

**CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE  
DU TRAVAIL**

---

**XVI<sup>e</sup> Congrès National Corporatif**

(X<sup>e</sup> de la C. G. T.)

ET

**3<sup>e</sup> CONFÉRENCE DES BOURSES DU TRAVAIL**

**OU UNIONS DE SYNDICATS**

Tenus à Marseille du 5 au 12 Octobre 1908

---

**COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE DES TRAVAUX**



**MARSEILLE**

**IMPRIMERIE NOUVELLE (Association Ouvrière)**

*31, Rue Sainte, 31*

—  
1908



# CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

*Siège social : Maison des Fédérations*

33, Rue de la Grange-aux-Belles, Paris (X<sup>e</sup>)

## STATUTS

(Modifiés aux Congrès d'Amiens 1906 et de Marseille 1908)

### CHAPITRE PREMIER

#### *But et constitution*

Article premier. — La Confédération générale du travail, régie par les présents statuts, a pour but :

1<sup>o</sup> *Le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels ;*

2<sup>o</sup> *Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du Salarariat et du Patronat.*

*Nul ne peut se servir de son titre de Confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte électoral politique quelconque.*

Art. 2. — La Confédération générale du travail est constituée par :

1<sup>o</sup> Les Fédérations nationales d'industrie et les Syndicats nationaux d'industrie. Elle admet les Syndicats dont les professions ne sont pas constituées en Fédération d'industrie ou dont la Fédération n'est pas adhérente à la Confédération Générale du Travail. Les organisations adhérentes à la Confédération, antérieurement, continueront à y fonctionner ; les Syndicats admis seront groupés par Fédérations d'industrie lorsqu'ils seront au nombre de trois, s'ils ne se rattachent pas à une Fédération existante.

2<sup>o</sup> Les Bourses du Travail considérées comme Unions locales, ou départementales ou régionales de corporations diverses et sans qu'il y ait superfétation.

Art. 3. — Nul Syndicat ne pourra faire partie de la Confédération s'il n'est fédéré nationalement et adhérent à une Bourse du Travail ou à une Union de Syndicats locale, ou départementale ou régionale de corporations diverses.

Toutefois, la Confédération Générale du Travail examinera le cas des Syndicats qui, trop éloignés du siège social de leur Union locale, ou départementale ou régionale, demanderaient à n'adhérer qu'à l'un des groupements nationaux cités à l'art. 2.

Elle devra, en outre, dans le délai d'un an, engager et ensuite mettre en demeure les Syndicats, les Bourses du Travail, Unions locales, ou départementales ou régionales, les Fédérations diverses de suivre les clauses stipulées au paragraphe 1 du présent article.

Nulle organisation ne pourra être confédérée si elle n'a pas au moins un abonnement au journal *La Voix du Peuple*.

Art. 4. — Chaque organisation adhérente à la Confédération Générale du Travail sera représentée par un délégué.

L'ensemble de ces délégués constitue le Comité confédéral.

Le même délégué pourra représenter, au maximum, trois organisations.

Les délégués doivent remplir les conditions stipulées à l'article 3 et être

syndiqués depuis au moins un an. Cette condition de stage n'aura pas d'effet rétroactif et ne sera pas applicable aux organisations n'ayant pas un an d'existence.

Art. 5. — La Confédération du Travail se divise en deux sections autonomes :

La première prend le titre de : Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés ;

La deuxième prend le titre de : Section de la Fédération des Bourses du Travail.

En outre, elle nomme trois commissions permanentes, ainsi qu'il suit :

- 1° Commission du journal ;
- 2° Commission des grèves et de la Grève générale ;
- 3° Commission de contrôle.

## CHAPITRE II

### *Composition et attributions des Sections et des Commissions*

#### PREMIERE SECTION

Art. 6. — La Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés est formée par les représentants de ces Fédérations et par les représentants des Syndicats qui pourraient être admis isolément. A moins d'impossibilité absolue et dûment constatée, ces délégués devront appartenir à la Fédération qu'ils représentent et remplir les conditions stipulées à l'article 3.

Elle nomme son bureau, composé : d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint, d'un archiviste et fixe les attributions de chaque membre du bureau.

Elle perçoit les cotisations des Fédérations d'industrie, de métiers et des syndicats isolés et en dispose selon les besoins de ses attributions.

La réunion de ses délégués prend le nom de Comité des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés.

Art. 7. — La Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés a pour objet : d'entretenir des relations entre les dites Fédérations pour coordonner l'action de ces organisations et de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir l'action syndicale sur le terrain de la lutte économique ; de créer ou de provoquer la création de Fédérations d'industrie ou de métier et de grouper en branches d'industrie ou de métier les Syndicats de même profession ou de même industrie, pour lesquels il n'existe aucune Fédération.

Elle décide à adhérer aux Bourses du Travail ou Unions locales ou départementales ou régionales de Syndicats divers les Syndicats de ses organisations qui en sont en dehors, afin de compléter l'Union syndicale.

Art. 8. — La Section des Fédérations d'industrie, de métiers et des Syndicats isolés se réunit ordinairement tous les deuxièmes mardis de chaque mois et extraordinairement quand c'est nécessaire, sur la convocation de son secrétaire et prend toutes les mesures indispensables à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

#### DEUXIEME SECTION

Art. 9. — La Section de la Fédération des Bourses du Travail est formée par les représentants des Bourses du Travail ou Unions locales, ou départementales ou régionales de syndicats divers. Les délégués doivent obligatoirement remplir les conditions stipulées à l'article 3.

Elle nomme son bureau, composé de : un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint, un archiviste et fixe les attributions de chaque membre du bureau.

Elle perçoit les cotisations des éléments qui la composent et en dispose selon les besoins de ses attributions.

La réunion de ces délégués prend le nom de Comité des Bourses du Travail.

Art. 10. — La Section des Bourses du Travail a pour objet d'entretenir des relations entre toutes les Bourses dans le but de coordonner et de simplifier le travail de ces organisations; de créer ou de provoquer la création de nouvelles Bourses ou Unions de syndicats divers dans les centres, villes ou régions qui en sont dépourvus; de décider les Syndicats de ses organisations non fédérées par métier ou par industrie, à adhérer à leur Fédération respective.

Elle dresse périodiquement, avec les renseignements fournis par les Bourses du Travail ou toute autre organisation syndicale, des statistiques de la production en France, de la consommation, du chômage, des statistiques comparées des salaires et du coût des vivres par région, ainsi que du placement gratuit qu'elle généralise aux travailleurs des deux sexes de tous les corps d'état.

Elle surveille avec attention la marche de la juridiction ouvrière pour en signaler les avantages ou les inconvénients aux organisations confédérées.

Elle s'occupe de tout ce qui a trait à l'administration syndicale et à l'éducation morale des travailleurs.

Art. 11. — La Section de la Fédération des Bourses du Travail se réunit ordinairement tous les troisièmes vendredis de chaque mois et extraordinairement selon les besoins, sur convocation de son secrétaire et prend toutes les mesures nécessaires à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

#### *Commission du Journal*

Art. 12. — La Commission du journal est composée de douze membres, pris à raison de six dans chacune des deux sections de la Confédération.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux. Le secrétaire de cette Commission est en outre spécialement chargé de l'administration proprement dite du journal : abonnements, vente, expédition, correction des articles et correspondance y afférente.

Le gérant du journal fait partie de droit de cette Commission.

Art. 13. — La Commission du journal a pour objet de recevoir, de classer et de vérifier les articles et communications.

Le journal, étant l'organe officiel de la Confédération Générale du Travail, ne peut être rédigé que par des ouvriers confédérés.

La Commission du journal veille à ce qu'en aucun cas l'organe de la Confédération ne devienne la tribune de polémiques injurieuses, de querelles personnelles ou politiques, ou entre syndicats.

Au cas où un article demanderait rectification, elle en aviserait l'auteur.

Les délibérations officielles de la Confédération, de ses sections ou de ses commissions sont insérées dans le journal, aussitôt leur adoption et avant tout autre article.

Les dépenses et recettes de cette Commission sont communes aux Sections de la Confédération.

Art. 14. — La Commission du journal se réunit sur convocation de son secrétaire avant l'apparition de chaque numéro et prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès et la prospérité du journal.

#### *Commission des Grèves et de la Grève générale*

Art. 15. — La Commission des Grèves et de la Grève générale est composée de douze membres pris à raison de six dans chacune des deux sections de la Confédération.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux.

Art. 16. — La Commission des Grèves et de la Grève générale a pour objet d'étudier le mouvement des grèves dans tous les pays.

Elle recueille les souscriptions de solidarité et en assure la répartition aux intéressés.

Elle s'efforce, en outre, de faire toute la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la nécessité de la Grève générale. A cet effet, elle crée ou provoque la création, partout où il est possible, de sous-comités de grève générale.

Art. 17. — La Commission des Grèves et de la Grève générale se réunit sur convocation de son secrétaire et envoie, si possible, aux organisations en grève qui en feraient la demande, des camarades pour soutenir leur action.

Art. 18. — Le fonctionnement de la Commission des Grèves et de la Grève générale est assuré par un prélèvement.

1° De 50 % sur les cotisations perçues par les sous-comités de Grève générale ;

2° De 5 % sur les cotisations perçues par chacune des sections de la Confédération.

### *Commission de Contrôle*

Art. 19. — La Commission de Contrôle est formée par douze membres pris à raison de six dans chacune des deux sections de la Confédération. Elle se réunit au moins une fois par mois.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les procès-verbaux.

Art. 20. — La Commission de Contrôle a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la Confédération.

Chaque année, au mois de juin, elle procède à la vérification des comptes financiers, dépenses et recettes de la section de la Fédération des Bourses du Travail, de la section des Fédérations d'industrie et de métier, de la Commission des Grèves, de la Grève générale et du journal.

Le résultat de ses opérations est consigné dans un rapport d'ensemble qui est soumis au Comité confédéral et publié dans le journal de la Confédération.

### *Comité confédéral*

Art. 21. — Le Comité Confédéral est formé par la réunion des deux sections. Il se réunit tous les deux mois pour permettre à chaque section d'exposer les observations qu'elle pourrait avoir à présenter et les modifications qu'elle pourrait proposer dans l'intérêt supérieur du prolétariat organisé. Il peut se réunir extraordinairement en cas de besoin ou d'urgence sur la décision du bureau. Il est l'exécuteur des décisions des Congrès nationaux, il intervient dans tous les événements de la classe ouvrière et prononce sur tous les points d'ordre général.

Art. 22. — Etant donné que tous les éléments qui constituent la Confédération doivent se tenir en dehors de toute école politique, les discussions, conférences, causeries organisées par le Comité confédéral ne peuvent porter que sur des points d'ordre économique ou d'éducation syndicale et scientifique.

### *Bureau*

Art. 23. — Le bureau de la Confédération est formé par la réunion des bureaux des deux sections et du secrétaire de chaque Commission.

Il prépare la réunion du Comité confédéral et veille à l'exécution des décisions prises en assemblée générale. Le secrétaire de la section des Fédérations d'industrie et de métier aura le titre de secrétaire général de la Confédération.

Art. 24. — Le bureau des sections est renouvelé après chaque Congrès national des syndicats ; les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité confédéral avisera les organisations adhérentes au moins un mois avant ce renouvellement afin qu'elles puissent se réunir et désigner les candidats pour que les noms de ceux-ci puissent être publiés quinze jours avant l'élection.

Art. 25. — Les indemnités des fonctionnaires qui, en raison de l'importance de leurs fonctions, pourront être rétribués, seront fixées par le Comité confédéral.

Les fonctionnaires de la Confédération ou les délégués à ses divers Comités pourront être envoyés en délégation au nom de la Confédération suivant décision de leurs sections respectives ou en cas d'urgence absolue sur l'initiative du Bureau confédéral. La date et les motifs nécessitant ces délégations seront consignés sur un registre spécial qui indiquera également avec les noms des organisations visitées, les noms et organisations des camarades délégués de la C. G. T.

### CHAPITRE III

#### *Cotisations*

Art. 26. — Pour permettre à la Confédération d'assurer ses divers services, les organisations confédérées sont tenues de verser des cotisations comme suit (1) :

- 1° Les Bourses du Travail ou Unions de Syndicats divers : 35 centimes par Syndicat les constituant et par mois ;
- 2° Les Fédérations d'industrie, de métier et les Syndicats nationaux : 40 centimes par 100 membres et par mois ;
- 3° Les Syndicats isolés : 5 centimes par membre et par mois.

### CHAPITRE IV

#### *Règlement intérieur*

Art. 27. — Seules, les organisations remplissant les conditions prescrites à l'article 3 des présents statuts, auront droit à la marque distinctive des éléments de lutte appelée Label confédéral.

Pendant la période transitoire le Label sera accordé aux organisations confédérées qui ne rempliraient qu'une des conditions prévues au paragraphe 1 de l'article 3.

Art. 28. — Toute organisation en retard de trois mois de ses cotisations est considérée comme démissionnaire, après une lettre d'avis restée sans effet. Si cette organisation demandait sa réadmission, elle serait tenue de payer les cotisations depuis son dernier versement.

Art. 29. — Pour tous les cas autres que ceux prévus à l'article précédent, la radiation ne pourra être prononcée que par un Congrès. Toutefois, dans une circonstance grave, le Comité confédéral peut prononcer la suspension de l'organisation incriminée jusqu'au Congrès suivant qui prononcera définitivement. Les cotisations versées par les organisations démissionnaires ou radiées resteront acquises à la Confédération.

(1) Cette question fut renvoyée par le Congrès de Marseille, pour solution, devant une Commission composée des représentants des Bourses du Travail et des Fédérations Nationales qui doit avoir lieu à Paris dans un délai de six mois après le Congrès.

S'en référer sur ce point aux travaux et résolutions de cette conférence.

**Art. 30.** — Les délégués au Comité confédéral sont tenus d'assister régulièrement aux séances pour lesquelles ils sont convoqués, dans l'intérêt même des organisations qu'ils représentent.

Lorsqu'un délégué aura manqué à plus de trois réunions sans excuse, le bureau de la section respective en avisera l'organisation intéressée en l'invitant à le remplacer.

Avec le procès-verbal de chacune des séances des divers Comités seront publiés les noms des organisations représentées, excusées et absentes.

Les délégués sont tenus de ne rendre compte des décisions, discussions, séances, etc., etc., des divers Comités confédéraux qu'à leurs organisations respectives ; toute infraction à cette clause motivera de la part du Comité confédéral la demande du retrait de leur mandat.

## CHAPITRE V

### *Congrès et divers*

**Art. 31.** — La Confédération organise pour le mois de septembre, tous les deux ans, un Congrès national du travail auquel sont invitées à prendre part les organisations qui, directement ou par intermédiaire, sont adhérentes à la Confédération.

L'ordre du jour de ces Congrès sera établi par les soins du Comité confédéral et adressé, au moins trois mois à l'avance, aux organisations confédérées après les avoir consultées.

Le Comité confédéral peut déléguer partie de ses pouvoirs aux organisations confédérées ayant leur siège dans la ville où se tiendra le Congrès, sous réserve qu'il se sera assuré que les villes possèdent les éléments nécessaires.

Ne pourront assister au Congrès que les organisations ayant rempli leurs obligations financières envers la Confédération générale du Travail au moment où le rapport financier à présenter au Congrès sera établi et qui auront donné leur adhésion à la Confédération au moins trois mois avant l'époque fixée par le Congrès.

N'ont voix délibérative au Congrès que les unités syndicales : les Bourses du Travail et les Fédérations n'y ont que voix consultative.

A l'ouverture de chaque Congrès, une Commission de contrôle prise parmi les délégués de province sera chargée d'examiner les comptes du trésorier de la Confédération.

**Art. 32.** — La Confédération générale du Travail préparera pour chaque Congrès un rapport général sur sa gestion qui sera soumis à l'approbation du Congrès.

**Art. 33.** — Le compte rendu du Congrès sera publié sous la responsabilité de la Confédération générale du Travail.

Un duplicata de la minute sténographique, les rapports des organisations et des Commissions, ainsi que les propositions déposées sur le bureau seront versées aux archives de la Confédération.

**Art. 34.** — Chaque organisation représentée au Congrès n'aura droit qu'à une voix, chaque délégué ne pourra représenter que dix syndicats au maximum.

Les mandats arrivés au Congrès après le premier jour seront déclarés nuls. Un règlement spécial des Congrès fixera les autres détails d'organisation.

**Art. 35.** — Les deux sections pourront tenir, si elles le jugent utile, des Conférences particulières qui auront lieu à l'issue du Congrès général du Travail.

**Art. 36.** — Dans le but de favoriser la création d'une entente internationale

du travail, la Confédération entretiendra des relations avec les organisations ouvrières et Bourses du Travail des autres pays.

La Confédération est adhérente au Secrétariat International Corporatif.

Art. 37. — La Confédération générale du Travail, basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se seront conformées aux présents statuts.

Art. 38. — Le siège social de la Confédération générale du Travail est fixé à Paris.

Art. 39. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès, à condition que le texte des propositions de modifications ait été publié dans l'ordre du jour de ce Congrès.

Art. 40. — Les présents statuts, modifiés par les Congrès d'Amiens 1906 et de Marseille 1908, sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1903.

---





# Ordre du Jour du Congrès

---

1. **Vérification des mandats ;**
  2. **Discussion et vote sur les rapports des Comités et du journal ;**
  3. **Modifications aux statuts ;**
    - a* Non rééligibilité des membres du bureau confédéral (Fédération des chapeliers).
    - b* Fonctionnement des comités (Fédération lithographique).
    - c* Des questions fédératives (B. du T., Toulouse).
    - d* Augmentation de la cotisation (B. du T. du Mans).
    - e* Cotisations confédérales supplémentaires pour la création d'institutions diverses (Fédération des chapeliers).
    - f* Caisse confédérale de grève (Syndicat national des travailleurs des chemins de fer et B. du T. de Méze).
    - g* Conférences semestrielles (B. du T. de Clermont-Ferrand).
    - h* Journal quotidien (chauffeurs, conducteurs, etc., de Bordeaux).
    - i* Représentation proportionnelle (Union des Mécaniciens de la Seine, Métallurgistes du Havre, Fédération de l'Éclairage).
    - j* Fédérations de métiers et d'industries (Syndicats des Métaux de la Seine, du Havre, Fédération des Transports et Manutentions).
    - k* Fusion des Fédérations de l'industrie des métaux (Union des Syndicats des Ardennes, Métallurgistes de Lyon, de Paris).
  4. **Antimilitarisme ; attitude de la classe ouvrière en cas de guerre ;**
  5. **Diminution des heures de travail ;**
  6. **Accidents du travail ; assurances par l'Etat ;**
  7. **Les lock-outs (attitude et moyens à prendre).**
-



# LISTE DES ORGANISATIONS ET DES DÉLÉGUÉS

## FÉDÉRATION DES AGRICOLES DU MIDI

*Délégué fédéral : Ader P.*

		DÉLÉGUÉS
Syndicat	de la Ferme d'Arles . . . . .	Camy L.
—	des Travailleurs Agricoles de Bexas . . . . .	Escudier B.
—	— de Beaufort . . . . .	Ader P.
—	— de Bessan. . . . .	Lagarde L.
—	— de Canet (Aude). . . . .	Loubet J.
—	— de Canet-s.-M. (P.-O.)	Escudier B.
—	— de Canohès . . . . .	»
—	— de Capendu. . . . .	Ader P.
—	— de Capestang. . . . .	Lagarde L.
—	— de Claira . . . . .	Escudier B.
—	— de Coursan. . . . .	Cheytion F.
—	— de Cuxac . . . . .	Ader P.
—	— de Gruissan . . . . .	Cheytion F.
—	— de Iles-sur-Tet. . . . .	Escudier B.
—	— de Marcorignan . . . . .	Ader P.
—	— de Marsillargues. . . . .	»
—	— de Montlaur . . . . .	Camy L.
—	— de Muret. . . . .	Marty-Rolland.
—	— de Narbonne . . . . .	Gastan S.
—	— d'Ornaisons. . . . .	Cheytion F.
—	— de Portel . . . . .	Ader P.
—	— de Puisserguier . . . . .	»
—	— de Rivesaltes. . . . .	Escudier B.
—	— de Saint-André-de-	
	Roquelongue. . . . .	Cheytion F.
—	— de Sérignan . . . . .	Ader P.
—	— de Tautavel . . . . .	Escudier B.
—	— de Thézan-les-Béziers	Lagarde L.
—	— de Trèves . . . . .	Camy L.
—	— de Vendres . . . . .	Escudier B.
—	— de Vias . . . . .	Fabre A.

30 mandats

## FÉDÉRATION DES AGRICOLES ET SIMILAIRES DU NORD

Syndicat	des Ouvriers Agricoles de Bohain . . . . .	E. Faure.
—	— de Provins. . . . .	Bled.

2 mandats

## FÉDÉRATION DE L'ALIMENTATION

*Délégué fédéral : Savoie*

Syndicat	de l'Alimentation de Troyes . . . . .	Clévy.
—	des Ouvriers Boulangers d'Angoulême . . . . .	Savoie.
—	— d'Arles. . . . .	Tamisier.
—	— de Paris . . . . .	Savoie.
—	— de Troyes. . . . .	Laculle.
—	— d'Indre-et-Loire . . . . .	Bonneau.
—	— de Marseille . . . . .	Monclard.
—	— de Melun . . . . .	Savoie.

## DÉLÈGUES

Syndicat des Ouvriers Boulangers de Niort . . . . .	Savoie.
— — — — — d'Orléans . . . . .	»
— — — — — de Périgueux . . . . .	Teyssandié.
— — — — — de Rochefort . . . . .	Teyssonnière.
— — — — — de la Seine . . . . .	Savoie.
— — — — — de la Somme . . . . .	Morel G.
— — — — — de Toulon. . . . .	Vidal E.
— — — — — Bouchers-Charcutiers d'Amiens. . .	Villain.
— — — — — — de Marseille	Duplissy A.
— — — — — — de Paris . . . . .	»
— — — — — des Employés de l'Épicerie de la Seine . . . . .	Laval E.
— — — — — des Confiseurs de la Seine . . . . .	Protat E.
— — — — — des Chocolatiers de la Seine . . . . .	Laval E.
— — — — — des Chocolatiers de Noisiel . . . . .	Protat E.
— — — — — des Livreurs de Cafés de Saint-Etienne . . . . .	Laval E.
— — — — — des Pâtisseries de la Seine . . . . .	Sardin M.
— — — — — des Confiseurs Chocolatiers de Lille . . . . .	Saint-Venant.
— — — — — des Cuisiniers de Paris . . . . .	Franchet.
— — — — — des Cuisiniers de Bordeaux . . . . .	»
— — — — — des Cuisiniers de Carcassonne . . . . .	Jammes.
— — — — — des Cuisiniers de Nantes . . . . .	Franchet.
— — — — — des Garçons de cuisine de Paris . . . . .	»
— — — — — des Cuisiniers de Toulouse . . . . .	»
— — — — — des Crémiers Laitiers de la Seine . . . . .	Savoie.
— — — — — des Garçons Limonadiers d'Alais . . . . .	Rousse. G.
— — — — — — de Lyon . . . . .	Danizan M.
— — — — — — d'Orléans . . . . .	Protat E.
— — — — — — de la Seine . . . . .	»
— — — — — des Employés d'hôtels et restaurants de Nice. . . . .	Morel.
— — — — — des Gens de Maison de la Seine . . . . .	Savoie.
— — — — — des Ouvriers Liquoristes de Marseille . . . . .	Pigatty.
— — — — — des Ouvriers Meuniers et Rizeurs de Marseille . . . . .	Fantini.
— — — — — des Ouvriers Meuniers et Rizeurs de la Seine . . . . .	Savoie.
— — — — — des Ouvriers Meuniers et Rizeurs de Seine-et-Oise . . . . .	»

42 mandats

## FÉDÉRATION DES ALLUMETTIERS

Délégué fédéral : **Martho**

Syndicat des Allumettiers d'Aix . . . . .	Jouhaux.
— — — — — de Bègles . . . . .	Martho.
— — — — — de Marseille . . . . .	Jouhaux.
— — — — — de Pantin-Aubervilliers . . . . .	Martho.
— — — — — de Saintines . . . . .	»
— — — — — de Trélazé . . . . .	Jouhaux.

6 mandats

## FÉDÉRATION DE L'AMEUBLEMENT

Délégué fédéral : **Thomsen**

Syndicat de l'Ameublement d'Amiens . . . . .	Villain.
— — — — — de Draguignan . . . . .	Thomsen.
— — — — — de Nantua . . . . .	Bouvet A.
— — — — — de Nancy . . . . .	Sellenet J.
— — — — — de Magnoncourt . . . . .	Jacquet A.
— — — — — de Saint-Loup-sur-Semouse . . . . .	Chevalier.
— — — — — de Toulon . . . . .	Bonneau.
— — — — — de Valence. . . . .	Dreyer.

## DÉLÈGUES

Syndicat de l'Ameublement de Vaucluse . . . . .	Faure F.
— des Ebénistes de Bordeaux . . . . .	Thomsen.
— — de Limoges . . . . .	Goumilhaut.
— — de Lyon . . . . .	Giraud S.
— — du Mans . . . . .	Thomsen.
— — de Saint-Amand . . . . .	Dreyer.
— — de Tours . . . . .	Maurin F.
— des Tapissiers de Paris . . . . .	Bourgeois.
— des Sculpteurs de Limoges . . . . .	Thomsen.
— — de Lyon . . . . .	Dreyer E.
— — de la Seine . . . . .	Thomsen.

19 mandats

## FÉDÉRATION DES ARDOISIERS

Délégué fédéral : Gemin

Syndicat des Ardoisiers de Bel-Air-Combrée . . . . .	Gemin P.
— des Mineurs de la Loire . . . . .	Pellissier.
— des Ardoisiers de Misengrain . . . . .	Gemin P.
— — de Renazé . . . . .	»
— — de Rimogne . . . . .	»
— — de Rochefort-sur-Terre . . . . .	»
— — de Trélazé . . . . .	Sévry E.
— — de La Bellière . . . . .	Bahonneau.
Fédération Syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais . . . . .	Broutchoux.

9 mandats

## FÉDÉRATION DU BATIMENT

Délégué fédéral : Bruon

Syndicat du Bâtiment d'Amiens . . . . .	Ebers.
— — d'Alençon . . . . .	Mathieu.
— — d'Albi . . . . .	Victor.
— — d'Abbeville . . . . .	Ebers.
— — d'Alais . . . . .	Sohé L.
— — d'Argenteuil . . . . .	Lapierre.
— — d'Aix-d'Angillon . . . . .	Hervier P.
— — du Blanc . . . . .	Lochet.
— — de Charleville . . . . .	Soligny.
— — de Châteauroux . . . . .	Lochet.
— — de Chauvigny . . . . .	Duchêne.
— — de Cherbourg . . . . .	Laurens L.
— — de Commercy . . . . .	Sellenet J.
— — de Decazeville . . . . .	Giroud.
— — de Dinard . . . . .	Testaud.
— — de Dreux . . . . .	Bidament J.
— — de Dunkerque . . . . .	Chamoy.
— — d'Épernay . . . . .	Richon J.
— — d'Évreux . . . . .	Testaud.
— — de Firminy . . . . .	Moussy.
— — de Flers . . . . .	Soligny.
— — de Gérardmer . . . . .	Roueste.
— — de Germigny-l'Exempt . . . . .	Soligny.
— — de Lagny . . . . .	Ebers.
— — de la Ferté-Saint-Aubin . . . . .	Constant.
— — de la Flèche . . . . .	Richer N.
— — de la Garde . . . . .	Carbonne F.

Syndicat du Bâtiment	du Laonnois . . . . .	Andrieu.
—	de la Pallice . . . . .	Vignaud E.
—	de la Rochelle . . . . .	Thomas.
—	de Livry . . . . .	Charbonnier.
—	de Lens-le-Saulnier . . . . .	Klemzynski.
—	de Maisons-Laffitte . . . . .	Duchêne.
—	de Mazamet . . . . .	Barthès L.
—	de Melun . . . . .	Victor.
—	de Montereau . . . . .	Ebers.
—	de Lorient et du Morbihan . . . . .	Trévennec.
—	de Nancy . . . . .	Sellenet dit Soudoux
—	de Nantua . . . . .	Bouvet.
—	de Narbonne . . . . .	Testaud.
—	de Nemours . . . . .	Moussy.
—	de Neuilly-sur-Seine . . . . .	Miller.
—	de Nice . . . . .	Testaud.
—	d'Orsay . . . . .	Lapierre.
—	d'Oyonnax . . . . .	Chamoy.
—	de Pamiers . . . . .	Testaud.
—	de Paris-Plage . . . . .	Miller.
—	de Pithiviers . . . . .	Constant.
—	de Provins . . . . .	Bruon.
—	de Rive-de-Gier . . . . .	Blanc P.
—	de Romilly . . . . .	Beuchard.
—	de Romorantin . . . . .	Thomas.
—	de Saint-Claude . . . . .	Klemczynski.
—	de Saint-Cloud . . . . .	Ebers.
—	de Saint-Germain-en-Laye . . . . .	Lapierre.
—	de Sens . . . . .	Victor.
—	de Sèvres . . . . .	Lapierre.
—	de Saint-Quentin . . . . .	Démaret.
—	de Saint-Servan . . . . .	Fréduët.
—	de Trouville-Dauville . . . . .	Bouchenoire.
—	de Troyes . . . . .	Clévy E.
—	de Tunis . . . . .	Fonclare.
—	de Vallauris . . . . .	Testaud.
—	de Villeneuve-le-Roi . . . . .	Lapierre.
—	de Voiron . . . . .	Barral E.
des Briquetiers et Aides de la Seine . . . . .		Roueste M.
des Ouvriers Carriers de Cassis . . . . .		Costes J.
—	d'Elinghen . . . . .	Chamoy.
—	de Lurcy-Lévy . . . . .	Bruon.
—	de Saulxures-sur-Mouse-	
—	lotte . . . . .	Pernot C.
—	de Savonnières-en-Perthois . . . . .	Roueste M.
des Charpentiers d'Albi . . . . .		Cavagnac E.
—	d'Angoulême . . . . .	Duchêne.
—	de Bourges . . . . .	Hervier P.
—	de Brives . . . . .	Pouzet O.
—	du Havre . . . . .	Gérooms.
—	de Lyon . . . . .	Noyer Vital.
—	de Saint-Etienne . . . . .	Chamoy.
—	de la Seine . . . . .	»
—	de Toulon . . . . .	Doria.
des Chauffourniers de Beffres . . . . .		Roueste.
—	de l'Indre . . . . .	Lochet.
—	de Torteron . . . . .	Bouchenoire.
des Cimentiers-Gacheurs de Marseille . . . . .		Wetter M.
—	Mines d'Allas-Marnac . . . . .	Thomas.
—	et Aides de Seine-et-Oise . . . . .	Moussy J.

Syndicat des Ouvriers Couvreur	de Lorient . . . . .	Trévenec.
—	— de Rennes . . . . .	Chéreau.
—	Plombiers de Rouen . . . . .	Charbonnier.
—	— de Paris . . . . .	»
—	Couvreur-Zingueur de Tours . . . . .	Morin F.
—	Doreur sur Bois de la Seine . . . . .	Duchêne.
—	Encaustiqueur de la Seine . . . . .	»
—	Ferblantiers-Zingueur de Bordeaux	Charbonnier.
Syndicat des ouvriers	Plombiers Zingueur du Havre . . . . .	Gérooms.
—	— Zingueur de Marseille . . . . .	Quillier.
—	Ferblantiers de Toulouse . . . . .	Roques P.
—	Fourniers de la Seine . . . . .	Soligny.
—	Fumistes tôliers de Lyon . . . . .	Lucaïn.
—	Fumistes de la Seine . . . . .	Charbonnier.
—	Granitiers de la Seine . . . . .	Triouleyre.
—	— de Vire . . . . .	Thomas.
—	— de Nantes . . . . .	Bruon.
—	— de Bécon . . . . .	Bellanger.
—	Maçons d'Aix . . . . .	Mathieu.
—	— d'Albi . . . . .	Cavagnac.
—	— d'Auxerre . . . . .	Trotebas.
—	— de Bourg . . . . .	Klemczynski.
—	— de Bourges . . . . .	Hervier P.
—	— de Brives . . . . .	Pouzet O.
—	— de Châlons-sur-Marne . . . . .	Richon J.
—	— de Clermont-Ferrand . . . . .	Leclerc P.
—	— de Commenty . . . . .	Victor.
—	— de Draguignan . . . . .	Troya F.
—	— d'Elbeuf . . . . .	Soligny.
—	— du Havre . . . . .	Gérooms.
—	— de la Courtine . . . . .	Andrieu.
—	— de Limoges . . . . .	Rougerie.
—	— de Lorient . . . . .	Trévenec.
—	— du Mans . . . . .	Richer.
—	— de Marseille . . . . .	Trotebas.
—	— de Meudon . . . . .	Lapierre.
—	— de Moulins . . . . .	Mathieu.
—	— de Nantes . . . . .	Bruon.
—	— d'Orléans . . . . .	Constant.
—	— de Périgueux . . . . .	Teyssandier.
—	— de Reims . . . . .	Victor M.
—	— de Rennes . . . . .	Chéreau.
—	— de Rouen . . . . .	Andrieu.
—	— de Saint-Chamond . . . . .	Salagnac.
—	— de Saint-Etienne . . . . .	Bouchenoire.
—	— de Saint-Gilles-Croix-de-Vic	Thomas.
—	— de Saint-Quentin . . . . .	Démaré.
—	Maçons d'art de la Seine . . . . .	Soligny A.
—	Maçonnerie et de la Pierre de la Seine	Victor M.
—	— de St-Raphaël . . . . .	Doria.
—	— de Vernon . . . . .	Mathieu.
—	Manœuv. aides-maçons de Marseille	Mario M.
—	Maçons de Nantes . . . . .	Blanchart J.
—	Marbriers de Cousolre . . . . .	Carli.
—	— de Marseille . . . . .	»
—	— de la Seine . . . . .	»
—	— de Toulouse . . . . .	Roques.
—	Menuisiers d'Angers . . . . .	Bahonneau.
—	— de Béziers . . . . .	Hayart.
—	— de Bordeaux . . . . .	Moussy.



## DÉLEGUÉS

Syndicat des ouvriers Menuisiers	de Bourg.	Klemczynski.
—	de Bourges	Moussy.
—	de Brives	Pouzet O.
—	en Meubles de Caen	Bruon.
—	Menuisiers de Châteauroux.	Lochet.
—	de Dijon	Prévost A.
—	d'Elbeuf	Soligny.
—	du Havre	Gérooms.
—	de Lyon	Guerry.
—	du Mans.	Richer.
—	de Marseille.	Isert C.
—	de Nantes	Blanchart.
—	d'Orléans	Constant.
—	de Reims	Hurteau.
—	de Rennes.	Chéreau.
—	de Roanne.	Bruon.
—	de Rochefort.	»
—	de Saint-Quentin	Démaret.
—	de la Seine	Ebers.
—	de Toulouse	Cazeneuve.
—	de Tours	Morin F.
—	de Vichy	Raynaud L.
des Monteurs Levageurs de la Seine		Andrieu C.
des Ornemanistes de la Seine		Miller L.
des Parqueteurs de la Seine		Thomas.
des Paveurs et aides de la Seine		Bouchenoire.
des Peintres d'Angers		Bahonneau.
—	de Bourges.	Hervier.
—	de Dijon	Prévost.
—	de Dunkerque	Decooninck.
—	du Havre	Testaud.
—	du Mans	Richer.
—	d'Orléans	Constant J.-B.
—	de Rouen	Briot.
—	de Saint-Quentin	Démaret.
—	d'enseignes de la Seine	Duchêne.
—	en bâtiment de la Seine.	»
des Platriers d'Angoulême		»
—	de Cete	Chamoy.
—	de Rennes	Chéreau.
des Ravaleurs d'Angers		Durin.
des Scieurs de Morez		Bouvet A.
des Scieurs de pierres de Rouen		Briot.
des Sculpteurs Staffeurs du Havre		Miller.
des Sculpteurs Staffeurs de la Seine		»
des Serruriers d'Angoulême		Duchêne.
—	de Clermont-Ferrand.	Rochet.
—	du Havre	Gérooms.
—	de Marseille	Rouzoul J.
—	de Rouen	Testaud.
—	de Saint-Etienne.	Chamoy.
—	de la Seine	Andrieu.
—	de Vichy.	Charnay G.
des Tailleurs de pierres d'Angers.		Bahonneau.
—	de Bourges	Hervier P.
—	de Chassignelles.	Triouleyre.
—	de Massaugis	»
—	d'Orléans.	Constant.
—	de Périgueux.	Triouleyre.
—	de Perpignan.	Bertrand.

## DÉLÉGUÉS

Syndicat des ouvriers Tailleurs de pierres de Lyon . . . . .	Cudet A.
— — — — — de Rochefort-s/-Mer. . . . .	Bouchenoire.
— — — — — de Rouen . . . . .	Briot.
— — — — — de St-Florent-s/-Cher . . . . .	Thomas.
— — — — — de la Seine . . . . .	Triouleyre.
— — — — — de Soupples . . . . .	»
— — — — — de Vichy . . . . .	Perrin L.
des Terrassiers et Manceuvres d'Albi . . . . .	Mathieu.
— — — — — d'Angers. . . . .	Durin.
— — — — — de Brives. . . . .	Pouzet O.
— — — — — et Tubistes du Havre. . . . .	Gérooms.
— — — — — et Mineurs de Marseille . . . . .	Costes J.
— — — — — de Reims. . . . .	Richon J.
— — — — — et Puisatiers du Rhône. . . . .	Cudet A.
— — — — — Mineurs et Tubistes de la Seine. . . . .	Mathieu A.
— — — — — — de Toulouse . . . . .	Roque P.
— — — — — — de Vichy . . . . .	Charnay.
Syndicat des Terrassiers Mineurs et Tubistes de Villenauxe-la-Grande . . . . .	Beuchard.

225 mandats

## FEDERATION DE LA BIJOUTERIE-ORFÈVRERIE

Délégué fédéral : Lefèvre

Syndicat de la Bijouterie-Orfèvrerie d'Amiens. . . . .	Cleuet.
— des Diamantaires de Nemours. . . . .	Lefèvre.
— — — — — de Paris. . . . .	»
— — — — — de Saint-Claude. . . . .	Reffay L.
— des Ouvriers lapidaires de l'Ain et Jura. . . . .	Garnery.
— de la Bijouterie-Orfèvrerie de Lyon . . . . .	Lefèvre.
— des ouvriers Orfèvres de Mouroux. . . . .	Garnery.
— de la Bijouterie-Joaillerie de Paris . . . . .	Lefèvre.
— de la Chapeloterie-Bijouterie de Saumur. . . . .	»
— des Bijoutiers de Valence . . . . .	Garnery.
— des Potiers d'étain de la Seine . . . . .	»
— des Décorateurs boîtes de montre de Besançon. . . . .	Lefèvre.

12 mandats

## FEDERATION DES BROSSIERS ET TABLETIERS

Syndicat des Ouvriers tablettiers d'Audeville. . . . .	Leroux.
— — — — — de Méru. . . . .	»
— Général de la Brosserie de la Seine. . . . .	Voirin.
— des Pipiers de Saint-Omer. . . . .	»
— des Scieries mécaniques d'Hermines . . . . .	»
— de la Brosserie de Mouy. . . . .	Leroux.
— des Tablettiers de Lormaison . . . . .	»
— — de Saint-Claude. . . . .	Klemczynski.

8 mandats

## FÉDÉRATION DES BUCHERONS

Délégué fédéral : Bornet

Syndicat des Bûcherons de Blénau. . . . .	Bornet.
— — — — — de Brouillamnou-Plou . . . . .	Hervier.
— — — — — de Cosne-sur-l'Œil . . . . .	Cheyton.
— — — — — de Coulevrés. . . . .	»

## DÉLÉGUÉS

Syndicat des Bûcherons	de Cours-les-Barres. . . . .	Bornet.
—	de Cuffy . . . . .	»
—	de Farges-en-Septaine . . . . .	»
—	de Feux . . . . .	Camy.
—	de Germiny-l'Exempt. . . . .	Cheytion.
—	de la Guerche . . . . .	Bornet.
—	d'Isles et Bardais. . . . .	Cheytion.
—	de Jussy-le-Chaudrier . . . . .	Camy.
—	de la Chapelle-Hugon. . . . .	Bornet.
—	de Mennevret. . . . .	Faure E.
—	de Nihernes . . . . .	Lochet.
—	de Samergues . . . . .	Camy.
—	de Seine-et-Oise. . . . .	Bornet.
—	de Saint-Plaisir. . . . .	Camy.
—	de Villabon. . . . .	Ardot.
—	de Villers-Cotterêts. . . . .	Bornet.
—	de Uzay-le-Venont . . . . .	»
—	de Torteron . . . . .	»
—	des Ouvriers journaliers de Lourdoueix-St-Michel	Lochet.

23 mandats

## FÉDÉRATION DE LA CÉRAMIQUE

Délégué fédéral : Tillet

Syndicat des Faïenciers de Fives Lille . . . . .	Coolen.
— des Peintres en porcelaine de Foëcy. . . . .	Tillet.
— des Mouffletiers de Limoges . . . . .	Rougerie.
— des Mouffles crématoires de Limoges . . . . .	»
— des Journaliers porcelaine de Limoges . . . . .	»
— de la Céramique de Limoges . . . . .	Parvy J.
— de la Céramique de Mehun-sur-Yèvres . . . . .	Tillet.
— des Faïenciers et similaires de Montereau . . . . .	Parvy J.
— des Céramistes d'Orléans . . . . .	Tillet.
— des Céramistes de Paris . . . . .	»
— des Ouvriers Potiers de Vallauris . . . . .	Parvy.
— des Peintres sur porcelaine de Vierzon . . . . .	Tillet.
— des Journaliers de Vierzon . . . . .	»
— de la Céramique de Vierzon . . . . .	»

14 mandats.

## FÉDÉRATION DE LA CHAPELLERIE FRANÇAISE

Délégué fédéral : Roux

Chambre syndicale des Chapeliers d'Albi . . . . .	Gavagnac E.
— — — de Lille . . . . .	Saint-Venant.
— — — de Quillan . . . . .	Jammes.
— — — de Paris. . . . .	Roux A.

4 mandats

## FÉDÉRATION DES CHAUFFEURS CONDUCTEURS MÉCANICIENS, etc.

Délégué fédéral : Gal.

Syndicat des Chauffeurs Mécaniciens de la Seine . . . . .	Gal.
— — — de Saint-Quentin. . . . .	Démaret F.

2 mandats

## SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER.

Délégués fédéraux : Coste, Guérard, Le Guennic

		DÉLÉGUÉS
Groupe	d'Ajaccio . . . . .	Guérard.
—	d'Alger . . . . .	Merrheim.
—	d'Amagne-Lucquy . . . . .	Guérard.
—	d'Amberieux . . . . .	Hébrard.
—	d'Amiens . . . . .	Villain J.
—	d'Argentan . . . . .	Le Guennic.
—	d'Argenteuil . . . . .	»
—	d'Arras . . . . .	Villain.
—	d'Aulnoye . . . . .	Imbert.
—	d'Avignon . . . . .	Cholet F.
—	de Bastia . . . . .	Guérard.
—	de Béthune . . . . .	Villain.
—	de Béziers . . . . .	Faure.
—	de Bordeaux-Midi . . . . .	Guérard.
—	de Bourges . . . . .	Lucain.
—	du Bourget . . . . .	Faure.
—	de Caen . . . . .	Coste.
—	de Cambrai . . . . .	Villain.
—	de Caudry . . . . .	Hébrard.
—	de Chablis . . . . .	»
—	de Chalons-sur-Marne . . . . .	André M.
—	de Clermont-Ferrand . . . . .	Hébrard.
—	de Dôle . . . . .	Imbert.
—	de Douai . . . . .	»
Groupe	d'Epervain . . . . .	André M.
—	de Fécamp . . . . .	Guérard.
—	de Folligny . . . . .	Imbert.
—	de Gisors . . . . .	Coste.
—	de Gray . . . . .	»
—	de Honfleur . . . . .	Le Guennic.
—	de Langres . . . . .	Coste.
—	de La Roche-sur-Yon . . . . .	»
—	de Lens . . . . .	Imbert.
—	Le Vigan . . . . .	Cholet.
—	de Mâcon . . . . .	»
—	du Mans . . . . .	Coste.
—	de Mantes . . . . .	Le Guennic.
—	de Marseille . . . . .	Imbert.
—	de Meaux . . . . .	André M.
—	de Montereau . . . . .	Cholet.
—	de Nangis . . . . .	»
—	de Nantes . . . . .	Coste.
—	de Narbonne . . . . .	Cholet.
—	de Nevers . . . . .	»
—	de Nice . . . . .	»
—	de Nîmes . . . . .	Guérard.
—	de Noisy-le-Sec . . . . .	Cholet.
—	d'Oran-Béchar . . . . .	Guérard.
—	d'Oullins . . . . .	E. Faure.
—	de Paris . . . . .	»
—	de Paris-Ouest . . . . .	Guérard.
—	de Paris-Ceinture . . . . .	Le Guennic.
—	de Pontarlier . . . . .	Hébrard.
—	de Reims . . . . .	Guérard.
—	de Roanne . . . . .	Hébrard.

Groupe de Rouen-Ouest . . . . .	Coste.
— de Romilly-sur-Seine . . . . .	Beuchard.
— de Saint-Etienne . . . . .	Hébrard.
— de Saint-Etienne (P.-L.-M.) . . . . .	Faure.
— de Saint-Germain-des-Fossés . . . . .	Hébrard.
— de Saint-Mariens . . . . .	Coste.
— de Saint-Pol-sur-Ternoise . . . . .	Imbert.
— de Saint-Quentin . . . . .	Faure.
— de Somain . . . . .	Imbert.
— de Sotteville-les-Rouen . . . . .	Le Guennic.
— de Terre-Noire . . . . .	Hébrard.
— de Toulouse . . . . .	Guérad.
— de Tournemire . . . . .	Hébrard.
— de Tours-Etat . . . . .	Morin F.
— de Valenciennes . . . . .	Faure.
— de Vermont . . . . .	Le Guennic.
— de Versailles Ouest et Ceinture . . . . .	»
— de Vesoul . . . . .	Coste.

73 mandats

**FÉDÉRATION DES COIFFEURS**

*Délégué fédéral : Luquet*

Syndicat des Coiffeurs de Bourges . . . . .	Hervier P.
— de Grenoble . . . . .	Luquet.
— du Havre . . . . .	»
— de Lyon . . . . .	Bodin.
— de Marseille . . . . .	Gamblin A.
— de Montpellier . . . . .	Luquet.
— de Nantes . . . . .	Desplanques.
— de Nimes . . . . .	Desplanques.
— de Paris . . . . .	Luquet.
— de Rochefort . . . . .	Desplanques.
— de Saint-Etienne . . . . .	Malot.
— de Toulon . . . . .	Desplanques.
— de Tours . . . . .	Bouneau.
— de Troyes . . . . .	Laculle E.
— de Versailles . . . . .	Desplanques.

15 mandats

**FÉDÉRATION DE LA CONFECTION MILITAIRE**

*Délégué fédéral : Hervier*

Syndicat de l'Habillement et Equipement de Bourges . . . . .	Hervier P.
— de Lyon . . . . .	Guerry.
— de Marseille . . . . .	Robert A.
— de Nantes . . . . .	Blanchart.
— de Rennes . . . . .	Hervier P.
— de la Chaussure militaire de Rennes . . . . .	»

6 mandats

**FÉDÉRATION DES CURS ET PEAUX**

*Délégué fédéral : Voirin*

Syndicat des Cuirs et Peaux d'Amboise . . . . .	Morin.
— d'Amiens . . . . .	Morel G.
— de Chaumont . . . . .	Jacob A.

Syndicat de Cuir et Peaux	de Clermont-Ferrand. . . . .	Leclerc P.
—	de Dordogne et Périgieux. . .	Calvignac.
—	de la Flèche. . . . .	Richer.
—	de Lyon . . . . .	Calvignac.
—	du Mans . . . . .	Richer.
—	de Montluçon . . . . .	Jacob A.
—	de Mouy . . . . .	Leroux.
—	de Quimper . . . . .	Feuvrier.
—	de Rennes . . . . .	»
—	de Roanne-le-Côteau . . . . .	Morel.
—	de Romans . . . . .	Jourdannet P.
—	de Saint-Junien . . . . .	Jacob A.
—	de la Seine . . . . .	Chateau E.
—	de la Chaussure d'Angers. . . . .	Bellanger.
—	— d'Avignon. . . . .	Voirin.
—	— de Dreux . . . . .	Bidament J.
—	— de Fougères . . . . .	Feuvrier.
—	— de Limoges . . . . .	Rougerie J.
—	— de Lorient. . . . .	Trévenec.
—	— de Lyon . . . . .	Voirin.
—	— de Nancy . . . . .	»
—	— de Rouen . . . . .	Morel.
—	— de la Seine . . . . .	Blanc.
—	— de Valence . . . . .	Metral H.
Syndicat des Cordonniers et parties similaires	d'Alais. . . . .	Sohé L.
—	— de Liancourt. . . . .	Jacob.
—	— de Grenoble . . . . .	Leroux.
—	— de Nice. . . . .	Morel L.
Syndicat des Ouvriers Cordonniers	de Pontacq. . . . .	Calvignac.
—	— de St-Loup-s/-Semouse. . . . .	Jacquey A.
—	des Tanneurs et Corroyeurs d'Henrichemont. . . . .	Hervier P.
—	— de Mazamet . . . . .	Frédéric L.
—	— de Romans. . . . .	Jourdannet P.
—	des Caoutchoutiers de Seine-et-Oise (Persan). . . . .	Letellier E.
Syndicat des Ouvriers Moutonniers	de Graulhet. . . . .	Calvignac R.
—	Maroquiniers de Paris. . . . .	Voirin.
—	Teinturiers en peaux de Milhau . . . . .	»

40 mandats

## FÉDÉRATION DES DESSINATEURS

Délégué fédéral : Gaillot

Syndicat des Dessinateurs	de Nantes . . . . .	Gaillot H.
—	de Paris . . . . .	»
—	de Rouen. . . . .	»
—	de Saint-Denis (Nord-Paris). . . . .	»
—	de Saint-Nazaire . . . . .	»

5 mandats

## FÉDÉRATION DE L'ÉCLAIRAGE

Syndicat des Allumeurs de gaz	de Paris. . . . .	Bertholet.
Union des Employés du gaz	de Paris. . . . .	»
—	— de Reims . . . . .	Hurteau.
—	— de Toulon . . . . .	Bonneau.

4 mandats

## FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS

Délégué fédéral : Cleuet

## DÉLÉGUÉS

Syndicat des Employés	d'Abbeville . . . . .	Cleuet.
—	— d'Amiens . . . . .	»
—	— d'Angers . . . . .	Durin P.
—	— de Bergerac . . . . .	Devilar G.
—	— de Béziers . . . . .	Barrière E.
—	— de Bourges. . . . .	Hervier P.
—	— de Carcassonne . . . . .	Jammes B.
—	— de Cette. . . . .	Devilar.
—	— de Dunkerque. . . . .	Decoonnik.
—	— du Havre . . . . .	Philip.
—	— de Lille . . . . .	»
—	— de Marseille. . . . .	Barrière.
—	— de Nantes. . . . .	Blanchart.
—	— de Narbonne . . . . .	Barrière.
—	— de Nice . . . . .	Travaza.
—	— de l'Oise . . . . .	Leroux.
—	— d'Orléans . . . . .	Cleuet.
—	— de Perpignan. . . . .	Barrière E.
—	— de Romilly . . . . .	Beuchard.
—	— du Jura (Saint-Claude) . . . . .	Klemczynski.
—	— de Rouen. . . . .	Briot.
—	— de Saint-Etienne . . . . .	Cleuet.
—	— de Saint-Nazaire . . . . .	Gauthier H.
—	— de Saint-Quentin. . . . .	Cleuet.
—	— de Toulouse . . . . .	Marty-Rolland.
—	des Employés aux Ecritures de Toulouse. . . . .	»
—	des Employés de Troyes . . . . .	Devilar G.
—	— de Valence . . . . .	Bravais G.
—	— de Versailles. . . . .	Lapierre.
—	des Artistes Lyriques de Paris. . . . .	Cleuet.
—	des Choristes de Paris . . . . .	»
Syndicat	des Clercs d'huissiers de la Seine . . . . .	Philip.
—	des Comptables de la Seine . . . . .	»
—	— de Toulon. . . . .	Doria.
—	des Courtiers et Maisons d'abonnement de Paris. . . . .	Rodaro.
—	des Sténographes de Paris . . . . .	Devilar G.
—	des Voyageurs et Représentants de Paris. . . . .	Gostes J.

37 mandats

## FÉDÉRATION DES FERBLANTIES-BOITIERS

Délégué fédéral : Ferré

Syndicat des Ferblantiers de la Seine. . . . .	Ferré.
1 mandat	

## FÉDÉRATION DE L'HABILLEMENT

Délégué fédéral : Dumas

Syndicat des Coupeurs	chemisiers de Lyon . . . . .	Faure F.
—	— de la Seine . . . . .	»
—	— de Toulouse. . . . .	Marty-Rolland.
—	— tailleurs d'Amiens. . . . .	Cleuet.
—	— d'Angoulême. . . . .	Dumas P.

## DÉLÉGUÉS

Syndicat des Coupeurs Tailleurs de Lille . . . . .	Courouble A.
— de la Seine . . . . .	Faure F.
— de la Couture de Bourges. . . . .	Hervier P.
— des Ouvrières fleuristes de Paris. . . . .	Thuillier.
— des Ouvrières de l'Habillement d'Amiens . . . . .	Morel.
— — — de Cl-Ferrand. . . . .	Leclerc.
— — — de Limoges. . . . .	Dumas P.
— — — de Vaucluse . . . . .	Faure F.
— des Tailleurs d'habits de Lyon . . . . .	Dumas P.
— de la Confection de Lyon . . . . .	Faure F.
— des Tailleurs de Bayonne . . . . .	Dumas P.
— — de Castres . . . . .	»
— — de Grenoble . . . . .	»
— — de Montpellier. . . . .	Niel L.
— — de Nantes . . . . .	Dumas P.
— — de Nevers . . . . .	Bondoux.
— — de Nimes. . . . .	Lescalié.
— — de Reims. . . . .	Richon J.
— — de Saint-Etienne . . . . .	Dumas P.
— — de la Seine . . . . .	Perceau.
— des Tailleuses-Lingères de Marseille. . . . .	Mme Roustan.

26 mandats

## FÉDÉRATION HORTICOLE

Syndicat des ouvriers Champignonnistes de Carrières-s/-S.	Bled.
— — Cultivateurs de Paris-Est. . . . .	»
— — Jardiniers d'Orléans. . . . .	»
— — — de Paris. . . . .	»
— — de la Terre de Vitry . . . . .	»

5 mandats

## FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DES SERVICES DE SANTÉ

Délégué fédéral : Duval

Syndicat des Infirmiers et Infirmières de Bron. . . . .	Duval E.
— — et similaires de Lyon. . . . .	Guerry.
— — de l'Asile de Pierrefeu. . . . .	Griglione P.
— — non gradés de la Seine. . . . .	Duval E.
— des Employés d'hospices de Toulon. . . . .	Denoual.

5 mandats

Fédération des Syndicats Ouvriers Huiliers, Pétroliers, Savonniers  
et de Produits chimiques

Syndicat des Tordeurs d'huile de Dunkerque . . . . .	Decooninck C.
— des Pétroliers-Savonniers du Havre . . . . .	Gérooms.
— des Huiliers de Marseille . . . . .	Costes J.

3 mandats

## FÉDÉRATION DES INSCRITS MARITIMES

Délégué fédéral : Rivelli

Syndicat des Lamaneurs de Dunkerque . . . . .	Vignols L.
Union des Pêcheurs et Marins de Dunkerque. . . . .	Rivelli.
— — — de la Seyne . . . . .	»



Syndicat des Inscrits Maritimes de Marseille . . . . .	Vignols.
— — — de Rouen : . . . . .	Briot.
— — — de Stes-Maries de la Mer.	Rivelli.
— des Marins et Pêcheurs de Saint-Nazaire . . . . .	Gauthier H.

7 mandats

## FÉDÉRATION LITHOGRAPHIQUE

Délégué fédéral : Gauthier

Syndicat des Dessinateurs chromistes de la Seine . . . . .	Gauthier P.
— — — graveurs de la Seine . . . . .	»
— — — de Bordeaux . . . . .	Thil G.
— — — de Rennes . . . . .	Fredhouët.
— des Imprimeurs lithographes de la Seine . . . . .	Gauthier.
— des Lithographes d'Angers . . . . .	Fredhouët.
— — — d'Angoulême . . . . .	Thil G.
— — — de Bordeaux . . . . .	»
— — — de Caen . . . . .	Fredhouët.
— — — de Clermont-Ferrand . . . . .	Rochet R.
— — — de Dijon . . . . .	Gauthier.
— — — de Dôle . . . . .	Klemczynski.
— — — de Limoges . . . . .	Thil.
— — — de Lyon . . . . .	Faure.
— — — de Marseille . . . . .	Perrin A.
— — — de Montpellier . . . . .	»
— — — de Nantes . . . . .	Fredhouët.
— — — de Nimes . . . . .	Perrin A.
— — — du Nord . . . . .	Gauthier.
— — — d'Orléans . . . . .	Thil.
— des Photgraveurs de Paris . . . . .	Gauthier P.
— des Lithographes de Poitiers . . . . .	Thil.
— des Papetiers relieurs de Reims . . . . .	Hurteau.
— des Imprimeurs lithographes de Rennes . . . . .	Fredhouët.
— — — de Rouen . . . . .	»
— — — de Saint-Etienne . . . . .	Gauthier.
— des Reporteurs-Lithographes de la Seine . . . . .	»
— des Imprimeurs-Lithographes de Toulouse . . . . .	Perrin.
— — — de Tours . . . . .	Bonneau E.

29 mandats

## FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU LIVRE

Délégué fédéral : Burgard

Syndicat des Typographes d'Albi . . . . .	Liochon C.
— — — d'Alençon . . . . .	Reymond.
— — — d'Alger . . . . .	Estellé.
— — — d'Amiens . . . . .	Masson.
— — — d'Arras . . . . .	»
— — — d'Auch . . . . .	Séguin.
— — — de Bayonne . . . . .	Bourdon.
— — — de Belfort . . . . .	Burgard.
— — — de Béziers . . . . .	Hayart A.
— — — de Blois . . . . .	Liochon C.
— — — de Bordeaux . . . . .	Reymond.
— — — de Bourg . . . . .	Liochon.
— — — de Bourges . . . . .	Liochon.
— — — de Brives . . . . .	Pouzet.
— — — de Caen . . . . .	Burgard.

Syndicat des Typographes	de Chambéry . . . . .	Marrou.
—	de Châteaudun . . . . .	Reymond.
—	de Châteauroux. . . . .	Liochon.
—	de Cherbourg. . . . .	Laurens.
—	de Clermont-Ferrand . . . . .	Bargeot J.
—	de Constantine . . . . .	Burgard.
—	de Dôle . . . . .	Jusserand.
—	de Dunerque . . . . .	Liochon.
—	d'Epinal . . . . .	Reymond.
—	de Flers . . . . .	»
—	de Foix . . . . .	Jusserand.
—	d'Issoudum . . . . .	Liochon.
—	de Lagny . . . . .	Bargeot.
—	de Libourne . . . . .	Burgard.
—	de Lille. . . . .	Masson L.
—	de Limoges . . . . .	Jusserand.
—	de Lons-le-Saulnier . . . . .	Marrou.
—	de Lunéville . . . . .	Burgard.
—	de Lyon . . . . .	Seguin.
—	de Marseille. . . . .	Marrou.
—	de Meaux . . . . .	Reymond.
—	de Melun . . . . .	»
—	de Montauban . . . . .	Marrou.
—	de Mont-de-Marsan . . . . .	Reymond.
—	de Montluçon. . . . .	Jusserand.
—	de Montpellier . . . . .	Liochon.
—	de Nancy . . . . .	Burgard.
—	de Nantes . . . . .	»
—	de Narbonne . . . . .	Liochon.
—	de Nevers . . . . .	Burgard.
—	de Nice . . . . .	Marrou.
—	de Niort . . . . .	Jusserand.
—	d'Orléans . . . . .	Marrou.
—	de Paris . . . . .	Sergent.
—	de Poitiers. . . . .	Jusserand.
—	de Quimper . . . . .	Seguin.
—	de Reims . . . . .	Burgard.
—	de Roanne. . . . .	Jusserand.
—	de Rouen . . . . .	Briot.
—	de Roubaix-Tourcoing. . . . .	Masson.
—	de Saint-Brieuc. . . . .	Liochon.
—	de Saint-Etienne . . . . .	Jusserand.
—	de Saint-Nazaire . . . . .	Gauthier.
—	de Saint-Quentin. . . . .	Démaret.
—	de Soissons . . . . .	Jusserand.
—	de Thouars. . . . .	»
—	de Toulon. . . . .	Perrin.
—	de Toulouse. . . . .	Reymond.
—	de Tours . . . . .	Bonneau.
—	de Valence . . . . .	Bravais.
—	de Valenciennes . . . . .	Masson.
—	de Versailles . . . . .	Lapierre.
—	des Conducteurs typographes de Limoges . . . . .	Tillet.
—	des Correcteurs typographes de Paris . . . . .	Villeval.
—	des Fondateurs typographes de la Seine . . . . .	Reymond.
—	des Conducteurs typographes de Paris . . . . .	Sergent.

**FÉDÉRATION DES MAGASINS ADMINISTRATIFS DE LA GUERRE**

	DÉLÉGUÉS
Syndicat des ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la Guerre de Toulon . . . . .	Bonneau.
Syndicat des ouvriers et ouvrières d'Habillement et Campement de Montpellier . . . . .	Niel.
Syndicat des ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la Guerre de Paris . . . . .	Person.

3 mandats

**FÉDÉRATION DE LA MARÉCHALERIE**

Syndicat des Maréchaux de Bordeaux . . . . .	Jacquemin.
— — de Lille . . . . .	Saint-Venant.
— — de Marseille . . . . .	Jacquemin.
— — de Montpellier . . . . .	Niel.
— — de Saint-Etienne . . . . .	Jacquemin.
— — de Saint-Quentin . . . . .	Faure E.
— — de la Seine . . . . .	Jacquemin.

7 mandats

**FÉDÉRATION DE LA MARINE DE L'ÉTAT***Délégué fédéral : Sivan*

Syndicat des Travailleurs du port de Cherbourg . . . . .	Laurens L.
— des Forges de la Chaussade . . . . .	Sivan E.
— des Travailleurs du port de Lorient . . . . .	Trévenec.
— — d'Indret . . . . .	Sivan.
— — du Laboratoire de Paris . . . . .	»
— — de Rochefort . . . . .	»
— — de la Fonderie de Ruelle . . . . .	»
— — du port de Toulon . . . . .	Berthon A.

8 mandats

**FÉDÉRATION DES OUVRIERS MÉCANIENS***Délégué fédéral : Coupât*

Syndicat des Mécaniciens d'Aix . . . . .	Legros O.
— — d'Albert . . . . .	Villain.
— — d'Angers . . . . .	Labe.
— — de Bordeaux . . . . .	Bajat.
— — de Caen . . . . .	Labe.
— — de Chartres . . . . .	Coupât.
— — de Cherbourg . . . . .	Laurens.
— — de Corbeil . . . . .	Labe.
— — de Flers . . . . .	»
— — de Jeumont . . . . .	Bajat.
— — de Marseille . . . . .	Philip.
— — de Marpent . . . . .	Coupât.
— — de Meaux . . . . .	»
— — de Morlaix . . . . .	»
— — de Nantes . . . . .	Cassin.
Union des Mécaniciens de la Seine . . . . .	Heckenmeyer.
Syndicat des Tourneurs en Optique de Paris . . . . .	Labe.
— des Robinettiers de Paris . . . . .	Morez.
— des Mécaniciens de Raon-l'Étape . . . . .	Coupât.
— — de Reims . . . . .	Hurteau.

Syndicat des Mécaniciens	de Saint-Dié . . . . .	Coupat.
—	de Saint-Etienne . . . . .	»
—	de Saint-Nazaire . . . . .	Bajat.
—	de Saint-Quentin . . . . .	Démaret.
—	de Soissons . . . . .	Bajat.
—	de Tarbes . . . . .	Bajat.
—	de Toulouse . . . . .	André J.
—	de Tourcoing . . . . .	Philip.
—	de Troyes . . . . .	Clévy E.
—	de Villefranche . . . . .	Bajat.

30 mandats

## FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE

Délégués fédéraux : Blanchard, Galantus, Latapie, Merrheim

Syndicat des Métallurgistes	d'Amiens . . . . .	Merrheim.
—	d'Angoulême . . . . .	Paradis.
—	d'Annécly . . . . .	Latapie.
—	d'Annonnay . . . . .	Blanchard.
—	d'Anzin . . . . .	Merrheim.
—	d'Argenteuil . . . . .	Lapierre.
—	d'Auxerre . . . . .	Paradis.
—	de Badevel . . . . .	Latapie.
—	de Basse-Indre . . . . .	Gautier.
—	de Béziers . . . . .	Galantus.
—	de Bourges . . . . .	Ardault.
—	de Cambrai . . . . .	Fiers L.
—	de Charleville . . . . .	Burglin.
—	de Châteauroux . . . . .	Lochet.
—	de Chavigny . . . . .	Sellenet dit Boudoux
—	de Cette . . . . .	Jauffret.
—	de Corbeil . . . . .	Lévy A.
—	de Couéron . . . . .	Gautier.
—	de Cousance aux Forges . . . . .	Sellenet dit Boudoux
—	de Decazeville . . . . .	Giroud.
—	de Deville-les-Rouen . . . . .	Chevallier A.
—	de Dijon . . . . .	Blanchard.
—	de Dives-sur-Mer . . . . .	Galantus.
—	de Dôle . . . . .	Klemczynski.
—	de Douai . . . . .	Fiers.
—	de Doulaincourt . . . . .	Blanchard.
—	de Dunkerque . . . . .	Fiers.
—	de Flize . . . . .	Taffet.
—	de Fourchambault . . . . .	Merrheim.
—	de Fraisans . . . . .	Klemczynski.
—	de Friville-Escarbotin . . . . .	Morel G.
—	de Fromelennes . . . . .	Galantus.
—	de Fumel . . . . .	Massoula.
—	de Givors . . . . .	Gigard.
—	d'Hennebont . . . . .	Gautier H.
—	d'Hussigny . . . . .	Sellenet dit Boudoux
—	de Jeumont . . . . .	Fiers L.
—	de Le Cateau . . . . .	Blanchard.
—	de Le Chambon-Feugerolles . . . . .	Malot.
—	de Le Boucau . . . . .	Latapie.
—	de Lille . . . . .	Saint-Venant.
—	de Limoges . . . . .	Latapie.
—	du Havre . . . . .	Gérooms.
—	de Lyon . . . . .	Chabert H.

Syndicat des Métallurgistes	de Lure . . . . .	<b>Blanchard.</b>
—	de Marseille . . . . .	<b>Baudoin.</b>
—	de Maubert-Fontaines . . . . .	<b>Taffet.</b>
—	de Mazières . . . . .	<b>Hervier P.</b>
—	de Melun . . . . .	<b>Merrheim.</b>
—	de Mohon . . . . .	<b>Taffet.</b>
—	de Montluçon . . . . .	<b>Aupart.</b>
—	de Monthermé . . . . .	<b>Taffet.</b>
—	de Montpellier . . . . .	<b>Galantus.</b>
—	de Moulins . . . . .	<b>Auguste J.</b>
—	de Nancy . . . . .	<b>Sellenet dit Boudoux</b>
—	de Nantes . . . . .	<b>Cassin E.</b>
—	de Nevers . . . . .	<b>Sellenet dit Boudoux</b>
—	de Paris . . . . .	<b>Chabert.</b>
—	de Pauillac . . . . .	<b>Latapie.</b>
—	de Provins . . . . .	<b>Merrheim.</b>
—	de Pontarlier . . . . .	<b>Galantus.</b>
—	de Revin . . . . .	<b>Taffet.</b>
—	de Rive-de-Gier . . . . .	<b>Blanc P.</b>
—	de Rochefort . . . . .	<b>Latapie.</b>
—	de Roubaix . . . . .	<b>Fiers.</b>
—	de Saint-Chamond . . . . .	<b>Salagnac.</b>
—	de Saint-Claude . . . . .	<b>Reffet L.</b>
—	de Saint-Florent . . . . .	<b>Ardault.</b>
—	de Saint-Juery . . . . .	<b>Chevallier.</b>
—	de Saint-Malo . . . . .	<b>Fredhouët.</b>
—	de Saint-Nazaire . . . . .	<b>Gautier.</b>
—	de Ste-Uze, St-Barthélemy . . . . .	<b>Bravais.</b>
—	de Toulon . . . . .	<b>Taffarany.</b>
—	de Toulouse . . . . .	<b>Benech.</b>
—	de Trignac . . . . .	<b>Gautier.</b>
—	de Troyes . . . . .	<b>Merrheim.</b>
—	de Vendôme . . . . .	<b>Smolinsky.</b>
—	de Vierzon . . . . .	<b>Hervier P.</b>
—	de Viviers-au-Court . . . . .	<b>Burglin.</b>
—	de Voiron . . . . .	<b>Barral.</b>
—	des Electriciens de Bayonne . . . . .	<b>Pataud.</b>
—	des Ferblantiers de Bordeaux . . . . .	<b>Latapie.</b>
—	des Cartouchiers d'Issy-les-Moulineaux . . . . .	<b>Barnier.</b>
—	des Modeleurs Mécaniciens de Lille . . . . .	<b>Saint-Venant.</b>
—	des Ferblantiers Lampistes de Lyon . . . . .	<b>Faure.</b>
—	du Bronze de Lyon . . . . .	<b>Gros.</b>
—	des Polisseurs en métaux de Lyon . . . . .	<b>Joly.</b>
—	des ouvriers sur Cuivre de Lyon . . . . .	<b>Gros.</b>
—	de la Construction mécanique du Mans . . . . .	<b>Richer.</b>
—	des Chaudronniers sur fer de Marseille . . . . .	<b>Mallet M.</b>
—	des Chaudronniers sur cuivre de Marseille . . . . .	<b>Ginouvés.</b>
—	des Mouleurs de Desmazures . . . . .	<b>Burglin.</b>
—	des Lunetiers Horlogers du Morez . . . . .	<b>Reffey.</b>
—	des Serruriers de Niort . . . . .	<b>Pataud.</b>
—	des ouvriers en limes de Nancy . . . . .	<b>Sellenet dit Boudoux</b>
—	Instruments de précisions de la Seine . . . . .	<b>Chevallier E.</b>
—	— de chirurgie de Paris . . . . .	<b>Barnier V.</b>
—	— de musique de Paris . . . . .	<b>»</b>
—	de l'Industrie électrique de Paris . . . . .	<b>Guiraud.</b>
—	des Graveurs et Ciseleurs de la Seine . . . . .	<b>Latapie.</b>
—	des Estampeurs-Outilleurs de la Seine . . . . .	<b>Paradis.</b>
—	des ouvriers en limes de la Seine . . . . .	<b>Blanchard.</b>
—	des Décolleteurs Tourneurs de la Seine . . . . .	<b>»</b>
—	des Coffres-forts de la Seine . . . . .	<b>Merrheim.</b>

Syndicat	du Bronze imitation de Paris . . . . .	Latapie.
—	des Tôliers de la Seine . . . . .	Galantus.
—	des Constructions navales du Petit-Quevilly . . . . .	Chevallier E.
—	des Armuriers de Saint-Etienne . . . . .	Malot U.
—	des Tôliers Fumistes de Saint-Etienne . . . . .	»
—	des Couteliers garçons de boutique de St-Rémy . . . . .	Blanchard.
—	des Ferblantiers de Saumur . . . . .	Galantus.
—	des Mécaniciens serruriers de Tours . . . . .	Morin F.

112 mandats

## FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS

Délégués fédéraux : Merzet, Cordier, Bartuel

Syndicat	des Mineurs d'Alais . . . . .	Roussel C.
—	— d'Albi . . . . .	Cordier.
—	— d'Anzin . . . . .	»
—	— de l'Aveyron . . . . .	Mazars V.
—	— de Bezenet . . . . .	Merzet.
—	— de Bert . . . . .	Bartuel.
—	— de Buxières-les-Mines . . . . .	Cordier.
—	— de Bessèges . . . . .	»
—	— de Carmaux . . . . .	Merzet.
—	— de Commenty . . . . .	Cordier.
—	— de Côte-Chaude . . . . .	Bartuel.
—	— de Deneuille-les-Mines . . . . .	Merzet.
—	— de Dojet . . . . .	»
—	— d'Épinac-les-Mines . . . . .	Marius André.
—	— de Ferrières . . . . .	Bartuel.
—	— de Firminy . . . . .	Cordier.
—	— de La Mure . . . . .	Bartuel.
—	— de Lavareix-les-Mines . . . . .	Abgrall F.
—	— de Montceau-les-Mines . . . . .	Merzet.
—	— de Montvicq . . . . .	Cordier.
—	— du Nord . . . . .	Cordier.
—	— de Noyant . . . . .	Merzet.
—	— de La Ricamarie . . . . .	»
—	— du Pas-de-Calais . . . . .	Cordier.
—	— de Roche-la-Molière . . . . .	Bartuel.
—	— de Saint-Bel . . . . .	Mayoud A.
—	— de Saint-Chamond . . . . .	Bartuel.
—	— de Saint-Cierge-la-Cère . . . . .	Bonnet.
—	— de Saint-Eloy-les-Mines . . . . .	Cordier.
—	— de Sainte-Florine . . . . .	Bexant.
—	— de Sainte-Foy-l'Argentière . . . . .	Bartuel.
—	— de Saint-Gaviac . . . . .	Lagoutte.
—	— de Saint-Genest-Lerpt . . . . .	Bartuel.
—	— de Saint-Hilaire . . . . .	Merzet.
—	— de Tucquegnieux . . . . .	»
—	— de Valdonne . . . . .	Bexant.
—	— de Villars . . . . .	Bartuel.

37 mandats

## FÉDÉRATION DES MOULEURS EN MÉTAUX

Délégué fédéral : Fouy 3

Syndicat	des Mouleurs Noyauteurs d'Abbeville . . . . .	Puntis.
—	— — d'Amiens . . . . .	Villain.
—	— — de Caen . . . . .	Hoareau.

Syndicat des Mouleurs Noyauteurs de Charleville . . . . .	Hoareau.
— — — de Chauny. . . . .	Martin Louis.
— — — de Dijon . . . . .	Puntis.
— — — de Dreux . . . . .	Bidament.
— — — d'Essonnes. . . . .	Hoareau.
— — — d'Etampes . . . . .	Bouyé.
— — — de Flers . . . . .	Puntis.
— — — de Fourmies . . . . .	»
— — — d'Hirson . . . . .	Martin L.
— — — du Havre . . . . .	Gérooms.
— — — de Lille . . . . .	Coolen R.
— — — de Lyon . . . . .	Boisset.
— — — du Mans . . . . .	Richer N.
— — — de Marseille . . . . .	Hoareau.
— des Manœuvres de fonderie de Marseille . . . . .	Genet.
— des Mouleurs de Nantes . . . . .	Cassin.
— — — de Pont-Chardon . . . . .	Martin L.
— — — de Roanne . . . . .	»
— — — de Roubaix . . . . .	Hoareau.
— — — de Saint-Etienne . . . . .	Livet P.
— — — de Saint-Quentin . . . . .	Démaret F.
— — — de la Seine . . . . .	Bouyé.
— — — de Tours . . . . .	Morin.
— — — de Valence . . . . .	Bouyé.

27 mandats

## FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX

Délégué fédéral: Grandsart

Syndicat des Travailleurs municipaux de Cherbourg . . . . .	Laurens.
— Travailleurs municipaux de Dunkerque . . . . .	Decooninck.
— des Jardiniers de Lille . . . . .	Coolen R.
— des Travailleurs municipaux de Lille . . . . .	Ghesquière.
— du Service des eaux de Paris . . . . .	Grandsart.
— du Service des écoles de Paris . . . . .	»
— des ouvriers Egoutiers de Paris . . . . .	»
— des ouvriers Egoutiers de Marseille . . . . .	»
— des Travailleurs municipaux de Reims. . . . .	Hurteau.
— — — de Saint-Quentin . . . . .	Guernier.
— — — de Paris . . . . .	Roche,

11 mandats

## FÉDÉRATION DES ARTISTES MUSICIENS

Syndicat des Artistes musiciens de Marseille. . . . .	Duch L.
— — — de Toulon . . . . .	Bonneau.

2 mandats

## FÉDÉRATION DU PAPIER

Délégué fédéral: Cloisyl

Syndicat des Papetiers de Ballancourt . . . . .	Cloisyl.
— — — de Blendecques . . . . .	»
— — — de Brignoud . . . . .	»
— — — Relieurs doreurs de Dijon . . . . .	»
— — — de Nançy . . . . .	»
— du Cartonnage de Paris . . . . .	S. dit Boudoux Cloisyl.

Syndicat	de la Papeterie réglure de Paris . . . . .	Cloisyl.
—	de la Dorure brochure de la Seine . . . . .	»
—	des Papetiers de La Vallée de l'Aa . . . . .	»
—	— de Lille . . . . .	Bailly.
—	— de Roubaix . . . . .	Cloisyl.

11 mandats

**FÉDÉRATION DE LA PEINTURE**

*Délégués fédéraux: Craissac, Robert*

Syndicat	des Peintres de Blois . . . . .	Robert L.
—	— de Bordeaux . . . . .	»
—	— de Grenoble . . . . .	Zanetto.
—	— de Limoges . . . . .	Rougerie.
—	— de Périgueux . . . . .	Robert.
—	— de Poitiers . . . . .	»
—	— de Toulouse . . . . .	Gardery.
—	— de Vierzon . . . . .	Robert.

8 mandats

**FÉDÉRATION DU PERSONNEL CIVIL DE LA GUERRE**

*Délégué fédéral: Berlier*

Syndicat	du personnel civil des deux sexes d'Alger . . . . .	Lucain.
—	— — de l'Artillerie de Bourges . . . . .	»
—	— — militaire de Bourges . . . . .	»
—	— — manuf. d'arm. de Châtellerault . . . . .	Moirou.
—	— — de Cherbourg . . . . .	Laurens.
—	— — artillerie de Clermont-Ferrand . . . . .	Lucain.
—	— — section de Douai . . . . .	Berlier.
—	— — artillerie de Grenoble . . . . .	Moirou.
—	— — de La Rochelle . . . . .	»
—	— — de Lille . . . . .	»
—	— — de Lyon . . . . .	»
—	— — Etabl. mil. de Marseille . . . . .	Berlier.
—	— — de l'artillerie de Nantes . . . . .	»
—	— — du génie de Paris . . . . .	Lucain.
—	— — Construction de Rennes . . . . .	Berlier.
—	— — de Saint-Etienne . . . . .	»
—	— — (M <sup>re</sup> d'armes). . . . .	»
—	— — de Tarbes . . . . .	»
—	— — arsenal de terre de Toulon . . . . .	»
—	— — cartoucherie de Toulouse . . . . .	»
—	— — manufact. d'armes de Tulle . . . . .	Moirou.
—	— — de Valence . . . . .	Berlier.
—	— — arsenal de Vernon . . . . .	Moirou.

23 mandats

**FÉDÉRATION DES PORTS ET DOCKS**

*Délégué fédéral: Sauvage*

Syndicat	des ouvriers du port d'Antibes . . . . .	Morel.
—	des Arrimeurs et Manœuvres de Bordeaux . . . . .	Decocnick.
—	des Arrimeurs bois merrains de Bordeaux . . . . .	»
—	ouvriers du port de Cette . . . . .	Sauvage.
—	des ouvriers bois merrains de Cette . . . . .	Fabre J.
—	Charretiers chargeurs de Cette . . . . .	»
—	ouvriers bois du Nord de Cette . . . . .	Jannot G.
—	— Charbonniers de Cette . . . . .	Fabre J.



## DÉLÉGUÉS

Syndicat Ouvrier du port de Dieppe . . . . .	Sauvage.
— du port de Dunkerque . . . . .	»
— du port de la Pallice . . . . .	Vignaud.
— des usines de la Pallice . . . . .	»
— des Manœuvres en régie de Rochefort . . . . .	Sauvage.
— des quais et docks de Rochefort . . . . .	»
— des ouvriers du port de Rouen . . . . .	»
— des ouvriers du port de Saint-Nazaire . . . . .	Gautier H.
— des Chargeurs et Charbonniers de Toulon . . . . .	Ollive J.

17 mandats

**SYNDICAT NATIONAL DES OUVRIERS DES P. T. T.***Délégué fédéral : Murphy*

Syndicat des P. T. T. d'Auxerre . . . . .	Fauron.
— de Bourges . . . . .	Lucain.
— de Chambéry . . . . .	Bousch.
— de Chaumont . . . . .	Murphy.
— de Grenoble . . . . .	Fauron.
— de Lille . . . . .	Saint-Venant.
— de Mâcon . . . . .	Fauron.
— de Marseille . . . . .	»
— de Melun . . . . .	»
— de Montpellier . . . . .	Niel.
— de Nancy . . . . .	Bousch.
— de Lyon . . . . .	Grime J.
— de Rouen . . . . .	Bousch.
— de la Seine . . . . .	Fauron.
— de Troyes . . . . .	Clévy.
Syndicat national des ouvriers de main d'œuvre des P. T. T.	Robert.

16 mandats

**FÉDÉRATION DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE***Délégué fédéral : Beuchard*

Syndicat des Préparateurs en pharmacie de Paris . . . . .	Beuchard.
---	-----------

1 mandat

**FÉDÉRATION DES PRESSES TYPOGRAPHIQUES***Délégué fédéral : Grauvogel*

Syndicat des Minervistes pointeurs et margeurs de Lyon . . . . .	Faure F.
— des Conducteurs typographes de Lyon . . . . .	Grauvogel.
— des Presses typographiques de la Seine . . . . .	»
— des Presses typographiques de Tours . . . . .	Bonneau.

4 mandats

**FÉDÉRATION DES SABOTIERS ET GALOCHIERS***Délégué fédéral : Rougerie*

Syndicat des Galochiers de Brives . . . . .	Pouzet O.
— de Limoges . . . . .	Rougerie.
— de Roanne . . . . .	»

3 mandats

**FÉDÉRATION DE LA SELLERIE-BOURELLERIE***Délégué fédéral : Pilet*

DELEGUES

Syndicat des travailleurs de la peau de la Seine . . . . .	Pilet.
— des Bourelliers selliers de la Seine . . . . .	»

2 mandats

**FÉDÉRATION DES MANUFACTURES DE TABAC***Délégué fédéral : Malardé*

Syndicat des Tabacs d'Aiguillon . . . . .	Malardé.
— de Bordeaux . . . . .	»
— de Châteauroux . . . . .	Lochet.
— de Dieppe . . . . .	Bélot.
— d'Issy-les-Moulineaux . . . . .	Malardé.
— de Lille . . . . .	Bélot.
— de Limoges . . . . .	»
— du Mans . . . . .	»
— de Marmande . . . . .	Malardé.
— de Marseille . . . . .	Bélot.
— de Morlaix . . . . .	»
— de Nice . . . . .	»
— de Nantes . . . . .	»
— d'Orléans . . . . .	Malardé.
— de Paris-Reuilly . . . . .	»
— de Riom . . . . .	»
— de Tonneins . . . . .	»
— de Toulouse . . . . .	»

18 mandats

**FÉDÉRATION DE LA TEINTURE ET APPRÊTS**

Syndicat des Teinturiers-Apprêteurs de Lyon . . . . .	Sauge.
— de Saint-Etienne . . . . .	»
— de Troyes . . . . .	Devilar.

3 mandats

**FÉDÉRATION DES TEINTURIERS DÉGRAISSEURS***Délégué fédéral : Montélimard*

Syndicat des Teinturiers-Dégraisseurs de Bordeaux . . . . .	Montélimard.
— de Toulouse . . . . .	»
— de la Seine . . . . .	»

3 mandats

**FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE***Délégué fédéral : Renard*

Syndicat des Bonnetiers de Gange . . . . .	Clévy E.
— de Méharicourt . . . . .	Cleuet.
— de Moreuil . . . . .	Morel G.
— de Troyes . . . . .	Clévy.
— de Villers-Bretonneux . . . . .	Villain.

Syndicat de l'Industrie Cotonnière de Fiers-de-l'Orme . . . . .	Renard.
— — — — — de Lillebonne . . . . .	»
— des Fileuses en soie de St-Hippolyte-du-Fort . . . . .	»
— — — — — de Valleraugue . . . . .	Decock.
— de la Tapisserie d'art d'Aubusson . . . . .	Clévy.
— des Filassiers et Filassières d'Arques . . . . .	Cnudde.
— de la Filature de Lille . . . . .	»
— des Lainiers et Lainières de Lisieux . . . . .	Guernier.
— des Blanchisseuses de Lyon . . . . .	Mme Lacmbe.
— des Passementiers de Paris . . . . .	Clévy E.
— des Pareurs de Saint-Quentin . . . . .	Démaret.
— des Filatures de Tourcoing . . . . .	Pierpont.
— de l'Industrie florale de la Seine . . . . .	Thuillier.
— des ouvriers en drap de Romorantin . . . . .	Renard V.
— des Trieurs de laines de Reims . . . . .	Hurteau.
— — — — — de Tourcoing . . . . .	Pierpont.
— de l'Impression sur étoffe de Puteaux . . . . .	Renard.
— des Teinturiers-Apprêteurs d'Amiens . . . . .	»
— de l'Union textile d'Angers . . . . .	Bellanger.
— — — — — de Boussière-Carnières . . . . .	Decock E.
— des Rubaniers de Commines . . . . .	Sohier E.
— du Textile de Dunkerque . . . . .	»
— — — — — d'Erquinghem . . . . .	»
— — — — — d'Evreux . . . . .	»
— — — — — de Frévant . . . . .	Decock E.
— — — — — de Fourmies . . . . .	Renard V.
— — — — — de Gérardmer . . . . .	Guernier.
— — — — — d'Halluin . . . . .	Sohier.
— — — — — d'Hazebrouck . . . . .	Cnudde.
— — — — — d'Houplines . . . . .	Sohier.
— — — — — de Lavelanet . . . . .	Delsant.
— — — — — de Lille . . . . .	Cnudde.
— — — — — de Mazamet . . . . .	Barthès.
— — — — — de Neuville . . . . .	Decock.
— — — — — de Nieppe . . . . .	»
— — — — — de Poix-du-Nord . . . . .	Cnudde.
— de l'Industrie lainière de Reims . . . . .	Guernier.
— de la Bonneterie de Romilly-sur-Loire . . . . .	Luquet.
— du Textile de Roubaix . . . . .	Decock.
— — — — — de Roncq . . . . .	Cnudde.
— — — — — de Rouen . . . . .	Gérooms.
— — — — — de Sedan . . . . .	Renard.
— — — — — d'Amiens et de la Somme . . . . .	Morel G.
— — — — — de Tourcoing . . . . .	Pierpont.
— des Tisseurs-Fileurs d'Amiens . . . . .	Villain.
— — — — — d'Avesnes-les-Aubert . . . . .	Guernier.
— — — — — lyonnais de Lyon . . . . .	Denis.
— — — — — de Saint-Quentin . . . . .	Démaret.
— — — — — de Tourcoing . . . . .	Pierpont.

44 mandats

## FÉDÉRATION DU TONNEAU

Délégué fédéral : Bourderon

Syndicat de la Tonnellerie de Bordeaux . . . . .	Bourderon.
— des Ouvriers 'soutireurs' de Cette . . . . .	Jannot.
— de la Tonnellerie de Cette . . . . .	»
— des Cavistes-Tonnelliers d'Épernay . . . . .	Bourderon.
— des Bouchonniers de Lavardac et du Lot-et-Gar. . . . .	»

Syndicat des Tonneliers de Montpellier . . . . .	Niel L.
— de Nice . . . . .	Morel.
— d'Orléans . . . . .	Constant J.
— de Perpignan . . . . .	Bertrand.
— de Reims . . . . .	Bourderon.
— de la Seine . . . . .	»
— des Tonneliers-Cavistes-Liquoristes de Valence . . . . .	Bravais P.

12 mandats

## FÉDÉRATION DES TRANSPORTS

*Délégué fédéral : Tesche*

Syndicat des Tramways de Dunkerque . . . . .	Decconinck.
— de Limoges . . . . .	Teste A.
— de Marseille . . . . .	Joblin A.
— de Nice . . . . .	Morel.
— de Reims . . . . .	Hurteau.
— de Saint-Denis . . . . .	Mazaud.
— de Saint-Etienne . . . . .	Malot.
— du Métropolitain de Paris . . . . .	Tesche.
— de l'Est-Parisien . . . . .	Mazaud.
— de Paris-Nord . . . . .	Joblin.
— des Bâteaux à Voyageurs de la Seine . . . . .	Mazaud.
— des Transports et Manutention de la Seine . . . . .	»
— des Omnibus de la Seine . . . . .	Joblin.
— des Cochers et Chauffeurs de la Seine . . . . .	Mazaud.
— des Cochers-Postiers de Paris . . . . .	»
— des Tramways de Tours . . . . .	Bonneau.

16 mandats

## FÉDÉRATION DES TRANSPORTS ET MANUTENTIONS

*Délégué fédéral : Tabard*

Syndicat des Charretiers de Bourges . . . . .	Hervier P.
— des Manœuvres de Lyon . . . . .	Faure.
— des Camionneurs de Limoges . . . . .	Puyjalon.
— des Charretiers de Mazamet . . . . .	Barthès.
— des Manœuvriers de Neuville-sur-Saône . . . . .	Puyjalon.
— des Hommes de peine de Reims . . . . .	»
— des Caissiers et Scieurs de Saint-Omer . . . . .	»
— des Garçons de Magasins, Livreurs de la Seine . . . . .	Bour.
— des Déménageurs de la Seine . . . . .	Puyjalon.
— des Ouvriers Layetiers-Emballeurs de la Seine . . . . .	Tabard.
— des Groupeurs-Camionneurs de Toulouse . . . . .	»
— des Charretiers de Vacluse . . . . .	Faure.

12 mandats

## FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE

*Délégué fédéral : Hancart*

Syndicat des Verriers d'Aniche . . . . .	Hancart.
— de Blagny-sur-Bresle . . . . .	Péquignot.
— du Bouscat . . . . .	Hancart.
— de Charleville . . . . .	Péquignot.
— de Dijon . . . . .	Hancart.
— de Dorignies . . . . .	»

Syndicat des Verriers	de Fresnes	Hancart.
—	de Gouhenans	Péquignot.
—	d'Hautois	Hancart.
—	de Louches	Péquignot.
—	de Marseille	»
—	de Martainville	»
—	de Masnières	Hancart.
—	de Mège-Coste	»
—	de Montluçon	André M.
—	de Rive-de-Gier	Blanc P.
—	de Romesnil	Péquignot.
—	de Saint-Etienne	Hancart.
—	du Tréport	»
—	de Tourouvre	Péquignot.
—	de Vierzon	»

21 mandats

**FÉDÉRATION DE LA VOITURE***Délégué fédéral : Grondin*

Syndicat de la Voiture	d'Amiens	Grondin.
—	d'Angers	Bahonneau
—	de Bourges	Grondin.
—	des Carossiers de Limoges	Rougerie.
—	de la Voiture de Lyon	Gajotto.
—	des Carossiers de Lille	Bondues.
—	de la Voiture du Mans	Richer.
—	de Rouen	Briot.
—	de la Seine	Grondin.
—	de Saint-Amand	»
—	de Vienne	Gajotto.
—	de Vichy	Perrin L.

12 mandats

**SYNDICATS ISOLÉS**

Syndicat des Voiliers	de Dunkerque	Decooninck C.
—	des Scieurs à la Mécanique d'Angers	Durin.
—	— de Lyon	Faure.
—	des Ouvriers en Cannes et Parapluies de la Seine	Quillent.
—	des Scieurs-Découpeurs de la Seine	Thomas.
—	des Monnaies et Médailles de la Seine	Person A.

6 mandats

*Total des mandats : 1.203*

# Liste des Mandats qui n'ont pas été admis

## Fédération des Agricultores du Midi

DÉLÉGUÉS

Syndicat des ouvriers Agricultores de Montferrier . . . . . Niel.

## Fédération de l'Alimentation

Syndicat des Boulangers de Saint-Germain-en-Laye . . . . . Savoie.  
— — de Corbeil . . . . . »  
— — de Pontoise . . . . . »  
— des Cuisiniers de Montpellier . . . . . Niel.

## Fédération de l'Ameublement

Syndicat des ouvriers en Pianos et orgues de Paris . . . . . Bourgeois.

## Fédération du Bâtiment

Syndicat des ouvriers Maçons d'Oullins-sur-Rhône . . . . . Roueste.  
— — Maçons de Valréas . . . . . Miller.  
— — Menuisiers de Saint-Etienne . . . . . Ebers.  
— — Plâtriers de Calais . . . . . Roueste.

## Fédération des Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens

Syndicat des ouvriers Chauffeurs conducteurs de Bordeaux . . . Gal.  
— des Conducteurs d'automobiles de la Seine . . . . . »

## Syndicat National des Chemins de Fer

Groupe de Carnoules . . . . . Faure.  
— de Creil . . . . . Imbert.  
— de Juvisy . . . . . Faure.  
— de Port-Marly . . . . . Le Guennic.  
— de Rambouillet . . . . . »  
— de Villeneuve-Saint-Georges . . . . . Imbert.  
— de Vireux . . . . . »

## Fédération des Employés

Syndicat des Employés de commerce de Périgueux . . . . . Devilar.

## Fédération Hospitalière des Services de Santé

Syndicat des Employés réunis de Montdevergues . . . . . Duval.

## Fédération du Livre

Syndicat des Travailleurs du Livre de Calais . . . . . Masson.

## Fédération des Mécaniciens

Syndicat des Mécaniciens de Calais . . . . . Coupat.

**Fédération des Mineurs**

## DÉLÉGUÉS

Syndicat des Mécaniciens chauffeurs des Mines de la Loire	Bartuel.
— des Mineurs de Communay . . . . .	»
— des Mineurs des mines de Saint-Etienne . . . . .	Merzet.

**Fédération des Mouleurs en Métaux**

Syndicat des Mouleurs de Persan . . . . .	Puntis.
— des Mouleurs de La Rochelle . . . . .	Martin L.

**Fédération des Travailleurs Municipaux**

Syndicat des Travailleurs municipaux du Pré-St-Gervais. . .	Jouhaux.
---	----------

**Fédération de la Peinture**

Groupe des Peintres de Levallois-Perret . . . . .	Robert L.
---	-----------

**Fédération du Personnel Civil de la Guerre**

Syndicat des ouvriers d'art du Bouchet . . . . .	Lucain.
--	---------

**Fédération des Ports et Docks**

Syndicat des ouvriers des enclos de bois de Marseille . . . .	Sibille.
---	----------

**Fédération des Sabotiers**

Syndicat des Sabotiers d'Issoudun . . . . .	Rougerie.
---	-----------

**Fédération des Tabacs**

Syndicat des ouvrières aux Tabacs de Dijon . . . . .	Bélot.
— des Tabacs et Allumettes de Dijon . . . . .	Malardé.
— du Transit des Tabacs du Havre . . . . .	Bélot.
— des Tabacs en feuilles de Nancy . . . . .	»
— des Tabacs de Pantin . . . . .	»

**Fédération du Textile**

Syndicat des ouvriers du Textile de Bolbec . . . . .	Renard.
— — — de Fraize-Planyaing . . .	Decock.
— — — de St-Maurice-s.-Moselle	Guernier.

*Total des mandats refusés: 41.*

---

Confédération Générale du Travail

---

# RAPPORTS

des Comités  
et des Commissions

Pour l'Exercice 1906-1908

PRÉSENTÉS AU  
**XVI<sup>e</sup> CONGRÈS CORPORATIF**

X<sup>e</sup> de la C. G. T.

Tenu à Marseille, du 5 au 10 Octobre 1908



**SIÈGE SOCIAL :**  
**MAISONS DES FÉDÉRATIONS**

*33, rue de la Grange-aux-Belles, 33*

— PARIS —



# Rapport du Comité Confédéral

---

*Les deux Sections réunies*

---

CAMARADES,

Un peu tardivement peut-être ces rapports parviendront aux organisations confédérées. La faute en est aux événements que nous traversons, beaucoup plus qu'aux individus. Ils ne comporteront pas non plus tous les développements que nous aurions désirés et qu'eussent pu apporter dans leur confection ceux qui étaient qualifiés pour les faire et qui en furent empêchés par la vindicte gouvernementale et capitaliste.

Ainsi pour le RAPPORT DU COMITE CONFEDERAL, les deux Sections réunies, il nous est impossible de nous étendre longuement, le livre des procès-verbaux de ce Comité ayant été saisi par le parquet au cours des perquisitions qu'il fit dans les bureaux de la C. G. T., lors des arrestations des trois fonctionnaires confédéraux, nos camarades Griffuelhes, Yvetot et Pouget. Nous rappellerons néanmoins les points principaux de son action.

\*  
\*\*

Au cours des deux années qui viennent de s'écouler, fut poursuivie sans relâche, au milieu de difficultés de toute nature, la besogne engagée avec tant d'activité après le Congrès de Bourges et que le Congrès d'Amiens a continué.

L'élan était donné par la propagande intensive du Comité Confédéral avant le Premier Mai 1906 et si l'action depuis lors eût moins d'écho extérieur, elle n'en fut pas moins profonde dans toutes les Fédérations, dans toutes les Unions locales, en un mot dans tous les organismes de la C. G. T.

Il a fallu défendre les positions acquises, répondre aux violences que le pouvoir dirigea sans cesse contre l'organisation et ses militants, qu'illustrèrent de nombreuses fusillades et des années de prison, et qui ont abouti à l'assassinat de deux ouvriers à Draveil-Vigneux, aux massacres de Villeneuve-Saint-Georges et à l'arrestation de militants que les balles françaises n'ont pas tous épargné.

Saluons les victimes et souhaitons que l'éloquence sinistre des crimes gouvernementaux prouve définitivement à la classe ouvrière qu'elle n'a rien à attendre que d'elle-même et qu'elle ne sortira victorieuse et libérée que par la force, la conscience et l'activité constante de l'organisation spécifique de sa classe : le Syndicat.

## **Administration**

Conformément aux Statuts, chacune des deux Sections de la C. G. T. procédait après le Congrès d'Amiens à l'élection de ses secrétaires. Les deux secré-

taires sortants : Griffuelhes, pour la Section des Fédérations, Yvetot, pour la Section des Bourses, étaient réélus ainsi que leurs anciens adjoints : Pouget et Delesalle. Ce dernier ayant depuis, adressé sa démission aux organisations qu'il représentait, ne fait plus partie du Comité.

Puis, ces mêmes Sections nommaient les membres des deux grandes Commissions : celle des Grèves, de la Grève Générale, des Huit heures et celle du Journal. Elles se composent de douze membres chacune, six pris dans chaque Section.

La Section des Fédérations désignait les camarades Thil, Bousquet, Sauvage, Le Blavec, Victor et Bourderon, pour faire partie de la première et la Section des Bourses y envoyait les camarades : Delesalle, Griffuelhes, Robert, Tabard, Dret et Garnery.

La Commission de la Grève Générale et des Huit heures désignait Delesalle, comme secrétaire.

La seconde Commission était composée des camarades Etard, Garnery, Lenoir, Marck, Nicolet et Pouget, pour la Section des Fédérations et Letyran, Robert, Lévy, Georges Paul, Janvion et Merrheim, pour la Section des Bourses. Pouget en était nommé secrétaire.

Enfin les deux Sections réunies maintenaient le camarade Lévy dans ses fonctions de trésorier.

Rappelons que chacune des Sections paye sur sa caisse son secrétaire, la caisse du journal paye le sien ; quant au trésorier, il est payé par les deux Sections et par le journal, soit 100 francs par chaque Section et 50 francs par le Journal.

## Les Retraites Ouvrières

On sait que la Chambre des Députés avait décidé il y a quelques années de demander l'opinion des Syndicats ouvriers sur le projet de loi des retraites ouvrières.

Battue dans les réponses exprimées, nos honorables votèrent la loi quand même, et aujourd'hui c'est le Sénat qui à son tour demande l'avis des Syndicats.

Voici celui que par affiche le Comité Confédéral, après discussion a fait à ce deuxième referendum.

# RÉPONSE AU SÉNAT

## Les Retraites Ouvrières

*En 1901, la Chambre des Députés par un referendum, demandait aux organisations leur sentiment sur un projet de loi, déposé par le Gouvernement, relatif aux Retraites Ouvrières.*

*Ce projet de loi était basé sur le système de la Capitalisation, qui consiste à accumuler pendant un quart de siècle les versements opérés. Après ce quart de siècle, les intérêts seuls des sommes accumulées sont distribués aux survivants.*

*Le capital amassé, qui atteindrait au bas mot une quinzaine de milliards, resterait entre les mains de l'Etat qui le ferait fructifier à sa guise. En réalité, l'Etat, par ce système de drainage de capitaux, nous écraserait de nouveaux impôts pour continuer ses gaspillages scandaleux.*

*De plus, par ce système, la classe ouvrière attendrait trente ans avant de bénéficier des versements effectués.*

*Les organisations syndicales se prononcèrent, à la presque unanimité,*

contre un semblable projet, qu'elles qualifièrent à juste titre de **COLOS-ALE ESCROQUERIE**.

Elles affirmèrent que le droit social à la vie implique le devoir pour la société d'assurer le nécessaire aux vieillards et aux invalides.

Elles marquèrent nettement leurs préférences pour le système des retraites ouvrières par la Répartition, qui consiste à distribuer aux ayants-droits, dans le cours de l'année 1908, les sommes recueillies dans le cours de l'année 1907... et ainsi de suite, d'année en année. De la sorte, **LE BENEFICE DES RETRAITES EST IMMEDIAT** et les calculs démontrent que, par ce système, le taux de la retraite, **IMMEDIATEMENT ACQUISE A CHAQUE VIEILLARD**, serait supérieur à la somme distribuée au bout de 25 à 30 ans, par l'escroquerie à la Capitalisation.

Malgré l'unanimité nette des réponses qui, ayant été sollicitées auraient dû être prises en considération, la Chambre des Députés adoptait il y a un an, un projet de loi, semblable en tous points, dans son principe, à celui qu'avaient condamné les organisations syndicales.

La Chambre montrait ainsi son profond mépris des volontés ouvrières et son désir d'assurer au Gouvernement une source inépuisable de capitaux, d'un emploi incontrôlable. Car, il y a des précédents qui prouvent que l'Etat ne se ferait aucun scrupule de **VOLER** l'argent de la caisse des retraites : les Inscrits maritimes s'étaient constitué par leurs versements une caisse de retraites qui a été complètement vidée par les Gouvernements successifs et aujourd'hui les Inscrits sont contraints de recourir à la grève générale pour obliger l'Etat à rétablir le fonctionnement normal de cette caisse de retraites.

Par cet exemple, les Travailleurs voient combien peu de confiance ils doivent avoir dans l'Etat qui ne manquerait pas de disposer à son gré de la caisse des retraites ouvrières, comme il a disposé pour son usage de celle des Inscrits maritimes.

Aujourd'hui, le Sénat, imitant le procédé de la Chambre, adresse aux organisations un nouveau Referendum, où les questions s'entrelacent habilement, de manière à provoquer des réponses confuses pouvant lui permettre de prétendre que la classe ouvrière est hostile à l'assurance sociale.

**C'EST UN PIEGE !** Les organisations syndicales sauront le déjouer ; pour cela, deux moyens s'offrent à nous :

Ou bien, traiter par le mépris le Questionnaire du Sénat et n'y pas répondre.

Ou bien, sans tenir compte de la forme du Questionnaire, sans répondre directement à aucune des questions insidieuses posées, se borner à dire au Sénat :

Nous voulons que les vieillards et les invalides aient leur existence assurée par une retraite suffisante ;

Nous voulons cette retraite immédiate, par le système de la Répartition ;

Nous ne voulons pas du système de la Capitalisation, parce qu'elle est une escroquerie et que l'exemple du vol de la caisse des Inscrits maritimes nous montre quelles sont les intentions des dirigeants.

#### **TRAVAILLEURS,**

Il n'y a qu'un de ces deux moyens à notre disposition : garder le silence ou répondre dans la formule ci-dessus.

Le Comité Confédéral, saisi comme les autres organisations, du Questionnaire du Sénat, en conformité du vote du Congrès Corporatif de Lyon, 1904, ayant trait aux retraites ouvrières, a, à l'unanimité, jugé de son devoir de rappeler les résolutions antérieures, inspirant la réponse ci-dessus et que nous soumettons à la discussion des organisations syndicales.

**LE COMITE CONFEDERAL.**

### **Pour la Liberté d'Opinion**

Les gouvernants, qu'ils se parent de l'étiquette républicaine ou qu'ils soient royalistes, n'aiment que les flagorneries; ils ne tolèrent pas qu'on les qualifie,

ni qu'on apprécie leurs actes comme ils le méritent. Le gouvernement de M. Clémenceau s'est d'ailleurs distingué par ses poursuites pour délits d'opinion et de lèse-majesté : la sienne, comme il s'est distingué par ses sévices implacables à l'égard des fonctionnaires coupables de penser tout haut, de manifester leur sympathie aux travailleurs syndiqués, et de s'organiser corporativement pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

Nul n'a oublié les nombreuses révocations d'instituteurs, de facteurs, d'employés et de petits fonctionnaires de toutes catégories qui motivèrent d'indignées protestations partant de tous nos organismes syndicaux et des multiples meetings organisés par les Bourses du Travail, tant contre ces actes d'arbitraire que pour la défense des Syndicats des fonctionnaires.

C'est dans un même esprit d'indignation que le Comité éditait l'affiche suivante que signaient tous les délégués présents à la réunion du 16 Avril 1907 :

## Où Allons-nous ?

Travailleurs,

*Les radicaux sont au Pouvoir et, loin de tenir les promesses dont ils furent si généreux envers la Classe ouvrière — alors qu'ils étaient de l'opposition — ils se dévoilent d'implacables réacteurs.*

*Au lieu de faciliter la conquête des améliorations économiques et sociales que peut le Peuple, ils ne reculent devant aucune scélératesse pour enrayer et étouffer ses aspirations aux mieux-être.*

*L'organisation syndicale est leur bête noire. Non contents de tenter la désagrégation des groupements de Salariés de l'Etat, ils manœuvrent pour démolir l'organisme fédératif que s'est donné la Classe Ouvrière — la Confédération Générale du Travail. Sa propagande les apeure et ils voudraient briser mouvements de masse.*

*L'élan de solidarité qui soulève les travailleurs en rythmiques et grandissants. Ne pouvant recommencer l'infamie du COMLOT, — essayée en vain l'an dernier, — le trio ministériel (Clémenceau-Briand-Viviani) a cherché à dissoudre la Confédération.*

*Le parquet, consulté, a refusé d'être complice de cette ignominie ! Il a répondu à Clémenceau, en un long et précis rapport, qu'il n'y a, dans le Code, aucun texte de loi permettant cette opération scélérate.*

*Alors, le gouvernement, ne voulant pas renoncer à ses projets criminels et liberticides — ne pouvant frapper la C. G. T. en bloc — s'est résolu à l'atteindre en détail. Le premier coup, dans cette voie, est l'arrestation des camarades Marck et Yvetot, délégués de la Confédération.*

*Le ministère tente de pallier son arbitraire en faisant jésuitiquement raconter que ces arrestations sont justifiées par la loi sur la presse. Mensonge ! Les camarades ont été incarcérés pour délit de parole et leur arrestation a été opérée en vertu des lois scélérates... tant flétries par les Clémenceau et C<sup>ie</sup>.*

*Or, les intentions ministérielles sont de n'en pas rester là. D'autres arrestations sont prévues... sous les plus vains des prétextes !*

Travailleurs,

*Le Comité confédéral a décidé de porter à votre connaissance les agissements réacteurs des hommes du Pouvoir ; d'attirer votre attention sur les reniements d'opinion et les trahisons de ces hommes passés de l'autre côté de la barricade : de CLEMENCEAU, ex-champion de la liberté individuelle ; de BRIAND et de VIVIANI..., qui affichèrent un socialisme flamboyant.*

*Il a tenu à vous signaler que ces parvenus, hier si véhéments comptent-pours des lois scélérates, dont ils réclamaient l'abrogation et en flétrissaient la*

barbarie, en sont descendus à en ordonner l'application normale — ce que n'avaient jamais osé leurs prédécesseurs.

En outre, le Comité confédéral tient à proclamer que les menaces réactives du Pouvoir ne le détourneront pas de la besogne de propagande syndicale et d'action revendicatrice dont ses membres ont reçu mandat des organisations confédérées.

Les délégués au Comité Confédéral sont d'autant plus fermes et résolus dans l'œuvre qui leur incombe qu'ils ont la certitude d'être en communion d'aspirations et de pensées avec le Proletariat tout entier et qu'ils savent que la Classe Ouvrière organisée ne laissera pas le gouvernement porter atteinte aux libertés syndicales, conquises de haute lutte.

On peut emprisonner des hommes — non des idées !

L'embaстиllement ne tue pas la pensée.

Les persécutions et les étranglements complotés ne seront préjudiciables qu'à ceux qui en assumeront la responsabilité. Quant à l'organisation syndicale, elle sortira plus forte et plus vivante de l'épreuve : la solidarité ouvrière triomphera des scélératesses ministérielles ! !

\*—  
\*\*

Quelques jours après, le Comité Confédéral par la voix de son bureau, faisait paraître la protestation suivante, à la suite des nouvelles arrestations arbitraires de Lévy, Delalé et Bousquet et des révocations de Janvion des travailleurs municipaux et Nègre, des instituteurs :

## Protestation du Bureau Confédéral

Il y a quelques jours, le Comité Confédéral dénonçait le complot gouvernemental, ourdi contre la C. G. T. et dont les arrestations de Marck et d'Yvetot étaient les premières manifestations.

Cette protestation même servait de prétexte pour frapper un autre militant. Parce que le camarade Janvion, en sa qualité de délégué au Comité Confédéral de la Fédération des Travailleurs Municipaux a signé le Manifeste « Où à Mons-nous ? » sa révocation a été prononcée. Et ce, dans les vingt-quatre heures, par un tribunal d'exception, jugeant à huis-clos, sans entendre la victime et hors de sa présence.

A cet arbitraire, sont venues s'ajouter les révocations de quelques-uns des signataires de la « Lettre à Clemenceau », entre autres celle de l'instituteur Nègre, qui a été frappé par les ministres, après avoir été acquitté par le Conseil départemental.

Et voici que sous prétexte de délit de parole, les camarades Lévy, Delalé et Bousquet sont arrêtés sur la simple dénonciation de mouchards qui s'étaient faufilés dans une réunion corporative.

Le but de toutes ces mesures de folle scélératesse est de paralyser les manifestations du Premier Mai ; de briser l'élan syndical des salariés d'Etat ; d'intimider les travailleurs confédérés.

Le gouvernement en sera pour son ignominie.

Le bureau Confédéral a la certitude, déjà affirmée par le Comité Confédéral, que la solidarité prolétarienne triomphera des scélératesses ministérielles ; la classe ouvrière est en marche, rien ne l'arrêtera !

Pour le Bureau Confédéral :

V. GRIFFUELHES, E. POUGET, P. DELESALLE.

C'est pour coordonner la protestation qui se généralisait dans toute la France que le Comité organisait les meetings du 13 juillet 1907.

Dans ce but, il publiait l'appel suivant :

## **Le Samedi 13 Juillet**

**Veille de l'Anniversaire de la prise de la Bastille**

# **GRANDS MEETINGS D'INDIGNATION**

**pour protester**

Contre les mesures de réaction et de police à l'égard de la Classe ouvrière.  
— Contre les incarcérations de militants syndicalistes. — Contre les horreurs dont pâtit le Midi et contre les massacres de Narbonne.

*Ces meetings dont le Comité Confédéral a préconisé l'organisation se tiendront dans toutes les villes et centres ouvriers où les groupements syndicaux en prendront l'initiative.*

*Une affiche, de texte uniforme, convoquant pour ces meetings est envoyée par le Comité Confédéral à toutes les organisations qui en font la demande,*

*Dans la mesure du possible, des orateurs désignés par la C. G. T. seront envoyés dans tous les centres où se tiendront des meetings.*

*Afin que le Comité Confédéral puisse faire face, en temps utile, tant aux demandes d'affiches qu'aux demandes d'orateurs, les organisations sont invitées à faire connaître au plus vite : le lieu de tenue des meetings, le nombre des affiches qui leur sont nécessaires et si besoin est d'un délégué pour prendre la parole.*

\*  
\*\*

Voici, d'autre part, l'affiche adressée à toutes les organisations :

## **Contre les Crimes légaux**

*La Bourgeoisie va fêter la Prise de la Bastille, symbote de son triomphe de Classe.*

*Le Peuple, qui fut l'instrument de ce triomphe, et qui paya de son sang à la Révolution de 1789-93, reste opprimé et exploité comme devant. Mais, voici que la Classe ouvrière, lasse d'être dupe, prend conscience de ses intérêts et, fortement groupée sur le terrain économique, manifeste sa volonté d'amélioration et de libération. Et, pour faire échec à sa poussée revendicatrice, les dirigeants redoublent d'arbitraire contre elle.*

*Après les révolutions de salariés d'Etat, après l'emprisonnement de militants syndicalistes, après les arrestations de travailleurs grévistes exaspérés par la rapacité patronale et les provocations du Pouvoir, voici que le gouvernement, renouvelant contre le Midi les pratiques d'état de siège dont ont tant pâti les ouvriers industriels, a montré par les Massacres de Narbonne de quoi est capable la Bourgeoisie, pour si libérateur qu'elle s'affirme.*

*Cette accentuation d'arbitraire est un témoignage de la puissance ouvrière. Aussi, loin de nous décourager et de nous abattre, elle doit être pour nous un excitant.*

*C'est ce qu'a compris la Confédération générale du Travail et c'est pourquoi, voulant mettre la Classe Ouvrière à même de marquer l'antagonisme*

qui la sépare de la Classe dirigeante, elle organise en opposition à la Fête officielle du 14 Juillet

## DES MEETINGS

Qui se tiendront le 13 juillet, dans toute la France

Travailleurs !

Vous viendrez tous à ces meetings ! Vous y viendrez pour vous affirmer solidaires de toutes les victimes de la scélératesse gouvernementale !

Travailleurs, vous serez tous le Samedi 13 Juillet au MEETING de votre localité.

Vous y viendrez pour affirmer votre sympathie aux Soldats du 17<sup>e</sup> de ligne qui expient sous le soleil brûlant du Sud Tunisien leur acte de conscience.

ORDRE DU JOUR : L'arbitraire gouvernemental envers la Classe Ouvrière. — Les assassinats par ordre du Pouvoir. — Le réveil de conscience dans l'armée.

LA COMMISSION CONFEDERALE.

## La Tuerie de Raon-l'Étape

A Raon-l'Étape où des ouvriers sont en grève, un nouveau massacre a lieu. Résultat, un mort et de nombreux blessés.

Ce nouvel assassinat du gouvernement toujours au service du patronat provoque la réponse suivante du Comité Confédéral :

## ENCORE DU SANG !

La guerre à l'intérieur est indéniablement érigée en système de gouvernement par le ministère Clemenceau. A chaque conflit du travail : policiers, gendarmes et soldats sont mobilisés. Après Nantes, nous avons eu Narbonne... Après Narbonne, nous avons Raon-l'Étape...

Ainsi, le sang continue à couler !

A Raon-l'Étape, ville frontière, les ouvriers chaussonniers s'étaient récemment constitués en syndicat. Aux premiers jours de juillet, la grève éclatait, motivée par des revendications diverses : minimum de salaire de 32 centimes de l'heure, suppression des amendes, journée maximum de dix heures, etc.

Le patron, escomptant l'appui du gouvernement, se refusa à toutes concessions et l'occupation du pays par la troupe l'encouragea dans son obstination.

L'armée vint en nombre renforcer les gendarmes : de Lunéville, le 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et deux escadrons du 17<sup>e</sup> chasseurs ; de Baccarat, le 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Résultat : attaque d'une colonne de grévistes couchant sur le pavé un mort, trente-deux blessés, dont deux à l'agonie.

Gendarmes et soldats, déchainés, furent particulièrement féroces : c'est ainsi qu'une victime, Munier, était à terre, une balle dans l'abdomen et un coup de sabre à la cuisse ; un gendarme s'approcha et lui asséna sur le visage un coup de crosse de revolver...

De tels crimes sont le résultat des excitations du pouvoir qui, en toutes régions, remplit sa mission de défenseur du capital avec une égale férocité. Que

ce soit dans des milieux où l'idée révolutionnaire est implantée depuis longtemps, ou bien que ce soit dans un milieu demi-paysan et nouveau venu au groupement syndical, — tel Raon-l'Étape, — il n'a qu'une méthode ; la violence ! la fusillade !

Un pareil système de gouvernement, — pour sanguinaire qu'il soit, — ne parviendra pas à arrêter le développement de l'action ouvrière.

La sympathie des travailleurs pour les victimes ne fera qu'accentuer l'antagonisme entre les salariés et le patronat.

De plus, ceux des fils du peuple qui, hier encore, se laissaient prendre aux phrases grandiloquentes sur le « devoir patriotique » seront, demain, inexcusables d'ignorer qu'on ne les militarise que pour tenir leurs frères de travail courbés sous le joug capitaliste.

LE COMITE CONFEDERAL.

## Le Procès de la C. G. T.

Si le gouvernement cherche en ce moment à rejeter sur les militants et sur l'organisation ouvrière la responsabilité de ses fusillades du 30 juillet, il n'en est pas à son coup d'essai dans cette voie ignominieuse.

Rappelons un précédent :

À la suite des massacres de Narbonne, qui noyèrent dans le sang ouvrier — c'est toujours lui qui coule — le mouvement de protestation des populations viticoles, la C. G. T. éditait l'affiche suivante :

## GOVERNEMENT D'ASSASSINS

*Le gouvernement va de crimes en crimes !*

*Après les persécutions odieuses contre la Classe Ouvrière, après les révocations de fonctionnaires, après la honte des scélératesses policières, après les procès infâmes de Paris, de Nantes, de Saint-Claude... LA TUERIE !*

*C'était l'aboutissant fatal :*

*Après la boue... le sang !*

*Les événements se précipitent dans le Midi : aux meetings monstres où, par centaines de mille, les viticulteurs ont clamé leur détresse, ont succédé les grèves des municipalités et de l'impôt.*

*Le gouvernement a répondu par des coups de force ! par la mobilisation !... Et une des premières victimes des soldats français a été un militant de la Bourse du Travail de Narbonne.*

*Gendarmes et soldats ont tiré... Peu nous importe qu'ils aient tué avec ou sans sommations : l'assassinat reste l'assassinat !*

**ILS ONT FUSILLE !**

*Cependant, au milieu de ces horreurs un réconfort nous vient : dans un sursaut de conscience, un régiment, le 17<sup>e</sup> de ligne, a mis crosse en l'air.*

*Ce geste ne pouvait, au moment où il s'est produit, qu'être momentané. Mais, tel quel, il est la justification de notre propagande antimilitariste : les paysans du 17<sup>e</sup> ont compris combien nous avons raison de proclamer que la Bourgeoisie ne maintient l'armée que pour la guerre à l'intérieur.*

*Sans nous attarder aux causes et à l'objet qui mettent en révolte le Midi, il faut reconnaître que cette ébullition formidable est annonciatrice de l'effondrement d'une Société d'exploitation et de spéculation, où l'excès d'abondance accentue la misère des producteurs.*

*À ce soulèvement, le gouvernement — quoique formé de radicaux socialis-*



sants — a répondu comme tous les gouvernements répondent aux réclamations populaires :

**PAR LA FUSILLADE !**

*Et le Parlement, que la peur tient au ventre... Ce Parlement, qui synthétise la frayeur de la Bourgeoisie dirigeante, a donné un blanc-seing au trio sinistre qui symbolise le Pouvoir :*

à CLEMENCEAU-BRIAND-VIVIANI.

Puis, pour désorienter la masse populaire, les reptiles aux gages du Pouvoir agitent le spectre de la réaction. Que pourraient donc faire de plus que Clemenceau et Picquart, un Thiers, un Dupuy, un Galliffet ?

*Ne nous laissons pas prendre à ces mensonges ! La révolte du Midi est liée au mouvement syndicaliste de la Classe Ouvrière. Les viticulteurs, s'inspirant de nos formes d'action, de nos méthodes de lutte, — qui sont créatrices de l'avenir, — en ont reconnu et en proclamant la valeur.*

*Et cette communauté dans les moyens d'action doit provoquer dans la Classe Ouvrière la sympathie et la solidarité que méritent les victimes de la répression gouvernementale.*

*La Confédération générale du Travail, frappée dans ses militants, en appelle à la Classe Ouvrière pour que l'indignation légitime contre les crimes du Pouvoir ne se limite pas aux protestations en faveur de nos camarades, mais s'étende aux paysans du Midi.*

*Préparons-nous donc à donner à nos protestations le caractère que nécessiteront les circonstances.*

#### LE COMITE CONFEDERAL.

Le gouvernement ordonnait des poursuites contre cette affiche en même temps qu'il indiquait à ses magistrats — les débats aux assises ont fait la lumière sur ce point — ceux des militants qu'il voulait faire condamner. On se le rappelle, tous les membres du Comité confédéral présents à la séance où l'affiche fut décidée et rédigée, la signèrent. Douze d'entre eux, les camarades Griffuelhes, Forgues, Pouget, Delesalle, Delalé, Beausoleil, Jean Martin, Janvion, Merrheim, Garnery, Monatte et Luquet furent traduits devant la cour d'assises de la Seine. Les débats durèrent 3 jours et se terminèrent par un acquittement général.

### L'Amnistie

En même temps, pour dérouter l'opinion publique, le ministère se faisait forcer la main par ses mamelucks politiques, en faveur d'une amnistie.

A cette occasion encore, le Comité répond par l'affiche suivante :

## AMNISTIE DE CLASSE

*A l'heure même où nous réclamions l'Amnistie pour tous, nos prévisions allaient se réaliser : le gouvernement obligeait la Chambre à se déjuger sur sa décision relative à la réintégration des fonctionnaires révoqués. Mais, en même temps, contraint de tenir compte, dans une certaine mesure, du sentiment de l'opinion publique, il prenait l'engagement de déposer un projet d'amnistie.*

*Ce projet est aujourd'hui déposé. Les intentions du gouvernement y sont nettement exprimées : C'est une amnistie de classe qu'il veut !*

*L'amnistie s'applique aux événements du Midi, dont le procès a été remis de mois en mois, parce que le Pouvoir savait qu'un acquittement serait la conclusion de ces poursuites. Cette amnistie n'est donc que pour éviter le soufflet qu'eût été pour le ministère l'acquittement de Ferroul et de ses amis.*

*L'amnistie vise en outre — et surtout — les patrons réfractaires au Repos Hebdomadaire et auxquels les tribunaux infligèrent à regret des amendes. Le gouvernement veut par son geste à leur égard, encourager les patrons dans*

leur résistance et préparer de la sorte des remaniements qui enlèveraient à la réforme toute efficacité.

*C'est pour ces deux catégories, — viticulteurs et patrons réfractaires au R. H., — que l'amnistie est réellement faite.*

*A la veille des élections municipales, le gouvernement préfère amnistier les viticulteurs que subir un acquittement qui aurait pour résultat de fortifier ses adversaires. Par l'amnistie, il veut désarmer ces derniers et se donner des allures de libéralisme.*

*D'autre part, poursuivant un but antiouvrier, le gouvernement veut rendre plus inappliqué encore le R. H. Il espère s'attirer les sympathies des patrons et, en diminuant le prestige des Syndicats ouvriers porter une atteinte grave à leur activité réformatrice qui, alors, apparaîtrait vaine aux esprits superficiels.*

*En échange du coup porté au R. H. que donne le gouvernement à la Classe ouvrière ?*

*Il refuse la réintégration des fonctionnaires révoqués !*

*Il refuse l'amnistie pour tous les délits d'opinion !*

*Il opère un triage habile et ne fait bénéficier de l'amnistie qu'une infime minorité des victimes des procès de tendance.*

*C'est donc une*

## **Amnistie de Classe**

*entière et complète pour le Patronat, — on ne peut plus partielle et réduite pour les travailleurs.*

*Le gouvernement continue donc à se montrer sous l'aspect réacteur, avec l'approbation d'un Parlement qui prend le faux-nez d'un radicalisme socialisant.*

LA COMMISSION CONFEDERALE.

LE COMITE GENERAL DE L'UNION DES SYNDICATS.

---

## **Repos Hebdomadaire**

### **Journée de 10 heures**

### **Accident de Travail**

---

C'est par les soins des deux sections confédérales, avec la participation des Fédérations et des Bourses ou Unions de Syndicats que fut organisée la campagne de protestation contre l'offensive patronale dirigée en même temps contre le repos hebdomadaire, la loi sur les accidents du travail et la journée de dix heures.

Rappelons sommairement sous quelle forme se présentait l'attaque contre ces réformes pourtant bien modestes.

Sous la pression ouvrière qui précéda et suivit le Premier Mai 1906, le Parlement votait la loi sur le repos hebdomadaire le 13 juillet de la même année. Elle était immédiatement applicable ; mais ce ne fut qu'à la date du 1<sup>er</sup> septembre que l'administration compétente intervint bien timidement auprès du patronat pour la faire respecter. L'administration d'une part, les assemblées délibérantes d'autre part se montrèrent si tolérantes à l'égard des patrons qui violèrent la loi que ceux-ci comprirent qu'ils pourraient en éluder l'application, non pas parce que le repos hebdomadaire, loyalement appliqué pouvait leur porter préjudice ; mais parce que la réforme en elle-même contenait la promesse d'autres réformes et parce qu'elle éveillait la conscience amenait à la vie active du Syndicalisme, toute une catégorie d'exploités : les employés, jusqu'ici peu enclins à participer à l'agitation ouvrière. Le gros patronat du commerce, réfractaire à l'application de la loi, s'organisa donc pour la résistance ; de leur côté, les travailleurs intéressés défendi-

rent la réforme non seulement contre le patronat ; mais contre les pouvoirs chargés de son application et qui s'inclinaient devant la résistance patronale.

Constatant tant de complaisance de la part des pouvoirs publics, comprenant qu'ils n'avaient plus à se gêner, les gros potentats de l'Industrie qui violent impunément la loi sur la durée du travail, sentirent le moment venu pour tenter de faire rapporter purement et simplement la loi de 1900, de façon à s'éviter, jusqu'aux risques hypothétiques des infractions.

N'osant pas attaquer de front, c'est sous le specieux prétexte d'une crise de l'apprentissage qu'ils firent hypocritement dénoncer par leurs journaux la loi de dix heures.

Profitant du branle-bas de combat de toute la classe bourgeoise contre le prolétariat, les Compagnies d'Assurance firent campagne elles aussi, contre les maigres garanties que donnent aux accidentés quelques-unes des dispositions de la loi du 9 avril 1898, modifiée en 1900.

C'est le libre choix du médecin, reconnu au blessé par l'article 4 de cette loi ; c'est-à-dire, la garantie essentielle, celle sans laquelle la loi n'est plus qu'un leurre pour les ouvriers, que les Compagnies voulaient faire supprimer pour y substituer l'intervention de leurs médecins à elles.

C'est contre cette triple campagne appuyée par la plupart des grands journaux et à laquelle de nombreux parlementaires ne craignirent pas de prêter, sinon vendre leur concours secret ou avoué, que le Comité dut agir.

Il la dénonçait avec véhémence par une série d'affiches dont voici le texte de l'une d'elles adressée dans toutes les Bourses.

## CONTRE L'ASSAUT PATRONAL

### AUX TRAVAILLEURS,

*La croissance du mouvement syndical, au cours de ces dernières années, devait provoquer, de la part du patronat, une résistance désespérée. Résistance qui se manifeste — depuis quelques mois, — par une campagne contre les améliorations acquises par la classe ouvrière.*

*C'est contre le Repos Hebdomadaire, contre la limitation à dix heures de la journée de travail, — contre le libre choix du médecin par les accidentés du travail, que sont dirigées, plus spécialement, les manœuvres patronales.*

*Se moquant de la loi sur le Repos Hebdomadaire, les patrons ont, en grande majorité, refusé le repos à leur personnel. Ceux d'entre eux qui n'ont pas violé la loi n'ont obéi qu'à la pression des organisations syndicales. Aussi, aujourd'hui, grâce aux complicités intéressées d'une presse quotidienne, le patronat s'efforce d'enlever aux travailleurs les dernières garanties contenues dans la réforme du Repos Hebdomadaire.*

*D'un autre côté, sous l'hypocrite prétexte d'une crise de l'apprentissage, une campagne est menée en vue de faire disparaître l'obligation qui limite la durée du travail à dix heures, pour les ateliers mixtes. Et cependant, combien dérisoire est cette limitation ! Les patrons ayant recours à de nombreux subterfuges, — que tolèrent complaisamment les pouvoirs publics. Ici encore peut s'observer que cette limitation du temps du travail n'a été effective que par l'effort des Syndicats.*

*Quant au libre choix des médecins par les accidentés du travail, — libre choix qu'il ne devrait pas être possible de mettre en question ! — et que la classe ouvrière a réclamé pendant plus de vingt ans avant son obtention, la rapacité patronale veut la supprimer. Cette suppression entraînerait la disparition d'une garantie essentielle pour le blessé ; celui-ci serait alors mis dans un tel état d'infériorité qu'il serait la proie facile des médecins agissant sous l'ordre des Compagnies d'Assurances. La campagne qui se poursuit dans ce but — tant dans la presse qu'au Parlement — grâce aux millions des Compagnies d'Assurances et des « Syndicats de Garantie », ne doit pas*

triompher ! Le libre choix ne doit pas être supprimé ! Sa disparition remettrait entre les mains des morticoles sans conscience les travailleurs victimes d'accidents.

Cette triple tentative de retour en arrière tend à enlever à la classe ouvrière quelques-unes des faibles garanties qu'elle a conquises au prix de durs efforts.

Cette tentative constitue de la part du patronat une offensive à laquelle il nous faut répondre, — non par la défensive pure et simple, mais par une offensive plus vigoureuse.

### TRAVAILLEURS !

Il nous faut immédiatement faire front aux manœuvres patronales, pour conserver les améliorations acquises et lutter pour en conquérir de nouvelles !

Il nous faut songer à remédier à l'intense chômage dont pâtissent de nombreux travailleurs et, pour cela, poursuivre activement la réduction du temps de travail !

Il nous faut, le Premier Mai approchant, — forts de l'élan que nous aura donné ce premier choc, — redoubler de vigueur et d'activité pour nos revendications !

**IL NOUS FAUT REDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL !**

**IL NOUS FAUT RENDRE ABSOLUMENT EFFECTIF LE REPOS HEBDOMADAIRE !**

**IL FAUT NOUS ACHEMINER VERS LA CONQUÊTE DES HUIT HEURES !**

\*  
\*\*

Sur le même objet une série de réunions de protestation avait lieu les 28 et 29 Avril 1908, dans les Bourses suivantes :

Amiens, Lille, Tours, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Saint-Etienne, Besançon, Nancy, Limoges.

\*  
\*\*

Deux mêmes ordres du jour clôturaient ces Meetings, les voici :

### CONTRE LES MANŒUVRES DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Les travailleurs, après avoir entendu l'exposé de la situation qui leur serait faite si la campagne contre la loi sur les accidents du travail, entreprise dans la presse et au Parlement aboutissait au gré du patronat et des assureurs.

Considérant que pas un bourgeois ne tolérerait qu'on lui dénie le droit de confier sa personne au médecin qu'il croit apte à bien le soigner.

Que ce droit appartient également à l'ouvrier blessé en travaillant, bien que les frais soient mis légalement à la charge du patron.

Considérant que les conséquences de cette charge apparente sont toujours supportées par les travailleurs, soit comme producteurs par des retenues sur les salaires soit comme consommateurs.

Considérant que le libre choix du médecin inscrit dans la loi ne peut exister réellement qu'à la condition que les médecins puissent en toute indépendance exercer leur profession.

Déclarent qu'ils ne supporteront pas que, directement ou d'une façon détournée, on apporte la moindre entrave au droit qu'ils affirment avoir sans restriction, de choisir leur médecin quand ils sont victimes d'un accident au cours de leur travail.

### POUR LE REPOS HEBDOMADAIRE

Considérant que la campagne menée contre la réduction de la journée de travail, sous le masque d'une crise de l'apprentissage et celle dirigée depuis 18 mois contre l'application de la loi sur le R. H. sont de même origine et indiquent chez le patronat la prétention de reprendre au prolétariat les ré-

formes péniblement arrachées jusqu'ici.

Constatent que ces campagnes sont appuyées sur les complicités administrative, judiciaire, gouvernementale et parlementaire, que notamment en ce qui concerne le R. H., c'est à la complaisance scandaleuse de l'Administration et à la lâcheté parlementaire, autant qu'à l'insuffisante action du prolétariat, qu'est due la résistance patronale et l'inapplication des réformes.

Les travailleurs de toutes corporations de la ville de..... protestent énergiquement contre les manœuvres qui tendent à reprendre aux ouvriers et employés les bien modestes améliorations acquises.

Dénoncent les complicités liguées contre la loi du 13 juillet et l'amnistie à cette loi qui ne peut qu'encourager les patrons à la violer alors que le même projet laisse incarcérées de nombreuses victimes des procès d'opinion ; s'engagent à agir solidairement, non seulement pour l'application du R. H. de 36 heures consécutives, mais encore pour obtenir la fermeture obligatoire le jour du repos des établissements assujettis au repos collectif ; et ils s'engagent à continuer activement la lutte pour arriver à la réalisation de la journée de Huit Heures.

La tentative patronale était grossière, la protestation ouvrière fut assez forte pour la faire échouer, en ce qui concerne les lois de 10 heures et des accidents du travail. Mais elle indique un état d'esprit, une mentalité dans la classe adverse, dont les organisations syndicales devront tenir compte et qui doivent indiquer aux travailleurs que les réformes, même celles qui sont inscrites dans la loi, sont sans lendemain, s'ils ne viennent et restent nombreux, unis dans leurs organisations pour en exiger l'application et le respect.

Notons que sur la question du R. H., une agitation particulière se poursuit, d'accord avec toutes les organisations les plus directement intéressées et les Bourses du Travail et à laquelle prirent une part effective, les travailleurs de toutes corporations, dans de nombreuses villes et notamment à Paris, le 20 Janvier.

C'est par l'affiche ci-dessous, adressée dans toutes les Bourses, à tous les groupements qui en firent la demande, que fut organisée, généralisée la manifestation du 20 Janvier 1907 :

---

## **Le 20 Janvier !**

---

Les Travailleurs Parisiens avaient décidé une GRANDE DEMONSTRATION en faveur du Repos Hebdomadaire. Elle était fixée au 16 décembre dernier. Sur avis d'organisations de province, désireuses de s'y associer, cette Manifestation a été reportée au 20 JANVIER.

Cette date approche ! Il faut que tous les travailleurs participent à cette manifestation.

Jusqu'ici, le Repos Hebdomadaire ne s'est pas généralisé ; bien plus, il y a des centres où son application tend même à s'atténuer. Et cela, parce que la Classe Ouvrière a trop compté sur la Loi, — et pas assez sur sa propre énergie.

Les résistances patronales, appuyées par les complicités des Pouvoirs Publics, ont rendu vaine et illusoire cette réforme pour laquelle les travailleurs ont combattu.

La laisserons-nous inappliquée ? Allons-nous renoncer au Repos Hebdomadaire ?

Non ! car abandonner le Repos Hebdomadaire serait, pour la Classe Ouvrière, l'abdication de toutes les améliorations désirées.

L'entière application du Repos Hebdomadaire, c'est le prélude de la diminu-

tion du temps de travail, se traduisant, pour les ouvriers d'industrie par de plus courtes journées et par la mise en pratique de la Semaine Anglaise.

*Il est donc de l'intérêt de tous de s'associer à la*

## Démonstration du 20 Janvier

*C'est, pour tous, un devoir de solidarité, un acte de conscience envers soi-même !*

*Cette Manifestation a pour but d'affirmer, contre les Pouvoirs Publics et contre le Patronat, notre volonté d'appliquer le Repos Hebdomadaire.*

*Il faut que cette Manifestation soit imposante, par le nombre et par la vigueur d'affirmation ; c'est de l'effort déployé dans cette démonstration que sortira la réalisation du*

# REPOS HEBDOMADAIRE

Travailleurs de toutes corporations, rendez-vous à la Manifestation le 20 JANVIER !

LE COMITE CONFEDERAL.

\*  
\*\*

En même temps, la deuxième affiche suivante était adressée aux Travailleurs parisiens :

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

UNION DES SYNDICATS DE LA SEINE

Comité d'Action Intersyndical pour l'Application du Repos Hebdomadaire

# DANS LA RUE

TRAVAILLEURS PARISIENS !

*Une quantité énorme d'employés, d'ouvriers de tous métiers, plus maltraités que les bêtes de somme, sont encore privés de repos. Cependant, une loi, vieille déjà de six mois, fait une obligation aux patrons de donner hebdomadairement un jour de repos à leur personnel.*

*Cette loi est restée lettre morte. Les patrons la violent. Le pouvoir s'incline devant leur résistance.*

*Les travailleurs se laisseront-ils dépouiller de ce droit ? Laisseront-ils périmier la réforme ? Consentiront-ils à rester esclaves ? Abandonneront-ils tout espoir d'émancipation et d'amélioration immédiate à leur sort ?*

*Non ! Et solidairement unis, ils manifesteront le DIMANCHE 20 JANVIER pour le respect de leur droit, pour assurer l'avenir.*

TRAVAILLEURS !

Vous serez tous dans la rue dimanche 20 janvier. Vous répondrez à l'appel des Syndicats de vos corporations respectives. Vous irez au lieu de rendez-vous de votre corporation, pour de là vous rendre en corps au point de concentration de la démonstration, place de la République, à deux heures et demie.

*En masse compacte, en colonne serrée, nous irons par les grands boulevards, l'avenue de l'Opéra, la rue de Rivoli, le boulevard de Sébastopol et la rue Turbigo clamer et affirmer, par notre nombre et notre attitude énergique, notre volonté absolue de ne pas tolérer qu'un seul travailleur soit privé*

*de son droit de repos et d'obtenir bientôt la semaine anglaise, une réduction de la durée de la journée de travail.*

**OUVRIERS ET EMPLOYÉS PARISIENS !**

*Ce que la classe ouvrière a fait pour le triomphe de la République, elle peut le faire, elle doit le faire, elle le fera pour le triomphe de son droit.*

## **Tous ! à la Démonstration du 20 Janvier**

\*  
\*\*

La manifestation fut grandiose, malgré l'arbitraire du pouvoir qui l'avait interdite, qui a tout fait, mobilisé toutes ses troupes, tous ses policiers, mis, en un mot, Paris en état de siège pour l'empêcher de se produire.

Comme toujours, contre les travailleurs, la police fut brutale et féroce. Une fois encore, le gouvernement chargé d'appliquer et de faire respecter une loi par les patrons mettait tout en œuvre pour étouffer les protestations de ceux qui en réclamaient l'application. Il encourageait les patrons à violer la loi.

## **Le Chômage de 24 Heures**

Sans s'en douter, le gouvernement, plat serviteur des intérêts patronaux, a plus fait par ses violences contre les travailleurs et leurs syndicats, pour éduquer ces mêmes travailleurs sur leur devoir de solidarité qu'une longue propagande parlée ou écrite par nous.

Le gouvernement a écrit la sienne avec les sabres, les carabines et les revolvers de ses gendarmes et de malheureux soldats trompés, égarés, comme porte-plume et le sang ouvrier comme encre. Les travailleurs ont su lire et ils ont compris.

Le crime des gendarmes, à Draveil, les menaces d'arrestation qui suivirent, avaient provoqué dans toutes les consciences ouvrières, un mouvement d'instinctive horreur et de réprobation que la Fédération du Bâtiment traduisait par un ordre du jour engageant à un mouvement de grève générale de protestation au cas où les menaces seraient mises à exécution.

Les organisations parisiennes de toutes corporations étudiaient les moyens d'user et de généraliser le procédé que nos camarades Italiens avaient déjà expérimenté.

C'est alors que, ne pouvant vaincre par le temps, la résistance des grévistes de Draveil-Vigneux, le parquet y essayait en faisant procéder à de nombreuses arrestations.

Les corporations parisiennes du bâtiment décidèrent la grève de 24 heures en signe de protestation. Les chômeurs volontaires se rendirent en masse, dès le lendemain, c'est-à-dire le 30 juillet, auprès des grévistes pour attester de leur solidarité et y prodiguer leurs encouragements.

On sait comment, au moment de prendre le train à Villeneuve-Saint-Georges pour rentrer à Paris, ils furent chargés et massacrés. Les lebel et les sabres de soldats français avaient encore une fois troué les poitrines, haché les chaires d'ouvriers français, leurs frères.

Le crime était déjà horrible, le gouvernement s'en rendit compte, aussi tenta-t-il d'en déplacer les responsabilités. C'est ce qui expliqua les arrestations des militants et les poursuites abominables, scandaleuses dont l'opinion publique ressaisie fera justice.

Mais si le gouvernement a cru qu'il suffisait d'une saignée pour étouffer la conscience ouvrière, il doit maintenant se rendre compte qu'il se trompait.

En effet, le soir même de la tuerie, ce n'était plus seulement les corporations du bâtiment qui décidaient de protester ; c'étaient les prolétaires de toutes industries qui le lundi 3 août, en participant au chômage de 24 heu-

res organisé à Paris par le Comité Confédéral et l'Union des Syndicats de la Seine, manifestaient leur indignation contre les fusilleurs et leur solidarité avec les victimes.

Quoi qu'en ait dit la presse intéressée, le chômage fut considérable dans presque toutes les industries. Sans doute, cette grève eût été plus sensible encore, si les moyens de transports et la lumière avaient manqué ce jour-là même ; mais n'est-ce pas un dédommagement à tous les regrets que nos camarades typos de la 21<sup>e</sup> section, avec leur attitude digne, énergique, dégagée des formalités que les événements rendaient vaines et puériles, emportés par le courant d'une solidarité raisonnée, soient entrés dans le mouvement de protestation générale ?

Cette journée du 3 août a rappelé aux bourgeois et au pouvoir la puissance du travail et la vigueur des sentiments de ceux qui produisent.

Dans toute la France, dans tous les centres, la protestation ouvrière se fit entendre sous des formes diverses. Ce mouvement n'est d'ailleurs pas éteint.

C'est par l'affiche ci-dessous que cette première journée de chômage général, volontaire et à titre de protestation et de solidarité fut enregistrée :

## Réponse aux Massacres

*Sans longue préparation, dans un mouvement de généreuse indignation, les travailleurs parisiens ont répondu à la fusillade du 30 juillet, préméditée par le gouvernement.*

*Un chômage de solidarité et de protestation, même pendant vingt-quatre heures, semblait-il possible ? Ce qu'une longue propagande n'aurait pu donner, le nouveau crime de Clemenceau l'a provoqué.*

*L'affreuse tragédie qui a étreint le cœur de tout homme, animé de sentiments simplement humains, a enfin dressé les travailleurs dans le geste de protestation qui vient de se terminer avec cette journée de chômage volontaire.*

### CLASSE OUVRIERE

*Rappelle-toi les crimes de ce gouvernement.*

*Nantes — Narbonne — Raon-l'Etape — Draveil-Vigneux — Villeneuve-Saint-Georges.*

*Que de cadavres ! Que de deuil !*

*Que de tristesse dans les cœurs ouvriers !*

*Aucun gouvernement n'a si férocelement servi le Capital.*

*Aucun n'a plus brutalement ouvert les yeux aux exploités.*

*Il leur a prouvé par le sang versé qu'ils n'ont rien à attendre que d'eux-mêmes ; leurs ennemis de classe ne leur réservent que la MISERE, la PRISON ou les BALLEs. Mais l'organisation reste debout, invulnérable !*

*Confiants dans leurs groupements syndicaux, c'est-à-dire en eux seuls, les ouvriers parisiens ont en masse répondu à leurs appels.*

*La presse capitaliste, qui poussa au crime, fut la première atteinte.*

*Spontanément, la province s'émeut, elle aussi.*

*A Paris, malgré les provocations policières, le chômage de cette journée répondit à nos espérances !*

*Avec plus de cohésion, le mouvement de réprobation eût été formidable. Désormais — l'expérience est faite — les gouvernants sauront que les massacres d'ouvriers ne resteront pas sans lendemain.*

*C'est la leçon de ces tristes événements. Nous l'enregistrons. Que, pour la rendre plus profitable, les travailleurs fassent bloc dans leurs Syndicats respectifs. PLUS VIVANTE QUE JAMAIS, la C. G. T. continue son œuvre.*

LE COMITE CONFEDERAL,

LE COMITE GENERAL DE L'UNION DES SYNDICATS.



# RAPPORTS INTERNATIONAUX

On se rappelle que l'hostilité que manifesta le Bureau Syndical International à la mise à l'ordre du jour de la Conférence des secrétariats nationaux d'Amsterdam en 1905 des questions de l'Antimilitarisme, de la Grève Générale \* de la journée de Huit Heures, présentées par la France, provoqua une succession de faits et d'incidents de l'explication desquels le Congrès d'Amiens tira la conclusion contenue dans l'ordre du jour suivant, qu'il votait à la presque unanimité :

*Le Congrès, après avoir entendu critiques et réponses sur le passage du rapport relatif aux « rapports internationaux », approuve l'attitude du Comité Confédéral d'avoir momentanément suspendu les relations avec le secrétariat international qui a refusé d'inscrire, à l'ordre du jour des conférences internationales, les questions de la grève générale, la journée de huit heures et l'antimilitarisme.*

*Il invite le Comité Confédéral à reprendre à nouveau les relations avec le secrétariat international en demandant à nouveau l'inscription à l'ordre du jour des questions précédemment refusées.*

*Au cas où le secrétariat international s'y refuserait, s'abritant derrière la motion adoptée à Amsterdam, dont il ne voudrait pas demander l'annulation à la prochaine conférence, le Comité Confédéral est invité à entrer en rapports directs avec les autres centres nationaux affiliés, en passant par dessus le secrétariat international.*

C'est par respect pour cette décision du Congrès que le Comité Confédéral, invité à se faire représenter par son secrétariat à la Conférence de Christiania, en 1907, répondait par la lettre suivante adressée à tous les secrétariats nationaux :

28 Août 1907.

*Camarade Secrétaire,*

*Comme vous, la Confédération Générale du Travail de France a reçu du Bureau International une invitation à se faire représenter à la Conférence Internationale qui se tiendra le 16 Septembre, à Christiania.*

*Cette invitation ayant été soumise au Comité Confédéral, celui-ci, s'inspirant du vote émis à son Congrès National, qui s'est tenu à Amiens, en septembre 1906, a décidé de ne pas se faire représenter à Christiania, mais en même temps de faire connaître aux organisations ouvrières des différentes nationalités les motifs de sa non participation.*

*Vous vous rappelez sans doute, camarade, certains incidents de la Conférence de Dublin (1903) sur lesquels nous ne voulons pas revenir. A cette conférence, nos délégués avaient mandat de présenter un rapport sur l'Antimilitarisme et sur la Grève Générale, rapport avec texte en français, en allemand et en anglais, qui, par suite du mauvais fonctionnement de cette Conférence, ne put pas même être déposé.*

*Lorsque nous parvînt l'invitation d'assister à la Conférence d'Amsterdam (1905), le Comité Confédéral fut amené à poser comme condition de sa participation, la mise en discussion des deux questions rappelées plus haut, auxquelles, vu l'actualité, était ajoutée « la journée de Huit Heures ».*

*Nos propositions transmises au secrétaire international le camarade Legien, celui-ci répondit par un refus. Cependant, devant l'insistance du Comité Confédéral, il consentit à consulter les centres Syndicaux nationaux.*

*Toutefois, au lieu de conserver la neutralité qui convenait en la circonstance, le camarade Legien voulut influencer la décision à intervenir en faisant connaître son avis, en même temps qu'il envoyait le referendum. Aucune réponse n'étant parvenue en France, une lettre envoyée au dernier moment par Legien lui fut retournée pour insuffisance d'adresse. La Confédération Générale du Travail de France ne crut pas devoir se faire représenter à Amsterdam. A cette Conférence, le secrétaire international proposa et fit décider, au nom de l'Allemagne, que désormais les Conférences internationales ne seraient plus appelées à discuter les questions de principe et*

qu'elles se borneraient à étudier les points d'administration syndicale. Dans cette décision, les organisations ouvrières françaises virent une violation de l'autonomie des organisations nationales, et aussi l'inutilité des conférences organisées dans ces conditions.

Tel était l'état de la question au moment où les Syndicats français tinrent, à Amiens, en Septembre 1906, leur Congrès national ; approuvant pleinement son Comité, ledit Congrès adopta à la presque unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, après avoir entendu critiques et réponses sur le passage du rapport relatif aux « Rapports Internationaux », approuve l'attitude du Comité Confédéral d'avoir momentanément suspendu les relations avec le secrétariat international, qui a refusé d'inscrire à l'ordre du jour des Conférences Internationales, les questions de la Grève Générale, la journée de Huit Heures et l'Antimilitarisme.

Il invite le Comité Confédéral à reprendre les relations avec le Secrétariat International, en demandant, à nouveau, l'inscription à l'ordre du jour des questions précédemment refusées.

C'est dans ces conditions que la Confédération Générale du Travail, tenue par les décisions de son Congrès National, vient vous demander, camarade, de bien vouloir faire que la Conférence qui va s'ouvrir à Christiania annule la décision prise à Amsterdam, et que le Secrétaire international reçoive le mandat de porter à l'ordre du jour de la Conférence qui suivra les questions de la Grève Générale, de la journée de Huit Heures et de l'Antimilitarisme.

La C. G. T. ne saurait, en effet, admettre, en dehors d'un refus formel opposé à la demande d'inscription d'une question ouvrière, qu'une Conférence limite par une résolution le champ d'activité des futures Conférences. Elle estime que poser une barrière à toute discussion, c'est rendre les Conférences peu intéressantes, sinon inutiles.

Pour le Comité de la C. G. T.,

Le Secrétaire : V. GRIFFUELHES.

C'est dans ces conditions, la France n'étant pas représentée, que s'ouvrit la Conférence de Christiania.

Or, si l'on songe que l'abstention de la France était motivée par ce fait que ne pouvaient être discutées dans les Conférences Internationales les questions soumises par la France y compris la journée de Huit Heures, sous prétexte qu'elles avaient trait, dirent les délégués à Amsterdam « aux tendances et à la tactique » on ne sera pas peu surpris d'apprendre que les délégués présents à Christiania, statuant une fois encore sur la demande de la France, votaient la motion suivante :

La Conférence Internationale des représentants des Syndicats d'Angleterre, de Hollande, de Belgique, du Danemark, de Suède, de Norvège, de Finlande, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et d'Italie, délégués à Christiania, les 15 et 16 septembre 1907, s'est occupée de nouveau de la proposition formulée par la Confédération Générale du Travail (France), proposition tendant à mettre à l'ordre du jour de la conférence la question de l'antimilitarisme et de la Grève Générale ;

La Conférence reproduit sa résolution, adoptée à Amsterdam, d'après laquelle les Conférences Internationales ont pour mission :

De discuter le rapprochement de plus en plus étroit des associations professionnelles de tous les pays, la rédaction des statistiques syndicales uniformes, le soutien mutuel des luttes économiques, ainsi que toutes les questions qui se trouvent en relations immédiates avec l'organisation syndicale de la classe ouvrière ;

Mais elle exclut du débat toutes les questions théoriques, ainsi que celles qui concernent les tendances et la tactique du mouvement syndical dans les divers pays.

La Conférence considère les questions de l'antimilitarisme et de la grève générale comme des objets qui ne relèvent pas de la compétence des fonctionnaires syndicaux, mais dont la solution incombe exclusivement à la représentation intégrale du prolétariat international, aux Congrès socialistes interna-

*tionaux convoqués périodiquement — d'autant plus que les deux questions ont été résolues, à Amsterdam et à Stuttgart, conformément aux circonstances ;*

*La Conférence regrette que la Confédération n'ait pas voulu comprendre que l'attitude de la Conférence internationale des représentants des centrales nationales a été parfaitement correcte ; qu'elle ait prétexté de cette attitude pour rester étrangère à notre organisation internationale ;*

*La Conférence prie instamment la classe ouvrière de France d'examiner ces questions susdites de concert avec l'organisation politique et ouvrière de son propre pays, et, par une adhésion aux Congrès socialistes internationaux, de collaborer à la solution de ces questions, et, dans la suite, de s'affilier à l'organisation syndicale internationale, dans le but de résoudre les problèmes syndicaux.*

\*  
\*\*

Nous ne nous arrêterons pas à l'incorrection de la forme ; retenons seulement la pensée de cette résolution et sa contradiction avec celle d'Amsterdam :

La pensée, c'est que l'organisation syndicale, les Congrès ouvriers, les Conférences syndicales internationales, ne constituent qu'une représentation incomplète de la classe ouvrière et que le mouvement et l'action syndicales doivent se placer sous la direction des Congrès politiques des partis socialistes

La contradiction c'est que sous le prétexte d'évincer les discussions sur les tendances et les tactiques de leurs conférences, les délégués votèrent une motion indiquant une tendance et une tactique à la classe ouvrière de la France. C'est un conseil d'ailleurs bien inutile, puisque sur cette question des rapports avec les partis politiques, notre Congrès d'Amiens s'est prononcé nettement.

Inutile aussi est le dernier conseil contenu dans la motion de Christiania, puisque si aux deux dernières Conférences la France n'y était pas représentée, la Confédération Générale du Travail n'en continue pas moins son affiliation au Bureau syndical international, s'y acquittant de toutes ses charges financières.

La classe ouvrière française a des sentiments internationalistes trop connus pour que son organisation reste indifférente aux manifestations du prolétariat mondial. La C. G. T. a contribué à Stuttgart et à Dublin à la création du Bureau syndical international et elle ne désespère pas de lui voir remplir tout son rôle. C'est d'ailleurs cet espoir que traduisent les ordres du jour votés dans divers Congrès corporatifs internationaux, tendant à ce qu'aux Conférences des secrétaires nationaux, soient substitués de véritables Congrès intercorporatifs et internationaux.

Nous n'avons donc jamais, malgré tout, quitté l'Internationale syndicale et nous ne demandons qu'une chose : c'est qu'on veuille bien nous y entendre et rendre plus utile, plus effective, la représentation du prolétariat de chaque nation

## CONCLUSIONS

Nous n'avons fait au cours de ce bref rapport qu'exposer les points principaux de la besogne et de l'action du Comité Confédéral ; mais les militants ont vécu ces deux dernières années, ils peuvent le compléter par leurs souvenirs des vicissitudes qu'ils ont traversées avec leurs organisations sous les injures de ceux qui ne nous comprennent pas et de ceux qui nous comprennent trop. Ils ont avec leur organisme central, résisté aux attaques, aux brutalités, aux persécutions d'un patronat et de gouvernants rageurs et réacteurs jusqu'à la férocité.

Rien ne nous fut épargné, et pourtant l'organisation syndicale, la C. G. T. fit face à tout, répondit à tous les coups, n'a rien abandonné, ni des revendications, ni du haut idéal de libération de la classe qu'elle représente ; elle reste debout, plus forte, plus vivante que jamais.

*Pour le Comité Confédéral,*  
LE BUREAU

---

# RAPPORT FINANCIER

de la

## Commission des Huit Heures et de la Grève Générale

La comptabilité a été ouverte le 20 février 1907, date de la constitution de la Commission des huit heures et de la Grève Générale. L'encaisse au 31 Mai 1906 avait été versé à la section des Fédérations. Les cotisations pour la propagande des huit heures et de la Grève Générale qui nous étaient parvenues ont été versées provisoirement à la Section des Fédérations.

Les ressources de la Commission proviennent du 10 0/0, voté au Congrès d'Amiens, que les Fédérations et les Bourses doivent verser sur le montant total de leurs cotisations : 5 0/0 des cotisations de la Section des Fédérations et de la Section des Bourses et les souscriptions volontaires des Syndicats.

*Fédérations.* — Organisations qui ont versé leurs cotisations de 10 p. 0/0 : Agricoles du Midi ; Agricoles du Nord ; Allumettiers ; Ameublement ; Ardoisiers ; Artistes musiciens ; Bâtiment ; Bijouterie-Orfèvrerie ; Blanchisseurs ; Brosseurs ; Bûcherons ; Carriers ; Céramique ; Chapellerie ; Chauffeurs-Conducteurs ; Chemins de fer ; Coiffeurs ; Confection militaire ; Cuirs et Peaux ; Dessinateurs ; Eclairage ; Guerre (ouvriers civils des Magasins administratifs) ; Guerre (personnel civil des Etablissements) ; Gantiers ; Habillement ; Horticulture ; Lithographie ; Maréchalerie ; Marine et de l'Etat ; Syndicats Maritimes (Fédération des) ; Mécaniciens ; Métallurgistes ; Mouleurs ; Papier ; Peignes (ouvriers en) ; Peinture ; Pelletiers-Fourreurs ; Postes, Télégraphes et Téléphones (main-d'œuvre) ; Postes, Télégraphes et Téléphones ; Poudres-Raffineries (ouvriers d'art) ; Poudreries et Raffineries (Fédération Nationale des) ; Presses Typographiques ; Sabotiers ; Santé (Fédération des services) ; Sellerie-Bourrellerie ; Tabacs ; Teinturiers ; Teinture et apprêts ; Transports et Manutentions ; Tonneau ; Municipaux (Travailleurs) ; Verriers.

*Syndicats isolés.* — Monnaies et Médailles ; Scieries mécaniques, Paris ; Scieries mécaniques, Lyon.

*Bourses du Travail.* — Aix ; Agde ; Agen ; Alais ; Albi ; Alençon ; Angers ; Ardennes ; Arles ; Auch ; Auxerre ; Bastia ; Bayonne ; Bédarieux ; Belfort ; Besançon ; Béziers ; Bône ; Boulogne-sur-Mer ; Bourges ; Brest ; Caen ; Cahors ; Carcassonne ; Castres ; Cette ; Chartres ; Châteauroux ; Chauvigny ; Cherbourg ; Cholet ; Clermont-Ferrand ; Constantine ; Creil (Fédération de l'Oise) ; Dôle ; Dunkerque ; Dreux ; Epernay ; Fougères ; Le Havre ; Issoudun ; Issy-les-Moulineaux ; La Guerche ; La Pallice ; La Rochelle ; Laval ; Levallois-Perret ; Lille ; Limoges ; Lons-le-Saunier ; Lorient ; Lyon ; Marseille ; Mehun-sur-Yèvre ; Mèze ; Montluçon ; Montpellier ; Moulins ; Nancy ; Nemours ; Nevers ; Nice ; Nîmes ; Niort ; Orléans ; Paris ; Pau ; Périgueux ; Perpignan ; Poitiers ; Reims ; Rennes ; Rive-de-Gier ; Roanne ; Rochefort ; Romans ; Romilly ; Roubaix ; Rouen ; Saint-Amand ; Saint-Brieuc ; Saint-Claude ; Saint-Chamond ; Saint-Denis ; Saint-Etienne ; Saint-Nazaire ; Seine-et-Oise (Fédération) ; Sens ; Soissons ; Tarbes ; Thiers ; Toulon ; Tourcoing ;

Tours ; Troyes ; Tulle ; Valence ; Vaucluse ; Vichy ; Vierzon ; Vosges (Fédération) ; soit 53 Fédérations, 3 Syndicats isolés et 102 Bourses du Travail.

Faute d'indication suffisante de quelques organisations qui ont envoyé leurs cotisations sans en donner le détail, leurs envois ont été portés globalement sur le compte ordinaire de leur section respective. Il y aura donc quelques rectifications à la liste ci dessus.

## Bilan de la Commission des Huit Heures et de la Grève Générale du 20 Février 1907 au 30 Juin 1908

RECETTES	DEPENSES
Cotisations ..... 2.736 55	Correspondance ..... 473 45
Souscriptions ..... 188 20	Délégations ..... 1.267 05
Cotisations des sections..... 1.765 75	Divers et postaux..... 197 80
Reliquat de la caisse pour l'agitiation ..... 196 »	Impressions ..... 2.176 50
Etiquettes ..... 148 45	Main-d'œuvre ..... 329 »
<u>5.034 95</u>	<u>4.443 80</u>
	En caisse au 30 juin 1908... 591 15
	<u>5.034 95</u>

### Recettes

*Cotisations des Sections.* — 1.080 fr. 05 versés par la Section des Fédérations ; 685 fr. 70 versés par la Section des Bourses.

### Dépenses

*Correspondances.* — Envois de lettres ; envois affiches ; Télégrammes ; nombreuses circulaires aux Syndicats, etc., etc.

*Délégations.* — Monatte, Lévy, Yvetot, à Essonnes, 7 fr. 80 ; Marie, Grève du Bâtiment, Epernay, Reims, etc., 50 fr. ; Dret, grève des Verriers, Reims, 24 fr. ; Delalé, grève du Gaz, Gennevilliers, 30 fr. ; Desplanques, à Besançon, 50 fr. ; Bourderon, Bordeaux, 65 fr. ; Pichon, Quillent, Toulouse, 212 fr. ; Monatte, Nancy, 40 fr. ; Franchet, Limoges, 45 fr. ; Garnery, Besançon, 35 fr. ; Aulagnancy, Nancy, 30 fr. ; Lefèvre et Marie, Lyon, 120 fr. ; Beausoleil, Nancy, 40 fr. ; Franchet, Limoges, 45 fr. ; Garnery, Besançon, 35 fr. ; Aulagnier, Amiens, 20 fr. ; Le Guery, Tours, 26 fr. ; Griffuelhes, Marseille, Toulon, Grenoble, 146 fr. 55 ; Niel, Saint-Etienne, 80 fr. 50 ; Renard, Amiens, 20 fr. 20 ; Robert, Besançon, grève des Peintres, 60 fr. 10 ; Dret, Tours, 25 fr. ; Bodechon, Béziers, 82 fr. 40 ; Le Guery, Saint-Etienne, 50 fr. ; Tabard, Neuville, 26 ff. ; Peumery, Draveil, 5 fr. ; Lévy, Draveil, 5 fr. ; Lévy, Verriers de Pantin, et diverses courses pour Draveil, 4 fr. 50 ; Devillar, Fougères, 30 fr. ; Roche, Vierzon, 7 fr. 90. Il y a des délégations payées complètement par la Commission et d'autres en partie. Ce qui explique les différences qu'on peut remarquer dans la nomenclature ci-dessus où parfois le chiffre indiqué ne représente même pas les frais de chemin de fer.

*Impressions.* — 10.000 affiches 1<sup>er</sup> Mai, 230 fr. ; Circulaires, 1<sup>er</sup> Mai, 40 fr. ; Etiquettes, 741 fr. 50 ; Affiches repos hebdomadaire, l'Assaut Patronal, « Les

Meetings », Repos hebdomadaire et courtes journées ; 50.000 circulaires 1<sup>er</sup> Mai ; 8.000 affiches 1<sup>er</sup> Mai, 1.165 francs.

Le Sous-Comité d'Aibi, les Verriers de Terrasson, les Métallurgistes de Fumel, les Métallurgistes du Chambon, les Mineurs de Montceau et quelques autres organisations ont versé soit des mensualités, soit des souscriptions.

### Bilan de la Caisse des Grèves du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908

RECETTES		DEPENSES	
Souscriptions aux grèves...	22.765 20	Versements aux grèves.....	23.327 35
	22.765 20		23.327 35
En caisse le 31 mai 1906.....	1.035 85	En caisse le 30 juin 1908.....	473 80
	23.801 05		23.801 15

### Bilan de la Caisse pour l'Agitation du 21 Juin 1907 au 30 Avril 1908

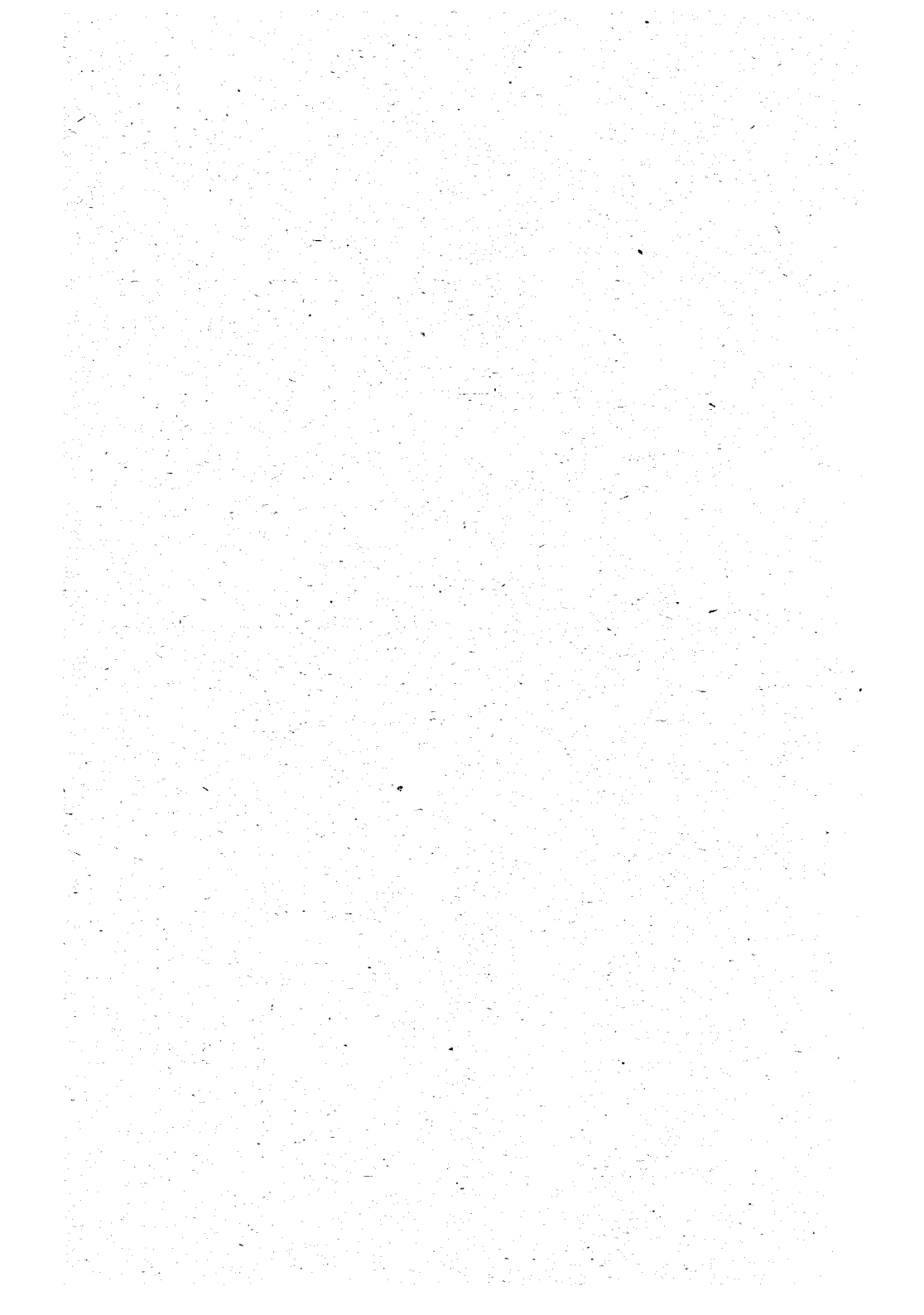
RECETTES		DEPENSES	
Recettes diverses.....	5.189 80	Dépenses diverses.....	4.993 80
	5.189 80	En caisse le 30 avril 1908...	196 »
	5.189 80		5.189 80

La liste des souscripteurs a été publiée dans la *Voix du Peuple*.

Les dépenses consistent dans les frais occasionnés par les Meetings du 13 Juillet 1907 et les différents Manifestes lancés contre l'arbitraire gouvernemental. Les dépenses occasionnées par le procès des douze ont été également prélevées sur ces recettes extraordinaires.

Le reliquat a été versé à la caisse des huit heures et de la grève générale.

Le Trésorier : A. LÉVY.





# RAPPORT

DU

## Comité des Fédérations Nationales

CAMARADES,

Point n'est besoin de préciser ici l'action et l'agitation auxquelles a participé la section des Fédérations Nationales, puisqu'elle se trouve comprise et exposée dans le rapport précédent.

Nous nous contentons donc d'indiquer la situation, la besogne administrative et la propagande particulières à cette section.

Par le tableau comparatif ci-dessous, on constatera les progrès réalisés par ces Fédérations et l'effectif des membres cotisants à cette section :

### Situation de la Section des Fédérations Nationales

TITRES DES ORGANISATIONS	NOMBRE		EFFECTIFS.	
	de Synd. adhérents		Juillet	Septemb.
	1906	1908	1906	1908.
Féd. des Travailleurs Agricoles du Midi.....	106	72	4405	3000
Féd. des Travailleurs Agricoles du Nord.....	»	13	»	820
Féd. de l'Alimentation .....	62	70	2500	2500
Féd. des Allumettiers .....	6	6	1500	1500
Féd. de l'Ameublement .....	50	40	2000	2000
Féd. des Ardoisiers .....	10	9	6000	3200
Féd. des Artistes Musiciens .....	24	31	2500	2750
Féd. du Bâtiment .....	94	336	4600	4000
Féd. de la Bijouterie-Orfèvrerie .....	15	15	1800	2250
Féd. des Blanchisseurs .....	4	4	100	80
Féd. des Brossiers-Tabletters .....	11	21	250	1900
Féd. des Bûcherons .....	85	104	6000	5600
Féd. des Carriers-Chauffourniers .....	6	27	200	1667
Féd. des Charpentiers .....	15	»	400	»
Féd. de la Céramique .....	24	26	2200	3000
Féd. de la Chapellerie .....	30	24	1400	1700
Synd. National des Chemins de Fer.....	178	269	24275	45590
Féd. des Coiffeurs .....	35	30	2000	2000
Féd. de la Confection Militaire .....	10	17	500	500
Féd. des Cuirs et Peaux.....	64	68	4000	8000
Féd. des Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens ...	8	8	1000	1000
Féd. des Dessinateurs du Bâtiment .....	4	7	1200	650
Féd. des Employés.....	85	85	3000	3000
Féd. de l'Eclairage .....	3	21	5200	5200
Féd. des Ferblantiers-Boitiers .....	»	11	500	500
Féd. des Ouvriers des Magasins de la Guerre...	16	18	500	900
Féd. du Personnel Civil de la Guerre.....	23	25	4000	5000
Féd. des Gantiers .....	6	5	500	500
Féd. de l'Habillement .....	45	41	1565	780
Féd. de l'Horticulture .....	10	16	500	500
Féd. des Huiliers-Pétroliers .....	»	»	»	400
Féd. lithographique .....	39	39	2000	1500
Féd. du Livre .....	180	167	10000	10000
Féd. de la Maçonnerie .....	122	»	3000	»
Féd. de la Maréchalerie .....	7	12	1250	1250
Féd. des Travailleurs de la Marine .....	9	10	12000	9000
Féd. des Mécaniciens .....	54	50	5000	5000

	Juillet 1906	Septemb. 1908	Juillet 1906	Septemb. 1908
Féd. des Menuisiers .....	22	»	2150	»
Union Féd. de la Métallurgie .....	173	147	14000	14000
Union Féd. des Mineurs .....	21	»	4325	»
Féd. des Mineurs (1) .....	»	47	»	30000
Féd. des Modeleurs-Mécaniciens .....	7	7	300	300
Féd. des Mouleurs .....	79	70	5000	4000
Féd. des Inscrits Maritimes .....	48	16	»	4000
Féd. du Papier .....	24	21	1000	1000
Féd. des Peintres .....	40	19	1000	800
Féd. des Ports et Docks .....	60	60	5000	4650
Féd. des Pelletiers-Foueurs .....	8	5	400	400
Synd. National des P. T. T. ....	94	93	3000	3000
Féd. des Ouv. d'Art des Poudreries-Raffineries...	»	»	400	»
Féd. des Presses Typographiques .....	6	7	900	1000
Féd. des Préparateurs en Pharmacie .....	»	5	»	500
Féd. des Poudreries-Raffineries .....	»	13	1500	2000
Féd. des Ouvriers en Peigne .....	»	5	»	350
Féd. des Sabotiers-Galochiers .....	16	10	260	300
Féd. de la Sellerie-Bourellerie .....	9	9	600	600
Féd. des Services de Santé .....	»	13	»	2700
Féd. des Tabacs .....	25	25	10000	9000
Féd. du Textile .....	114	126	13000	20000
Féd. du Tonneau .....	47	21	500	500
Féd. des Teinturiers-Dégraisseurs .....	6	5	1000	800
Féd. des Transports .....	33	19	6000	5000
Féd. des Transports et Manutentions .....	20	19	1500	1000
Féd. des Travailleurs Municipaux .....	34	37	5000	4000
Féd. de la Tienture et Apprêts .....	»	»	»	800
Féd. des Verriers .....	49	57	3500	5500
Féd. de la Voiture .....	33	23	2000	1500
Synd. des Ouv. en Cannes, Fouets, etc. Paris....	1	1	100	100
Synd. des Facteurs et Orgues .....	1	»	350	»
Synd. des Marins et Pêcheurs de Cette.....	»	»	46	»
Synd. des Marins-Pêcheurs de l'Etang de Thau.	1	»	50	»
Synd. des Marins et Pêcheurs de la Courantille.	1	»	100	»
Synd. des Monnaies et Médailles .....	1	1	150	200
Synd. des Résiniers de Mimizan.....	»	»	»	»
Synd. des Résiniers de Sainte-Eulalie.....	»	»	»	»
Synd. des Scieurs à la Mécanique de Paris.....	1	1	100	100
Synd. des Scieurs à la Mécanique de Lyon.....	1	1	40	25
Synd. des Scieurs à la Mécanique d'Angers .....	1	1	60	20
Synd. des Scieurs à la Mécanique de Nantes.....	»	1	»	16
Synd. des Ordeurs d'Huiles de Dunkerque.....	1	»	290	»
Synd. des Voiliers de Dunkerque .....	»	1	»	»
Union des Ouvriers Main-d'Œuvres des P. T. T.	1	1	1050	1100
Synd. des Jardiniers de Paris.....	1	»	»	»
Synd. des Jardiniers d'Orléans.....	1	»	70	»
Synd. des Jardiniers de Lyon .....	1	»	100	»
Travailleurs de la Terre de Vitry-sur-Seine .....	1	»	50	»
Cultivateurs de la région Est de Paris.....	1	»	30	»
Professeurs de l'Enseignement libre.....	1	»	37	»
Scieurs-Découpeurs d'Hernes .....	1	»	70	»
<b>Totaux.....</b>	<b>2435</b>	<b>2586</b>	<b>203273</b>	<b>294398</b>

(1) En raison de la date de son admission, cette Fédération ne figure pas sur le rapport financier.

## Commentaires

Comme on peut s'en rendre compte par ce tableau, des Fédérations nouvelles ont été créées et admises. Des organisations ont fusionné. C'est ainsi que dans celle du *Bâtiment*, pour laquelle suivant les indications du Congrès d'Amiens, un Congrès unitaire eut lieu à Paris les 31 mars, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 1907, sont entrées les Fédérations des *Maçons*, des *Ménuisiers*, des *Charpentiers*, un grand nombre de syndicats de Peintres, ce qui explique la diminution des effectifs de cette Fédération qui, néanmoins a voulu subsister ; et enfin tout dernièrement y est entrée la Fédération des *Carriers chauffourniers*. A fusionnée aussi la Fédération des *Ouvriers d'art* des Poudreries Raffineries avec celle des *Poudreries-Raffineries*.

Les Fédérations dont l'adhésion s'est produite depuis le dernier Congrès sont les suivantes : *Travailleurs agricoles du Nord*, *Huiliers Pétroliers et Produits Chimiques*, *Mineurs*, *Préparateurs en Pharmacie*, *Ouvriers en peignes*, *Services de Santé*, *Teinture et Apprêts*.

Quelques Syndicats furent aussi admis isolément. Ce sont ceux des *Raisiniers*, *métayers et fermiers des Landes*, avec lesquels fut tentée en vain la constitution d'une Fédération et le *Syndicat des Voiliers de Dunkerque*.

La section d'Industrie des *Scieurs mouluriers à la mécanique* est en voie de se transformer en Fédération d'Industrie.

L'*Union Fédérale des Mineurs* est disparue des contrôles de la C. G. T. avec la Fédération Nationale des Mineurs au moment de sa fusion, lors du Congrès unitaire d'octobre 1906.

Aujourd'hui, la Fédération Nationale des Mineurs a pris sa place et l'unité d'organisation sera enfin complètement réalisée dans cette corporation, quand les pourparlers en cours, au moment de la confection de ce rapport, entre quelques syndicats dissidents qui sont néanmoins confédérés par l'intermédiaire de la Fédération des Ardoisiers à laquelle ils adhèrent, auront abouti à la solution que tous nous désirons.

C'est donc par un gain de 151 syndicats augmentant les effectifs de la section des Fédérations de 91,125 camarades cotisants que s'affirment les progrès réalisés par l'organisation au cours des deux années qui nous séparent du Congrès d'Amiens.

Nous n'exagérons pas lorsque nous disons que ces deux dernières années furent particulièrement fécondes pour le recrutement de nos organisations et de la Confédération ; puisque, alors que de Bourges à Amiens, l'augmentation ne fut que de 45.273, elle est d'Amiens à Marseille de près de 100.000.

Ce chiffre a une telle éloquence qu'il constitue la meilleure réponse aux persécutions dont la Confédération générale du Travail et ses organisations affiliées sont l'objet.

## L'admission de la Fédération Nationale des Mineurs

Refaire ici tout l'historique de cette affaire, ce serait sinon oiseux, du moins prendre trop de place dans ce rapport.

Il suffit de rappeler que c'est dans la séance du 6 novembre 1906 que pour la première fois et officiellement, le Comité fut saisi d'une demande de la Fédération Nationale des Mineurs.

L'admission fut ce jour-là prononcée sous réserve que l'Union Fédérale des Mineurs déjà adhérente à la C. G. T., nous aviserait de la fusion.

Entre temps, des difficultés surgirent entre le Vieux Syndicat du Pas-de-Calais et la Fédération syndicale du Pas-de-Calais. A la suite de ces difficultés, une Commission arbitrale dont faisaient partie les camarades Grifuelhes, Sauvage et Monatte pour la C. G. T., fut constituée.

Elle ne put fonctionner utilement et le Comité considéra ses représentants et la Fédération syndicale du Pas-de-Calais, comme atteints dans leur dignité et suspectés dans leur loyauté par les déclarations du président du Vieux Syndicat du Pas-de-Calais.

C'est alors, le 22 janvier 1907, et par l'ordre du jour ci-dessous, que le Comité de la Section des Fédérations suspendait l'admission de la Fédération des Mineurs.

*Le Comité, constatant que des accusations ont été portées contre le jeune Syndicat du Pas-de-Calais (Fédération syndicale), constatant d'autre part que, par une protestation contre les délégués de la C. G. T. qui se rendirent à Lens comme enquêteurs sur l'appel du jeune Syndicat du Pas de-Calais, le vieux syndicat du Pas-de-Calais a mis injurieusement en doute la loyauté de ses délégués ;*

*Décide que l'adhésion de la Fédération Nationale des Mineurs, ne peut devenir définitive qu'à la condition qu'elle mette en demeure le vieux Syndicat du Pas-de-Calais de désavouer son président, ajoutant qu'en cas de refus, le vieux Syndicat ne pourra être confédéré.*

Cet ordre du jour fut plusieurs fois confirmé.

Puis, dans leur Congrès de Montceau en juin 1908, les délégués miniers manifestèrent le désir d'entendre les explications du Comité. A leur appel, le camarade Pouget se rendit à Montceau, expliqua la situation, ajoutant qu'il dépendait que des mineurs eux-mêmes qu'elle se modifiât.

Le Congrès de Montceau désignait alors 5 délégués avec mandat de se rendre, pour explications réciproques, auprès du Comité de la Section des Fédérations.

C'est ce qui fut fait à la séance du 15 juin, au cours de laquelle le camarade Cordier fit des déclarations donnant satisfaction au Comité. Mais après échange de vues, on décidait d'un commun accord que Cordier confirmerait par écrit ses déclarations verbales.

Elles furent signées au cours de la séance du 4 août par les camarades Bexant, secrétaire de la Fédération des Mineurs, et Cordier, trésorier.

L'admission était donc définitivement prononcée et c'est sur la demande même des Mineurs que l'affiliation fut enregistrée, ainsi que la logique l'exigeait, à la date du 15 juin 1908.

#### DEMANDES D'ADHESIONS REPOUSSEES

Considérant qu'elles ne pouvaient entrer à la C. G. T., soient à cause de la nature de leur constitution, ou parce qu'elles y eussent fait double emploi avec d'autres organisations déjà adhérentes, le Comité repoussa l'admission du Syndicat National des Employés de Coopératives, la Fédération régionale du Textile de la Loire et celle de la Fédération des Charpentiers du Nord.

#### LES CONFLITS

Le Comité fut saisi des conflits qui s'élevèrent entre :

La Fédération des Travailleurs Municipaux et la Fédération des Services de Santé.

La Fédération de l'Habillement et la Fédération du Textile.

La Fédération des Peintres et la Fédération du Bâtiment.

La Fédération de la Métallurgie et la Fédération des Ferblantiers Boitiers.

La Fédération des Carriers Chauffourniers et la Fédération du Bâtiment.

La Fédération des Inscrits Maritimes et le Syndicat des Pêcheurs de Cette.

La Fédération des Ouvriers d'Art des Poudreries et la Fédération des Poudreries-Raffineries ;

Les Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens et la Fédération de la Métallurgie.

C'est toujours avec les plus grands ménagements pour chacune des parties en conflit que le Comité intervint.

Il eut la satisfaction de les solutionner à peu près tous à la satisfaction des intéressés et pour la plus grande force de l'organisation.

#### RADIATIONS

Furent radiées pour non paiement de leurs cotisations, les organisations suivantes : Facteurs de Pianos et Orgues, Professeurs de l'Enseignement libre.

#### PROPAGANDE, DELEGATIONS

Répondant aux demandes qui lui étaient adressées, le Comité envoya des délégués dans de multiples réunions de propagande, dans toutes les grèves où il était appelé, ainsi que dans tous les Congrès où il était invité à se faire représenter.

Il suffira de se reporter au rapport financier de la Section des Fédérations pour se rendre compte des délégations accomplies en son nom.

Il convient en outre de tenir compte que beaucoup de délégations ne figurent pas à l'état financier, car elles furent faites à la charge des organisations qui demandaient des délégués.

#### LES CONGRES

Afin de marquer l'activité des Fédérations Nationales, nous donnons ci-dessous la liste des Congrès corporatifs qui eurent lieu depuis juillet 1906.

Travailleurs agricoles du Midi, août 1906, à Arles ; Bûcherons, en septembre 1906, à Lurcy-Lévy ; Chauffeurs-conducteurs, septembre 1906, à Marseille ; Verriers, septembre 1906, à Albi ; Horticulture, septembre 1906, Paris ; Alimentation, octobre 1906, Toulouse ; Inscrits Maritimes, novembre 1906, Paris ; Céramique, novembre 1906, à Limoges ; Allumetiers, décembre 1906 ; Travailleurs de la Marine, décembre 1906 ; Résiniers, décembre 1906, à Morcenx ; Bâtiment, mars-avril 1907, à Paris ; Mineurs, avril 1907, à Denain ; Ports et Docks, mai 1907, au Havre ; Artistes Musiciens, mai 1907, Paris ;

Etablissements de la Guerre, juin 1907, Paris ; Poudreries, juin 1907, Paris ; Tabacs, juin 1907, Paris ; Personnel des hôpitaux, juillet 1907, Paris ; Moulins, juillet 1907 ; Employés, août 1907, Toulouse ; F. du Papier, août 1907 ; Textile, août 1907, Tourcoing ; Mécaniciens, août 1907, à Paris ; Bûcherons, septembre 1907, à Dun-sur-Auron ; Chauffeurs-Conducteurs, septembre 1907, à Paris ; Verriers, septembre 1907, à Reims ; Dessinateurs, septembre 1907, à Bordeaux ; Travailleurs municipaux, septembre 1907, à Marseille ; Peintres, septembre 1907, à Toulouse ;

Métallurgie, septembre 1907, à Paris ; Ameublement, septembre 1907, à Brest ; Cuirs et Peaux, septembre 1907, à Limoges ; Carriers-Chauffourniers ; Voiture, octobre 1907, à Lyon ; Agricoles du Midi, novembre 1907, à Béziers ;

Préparateurs en Pharmacie, novembre 1907, à Saint-Etienne ; Bâtiment, avril 1908, à Saint-Etienne ; Ardoisiers, avril 1908, à Trélazé ; Tabacs, mai 1908, à Paris ; Main-d'œuvre des P. T. T., juin 1908, à Paris ; Allumetiers, juillet 1908, à Paris ; Moulins, juillet 1908, à Paris ; Ports et Docks, juillet 1908, à Dunkerque ;

Carriers-Chauffourniers, août 1908, à Paris ; Habillement, août 1908, à Avignon ; Agricoles du Midi, août 1908, à Narbonne.

\*  
\*\*

Comme on peut le voir par ce bilan sommaire de son action, le Comité de la Section des Fédérations a fait face à toutes ses obligations, malgré les difficultés et les obstacles de toute nature qui se dressèrent contre lui.

Avec des ressources modestes, ayant de grandes charges, il a réussi à tenir ses engagements et à déjouer toutes les manœuvres dirigées contre lui et les intérêts qu'il représente : ceux de la Classe Ouvrière.

C'est au Congrès de l'apprécier.

LE BUREAU.

# Rapport Financier de la Section des Fédérations

*Situation financière des Fédérations du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908*

FÉDÉRATIONS	EFFECTIF au 31 mai 1904	EFFECTIF au 31 mai 1906	EFFECTIF au 30 juin 1908	MOIS PAYÉS	SOMMES versées	RESTE DU
1 Agricole du Midi.....	3.000	4.405	3.000	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	329 »	
2 Agricole du Nord (Adhésion 1 <sup>er</sup> mars 1907) .....	»	»	820	1 <sup>er</sup> mars 1907 au 30 juin 1908.....	62 10	
3 Alimentation .....	2.000	2.500	2.500	1 <sup>er</sup> mai 1906 au 31 décembre 1908.....	320 »	
4 Allumettiers .....	1.500	1.500	1.500	1 <sup>er</sup> octobre 1906 au 30 juin 1908.....	126 »	
5 Ameublement .....	2.000	2.000	2.000	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	192 »	
6 Ardoisiers .....	»	6.000	3.200	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	274 20	
7 Artistes Musiciens.....	2.500	2.500	4.750	1 <sup>er</sup> novembre 1904 au 30 juin 1908.....	479 »	
8 Bâtiment .....	1.200	4.600	40.000	1 <sup>er</sup> mai 1906 au 30 juin 1908.....	1.581 »	
9 Bijouterie-Orfèvrerie .....	1.100	1.800	2.250	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 mars 1908.....	182 80	3 mois
10 Blanchisseurs .....	100	100	80	1 <sup>er</sup> juin 1906 au 30 juin 1908.....	9 »	
11 Brosseurs et Tabletiers.....	200	250	1.900	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	93 15	
12 Bûcherons .....	4.000	6.000	5.000	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	555 »	
13 Carriers et Chauffourniers.....	200	200	1.667	1 <sup>er</sup> mai 1906 au 30 juin 1908.....	106 »	
14 Céramique .....	2.200	2.200	3.000	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	288 »	
15 Chapellerie .....	1.200	1.400	1.700	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	141 60	
16 Charpentiers (Passée au Bâtiment le 1 <sup>er</sup> juillet 1907).....	400	400	»	»	»	12 mois
17 Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens..	»	1.000	1.000	1 <sup>er</sup> mai 1906 au 30 juin 1908.....	104 »	
18 Chemins de fer (Syndicat National).	11.450	24.275	45.590	1 <sup>er</sup> juin 1906 au 30 juin 1908.....	3.367 40	
19 Coiffeurs .....	2.000	2.000	2.000	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	192 »	
20 Confection Militaire.....	500	500	500	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	40 »	
21 Cuir et Peaux.....	2.200	4.000	8.000	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 mars 1908.....	584 »	3 mois
22 Dessinateurs .....	»	1.200	650	1 <sup>er</sup> mai 1906 au 30 juin 1908.....	92 60	
23 Eclairage .....	»	5.200	5.200	1 <sup>er</sup> mai 1906 au 30 juin 1908.....	523 20	
24 Employés .....	9.875	3.000	3.000	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	288 »	
25 Ferblantiers-Boitiers .....	»	500	500	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 décembre 1907	34 »	6 mois
26 Guerre (Magasins Administratifs).....	700	500	900	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	77 30	
27 Guerre (Personnel civil des Etablissements de la) .....	4.000	4.000	5.000	1 <sup>er</sup> octobre 1906 au 30 juin 1908.....	420 »	
28 Gantiers .....	»	500	500	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	54 »	
29 Habillement .....	400	1.565	780	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	135 »	
30 Huiliers, Pétroliers, Savonniers (Adhésion 1 <sup>er</sup> janvier 1907).....	»	»	400	1 <sup>er</sup> janvier 1907 au 31 décembre 1907	18 40	6 mois
31 Horticulture .....	»	500	500	1 <sup>er</sup> février 1906 au 30 juin 1908.....	82 »	
32 Lithographique .....	2.000	2.000	1.500	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	144 »	

	30	Huiliers, Pétroliers, Savonniers										
34	10.000	10.000	10.000	1er juin 1906 au 30 juin 1908.....	1.010							
35	3.000	3.000	"	1er juin 1906 au 30 juin 1907.....	460	"						
36	1.250	1.250	1.250	1er octobre 1906 au 30 septembre 1908	120	"						
37	12.000	12.000	9.000	1er juillet 1906 au 30 juin 1908.....	886	80						
38	"	"	4.000	1er juillet 1906 au 30 juin 1908.....	146	"					12 mois	
39	5.000	5.000	5.000	1er janvier 1906 au 31 mars 1908.....	570	"					3 mois	
40	2.400	2.150	"	1er juillet 1906 au 31 mars 1907.....	56	40						
41	10.000	14.000	14.000	1er mai 1906 au 30 juin 1908.....	1.456	"						
42	3.500	4.325	"	"								
43	300	300	300	1er janvier 1906 au 30 septembre 1907	25	20					5 mois	
44	5.000	5.000	4.000	1er juin 1906 au 31 mars 1908.....	392	"					9 mois	
45	1.000	1.000	1.000	1er janvier 1906 au 30 juin 1908.....	120	"					3 mois	
46	"	"	350	1er octobre 1906 au 30 juin 1908.....	27	60						
47	1.000	1.000	800	1er juillet 1906 au 30 juin 1908.....	93	60						
48	"	400	400	1er juillet 1906 au 30 juin 1908.....	38	80						
49	"	"	500	1er juin 1905 au 30 juin 1908.....	72	"						
50	5.000	5.000	4.650	1er juillet 1906 au 31 mars 1908.....	404	"					3 mois	
51	3.000	3.000	3.000	1er avril 1906 au 30 juin 1908.....	324	"						
52	"	1.050	1.100	1er mai 1906 au 30 juin 1908.....	411	50						
53	200	400	"	1er juillet 1906 au 30 septembre 1907...	34	20						
54	"	1.500	2.000	1er juillet 1906 au 31 mars 1908.....	126	"					3 mois	
55	"	900	1.500	1er juin 1906 au 30 juin 1908.....	433	20						
56	300	260	300	1er janvier 1906 au 30 juin 1908.....	39	20						
57	"	"	2.700	1er octobre 1907 au 30 juin 1908.....	68	40						
58	600	600	600	1er juillet 1906 au 30 juin 1908.....	57	60						
59	10.000	10.000	9.000	1er janvier 1906 au 30 juin 1907.....	696	"					12 mois	
60	1.000	1.000	800	1er janvier 1906 au 30 juin 1908.....	120	"						
61	"	"	800	1er juillet 1906 au 30 juin 1908.....	51	70						
62	7.400	13.000	20.000	1er avril 1906 au 30 juin 1908.....	1.464	65						
63	500	500	500	1er juillet 1906 au 30 septembre 1907	31	"					9 mois	
64	4.000	6.000	5.000	1er mai 1906 au 30 juin 1908.....	540	"						
65	1.200	1.500	1.000	1er mai 1906 au 30 juin 1908.....	120	"						
66	4.200	5.000	4.000	1er avril 1906 au 31 mars 1908.....	456	"					3 mois	
67	2.400	3.500	5.500	1er juillet 1906 au 30 juin 1908.....	493	"						
	1.200	2.000	1.500	1er mai 1906 au 31 mars 1908.....	162	"					3 mois	

FÉDÉRATIONS	EFFECTIF au 31 mai 1904	EFFECTIF au 31 mai 1906	EFFECTIF au 30 juin 1908	MOIS PAYÉS	SOMMES versées	RESTE DU
<b>SYNDICATS ISOLES</b>						
1 Cannes, Fouets et Parapluies, Paris	100	100	100	1 <sup>er</sup> juin 1906 au 30 septembre 1907.....	80 »	9 mois
2 Monnaies et Médailles.....	150	150	200	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	240 »	
3 Scieurs-Découpeurs à la Mécanique, Paris.....	100	100	100	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	150 »	7 mois
4 Scieurs-Découpeurs à la Mécanique, Lyon.....	»	40	25	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	29 25	
5 Scieurs-Découpeurs à la Mécanique, Angers.....	»	60	20	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 décembre 1908..	60 »	
6 Scieurs-Découpeurs à la Mécanique, Nantes (Adhésion 1 <sup>er</sup> janvier 1908)	»	»	16	1 <sup>er</sup> janvier 1908 au 31 mars 1908.....	2 40	
7 Tordeurs d'Huile (Passée à la Fédé- ration des Huilliers 1 <sup>er</sup> janvier 1907)	»	290	»	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 décembre 1907	174 »	
8 Vœillers, Dunkerque (Adhésion 1 <sup>er</sup> dé- cembre 1907).....	»	»	»	»	»	
Marins-pêcheurs, Cote (Art Trai- nant), (Passée à la Fédération Mari- time le 30 juin 1906).....	»	46	»	»	»	
Marins-pêcheurs de l'Étang de Thau (Passée à la Fédération Maritime le 30 juin 1906).....	»	50	»	»	»	
Marins-pêcheurs de la Courantille (Passée à la Fédération Maritime le 30 juin 1906).....	400	400	»	»	»	
Facteurs de Pianos et Orgues, Paris (Rayé).....	340	350	»	»	»	
Jardiniers de Paris (Passée à la Fé- dération Horticole).....	250	»	»	»	»	
Jardiniers d'Orléans (Passée à la Fé- dération Horticole).....	»	70	»	»	»	
Jardiniers de Lyon (Passée à la Fé- dération Horticole).....	»	100	»	»	»	
Travailleurs de Terre, Vitry-sur-Seine (Passée à la Fédération Horticole).....	»	50	»	»	»	
Cultivateurs de la Région-Est Paris (Passée à la Fédération Horticole)	»	30	»	»	»	
Mineurs de Saint-Eloy (Passée à la Fédération des Mineurs).....	48	»	»	»	»	
Préparateurs en Pharmacie (Passée à la Fédération).....	50	»	»	»	»	
Professeurs de l'Enseignement libre (Rayé).....	36	37	»	»	»	
Scieurs-découpeurs Hermes (Passée aux Brosseurs).....	»	70	»	»	»	



Sur 67 Fédérations portées à la situation financière, il en reste 63, en 1908, 4 ayant fusionné avec d'autres organisations.

Il reste 8 Syndicats isolés sur 21 qui étaient portés pour le Congrès de Bourges. Les uns sont entrés dans une Fédération, les autres ont été rayés faute de paiement. Ils figurent sur l'état pour que l'on puisse comparer les effectifs payants portés dans les rapports précédents.

*Fédérations en retard de leur paiement* : Modeleurs-Mécaniciens, 9 mois ; Tabacs, 12 mois.

*Syndicats en retard de leur paiement* : Voiliers de Dunkerque, 7 mois.

Les Fédérations du Tonneau, des Huiliers-Pétroliers, des Mécaniciens, des Mouleurs, de la Bijouterie, des Poudreries et Raffineries, des Syndicats Maritimes, le Syndicat des Ouvriers en Canes, Fouets et Parapluies, Paris, se sont complètement misés au pair quelques jours après l'arrêt des comptes.

En conformité de l'invitation du Comité Confédéral adressée aux Fédérations et aux Bourses pour qu'elles acceptent d'effectuer un versement supplémentaire pendant la détention des camarades incarcérés, de 10 centimes par 100 membres pour les Fédérations et de 15 centimes par Syndicat pour les Bourses, les organisations suivantes répondirent par l'affirmative :

*Fédérations* : Ardoisiers, Bijouterie, Bûcherons, Carriers, Chemins de Fer (Syndicat National) ; Cuirs et Peaux ; Dessinateurs ; Horticole ; Livre ; Mécaniciens ; Mouleurs ; Peinture ; Poudreries et Raffineries de France (ouvriers d'art) ; Sabotiers-Galochiers ; Tonneau.

Les sommes versées par ces organisations ont été portées dans la colonne des cotisations ordinaires avec lesquelles, dans le rapport financier, elles se confondent.

## Bilan de la Section des Fédérations du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations .....	22.237 10	Correspondance .....	471 20
Vente de labels.....	302 95	Impressions .....	4.134 80
Divers .....	85 <sup>8</sup> 85	Cotisations diverses .....	2.262 60
Brochures .....	537 70	Appointements .....	9.602 25
Cotisations Grève Générale	782 55	Divers et frais de bureau...	2.348 40
	24.719 15	Délégations .....	4.075 60
En caisse le 31 mai 1906.....	2.619 95	Loyer .....	640 »
	27.339 10		23.534 85
		En caisse le 30 juin 1908.....	3.804 25
		Total égal aux Recettes...	27.339 10

### Recettes

*Vente de labels* : Les galvanos, les labels caoutchouc et affiches, labels :

*Divers* : 426 francs provenant des cotisations du Congrès de l'unité du Bâtiment ; 50 francs, souscription des camarades de l'imprimerie de la

Maison des Fédérations ; 340 francs versés par le camarade Andrieux sur la vente du papier à cigarettes le « Syndiqué », et quelques petites recettes.

*Brochures* : Brochures 8 heures ; Manuels du paysans ; Répertoire confédéral ; Livrets-Statuts.

*Cotisations Grève générale* : Cotisations pour la commission des huit heures et de la Grève générale versées dans la caisse de la Section des Fédérations jusqu'au jour où le compte pour la commission des huit heures et de la Grève générale sera ouvert, c'est-à-dire à la constitution de ladite commission au mois de février 1907. Cette somme perçue provisoirement a été portée au compte de la commission des huit heures le 13 mai 1908.

### Dépenses

*Correspondances* : Lettres, correspondances, envois de reçus du secrétaire et du trésorier.

*Impressions* : Solde des affiches 8 heures, 184 fr. 55 ; circulaires Hennebont, 25 francs ; Rapport confédéral, 141 fr. ; Clichés pour Hennebont, 52 fr. 85 ; Compte rendu Conférence pour le Premier Mai, 156 francs ; Circulaires pour les verriers de Rive-de-Gier, 12 fr. 85 ; 351 fr., Affiche Repos Hebdomadaire ; Affiches pour les Facteurs, 155 francs ; Part de la Section des Fédérations pour le Répertoire, 1.067 fr. 25 ; Galvanos, 60 fr. ; Rapport Amiens, 286 fr. 25 ; Affiches-labels, 20 francs ; Divers imprimés pour le Congrès du Bâtiment, 79 francs ; Circulaires grève Jeumont, 24 francs ; Affiche « Où allons-nous ? » 81 fr. 65 ; Brochure Congrès du Bâtiment, 225 francs ; Statuts de la C. G. T., 35 francs ; 12,000 livrets-statuts, 265 francs ; Affiches « Gouvernement d'Assassins », 115 francs ; Circulaires Congrès de Marseille, 17 francs ; Entêtes de lettres, factures, avis de paiement, carnets de reçus ; labels ; affiches diverses, etc., etc.

*Cotisations diverses* : 1.080 fr. 25 versement de 5/0 sur les cotisations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1907 jusqu'au 30 juin 1908 (les mois de Mai et Juin 1908 ne sont pas réglés, mais nous avons avancé 350 francs sur cotisations pour pouvoir balancer les comptes de la Commission des 8 heures) ; 782 fr. 55, remboursement des sommes provisoirement touchées et 400 fr. pour notre part de cotisations au Secrétariat International.

*Appointements* : 5.625 francs montant de mensualités au secrétaire à raison de 225 francs par mois ; 2.135 fr. 70 montant de 25 mensualités au trésorier, et 1.841 fr. 55 payés à Marck pendant sa détention à raison de 150 francs par mois plus les frais.

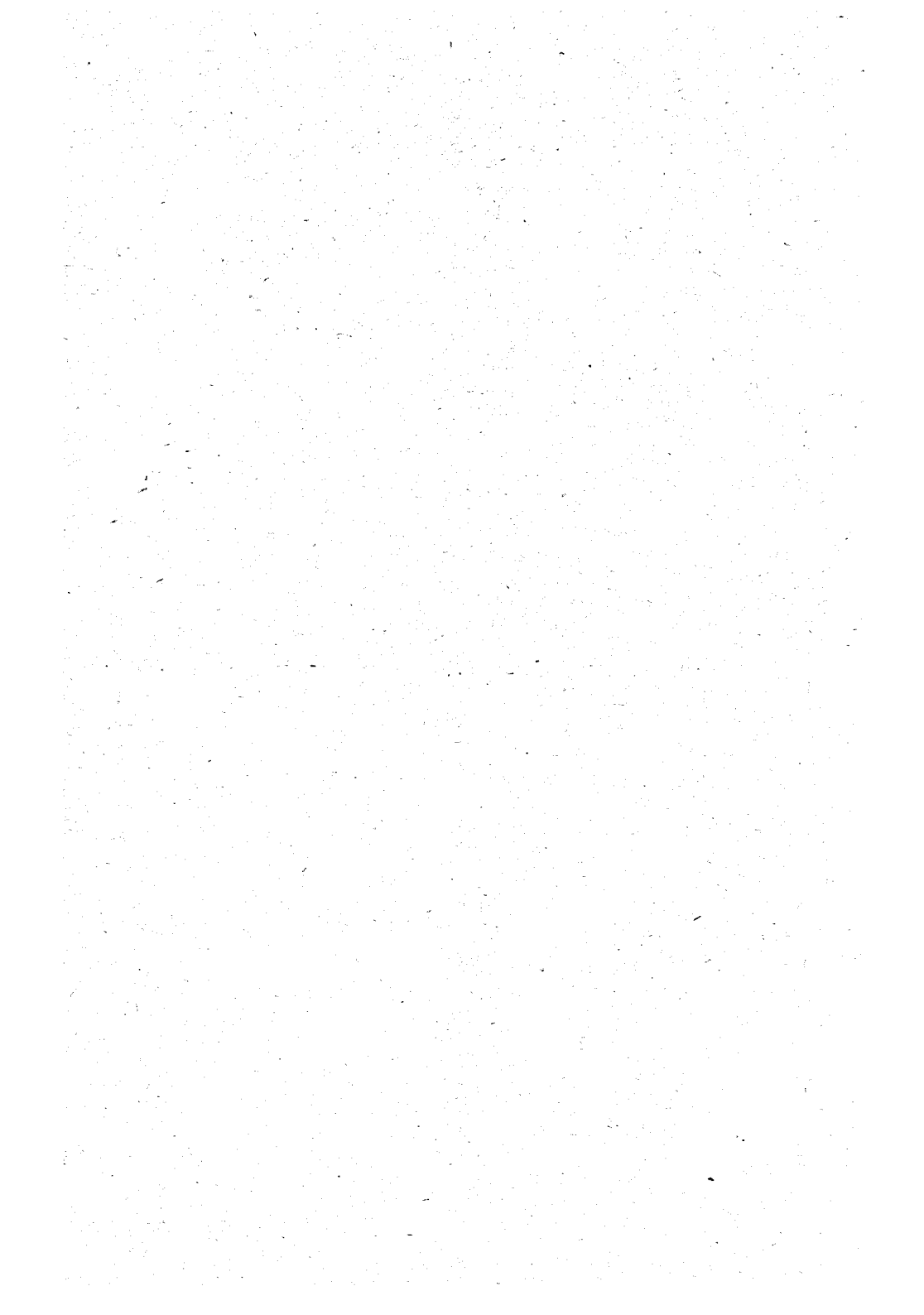
*Divers* : Collage d'affiches diverses ; Classement de correspondance ; Achat de volumes ; Achat de divers meubles ; Colis postaux ; Changement de bureaux, frais de déménagement ; Diverses expéditions de circulaires pour les grèves ; Confection de services de bandes ; Traductions ; Envoi de circulaires Congrès du Bâtiment ; Pliage mise sous bandes circulaires ; Confection du répertoire ; Envoi des répertoires ; Reliure de volumes ; Labels caoutchouc ; Procès de Fougères ; Travaux de menuiserie ; Papier d'emballage ; Achat de couronnes ; Nettoyage des bureaux ; Diverses dépenses occasionnées par la détention du trésorier, etc., etc.

*Délégations* : Roche, à Amiens, 25 fr. 90 ; Conches, à Brest, 50 fr. ; Griffuelhes et Bled, à Crepy-en-Valois, 21 fr. ; Victor, à Firminy, grève

des Métallurgistes, 55 fr. ; Conches, à Brest, frais de retour, 60 fr. 50 ; Griffuelhes, Congrès des Chapeliers, 75 fr. ; Griffuelhes, Limoges Congrès de la Céramique, 50 fr. ; Monatte, Pas-de-Calais, 50 fr. ; Roche, Congrès de l'Habillement, 121 fr. 80 ; Merrheim, grève Hennebont, 184 fr. 50 ; Griffuelhes, Amiens, 24 fr. 40 ; Dumas, Congrès des Bûcherons, 65 fr. ; Lefèvre, grève de Saint-Claude, 76 fr. ; Griffuelhes, Congrès des Verriers, 111 fr. ; Jacoby, grève de Saint-Claude, 166 fr. 50 ; Lefèvre, grève de Saint-Claude, 56 fr. ; Robert, grève des Peintres de Toulouse, 50 fr. ; Marie, grève Mormant, 12 fr. ; Conches, grève de Brest, 100 fr. ; Lévy, Congrès d'Amiens, 28 fr. 90 part de la section des Fédérations ; Griffuelhes, Congrès Amiens, 81 fr. 35 ; Vignaud, Congrès Amiens, 34 fr. ; Couches, à Brest, 15 fr. 20 ; Lefebvre, grève Saint-Claude, 40 fr. ; Couches, à Brest, 40 fr. ; Laudier, grève Rosières, 36 fr. 50 ; Lévy, à Lens, 25 fr. 80 ; Hervier, grève Rosières, 53 fr. 10 ; Griffuelhes, contrôle à Lens, 25 fr. 80 ; Sauvage, contrôle à Lens, 34 fr. 20 ; Lévy, contrôle à Lens, 34 fr. 20 ; Victor, mineurs d'Aubin, 70 fr. ; Lévy, grève Jeumont, 33 fr. ; Griffuelhes, tournée chez les résiniers, 209 fr. 40 ; Hervier, Jouet-s.-Aubois, 17 fr. 20 ; Dewanin, agricoles du Pas-de-Calais, 50 fr. ; Thil, à Roubaix, 45 fr. 95 ; Griffuelhes, Congrès des Mineurs, 38 fr. 60 ; Desplanques, Congrès des Dockers, 43 fr. ; Grangier, à Saint-Etienne, 28 fr. 30 ; Pouget, Congrès des Carriers, 41 fr. 65 ; Dumas, Congrès des Bûcherons, 50 fr. ; Lenoir, Congrès des Peintres, 84 fr. 60 ; Delesalle, Congrès des Verriers, 47 fr. 40 ; Griffuelhes, Congrès Agricole et tournée dans le Midi, 242 fr. 60 ; Niel, tournée Agricoles du Midi, 339 fr. 95 ; Griffuelhes, Congrès du Bâtiment, 91 fr. 25 ; Griffuelhes, Congrès des Ardennes, 43 fr. ; Pouget, Congrès des Ardoisiers, 46 fr. ; Vignaud, à Briey, 150 fr. ; Pouget, à Montceau, Congrès des Mineurs, 40 fr. ; Pouget et Merrheim, à Vigneux, 33 fr. ; Griffuelhes, Châteauroux, Périgueux, Agen, Toulouse, 80 fr. 60 ; Griffuelhes, Revin, Nouzon, 26 fr. 70 ; Griffuelhes, tournée de l'Isère, 119 fr. 60 ; Marie, à la grève de Ballancourt, 10 fr. ; et d'autres petites délégations.

*Loyer* : Notre part de location à la Maison des Fédérations pour deux années à raison de 80 francs par trimestre.

*Le Trésorier* : Albert LÉVY.



# RAPPORT MORAL

DE LA

## Section des Bourses

— 1906-1908 —

### Situation satisfaisante

Si l'on voulait avoir une idée de la force d'action de l'organisation syndicale, de son influence sur l'état économique actuel en France, peut-être suffirait-il de constater avec quelle rage impuissante s'acharne contre la C.G.T. tout ce qui profite, exploite, gouverne. C'est la preuve que la mentalité ouvrière s'est transformée à son avantage.

Tout indique que nous marchons d'un pas sûr vers la suppression du Patronat et du Saliariat, base et principe de la C. G. T. Rien d'étonnant, alors, à ce que ses adversaires prétendent à son anéantissement. Toutes les mesures d'arbitraire et de réaction sont bonnes pour en arriver là.

Vains efforts !

En réponse aux ennemis de la Classe ouvrière, la solidarité, la cohésion, l'éducation des travailleurs s'affirment justement par une organisation plus forte et plus consciente, par une action plus méthodique et plus sûre.

Certes, les événements seraient plus persuasifs qu'un Rapport, s'il s'agissait simplement de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'action de la C. G. T. Sa valeur se mesure à la frayeur qu'elle suscite. Mais si l'on veut juger, en détail, de la puissance d'organisation syndicale qui s'est manifestée en ces dernières années, il faut comparer le chiffre ascensionnel des syndiqués et des adhérents aux Unions locales ou départementales en même temps qu'aux Fédérations d'industries dont ils relèvent. Ainsi seulement on peut avoir la force effective de la C. G. T. (Voir au RAPPORT FINANCIER le tableau des Bourses du Travail ou Unions de Syndicats et le chiffre connu de leurs Syndicats payants). Encore faut-il tenir compte de nombreux Syndicats de métiers disparus pour former des Syndicats plus forts, plus nombreux d'industrie. C'est ce qui se produit pour les corporations du Bâtiment, de la Métallurgie, des Travailleurs de la terre, etc., etc. Pour les Bourses du Travail il en est de même. Plusieurs Unions locales deviennent une Union Départementale.

Cependant, nous enregistrons une augmentation de plus de 400 Syndicats.

Cela est bien, pensons-nous, le résultat d'efforts et de travaux incontestables dont ce Rapport est la brève énumération. Nous la soumettons à l'appréciation des Bourses du Travail ou Unions de Syndicats. Par leur approbation ou leur désapprobation, le Comité des Bourses saura s'il eut raison de croire satisfaisante la situation actuelle de la Section des Bourses et s'il est en droit de croire qu'il a contribué à sa prospérité.

\*  
\*\*

Autant que de 1904 à 1906, nous pouvons dire que la période syndicale 1906-1908 fut une période d'action ; moins voyante, parce qu'elle ne s'attachait

pas, comme en 1906, à une seule revendication ; mais plus constante et plus diverse. Cette période d'action, toutefois, n'a pas nui au rôle d'organisation et d'éducation dont la Section des Bourses a l'attribution. Qu'on en juge :

## Tableau Comparatif de l'Accroissement

**Des Unions de Syndicats depuis 1900**

ANNÉES	NOMBRE DE BOURSES	NOMBRE DE SYNDICATS	AUGMENTATION	
			EN BOURSES	EN SYNDICATS
1900.....	57	1.065	»	»
1902.....	83	1.112	26	47
1904.....	110	1.349	27	237
1906.....	135	1.609	25	260
1908.....	157	2.028	22	419

Nous le répétons, malgré cette augmentation graduelle il faut tenir compte pour les Bourses des *Unions locales* qui, par nombre de 2, 3, 4, 5, et quelquefois davantage ne forment plus sur nos livres qu'une seule *Union Départementale*. Telle l'Union des Syndicats de la Seine englobant maintenant les Syndicats de Saint-Denis, Charenton, Levallois et d'autres ; telles les Unions locales de Nice et Cannes formant l'Union Départementale des Alpes-Maritimes ; telles les Unions de Lunéville et de Nancy formant l'Union Départementale de Meurthe-et-Moselle, etc. Pour le nombre des Syndicats, il serait également plus fort encore, si une multitude de syndicats, figurant autrefois comme unités dans les Unions locales (menuisiers, serruriers, charpentiers, couvreurs, maçons, peintres, etc., etc.) n'avaient heureusement formé des syndicats d'industrie du bâtiment très forts dans chaque localité. Il en est de même dans la métallurgie, l'ameublement, les travailleurs de la terre, etc., qui ne forment plus des syndicats distincts de métiers, mais des syndicats d'industrie.

Au cours de ces deux années, nous enregistrons les adhésions nouvelles ci-dessous :

DATES	BOURSES ou UNIONS	Syndicats
Mars 1907.....	U. des S. de Bastia (Corse).....	4
Mars 1908.....	U. des S. de Bône (Algérie).....	12
Juillet 1906.....	U. des S. de Cannes (A.-M.).....	12
Juillet 1907.....	U. des S. de Chambéry (Savoie).....	6
Juin 1908.....	U. des S. de Chaumont (H.-M.).....	8
Janvier 1908.....	U. des S. de Chauvigny (Vienne).....	3
Janvier 1908.....	U. des S. de Dôle (Jura).....	9
Juin 1907.....	U. des S. de Dreux (E.-et-L.).....	5
Juillet 1907.....	U. des S. de La Pallice (C.-I.).....	3
Septembre 1906.....	U. des S. de Nemours (S.-et-M.).....	5
Mars 1908.....	U. des S. de Quimper (Finistère).....	5
Juin 1908.....	U. des S. d'Abbeville (Somme).....	6
Juillet 1908.....	U. des S. d'Oyonnax (Ain).....	4
Août 1908.....	U. des S. de Montargis (Loiret).....	4

DATES	ADHESIONS DES :	Syndicats
Juillet 1906.....	B. du T. de Constantine (Algérie).....	12
Janvier 1907.....	U. des S. de Lons-le-Saunier (Jura).....	4
Juin 1908.....	U. des S. de Tunis (Tunisie).....	5

DATES	BOURSES ou UNIONS	Syndicats
Mars 1907.....	U. des S. de Romilly (Aube).....	5
Février 1907.....	U. des S. de Saint-Raphaël (Var).....	3
Mars 1907.....	U. des S. de Sens (Yonne).....	9
Avril 1907.....	U. des S. Voiron (Isère).....	5

DATES	UNIONS DEPARTEMENTALES	Syndicats
Juillet 1907.....	Seine-et-Marne .....	18
Octobre 1907.....	Seine-et-Oise .....	31
Octobre 1907.....	Vosges .....	18

### BOURSES DISPARUES

Alger, Charenton, Chauny, Fontenay-le-Comte, Montauban, Oran, Saintes, Saumur, Tarare, Villefranche-sur-Saône.

Les Bourses d'Avignon, Cannes, Levallois-Perret, Lunéville, Meaux, Nancy, Nemours, Saint-Denis, Versailles, Vimeu, sont en Unions départementales.

### Au lendemain d'Amiens

Aussitôt après le Congrès d'Amiens, le mois suivant (9 nov. 1906), le Comité des Bourses tint sa réunion mensuelle ordinaire. A cette réunion, le secrétaire mit le Comité au courant des critiques faites au Congrès sur le Rapport du Comité des Bourses. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement qu'elles furent ces critiques afin que, s'il en devait être faites sur le présent Rapport au Congrès prochain, elles aient de meilleurs motifs d'être formulées. Les critiques faites à notre Rapport, soumis au Congrès passé se bornaient à ceci :

1° Le secrétaire de la Bourse du Travail de Reims (Guernier) se plaignit d'abord d'une erreur dans la nomenclature des Bourses : on avait, en effet, laissé figurer Avignon comme Bourse du Travail tout en la faisant figurer comme Union des Syndicats de Vaucluse.

Puis, les quelques conflits qui se produisirent au sein de certaines Bourses — soit des syndicats entre eux, soit des Bourses avec les municipalités — n'avaient été ni évités, ni solutionnés par le Comité de la section des Bourses.

Cela suffit à Guernier pour essayer de démontrer que ces faits, joints à l'inefficacité de l'Office, légitimaient la suppression pure et simple de la section des Boursés du Travail.

2° Le second grief n'était, en somme, qu'une observation du camarade Guérard qui portait sur cette phrase du rapport : «... Les condamnations des militants n'empêcheront pas la propagande antimilitariste et antipatriotique...» — Guérard estimait que les militants en question ayant agi en leur nom personnel et non pas en celui de la Confédération — il ne les critiquait pas — mais il demandait au Congrès de ne pas se prononcer sur cette partie du rapport de la section des Bourses.

Telles furent les seules critiques formulées contre le dernier Rapport que le Comité des Bourses avait adopté à l'unanimité de ses membres présents avant de le présenter au Congrès d'Amiens. Inutile d'ajouter les réponses faites au nom du Comité par son secrétaire-délégué au Congrès. Elles sont résumées dans le compte rendu du Congrès d'Amiens.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du Rapport fut adopté par 677 voix sur 938 votants. Il y eut 213 voix contre et 48 bulletins blancs.

Voici maintenant le résumé des travaux de la Conférence des Bourses traçant la tâche du Comité de la Section des Bourses :

Après avoir décidé que désormais nul ne pourrait représenter plus de 3 Bourses du Travail ou Unions de Syndicats aux Conférences futures, on adop-

ta par 45 voix sur 82 votants que le VIATICUM SERAIT FACULTATIF. Il y eut 30 voix contre et 7 bulletins blancs.

Pour l'INDEPENDANCE DES BOURSES, la Conférence adopta l'ordre du jour de Toulouse, préconisant la *Coopération Syndicale* comme moyen puissant susceptible d'aider les Bourses du Travail ou Union de Syndicats, à assurer leur indépendance absolue.

Pour le *Placement*, la Conférence engagea les Bourses du Travail d'un même département ou d'une même région à s'entendre entre elles relativement à cette question.

Enfin la Conférence des Bourses clôtura ses travaux en adoptant à deux voix de majorité d'encourager la constitution d'*Unions Départementales ou Régionales*.

Puis se formulèrent divers vœux, dont les suivants furent adoptés : 1<sup>o</sup> Invitation aux Bourses du Travail à s'ériger en Unions départementales ou régionales pour parer aux suppressions subites de subventions ou d'immeubles (*Angers*). — 2<sup>o</sup> Invitation aux Bourses du Travail à adresser chaque année à date fixe au Comité Confédéral, un rapport sur la statistique du travail et la situation du syndicalisme dans leur région et donnant des indications sur la propagande faite ou à faire et par quels moyens (*Thiers*). — 3<sup>o</sup> Invitation au Comité des Bourses à éditer une brochure qui serait l'A. B. C. du syndicalisme (*Union du Finistère*). — 4<sup>o</sup> Adoption d'une motion tendant à avertir toutes les Bourses du Travail des procédés de truquage d'épreuves radiographiques employés par les Compagnies d'assurances dans le but de désavantager les blessés. — 5<sup>o</sup> Décision de continuer avec la plus grande activité la propagande antimilitariste et antipatriotique. Approbation de l'action menée en ce sens par le Comité Fédéral des Bourses.

\* \*  
\* \*

A la première réunion du Comité des Bourses tenué après le Congrès d'Amiens, il fut donné connaissance de la circulaire adressée aux Bourses les invitant à désigner ou à renouveler chacune leur délégué au Comité des Bourses et les priant de donner à leur représentant toutes les indications possibles pour rester en parfait et perpétuel accord avec lui sur les discussions à soutenir, les décisions à prendre, les votes à émettre au sein du Comité des Bourses et du Comité Confédéral.

Le vendredi 7 décembre eut lieu l'élection du Bureau de la section des Bourses. Par la *Voix du Peuple*, il fut fait appel aux candidats pour les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint. Le camarade Lucien Rolland se porta pour le poste de secrétaire et le camarade Collignon à celui de secrétaire-adjoint. Sans aucune contestation, le camarade Yvetot fut réélu par 82 voix au poste de secrétaire. Le camarade Lucien Rolland eut 15 voix et il y eut 5 abstentions. Le camarade Delesalle fut réélu au poste de secrétaire-adjoint par 68 voix et le camarade Collignon eut 16 voix. A cette réunion, le Comité des Bourses fut à peu près au complet. Malheureusement, ce bel empressement ne se continua guère aux réunions suivantes, malgré les propositions réitérées d'application du règlement aux absences répétées sans excuse. Nous avons cru meilleur d'informer les Bourses du Travail de la négligence de leurs délégués. Certaines en ont tenu compte.

## Propagande

Autant, sinon plus, que les années précédentes, le Comité des Bourses s'attache à l'intérêt de la propagande syndicale. Sous ce rapport, on ne peut dire qu'elle ait failli à son rôle d'organisation et d'éducation, la section des Bourses.

S'il y avait, à ce sujet, quelques incrédules à convaincre, la tâche serait facile. Une énumération partielle peut donner une idée de la besogne de propagande accomplie en ces deux années.

Ainsi, depuis le Congrès d'Amiens jusqu'en avril 1907 seulement, c'est environ 70 à 80 meetings de propagande syndicale avec le concours des délégués du Comité des Bourses, que nous pouvons relever des extraits de nos procès-verbaux publiés par la *Voix du Peuple*. Dans ce nombre n'entrent pas les meetings de Paris et de la banlieue où les délégués du Comité des Bourses



se rendirent également pour parler en son nom. En voici une énumération plutôt incomplète :

Le Comité des Bourses mandata presque toujours sur la demande des Bourses elles-mêmes et toujours à leurs frais : En novembre 1906, Jacoby, à Tours ; Bousquet et Yvetot, à Dijon ; Jacoby, à Auxerre. En décembre 1906, Thil, à Auxerre. Puis, du 20 décembre au 20 janvier, sur l'initiative de la Bourse du Travail de Brest, c'est la tournée de Bretagne faite par le secrétaire du Comité. Il visite en un mois les villes suivantes : Orléans, Cholet, Angers, Quimper, Saint-Nazaire, Indret, Nantes, Lorient, Hennebont, Brest, Saint-Brieuc, Carhaix, Morlaix, Laval, Alençon, Rennes, Fougères, Le Mans, Blois. Dans quelques-unes de ces villes, il fait deux ou trois conférences, en y restant deux jours. Puis, en février 1907, c'est Yvetot à Rouen ; Marek à Nantes jusqu'en avril à la grève des dockers où Yvetot lui succède.

C'est à ce moment que se manifeste de la part du gouvernement l'arbitraire sans précédent contre la classe ouvrière : Marek et Yvetot sont arrêtés ; Bousquet et Lévy sont arrêtés. On croit d'abord que ce sont des incarcérations préventives en vue du premier mai. Mais Bousquet et Lévy sont condamnés à chacun deux ans de prison ; puis Marek à 1 an et Yvetot 4 ans. La propagande continue et le premier mai 1907 est un motif d'agitation aussi intense que de coutume.

Mais le Comité dut faire face à bien des difficultés. On sait quelles sont ses ressources. Le trésorier de la C. G. T. emprisonné et le secrétaire de la section des Bourses l'est également, ainsi que d'autres bons militants. Ils ne sont rendus à leurs affections et à leur propagande qu'au bout d'un an (avril 1908). Pendant ce temps, le Comité des Bourses fut à la hauteur de sa tâche et les Bourses du Travail secondant ses efforts, il surmonta toutes les difficultés. Ni l'administration, ni la propagande ne furent interrompues. Le secrétaire-adjoint, moyennant de modestes appointements, se chargea de ne rien laisser en souffrance. Il établit le viaticum, entreprit l'enquête et organisa les réunions du premier mai.

Ces réunions du premier mai furent nombreuses, le chômage conséquent et la propagande efficace.

L'arbitraire que nous subissons tous en est un témoignage.

Bien entendu, il n'est pas un acte, pas une manifestation de la C. G. T. où la section des Bourses n'ait participé pour sa large part.

Nous savons avec quel empressement les Bourses du Travail ont demandé et distribué : numéros spéciaux de la *Voix du Peuple*, affiches, circulaires, brochures. Nous savons avec quel zèle furent organisés, par elles, meetings et manifestations.

Au lendemain des nouveaux massacres d'ouvriers à Villeneuve-Saint-Georges, massacres prémédités et commandés froidement par les gouvernants dont les menées iniques font partie d'un plan dressé contre les légitimes revendications de la classe ouvrière et de son organisation; en face de la ruée féroce, contre la Confédération générale du Travail, de toute la meute des souteneurs du capitalisme, les Bourses répondirent par un magnifique élan de solidarité. Et comme quantité d'entre elles continuaient à organiser successivement des meetings de protestation, le Comité estima qu'il serait préférable de réserver tous ces efforts en vue de manifestations d'ensemble dont la nécessité va s'imposant de plus en plus.

A cet effet, fut lancée la circulaire suivante :

## **Aux Bourses du Travail et Unions de Syndicats**

*Camarade Secrétaire,*

*Dans sa séance du 14 courant, le Comité de la section des Bourses a eu à examiner la volumineuse correspondance relative aux assassinats de Villeneuve-Saint-Georges et aux monstrueuses arrestations de nos camarades sur l'ordre des assassins.*

*De véhémentes protestations sont parvenues de tous les centres.*

*Nombre de Bourses avisent qu'elles ont ou vont organiser des meetings de protestation, ce avec le concours des délégués de la C. G. T. et à des dates différentes.*

*En présence de ces demandes qui, certainement, seront suivies d'autres — ce qui se produit chaque jour — le Comité tout en louant ces ardents témoignages de solidarité, a, après examen, émis l'avis que les manifestations projetées auraient une portée bien plus sensible si elles avaient lieu simultanément et au moment le plus propice.*

*Donc, le Comité demande aux Bourses qui ont manifesté le désir de protester par des meetings de bien vouloir attendre quelque temps.*

*L'attitude prise par les valets du capitalisme donne à penser que d'ici peu les circonstances nous obligeront à des manifestations d'ensemble. Ces circonstances peuvent naître de la tournure que prendront les iniques poursuites contre nos camarades de la C. G. T.*

*En cette prévision, le comité invite toutes les Bourses à prendre les mesures nécessaires et le plus vite possible.*

*A cet effet, les Secrétaires voudront bien nous faire savoir dans le plus bref délai les noms des conférenciers dont elles peuvent disposer. Ces camarades devront pouvoir se déplacer pour une journée.*

*Que tous, nous nous pénétrions bien de la nécessité et de l'importance de ces démonstrations d'ensemble.*

*Préparons-nous !*

*Saluts fraternels.*

*Pour la section des Bourses,*

*L'intérim : GARNERY.*

La réponse des Bourses à cette circulaire va au-delà des espérances du Comité. C'est avec joie que nous faisons cette constatation qui donne l'assurance que la plupart des Bourses feront tout leur devoir le moment venu.

Nous voudrions pouvoir dire que toutes les Bourses ont leur part dans les résultats acquis. Malheureusement, combien d'entre elles sont restées neutres ou presque ; endormies ou indifférentes. Les unes avaient des difficultés financières ; d'autres manquaient de militants ; d'autres encore — et celles-là ne sont pas excusables — craignaient de déplaire aux autorités, soit qu'elles espèrent de celles-ci des subventions, soit qu'elles leur en doivent reconnaissance.

Aussi le Comité eut souvent à se réjouir devant les attitudes prises et en présence des projets de quelques Bourses du Travail en œuvre d'affranchissement. Jamais il ne ménagea son concours et ses encouragements aux Bourses du Travail s'émancipant de leur mieux de toute tutelle.

Mais tout cela ne veut pas dire que la propagande fit abandonner ou même négliger la partie administrative. Si la tâche entière ne put être accomplie, les Bourses du Travail, les militants sauront tenir compte des événements dont les fonctionnaires de la C. G. T. sont souvent victimes. Ils admettront que ceux-ci soient et demeurent avant tout des militants sachant se donner tout entiers à la propagande et capables de conserver en toutes circonstances l'attitude digne qui convient à ceux qu'honore la confiance d'un prolétariat viril.

En présence des faits quotidiens de la lutte sociale, la section des Bourses ne peut être exclusivement un office de renseignements, de statistique, de paperasserie exagérée. Ses moyens ne le lui permettent pas et les événements sociaux le lui défendent. Il doit être aussi de son devoir de répondre au plus urgent. D'avoir pensé et agi en ce sens, le Comité croit avoir bien fait et n'être pas sorti des ses attributions.

## Rapports du Bureau et des Bourses du Travail

La correspondance se ressent naturellement de l'ampleur du mouvement syndical. Elle constitue un travail qui ne permet pas à un secrétaire consciencieux de se laisser débordér. Nous ne croyons pas que, en tenant compte des absences réitérées et prolongées du secrétaire, il y ait de sérieuses plaintes à formuler sur ce point.

Avec plaisir s'établirent par correspondance des entretiens de militant à militant entre le secrétariat de la section des Bourses du Travail et les secrétaires d'unions qui prennent à cœur de tenir le Bureau et le Comité des Bourses au courant de leurs travaux, de leur propagande et des résultats acquis. Chaque fois que dans une correspondance des renseignements furent jugés utiles à être publiés, sous la rubrique « Dans les Bourses du Travail » ou en des « filets » spéciaux, toutes les Bourses du Travail, tous les militants syndicalistes en eurent connaissance par l'organe de la C. G. T.

C'est une faute d'ignorance de nos attributions, de notre fonctionnement, de nos ressources, que commettent certaines Bourses du Travail quand elles s'adressent à nous pour une aide pécuniaire quelconque.

Etant donné notre budget, c'est presque une ironie que de demander à la section des Bourses d'assumer des frais de secours ou de propagande pour telle ou telle organisation. Si, par exception, le Comité créait un précédent avec les meilleurs motifs, il serait à perpétuité taxé de partialité à la moindre demande à laquelle ne serait pas donné satisfaction.

Nous voudrions également faire comprendre à certaines Bourses, combien il est indigne d'elles d'user envers le Comité de procédés comme ceux qui consistent à ne pas payer pour leur nombre exact de syndicats ; ou à ne payer l'arriéré de leurs cotisations qu'à la limite extrême qui leur permet de participer au Congrès ; ou de démissionner au cours des deux années et de demander leur réadhésion à la veille du Congrès ; enfin de demander leur exonération en des moments critiques, de l'obtenir et d'oublier de s'acquitter dans les moments prospères.

C'est aux Bourses du Travail ou Unions à examiner notre bilan et à dire si la Section des Bourses avec de tels moyens pouvait faire plus, pouvait faire mieux, comme propagande, comme administration.

## APPELS

Si l'on tient compte des difficultés que beaucoup de Bourses du Travail ont eu à surmonter, on ne sera pas étonné que nous ayons usé très parcimonieusement des *Appels à la Sollicité*. Plus que jamais, il faut que chaque Bourse du Travail ou Union de Syndicats trouve en elle-même assez d'énergie, d'activité et d'initiative pour vivre de ses propres ressources.

Cependant, nous nous souvenons avoir lancé deux fois un Appel en faveur de la Bourse du Travail de Fougères ou en son nom. On sait quelle longue lutte ont soutenue les camarades de Fougères. Cette lutte leur rend plus chère l'immeuble construit par eux, qui est leur Maison du Peuple ou Bourse du Travail autonome. Cette belle réalisation est un réconfort, un encouragement pour tous. C'est un exemple à suivre. C'est la possibilité d'indépendance démontrée. C'est un beau résultat.

## Pour les Instituteurs

Un autre Appel fut lancé en faveur des instituteurs. Ce n'était pas la première fois que nous intéressions les Bourses du Travail à la cause des instituteurs. C'est de la Fédération des Bourses en 1902 que fut lancée dans le monde syndical l'idée d'unir aux ouvriers les maîtres d'écoles ; travailleurs et exploités eux-mêmes, les instituteurs ont leur place marquée au milieu de nous. C'est pourquoi, au moment même où le gouvernement s'acharnait contre

eux et cherchait à tromper l'opinion publique sur leurs rapports avec la C. G. T., nous avons cru utile d'inviter les Bourses du Travail à manifester leur solidarité par des manifestations, des meetings et un accueil fraternel dans les Bourses.

## Propositions des Bourses

Parmi celles-ci, une est à signaler ; celle de la Bourse du Travail de Nîmes qui, vers la fin de l'année 1906, invitait le Comité des Bourses à instituer une sorte de statistique des jugements, concernant les lois ouvrières. Cette proposition, intéressa vivement le Comité. Il chargea immédiatement le Bureau de lancer une circulaire aux Bourses ou Unions de syndicats. Celles-ci, instamment priées de tenir le Secrétariat de la section des Bourses au courant des jugements intéressants pour les travailleurs, mirent très peu d'empressement à nous satisfaire. Il eut été cependant très utile aux militants de connaître les jugements tant soit peu avantageux rendus sur les accidents du travail, la prud'homie, les contrats de travail, les grèves et faits de grèves, etc., etc. La jurisprudence en matière de lois ouvrières, d'usages locaux et professionnels est si changeante, si bizarre, qu'un militant connaissant les moins mauvais jugements, les meilleurs aux intérêts ouvriers, pouvait rendre d'immenses services en assistant ses camarades ou en indiquant à leurs avocats les précédents qu'ils ignorent et qui pèsent souvent sur la balance de Thémis qui se penche si peu souvent en faveur de l'ouvrier. Il faudra revenir sur cette proposition.

De Saint-Etienne, la Bourse du Travail nous adressa une circulaire intéressante. Elle avait trait à la façon déplorable d'inspecter le travail.

La *Voix du Peuple* la publia par l'entremise de la section des Bourses.

## Difficultés. Conflits

Nous voudrions bien n'avoir pas à enregistrer ce chapitre dans notre rapport.

Si ces conflits étaient de Bourses à Municipalités ; si ces difficultés étaient de subventionnés à subventionneurs, le Comité s'en consolerait. Ce serait une preuve nouvelle que l'on se détache des Pouvoirs publics dans le monde ouvrier et que les Pouvoirs publics désespèrent de maintenir l'asservissement des travailleurs par les subventions et autres chaînes dorées.

Mais les conflits dont nous voulons parler ne sont pas de ce genre et n'en sont que plus regrettables. Nous ne faisons que signaler les cas qu'à Marseille on éclaircira et solutionnera.

Le Comité a fait le possible pour éviter, apaiser, aplanir ces conflits ; pour accorder, réconcilier les syndicats et les syndiqués ayant attitude de frères ennemis.

C'est une tâche délicate qui donne beaucoup de joie pour le moindre bon résultat. Mais c'est une tâche bien ingrate pour qui se bute à du parti-pris, de la mauvaise foi d'une part ou d'une autre.

A LYON. — Malgré l'intervention du Congrès d'Amiens, le conflit de Lyon subsista quelque temps encore, puis le temps sembla solutionner tout. C'est, qu'en effet, ce n'est pas même une décision de Congrès qui peut définitivement mettre d'accord deux parties adverses. C'est la bonne volonté, la raison, la compréhension du désastreux effet d'un désaccord des ouvriers syndiqués entre eux qui peuvent résoudre les difficultés, terminer les conflits.

En octobre 1907, le Comité fut informé que l'Union des Syndicats du Rhône devenait la seule organisation adhérente à la C. G. T. composée des syndicats qui formaient naguère deux organisations adverses.

Le Comitéregistra avec la plus sincère satisfaction cette situation nouvelle en souhaitant, toutefois, que les camarades lyonnais prennent bien garde qu'à l'avenir les mêmes causes leur amènent les mêmes effets.

A CETTE. — Le délégué de cette Bourse du Travail souleva au Comité des Bourses, la question du conflit en permanence entre certains syndiqués petits-patrons, et d'autres syndiqués inscrits maritimes exploités par eux. Cette question fut reportée au Comité Confédéral comme n'étant point spécialement de la compétence du Comité des Bourses.

A TULLE. — La situation reste la même et la Bourse du Travail — dite Ruche Rouge — reste la seule organisation confédérée de Tulle. — Le Comité eut à s'occuper de différentes protestations concernant la Bourse du Travail municipale dans laquelle des militants d'organisations confédérées s'empressèrent d'aller découvrir, manifestant ainsi plus de sympathie aux dissidents de la grande famille ouvrière qu'à ceux qui respectent les décisions des Congrès. Le Comité approuva ces protestations. Ce sont là des difficultés regrettables que le temps n'a pas encore effacées. Mais ne désespérons pas parmi les travailleurs de Tulle, il s'en trouvera qui sauront aider les autres à faire abnégation de leurs ressentiments personnels pour que cessent les divisions intestines des exploités de Tulle.

A TOULON. — C'est au commencement de 1907 que se déclare le conflit de Toulon. C'est en mars et avril que le Comité en fut instruit. Il serait trop long d'énumérer ici les phases de ce conflit qui dure encore et que nous souhaitons, au Congrès de Marseille, de solutionner.

Personne ne croit à l'impossibilité d'une entente qui peut se faire d'elle-même avec le temps. C'est pourquoi le Comité crut prudent et sage, la réserve qu'il tint de son mieux pour ne pas envenimer le conflit. Espérons qu'octobre prochain sera le terme de ce long conflit.

A DIJON. — Aussi délicatement que possible le Comité est intervenu. Le conflit a été solutionné sans que les syndicats de Dijon se soient tous ralliés à l'organisation reconnue. Après avoir entendu le camarade Merrheim, qui fut délégué spécialement à Dijon, le Comité adopta un ordre du jour dont voici la conclusion :

« ... Le Comité invite tous les syndicats dijonnais — conformément aux précédents créés pour d'autres localités. — à considérer la Bourse du Travail de Dijon comme un immeuble n'ayant pas sa place à la C. G. T. et à adhérer à la *Fédération des Syndicats ouvriers de Dijon et de la Côte-d'Or* (ayant son siège : 78, rue Berbisey) qui, seule, est « confédérée ». Nous demandons au Congrès de ratifier ce vote.

A SAINT-QUENTIN. — Bien que solutionné, ce conflit persiste du fait que la Bourse du Travail de Saint-Quentin conserve ses Syndicats dont la plupart refusent d'adhérer à l'*Union des Chambres syndicales ouvrières de Saint-Quentin et des environs*.

Le Comité patienta longuement, espérant quand même une entente. Enfin, après plusieurs tentatives, démarches, correspondance, délégations, on aboutit à un Congrès de tous les Syndicats de Saint-Quentin. Mais les Syndicats de la Bourse du Travail ne se présentèrent pas et les aménités d'une polémique regrettable se continuèrent dans les journaux locaux. Le camarade Duchêne qui s'était rendu au Congrès présenta à son retour un rapport au Comité dont celui-ci fit siennes les conclusions suivantes :

« Réunies en Congrès le 26 avril, salle Berton, les chambres syndicales adhérentes à l'Union, regrettent que les syndicats adhérents à la Bourse du Travail — sauf les tisseurs — aient cru ne pas devoir prendre part aux travaux du Congrès d'où eut pu sortir une entente définitive. Devant l'intransigeance de ces syndicats, le Congrès décide de continuer par tous les moyens à faire une propagande intensive et déclare se détacher complètement de la Bourse du Travail, institution municipale, attendue que seule l'Union de Syndicats réalisée aujourd'hui sera reconnue par la C. G. T. »

La parole est au Congrès.

A TROYES. — Un conflit dura de longs mois entre les Syndicats de Troyes. Mais nous reconnaissons que la proposition du Comité de faire un Congrès de tous les Syndicats de Troyes — bien que tardivement acceptée et malgré des chicanes sur son organisation — fut mise à exécution et que la loyauté, la courtoisie, la bonne foi animèrent également les délégués de tous les Syndicats de Troyes. C'est avec la plus légitime satisfaction que le camarade Yvetot, délégué au nom de la C. G. T. à ce Congrès put en donner les résultats au Comité des Bourses. L'accord fut établi entre tous les Syndicats qui adoptèrent immédiatement les décisions susceptibles de le rendre définitif.

Nous voudrions que, comme à Troyes, les camarades de Saint-Quentin, de Toulon, de Dijon comprennent combien est déplorable ce spectacle de Syndicats, de travailleurs, se déchirant entre eux tandis que la bourgeoisie jouit paisiblement des produits de son exploitation et que le gouvernement fait tuer et emprisonner les militants de la cause syndicale.

**LA ROCHELLE-LA PALLICE.** — Un conflit eut lieu qui se termina par la reconnaissance de la Bourse du Travail autonome de La Pallice.

Le Comité crut préférable d'encourager la constitution d'une Union locale que d'obliger à se disputer des syndiqués dont les uns logaient et travaillaient à La Pallice et les autres à La Rochelle séparés de plusieurs kilomètres.

Un jour viendra où d'eux-mêmes ces travailleurs s'uniront certainement tous dans une Union Départementale qui englobera La Pallice, La Rochelle, Rochefort et Saintes sans détruire ces Unions locales.

**LE CAS DE BORDEAUX.** — Nous n'avons pas l'intention de donner plus d'ampleur qu'il n'en comporte à un incident clos. Nous voulons simplement que les Bourses du Travail saisissent quels malentendus peuvent créer dans la C. G. T. des initiatives comme celle qui semblait avoir prise la Bourse du Travail de Bordeaux. Une circulaire émanant de cette Bourse du Travail indiquait qu'il s'agissait de fonder une sorte de vaste Fédération du Sud englobant les départements de la Gironde, des Landes, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Gers, des Hautes et des Basses-Pyrénées. Le Comité, dont certains délégués prétendaient avoir quelques renseignements sur ce projet discuta longuement sur ce cas, dans sa séance du 8 Mars 1907.

Cette discussion se termina par l'ordre du jour suivant :

« Le Comité des Bourses, en présence de l'essai de constitution d'une Fédération appelée à englober des Syndicats de plusieurs départements dont le siège serait à Bordeaux, tient à déclarer qu'une organisation de cette nature « ne pourrait avoir place dans la Confédération Générale du Travail (Section des Bourses) ».

En effet, cette organisation n'aurait eu aucun rapport avec les Unions Départementales préconisées à Amiens. S'appuyer sur cela pour expliquer cette tentative serait montrer une incompréhension absolue de la discussion d'Amiens sur la question.

A une séance suivante le délégué de Bordeaux s'éleva contre l'ordre du jour ci-dessus et déclara qu'en organisant un Congrès Régional la Bourse du Travail de Bordeaux n'eût à aucun moment la prétention de contrecarrer la C. G. T. dans son action ou son organisation.

Cette déclaration fut prise en considération par le Comité et l'incident fut clos.

Si nous tenons à relater le fait, c'est parce qu'il nous semble qu'une organisation adhérente à la C. G. T. ne perd rien à son autonomie à nous faire connaître les motifs qui lui font entreprendre de si vastes projets.

Au moment de la grande effervescence du Midi, la Bourse du Travail de Perpignan demanda l'avis de la C. G. T. avant d'organiser un Congrès des Bourses du Travail du Midi. Il s'agissait là d'une seule question bien définie et incontestablement intéressante que tout le monde comprenait.

Si la C. G. T. (section des Bourses) a le devoir de s'intéresser à toutes les Bourses du Travail, celles-ci n'ont-elles pas, en retour, le devoir d'intéresser la section des Bourses à toutes leurs entreprises sur le terrain syndical ?

Tous ces malentendus, toutes ces difficultés, tous ces conflits ont absorbé bien des heures qui eussent pu être consacrées à meilleure besogne. Espérons que nous enregistrerons toujours plus rarement des contestations aussi regrettables.

## Le Viaticum

Conformément aux décisions de la Conférence d'Amiens, le livret *Viaticum* fut confectionné et mis en vente au prix de 5 francs le cent.

Par une circulaire spéciale, les Bourses du Travail furent avisées de son apparition. La plupart des Bourses du Travail furent pourvues selon leur demande, d'autant de livrets qu'il leur était nécessaire. Il leur fut bien recom-

mandé de s'appliquer à ce qu'aucun camarade ne quitte sa localité sans être muni de son livret ou carte de syndiqué et de son livret de *Viaticum*. Ce livret devint dès lors indispensable pour toucher, en cours de route, les secours prévus pour les travailleurs qui cherchent du travail. Seules les Bourses du Travail confédérées sont chargées de délivrer le *viaticum*. Elles doivent retenir le livret qui est terminé et en délivrer un neuf en mentionnant à la page 2 de ce livret sous la rubrique « observations » la date de remise du livret.

C'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908 que fut mis en pratique le *Viaticum*. Quels résultats a-t-il donné ? C'est aux Bourses du Travail à nous le dire, puisque la Conférence aura à traiter d'abord cette question du *Viaticum* et que la discussion comme les décisions porteront sur le fonctionnement et le perfectionnement de ce service que nous croyons appelé à un avenir d'utilité à tous les travailleurs qui sont obligés à un déplacement .

## Unions Départementales ou Régionales

Nous ne voulons pas trop nous étendre sur cette question pourtant intéressante à bien des points de vue. Nous savons qu'elle a prêté le flanc à des malentendus, à de mauvaises interprétations. Mais cette forme d'organisation est tellement devenue indispensable qu'elle se défend d'elle-même par ses résultats. Celles qui existent déjà auront à la Conférence des délégués pour dire les succès incontestables de leurs Congrès départementaux. Ils diront si cette organisation nouvelle a diminué ou augmenté l'activité, la propagande, la vitalité des Unions locales qui les composent quand celles-ci ont eu intérêt à se maintenir. Ils diront si, où les Unions locales sont disparues, le nombre des syndiqués a diminué ou augmenté en se ralliant à des Syndicats plus forts et plus vivants. Si les Unions locales fusionnées entre elles n'ont rien perdu de leur indépendance, si la propagande syndicale fut plus facile, plus intense et plus étendue, mieux répartie, plus efficace dans les départements où s'instituèrent des Unions départementales, leur nécessité s'imposait donc... et continue de s'imposer. Mais cela, sans obligation, sans atteinte à l'autonomie d'aucune Union locale. La parole est aux délégués des Unions départementales existantes : Alpes-Maritimes, Ardennes, Isère, Meurthe-et-Moselle, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, etc. Elle est aussi aux délégués des Unions départementales prochaines : Jura, Manche, etc. Et le Congrès, et la Conférence apprécieront

## Statistiques. Enquêtes

L'article 14 des statuts assigne ce travail à la section des Bourses. Cela ressemble au conseil du médecin qui dit à un ouvrier malade : il vous faut le repos, la campagne, la bonne nourriture. Et la preuve :

En mai 1907, le secrétaire-adjoint de la section des Bourses informa le Comité que trois délégués du gouvernement anglais l'étaient venu trouver pour lui demander une lettre d'introduction de la C. G. T. auprès de toutes les Bourses du Travail de France pour y faire une enquête sur les salaires, le travail, les besoins, la vie des ouvriers.

Après discussion, on accorda cette lettre à condition que les solliciteurs veuillent bien dire le but de cette enquête et nous en promettre les résultats en nous fournissant le double de la publication sur les résultats obtenus.

Le Comité profita de cette occasion pour se conformer à l'article 14. Il chargea le secrétaire-adjoint d'entreprendre une enquête parallèle. Le secrétaire-adjoint lança circulaires et questionnaires. Avec la plus louable persévérance il attendit, réclama, réitéra ses réclamations pour obtenir des Bourses du Travail le retour du questionnaire. Des mois passèrent et le nombre des réponses obtenues, indiqua qu'il n'y avait encore rien à espérer de ce genre de travail.

Cette épreuve n'est pas unique et n'est pas surprenante avec les faibles moyens dont dispose la C. G. T. (Section des Bourses). Nous n'en faisons grief à qui que ce soit, car nous savons de quel courage, de quelle abnégation font preuve certains militants des Bourses du Travail qui ont à cœur de remplir consciencieusement leur tâche. Nous savons qu'ils sont peu secondés et parfois découragés. Leur exemple n'est pas toujours contagieux et l'on peut compter les dévoués et les désintéressés qui persévèrent.

Le Comité des Bourses comprend tout l'intérêt d'entreprendre ce travail de statistique. Mais il lui faut pour cela beaucoup de temps, beaucoup d'argent et des hommes. L'action quotidienne nous accapare le peu que nous avons de cette trinité de richesse.

C'est pourquoi, malgré nous, sans renoncer à l'idée d'entreprendre dans la mesure de nos moyens, des statistiques et des enquêtes dont nous ne confessions ni l'utilité, ni l'éloquence irréfutable, nous allons au plus pressé : à l'action. C'est pour la même raison, sans doute, que les Bourses du Travail se montrent si peu disposées à répondre à nos questionnaires.

### **Antimilitarisme**

Cette question est plus d'actualité que jamais.

Le referendum sur les questions à porter à l'ordre du jour du Congrès de Marseille a mis au premier rang cette grave discussion : *l'Antimilitarisme. Attitude de la classe ouvrière en cas de guerre.* C'est une heureuse indication qui nous dispense de faire valoir ici l'utilité de la propagande antimilitariste.

Les sentiments du Comité des Bourses sont ce qu'ils furent toujours sur cette question. Le bureau a, comme le Comité, tenu compte des décisions d'Amiens. Comme les années précédentes, il a fait appel aux Syndicats pour avoir le nom et le lieu d'encasement de leurs jeunes adhérents partis au régiment et fait le nécessaire.

Le Comité a fait tirer une édition supplémentaire du *Manuel du Soldat* dont le succès prodigieux ne peut être épuisé en présence des événements actuels. Le Comité en tient des milliers à la disposition de tous.

Nous voudrions que toutes les Bourses du Travail puissent dire qu'elles ont secondé nos efforts comme elles l'auraient dû. Les journées tragiques que nous venons de vivre ne sont-elles pas une raison pour tous les militants de redoubler d'ardeur et d'audace dans la propagande antimilitariste ?... Nos adversaires de classe nous font eux-mêmes la propagande antipatriotique. Pro-fitons-en.

### **Conclusion**

Que de choses à dire encore, que de faits à énumérer qui dépasseraient le cadre d'un rapport déjà long !

Il eut fallu parler plus amplement des Unions Départementales ; des efforts tentés pour l'affranchissement des Bourses de toute tutelle ; citer des faits ; donner des exemples. Nous n'en avons pas la place. Mais les délégués apporteront au Congrès mieux que des mots : des résultats.

En ce moment, chacun étudie les graves questions portées à l'ordre du jour du Congrès et de la Conférence de Marseille.

Il appartient au Comité des Bourses d'orienter ses efforts sur les décisions prises et de se mettre, si possible, à jour des décisions antérieures.

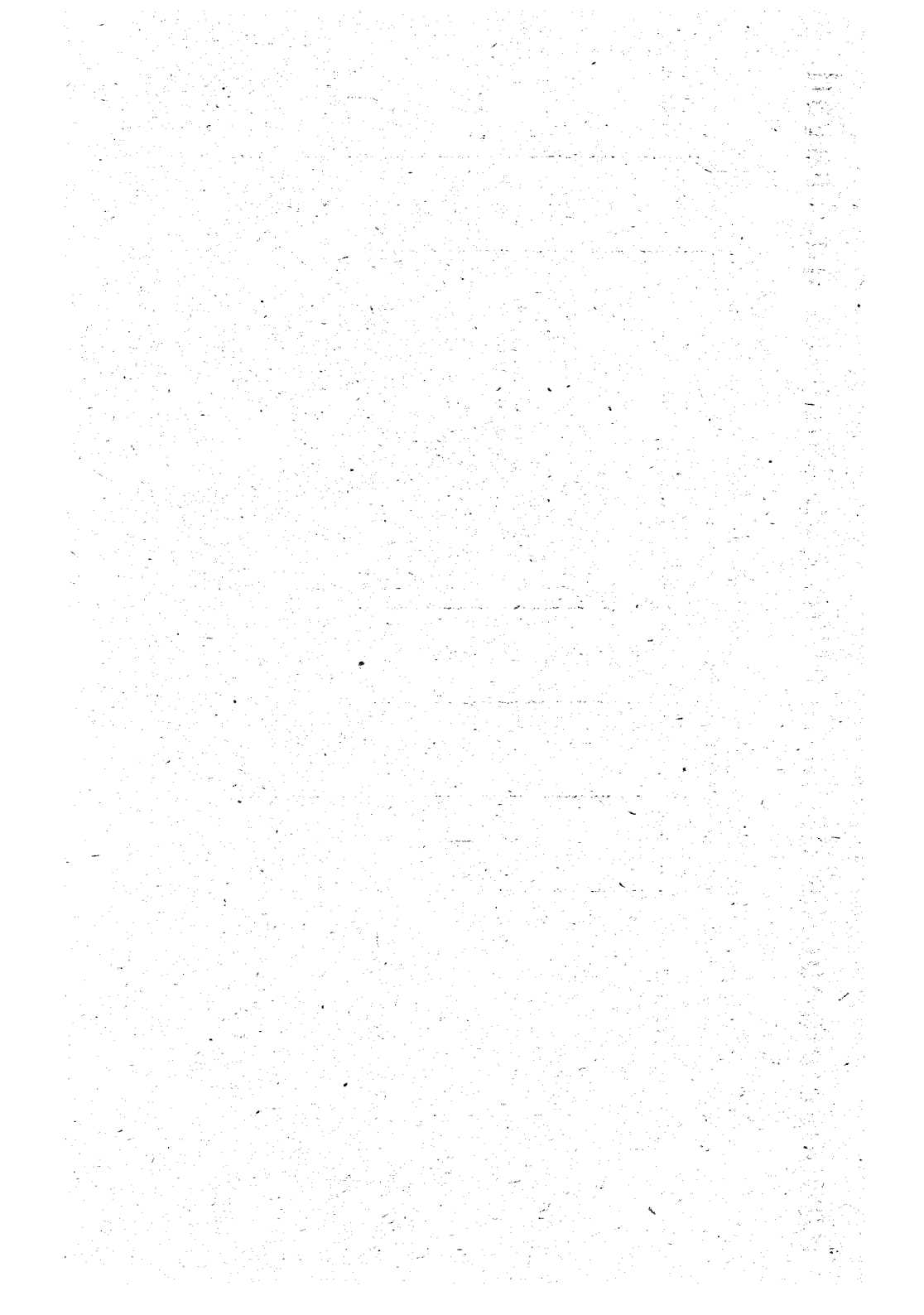
Jusqu'à-là le Comité des Bourses se présente au Congrès avec la conscience d'avoir au mieux accompli sa mission, réalisé son mandat.

Comme nous, les organisations confédérées comprennent que nous en sommes à une phase de l'évolution syndicaliste qui comporte pour les militants et les ouvriers consciencieux, l'affirmation la plus franche de nos principes syndicalistes et la conception la plus nette de la lutte avec les sacrifices qu'elle exige.

*Pour le Comité de la section des Bourses,*

LE BUREAU





# Rapport Financier de la Section des Bourses du Travail

*Situation financière des Bourses du Travail du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908*

BOURSES FÉDÉRÉES	EFFECTIF de Syndicats 1904	EFFECTIF de Syndicats 1906	EFFECTIF de Syndicats 1908	POUR LES MOIS DE :	SOMMES versées	RESTE DU
1 Aix .....	6	6	6	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	60 40	
2 Agde .....	5	5	5	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 31 mars 1908.....	42 "	3 mois
3 Agen .....	18	18	18	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 mars 1907....	95 "	15 mois
4 Alais .....	7	7	9	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	76 50	
5 Albi .....	7	8	14	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 mars 1908.....	138 45	
6 Alençon .....	10	5	6	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	68 65	
7 Alger (Disparue) .....	15	15	15	" " " " " " " " " " " "	" "	30 mois
8 Amiens .....	7	30	31	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	312 "	
9 Angers .....	30	31	31	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	283 50	
10 Angoulême .....	15	16	16	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	168 "	
11 Ardennes (Féd. des) .....	"	6	30	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 décembre 1907.	111 75	6 mois
12 Arles .....	6	6	6	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	50 40	
13 Auch .....	"	7	7	1 <sup>er</sup> octobre 1906 au 30 juin 1908.....	75 90	
14 Auxerre .....	5	5	5	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	62 "	
15 Avignon (Démissionnaire) .....	"	14	"	" " " " " " " " " " " "	" "	
16 Bagnères-de-Bigorre .....	10	7	7	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 décembre 1907.	44 10	6 mois
17 Bastia (Adhésion 1 <sup>er</sup> mars 1907) .....	"	"	4	1 <sup>er</sup> mars 1907 au 30 juin 1908.....	31 80	
18 Bayonne .....	10	13	6	1 <sup>er</sup> juillet 1904 au 30 juin 1908.....	90 40	
19 Bédarieux .....	"	5	5	1 <sup>er</sup> novembre 1905 au 30 juin 1908.	50 75	
20 Belfort .....	14	13	13	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	119 20	
21 Besançon .....	15	15	22	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	187 60	
22 Béziers .....	18	18	18	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 mars 1908.....	153 10	3 mois
23 Blois .....	5	5	9	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 mars 1908.....	50 25	3 mois
24 Bône (Adhésion 1 <sup>er</sup> mars 1908) .....	"	"	12	1 <sup>er</sup> mars 1908 au 31 mai 1908.....	12 60	1 mois
25 Bordeaux .....	36	36	29	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 septembre 1908.	253 55	9 mois
26 Boulogne-sur-Mer .....	8	8	8	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 31 mars 1908.....	79 80	3 mois
27 Bourges .....	14	14	20	1 <sup>er</sup> octobre 1905 au 31 décembre 1907	163 80	6 mois
28 Bourg (Réorganisée au 1 <sup>er</sup> janvier 1908)	5	5	6	1 <sup>er</sup> janvier 1908 au 28 février 1908....	4 20	4 mois
29 Brest .....	6	40	15	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	180 "	
30 Brive .....	9	9	9	1 <sup>er</sup> janvier 1904 au 31 mars 1908....	166 70	3 mois
31 Caen .....	"	10	14	1 <sup>er</sup> juin 1906 au 30 juin 1908.....	126 70	
32 Cahors .....	"	12	9	1 <sup>er</sup> décembre 1905 au 30 juin 1908....	120 60	
33 Calais .....	6	6	6	1 <sup>er</sup> octobre 1903 au 28 février 1907.	107 10	16 mois
34 Cannes (Adhésion 1 <sup>er</sup> juillet 1906) .....	"	"	12	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 décembre 1907.	64 80	6 mois
35 Carcassonne .....	5	5	5	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 décembre 1907.	42 "	6 mois



## Situation financière des Bourses du Travail (Suite)

BOURSES FÉDÉRÉES	EFFECTIF de Syndicats 1904	EFFECTIF de Syndicats 1906	EFFECTIF de Syndicats 1908	POUR LES MOIS DE :	SOMMES versées	RESTE DU
82. Mâcon .....	5	5	4	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	53 40	
83. Marseille .....	45	70	70	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	588 "	
84. Mazamet .....	"	5	4	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	43 95	
85. Meaux (Passée à la Fédération de Seine-et-Marne) .....	"	8	"	1 <sup>er</sup> juin 1906 au 30 juin 1907.....	43 05	
86. Mehun-sur-Yèvre .....	5	5	5	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	47 75	
87. Méze .....	"	5	5	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	38 55	
88. Montauban (Disparue).....	"	8	"	" " " " " " " "	" "	36 mois
89. Montluçon .....	10	10	5	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	52 65	
90. Montpellier .....	20	20	20	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	168 "	
91. Moulins .....	9	9	9	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 31 mars 1908.....	75 60	3 mois
92. Nancy .....	13	13	23	1 <sup>er</sup> juillet 1904 au 30 juin 1908.....	297 20	
93. Nantes .....	29	29	29	1 <sup>er</sup> février 1906 au 31 août 1907.....	190 "	10 mois
94. Narbonne (Adhésion 1 <sup>er</sup> sept. 1906). 95. Nemours (Passée à la Fédération de Seine-et-Marne) .....	13 "	46 "	46 "	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908..... 1 <sup>er</sup> septembre 1906 au 30 juin 1907	133 45 14 40	
96. Nevers .....	10	10	22	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	172 20	
97. Nice .....	18	11	34	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 mars 1908.....	232 55	3 mois
98. Nîmes .....	10	10	20	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 décembre 1908	228 40	
99. Niort .....	5	5	10	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 mars 1908...	94 65	3 mois
100. Oran (Disparue).....	9	11	"	" " " " " " " "	" "	36 mois
101. Orléans .....	12	12	30	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	267 75	
102. Paris .....	100	100	209	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	1.269 45	
103. Pau .....	6	12	6	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	75 60	
104. Périgueux .....	6	6	7	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	61 75	
105. Perpignan .....	10	10	12	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	101 60	
106. Poitiers .....	8	10	16	1 <sup>er</sup> octobre 1904 au 30 juin 1908...	219 45	
107. Puteaux .....	"	9	6	1 <sup>er</sup> février 1906 au 31 décembre 1907	57 60	6 mois
108. Quimper (Adhésion 4 <sup>er</sup> mars 1908) .....	"	"	5	" " " " " " " "	" "	
109. Reims .....	20	20	33	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 31 mars 1908.....	265 60	3 mois
110. Rennes .....	17	17	21	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	298 "	
111. Rive-de-Gier .....	5	5	5	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 septembre 1907	26 25	9 mois
112. Roanne .....	10	12	11	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	109 35	
113. Rochefort-sur-Mer .....	12	14	17	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	195 60	
114. Romans .....	12	12	4	1 <sup>er</sup> octobre 1904 au 30 juin 1908.....	96 60	
115. Romilly (Adhésion 1 <sup>er</sup> mars 1907).....	"	"	5	1 <sup>er</sup> mars 1907 au 30 juin 1908.....	37 20	
116. Romorantin .....	"	"	3	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	26 25	
117. Roubaix .....	4	7	12	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908.....	76 10	
118. Rouen .....	18	18	47	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	189 75	
119. Saint-Amand-Montrond .....	6	7	7	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908.....	73 50	
120. Saint-Denis (Passée à la Fédération de Seine-et-Marne) .....	6	6	6	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908.....	70 05	

121	Saintès (Disparue)	5	5	5				
122	Saint-Claude	5	5	5	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908	52	45	
123	Saint-Chamond	6	5	7	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908	59	85	
124	Saint-Denis (Passé à l'Union des Syndicats de la Seine le 1 <sup>er</sup> juillet 1908)	5	40	44	1 <sup>er</sup> avril 1905 au 30 juin 1908	154	50	
125	Saint-Etienne	25	25	25	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	209	50	
126	Saint-Nazaire	40	40	40	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	86	05	
127	Saint-Quentin (Union des Syndicats, du 15 mai 1908)	20	20	42	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908	153	30	
128	Saint-Raphaël (Adhésion 1 <sup>er</sup> février 1907)	»	»	3	1 <sup>er</sup> février 1907 au 31 décembre 1908	27	50	
129	Saumur (Disparue)	9	»	»	»	»	»	
130	Seine-et-Marne (Adhésion 4 <sup>er</sup> juil. 1907)	»	»	48	1 <sup>er</sup> juillet 1907 au 31 mars 1908	90	45	3 mois
131	Seine-et-Oise (Adhésion 1 <sup>er</sup> oct. 1907)	»	»	31	1 <sup>er</sup> octobre 1907 au 30 juin 1908	78	75	
132	Sens (Adhésion 1 <sup>er</sup> mars 1907)	»	»	9	1 <sup>er</sup> mars 1907 au 30 juin 1908	50	40	
133	Soissons	»	5	5	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908	49	25	
134	Tarare (Disparue)	5	5	»	»	»	»	30 mois
135	Tarbes	40	40	42	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	406	20	
136	Thiers	5	5	5	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	42	»	
137	Toulon	45	45	45	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 juin 1908	162	»	
138	Toulouse	28	28	28	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 30 septembre 1906	95	»	21 mois
139	Tourcoing	5	4	14	1 <sup>er</sup> avril 1906 au 30 juin 1908	73	50	
140	Tours	20	28	20	1 <sup>er</sup> janvier 1906 au 31 mars 1908	176	40	3 mois
141	Troyes	5	42	5	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	54	30	
142	Tulle (La Ruche Rouge)	40	8	6	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	53	55	
143	Tunis (Réadhésion 1 <sup>er</sup> juin 1908)	»	5	5	»	»	»	1 mois
144	Valence	40	40	40	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	84	»	
145	Vaucluse (Fédération du)	»	7	41	1 <sup>er</sup> juin 1906 au 30 juin 1908	67	55	
146	Versailles (Passée à la Fédération de Seine-et-Oise)	5	5	»	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1907	21	»	
147	Vichy	42	42	45	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	148	05	
148	Vienne (Exonérée)	9	9	9	»	»	»	
149	Vierzon	7	7	42	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 juin 1908	87	»	
150	Villefranche-sur-Saône (Disparue)	»	7	»	1 <sup>er</sup> mai 1906 au 31 décembre 1907	30	80	
151	Villeneuve-sur-Lot	5	5	5	1 <sup>er</sup> janvier 1905 au 30 septembre 1906	35	»	21 mois
152	Vimeu-Escarbotin (Disparue)	»	2	»	1 <sup>er</sup> juillet 1906 au 30 septembre 1907	42	40	
153	Voiron (Adhésion 1 <sup>er</sup> avril 1907)	»	»	5	1 <sup>er</sup> avril 1907 au 29 février 1908	27	75	4 mois
154	Vosges (Fédération des) (Adhésion 1 <sup>er</sup> octobre 1907)	»	»	18	1 <sup>er</sup> octobre 1907 au 30 juin 1908	58	60	
		1.349	4.609	2.014		15.642 40		

Sur 154 organisations portées sur la situation financière, il y en a 142 qui ont versé des cotisations.

Les Bourses de : Chauny, Charenton, Fontenay-le-Comte, Saintes, Saumur, Villefranche-sur-Saône, le Vimeu, soit 7 Bourses du Travail, ont disparu.

Nous n'avons pas de nouvelles des Bourses suivantes, depuis au moins 30 mois : Alger, Oran, Montauban, Tarare, qui doivent être considérées comme disparues, soit 4 organisations.

La Bourse d'Avignon a démissionné. Les Bourses du Travail suivantes ont adhéré à des Unions départementales ou régionales de Syndicats : Levallois-Perret, Lunéville, Meaux, Nemours, Saint-Denis, Versailles, soit 6 organisations. Il reste donc 136 organisations adhérentes à la section des Bourses.

Organisations en retard de plus de 3 mois : Agen, 15 mois ; Fédération des Ardennes, 6 mois ; Bagnères-de-Bigorre, 6 mois ; Bordeaux, 9 mois, Bourg, 4 mois ; Calais, 16 mois ; Cannes, 6 mois ; Chalons-sur-Saône, 12 mois ; Chambéry, 9 mois ; Clichy, 8 mois ; Dijon, 18 mois ; Evreux, 22 mois ; Givors, 24 mois ; Grenoble, 21 mois ; Issoudun, 15 mois ; Ivry, 18 mois ; Nantes, 10 mois ; Puteaux, 6 mois ; Villeneuve-sur-Lot, 21 mois ; Voiron, 4 mois.

Les Bourses du Travail de Quimper et de Tunis, d'adhésion récente, n'avaient rien à payer. Vienne est exonérée depuis 1901 ; demande à verser à nouveau ses cotisations.

Les Bourses du Travail suivantes ont payé leurs cotisations après l'arrêt des comptes : Commentry, Moulins, Cherbourg, Le Havre, Tours, La Pallice, Toulouse, Rive-de-Gier, La Roche-sur-Yon, Elbeuf, Niort, Carcassonne, Cette, La Guerche, Nantes

Ci-dessous, les organisations qui ont accepté, en conformité de l'invitation du Comité confédéral, de payer un supplément de 15 centimes par Syndicat pendant l'incarcération du secrétaire, du trésorier et du camarade Marck :

Albi, Amiens, Ardennes, Auxerre, Besançon, Blois, Caen, Chartres, Châteauroux, Chauvigny, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Commentry, Constantine, Dunkerque, Epernay, Fougères, Guerche (La), La Pallice, La Rochelle, Laval, Lons-le-Saunier, Mazamet, Méze, Nancy, Nemours, Nice, Niort, Orléans, Rennes, Roanne, Rochefort-sur-Mer, Romilly, Saint-Nazaire, Saint-Raphaël, Tarnes, Tulle, Vichy, Vierzon, le Vimeu, Voiron.

## Bilan de la Section des Bourses du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations .....	15.642 10	Correspondance .....	618 60
Divers .....	134 90	Imprimés .....	2.680 20
Brochures .....	324 05	Cotisations diverses .....	1.085 70
Livrets de viaticum .....	298 65	Appointements .....	9.940 »
		Divers et frais de bureaux .....	623 10
		Délégations .....	493 50
		Loyer .....	640 »
	16.399 70		16.081 10
En caisse le 31 mai 1906...	2.435 70	En caisse le 30 juin 1908.....	2.754 30
	<u>18.835 40</u>		<u>18.835 40</u>

## Recettes

*Divers.* — Fédération de la Céramique, 5 ; La Ruche de Toulouse, 24 fr. 90 ; Andrieux, sur vente papier à cigarettes, 80 francs ; Saint-Claude, remboursement de délégation, 25 francs.

Brochures : La vente de Manuels du soldat.

## Dépenses

*Correspondance.* — Lettres et envois divers du Secrétaire et du Trésorier.

*Imprimés.* — Rapport financier, 12 francs ; Rapport confédéral, 141 fr. 05 ; la part de la Section pour le Répertoire, 1.067 fr. 25 ; 4.000 affiches Repos Hebdomadaire, 76 fr. ; Rapport Amiens, la part de la Section, 286 fr. 25 ; Circulaire pour les Instituteurs, 16 fr. ; Affiche « Où allons-nous ? », 81 fr. 65 ; Manuels, 390 francs ; Rapport sur le Viaticum, 69 fr. 50 ; 4.000 Questionnaires, 52 francs ; Livrets-Viaticum, 275 francs ; 90 francs, affiche « Gouvernement d'assassins ; 107 fr. 50, en-têtes de lettres, enveloppes, papier à lettres, etc., etc.

*Cotisations diverses.* — 400 francs au Secrétariat international ; 685 fr. 70, les 5 p. 100 à la commission des Grèves de la Grève générale et des Huit Heures.

*Appointements.* — 5.625 francs à Yvetot, 25 mensualités ; 2.275 francs à Lévy, 25 mensualités, part de la Section ; 2.050 francs à Delesalle, indemnités pour remplacement d'Yvetot.

*Divers et frais de bureaux.* — Travaux du répertoire, colis postaux, fournitures de bureaux, Circulaires-Répertoires (poste), Poste et colis affiches Repos Hebdomadaire, Nettoyage des bureaux ; Expédition et main-d'œuvre pour le Répertoire ; Travaux supplémentaires ; installation de casier, — travaux de menuiserie, etc., etc...

*Délégations.* — Lévy, Congrès d'Amiens, part de la Section, 28 fr. 90 ; Vignaud, Amiens, part de la Section, 34 francs ; Yvetot à Amiens, 85 francs ; Dret à Fougères, 96 francs ; Lévy à Fougères, 116 fr. 70 ; Griffuelhes à Grenoble, 34 fr. 90 ; Delesalle et Faure, à Saint-Quentin, 55 francs ; Griffuelhes, Saint-Claude, 27 francs ; Duchène, Saint-Quentin, 16 francs.

*Le trésorier, A. LÉVY.*

---





# RAPPORT

## de la " Voix du Peuple "

---

Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis l'arrêt des comptes pour le Congrès d'Amiens, la situation de *La Voix du Peuple* s'est légèrement améliorée, comme l'indique le bilan financier qu'on trouvera plus loin. Mais, cette légère amélioration est trop faible pour qu'elle puisse être considérée comme marquant un grandissement de l'organe confédéral. Il était bon de l'enregistrer simplement, afin de constater que *La Voix du Peuple* vit par elle-même, se suffit par sa vente et ses abonnés.

Cette constatation faite, il est nécessaire de reconnaître que simplement vivre est insuffisant pour *La Voix du Peuple* ; elle devrait être à même, par ses propres ressources, d'élargir constamment son rayon d'action, d'accroître sa propagande. Et c'est pourquoi ci-après seront examinées les causes qui, en influant sur le journal confédéral, ont occasionné cette stagnation dans son développement.

Après le Congrès d'Amiens, lorsqu'il fut procédé au renouvellement du bureau confédéral, la Commission du Journal fut formée des camarades suivants : Robert, Dret, Letyran, Georges Paul, Lévy, Desjardins, pour la section des Bourses ; Etard, Garnery, Lenoir, Marck, Nicolet, Pouget, pour la section des Fédérations et le camarade Pouget fut maintenu dans ses fonctions de secrétaire.

Des démissions s'étant produites, par la suite, la commission fut complétée par l'adjonction des camarades Janvion et Merrheim.

La commission a normalement fonctionné ; ses réunions qui ont lieu tous les lundis, ont été régulièrement suivies par la plupart de ses membres qui ont tenu à ne pas se désintéresser du journal et à vivre sa vie. Ces camarades se sont efforcés à conserver à *La Voix du Peuple* son caractère d'organe de propagande générale et, sans éliminer la critique des méthodes et des tactiques, — ce qui eut été aboutir à la suppression de toute libre discussion, — ils ont veillé à ce que le journal ne glisse pas à des polémiques de personnalités. Et ils ont la conviction d'avoir rempli scrupuleusement la fonction qui leur était dévolue.

\*  
\*\*

*La Voix du Peuple* a, naturellement, participé au mouvement confédéral qui, au cours de ces deux dernières années, a été marqué par une considérable accentuation de la persécution et de la répression gouvernementale. Il serait superflu d'entrer dans le détail des péripéties de cette période agitée, d'énumérer les scélératesses et les crimes d'un Pouvoir qui s'est donné pour préoccupation d'abattre la force toujours grandissante de la Confédération, — et de plus en plus inquiétante pour les privilèges capitalistes. Ces événements sont trop récents et ils ont laissé de trop douloureuses empreintes dans les cœurs ouvriers pour qu'il soit besoin de les évoquer.

Les infamies d'un gouvernement qui, grâce à son étiquette radicalo-socialiste a pu accentuer, avec plus d'impudence qu'un gouvernement qualifié de modéré, la guerre qu'il a engagée contre les organisations syndicales, n'ont pu avoir raison du mouvement confédéral. Et cela, parce qu'il n'est pas la

manifestation d'individualités plus ou moins nombreuses, mais parce qu'il est la condensation et l'expression des souffrances et des aspirations de la classe ouvrière ; parce qu'il est la résultante de la société capitaliste, pétrie d'exploitation et d'oppression et que la conscience des travailleurs est désormais trop en éveil pour que des mesures de réaction puissent occasionner un arrêt du développement de leur esprit revendicatif et paralyser leur volonté de conquérir le mieux-être désiré.

Cependant, les effets de l'arbitraire gouvernemental ont été, dans une certaine mesure, ressentis par la *Voix du Peuple*. Non pas qu'il en soit résulté un amoindrissement de sa propagande ; mais, conséquence des entraves apportées à sa distribution et à sa vente, elle n'a pas acquis le développement qu'elle eut dû atteindre.

Cette situation n'est d'ailleurs pas nouvelle ; elle a déjà été signalée et se continue depuis plusieurs années. Dans l'administration des Postes, des employés « zélés » se distinguent en se faisant les auxiliaires de la police et en « saisissant » ou détournant des exemplaires de la *Voix du Peuple*. De là, résulte une mauvaise distribution qui, par l'ennui d'une réception irrégulière arrive à fatiguer certains abonnés. D'autre part, quoique étant indépendante du gouvernement, l'Agence des Messageries Hachette — qui fait les envois aux marchands de journaux de province, — s'est montrée soucieuse de ne pas lui déplaire et, à diverses reprises, quand il s'est agi de numéros exceptionnels, elle s'est refusée à assurer l'expédition normale du journal.

C'est en partie à ces tracasseries qu'il faut attribuer la stagnation dans le développement de la *Voix du Peuple*, signalée plus haut.

Pour faire pièce à ces manœuvres hypocrites — qui sont venues doubler la persécution légale, — il eut fallu que l'activité des organisations et des militants s'accroît, afin qu'à toute tentative d'arbitraire, franchie ou sournoise, il fut répondu par un redoublement de propagande. C'était chose faisable et si cela ne s'est pas produit, il faut en trouver l'explication dans ce fait que beaucoup considèrent la *Voix du Peuple* plus sous son caractère d'organe de la Confédération que comme un journal de propagande s'adressant à la grande masse.

Pour appuyer cette interprétation, il suffit de noter le succès qu'ont les numéros exceptionnels de la *Voix du Peuple*, qui visent spécialement à la propagande. Ces numéros, — qu'ils soient publiés à propos du *Conseil de revision*, à l'occasion du *Premier Mai* ou de l'*Appel de la Classe*, — sont toujours tirés à grand nombre. L'accueil qui leur est fait par les organisations syndicales prouve l'intérêt qu'elles attachent à la propagande, — surtout à la propagande antimilitariste qui fait plus spécialement l'objectif de ces numéros. Quelques-uns ont été tirés à 60.000 exemplaires.

C'est un résultat important que celui-là. Cependant, il nous faut reconnaître qu'il est encore insuffisant. C'est à des centaines d'exemplaires qu'il faut arriver à tirer ces numéros, afin que leur distribution, faite à profusion, imprègne et influence décisivement le trop grand nombre de travailleurs qui restent plongés dans l'ignorance de leurs intérêts de classe et respectent religieusement les privilèges de la Bourgeoisie.

Ces numéros ont d'ailleurs l'heur de déplaire aux dirigeants ; aussi est-il mis toutes sortes d'entraves à leur expansion. Chaque fois que la magistrature a trouvé un prétexte à poursuites, — et l'on sait combien elle est accommodante pour les prétextes ! — elle n'y a pas failli.

Elle a même innové pour la *Voix du Peuple* : son numéro de l'*Appel de la Classe* en octobre 1907 a été saisi et poursuivi (toujours en vertu des *lois scélérates*) et l'inculpation relevée contre les camarades Vignaux, imprimeur-gérant et Grandjourn, dessinateur, n'a pas porté que sur le texte ; les dessins eux-mêmes ont été incriminés. Pour trouver un procès similaire, il faut remonter à 1834 ; au lendemain du massacre de la rue Transnonain, Thiers étant ministre, le dessin de Daumier fut incriminé. Depuis lors, jamais un dessin n'avait été poursuivi ! Ce rapprochement de faits et de dates nous donne la mesure du libéralisme d'un ministère, panaché de radicaux et de socialistes ; il nous démontre que, quelque soit le personnel dirigeant, — avec Thiers ou

avec Clemenceau — son objectif est toujours la défense des privilèges capitalistes.

Outre ce procès, la *Voix du Peuple* a indirectement ressenti le contre-coup des poursuites engagées par le gouvernement, contre la Confédération, en la personne de ses secrétaires et de ses militants. D'autre part, des procès lui ont été intentés par le jeune Biétry et par le baron de Derux...

Au cours de l'année 1907, un individu ancien lieutenant de Biétry, vint offrir la vente d'ouvrages démontrant de façon irréfutable que Biétry était vendu aux gros industriels de l'Est et chargé par eux de mettre des entraves au mouvement de révolte qui se précisait parmi les travailleurs de cette région.

Les jaunes étaient pris la main dans le sac.

Leur besogne de mouchards et de valets du patronat se trouvait archi-prouvée et mise en lumière par des documents incontestables.

La *Voix du Peuple* annonça cet ouvrage intitulé : *Le Clergé, les Royalistes et les Jaunes*.

C'est alors que Biétry qui a l'audace des gens ayant avalé toutes les hontes assigna nos camarades Merrheim et Vignaud.

De son côté, le baron Dreux, un des plus puissants maîtres-usiniers de la région de l'Est poursuivit également notre gérant et le camarade Merrheim. Ces procès sont encore en instance.

\*  
\*\*

Actuellement, le tirage normal de la *Voix du Peuple* est de 6.340 par semaine. Au moment où fut établi le rapport par le Congrès d'Amiens, il était de 6.300, utilisés comme suit :

Expédié à nos dépositaires directs .....	2.200
Livré pour le service des Messageries Hachette.....	1.150
— Bibliothèque des gares.....	105
Abonnés .....	2.350
Pour la vente Paris, pour les services et les collections...	400
<hr/>	
Total .....	6.205

A l'heure présente, le tirage hebdomadaire se répartit comme suit :

Expédié à nos dépositaires directs .....	2.200
Livré pour le service des Messageries Hachette .....	1.000
— Bibliothèque des gares.....	110
Abonnés .....	2.300
Pour la vente Paris, pour les services et les collections...	700
<hr/>	
Total .....	6.310

\*  
\*\*

Des chiffres ci-dessus, il ressort que sont nombreux les Syndicats confédérés qui négligent de tenir compte de la stipulation statutaire les invitant à s'abonner à la *Voix du Peuple*. Il semble, cependant, qu'il ne devrait pas y avoir à discuter à ce propos : le journal est le lien qui relie pratiquement les Syndicats à la Confédération ; il porte à leur connaissance l'action et les décisions des Comités confédéraux ; dans ses colonnes se discutent et s'éclairent les questions d'ordre général, de tendances et de tactiques et, par cela même, est rendue plus nette et plus précise l'orientation du mouvement syndical.

Ce qui est à constater, c'est que les organisations qui négligent le plus de s'abonner à la *Voix du Peuple* sont celles d'où s'élèvent contre elle des critiques, — malgré tout le soin qu'ait pris la commission du journal pour éviter d'y prêter le flanc. C'est, en partie, à cette attitude envers l'organe confédéral qu'il faut attribuer la situation actuelle de la *Voix du Peuple*.

Il faut ajouter que, par son caractère d'organe officiel, la *Voix du Peuple* est tenue, en certaines circonstances, à une certaine réserve dont on ne lui sait pas gré, — réserve qui, quelquefois, tend à indisposer ses amis les plus sûrs. De cette situation délicate, le journal ne retire donc que des désavantages.

Ces inconvénients, il était nécessaire de les constater, mais il serait peut-être présomptueux d'espérer les éviter. C'est donc aux organisations qui s'intéressent à la *Voix du Peuple*, qui savent son utilité, à travailler à la développer et à lui permettre de mieux remplir la fonction qui lui est dévolue.

Pour faciliter cette nécessaire expansion, la commission du journal a pris, ces derniers mois, l'initiative de créer des *abonnements collectifs*, réduisant le tarif d'abonnement à 5 francs par an, par groupe de cinq, et à 4 francs par an, par groupe au-dessus de dix abonnés.

La Commission pensait que, dans nombre de Syndicats, les plus actifs militants, les camarades des conseils syndicaux, par exemple, ou bien s'abonneraient en commun, ou bien même que le Syndicat prendrait à sa charge les frais d'abonnement, considérant que, plus que tous autres, les membres du conseil doivent se tenir au courant du mouvement confédéral. Cette prévision ne s'est réalisée que dans une faible proportion. Peu considérable a été le chiffre des souscriptions d'abonnements collectifs.

\*  
\*\*

La situation de la *Voix du Peuple*, ci-dessus résumée, démontre, — sans qu'il y ait besoin d'insister, — qu'il y a beaucoup à faire pour mettre le journal confédéral à même de répondre aux nécessités qui, de plus en plus s'imposent. La tension grandissante des rapports entre la classe ouvrière et la classe exploiteuse et dirigeante, — tension qui ne peut qu'aller en s'accroissant, — exigent un journal vigoureux et fort, disposant de ressources et ne vivant pas au jour le jour. Et cela afin qu'il puisse, quand l'urgence l'indiquera, publier des numéros exceptionnels, sans être entravé par le coût. Or, ces derniers mois, quand les circonstances ont exigé la publication de numéros de cet ordre (tel celui publié au lendemain du verdict d'acquiescement dans le procès des douze), il a fallu recourir à la caisse confédérale. De tels numéros sont simplement coûteux ; vendus par des camelots, sur la voie publique, les recettes ne peuvent jamais équilibrer les dépenses. Il faudrait donc qu'en ces occasions, la caisse du journal soit assez garnie pour que le nécessaire soit fait par elle.

Pour cela, que faudrait-il ? Simplement que les Syndicats remplissent enfin l'obligation statutaire : qu'ils aient chacun au moins un abonnement à la *Voix du Peuple*.

Il serait utile aussi que, dans les Bourses du Travail et Unions de Syndicats, il soit pris l'initiative de trouver des débouchés au journal confédéral ; que sa vente y soit organisée et que les syndiqués puissent se l'y procurer facilement. En très peu de centres, une telle initiative est prise.

Mais, surtout, ce dont il faut se pénétrer, c'est qu'il incombe à ceux qui apprécient l'œuvre de propagande de la *Voix du Peuple* d'aider à son développement. Sans l'esprit de beaucoup, le fait seul qu'elle est l'organe de la Confédération lui donne une place telle qu'il est superflu de s'intéresser à elle ; non pas qu'il y ait indifférence à son égard, mais parce qu'on suppose qu'elle n'a pas besoin pour rayonner de l'appui des militants et des organisations. C'est une vue inexacte ! Il en est de la *Voix du Peuple* comme de tous les organismes, comme de toutes les agrégations humaines : c'est la

vitalité des cellules, c'est la vigueur, l'initiative et l'énergie des individus qui font le grandissant développement des uns et des autres.

Pénétrons-nous bien de cette vérité et le journal confédéral, qui a déjà beaucoup besoin, sera mis à même de rendre des services plus considérables encore.

Il peut sembler étrange que les conclusions des rapports du journal de la C. G. T. s'étendent à chaque congrès sur la constatation que les syndicats et les syndiqués ne font pas tout ce qui conviendrait qui soit fait pour la vitalité du journal.

Pourtant l'exposé impartial des situations et leurs comparaisons nous obligent à conclure chaque fois dans un esprit plutôt pessimiste.

Et alors que de nombreux camarades pensent avec raison que la Confédération générale du Travail devrait avoir au service de sa propagande et de son action un organe quotidien.

Alors que ce désir commun à beaucoup s'est déjà traduit dans plusieurs congrès par des propositions tendant à cette création du quotidien confédéral, nous regrettons infiniment de ne pas pouvoir venir devant le Congrès avec des conclusions telles qu'elles puissent servir d'argument favorable pour la réalisation de cet utile projet.

*Pour la Commission :*

LE BUREAU

# Rapport Financier du Journal

Recettes du Journal du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908

MOIS	ABONNÉS	VENTE					SOUSCRIPTIONS	TOTAUX
		au Bureau	à Paris	Départements et Extérieur	par Hachette	Numéros exceptionnels		
1906 Juin .....	586 90	»	40 40	400 30	220 80	37 »		1.285 40
Juillet .....	675 20	33 30	51 »	275 75	270 75	14 »		1.320 »
Août .....	1.049 35	6 »	9 35	374 40	185 30	270 »		1.894 40
Septembre .....	1.144 65	42 »	18 50	224 »	80 15	74 »		1.583 30
Octobre .....	852 70	40 »	20 50	234 80	238 85	579 05		1.935 90
Novembre .....	1.104 45	45 »	21 75	323 20	135 »	139 »		1.768 40
Décembre .....	1.572 35	»	7 »	578 80	221 50	22 75		2.402 40
1907 Janvier .....	1.679 10	»	15 25	303 30	466 90	316 75		2.481 30
Février .....	1.222 85	45 »	12 70	259 70	409 70	402 »		2.051 95
Mars .....	948 65	»		530 75	145 80	254 »		1.879 20
Avril .....	2.064 »	24 »		612 65	221 60	1.148 45		4.070 70
Mai .....	381 50	51 20		320 50	468 50	357 45		1.278 85
Juin .....	1.599 05	47 25	3 50	586 70	492 05	337 55		2.766 40
Juillet .....	838 40	5 55		329 55	239 95	75 50		1.488 95
Août et Septembre.....	1.624 90	8 80		695 40	360 85	473 90	20 »	3.183 85
Octobre et Novembre.....	1.704 30	40 »		454 30	344 60	559 20		3.099 40
Décembre .....	2.074 70	51 30		384 30	209 95	84 50		2.804 75
1908 Janvier et Février.....	2.978 10	40 25		829 55	234 50	980 45	2 »	5.064 85
Mars .....	927 25	49 80		400 90	316 50	320 »		2.014 45
Avril .....	1.646 40	7 35	40 70	174 »	213 45	1.918 10		3.970 »
Mai .....	1.177 »	16 »	11 10	216 40	188 65	705 70		2.314 85
Juin .....	1.299 30	29 »	317 65	265 »	249 70	5 <sup>SP</sup> 246 50		2.407 15
	29.151 10	551 80	539 40	8.774 25	4.712 05	9.315 55	22 »	53.066 15

## Dépenses du Journal du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908

MOIS	FRAIS de Bureau	APPOINTE- MENTS	IMPRESSION	EXPÉDITION	NUMÉROS Exceptionnels	PROPAGANDE et Publicité	LOYER	DÉLÉGATION	TOTAUX
1906 Juin .....	412 50	400 »	1.185 65	373 70	86 65	» »			1.858 50
Juillet .....	123 50	265 »	649 65	296 20	» »	» »	80 »		1.414 35
Août .....	48 10	355 »	1.074 25	221 55	10 50	83 90			1.793 30
Septembre .....	34 70	309 »	902 30	301 75	147 20	20 85			1.716 30
Octobre .....	218 90	406 »	425 »	398 40	244 40	» »	80 »	121 90	1.891 60
Novembre .....	139 15	195 »	1.073 30	148 65	81 40	» »		120 »	1.757 50
Décembre .....	171 60	600 »	1.060 »	536 30	» »	» »			2.367 90
1907 Janvier .....	242 45	465 »	1.272 »	304 85	150 »	» »	80 »		2.214 30
Février .....	229 60	317 »	636 »	304 »	593 25				2.079 85
Mars .....	171 60	325 »	1.152 50	403 60		145 »			2.197 70
Avril .....	439 70	784 »	914 50	240 60	1.453 80	177 30	80 »		4.089 90
Mai .....	» »	» »	449 50	190 25	688 85				1.328 60
Juin .....	343 50	275 »	1.317 20	566 75	226 90				2.729 35
Juillet .....	119 15	225 »	646 50	328 95		1 10	80 »		1.400 70
Août et Septembre .....	172 »	255 »	2.006 20	816 50		28 »			3.277 70
Octobre et Novembre .....	172 10	450 »	1.080 20	366 55	934 »		80 »		3.082 85
Décembre .....	99 30	600 »	1.082 50	884 55					2.666 35
1908 Janvier et Février .....	358 60	460 »	2.507 70	697 95	935 20	112 80	80 »		5.152 25
Mars .....	274 70	10 »	980 »	586 05	417 75				1.968 50
Avril .....	210 25	450 »	1.449 50	440 60	251 »		80 »		2.851 35
Mai .....	97 50	525 »	918 »	478 »	1.068 »				3.086 50
Juin .....	315 40	630 »	1.244 »	222 10	84 40				2.495 90
	4.094 30	7.701 »	23.996 95	9.107 85	7.070 30	568 95	640 »	241 90	53.421 25

## Bilan du Journal du 1<sup>er</sup> Juin 1906 au 30 Juin 1908

RECETTES		DEPENSES	
Abonnements .....	29.151 10	Frais de bureau et divers...	4.094 30
Vente au bureau.....	551 80	Appointements .....	7.701 »
Vente Paris.....	539 40	Frais d'impression.....	23.996 95
Vente province.....	8.774 25	Frais d'expédition.....	9.107 85
Vente Hachette.....	4.712 05	Frais nos exceptionnels.....	7.070 30
Vente nos exceptionnels.....	9.315 55	Propagande et publicité...	568 95
Souscriptions .....	22 »	Loyer .....	640 »
	<hr/>	Délégations .....	241 90
	53.066 15		<hr/>
En caisse le 31 mai 1906.....	728 05	En caisse le 30 juin 1908.....	372 95
	<hr/>		<hr/>
	53.794 20		53.794 20

### Recettes

*Abonnements.* — Une moyenne de 2.300 abonnés.

*Vente au bureau et à Paris.* — Une moyenne de 200 exemplaires.

*Vente en Province.* — Une moyenne de 1.200 exemplaires.

*Vente Hachette.* — Une moyenne de 600 exemplaires.

Tous ces chapitres donnent une vente de 4.300 exemplaires par numéro en moyenne.

*Vente des numéros exceptionnels.* — 6 tirages, 2 pour le Conseil de revision, 2 pour le Premier Mai, 2 pour l'Appel de la Classe, soit 9.315 fr. 55; augmentation de 4.000 francs environ sur le dernier bilan.

### Dépenses

*Frais de bureau et divers.* — Comprend toutes les correspondances du Secrétaire et du Trésorier, les recouvrements mensuels des abonnés, les envois de circulaires et de reçus aux abonnés ; achats de ficelle, papier d'emballage pour expéditions ; Confection de bandes imprimés, Nettoyage des bureaux, Achat de livres, Reliure, Travaux supplémentaires, Fournitures de Bureau, etc., etc...

*Appointements.* — 25 mensualités au secrétaire, soit 5.625 francs ; 14 mensualités au trésorier à 50 francs par mois, soit 700 francs ; le reste pour l'expédition hebdomadaire du journal. On constatera que le Chapitre Appointements est en diminution sur celui du précédent bilan. Les motifs : Que le trésorier n'a pas été payé sur le compte du journal pendant sa détention et que des frais de main-d'œuvre ont été portés pendant plusieurs semaines avec l'expédition aux dépositaires.

*Propagande et publicité.* — Les carnets de souscription et circulaires pour abonnement, Frais d'envois et main-d'œuvre.



*Délégations.* — Pouget à Amiens, 58 francs ; Lévy à Amiens, 28 fr. 90, part du journal, 35 francs ; Vignaud à Marseille (Comparution à l'instruction), 120 francs.

La situation financière du journal est à peu de chose près la même qu'au dernier bilan, puisque nous comptons 25 mois au lieu de 24.

Nous balançons les comptes avec 372 fr. 95 en caisse au lieu de 728 fr. 05 au 31 mai 1906, mais nous avons payé 300 francs pour impression sur le précédent exercice.

*Le trésorier :* Albert Lévy.

---



# RAPPORT

## de la Commission de Contrôle

CAMARADES,

Ce n'est pas un rapport, mais plutôt une note que les soussignés, membres de la Commission de contrôle, se font un devoir de vous soumettre.

En effet, nous ne nous croyons pas autorisés à parler au nom d'une Commission qui n'a fonctionné qu'imparfaitement depuis sa constitution.

Le Congrès de Bourges a cru bien agir en créant une Commission de contrôle composée de camarades délégués par toutes les Fédérations affiliées à la Confédération.

L'expérience a démontré que les auteurs du projet se sont trompés.

Peu de Fédérations ont répondu à l'appel du Comité Confédéral, ou bien les membres désignés n'ont pas pu remplir ou pas rempli leur mandat.

Le nombre des contrôleurs présents aux séances étant très réduit, un contrôle plus minutieux que celui auquel il a été procédé était bien difficile à effectuer.

Néanmoins, l'examen auquel ils se sont livrés plusieurs fois leur a permis de constater une tenue de livres des plus régulières.

La complication de la comptabilité n'est pas faite pour faciliter leur tâche et c'est pourquoi ils s'associent aux propositions du trésorier relatives à la cotisation unique et à la simplification du système de comptabilité.

Dans sa séance du 9 juillet 1908, les membres de la Commission présents ont constaté la concordance des sommes portées sur les livres avec celles mentionnées dans les différents rapports du trésorier.

Ils ont vérifié les espèces, ou les reçus en tenant lieu, justifiant l'encaisse des différents chapitres soumis à votre approbation.

\* \* \*  
\* \* \*

Nous terminons cette note en émettant quelques vœux que nous espérons voir prendre en considération par le Congrès de 1908.

Nous demandons donc :

- 1° Que le Congrès prenne une résolution de nature à créer une Commission de contrôle qui puisse exercer utilement la fonction dont elle est chargée ;
- 2° Qu'un membre de ladite Commission soit autorisé à assister aux réunions des deux sections du Comité Confédéral, afin de pouvoir éclairer ses collègues sur le bien-fondé et le caractère des dépenses engagées ;
- 3° Que les Fédérations fournissent régulièrement un état de leurs membres permettant de vérifier la part de cotisations versée à la Confédération ;

4° Qu'il y ait obligation pour les Fédérations, Syndicats, Comités de grève, à fournir, lors des envois de fonds, des accusés de réception extraits de carnets à souche numérotés ;

5° Que les camarades délégués pour diverses causes, fournissent un état détaillé de leurs frais de délégation.

6° Que toutes les organisations affiliées règlent leur situation financière conformément aux conditions stipulées dans les statuts.

Ces quelques vœux se passent de commentaires, aussi espérons-nous les voir adopter par le Congrès et être appliqués désormais pour le plus grand bien de la Confédération.

Paul CHARMANT,  
du Livre.

Paul RICARD,  
de la Fédération Lithographique.

CHESNEAU,  
des Coiffeurs.

RANNOU,  
des Chemins de fer.

---

# RAPPORT

## Pour l'Application du Timbre Confédéral

---

### Aux Organisations Confédérées

Sur la proposition du Syndicat des Cuir et Peaux du Mans, la question du Timbre Confédéral fut posée au Congrès de Bourges (1904).

Ensuite sur la proposition des Monteurs et Levageurs de la Seine, la même question fut portée à l'ordre du jour du Congrès d'Amiens.

Ce dernier nomma une Commission composée des camarades N. Richer, du Mans ; Maucolin, des Terrassiers de Paris ; E. Clévy, de Troyes ; Villebois, J. Etard, du Bâtiment, Paris ; et A. Gilliard, du Syndicat des Monteurs, Levageurs et Riveurs de la Seine. Ce dernier fut désigné comme rapporteur.

Nous renvoyons les organisations aux pages 195, 196 et 197 de la brochure du Congrès d'Amiens où elles trouveront le Rapport du camarade Gilliard, sur cette question.

Ce rapport concluait, tout en laissant au Congrès le choix sur la valeur et l'émission du Timbre Confédéral, à son application.

Mais le camarade Griffuelhes, secrétaire Confédéral, demanda que la question fut seulement mise à l'étude.

Sa proposition fut adoptée.

C'est donc en conformité avec cette décision que le Comité Confédéral, dans une de ses dernières séances, nomma une Commission avec mission d'étudier l'application du Timbre Confédéral. Furent désignés pour faire partie de cette Commission, en plus du Bureau Confédéral, les camarades Bruon, du Bâtiment ; Grauvogel, des Presses Typographiques ; Liochon, de la Fédération du Livre ; Duval, Fédération Hospitalière des Services de Santé ; Merrheim, de la Métallurgie, et Luquet, de la Fédération des Coiffeurs.

La Commission s'est réunie le mardi 8 septembre 1908 ; Etaient absents à cette réunion les camarades Liochon et Duval, ainsi que les camarades emprisonnés Griffuelhes, Pouget et Yvetot.

Après une longue discussion la Commission a été unanime à reconnaître que le Timbre Confédéral s'imposait.

En laissant de côté la question des organisations qui ne paient pas intégralement leurs cotisations, le timbre s'impose surtout pour amener les Fédérations à payer régulièrement leurs cotisations.

En effet, certaines Fédérations non seulement ne paient pas leurs cotisations mensuellement, ni même tous les trimestres, mais attendent que l'année soit écoulée pour opérer ce versement ; d'autres se contentent de les payer la veille des Congrès.

On pourra contrôler la véracité de cette affirmation sur le compte rendu financier confédéral. On constatera que dans le trimestre qui précède le Congrès, les rentrées de cotisations sont beaucoup plus élevées que dans les trimestres précédents.

D'où complication dans la comptabilité et une très grande gêne pour le

trésorier confédéral qui doit, cependant, faire face aux dépenses d'administration, d'agitation, en un mot, à toutes les obligations que les Fédérations imposent par leur action générale au Bureau Confédéral.

Par conséquent, la nécessité d'assurer la régularité des versements de cotisations par les Fédérations, justifie amplement l'application du timbre confédéral.

## Comment l'appliquer

Cette nécessité reconnue, la Commission rechercha le moyen de l'appliquer. Après échange de vues, elle a décidé de soumettre au Comité et aux organisations confédérées — à titre d'indication — une double proposition se résumant comme suit :

- 1° Un timbre unique pour les Fédérations avec carte Confédérale facultative.
- 2° Un timbre spécial pour les Bourses avec un livret de syndicat obligatoire.

## Timbre pour les Fédérations

La Commission n'a pas cru devoir demander d'imposer aux Fédérations la carte confédérale.

Il faut tenir compte, en effet, que le timbre est déjà en application dans un certain nombre de Fédérations. Ces Fédérations ont des livrets syndicaux ou fédéraux sur lesquels leurs adhérents apposent le timbre fédéral qui justifie le paiement de leurs cotisations.

Au lendemain de l'application du timbre confédéral ces Fédérations substitueront tout simplement ce timbre à leur timbre personnel.

Au contraire, les organisations n'ayant pas ces livrets, auront la ressource de prendre la carte que le Bureau Confédéral mettra à leur disposition.

A la suite de cette discussion, deux autres objections furent apportées :

- 1° La valeur à donner au timbre Confédéral
- 2° Les difficultés que rencontreront les organisations qui font payer à la semaine les cotisations de leurs adhérents.

Sur la première question, la Commission a été unanime à reconnaître que le timbre ne devait et ne pouvait avoir d'autre valeur que celle de la cotisation payée à la Confédération. Supposons, par exemple, que telle Fédération paie 10.000 cotisations ; avec son reçu, le trésorier Confédéral lui remettra 10.000 timbres ; celles qui paient pour 20.000 recevront 20.000 timbres, etc.

C'est d'ailleurs ce qui existe actuellement dans les Fédérations. Quant un syndicat leur verse 100, 200 300 ou 1000 cotisations, il lui est retourné 100, 200, 300 ou 1000 timbres avec le reçu de la somme versée.

De plus les syndicats donnent à ce timbre la valeur se rapportant au montant de la cotisation mensuelle que paie leurs adhérents. Certains syndicats ont une cotisation de 0 fr. 75, d'autres la cotisation est de 1 franc, le timbre a pour eux la valeur de 1 franc, etc.

Il peut donc en être de même avec le timbre confédéral.

Sur la deuxième question (paiement des cotisations à la semaine), aucune objection sérieuse ne peut être apportée.

Il suffira aux organisations qui perçoivent leurs cotisations par semaine de faire délivrer à leurs adhérents, pour la dernière semaine de chaque mois, au lieu ou en plus, de leur timbre habituel le timbre confédéral qui, *seul*, résumerait la totalité de leur cotisation mensuelle.

De plus, en admettant qu'elles y trouvent un inconvénient, elles auront la

ressource de mettre en application la carte confédérale sur laquelle elles apposeraient alors le timbre confédéral mensuel.

La carte serait établie pour deux années.

## **Pour les Bourses ou Unions de Syndicats**

Nous croyons inutile de revenir, pour les Bourses, sur la question de la valeur du timbre.

Les observations que nous avons présentées en ce qui concerne la valeur du timbre fédéral s'appliquent aussi exactement et justement pour le timbre de la Section des Bourses.

Mais la Commission a été unanime à reconnaître :

1<sup>o</sup> Qu'un livret de syndicat était obligatoire et s'imposait ;

2<sup>o</sup> Que les Syndicats qui ne peuvent adhérer à une Bourse ou Union de Syndicats devraient également prendre ce livret.

Pour ce livret, la Commission propose qu'il contienne les statuts de la C. G. T. ; ceux du Viaticum ; le résumé des indications nécessaires au fonctionnement des syndicats. La création et le fonctionnement des divers organismes confédéraux.

De plus, une page contenant 24 cases pour les 24 mois comprenant l'exercice d'un Congrès à un autre. Ce livret serait remplacé après chaque Congrès. Il serait vendu aux Bourses au prix maximum de 50 centimes l'exemplaire.

Les Bourses ou Unions de Syndicats remettraient elles-mêmes un livret à chacun de leurs syndicats adhérents. Dans les Congrès, on pourrait exiger que le livret du Syndicat soit à jour de ses cotisations, justifiant ainsi qu'il remplit bien la double obligation. Chaque fois qu'un syndicat paierait sa cotisation mensuelle, le trésorier de la Bourse lui remettrait son timbre. De même, les trésoriers des Bourses payant à la section pour 10, 15, 30 ou 40 Syndicats recevraient en retour 10, 15, 30 ou 40 timbres, c'est-à-dire un par syndicat et par cotisation mensuelle payée.

Il appartiendra aux Syndicats dans les Bourses de faire, comme les Syndiqués dans leur syndicat, c'est-à-dire exiger du trésorier de leur Bourse, en paiement de leur cotisation le ou les timbres qui leur reviendraient.

Pour les syndicats non affiliés à une Bourse ou Union, la Commission a pensé que, puisque ces syndicats ont le droit de participer aux Congrès confédéraux et en recueillent ainsi les bénéfices moraux, il était logique qu'ils participent également au fonctionnement pécuniaire de la section des Bourses. La cotisation, pour eux, serait la même que pour les syndicats adhérents aux Bourses. La seule différence, c'est qu'ils recevraient leur livret et timbres du Bureau de la Section des Bourses.

## **La Forme du Timbre**

Sur ce point, la Commission a titre d'indication a tenu à vous signaler le timbre de la Fédération du Bâtiment.

Il a la forme d'un timbre-poste. Le label se distingue très bien dans un coin. Une banderolle traverse trois fois le timbre sur sa hauteur. Ce qui permettra d'indiquer sur les timbres les mots « Fédération » « de la » « Bijouterie » par exemple. Car la commission a pensé qu'il était possible et nécessaire d'établir un cliché portant le titre de chaque Fédération adhérente à la C. G. T. et qui servirait au tirage des timbres pour chacune des Fédérations existantes.

Il n'y a aucun inconvénient à conserver ces clichés qui seraient utilisés chaque fois que le stock de timbres d'une fédération serait épuisé.

Enfin, la Commission est d'avis de proposer au Congrès de Marseille que le timbre confédéral entre en application au 1<sup>er</sup> janvier 1909.

Tel est le résumé des discussions et propositions que nous soumettrons au Comité Confédéral et aux organisations sur la première partie de la question concernant le timbre confédéral.

\* \* \*

Nous disons la première partie de la question parce que, unanimement, la Commission a été d'avis qu'elle n'outrepassait pas son mandat en examinant la nécessité de l'augmentation de la cotisation pour les deux sections (Bourses et Fédérations), question intimement liée à l'application du timbre confédéral. D'autant plus que la Commission de contrôle elle-même, dans son rapport, déclare : « *s'associer aux propositions du trésorier relatives à la cotisation unique et à la simplification du système de comptabilité* ».

Or, l'unification de cette cotisation ne se comprend et n'est possible que si on englobe dans le total des recettes provenant des cotisations statutaires, les sommes recueillies par impositions, votées dans les Congrès, tel le 10 p. 100 décidé à Amiens.

Les deux totaux — Recettes cotisations et Impositions — devant alors déterminer le quotient de la cotisation des sections.

C'est pourquoi, il est apparu à la Commission que l'approbation par la Commission de contrôle de l'unification de la cotisation comportait, indiquait une augmentation de la cotisation régulière, statutaire de chacune des sections.

C'est vers cette solution qu'ont tendu les efforts de la Commission. Elle a cru d'autant plus devoir examiner cette question qu'il est aujourd'hui incontestable que l'augmentation de la cotisation confédérale s'impose et ne peut plus être retardée.

En effet, plus la C. G. T. se développe, plus les besoins d'action et de propagande se font sentir. Bien souvent le Comité confédéral a eu à statuer sur des demandes de délégués pour les Congrès, réunions de propagande, grèves, etc., délégués que demandaient des syndicats, Bourses ou Fédérations locales et nationales.

Certes, c'est son rôle. Il doit et devra de plus en plus y donner satisfaction. Seulement si les obligations du Comité augmentent vis-à-vis des différentes organisations adhérentes, il n'est que juste et logique que ces dernières donnent au Comité les moyens d'y faire face.

D'autre part, avec le développement du Mouvement Confédéral, l'intensification de l'agitation et de l'action se fait de plus en plus sentir. Les circonstances, issues du mouvement confédéral lui-même, provoquent et rendent inévitables et indispensables cette action et cette agitation.

D'où nécessité de faire de plus en plus souvent appel aux souscriptions volontaires et aux impositions. C'est d'ailleurs ce qui s'est déjà produit et nous rappellerons notamment celles faites pour le Premier Mai 1906.

Ainsi pour les deux années qui ont précédé la journée du Premier Mai 1906, le total des impositions, etc., recueillies a atteint la somme de 12.600 francs en chiffres ronds. Certes, il faut tenir compte que toutes les organisations n'ont pas participé à ces versements. Néanmoins nous pouvons dire que c'est une somme totale de 6.300 francs par an qui est entrée dans la Caisse confédérale sous forme de cotisations volontaires.

Or, chacun a pu se rendre compte de l'agitation intense que cette faible somme a permis au Comité confédéral de faire.

Comme imposition, rappelons également que le Congrès d'Amiens, en vue de l'action et de la propagande pour la Grève générale et la diminution des heures de travail décida de demander aux Fédérations une cotisation supplémentaire de 10 p. 100. Les procès, condamnations, etc., amenèrent les Bourses et Fédérations Nationales à effectuer également le versement d'une cotisation supplémentaire comme suit :



5 francs par mille membres cotisants au lieu de 4 francs pour les Fédérations Nationales.

50 centimes par syndicat et par mois au lieu de 0 fr. 35 pour les Bourses ou Unions de Syndicats.

Ainsi les circonstances ont amené les organisations à augmenter d'elles-mêmes la cotisation confédérale. Mais il faut tenir compte que ces impositions ou cotisations supplémentaires, par leurs complications, sont fatalement et souvent oubliées par les organisations qui omettent ensuite de les payer.

En conséquence, la commission a cru devoir vous proposer, — à titre d'indication et en tenant compte des impositions et des 10 p. 100 supplémentaires — une augmentation qui ne dépassera pas sensiblement les sommes recueillies, mais qui aura cet avantage, parce que versée régulièrement, de permettre de faire dans l'avenir toute la propagande nécessaire et d'atteindre le but poursuivi.

### **Augmentation pour la Section des Fédérations**

D'après le rapport qui sera présenté au Congrès de Marseille, la section des Fédérations a reçu pour l'exercice comprenant les deux années écoulées, 22.237 fr. 10 de cotisations, plus — moyenne établie par la Commission et le trésorier confédéral — une somme de 1.800 francs provenant de l'imposition de 10 p. 100, soit au total 24.037 fr. 10 ; ce qui fait ressortir à 12.018 francs par an, la somme totale de cotisations reçues. En prenant comme base le chiffre de 0,048, cotisation payée actuellement par adhérent et par an, nous trouvons un total de 250.375 cotisations.

La Commission, en raison des adhésions nouvelles, et après explications avec le trésorier confédéral, croit pouvoir tabler pour l'avenir sur un chiffre de 300.000 cotisants.

A titre d'indication, elle propose de porter la cotisation de 4 fr. 40, chiffre payé actuellement, non compris les versements accidentels, à 6 francs par mille membres et par an, soit 0 fr. 60 par cent membres et 0,072 par an et par membre.

Si nous prenions comme base le chiffre de 250.375 cotisations qui nous a donné une recette annuelle de 12.018 francs, nous constatons qu'avec l'augmentation portant à 0 fr. 072 par an et par cotisant le taux de la cotisation, nous aurions une recette de :  $250.375 \times 0,072 = 18.026$  francs au lieu de 12.018 francs, qui correspond bien au chiffre que nous avons donné comme provenant des cotisations-impositions en vue de l'agitation pour le Premier Mai 1906.

Maintenant, si nous prenons comme base de cotisants le chiffre de 300.000 auquel s'est arrêtée la commission, nous constatons qu'à l'avenir, les recettes s'élèveront à  $300.000 \times 0,072 = 21.600$  francs.

Nous ne croyons pas qu'on puisse dire que cette somme soit trop élevée, et qu'on puisse contester que la Confédération et son Comité n'aient réellement besoin de ce budget pour répondre aux demandes des organisations et au but qu'elles ont indiqué dans les Congrès à l'organisme confédéral.

D'autre part, chacun peut se rendre compte par les chiffres ci-dessus qu'il n'est pas une seule Fédération, si minime que soit sa cotisation qui ne puisse payer à la Confédération une cotisation de 7 centimes 2 dixièmes par an et par adhérent.

Aussi la Commission espère que le Comité et le Congrès se feront un devoir d'adopter l'augmentation de la cotisation.

### **Augmentation pour les Bourses**

Le nombre de syndicats adhérents aux Bourses, c'est-à-dire le chiffre global pour lequel elles paient, d'après le rapport, qui sera présenté au Congrès de Marseille, est de 2.014 syndicats.

Mais les recettes pour les cotisations se sont élevées à 15.642 francs, *pour les deux années écoulées*, somme à laquelle il convient d'ajouter — comme pour les Fédérations — la moyenne établie d'après l'imposition de 10 p. 100 et qui, pour la section des Bourses, s'élève à 1.200 francs.

Au total  $15.642 + 1.200 = 16.842 : 2 = 8.421$  francs de recettes par année.

Comme la section des Fédérations, la section des Bourses se développe. De nouvelles obligations se créent. Il faut aussi qu'elle puisse y faire face.

C'est pourquoi la Commission, à titre d'indication, propose de porter la cotisation des Bourses de 0 fr. 35 à 0 fr. 50 par syndicat et par mois, *soit 6 francs par an et par syndicat*.

En prenant comme base le chiffre de 2.014 syndicats, nous aurions ainsi une recette de  $2.014 \times 0,50 = 1.007$  fr. par mois et pour 12 mois  $1.007 \times 12 = 12.084$  francs, soit une augmentation de recettes de  $12.084 - 8.421 = 3.663$  francs.

Cette augmentation paraît énorme à première vue. En réalité, répartie ainsi entre chaque Syndicat, elle s'élève à 0 fr. 151 par mois et 1 fr. 819 par an et par Syndicat.

Comme on le voit, minime est cette augmentation. Toutes les Bourses et Unions peuvent la supporter. Elle permettra d'assurer plus régulièrement le fonctionnement et de faire face aux diverses obligations, chaque année plus nombreuses, qui incombent à la Section des Bourses et que lui imposent les organisations qui y sont adhérentes.

Ces chiffres nous dispensent de plus longs commentaires. Nous souhaitons que les organisations, conscientes du rôle qu'elles ont à remplir, ratifient les indications que nous venons de donner et qu'en concluant nous résumons.

## Conclusion

1° Etablissement d'un Timbre Confédéral obligatoire avec carte facultative pour les Fédérations Nationales.

2° Etablissement d'un Timbre et d'un Livret de Syndicat obligatoire, délivré par le Bureau Confédéral aux Bourses, Unions locales, régionales ou départementales, à charge pour ces dernières de les fournir à leurs Syndicats respectifs.

3° Application du Timbre et de la Carte aux Syndicats isolés.

4° Augmentation de la cotisation (Section des Fédérations) de *0,048 à 0,072 par an et par membre cotisant*.

5° Augmentation de la cotisation (Section des Bourses) de *0,35 à 0,50 par mois et par Syndicat*.

Telles sont les conclusions que nous soumettons au Comité, en vue de les faire ratifier au Congrès de Marseille.

Pour la Commission :

*Le rapporteur, A. MERRHEIM.*

**MAISON DES FEDERATIONS**

(Service de l'Imprimerie)

**33, RUE GRANGE-AUX-BELLES, 33**

**PARIS-X'**



# XVI<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF DE 1908

(X<sup>e</sup> de la C. G. T.)

TENU A MARSEILLE LES 6, 6, 7, 8, 9 et 10 OCTOBRE

## Compte-Rendu Sténographique des Travaux

1<sup>re</sup> SÉANCE. — LUNDI 5 OCTOBRE (après midi)

Le citoyen **Bajat** déclare la séance ouverte à 2 heures 40.

Il souhaite au nom de la Commission d'organisation la bienvenue aux délégués dans les termes suivants :

« Camarades,

« Au nom de l'Union des Chambres Syndicales Ouvrières des Bouches-du-Rhône, au nom de la Commission d'organisation du XVI<sup>e</sup> Congrès National corporatif, je vous souhaite la bienvenue.

« En cette occasion, où m'échoit l'honneur d'inaugurer les travaux de ce Congrès, il serait prétentieux, de ma part, de vouloir par un discours me substituer aux voix autorisées qui, par la suite, vont se faire entendre dans les délibérations de vos séances. Mais laissez-moi tout d'abord vous inviter à porter notre première pensée vers les victimes, trop nombreuses qui, dans toutes les luttes entreprises contre l'exploitation capitaliste, sont tombées sous les coups de la plus inique répression.

« Notre pensée ira surtout vers nos camarades en ce moment emprisonnés, dont la place au milieu de nous demeure, malgré leur absence momentanée. Enfin, à tous les travailleurs qui, en ce moment, luttent pour un peu plus de bien-être, nous adressons notre témoignage d'encouragement et de solidarité.

« Camarades, je ne veux pas m'appesantir sur les circonstances qui nous obligent à établir ici ces assises du prolétariat organisé. Il est superflu de développer longuement les faits et les causes qui ont motivé ce déplacement, ils sont de ceux qui, loin de décourager notre action nous indiquent, au contraire, l'effort que nous devons réaliser afin de rendre notre organisation indépendante, non seulement moralement mais aussi matériellement. Profitons cependant de l'occasion pour indiquer à ceux qui se font les persécuteurs de l'organisation ouvrière, combien ils sont dans l'erreur s'ils croient nuire à son développement en abusant de l'autorité que leur donne le pouvoir politique, et surtout s'ils croient étouffer les manifestations de la pensée par la discussion qui, de tous temps, a été l'apanage de la dignité humaine.

« Je n'ai pas besoin, Camarades, de faire appel à votre esprit de méthode et de tolérance qui doit caractériser nos discussions : vous tous qui êtes ici, en avez déjà donné des preuves convaincantes. Mais, une fois de plus, en face de ceux qui nous observent, surtout en face de ceux qui dénaturent odieusement nos actes et nos principes, il faut que notre attitude soit une éloquente réponse à ceux-là qui, encore tout récemment salissaient dans l'ombre les murs de notre ville par un factum de provo-

-cation contre la Confédération Générale du Travail, foulant ainsi aux pieds les plus élémentaires devoirs d'hospitalité que se doivent des êtres humains.

« Il faut encore que nos délibérations véhiculent au delà de l'enceinte de cette salle, les échos de nos haines contre tous ceux qui vivent de l'exploitation humaine, et que les échos de nos espoirs retentissent assez profondément auprès des trop nombreux travailleurs qui sont encore en dehors de nos organisations.

« Camarades, je termine en vous invitant à adresser aux travailleurs de tous les pays notre fraternel salut, en répétant notre devise :

« *Travailleurs de tous les pays, unissons-nous.* »

« La parole est maintenant aux congressistes.

« J'invoite le Congrès à nommer le bureau. »

*Voix nombreuses.* — La Commission d'organisation !

**Bajat.** — Je mets aux voix la constitution du bureau ainsi formé :

*Président* : **Bajat** ; *assesseurs* : **Ollivier** et **Costes**.

Adopté à l'unanimité.

**Bajat.** — Camarades, il y a une question qui a été soulevée avant l'ouverture du Congrès : c'est celle de l'admission de la presse sans distinction à nos délibérations. Je donnerai la parole d'abord à ceux de nos camarades qui pourraient être adversaires du principe de l'admission.

**Carli.** — Il ne se passe pas de jour sans que les militants ouvriers ne soient traités d'apaches ou salis d'autres épithètes dans la presse réactionnaire ou bourgeoise. Eh bien, je demande si, malgré que nous soyons d'esprit large, nous pouvons admettre dans un Congrès ouvrier des individus qui tous les jours nous tombent sur le dos à bras raccourcis, ce qui ne les empêche pas d'être occupés depuis le commencement du Congrès à faire la navette auprès des délégués pour être admis par nous. Je ne demanderais pas mieux que d'admettre les journalistes quels qu'ils soient, mais à Marseille nous avons deux journaux, le *Radical* et le *Petit Provençal*, dont je ne citerai pas les articles, tellement ils sont ignobles contre les militants de la Confédération. Je sais que nous n'avons qu'à les repousser du pied, mais je demanderais alors quand des camarades syndiqués n'ont pas pu venir à ce Congrès ayant peur d'être remerciés, parce que nous avons des mouchards parmi nous, qu'on fasse un communiqué à ces individus, et s'ils ont du caractère, ils se retireront d'eux-mêmes sans faire la navette et sans passer la brosse aux délégués comme ils le font. J'estime que nous devons admettre les ouvriers, même non syndiqués, mais non les journalistes qui sont nos pires ennemis.

**Cleuet.** — Je trouve surprenant — tous les congressistes penseront comme moi — que la Commission d'organisation ait cru devoir quitter la salle qui devait servir pour tenir nos assises, avant d'en référer aux congressistes. Il fallait, à mon point de vue, attendre que ceux qui exécutent les ordres du gouvernement et sont les plats valets... (*Violentes interruptions. Voix nombreuses* : Ce n'est pas la question).

Je me trouve choqué ; notre place n'était pas ici, nous n'étions pas délégués pour tenir nos assises dans cet endroit.

**Le Président.** — C'est un fait matériel contre lequel nous ne pouvons rien.

**Cleuet.** — Il aurait été utile que les plats valets de Clemenceau nous disent où commençait et où finissait l'antimilitarisme. (*Nouvelles protestations*).

*Plusieurs voix.* — Ils ne nous intéressent pas !

**Pataud.** — Notre camarade demande l'exclusion de la presse, étant donné que la plupart des journaux nous sont hostiles et ont attaqué violemment, méchamment, ignominieusement la C. G. T. Je ne suis pas du tout de cet avis. Je pense que si on nous attaque, c'est que nous vivons ! (*Applaudissements*). Et, par conséquent, je demande au contraire à ce que la presse soit admise à ce Congrès.

*Une voix.* ... Et les mouchards aussi !

**Pataud.** — Oui.

La presse et les mouchards auront le droit de faire les commentaires qu'ils voudront sur nos assises, mais nous déclarons dès le début que ceux qui voudront être éclairés sur ces débats ne devront consulter que les communiqués officiels que nous ferons à la presse. Libre aux journalistes de commenter plus ou moins proprement les communiqués que nous ferons. (*Applaudissements*).

*Voix nombreuses.* — La clôture.

**Le Président.** — On fait une proposition de clôture avec les orateurs inscrits.

La clôture est prononcée.

**Voirin.** — Je ne suis pas de ceux qui sont partisans qu'on exclue la presse. On nous déclare qu'en toutes circonstances elle s'est attachée à nous attaquer d'une façon ignoble. Nous l'avons tous constaté, mais il semblerait justement que nous avons la crainte des calomnies qu'a déversées la presse sur la C. G. T. et que nous craignons tellement ces plumitifs que nous ne voulons pas discuter avec eux. Il me semble plus logique que malgré les calomnies dont ils ont donné la preuve, nous leur démontrions que nous sommes au-dessus d'eux et que nous avons trop de mépris pour les craindre. En conséquence, je demanderai qu'on les accepte. (*Approbat*).

**Pierre Dumas.** — Je pense qu'il y aurait une anomalie dans ce fait d'exclure les journalistes, et de l'autre, d'admettre que les tribunes soient remplies par des personnes dont on ne contrôle pas si elles sont syndiquées. Si nous chassons la presse d'un côté et si nous l'admettons de l'autre en la laissant pénétrer dans les tribunes, il y a une hypocrisie ; pourquoi la faire ? Puisque nous avons un Congrès libre, puisqu'une partie des tribunes est réservée au public, je demande qu'on accepte qui que ce soit. Qu'on nous attaque, qu'on nous vilipende, qu'importe ! Mieux vaut qu'on le fasse : comme on l'a dit, nous sommes une force puisqu'on nous attaque. Je demande donc, par mesure libérale, qu'on admette la presse ici, quoi qu'elle dise.

*Voix nombreuses.* — Aux voix !

**Luquet.** — Il ne faudrait pas se méprendre, quel que soit le sentiment des uns et des autres sur la presse, c'est un fait et il faut par conséquent en tenir compte. Nous serons unanimes pour accepter que les journaux sympathiques puissent assister à nos travaux et en rendre compte, avec cette condition pourtant que nous leur demanderons de ne pas donner de comptes rendus inexacts et de ne pas faire dire aux orateurs ce qu'ils n'auront pas dit. (*Rires*).

On a dit que les tribunes étaient libres pour le public ; je crois qu'on est allé, en le disant, un peu plus loin qu'il ne convient : elles ne sont libres que pour les syndiqués et il faut que dans cette salle n'entre que la presse, si elle est admise, avec un contrôle efficace, et que les camarades syndiqués entrent dans les tribunes, avec un contrôle efficace également. (*Approbat*).

**Le Président.** — Je crois que la question est élucidée. Je vais mettre aux voix l'admission de la presse avec un contrôle.

Adopté.

Je vais mettre maintenant aux voix la proposition de Luquet de n'admettre dans les tribunes, comme public, que les camarades syndiqués.

**Un délégué.** — On fait la proposition de n'admettre que les ouvriers syndiqués, alors que vous venez d'admettre toute la presse. Pour être logique, il faudrait n'admettre que les journalistes syndiqués, parce qu'il ne faut pas deux poids et deux mesures.

**Quillent.** — Si vous n'avez pas la certitude que ces personnes sont bien celles que vous voulez admettre, vous permettrez à d'autres de rentrer sans les garanties que vous désirez. Comme vous ne pouvez être certains que tous les gens qui sont dans le public soient syndiqués, même s'ils sont porteurs d'une carte — parce que quand on veut en avoir on en a, nous en avons eu la preuve, — je demande la liberté absolue des tribunes.

**Voirin.** — On fait appel à tous les camarades syndiqués et non syndiqués, lorsque des luttes sont entreprises entre le capital et le travail. Aujourd'hui, nous assistons aux assises du Congrès. Il doit en être de même et on doit admettre les non syndiqués. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas faire leur éducation syndicale en venant au sein de ce congrès.

*Voix nombreuses.* — Aux voix !

**Monclard.** — Je dis que les organisations marseillaises ont le devoir de surveiller syndiqués et non syndiqués. Nous ne contestons pas à quelqu'un qui veut faire son éducation de venir ici, mais il y a des gens qui viendront suivre nos travaux, alors qu'ils ont fait tout leur possible afin que l'organisation tombe dans l'eau. Voilà pourquoi nous devons, autant que possible, chasser d'ici tous les parasites, tous les individus qui sont venus dans les organisations faire la besogne que je disais, qui en ce moment profiteraient de la circonstance pour entendre ce que nous disons et débiter ensuite les travaux que nous aurons faits ici. (*Protestations*).

*Voix nombreuses.* — La clôture !

**Le Président.** — Je crois que la cause est entendue. Si nous continuons à donner un pareil développement à ces questions secondaires, il est à craindre que les travaux soient stériles. Je vais mettre la question aux voix. Il s'agit de savoir si on doit admettre le public, indistinctement, dans les tribunes.

**Goumillout.** — Je demande que le président mette aux voix toutes les propositions.

**Bonneau, de Tours.** — Nous sommes venus ici en honnêtes gens qui n'ont rien à craindre de personne et, par conséquent, que les mouchards entrent ou non, cela ne les empêchera pas de faire leurs rapports ; que les journalistes entrent ou non dans la salle, cela ne les empêchera pas de nous attaquer. J'estime donc que la question ne devait pas même être posée. Il y a intérêt à admettre tout le monde.

**Le Président.** — Je vous soumetts l'ordre du jour présenté par Villeval, des Correcteurs de Paris.

Je mets aux voix la question de l'admission dans les tribunes des camarades syndiqués seulement.

Adopté.

Je donne lecture de l'ordre du jour suivant qui est parvenu au Bureau :

« Le Congrès, à l'ouverture de ses travaux, adresse aux Camarades « emprisonnés, l'expression de la plus vive sympathie et de la solidarité « du prolétariat organisé ;

« Il dénonce à l'opinion publique tout entière l'attitude et les procédés « abominables d'un gouvernement qui, pour couvrir le crime prémédité « des gendarmes de Draveil, le 2 juin, et les massacres de Villeneuve-« Saint-Georges le 30 juillet, dont il est le seul responsable n'a pas hésité « à emprisonner des travailleurs que ses balles n'avaient même pas tous « épargnés ;

« Le Congrès flétrit cette œuvre de répression contre l'organisation « ouvrière et ses militants qu'illustre une instruction judiciaire qui, « malgré des procédés inqualifiables, tel l'emploi de rapports policiers, « ne peut rien révéler à la charge des inculpés et tourne à la confusion de « ses instigateurs ;

« Le Congrès donne mandat au Comité confédéral de coordonner le « mouvement protestataire dans les conditions de temps et de circonstan-« ces les plus favorables aux intérêts des camarades poursuivis et de « l'agitation elle-même. »

(*Vifs applaudissements*).

Cet ordre du jour est signé Ader, de la Fédération des Travailleurs agricoles du Midi ; Hayard, de la Bourse de Béziers, et porte une quarantaine de signatures. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président.** — L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission de vérification des mandats. La parole est au camarade Voirin, rapporteur. Mais avant, je dois vous donner connaissance de l'ordre du jour suivant qui vient de me parvenir :

« Les Fédérations terriennes, représentées au Congrès de Marseille, envoient l'expression de leur plus sincère sympathie, de leur vive admiration et de leur profonde solidarité à leurs frères paysans d'Italie vaincus, dans leur lutte admirable contre les propriétaires du Parmesan, par l'apathie, l'indifférence, la trahison des faux syndicalistes et des politiciens ».

Adopté.

**Le Président.** — La parole est au camarade Voirin, rapporteur de la Commission de vérification des mandats.

## Rapport de la Commission de Vérification

**Voirin.** — La méthode employée, suivant la décision d'Amiens, pour rassembler les mandats des délégués et pour leur vérification a, dans une large mesure, facilité ce travail. Pourtant, il convient de faire remarquer que les indications données à ce sujet n'ont pas été suffisamment observées ou très bien comprises par les organisations intéressées. Pour le prochain Congrès, il y aura lieu de veiller à l'exacte observation des décisions prises.

Si les secrétaires de Fédérations et de syndicats veulent bien faire le nécessaire en temps voulu, la durée du travail de la Commission de vérification des mandats pourra être réduite au strict minimum ; ce sera un résultat excellent pour faciliter la marche normale et rapide des travaux du Congrès.

La situation un peu confuse des Bourses du Travail et des Unions locales ou régionales de syndicats, a donné lieu à quelques légères difficultés pour la vérification des mandats des délégués de syndicats se trouvant dans la sphère d'action de ces Bourses ou Unions, d'autant plus que rien, statutairement, ne délimite cette sphère d'action, ni ne définit les conditions dans lesquelles les syndicats doivent se trouver pour être mis dans l'obligation d'y adhérer.

La Commission a dû apprécier spécialement chaque cas. Ainsi, des syndicats ayant été pressentis, par exemple en Seine-et-Oise, pour obtenir leur adhésion à l'Union régionale et ayant nettement refusé, n'ont pas été admis à participer au Congrès. La situation est différente en Seine-et-Marne où le siège de l'Union se déplace très souvent, de sorte qu'il est presque matériellement impossible aux syndicats d'entrer en rapports avec elle ou de continuer les relations. La Commission a décidé d'admettre dans ce département les syndicats même non adhérents à l'Union, en présence des difficultés existant pour eux de remplir cette obligation.

Une question s'est posée également au sujet des syndicats des départements où existent à la fois une Bourse et une Union régionale. Si le cas est facile à solutionner quand les Bourses font partie de l'Union, il présente plus de difficultés quand ces Bourses en sont indépendantes, car il est difficile de dire si les syndicats doivent adhérer à une Bourse ou à l'Union, puisque les deux sont admises à la Confédération.

La dualité entre organisations locales, comme à Toulon et à Saint-Quentin, a soulevé une longue discussion.

La Commission a décidé de soumettre à la ratification du Congrès la proposition suivante : « Une Commission arbitrale composée de délégués n'ayant pas connu des conflits sera appelée à déposer des conclusions sur le sujet ; le Congrès statuera d'après ces conclusions. »

Si le Congrès le juge utile ou nécessaire, une Commission particulière sera désignée pour étudier spécialement chaque conflit. Les mandats con-



testés comme conséquence de ces conflits, sont réservés jusqu'au moment où le Congrès se sera prononcé sur le ou les rapports de ces Commissions.

La conclusion de tout ce qui précède, c'est qu'il est indispensable de refondre l'organisation de la section des Bourses et de préciser exactement comment doivent être constituées les organisations locales ou régionales qui la composent. C'est une simplification nécessaire et qui, de l'avis de la Commission, s'impose le plus tôt possible.

Une des principales discussions fut celle concernant les Bourses du Travail ou Unions de syndicats, ainsi que les Fédérations nationales non à jour de leurs cotisations au 30 juin 1908, c'est-à-dire à la clôture des deux années d'exercice.

La Commission a estimé que les syndicats ne pouvaient être rendus responsables du retard de paiement de leur Bourse ou Union. Néanmoins il sera bon qu'un moyen de contrôle enlève, à l'avenir, la possibilité aux syndicats d'invoquer cette objection.

D'autant plus que, pour les Fédérations, la Commission n'a pas cru admettre la même tolérance : Deux Fédérations étaient en retard sur leurs cotisations : les Tabacs et les Modeleurs-Mécaniciens. Il fut décidé que ces Fédérations ne pourraient être admises si elles n'acquittaient pas leurs cotisations. Le délégué des Tabacs ayant fourni des explications admises par la Commission et ayant acquitté le retard les mandats de cette Fédération ont été acceptés. Mais, à l'avenir, il sera bon que le Comité confédéral rappelle à l'observation des statuts les organisations qui ont la fâcheuse habitude de payer tous les six mois ou tous les ans leurs cotisations.

La même tolérance a été apportée dans l'admission des syndicats abonnés depuis peu de temps à la *Voix du Peuple*.

La Commission n'a pas accepté le mandat du syndicat des facteurs de pianos et orgues de Paris pour les raisons suivantes : Ce syndicat devait à la Confédération, où il adhérerait auparavant comme syndicat isolé, quatre ans de cotisations.

A l'approche du Congrès, il fit son adhésion à la Fédération de l'Ameublement.

Il s'est bien engagé vis-à-vis de cette Fédération à payer son retard à la C. G. T., mais cette décision vient un peu tard et la Commission estime que cette façon d'agir ne peut être admise et motive sa résolution.

Le syndicat national des Chemins de fer possède dans quelques villes plusieurs sections ; la Commission n'a admis qu'un seul mandat par ville.

La Fédération des Tabacs se trouve dans le même cas et la Commission a conclu d'une manière identique, d'accord en cela avec le délégué de la Fédération.

Une protestation émanant du syndicat de l'éclairage de Toulon et de la Fédération de l'éclairage a été transmise à la Commission. Elle a trait au délégué de la Fédération de la Marine de l'Etat, dont le syndicat n'adhère pas à la Bourse du Travail de Toulon ; il ne pourrait par conséquent assister aux séances de la Commission, n'étant pas confédéré. La Commission décida d'admettre ce délégué à ses séances à titre consultatif, estimant que le délégué d'une Fédération pouvait donner des renseignements de nature à éclairer la discussion en ce qui la concerne. Elle fait une réserve, c'est que sa décision n'implique pas pour le délégué de la Marine de l'Etat le droit d'assister au Congrès, son admission ou son exclusion devant faire l'objet d'une résolution spéciale à prendre d'après l'avis de la Commission des conflits, dont nous vous avons entretenus.

L'admission au Congrès du syndicat des ferblantiers de la Seine a aussi fait l'objet d'une discussion. Ce syndicat, après s'être retiré de la Fédération de la Métallurgie lors des événements du 1<sup>er</sup> mai 1906, a adhéré à la Fédération des ferblantiers-bottiers, qui est une Fédération de métier, en janvier 1908. Ce fait, s'il se généralisait, menacerait de transformer les Fédérations d'industrie en Fédérations de métiers, d'où dualité, et ce serait en contradiction avec la décision du Congrès d'Amiens.

Le syndical des ferblantiers de la Seine est admis au Congrès à la suite

de l'engagement pris par lui d'entrer à la Fédération de la Métallurgie immédiatement après le Congrès ; s'il ne le fait pas, il sera considéré comme non confédéré.

Quelques mandats, dont le titulaire est considéré comme ne remplissant pas les obligations pour être confédéré, ont été remis aux Fédérations pour changer le titulaire, la Commission ne voulant pas empêcher les syndicats qui remplissent les conditions exigées d'être représentés.

La Commission ne pouvant terminer l'examen des mandats contestés, faute de renseignements suffisants, a décidé que les secrétaires des Bourses seront convoqués ce soir, 5 octobre, devant une sous-commission afin de donner ces renseignements. Le dernier délai pour l'acceptation des mandats est prolongé jusqu'à ce moment.

Les mandats affectés au camarade Robert, de la Fédération de la Peinture, ayant été contestés, la Commission les a acceptés après discussion.

La Fédération de la Céramique demandait à faire représenter au Congrès chacune des sections du syndicat général de la Céramique de Limoges. La Commission n'a pas admis cette façon de voir et seuls sont acceptés les mandats des organisations portées au répertoire.

A l'issue de la séance de la Commission du 5 octobre, le camarade Coupat a présenté la motion suivante que la Commission accepte et qu'elle vous demande de ratifier :

*« Le Congrès corporatif de Marseille décide : La vérification des mandats se fera dorénavant au siège du Comité confédéral avant l'ouverture du Congrès. »*

*« Seuls les mandats contestés seront discutés sur les lieux du Congrès : 24 heures avant son ouverture. »*

« COUPAT. »

Fédération des Mécaniciens,

La vérification des mandats des Bourses ou Unions de syndicats a donné lieu à deux résolutions.

La première concerne la Fédération des syndicats des Ardennes, qui se trouve en retard de six mois de cotisations.

Par une lettre à la section des Bourses, cette Fédération a expliqué les causes de son retard qui provient des conflits qu'elle a eu à soutenir et des charges qu'ils ont entraînées ; elle demande un délai pour s'acquitter. Ce délai lui est accordé et elle est admise au Congrès.

La deuxième résolution a trait à la Bourse du Travail de Nice. Il existe dans le département une Union des Alpes-Maritimes à laquelle adhère la Bourse de Nice. Il y aurait donc superfétation si cette Bourse était admise ; pour cette raison, le mandat est refusé.

Voici l'état des organisations avec les mandats que, pour l'instant, nous soumettons à l'approbation du Congrès :

*(Nous ne croyons pas utile de reproduire l'énumération des mandats donnée ici par le rapporteur, la liste complète en étant dressée à la suite du rapport de la sous-commission qui clôt les travaux de la vérification des mandats et insérée en tête de la brochure.)*

Nous pouvons constater avec satisfaction que les organisations représentées sont en plus grand nombre qu'à Amiens.

Ainsi, malgré les poursuites, les arrestations, l'arbitraire d'un gouvernement obéissant à la bourgeoisie capitaliste affolée, la classe ouvrière a manifesté largement sa confiance et sa solidarité dans l'organisme confédéral et dans ses militants.

C'est la meilleure réponse qu'elle pouvait faire à cet arbitraire. C'est pourquoi nous ne croyons pas devoir insister, les chiffres sont suffisamment éloquentes et lavent les militants emprisonnés des accusations portées contre eux, ainsi que des calomnies et des mensonges avec lesquels on a vainement essayé de les atteindre.

Le rapporteur,

C. VOIRIN.

*Une voix.* — Combien de mandats ?

**Voirin.** — Il y a jusqu'à présent 1.118 mandats de syndicats. Il y a une différence appréciable depuis Amiens ; naturellement, il est bien entendu que les chiffres peuvent être rectifiés par un pointage plus précis. S'il y a une différence, elle serait justifiée par la rapidité avec laquelle a été établi le rapport sur la vérification des mandats.

**Le Président.** — Vous avez entendu le rapport présenté par la Commission. Je donnerai la parole aux camarades qui ont l'intention de le discuter.

**Pelissier.** — Je cède mon tour de parole.

**Malot.** — Il s'agit de savoir si on veut discuter le rapport en séance plénière, ou le soumettre à la Commission des conflits. Si on le soumet à la Commission des conflits, ce qui sera peut-être plus pratique, je descendrai de la tribune. Sinon, je commencerai mes observations. Je crois qu'il serait préférable que la Commission étudie la question ce soir et, demain matin, le Congrès pourrait trancher définitivement, tandis que si la discussion a lieu en séance plénière, des cas personnels se produiront et je crains que le Congrès s'en ressente.

**Luquet.** — Il ne s'agit pas en ce moment d'un conflit entre deux organisations. Lorsque tout à l'heure le rapporteur de la Commission de vérification vous demandait de renvoyer à une Commission arbitrale des conflits portés à la connaissance de la Commission de vérification, il ne s'agissait que du cas de la Fédération des travailleurs de la Marine et de l'Union des chambres syndicales du Var, d'une part, et du conflit entre les deux Unions locales de Saint-Quentin d'autre part. Ce sont les deux seuls conflits entre organisations qui peuvent être solutionnés équitablement par la Commission. Mais en ce qui concerne le camarade de Saint-Etienne, il s'agit de savoir s'il est confédéré ou non, et par conséquent ce cas doit être tranché par le Congrès et non par une Commission des conflits.

**Malot.** — On prétend que je ne suis pas confédéré ; je m'en rapporterai au camarade Livet, délégué du syndicat des mouleurs de Saint-Etienne, pour dire que je paie mes cotisations au syndicat des mouleurs, le premier qui est de ma profession, et j'appartiens en même temps au syndicat des métallurgistes, avec lequel nous sommes en désaccord. Mais précisément, étant obligé de faire de la lutte constamment dans la localité en ma qualité de secrétaire de la Bourse de Saint-Etienne, j'étais obligé, ne l'aurais-je pas voulu, à me confédérer et, pour ce faire, j'ai été obligé d'entrer dans le syndicat des mouleurs où je paie mes cotisations. Je paie, en somme, deux cotisations pour être confédéré. Aussi, je vous demande de bien vouloir m'admettre.

**Luquet.** — Je pense que plus personne ne contestera le mandat de Malot. Ce qui a fait la contestation, c'est qu'il a prétendu être à un syndicat des Métallurgistes affilié à la Fédération des Métallurgistes, et ensuite adhérent à un syndicat des mécaniciens ; on a constaté qu'il y avait une erreur. Si nous avions su qu'il était adhérent au syndicat des mouleurs, il n'y aurait pas eu de difficultés.

**Malot.** — Je proteste. Luquet prétend que j'avais dit que j'appartenais à la métallurgie et aux mécaniciens. C'est inexact, je n'ai pas dit cela, mais parce que je représente la métallurgie dans la région, on a l'habitude de me représenter comme affilié à la métallurgie ; c'est ce qui a fait la confusion. Mais — et le camarade Coupat ne peut pas dire le contraire — je paie mes cotisations au syndicat des mouleurs qui est un syndicat adhérent à la Confédération, et je suis confédéré de droit.

**Luquet.** — Alors, tout est pour le mieux.

**Le Président.** — La cause est entendue.

**Bouyé.** — Je suis délégué de la Fédération des Mouleurs. Aussi, cela nous intéresse. Je demanderai au camarade s'il est mouleur.

**Malot.** — Parfaitement ; j'ai été secrétaire du syndicat.

**Coupat.** — On m'a demandé si le camarade faisait partie des mouleurs. J'ai dit : je ne crois pas. Ce qui prouve que ma bonne foi est établie, c'est qu'en doutant j'ai demandé si ce n'était pas exact. Je n'ai pas le répertoire de tous les adhérents dans la tête. J'ai toujours cru que vous étiez de la

Fédération métallurgique. Je n'ai soulevé aucune objection pour votre admission en tant qu'adhérent de la Métallurgie.

**Le Président.** — Après ces explications, les mandats présentés par Malot sont acceptés. (*Approbation.*)

**Berthon.** — Mon organisation m'a mandaté pour expliquer devant tous les congressistes la scission qui s'est produite entre elle et l'Union des chambres syndicales ouvrières du Var. Je serai bref. Je dis qu'il ne s'agit pas de se réclamer de la Confédération et de ne jamais faire de propagande confédérale. Nous nous sommes retirés de la Bourse du Travail de Toulon, ainsi que vous le verrez à la quatrième page de *l'Emancipateur*, à cause de la délation qui a été faite auprès du préfet maritime. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, car nous avions des motifs auparavant. Depuis deux ans nous faisons de la propagande syndicale, et nous n'avons pas rencontré au milieu de cette organisation des propagandistes comme il en aurait fallu.

*Plusieurs voix.* — N'entrez pas dans les détails de cette question.

**Coupat.** — Ma proposition n'a aucune portée de défiance à l'égard de Berthon : ses griefs peuvent être très fondés, mais j'estime que s'il entre dans le fond du débat, sa discussion entraînera une réponse. A quoi servira la Commission d'arbitrage que nous allons nommer ? Je demande donc qu'il veuille bien réserver les arguments qu'il a à fournir, qu'il fasse simplement ses réserves, si la Commission n'aboutissait pas à une solution, pour saisir le Congrès, mais qu'il laisse nommer immédiatement la Commission. (*Approbation.*)

**Berthon.** — J'ai expliqué au début que j'avais reçu ce mandat. Je fais mon possible pour l'exécuter. Si le Congrès croit que je ne puis pas m'expliquer, mais seulement devant la Commission, j'accepterai cette décision, mais je dis qu'il était utile de m'accorder quelques minutes, parce qu'il faut qu'on sache à quoi s'en tenir. S'il y a quelque chose qui n'est pas conforme à ce que j'indiquerai, on le signalera, mais je tiendrai à m'expliquer. (*Protestations.*)

**Luquet.** — A la lecture du rapport de la Commission de vérification, vous avez entendu qu'elle propose que le Congrès ne solutionne pas directement les conflits de Toulon et de Saint-Quentin. Elle propose de nommer une Commission arbitrale, elle demande aux parties d'accepter par avance, avant qu'une suspicion soit formulée sur la composition qu'elle aura, la sentence qu'elle rendra.

Je demande, par conséquent, aux camarades Berthon, représentant de la Fédération des travailleurs de la Marine, Doria, représentant de l'Union des chambres syndicales du Var, et aux camarades de Saint-Quentin d'accepter qu'une Commission soit constituée immédiatement, composée d'éléments qui ne sont pas intéressés, qui n'ont pas eu connaissance des conflits et dont la loyauté ne pourra pas être suspectée par l'une ou l'autre des parties, et de ne pas entrer plus avant dans la discussion. Par conséquent, la meilleure besogne à faire, dès maintenant, c'est de composer cette Commission.

**Le Président.** — Je vous demande donc de nommer immédiatement cette Commission. Je mets aux voix le principe de savoir si vous voulez écouter tous les orateurs avant la nomination de la Commission des conflits.

**Sergent.** — J'ai demandé la parole en tant que représentant de la Bourse de Lyon à la Fédération des Bourses. Celle-ci n'a pas voulu trancher le cas du syndicat de Toulon et de la Bourse du Travail. Il y a là une question très intéressante qui aurait mérité d'être portée à l'ordre du jour : c'est la situation des travailleurs de l'industrie privée, les camarades de l'Etat lâchant à certains moments les camarades de même profession de l'industrie privée. Voilà la question dans toute son ampleur. Si on décide aujourd'hui qu'une Commission d'arbitrage, après avoir entendu les parties en présence, solutionnera le conflit, je m'y rangerai, mais il y aura toujours une question à vider : la question des travailleurs de l'Etat qui forment des syndicats indépendants dits travailleurs de l'Etat, alors que par métier ils

devraient appartenir à un syndicat corporatif qui est dans la région. Cette question, nous ne devons pas l'abandonner et tôt ou tard il faudra qu'elle vienne à l'ordre du jour. (*Applaudissements.*)

**Parvy.** — Il me semble que dans le rapport Voirin, il est bien dit qu'il y aura une Commission pour trancher les conflits entre organisations. Mais lorsque seulement des mandats sont contestés et qu'il n'y a pas de difficultés entre les organisations dont les mandats sont contestés, je demande de discuter immédiatement la validité de ces mandats.

**Merrheim.** — Il avait été convenu qu'on ferait appel aux délégués des Bourses, de façon qu'ils viennent confirmer que ces organisations sont adhérentes. C'est donc la première besogne à faire. Ensuite, nous aurons à procéder à la nomination de la Commission.

**Luquet.** — Je voudrais qu'on se rappelle ce qui avait été convenu que nous proposerions au Congrès : il a été convenu que les deux conflits de Saint-Quentin et de Toulon seraient portés devant une Commission arbitrale choisie parmi les camarades de province qui ne seraient ni du Comité fédéral, ni des localités intéressées, qui n'ont pas connu des difficultés, qui par conséquent ne pourront pas être suspectés. Comme il est possible de trouver des camarades ignorants des difficultés de Saint-Quentin et de Toulon, nous pouvons constituer une Commission qui aura à s'occuper de ces deux cas.

*Plusieurs voix.* — Nommez-la.

**Le Président.** — Je mets le principe de la nomination d'une Commission aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit, comme on vous l'a indiqué, de choisir parmi les congressistes des membres n'appartenant pas aux localités des intéressés, et tout d'abord de déterminer leur nombre. Je mets aux voix le nombre de sept qui a été proposé.

Adopté.

*Une voix.* — Est-ce que les camarades représentant les deux parties en cause acceptent la décision de la Commission ?

**Faure.** — Au nom de la Bourse de Saint-Quentin, nous acceptons.

**Berthon.** — J'ai demandé que les camarades soient plus nombreux. Il faudrait au moins quinze membres à cette Commission. (*Protestations.*)

*Plusieurs voix.* — Le vote est acquis.

**Le Président.** — On fait remarquer que les noms qui sont parvenus au bureau sont trop connus dans le monde syndical. Comme on l'a dit au début, il faudra pour composer cette Commission trouver des camarades qui se sont tenus à l'écart des diverses manifestations syndicales.

**Ader.** — Je demande qu'ils soient pris dans des fédérations distinctes, qu'ils n'appartiennent pas à la même Fédération.

**Luquet.** — Le camarade Ader me rappelle qu'un cas semblable s'est présenté à Bourges et que le Congrès avait décidé, très sagement d'ailleurs, de constituer une Commission arbitrale parmi des travailleurs appartenant à des corporations qui ne sont pas intéressées, c'est-à-dire, par exemple, que si on s'adressait à des camarades bûcherons ou des agriculteurs du Midi, nous n'aurions certainement pas parmi eux des camarades appartenant à l'une ou l'autre des Fédérations ou des Bourses du Travail intéressées.

**Le Président.** — La proposition de Luquet tend à choisir parmi la Fédération des vigneronnes et des travailleurs agricoles du Centre les sept camarades de la Commission.

**Faure.** — Il y a des bûcherons adhérents à la Bourse de Saint-Quentin. Je demande qu'on prenne les secrétaires de Bourses de préférence.

*Un délégué.* — Vous venez d'entendre la proposition qui vient d'être faite. Nous sommes loin de vouloir suspecter qui que ce soit ; nous avons autant de confiance dans les uns que dans les autres, mais cependant, quand vous aurez un conflit à résoudre sur une question de métallurgie par exemple, je ne vois pas ce qu'un bûcheron ou un vigneron pourra y faire. (*Protestations.*)

**Luquet.** — Il s'agit d'une question d'organisation.

*Voix nombreuses.* — La clôture !

**Le Président.** — Je mets la clôture aux voix sans orateurs.

Adopté.

*Une voix.* — Il nous est impossible de choisir des noms.

**Le Président.** — On vous a proposé d'en choisir ailleurs que parmi les fédérations intéressées.

*Une voix.* — Je demande la parole contre la proposition.

*Voix nombreuses.* — La clôture est prononcée.

**Le Président.** — Je pense qu'on pourrait bien laisser le soin à la Commission de révision des mandats de nommer la Commission arbitrale.

Adopté.

**Garnery.** — Nous venons de voter la nomination d'une Commission d'arbitrage sur les conflits, choisie par la Commission de vérification. A l'examen, ce procédé ne paraît guère praticable. Il serait bien préférable de composer une liste, il en circule même dans la salle, qui vous serait soumise, et alors cette Commission pourrait fonctionner immédiatement, tandis que si on la renvoie à la Commission de vérification, la composition de cette Commission peut soulever des critiques parmi les congressistes et ce serait tout à recommencer.

*Un délégué.* — Garnery a dit en partie ce que je voulais dire : c'est une question d'ordre statutaire et non corporatif. Ce sont deux conflits de Bourses du Travail qui se produisent avec des organisations. J'estime qu'il y a lieu de nommer une liste de camarades secrétaires de Bourses du Travail.

**Luquet.** — Voici une liste de noms qui est parvenue au bureau :

**Ader**, des Agricoles du Midi ; **Niel**, de la Bourse de Montpellier ; **Glévy**, du Textile de Troyes ; **Hayard**, de la Bourse de Béziers ; **Bornet**, des Bûcherons ; **Fiers**, de Roubaix ; **Richer**, de la Bourse du Mans.

J'estime que ces sept noms peuvent rallier l'unanimité du Congrès.

Adopté à l'unanimité.

**Sergent.** — La Commission est nommée. Maintenant, deux conflits lui sont soumis : celui de Saint-Quentin et celui de Toulon. La Bourse de Saint-Quentin accepte la sentence de la Commission, mais les camarades de Toulon disent qu'ils n'acceptent pas. Dans ces conditions, je demande que la Commission ne s'occupe que de l'affaire de Saint-Quentin et que le Congrès refuse de discuter la question de Toulon, laissant au Comité confédéral le soin de se prononcer. (*Interruptions diverses.*)

**Niel.** — Au nom de la Commission qui vient d'être nommée, je donne mon avis sur la proposition de Sergent. J'estime qu'on a eu tort d'abord de poser comme condition que la Bourse de Saint-Quentin et les organisations de Toulon accepteraient la décision de la Commission arbitrale quelle qu'elle fût. Je ne dis pas que les deux organisations dont nous allons étudier les conflits n'accepteront pas cette décision : il est possible que cette décision soit telle que nous rallierons les deux organisations ; mais en faire une condition *sine qua non* à l'avance, c'est, à mon sens, un tort, car il est possible que la Commission elle-même ne soit pas capable de trouver une solution définitive et qu'elle reconnaisse comme nécessaire de consulter le Congrès lui-même sur un point quelconque, de telle façon que si la Commission elle-même reconnaissait la nécessité de venir porter le cas devant le Congrès, la proposition de Sergent serait nulle et non avenue. Voilà pourquoi il est inutile de l'accepter d'avance. Je crois qu'il est possible que la Commission trouve une solution satisfaisante, je le souhaite ; mais si par hasard cela ne se produisait pas, je demande qu'on laisse une porte ouverte pour un dernier appel et que le Congrès soit lui-même appelé à se prononcer en dernier lieu, car il est considéré aux yeux de toutes nos organisations comme la juridiction suprême de la Confédération. J'entends qu'on dit : mais alors, après les questions à l'ordre du jour... Non. Puisqu'on tranche le conflit pour savoir si ces organisations peuvent ou non participer au Congrès, ce n'est pas après le Congrès qu'il faut se prononcer. Nous ferons notre besogne le plus rapidement possible, afin que les camarades sachent s'ils doivent rester ou partir.

**Le Président.** — Je crois que le Congrès est de cet avis.

*Le délégué de Toulon.* — Nous acceptons.

**Le Président.** — Dans les conditions indiquées par Niel. (*Approbation*).

**Doria.** — Je ne m'attendais pas à ce qu'on traitât la question du conflit de Toulon dès maintenant. Pour ce qui nous concerne, nous ne faisons pas d'objection à la décision qui sera prise, nous l'acceptons par anticipation. Mais le camarade Garnery tient des documents à la disposition de la dite Commission, j'en ai d'autres à lui soumettre également. Or, je ne pourrai les remettre que demain matin, parce que j'ai besoin de me les procurer ce soir. Si, pour le conflit de Saint-Quentin, il n'y a pas faire des démarches, on pourrait commencer par ce conflit.

**Niel.** — Le camarade de Toulon nous informe qu'il a besoin d'aller chercher des documents et demande à ce qu'on commence par Saint-Quentin. Si on commençait immédiatement, les membres de la Commission ne pourraient pas assister aux débats qui vont continuer et auxquels ils pourraient prendre part. Je propose que la Commission se réunisse ce soir et qu'on tranche définitivement la question de Saint-Quentin ; ensuite, quand nous aurons les documents de Toulon, nous verrons à quel moment nous pourrions nous réunir.

**Jouaux.** — Je trouve bizarre qu'on vienne demander de remettre à demain la question, parce qu'on n'a pas de documents. Que signifient alors les brochures, les journaux, toutes ces pièces que nous avons entre les mains ? Si la Commission n'est pas suffisamment éclairée par les documents qu'elle a en mains, qu'a-t-on l'intention de nous apporter ?

**Le Président.** — Le camarade Voirin a la parole au sujet du rapport sur les mandats contestés.

**Voirin.** — Est-ce que vraiment le Congrès peut discuter la question des mandats contestés, alors qu'il a été décidé qu'une sous-commission se réunirait pour examiner ces mandats ?

**Le Président.** — On nous fait remarquer que la Commission doit faire un rapport ce soir sur cette question.

**Voirin.** — Elle doit se réunir ce soir et les secrétaires de Bourses sont convoqués.

**Luquet.** — Il faudrait que les camarades secrétaires de Bourses se tiennent à la disposition de la Commission de vérification des mandats, et comme, en réalité, nous ne pouvons pas discuter les rapports du Comité avant que le Congrès soit définitivement constitué, il faudrait dès maintenant lever la séance et que la Commission fonctionne immédiatement dans cette salle même. Je demande qu'on lève la séance et que les camarades de la Commission fassent leur besogne, assistés des délégués des Bourses.

**Richer.** — Il est préférable qu'on donne lecture des mandats contestés.

**Bourderon.** — Nos collègues délégués ignorent les déterminations qui ont été prises par la Commission de vérification. Le camarade rapporteur vous a dit cependant qu'un certain nombre de mandats de syndicats sont réservés parce qu'il n'y a pas le timbre ou le cachet des Bourses du Travail ou des Unions départementales. Il n'y a qu'à envisager ces cas à la Commission de vérification et les secrétaires de Bourses apporteront l'attestation que oui ou non ces syndicats sont bien chez elles ; demain matin, on clôturera la question de la vérification des mandats par l'acceptation de ceux qui doivent l'être. Il restera la question de ceux qui sont refusés et, comme dans tous les Congrès, après que la Commission aura donné son avis, il appartiendra aux congressistes de décider en dernier ressort.

**Malardé.** — Voici une proposition qui complète celle de Bourderon. On demande aux secrétaires de Bourses du Travail de se réunir à nouveau. Il y a ici des secrétaires de Bourses du Travail au nombre d'une centaine. Un certain nombre de camarades vont peut-être manquer à la Commission et on se trouvera en présence de syndicats dont on ne saura pas s'ils sont adhérents ou non à leur Bourse. En conséquence, je demande tout simplement qu'un appel soit fait et les secrétaires de Bourses répondront oui ou

non, adhérents ou non adhérents. Ce sera fini ainsi tout de suite. (*Appro-  
bation*).

**Le Président.** — On va faire l'appel des syndicats et les secrétaires de Bour-  
ses répondront sur les syndicats qui les intéressent.

**Le Rapporteur.** — Syndicat des Chemins de fer de Lagny.

**Guérard.** — Il n'y a pas de Bourse du Travail à Lagny. Est-ce qu'on peut  
imposer à un syndicat l'adhésion à une Bourse éloignée ?

**Lapierre.** — Ce syndicat n'adhère pas à sa Fédération départementale de  
Seine-et-Oise. On n'ignore pas qu'il doit adhérer à l'Union départementale,  
puisque le camarade Guérard avait écrit : Ne pourront assister au Congrès  
que les syndicats qui seront doublement confédérés, c'est-à-dire  
adhérents au Syndicat National des Chemins de fer et à leur Union départe-  
mentale ou Bourse du Travail.

J'ai assisté à une conférence au syndicat d'Argenteuil, lequel est adhé-  
rent à notre Union, nous ne le contestons pas ; mais tous les autres  
syndicats n'y ont jamais adhéré. Ils ont donné comme raison qu'il y avait  
une cotisation trop élevée, qui n'est que de 25 centimes par an ; mais ils  
ne nous ignorent pas.

**Jusserand.** — La question soulevée au syndicat des Chemins de fer est une  
grave question : c'est celle des Unions départementales. Il est certain que  
si on veut poursuivre vers ces Unions départementales, au lieu de faire  
de la centralisation on fera de la division, en ce sens que si vous obligez,  
lorsqu'une Union départementale se créera, une petite localité à adhérer à  
cette Union, les relations ne seront pas faciles, surtout dans Seine-et-Oise.  
Vous savez la configuration géographique de ce département, et il est dif-  
ficile aux camarades de Corbeil d'aller à Versailles aux réunions de la  
Commission. Le Congrès devrait se préoccuper de cette question, et là où  
il y a des syndicats qui sont plus près de Seine-et-Marne que de Versail-  
les, qu'on ne leur fasse pas une obligation d'aller à Versailles. Il est  
entendu qu'on ne doit pas accepter les syndicats qui ne veulent pas aller  
à la Bourse quand ils ont toute facilité, mais lorsque la Bourse est trop  
éloignée, il ne faudrait pas qu'on puisse favoriser les Unions départemen-  
tales, parce que ce serait retirer un grand nombre de syndicats des  
Bourses du Travail.

*Une voix.* — On devrait mettre de côté cette question pour la fin de  
l'appel.

Adopté.

**Le Rapporteur,** continuant l'appel. — Syndicat des Chemins de fer de la  
Roche-sur-Yon :

**Blanchart.** — J'ai l'assurance que le syndicat est adhérent à la Bourse.

**Le Président.** — Puisque Blanchart, de la Bourse de Nantes, apporte  
une affirmation sur ce mandat, il est accepté.

*Une voix.* — La Bourse du Travail de Nantes est-elle la tutrice de La  
Roche-sur-Yon ? (*Protestations*).

Syndicat des Chemins de fer de Honfleur.

**Géroms.** — Il n'existe pas d'Union de syndicats à Honfleur. Cela concerne  
plutôt Caen, dans le Calvados.

**Le Président.** — Il s'agit de savoir s'il y a une Bourse du Travail à Hon-  
fleur.

**Géroms.** — Il n'en existe pas. Il y a toute une explication à vous donner.  
Honfleur n'est pas considéré comme région du Havré.

L'adhésion est acceptée.

**Le Rapporteur.** — Groupe des Chemins de fer d'Ambérieux.

**Klemzynski.** — Ce groupe peut être excepté pour la raison que la Fédération  
de l'Ain ne fonctionnait pas encore. Il vient d'adhérer à l'Union de  
l'Ain et du Jura, et comme cette organisation ne fonctionnait pas encore,  
le groupe peut être considéré comme n'ayant pas de Bourse et admis pour  
cette fois-ci au Congrès.

Le mandat est accepté.



*Continuation de la liste :*

Groupe de Blois.

*Un délégué.* — Il n'y a pas d'Union locale à Blois.

*Une voix.* — Les camarades sont-ils adhérents à la Bourse du Travail ?

*Une autre.* — Nous avons une lettre par laquelle ils indiquent pourquoi ils ne sont pas adhérents à leur Bourse. Nous allons en donner connaissance au Congrès.

*Un délégué.* — Ce syndicat fait cette observation qu'il n'a pas fait timbrer son mandat par une Bourse du Travail, l'Union locale, qui, elle, n'est pas à la Confédération. Et alors, il s'agit de savoir si un syndicat, quand il est adhérent à une organisation, est tenu d'avoir le timbre de celle-ci, qui, elle, n'est pas adhérente à la C. G. T.

Le mandat est accepté.

*Un délégué.* — Il y a l'Union des syndicats de Calais qui n'est pas confédérée, mais il y a aussi une Bourse du Travail qui, elle, est confédérée.

**Jusserand.** — La Commission de vérification a été très nette. Nous avons un mandat et une lettre identiques. Les camarades disent qu'ils n'ont pu mettre le timbre de l'Union parce qu'elle a disparu. En réalité, cette Bourse du Travail s'est fondée quand Salembier a mis les syndicats à la porte. Nous nous sommes inclinés ; que tous les camarades qui sont dans ce cas s'inclinent.

Le syndicat du Livre de Calais est accepté.

**Le Rapporteur.** — Groupe des Textiles de Bolbec.

*Un délégué.* — A Bolbec, il n'y a pas de Bourse, mais il y a la Bourse du Havre.

Refusé.

**Coupat.** — Je crois qu'on est un peu sévère à l'égard de certains syndicats. On demande que celui-ci soit au Havre. Il y a des précédents contraires : il y a des communes où il y a deux ou trois syndicats. On ne leur a pas demandé s'il étaient dans les Bourses, quand il y a une Union départementale.

*Une voix.* — Les Bourses du Travail du Havre comme de Rouen comprennent les syndicats de la région. Le titre est : « Bourse du Travail du Havre et de la région ». Or, Bolbec est précisément de la région du Havre.

**Coupat.** — Vous mettez quantité de syndicats dans un singulier embarras. Vous les obligez à adhérer à des organisations locales qui sont à l'extrémité du département.

**Le Président.** — Il s'agira de modifier les statuts pour que les Bourses délimitent bien leur région mais, pour le moment, le syndicat de Bolbec n'est pas admis.

**Le Rapporteur.** — Syndicat du personnel civil des Etablissements militaires de Bourges.

**Hervier.** — Il est à la Bourse du Travail.

Accepté.

**Le Rapporteur.** — Personnel du Génie du Gouvernement militaire de Paris.

*Une voix.* — Il est adhérent à la Bourse.

Accepté.

Groupe du Bouchet :

Refusé.

Section des Chemins de fer de Persan-Baumont :

**Guérard.** — Il s'agit du syndicat de Persan-Baumont (Seine-et-Oise) qui a été refusé parce qu'il n'adhérait pas à sa Fédération départementale. Or, si l'on admet qu'on peut discuter le cas pour les Chemins de fer, cela peut se discuter pour les mouleurs aussi. Je demande qu'on prenne la même décision que pour eux : il ne faut pas deux poids et deux mesures.

*Une voix.* — C'est évidemment le même cas que pour Persan-Baumont. Il y a une Union départementale des syndicats de Seine-et-Oise et tous ceux qui n'y appartiennent pas ne font pas partie du Congrès. Cela ne se discute pas.

**Voirin.** — Vous avez des propositions de la Commission de vérification qui

vous sont soumises. Vous avez à les accepter ou non. Pour ceux-ci, ce sont des mandats refusés.

**Savoie.** — Je demande la parole sur les conclusions du rapport. Je demande pourquoi on ne refuse pas ce syndicat des Chemins de fer. Il y a trois syndicats de boulangers de Seine-et-Oise qui sont refusés.

**Voiron, rapporteur.** — Dans les conclusions du rapport, on a dit que la Commission avait été obligée de juger par espèce, de prendre spécialement chacun des syndicats, parce que la situation des Bourses du Travail ou Unions de syndicats n'est pas encore définie. Mais il y a en Seine-et-Oise une Union de syndicats régulièrement constituée et tous les syndicats du département doivent y adhérer. Si on a refusé le syndicat des boulangers, c'est que le délégué de la Fédération de Seine-et-Oise est venu dire que ce syndicat avait été pressenti pour adhérer à l'Union de Seine-et-Oise et avait nettement refusé. Voilà la raison. Les mandats du groupe des Chemins de fer ont été contestés et soumis à un nouvel examen, parce qu'on était indécis pour savoir s'ils étaient adhérents ou non.

**Luquet.** — Ils n'y sont pas. Il n'y a plus d'indécision.

**Coupat.** — Notre organisation n'est pas en cause dans la contestation de validité ; cela nous permettra de parler avec une certaine impartialité de la situation de la Fédération de Seine-et-Oise. Eh bien, j'estime qu'on fait de grandes difficultés à la plupart des syndicats de Seine-et-Oise en les obligeant à adhérer à l'Union départementale. Il serait préférable de laisser ce soin, soit à l'Union des syndicats de la Seine, ou à diviser le département de Seine-et-Oise en secteurs. Je mets en fait, par exemple, que tel syndicat de Villeneuve-Saint-Georges ne peut avoir aucun rapport avec l'Union départementale si elle est à l'extrémité du département. Les Unions départementales ou Bourses sont faites pour donner une certaine cohésion morale et matérielle aux organisations locales. A quoi peut servir une organisation de Seine-et-Oise dans certains cas ? Vous avez convenu qu'il est impossible de la faire pour Seine-et-Marne et vous avez admis, je crois, les syndicats qui se trouvaient dans ce cas et n'appartenaient à aucune organisation. Eh bien, je demande pour le prochain Congrès que vous examiniez cette situation et que vous n'obligiez pas les syndicats qui ont une Bourse locale à ajouter à cette cotisation locale la superfétation d'une cotisation départementale. On fait un certain particularisme qui n'a rien à voir avec la véritable organisation. Comment réunirez-vous les syndicats du département de Seine-et-Oise ?

*Une voix.* — Cela n'empêche pas les syndicats de former une Union départementale.

**Coupat.** — Ce ne sera plus une double condition : ce sera une triple condition, à laquelle on en ajoutera bientôt d'autres encore. J'estime que deux sont suffisantes.

**Luquet.** — C'est une erreur. J'apporte une rectification ; je ne voudrais pas que les paroles de Coupat soient acceptées par les camarades : on n'exige pas à la Confédération, à la section des Bourses, que les syndicats soient adhérents d'abord à l'Union locale et ensuite à l'Union départementale. On ne leur demande que d'être adhérents à l'une ou à l'autre suivant que c'est l'une ou l'autre qui est adhérente à la section des Bourses. (*Approbat.*)

**Coupat.** — J'indique que je ne demande pas l'admission des syndicats qui sont dans les cas contestés, mais je dis que la situation de Seine-et-Oise est très difficile et qu'il serait préférable que ces syndicats fussent soumis à l'organisation du département de la Seine.

**Lapierre.** — Si vous admettez le syndicat des Chemins de fer, ce sera une prime à la désorganisation.

**Cloisyl.** — Voici pourquoi j'ai contesté le mandat du syndicat des Chemins de fer : la section de Villeneuve a assisté à notre Congrès départemental à Saint-Germain ; si elle n'a pas adhéré, c'est à raison d'une question de cotisation. On nous dit : vous êtes difficiles, ou les Fédérations sont difficiles. C'est une erreur. Mon syndicat, à moi, est adhérent à l'Union départementale de Seine-et-Oise. Nous avons pris les membres de la Commission

administrative parmi tous les syndicats du département. Par conséquent, notre Commission administrative ne se réunissant jamais au même point, mais dans tous les points du département, elle choisit un centre et il n'y a pas lieu de dire que les syndicats ne puissent pas venir avec nous. Cette difficulté n'existe pas. Nous allons à Villeneuve, à Etampes ou à Versailles ou ailleurs. Par conséquent, vous ne pouvez pas donner de raisons valables pour ne pas venir à l'Union départementale.

*Voix nombreuses.* — Aux voix.

**Voirin.** — Si vous n'insistez pas sur la nécessité pour les syndicats d'adhérer aux Unions locales ou régionales, vous en arriverez à la disparition de la Fédération des Bourses ; tous les départements se trouvent dans les mêmes conditions.

*Plusieurs voix.* — Application des statuts.

**Voirin.** — J'estime que la Commission de vérification s'est basée sur les statuts pour refuser, soit le délégué, soit le syndicat, et je ne vois pas pourquoi le Congrès voudrait vérifier à nouveau, mandat par mandat, ceux qui ont été refusés. Il n'y a que si les délégués protestent qu'il y a lieu pour le Congrès de s'en préoccuper.

**Le Rapporteur.** — Syndicat de Bourges : la Commission de vérification avait refusé ce mandat. Après les déclarations qui viennent d'être faites par le camarade Klemczynski, concernant la Fédération de l'Ain et du Jura, j'estime que les représentants du syndicat de Bourges doivent assister au Congrès.

Voici le cas des syndicats de la Céramique de Limoges :

**Parvy.** — Une quantité de mes mandats a été refusée. Je vais dire les conditions dans lesquelles nous nous trouvons. La question est de savoir si les mandats que je possède sont des mandats qui remplissent toutes les conditions. A la Bourse de Limoges — je fais appel à son secrétaire — les sept mandats contestés paient la cotisation à la Fédération de la Céramique, qui ne le conteste pas. De plus, j'indique que la situation particulière n'est pas nouvelle dans la Fédération de la Céramique. Nous étions en 1906, au Congrès d'Amiens, comme aujourd'hui : nous avons été admis sans discussion. Depuis, nous avons rempli toutes nos obligations, comme le prouve la brochure de notre dernier Congrès, qui n'est pas faite pour les besoins de la cause. Au Congrès national de la Céramique, nous étions représentés. Je demande pourquoi aujourd'hui on nous fait une situation telle, alors qu'il n'y a pas de contestation ni de la Bourse du Travail, envers laquelle nous remplissons nos obligations, ni de la Fédération, envers laquelle nous les remplissons également.

**Voirin.** — A Limoges, on donne comme adhérents à la Fédération de la Céramique quatre syndicats ; ils ne sont portés qu'une fois au répertoire. Ce matin, à la Commission de vérification, les délégués de la Fédération se sont présentés avec neuf mandats : celui du syndicat général de la Céramique, et, en plus, on a apporté quatre mandats pour les quatre sections que constituent ces syndicats. Ces quatre sections n'ont pas de caisses spéciales, mais une caisse commune. En outre, est-il exact que les quatre sections ont été représentées comme syndicats au Congrès d'Amiens... ?

**Parvy.** — Lisez la brochure.

**Voirin.** — Quelle que soit la décision prise à Amiens, elle ne peut pas engager celle de Marseille. Si nous admettons que les syndicats divisés en sections et adhérents en tant que syndicats à la Fédération puissent avoir chacun un délégué dans le Congrès, nous arriverons à avoir des Congrès où il y aura un millier de délégués. Non seulement la Fédération de la Céramique peut diviser ces syndicats en sections, donner un mandat à chaque section, mais toutes les Fédérations peuvent en faire autant. Dans la Fédération des Cuirs et peaux, nous avons une quantité de syndicats divisés en sections, nous en avons qui ont une caisse spéciale par section ; cela n'empêche pas que les sections ne comptent pas, et nous avons pour chaque syndicat un seul mandat. Dans la Métallurgie, c'est la même chose : il y a des quantités de syndicats qui sont divisés en sections par groupes, il y a des syndicats départementaux où il existe un groupe par commune. Eh

bien, pour ces syndicats départementaux on n'admet qu'un seul mandat. Nous avons décidé à la Commission qu'on n'admettrait qu'une seule section par ville aux Chemins de fer. Nous avons décidé pour les Tabacs qu'on n'admettrait qu'un syndicat par ville. Pourquoi voulez-vous établir deux poids et deux mesures, c'est-à-dire admettre que les sections d'un syndicat de la Céramique soient représentées à un Congrès et refuser à d'autres syndicats ce que vous accordez à une Fédération ? J'estime que ce serait antistatutaire et je demande que les quatre mandats des sections des syndicats de Limoges soient refusés.

**Parvy.** — Le rapporteur n'est pas très au courant de la situation de Limoges. Ce n'est pas quatre mandats contestés, mais sept. Je viens ici avec huit mandats, comme nous en avons l'habitude. Ce n'est pas une situation nouvelle. Vous nous dites : S'il plaît aux syndicats de se subdiviser, nous ne devons pas admettre cette situation. Je vous fais remarquer immédiatement que nous n'en sommes pas là ; nous ne nous subdivisons pas, nous restons aujourd'hui ce que nous étions hier. Le syndicat de la Céramique a rempli ses obligations. On dit : oui, vous les avez remplies, mais nous allons vous retirer les droits que vous aviez auparavant... Je dis que ce n'est pas sérieux.

Vous donnez comme principal argument que nous ne formons qu'une caisse. Est-ce qu'il vous appartient de vous immiscer dans l'organisation intérieure des syndicats ? (*Exclamations*). Il vous suffit que nous ayons rempli toutes nos obligations. L'organisation de notre Fédération dépend de la Fédération elle-même. Nous avons huit syndicats qui adhèrent à la Bourse du Travail et la Fédération de la Céramique remplissant ses obligations, notre situation est régulière. Je dis qu'avec une pareille méthode, non seulement vous servéz mal les intérêts des organisations, mais vous les pousserez à ne plus adhérer aux Bourses du Travail. Or, nous pouvons bien le dire, la Bourse du Travail de Limoges figure au troisième rang parmi les Bourses du Travail de France.

**Bourderon.** — Je demande au camarade des porcelainiers si le syndicat des journaliers en porcelaine et des mouffletiers sont également des mêmes sections qui sont refusées.

**Parvy.** — Non.

**Bourderon.** — La réponse me suffit pour apporter une considération : il y a d'une part, un syndicat général qui groupe huit sections ; d'autre part, il y a d'autres syndicats qui comprennent encore des ouvriers de la porcelaine. Pourquoi ce syndicat général ne groupe-t-il pas toutes les sections de la porcelaine, des journaliers, des mouffletiers ?... C'est une question que je pose et peut-être que nous trouverons à ses explications qu'il y a nécessité à avoir dans la porcelaine à Limoges, onze organisations et non pas quatre.

**Merrheim.** — Le secrétaire de la Fédération a répondu qu'il n'y avait qu'un syndicat et une caisse unique ; cela est si vrai que le secrétaire de la Fédération a envoyé pour la confection du répertoire, une liste où le syndicat de la Céramique est porté pour une organisation.

**Parvy.** — Je demande au secrétaire de la Confédération de nous apporter cette liste. Il n'appartenait pas à ce secrétaire de Fédération de faire cela, parce que tous ceux qui sont ici le démentent ; je vous demande de consulter les sections représentées. La situation dont on nous accuse aujourd'hui existe depuis 1905 ; à tous les Congrès confédéraux, nationaux de la Céramique, nous avons toujours été dans les mêmes conditions.

*Un délégué.* — Ce n'est pas une raison pour que cela continue.

**Luquet.** — Après les déclarations faites ce matin devant la Commission par le secrétaire de la Fédération de la Céramique lui-même, je croyais qu'il n'y aurait plus ici de protestation devant l'opinion unanime des membres de la Commission. Puisqu'on y revient, expliquons-nous : on demande où est la liste fournie par la Fédération de la Céramique pour la confection du répertoire — car nous avons objecté et nous objectons encore que la Fédération de la Céramique ne compte à Limoges que pour quatre syndicats. Nous n'avons pas à nous immiscer dans les organisations ; elles s'organisent comme elles l'entendent. C'est ce qu'a fait la Fédération de la Céramique et après s'être

organisée, nous constatons qu'elle nous donne quatre syndicats de la même industrie pour la ville de Limoges. Ce sont ces quatre syndicats qui, seuls, peuvent compter pour nous au sein de la section des Fédérations.

Mais il y a plus : on nous a dit ce matin, on le réitère ici, que les syndicats qui sont refusés forment peut-être des sections, mais ne forment qu'une seule caisse, par conséquent un seul syndicat. Or, on n'admet pas de sections de syndicats ; on n'en admet pas à moins que ces syndicats équivalent à des Fédérations nationales ou assimilées, telles que les Chemins de fer. On n'admet que des syndicats à titre d'unités.

Maintenant, dans la section des Bourses, il n'est pas payé pour les sections syndicales refusées ; il n'est payé que pour les syndicats de la Céramique portés au répertoire. La Bourse du Travail de Limoges ne paie pas pour les syndicats dont les mandats sont refusés ; par conséquent, j'estime que nous pourrions clôturer sur ce point et déclarer que les syndicats refusés ce matin l'ont été en toute justice.

**Parvy.** — Je pose la question pour beaucoup de syndicats qui cotisent à la Bourse du Travail de Limoges.

**Rougerie.** — La question qui se discute ici, celle de la Céramique, n'est pas nouvelle : d'abord les sections, ce qu'on appelle des sections, sont absolument considérées comme syndicats, parce qu'elles ont un règlement spécial dans les changements de leurs administrateurs, comme tous les syndicats, et en fournissent un état conformément à la loi. S'il y a eu cette entente entre syndicats de la Céramique, c'est parce que d'abord, à la suite du mouvement de 1905, à Limoges, ils ont reconnu l'utilité de s'entendre sur les questions professionnelles ; quant aux questions d'organisation, ils ont décidé de les laisser de côté, respectant en chacun l'autonomie de ces syndicats qu'on est convenu d'appeler sections.

*Une voix.* — Sauf l'autonomie financière !

**Rougerie.** — Vous allez voir... Ensuite, ils sont restés à la Bourse. Comme ils étaient adhérents en tant que syndicats cotisants, il n'y a pas eu de changement. Voilà leur situation.

On a objecté que dans d'autres Fédérations, il y avait des cas qui étaient analogues et qu'il pouvait par conséquent y avoir une quantité de mandats : je veux le croire. Ce que vous voulez éviter, c'est que, dans certaines Fédérations ou dans certaines régions, on n'aille pas créer, pour avoir des voix, des organisations spécialement à cet effet. Mais ici, on n'a pas cherché cela, au contraire : il y avait préalablement 9 sections dans ces syndicats. Dernièrement, il y en a une qui s'est simplement retirée et qui est restée syndicat comme avant, avec les mêmes prérogatives. Il est incontestable que si le Congrès admet que ces sections ne doivent pas être comme elles l'étaient auparavant, ce sera la disparition de cette union qui est cependant nécessaire au point de vue du mouvement ouvrier, surtout dans la Céramique. Et notez que cela aura une répercussion dans les localités, pour cette raison que des camarades d'autres industries qui, déjà, ont manifesté le désir d'avoir une voix plus prépondérante, se retireraient de notre organisation. Il est donc nécessaire que le Congrès, qui se trouve devant une situation spéciale qui n'a pas été créée pour les besoins de la cause, qui existe depuis longtemps, tienne compte de cette situation et admette à être représentés ces divers syndicats.

L'on dit : Le syndicat général de la Céramique n'a qu'une caisse. Incontestablement. Nous avons payé pour 34 syndicats ; seulement, nous voudrions aussi que vous teniez compte de quelle façon on paie les cotisations dans les Bourses du Travail. Nous avons des syndicats qui ont disparu, nous avons payé quand même ; nous en avons d'autres qui sont venus, nous avons payé. Le syndicat général de la Céramique n'est pas adhérent à la Bourse, et alors vous vous trouverez devant cette situation si vous n'admettez pas les sections, que vous ne pourrez pas admettre

les syndicats. ~~Voilà des syndicats qui sont créés depuis 12, 13, 14 ans.~~ Vous ne pouvez pas avoir la prétention de dire qu'ils n'ont pas toujours rempli leur devoir de fédérés et de confédérés. Je dis, en terminant, que si vous ne nous donniez pas satisfaction, vous placeriez la Bourse de Limoges dans un état d'infériorité incontestable, alors que cette Bourse, comme cotisations, tient le troisième rang en France, malgré les déboires que nous avons éprouvés.

**Luquet.** — Ce n'est pas la décision qui sera prise ici qui pourrait provoquer une division parmi le syndicat général de la Céramique. Il pourra continuer à être constitué de sections syndicales et à se subdiviser aussi longtemps qu'il le voudra. Nous n'avons pas l'intention de lui imposer des formes d'organisation, mais nous avons un syndicat porté sur les contrôles de la Fédération, c'est celui-là qui peut compter et non pas une multiplicité de succédanés de ce syndicat.

**Rivelli.** — Je représente un syndicat qui peut créer dans son sein une vingtaine de sections, parce qu'il comprend les diverses catégories du personnel des navires. On a différents travaux à effectuer, à bord des navires, distincts les uns des autres, et je ne pourrais pas admettre qu'un syndicat, serait-il de la Céramique, puisse faire ce que nous nous sommes interdit quant à nous. Il me semble que l'unité que nous avons votée à l'unanimité, ou presque, au Congrès de Montpellier, doit interdire à chaque syndicat de créer des sections. Je veux admettre que certains syndicats y soient obligés, mais je ne crois pas que dans la Céramique cela soit inévitable. Je vous citerai notre cas : Qu'est-ce qu'un chauffeur et qu'est-ce qu'un soutier ? Un chauffeur est celui qui bourre le foyer de charbon afin de faire monter la pression et assurer la marche du navire. Qu'est-ce qu'un soutier ? Il fait partie de la même spécialité, c'est un ouvrier qui, dans la soute, avance au trou du charbon que le chauffeur envoie dans le foyer. Il y a là une différence de travail qui permettrait à notre syndicat de créer des sections, ce que nous n'avons jamais fait ; et je crois que dans un syndicat où il y a plusieurs spécialités qui pourtant se ressemblent par le but à atteindre, les camarades doivent à l'avenir et aurait-il dû faire depuis fort longtemps ce que nous avons fait, nous, les marins, nous qui n'avons pas le temps de nous instruire : ils ne devraient pas créer de sections et je demande au Congrès de refuser purement et simplement les mandats dont il est question.

**Parvy.** — Nous sommes en train de réunir ces sections en syndicats.

*Voir nombreuses.* — Aux voix ! La clôture a été prononcée.

**Chabert.** — Il s'agit de savoir si le syndicat général de la Céramique a avec lui huit sections, si ces huit sections cotisent vraiment.

**Parvy.** — Par section.

**Chabert.** — Je demande si ces sections sont englobées dans le syndicat général de la Céramique.

**Voirin.** — Il n'y a qu'une seule caisse, toutes les sections viennent puiser dans la même caisse.

**Victor.** — Au nom de l'organisation que je représente : la Chambre syndicale de la Maçonnerie et parties similaires, je suis contre l'adhésion de ces sections. Si nous nous plaçons en effet sur le même terrain, ce ne serait pas un mandat que je devrais représenter, mais trente. Nous avons des sections de métiers qui groupent dans leur sein 5 à 600 membres, nous avons des sections de quartiers qui groupent jusqu'à 1.700 membres ; on pourrait presque les faire passer pour des syndicats. Dans ces conditions, j'estime, comme la cotisation alimente une même caisse, qu'on doit repousser toutes ces sections, parce que je me verrais autrement dans l'obligation de réclamer au même titre trente mandats au lieu d'un. (*Approbation*).

**Roche.** — Nous n'avons pas compris de la même façon : on vient nous dire que les camarades de la Céramique paient pour huit mandats.

**Le Président.** — Je mets aux voix les conclusions du rapport sur cette question.

Adopté.

**Parvy.** — En présence de la décision que vous venez de prendre, je vous déclare que le syndicat général de la Céramique ne sera représenté ni pour huit mandats ni pour un seul. (*Exclamations, mouvements divers*).

**Le Rapporteur.** — Il s'agit maintenant du cas du syndicat des pianos et orgues.

**Le Président.** — La parole est à Bourgeois.

**Bourgeois.** — Les facteurs de pianos et orgues appartenaient à la Confédération générale comme syndicat isolé. A un certain moment, nous avons fondé la Fédération de la musique. A ce moment-là, nous considérons que nous, syndicat isolé, nous ne faisons plus partie de la Confédération comme syndicat isolé, que nous nous rattacherions à la Fédération de la musique. L'adhésion de la Fédération de la musique n'a pas été discutée à la Confédération et la Fédération s'est dissoute.

Vous venez tout à l'heure d'admettre la Fédération des tabacs, qui devait une somme d'argent à la Confédération. Le syndicat des facteurs de pianos a écrit au secrétaire de la Confédération, avant le Congrès, qu'il était prêt à payer les cotisations en retard du syndicat qui était confédéré. On nous a répondu que le Congrès devait statuer. Ainsi, nous sommes rattachés à la Fédération de l'Ameublement depuis cinq mois, nous sommes fédérés, nous appartenons à l'Union des syndicats depuis dix années, nous avons rempli les deux obligations nécessaires. Il reste que nous devons comme syndicat isolé à la Confédération, que nous avons proposé de payer. Il s'agit de savoir s'il y aura deux poids et deux mesures et si la Fédération des tabacs qui est plus forte que nous aura plus de droits qu'un syndicat. Je vous dirai que pour le syndicat des facteurs, nous avons eu beaucoup de mal à le constituer. Si vous refusez son entrée au Congrès, la vie pour le syndicat ne sera pas commode. Notre intérêt pécuniaire était plutôt de payer, pour être confédéré, 5 centimes par membre et par mois à la Confédération, que 25 centimes à la Fédération de l'Ameublement.

**Pataud.** — Je regrette d'avoir à contredire les allégations que vient de vous fournir Bourgeois. Le camarade Bourgeois vient de dire qu'il remplit les obligations nécessaires pour être admis au Congrès. Je dis que non. Il serait trop simple, en effet, de venir dire dans un congrès : nous sommes prêts à payer la somme que nous devons à la Confédération pour assister à ce Congrès. Il faut, entre parenthèse, dire quelles sont les sommes que le syndicat des pianos doit à la Confédération : ce syndicat n'a pas payé ses cotisations depuis 46 mois. Voilà la situation !

D'autre part, on vient vous dire : Nous sommes fédérés à la Fédération de l'Ameublement. Oui, c'est vrai ; effectivement, il y a cinq mois, le syndicat des pianos a fait son adhésion à la Fédération de l'Ameublement. Mais voici pourquoi : c'est que le Comité de vigilance des Prud'hommes de la Seine avait décidé de ne soutenir de candidats aux élections prud'homales qu'autant que ces candidats seraient d'une organisation confédérée. Or, comme le syndicat des pianos n'était pas confédéré et que son secrétaire était le conseiller prud'homme de la 3<sup>e</sup> catégorie des métaux, il fallait, pour qu'il ait l'appui du comité de vigilance, trouver un biais ; et alors, au lieu de venir s'adresser à la Confédération et de faire l'offre que l'on fait maintenant de payer, on a trouvé le moyen suivant : on a écrit au camarade Arbogast, secrétaire de la Fédération, on a fait une adhésion à la Fédération de l'Ameublement, et le tour est joué ! Cela existe depuis cinq mois. Il faut dire, du reste, que sur une demande du secrétaire confédéral adressée au secrétaire de la Fédération de l'Ameublement, lui demandant dans quelles conditions avait adhéré le syndicat des pianos et orgues, le secrétaire répondait qu'il ignorait complètement la situation particulière du syndicat des pianos vis-à-vis de la Confédération. Il est probable, je l'espère pour l'honneur de la Fédération de l'Ameublement, que si cette Fédération avait connu la situation spéciale du syndicat des pianos affilié à la Confédération, elle n'aurait pas voulu admettre ce syndicat. On peut dire qu'ici il s'agit — il ne faut pas cacher les choses — d'une adhésion à la C. G. T. simplement en vue d'une élection prud'homale.

Les syndicats qui pendant 46 mois oublient de payer leurs cotisations ne sont pas des syndicats confédérés. Je termine en disant : Il y a des statuts, appliquez-les ! (*Approbation*).

**Bourderon.** — Je demande au secrétaire de l'Ameublement qu'il réponde à la question suivante : Depuis combien de temps le syndicat des pianos a-t-il fait son adhésion et est-il admis chez vous ?

**Le Secrétaire de l'Ameublement.** — Il appartient depuis cinq mois à la Fédération de l'Ameublement.

**Bourgeois.** — Nous avons offert de payer le retard des cotisations.

**Bourderon.** — Je regrette de ne pas faire une intervention favorable ni à l'un ni à l'autre des orateurs précédents. J'ai le désir de m'en tenir aux statuts confédéraux. L'argumentation même des membres du Bureau confédéral m'amène à ma conclusion : nous nous trouvons en présence d'un syndicat qui depuis 5 mois est admis à une Fédération et qui depuis 5 mois paie ses cotisations à cette Fédération. Elle est confédérée, représentée à la section des Fédérations. Nous nous trouvons en présence d'un syndicat qui depuis plusieurs années est admis parmi les syndicats de la Seine, que l'Union des syndicats n'a pas eu à intervenir pour un motif ou pour un autre, ou que le différend tout au moins a été tranché. Qu'on fasse état aujourd'hui de faits antérieurs, qu'on dise que c'est la même organisation qui est comptable de cette dette passée, c'est peut-être vrai. Mais il y a aussi quelque chose qui offre une lacune et vous conviendrez qu'une organisation qui reste pendant 46 mois sans payer sa cotisation, il y a longtemps que vous auriez dû la considérer comme décédée ou disparue, et faire une enquête sur ce qui pourrait naître par la suite.

Par conséquent, vous pouvez faire état de la dette du passé. Si vous n'admettez ici aucune des organisations qui n'ont que cinq mois de confédération, il faudrait rechercher dans l'état-civil de chacune. Vous parlez d'élections prud'homales. Vous ne connaissez pas les motifs qui peuvent faire agir. Vous ne pouvez faire que des allégations — cela n'a qu'une valeur d'allégation — tout le monde peut en apporter de différentes. Moi, je retiens ce fait : les facteurs de pianos sont à l'Union des syndicats depuis longtemps, il y a longtemps que j'y étais délégué avec Heppenheimer, qui était lui, délégué des facteurs de pianos. Il s'agit de savoir si oui ou non ils sont de l'Ameublement. On dit oui : par conséquent ils sont confédérés et suivant les dispositions statutaires, puisqu'il y a plus de trois mois qu'ils sont dans les conditions requises.

**Lévy.** — Je répondrai à Bourderon : il y a une différence entre un syndicat nouveau adhérent et un syndicat ancien qui est débiteur. Je prétends que ce syndicat ne peut pas être admis avant d'avoir soldé sa dette, et il est vrai même que le syndicat a offert de payer, mais il y a environ un mois : il a offert de prendre des arrangements. Or, un syndicat qui doit pendant 46 mois, auquel on envoie des circulaires tous les trois mois et qui ne paie pas, prouve qu'il se désintéresse de la Confédération. Il l'a complètement oubliée et il ne pense à adhérer qu'à la veille du congrès, pour des motifs que je ne veux pas connaître. Je dis que ce syndicat ne peut pas adhérer à la Confédération avant d'avoir payé ses cotisations. Ce syndicat pendant longtemps ne trouvait pas une Fédération, il considérait qu'il devait adhérer comme syndicat isolé. Il a été heureux ensuite de trouver une Fédération.

Je demande au Congrès d'examiner cette question. Quant à moi, trésorier de la Confédération, je trouve que cette situation n'est pas admissible, que nous ne pouvons pas admettre ce syndicat et qu'une Fédération ne peut pas le conserver, à moins qu'il ne règle sa situation envers la Confédération.

*Une voix.* — Est-ce qu'il a été radié ?

**Lévy.** — Oui, pour dette. Nous sommes très indulgents et nous avons à l'arrêt des comptes indiqué sur le rapport, que nous considérons ce syndicat comme disparu, parce qu'il avait une dette trop importante. On devrait, si on appliquait strictement les statuts, rayer une organisation



qui a trois mois de retard. Nous ne le faisons jamais, nous la rayons au bout d'un ou deux ans : cela s'est produit à la veille de ce Congrès ; mais vous avez eu la possibilité d'adhérer à Bourges, vous avez été représentés sans en avoir le droit. On est indulgent envers les organisations, mais on ne peut l'être davantage et plus longtemps.

**Bourgeois.** — Nous estimions, nous, syndicat des facteurs de pianos, que nous devons adhérer à la Fédération de l'Ameublement, et il y a cinq mois que nous sommes venus dire à la Fédération de l'Ameublement : Prenez-nous. Le Comité de vigilance a pris, il y a deux mois, la décision que tous les syndicats devaient payer la double cotisation. Je ferai remarquer aux camarades parisiens que le Comité n'a fait cette déclaration que lorsque nous avons été confédérés. Le Congrès a le devoir de dire au syndicat des pianos : Vous n'appartenez pas au Congrès parce que vous devez une somme ; mais on n'a pas le droit de dire que les facteurs ne sont pas confédérés, parce qu'ils appartiennent à la Fédération de l'Ameublement et à l'Union locale.

**Sergent.** — Le camarade du syndicat des pianos a-t-il été rayé pour défaut de paiement ? Qu'il ait été rayé moralement, cela ne lui suffit pas. Est-ce que les camarades ont assisté aux séances du Comité confédéral à titre de syndicat national n'appartenant pas à une fédération ?

**Lévy.** — Non.

**Sergent.** — Donc, vous vous êtes considérés comme rayés.

**Le Président** — Je mets aux voix la résolution de la Commission tendant au rejet du syndicat des facteurs de pianos et orgues.

Adopté.

**Chevalier.** — Je viens protester contre l'admission du syndicat des Ferblantiers de Paris : il était précédemment adhérent à la Fédération de la Métallurgie. Il lui a plu de quitter notre Fédération. Il s'est souvenu, au moment de notre Congrès de 1907, de la Fédération ; il a demandé à assister à notre Congrès. Cette Fédération, le considérant comme démissionnaire, lui a appliqué les statuts et a refusé son entrée. Il n'avait d'abord qu'à se soumettre aux statuts, c'est-à-dire qu'en cas de nouvelle adhésion, il devait être soumis aux conditions des adhérents. Voyant cela, le syndicat des Ferblantiers, voulant à toute force être confédéré, a cru bon d'essayer, contrairement à tous les procédés admis, de créer une Fédération des Ferblantiers. En présence du peu de réussite de l'entreprise, il s'est souvenu qu'il y avait un Congrès en 1908 et qu'il était intéressant d'y assister. A cet effet, le syndicat des Ferblantiers a adhéré à la Fédération des Ferblantiers.

Ici, je poserais une question : je demande au trésorier de la Confédération combien il y a de temps que la Fédération des Ferblantiers a payé les six mois de cotisation dus au 30 juin 1908.

**Lévy.** — Il y a quelques jours, le Comité confédéral a clôturé les comptes : la Fédération n'était pas à jour ; mais quelques jours après la clôture, elle a payé 12 francs. La Fédération était très souvent en retard de ses cotisations et il en était de même à la clôture des comptes.

**Chevalier.** — Eh bien, la Fédération a fait comme les pianos et orgues. Vous venez de rejeter le syndicat des pianos parce qu'il avait une dette et vous iriez accepter dans votre sein un syndicat qui a payé la cotisation, alors qu'il aurait dû le faire il y a trois mois. J'ai le droit de dire que les Ferblantiers ont payé leur cotisation pour les besoins de la cause.

Le rapport dit qu'on mette le syndicat des Ferblantiers en demeure d'entrer à la Fédération de la Métallurgie. Le Congrès ne peut pas prendre cette décision : quand même le syndicat voudrait faire son adhésion à la Fédération, vous ignorez si nous, syndicats parisiens et Fédération, nous l'accepterons...

**Coupat.** — Il y a des élections prud'homales là-dessous. (*Rires*).

**Ferré.** — Nous sommes, les ferblantiers, à la quatrième section ; il est étrange que vous ne le sachiez pas.

**Voirin.** — Je m'étonne de l'opposition faite par un délégué d'un syndicat

de la Métallurgie. Le syndicat a demandé en mai 1908 son adhésion à la Fédération des Ferblantiers. Cette adhésion à une fédération de métier constitue une menace de voir les fédérations de métiers se transformer et faire double emploi avec les fédérations d'industrie, de sorte que, suivant la même tactique, on en arriverait à faire dans la même industrie cinq ou six fédérations... Depuis quelque temps, le Comité confédéral a été saisi de la question, elle a été mise à l'ordre du jour de ses réunions ; elle n'est pas venue encore pour des raisons indépendantes de sa volonté. La Commission a essayé de mettre d'accord les deux organisations de la Métallurgie et des Ferblantiers. Ce n'est pas le Comité ni le Congrès qui impose sa volonté : c'est le syndicat des Ferblantiers qui s'engage à adhérer à sa Fédération d'industrie, ce n'est pas la même chose ; et pour trancher un différend qui existe depuis trop longtemps, la Commission de vérification conclut à l'acceptation du mandat du syndicat des Ferblantiers dans les conditions qui ont été arrêtées d'un commun accord entre le délégué de la Métallurgie et celui des Ferblantiers.

**Chevalier.** — Ils n'avaient pas le droit de parler ainsi.

**Voirin.** — Ils sont délégués des deux organisations. Dans tous les cas, si le camarade n'admet pas que le syndicat des Ferblantiers doit être rattaché à la Métallurgie, s'il n'admet pas qu'il adhère à une fédération de métier, où veut-il qu'il aille ? Il y a là une œuvre de division, tandis que la Commission a essayé d'accomplir une œuvre de concorde et je ne comprends pas un délégué de la Métallurgie qui s'oppose à cela.

**Luquet.** — Je ne m'explique pas la situation inextricable dans laquelle le camarade Chevalier voudrait nous mettre : on lui apporte une solution satisfaisante, car enfin, contre quoi a protesté la Fédération de la Métallurgie ? Sur l'affiliation des Ferblantiers à une autre fédération qu'à celle de la Métallurgie. Le syndicat des Ferblantiers a pris, par l'organe de Ferré, le délégué de la Fédération au Comité, des engagements très nets que la Commission a enregistrés ce matin, que nous demandons à notre tour au Congrès d'enregistrer, déclarations aux termes desquelles Ferré dit qu'à la fin du Congrès, après le Congrès de Marseille, le syndicat des Ferblantiers de la Seine rentrera à la Fédération de la Métallurgie. Contre quoi proteste la Fédération de la Métallurgie ? Contre l'absence de ce syndicat à la Fédération de la Métallurgie et sa présence ailleurs. Chevalier vient de dire : Vous ne savez pas si nous l'accepterons. Alors, je ne sais pas ce qu'on réclame : vous ne pouvez pas prétendre qu'un syndicat dont vous ne voudrez pas ne puisse aller ailleurs et je crois que vous ne pouvez pas moins faire, camarades de la Métallurgie, que d'accepter les offres faites par Ferré au Comité, réitérées devant la Commission de vérification, que cette Commission vous transmet, à vous Congrès. Je vous demande de les enregistrer et de décider que si, après le Congrès de Marseille, le syndicat ne rentre pas dans la Fédération de la Métallurgie, ainsi que cela a été convenu, il ne sera plus confédéré.

*Voix nombreuses.* — Aux voix.

**Le Président.** — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission, sous la réserve indiquée par Luquet.

Adopté à l'unanimité moins deux voix.

Je donne lecture d'un ordre du jour concernant les camarades Verriers de Normandie, victimes du lock-out :

« Le Congrès, vu le caractère extrêmement grave de ce lock-out qui vise  
« non pas seulement la Fédération des Verriers, mais l'organisation syndi-  
« cale tout entière, les patrons verriers de Normandie mettant comme  
« condition essentielle à la reprise du travail que nos camarades se sépa-  
« rent de la Fédération nationale des travailleurs du verre et conséquem-  
« ment de la Confédération Générale du Travail ;

« Considérant que les patrons verriers de Normandie profitent de la  
« situation précaire qui est créée à la Fédération des Verriers par les nom-  
« breuses grèves qu'elle a à soutenir, pour décréter le lock-out, espérant  
« ainsi venir plus facilement à bout des syndicats de cette région ;

« Considérant que la réussite ou l'échec de nos camarades est une question de vie ou de mort pour notre organisation d'abord, car, à n'en pas douter, si les patrons verriers de Normandie réussissaient dans leur tentative d'étranglement du droit syndical, d'autres patrons les imiteraient et chercheraient à désagréger par ce procédé les autres organisations fédérales ;

« Considérant que tous les travailleurs se doivent une solidarité réciproque et que cette solidarité doit surtout se manifester dans des circonstances mettant en cause l'intérêt général de la classe ouvrière tout entière ;

« Le Congrès décide de faire un pressant appel à toutes les organisations confédérées, les invitant, si elles ne sont pas elles-mêmes aux prises avec des conflits, à concentrer tous leurs efforts pécuniaires et moraux en envoyant le plus tôt possible des secours à nos camarades de Normandie, et en lançant un appel en leur faveur dans la *Voix du Peuple* et dans les organes corporatifs.

« R. HANCART,

« de la Fédération Nationale des Verriers. »

Je le mets aux voix.

Adopté.

Il y aurait lieu de constituer le bureau pour demain matin. On propose les camarades **Guerry**, de la Bourse de Lyon et comme assesseurs, **Carli** et **Raymond**.

Adopté.

La séance est levée à 6 heures 30.

---

## 2<sup>me</sup> SÉANCE. — MARDI 6 OCTOBRE (matin)

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du camarade **Guerry**. Assesseurs : **Raymond** et **Carli**.

**Le Président.** — Je donne la parole au camarade **Voirin**, rapporteur de la Commission de vérification des mandats.

**Voirin.** — A la séance de ce matin à la Commission, nous avons accepté 24 mandats de Syndicats et deux de Bourses. Nous n'avons pas pu vous rendre compte plus vite du travail qui a été fait ce matin parce que, malheureusement, des mandats viennent encore de parvenir à l'instant, et puis des discussions un peu longues se sont élevées à la Commission. Nous avons, du reste, différents cas à vous soumettre. Nous avons renvoyé la Bourse du Travail d'Alger à la Conférence des Bourses ; c'est surtout à cela que tient cette Bourse. Elle n'est pas en règle au point de vue confédéral. Le délégué explique que cela tient à sa situation difficile depuis quelque temps et parce qu'il y a eu à Alger une série d'actes de pression contre les organisations syndicales. La Commission de vérification a décidé de passer outre et de renvoyer la Bourse d'Alger à la Conférence des Bourses. Croyez-vous utile de soulever une discussion au sujet de la Bourse d'Alger ?

*Plusieurs voix.* — Non !

**Voirin.** — Pour le syndicat des mineurs de Saint-Etienne, le cas est réservé, nous attendons des renseignements qui doivent parvenir de la Bourse du Travail de Saint-Etienne et d'une réunion qui doit y avoir lieu concernant les deux syndicats de mineurs : celui de la Loire et celui de Saint-Etienne.

Nous avons un cas très intéressant à vous soumettre au sujet du délè-

gué de la Chambre syndicale des Tapissiers de Paris. Hier, vous avez invalidé le mandat du syndicat des facteurs de pianos de la Seine et vous n'avez pas accepté ce syndicat. Or, son délégué était le camarade Bourgeois et la Chambre syndicale des Tapissiers de Paris a aussi délégué Bourgeois, membre du syndicat des pianos et orgues. La Commission trouve singulier qu'un syndiqué adhère en même temps à un syndicat de facteurs de pianos et à un syndicat de tapissiers. En somme, ce n'est pas la même profession ; il semble à la Commission qu'il y a là une combinaison qui ne peut pas être admise : les syndiqués refusés dans un syndicat n'auraient qu'à faire la navette entre tous les syndicats de la Confédération. Vous avez donc à donner votre appréciation sur ce point.

**Ebers.** — Il n'est pas utile d'insister ; ce camarade est adhérent au syndicat des Tapissiers, il est confédéré et en règle, par conséquent nous pouvons l'admettre.

**Le Président.** — Ce camarade appartient au syndicat des Tapissiers qui est en règle avec la Confédération, par conséquent ce cas est très simple. Ceux qui sont d'avis de l'admettre...

*Une voix.* — Hier, le camarade Bourgeois est venu ici disant qu'il était du syndicat des Pianos. Aujourd'hui, il vient comme représentant du syndicat des Tapissiers. Cela est étrange. Depuis quand est-il aux tapissiers ?

**Pataud.** — Il appartient aux tapissiers de choisir leur délégué, mais je constate qu'hier Bourgeois était ouvrier en pianos et aujourd'hui il est tapissier. (*Exclamations*).

**Bourdéron.** — Je prie les délégués, particulièrement les Parisiens, de ne pas se placer sur ce terrain. Il y en a qui appartiennent à plusieurs syndicats, qui ont fait la navette aussi. Il peut y avoir des incidents désagréables soulevés. Il faudrait que le Congrès laisse aux fédérations le soin de désigner leurs délégués. Il n'y a pas de règlements statutaires confédéraux qui empêchent quelqu'un d'être de deux syndicats. Vous avez admis Robert qui est d'un syndicat qui n'est pas admis. Je dis qu'il y a de ces situations délicates dans lesquelles il ne faut pas entrer.

*Un délégué.* — On a demandé pour Malot s'il était mouleur : il a prouvé qu'il l'était.

**Bourdéron.** — Vous n'avez pas à approfondir si Bourgeois est facteur de pianos ou tapissier.

La clôture, mise aux voix, est prononcée.

**Lefevre.** — Les pianos et orgues sont fédérés depuis cinq mois. On ne les a pas admis parce qu'ils doivent à la Confédération en tant qu'isolés, mais le syndicat des Pianos est confédéré malgré tout. Le camarade représente un autre syndicat que le sien qui n'a pas été admis. Vous n'avez pas à lui contester ce droit, car il est confédéré, malgré que son syndicat n'ait pas le droit d'assister au Congrès.

**Le Président.** — Je mets l'acceptation du mandat aux voix.  
Adopté.

**Voirin.** — Nous avons plusieurs questions à poser au délégué du syndicat des Mineurs de Communay : Est-il adhérent à la Fédération de l'Isère ?

**Le délégué de la Fédération de l'Isère.** — Je n'ai pas les noms, je ne peux pas affirmer.

**Le Président.** — Il est exact que ce syndicat existe à Communay. Cette commune est beaucoup plus près de Lyon que de Grenoble ; c'est une organisation formée tout nouvellement, c'est un syndicat de Mineurs qui est à peine né.

**Voirin.** — La Commission demande l'application des statuts, de ne pas prendre ce mandat en considération.

Le mandat est repoussé.

**Voirin.** — Nous passons aux mandats refusés hier : d'abord les mécaniciens et chauffeurs des mines du Bassin de la Loire.

**Le Président.** — Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce cas ?

**Voirin.** — Ce syndicat n'adhère pas à la Bourse de Saint-Etienne.

**Bartuel** (Saint-Etienne). — Le syndicat des chauffeurs et mécaniciens des mines de la Loire n'a pas été admis à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, quoiqu'il ait fait sa demande deux fois ; mais j'estime que la Bourse du Travail de Saint-Etienne a commis une erreur. A proprement parler, ce syndicat n'est pas composé de mécaniciens : ce sont tout simplement des chauffeurs et machinistes, conducteurs de machines toutes spéciales pour l'extraction, le forage, l'épuisement des eaux des puits de mines. Il a également dans son sein des conducteurs de machines toutes spéciales, telles que ventilateurs ou treuils, à l'intérieur de la mine, mais il n'y a pas de mécaniciens dans ce syndicat, à proprement parler. Il n'accepte pas dans son sein les mécaniciens, ajusteurs qui travaillent dans les ateliers ; ce sont des conducteurs de machines, c'est un titre mal choisi et c'est pour ce motif que la Bourse du Travail de Saint-Etienne, ayant dans son sein un syndicat de mécaniciens, n'a pas cru devoir les accepter en disant que cela faisait deux syndicats de même corporation. Mais, ce n'est pas exact, ce n'est pas la même corporation.

*Une voix.* — C'est similaire.

**Bartuel.** — Non ; ils ne sont pas mécaniciens, ce sont des machinistes. A un moment donné, il s'était formé une section de chauffeurs qui adhérait alors aux mécaniciens électriciens. Eh bien, lors d'une réclamation qui a été formulée auprès du Comité des Houillères de la Loire, les compagnies ont refusé d'admettre la réclamation formulée par le syndicat des mécaniciens électriciens, au nom de cette Commission de chauffeurs. Ils n'ont pas voulu entrer en pourparlers avec le syndicat des Electriciens et toutes les compagnies ont reconnu l'existence des chauffeurs. La Bourse du Travail a donc commis une erreur en refusant ce syndicat et en disant qu'il y aurait deux syndicats de même corporation dans son sein. Cela n'est pas exact.

**Malot.** — La Bourse du Travail a refusé ce syndicat parce qu'elle a estimé qu'il faisait double emploi. La Commission d'arbitrage de la Bourse du Travail s'occupe du cas des chauffeurs mécaniciens de mines. Par conséquent, il est inutile d'ouvrir la discussion immédiatement. Nous la reprendrons demain. Est-ce que les Bourses sont autonomes ou non ? Quand nous jugeons quoi que ce soit, à Saint-Etienne, nous avons l'habitude de savoir ce qui se passe dans nos régions. Il s'agit de savoir si nous sommes autonomes ou non. Nous avons refusé ce syndicat à deux ou trois reprises, nous estimons qu'il est similaire aux mineurs de la région et, par conséquent, dans le rapport que j'ai préparé nous verrons ce qu'il y a à dire pour défendre ces collègues, mais nous n'entendons pas donner deux représentants au même syndicat.

**Pélessier.** — Je viens appuyer les appréciations de Malot : il est absolument vrai que le syndicat des chauffeurs de mines est similaire à celui des mineurs, c'est une organisation qui s'est créée d'une façon particulière pour avoir deux représentants. Il y a également des conducteurs de machines électriques que nous appelons les pompiers ; il y a même des chauffeurs de mines adhérents aux électriciens, j'en connais quelques-uns que j'ai fait syndiquer en tant que chauffeurs de mines au syndicat des électriciens. Il est donc inutile de discuter cette question : c'est une combinaison pour avoir une voix de plus dans toutes les organisations et dans tous les Congrès.

**Jusserand.** — Si on veut recommencer la discussion qui a eu lieu à la Commission, il était inutile qu'elle se réunisse. La Commission a entendu les intéressés. Dans la plupart des cas, ils se sont entendus pour que les mandats soient nettement refusés. Toutes les organisations ont eu des mandats dans ce cas. Je demande qu'on donne la liste des mandats refusés et qu'on ne prenne la parole que dans le cas où les intéressés ne se sont pas mis d'accord avec la Commission. Nous éviterons ainsi de perdre un temps précieux.

**- Voirin.** — Je conclus au rejet pur et simple des mandats, pour la raison donnée par Malot : autonomie de la Bourse.

Adopté.

**Le Président.** — On vient de vous faire une deuxième proposition qui consiste à demander au rapporteur de la Commission d'numérer la liste des syndicats refusés et admis sans discussion. Je mets cette proposition aux voix.

Adopté.

**Voirin.** — Je vais donner la liste des mandats refusés :  
Ouvriers menuisiers de Saint-Etienne.

**Ebers.** — Il y a un cas particulier pour Saint-Etienne.

**Voirin.** — Le délégué de la Fédération du Bâtiment a déclaré qu'il abandonnait toute réclamation sur ce mandat.

**Ebers.** — Thomas n'était pas autorisé à faire la déclaration.

**Bruon.** — C'est moi qui, jusqu'alors, ai été chargé de la vérification des mandats. Me trouvant indisposé, j'ai demandé à Thomas qu'il aille à ma place pour cette vérification. Mais nous ne l'avons pas chargé de tout voir. Il y a un cas spécial pour les menuisiers de Saint-Etienne et nous avons demandé de le réserver. Je fais appel au camarade Malot auquel hier soir Thomas a demandé s'il contestait le mandat des menuisiers. Sur sa réponse affirmative, j'ai dit que nous prendrions la parole à ce sujet.

**Le Président.** — C'est donc un cas spécial à une Bourse du Travail. Si le Congrès veut accepter la discussion, qu'il le manifeste.

**Thuillier.** — Il y a une question de principe qui intéresse toutes les Bourses. Ces camarades ont demandé leur admission à la Bourse, on ne veut pas les admettre parce qu'ils ne veulent pas acquitter une cotisation qu'ils ne doivent pas payer. Il y a une atteinte à la dignité de ces camarades.

**Ebers.** — Le syndicat des menuisiers fait son devoir au point de vue fédéral et confédéral depuis des années ; il était à la fondation de la Fédération des Menuisiers de France, il a pris part à la constitution de la Fédération du Bâtiment ; il est depuis et toujours fédéré. C'est une question spéciale à la Bourse de Saint-Etienne. Au congrès du Bâtiment de Saint-Etienne, nous nous sommes préoccupés de la situation, parce que la Bourse de Saint-Etienne mettait ce syndicat dans l'obligation d'adhérer au Comité de vigilance et de se soumettre à ses décisions. Nous avons tout de même au congrès de Saint-Etienne invité la Bourse du Travail à admettre les camarades menuisiers de Saint-Etienne sans obligation, c'est-à-dire simplement adhérer avec leur autonomie, comme on doit avoir son autonomie quand on adhère à une Bourse du Travail, surtout au point de vue prud'homal. Ils ont fait leur demande d'adhésion conformément à la décision prise à Saint-Etienne et la Bourse du Travail leur a répondu : Il faut que vous vous conformiez aux décisions du Comité de vigilance, nous verrons après. La situation est toujours la même. Nous pourrions peut-être inviter les Bourses du Travail à laisser leur autonomie aux syndicats : c'est enlever toute autonomie aux syndicats que d'exiger qu'ils adhèrent au comité de vigilance prud'homal. (*Cris : Aux voix !*)

**Le Président.** — J'entends qu'on demande l'application des statuts. Elle est de droit.

*Une voix.* — Si la Bourse demande des cotisations que le syndicat ne doit pas payer, le syndicat doit être admis malgré la Bourse.

**Malot.** — Au sujet du syndicat des menuisiers, je dois vous dire que la Bourse du Travail de Saint-Etienne, pour l'admettre dans son sein, ne lui pose aucune condition. Nous avons dit ceci et vous allez en juger, c'est moi-même qui ai fait la lettre : j'ai dit aux camarades menuisiers : la Bourse du Travail vous admet à la condition que vous acceptiez la discipline que tous les syndicats de Saint-Etienne acceptent. (*Exclamations, interruptions diverses*). Je demandé à la Fédération du Bâtiment de rapporter la lettre que j'ai écrite.

Dans les dernières élections prud'homales, les camarades menuisiers

étant adhérents au Comité de vigilance ne se sont pas inclinés devant la discipline qu'ils avaient acceptée avant. Après avoir pris part au vote, le délégué des menuisiers a été battu, et alors, malgré la décision du Comité de vigilance, de l'administration tout entière, les camarades menuisiers ont porté un candidat contre l'administration de la Bourse. (*Cris* : La clôture !)

**Le Président.** — On demande la clôture. Je la mets aux voix avec les orateurs inscrits, qui sont Thomas et Lévy.

Adopté.

**Lévy.** — J'estime que nous ne pouvons pas discuter cette question, ni pour les fédérations, ni pour n'importe quelle Bourse du Travail. Nous sommes complètement désarmés, aussi bien le Comité confédéral que le Congrès. Il appartient aux Bourses d'admettre les syndicats qu'elles veulent bien admettre, il appartient aux Fédérations d'admettre les syndicats qu'elles veulent bien admettre. C'est pour cela que nous avons présenté une proposition pour juger ces différends : à savoir que quand il y a des syndicats en conformité avec les statuts confédéraux, les Bourses doivent les admettre et de même pour les fédérations, mais nous sommes complètement désarmés pour juger le cas actuel. Si nous le jugeons, c'est contre l'autonomie des Bourses et des organisations en général. Voilà ce que les statuts nous disent.

**Thomas.** — J'étais absent tout à l'heure lorsque le camarade Malot a pris la parole. Je tiens à protester contre la déclaration qu'on vient de me rapporter, tendant à laisser croire que j'étais d'accord avec lui pour qu'on n'admette pas au Congrès le syndicat des menuisiers. Je proteste d'une façon énergique. A la Commission de vérification, j'ai exposé la situation des camarades menuisiers et j'en ai demandé l'admission, ainsi que peuvent en faire foi les camarades. Ils se sont prononcés contre, parce qu'ils se sont rangés à l'avis qu'émettait Lévy, disant qu'il appartenait aux Bourses d'admettre ou non les syndicats. Voilà la vérité, et je proteste à nouveau contre la déclaration de Malot ; je lui ai fait simplement connaître la décision prise par la Commission de vérification, je ne me suis pas mis d'accord avec lui pour évincer du Congrès un syndicat.

**Malot.** — Je n'ai pas dit cela.

*Voix nombreuses.* — Aux voix !

**Voirin.** — Thomas a dit qu'il ne soulèverait pas d'incident au Congrès.

**Luquet.** — Pour être précis, il faut dire que Thomas a dû s'incliner devant l'unanimité de la Commission.

**Le Président.** — Je mets aux voix la décision de la Commission qui demande le rejet de ce syndicat.

Adopté.

Maçons de Valréas : Refusé par la Commission, le syndicat n'adhérant pas depuis assez longtemps à son organisation.

Travailleurs du Livre de Calais : Refusé, n'adhère pas à la Bourse du Travail confédérée.

Syndicat des Mouleurs de Persan-Beaumont : Refusé, n'adhère pas à l'Union départementale.

Chambre syndicales des Enclos de bois de Marseille : Refusée, n'est pas adhérente à l'Union départementale.

**Tabard.** — Quelles sont les raisons pour lesquelles les Enclos de bois n'adhèrent pas ?

**Voirin.** — Les raisons ont été données à la Commission ; je m'étonne de la question posée.

**Monclard.** — Ce n'est pas nous qui les avons exclus ; ils ont démissionné.

**Voirin.** — Chambre syndicale des chauffeurs conducteurs de la Gironde : Refusée, n'adhère pas à la Bourse.

Syndicat des ouvriers Boulangers de Toulon : Refusé, n'adhère pas à la Bourse du Travail. (Question réservée jusqu'au rapport de la Commission des conflits).

Boulangers de Saint-Germain-en-Laye : Refusé, n'adhérant pas à l'Union départementale.

Cuisiniers de Montpellier : Refusé, n'adhère pas à l'Union départementale.

Boulangers de Poitiers : Refusé, n'adhère pas à l'Union.

Boulangers de Pontoise : même décision.

Groupe des Chemins de fer de Juvisy : même décision.

Groupe des Chemins de fer de Creil : même décision.

Groupe des Chemins de fer de Carnoules : même décision.

Tabacs de Nancy : même décision.

Syndicat des Conducteurs de voitures automobiles du département de la Seine : même décision.

Syndicat des Travailleurs municipaux du Pré-Saint-Gervais : même décision.

*Une voir.* — Je voudrais qu'on appliquât les statuts indistinctement : si on refuse un syndicat, on doit refuser tous les autres qui sont dans le même cas. Je tiens à protester contre la manière de faire adoptée.

**Voirin.** — Si tous les délégués des fédérations, comme c'était leur devoir, avaient assisté à toutes les séances de la Commission de vérification, ces discussions ne viendraient pas en ce moment devant le Congrès ; tous les délégués auraient pu présenter des observations, la Commission n'aurait pas commis d'erreurs, si elle en a commis, et le Congrès n'aurait pas perdu son temps.

**Tabard.** — Il semblerait que les camarades délégués des fédérations se sont systématiquement absentés. Or, c'est une erreur ; on peut s'être absenté pour des raisons personnelles. (*Exclamations et rires*).

**Sauvage.** — Le camarade s'est trompé en ce qui concerne la section des Enclos de Bois de Marseille. Ce syndicat disait qu'il payait à la Bourse, mais pas à l'Union des Bouches-du-Rhône. Or, comme on m'a indiqué que la Bourse du Travail ne faisait pas partie de la section des Bourses, que c'était l'Union des Chambres Syndicales des Bouches-du-Rhône qui payait, je n'ai plus contesté, puisqu'on était statutairement en règle avec la Confédération.

**Voirin.** — Groupe des peintres de Levallois-Perret : refusé.

Syndicat des Travailleurs municipaux de Saint-Quentin : à joindre au dossier de ce conflit et réservé.

Syndicat des Mineurs de Meurthe-et-Moselle.

*Un délégué.* — Il y a là un cas tout à fait identique à celui des Tabacs qui adhèrent à l'Union locale. Le Syndicat du Pré-Saint-Gervais y adhère également, sinon à la Bourse du Travail, du moins à l'Union des syndicats de la région.

**Boudoux.** — En tant que délégué du syndicat des mineurs de Meurthe-et-Moselle, je viens dire que le syndicat des mineurs de Péquegneux n'est pas adhérent à l'Union des syndicats ouvriers. Par conséquent, il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures : il faut tenir compte qu'il y a l'Union des syndicats de mineurs. J'estime que nous ne devons pas l'accepter. Je demande s'il l'est, parce que je ne le vois pas figurer dans les mandats non acceptés.

**Voirin.** — Ce syndicat n'a peut-être pas envoyé de mandat.

**Boudoux.** — Si.

**Voirin.** — Voici ce qui a pu arriver à la Commission : beaucoup de secrétaires de syndicats, en établissant les mandats des petites communes, n'ont pas indiqué le nom du département. Nous ne pouvions pas prendre une carte géographique, chercher les communes et savoir dans quel département elles se trouvaient, cela rendait notre tâche difficile ; tous les délégués qui étaient présents peuvent affirmer que cette raison est assez sérieuse.

**Boudoux.** — Si vous l'acceptez, vous accepterez les Tabacs qui ne sont plus à l'Union des syndicats.

**Le Président.** — Puisque ce syndicat est dans une telle situation, on doit



l'assimiler à ceux qui ont été refusés. Tout le monde sera d'accord. (*Appro-  
bation.*)

**Une voix.** — Je demande qu'on revienne sur le cas des travailleurs mu-  
nicipaux de Pantin. On accepte les Tabacs de Pantin qui sont dans une  
situation identique. On dit qu'ils appartiennent à la Fédération des Tabacs  
et à l'Union de Pantin. Les Travailleurs municipaux appartiennent à l'Union  
de Pantin-Aubervilliers et à la Fédération des Travailleurs municipaux.  
Ainsi, on accepterait les Tabacs et pas les ouvriers municipaux, cette  
décision serait injuste.

**Luquet.** — C'est par inadvertance, parce que le fait a passé inaperçu à  
la Commission, que les Tabacs de Pantin ont été acceptés. Mais on doit  
revenir sur ce qui a été fait hier et retirer le mandat de Pantin parmi les  
mandats validés. (*Approbation.*)

**Voirin.** — La Commission de vérification a refusé les mandats de deux  
Bourses : celle de Narbonne, parce que son délégué ne remplit pas la double  
condition pour être confédérée, et celle de Montauban qui a été rayée de  
la Confédération parce qu'elle était en retard de ses cotisations.

**Daïdé.** — Si la Bourse du Travail de Narbonne a cru pouvoir me déléguer,  
c'est par suite d'une lettre qu'a envoyée le camarade Griffuelhes et les con-  
tradictions que nous avons relevées entre les circulaires qui nous ont été  
envoyées et cette lettre. Je l'ai apportée. Voici ce que dit Griffuelhes, je vou-  
lais savoir, si je pouvais aller au Congrès, alors que mon syndicat n'était  
pas fédéré :

« Statutairement un délégué doit appartenir à un syndicat remplissant  
« la double obligation. Jusqu'à ce jour cette condition n'a pas été exigée  
« et je ne sais pas si, à Marseille, elle le sera. Je ne puis donc te garantir  
« quoi que ce soit. »

**Luquet.** — Camarades, jusqu'ici la double condition n'avait pas été abso-  
lument exigée, mais aujourd'hui elle l'a été, elle est appliquée ; elle s'appli-  
que pour Narbonne comme partout et pour tous.

**Daïdé.** — Je demande au Congrès de me permettre de soumettre les ré-  
flexions que le cas peut suggérer.

**Merrheim.** — A la conférence des Bourses !

**Le Président.** — C'est une représentation de Bourse. Il est entendu que  
c'est la conférence qui aura à trancher ce cas. (*Protestations.*)

**Merrheim.** — J'estime que les camarades n'étant pas fédérés, n'ont pas  
à représenter des organisations.

**Daïdé.** — Voici ce que j'ai été chargé de vous lire au nom de la Bourse de  
Narbonne :

« Au Congrès de Bourges, la Commission de vérification des mandats émit  
un vœu d'après lequel les délégués aux Congrès nationaux de la C. G. T.  
doivent appartenir à une organisation confédérée. Ce vœu fut adopté à la  
légère, il nous a semblé, en tout cas sans discussion ; c'est pourquoi j'ai  
mandat d'y revenir.

« Il a paru à la Bourse du Travail de Narbonne que la question méritait  
un débat plus large, une discussion plus complète avant de devenir sta-  
tutaire. Son importance est réelle et une décision définitive est nécessaire.

« Nous trouvons que la mesure prise est quelque peu hasardée et, en vous  
soumettant les quelques remarques que le cas nous a suggérées, nous  
pensons qu'il en pourra résulter une décision beaucoup plus conforme à  
l'esprit de solidarité dont nos organisations doivent être animées, en même  
temps qu'elle revêtira un caractère de justice qui semble manquer pour  
l'instant.

« Tout d'abord, il serait bon de s'inquiéter de savoir pourquoi tous les syn-  
dicats ne remplissent pas la triple obligation.

« Il n'est pas possible qu'un groupement ne remplisse pas ses obligations  
sans avoir des motifs, ou alors il faut se défaire de ces groupements, chose  
qui n'ira pas sans difficultés, avant de leur refuser tout bénéfice confédéral.

« Qu'advierait-il d'une telle décision ? Je pose la question et je ne veux

pas chercher à la résoudre. Il y aurait là un travail très intéressant à faire, que le Comité fédéral devrait même entreprendre avec l'aide des Fédérations et des Bourses.

« Nous connaissons des camarades, très bons militants, qui voudraient que leur syndicat soit confédéré, mais leur désir n'a pas encore trouvé d'écho dans leur groupement et le vœu du Congrès de Bourges les tient systématiquement (j'ose le dire) à l'écart des Congrès nationaux, où cependant ils feraient de la bonne besogne. Pourquoi, dans ces conditions, interdire à ce camarade de venir ici, représenter un groupement qui ne serait pas le sien, bien entendu, mais un groupement en règle qui lui aurait donné sa confiance et son mandat ? Pourquoi faire supporter à ce camarade une responsabilité qui incombe tout entière à la majorité inconsciente de son syndicat ? On parlait de jaunes à Bourges ; mais je suppose que ce qualificatif ne peut pas être octroyé au camarade qui nous occupe.

« Une autre raison que nous considérons pour sa valeur, est celle de l'autonomie corporative.

« Puisque le syndicat représenté est en règle, qu'importe qu'il soit représenté par Pierre ou par Paul, pourvu que le mandat soit régulier ? Pourquoi forcer la main à ce syndicat ? Et taxerez-vous ce syndicat de jaunisse, au pied levé, brutalement, en le supposant capable de déléguer un jaune ? Ne suffirait-il pas d'exiger un mandat régulier ?

« Plus important est le cas dont je vais vous entretenir.

« Si, malgré nos réserves, le vœu du Congrès de Bourges peut encore paraître rationnel pour les syndicats, en est-il de même pour ce qui concerne la représentation des Bourses du Travail ? Il est vrai que les Bourses n'ont que voix consultative aux Congrès. On peut se demander pourquoi. Mais aucun de vous n'ignore que les Bourses admettent dans leur sein des syndicats non fédérés. Si l'on consulte le répertoire de la C. G. T., on se convaincra que la majorité des syndicats adhérents aux Bourses ne sont pas fédérés.

« Cependant la C. G. T. encaisse les cotisations de ces syndicats ; par conséquent il devient impossible de leur interdire l'accès des Congrès et d'y prendre part, pas plus qu'il n'est possible de leur contester le droit de contrôler vos moyens financiers, contrairement à ce qui se disait à Bourges, puisqu'ils vous fournissent une grosse part de ces moyens.

« Financièrement encore, ils peuvent être abonnés à la *Voix du Peuple* faire même beaucoup de propagande pour l'organe fédéral. N'ont-ils pas le droit de s'inquiéter de ce qui se passe à la *Voix du Peuple* ?

« Si vous leur contestez ce droit, refusez leurs abonnements et leurs commandes, refusez également leurs cotisations. Si cette manière de voir en ce qui concerne les Bourses est approuvée ici et si vous pensez qu'une Bourse puisse désigner pour la représenter l'un quelconque de ses adhérents qui appartiendrait même à un syndicat ne remplissant pas la totalité des trois obligations, pourquoi voulez-vous refuser à un syndicat en règle de confier son mandat au délégué de cette Bourse. Est-il un jaune, celui-là aussi ?

« D'autre part : quelle situation créez-vous à un camarade militant qui, faisant partie dans une ville d'un syndicat intégralement confédéré, se verra obligé de quitter cette ville à raison de son action et de sa propagande syndicale ? Que ce camarade tombe alors dans une localité où son syndicat ne remplira plus la triple obligation ! Pensez-vous qu'il sera raisonnable et juste de lui fermer la porte de nos Congrès ? C'est là une exception, je le sais ; mais je ne crois pas que vous puissiez interdire ce camarade, cela constituerait une sorte de proscription qu'il ne faut pas instaurer.

« J'ai encore un autre argument qui est particulier à Narbonne et à d'autres Bourses également :

« Deux syndicats du même métier ou de la même industrie existent dans une ville. L'un adhère à la Bourse du Travail, l'autre à la Fédération nationale. Faut-il refuser à tous les deux le droit de participation aux Congrès ? Cependant tous les deux paient des cotisations à la C. G. T., tous les deux font de la besogne syndicale ; celui qui est à la Bourse ne peut pas

adhérer à sa Fédération, celui qui adhère à la Fédération ne peut pas être admis à la Bourse. Ces situations délicates existent, elles devraient être l'objet d'une étude scrupuleuse sans cela l'organisation boîtera au grand détriment de l'intérêt général.

« Camarades, j'ai terminé. J'espère que le Congrès examinera attentivement mes arguments et reconnaîtra leur valeur ; ils sont assez fondés pour qu'ils nous occupent un instant et je prie le Congrès de se prononcer sur la proposition de la Bourse du Travail de Narbonne, ainsi formulée :

« Seuls, les syndicats remplissant la triple obligation, auront voix délibérative aux Congrès.

« Les délégués devront appartenir à un groupement adhérent au moins à une Bourse du Travail ou à une Fédération nationale.

« Pour la Bourse du Travail de Narbonne :

« *Le délégué,*

« Vincent DAÏDE ».

**Cantate.** — Le camarade Daïdé ne remplissant pas la double condition, je viens me porter cependant garant de sa sincérité en tant que syndicaliste et je demanderai au Congrès de faire ce qu'il a déjà fait pour la Bourse d'Alger : on l'a admise bien que ne remplissant pas la double obligation. Je demande la même chose pour Narbonne.

**Voirin.** — La Bourse d'Alger a indiqué les causes de sa situation ; elle demandait à ce qu'on ne la repoussât pas à cause des efforts qu'elle avait faits pour former une organisation sérieuse dans cette ville, et comme elle ne tient qu'à la conférence des Bourses, on a admis qu'elle assiste à cette conférence.

**Luquet.** — La Bourse d'Alger a insisté pour assister à la conférence des Bourses ; nous l'avons renvoyée devant celle-ci, la conférence aura à statuer sur son admission. Elle n'est pas admise au Congrès... Ici, nous n'avons pas à nous occuper de la Bourse d'Alger et, en ce qui concerne celle de Narbonne, nous devons faire comme pour le syndicat du Bâtiment de Saint-Etienne : appliquer purement et simplement les statuts.

**Cantate.** — On devrait aussi renvoyer la Bourse de Narbonne devant la conférence des Bourses.

**Luquet.** — La Bourse est admise, mais pas le délégué qui est à changer parce que n'étant pas confédéré.

**Le Président.** — Je mets aux voix cette résolution.

Adopté.

**Duchêne.** — Si les organisations doivent remplir les conditions statutaires, il est logique que les délégués les remplissent aussi, et jusqu'à preuve du contraire, je viens protester ici contre le droit de participer au Congrès du camarade Robert, parce que la question n'est pas venue. Robert habite Paris, il n'est pas adhérent au syndicat des peintres de Paris, il est adhérent au syndicat de Levallois, dont on a refusé l'admission. Le camarade Robert a dit qu'il était syndiqué à Toulouse. Je ne lui conteste pas ce droit, mais il y a peut-être une lacune à combler. Je dis qu'il n'a pas apporté la preuve qu'il appartient depuis huit mois au syndicat de Toulouse.

A la Commission, le camarade Robert a dit : J'ai bien écrit, seulement ce n'est pas à mon copie de lettres... J'estime que la question était assez importante pour trouver étonnant qu'un secrétaire fédéral, connaissant les conditions qu'il fallait remplir pour adhérer à un congrès, n'ait pas pris cette mesure, n'ait pas mis à son copie de lettres cette pièce. Il dit : Je n'ai pas ma carte de syndiqué... Cela ne justifierait pas encore du reste les conditions nécessaires. On peut très bien payer une année en arrière. Je dis qu'il ne remplit pas les conditions. Ce n'est pas à nous à apporter la preuve qu'il est adhérent depuis trois mois : c'est à lui à apporter cette

preuve. Comme il ne le fait pas, il n'est pas dans les conditions pour être délégué.

**Robert.** — Je ne croyais pas que cette question serait venue aujourd'hui. Il y a seulement deux ou trois mois que la Bourse du Travail de Levallois, à laquelle appartient un des syndicats auxquels je suis adhérent, a fusionné avec l'Union des syndicats de la Seine. Or, je dis ceci — et peut-être cela a-t-il été voulu — que le secrétaire du syndicat auquel j'appartiens n'a jamais été avisé par le secrétaire de la Bourse de Levallois, que la Bourse ait à fusionner. D'ailleurs, la municipalité leur a retiré le bâtiment, et depuis qu'on leur a démoli ce bâtiment, cette Bourse ne fonctionnait que très irrégulièrement. Je dois vous dire encore qu'on n'y payait pas de cotisations, et alors dans ces conditions... (*interruptions diverses*).

**Luquet.** — Nous perdons un temps précieux. La question posée consiste à savoir si tu es adhérent à un syndicat confédéré. Or, tu l'es, puisque tu m'as fait voir ta carte à jour depuis janvier.

**Robert.** — Je voudrais donner quelques explications au Congrès... (*Protestations*). Je suis adhérent à la Chambre syndicale des peintres de Toulouse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1908. J'ai fait cette adhésion après notre Congrès qui a eu lieu à Toulouse l'an dernier. Ce n'est pas l'organisation que je représente, c'est l'individu qu'on vise. Vous avez vu le factum qu'on vous a distribué.

**Duchêne.** — Le secrétaire fédéral a un copie de lettres ; vous devez l'apporter.

**Robert.** — Est-ce que le secrétaire doit mettre une demande d'adhésion à un syndicat sur un copie de lettres ?

**Le secrétaire des Peintres de Toulouse.** — Oui, c'est bien vrai ce que dit Robert.

**Zanetto.** — Au nom du syndicat des Peintres de Grenoble, je suis partisan qu'on accepte le camarade Robert. Il a le droit d'appartenir à un syndicat de Toulouse. Ce qu'on veut attaquer, c'est un individu qui a défendu une opinion, qui n'est pas contraire au principe fédéraliste. Les congressistes auront à cœur d'accepter dans la Confédération le militant qu'a été Robert par son action dans la Fédération au point de vue de la propagande.

**Le Président.** — Je mets l'admission aux voix.

Adopté.

La Commission voudrait que le Congrès se prononçât spécialement sur une proposition faite par Coupat, ainsi conçue :

« Le Congrès corporatif de Marseille décide que la vérification des mandats se fera dorénavant au siège du Comité Confédéral avant l'ouverture du Congrès. Seuls les mandats contestés seront discutés sur les lieux du Congrès, 24 heures avant son ouverture. »

Adopté.

**Broutchoux.** — Je ne suis pas venu ici pour faire revivre les dissentiments qui existent chez les mineurs, mais je suis mandaté par mon syndicat pour demander en vertu de quel miracle la Fédération nationale des Mineurs, qui a été admise à la séance du Comité confédéral le 4 août, est représentée aujourd'hui au Congrès, alors que d'après les statuts confédéraux, il faut trois mois d'adhésion à la C. G. T. ?

D'autre part, en entendant hier l'énumération des mandats donnés à cette Fédération, j'étais très étonné d'entendre que ladite Fédération avait 35 mandats. Les observations que je présente actuellement ne pouvaient pas être faites à la Commission parce que n'étant que le représentant d'un syndicat et non celui d'une fédération, je n'y assistais pas. D'autre part, le représentant de la fédération à laquelle mon organisation adhère, celle des Ardoisiers, n'était pas au courant de la question des Mineurs pour faire les observations que je vous présente en ce moment.

Pour ne pas éterniser le débat, je voudrais qu'on nomme une Commission pour entendre les observations qui pourront être faites relativement

à la Fédération des Mineurs. Il y a ensuite d'autres points sur lesquels je me réserve de fournir des explications, parce que nous, les premiers mineurs confédérés, qui avons été obligés de prendre un chemin de biais pour réadhérer à la Confédération, nous sommes étonnés de voir que les nouveaux confédérés, ceux qui insultaient la Confédération, il n'y a pas plus d'un an, sont aujourd'hui... (*Vives interruptions*)... Le passé est oublié, c'est entendu. Seulement, c'est nous, la première organisation de mineurs qui avons poussé à l'adhésion confédérale. Le vent est à l'unité maintenant, nous ferons l'unité, mais vous voyez dans quelle situation, nous les premiers confédéralistes, nous nous trouvons : nous sommes obligés d'adhérer à la Confédération par les Ardoisiens, alors qu'autrefois chez les Mineurs il y avait des Ardoisiens. La situation est embrouillée : d'un côté, chez les mineurs, il y a des ardoisiens ; d'un autre côté, chez les ardoisiens, il y a des mineurs. D'après mon syndicat, on ne pouvait pas admettre les mineurs sans consulter les ardoisiens-mineurs.

**Luquet.** — Il y a deux points à retenir dans la protestation de Broutchoux : d'une part, il conteste la présence au Congrès des mandats de la Fédération des mineurs, parce que, dit-il, ils ne sont pas dans les conditions statutaires pour être représentés au Congrès. D'autre part, il soulève une objection qui aura sa place dans la discussion du rapport du Comité confédéral, car cela a trait à l'admission même des mineurs.

Eh bien, pour l'instant, je m'en tiens aux conditions statutaires remplies par la Fédération des mineurs pour siéger dans ce Congrès. Nous verrons, lorsque nous discuterons le rapport, si nous avons eu tort ou raison d'accepter la Fédération des mineurs ; c'est à ce moment que Broutchoux pourra présenter ses observations. (*Approbat.*) Mais je considère — nous avons considéré au C. C. — que les mineurs pouvaient se faire représenter à ce Congrès, parce que si l'admission définitive n'a été prononcée qu'à la date du 4 août, ainsi que le rappelle Broutchoux, c'est le 15 juin, à une séance du Comité de cette date, que les mineurs ont été entendus et, à partir de ce moment, ils étaient acceptés, à la condition qu'ils formulent par écrit les déclarations qu'ils avaient formulées verbalement au sein du Comité. Par conséquent, on peut dire qu'à partir du 15 juin — c'est ainsi que le Comité l'a interprété — et le Congrès en toute logique voudra le faire — les mineurs étaient dans les conditions statutaires. C'est dans ces conditions qu'ils ont été admis à la Confédération et dans ce Congrès. (*Applaudissements.*)

La clôture, mise aux voix, est adoptée.

**Cordier.** — Je n'ai que quelques explications à donner sur ce qu'a dit Broutchoux. Il a dit, au sujet des ardoisiens, que nous avions des ardoisiens chez nous. Je vais vous expliquer que cela existait pendant un certain temps, mais les ardoisiens ont décidé, au Congrès qui s'est tenu l'année dernière à Fumay, qu'ils formeraient une fédération séparée des mineurs. J'ai été appelé à assister à ce Congrès avec Ménard, de Trélazé, qui représentait les ardoisiens de Trélazé ; il fut décidé dans ce Congrès des ardoisiens que la Fédération des ardoisiens serait constituée dans un Congrès tenu à Trélazé. C'est depuis lors que les ardoisiens se sont retirés de la Fédération nationale des mineurs et que nous n'avons plus dans notre Fédération de mineurs que des mineurs proprement dits.

**Broutchoux.** — L'argumentation de Luquet ressemble un peu au propos que tiendrait un propriétaire à un locataire et qui dirait : Le 15 juin, je vous ai promis ma maison, mais vous n'y entrez que le 4 août... Quant à moi, je considère que c'est à la séance du 4 août que les mineurs ont été admis et pas auparavant. Ce cas peut se renouveler pour d'autres Fédérations. Si on admet un privilège pour les camarades de la Fédération des mineurs, c'est une petite violation des statuts. Je suis content de voir la Fédération nationale des mineurs à la C. G. T., mais il ne faut pas ergoter et dire qu'ils ont été admis le 15 juin. En conséquence, pour ne pas froisser les camarades qui sont ici, je propose aux congressistes de les accepter, mais seulement à titre consultatif... (*Protestations*)... attendu qu'ils n'ont pas trois mois d'adhésion. Je demande qu'on vote sur cette proposition.

**Le Président.** — On va voter sur la question suivante : d'un côté Luquet a expliqué que, pour le bureau confédéral, l'admission des mineurs datait du 15 juin et la proposition Broutchoux au contraire qui, lui, dit que l'admission n'était définitive qu'à partir du 4 août. Je mets la proposition du bureau confédéral aux voix, puisqu'elle a été formulée la première.

**Le Président.** — Je mets aux voix l'ensemble du rapport de la Commission de vérification.

Adopté à l'unanimité .

**Le Président.** — Voici une proposition qui nous est parvenue :

« Le Congrès émet le vœu que lorsqu'un conflit surgira entre syndicat  
« et Fédération, syndicat et Bourse du Travail, soit que les deux parties  
« adverses appartiennent à la C. G. T. ou l'une des deux seulement, le  
« Comité confédéral, s'il en est sollicité par l'une ou l'autre des organisa-  
« tions, et cela pour éviter les graves inconvénients que pourrait faire naître  
« le respect trop absolu ou exagéré de l'autonomie, devra accepter de  
« remplir le rôle de conseil, ou même d'arbitre, pour essayer de trancher  
« les différends dans l'intérêt supérieur de l'organisation nationale ouvrière.  
« Il reste bien entendu que le Congrès est souverain. »

Signé : Duval, Roche, Pataud, Coste, Ferré, Dumas, Cudet, Faure, Bodin, Noémie Roustan.

**Luquet.** — Ce qu'on demande, c'est ce que le Comité a toujours fait, mais on ne peut pas empêcher que les organisations qui étaient en conflit, quelle que soit la sentence prononcée par le Comité, puissent en appeler devant le Congrès. Ce sont les statuts de la Confédération. Tant qu'ils ne seront pas modifiés, il devra en être tenu compte. Ainsi donc, ce n'est pas la proposition en question qui peut changer quoi que ce soit.

**Roche.** — Lorsque le Comité confédéral sera sollicité d'agir ou comme conseil ou comme arbitre, il est certain qu'il y aura toujours appel devant le Congrès, mais dans le cas de Saint-Etienne, si le Comité avait été appelé à donner son avis, il l'aurait certainement fait.

**Le Président.** — C'est un vœu.

**Goupat.** — Chaque fois que les organisations ont voulu s'en référer au Comité confédéral, il n'a pas attendu qu'on le saisisse pour intervenir. Vous avez le cas de la Bourse de Saint-Quentin, par exemple. Cela n'empêche pas que vous soyez parfois obligés d'intervenir à votre tour. Vous ne ferez jamais que le Comité ne puisse se tromper, il est composé d'hommes qui sont faillibles ; quand il s'est trompé, le Congrès peut statuer et, pour que la résolution du Congrès soit suivie, il n'est pas nécessaire d'émettre un vœu, puisque les statuts le comportent.

**Quillent.** — J'estime que la question doit être posée autrement : ce qu'il faut demander au C. C., de même qu'aux Commissions qu'on désigne pour essayer de solutionner un conflit, c'est surtout, quand la Commission ou le Comité n'est pas parvenu à le solutionner, c'est qu'il ne vienne pas vous dire : l'affaire est à trancher. Il est préférable qu'il y ait un rapport où on nous dirait : de tel côté, voici les arguments produits ; de l'autre côté, voici les autres. Nous avons essayé tels moyens de conciliation et nous ne sommes pas parvenus à une solution. Mais si le Comité fait d'abord son travail et qu'après tout revienne entièrement devant nous, on n'en finit plus. J'estime que c'est là ce qu'on devrait faire. Dans l'affaire de Toulon, par exemple, comme de Saint-Quentin, on devrait dire : Nous avons examiné la situation ; de tel côté se présente telle chose ; de tel autre côté, il y a ceci. Nous avons proposé tel moyen de transaction ; on ne l'a pas accepté. Voyez si vous en trouvez un autre.

**Pataud.** — C'est notre pensée.

**Sergent.** — Quillent a dit ce que je voulais dire.

**Garnery.** — On vous a expliqué que ce qui est proposé dans le vœu a toujours existé. Ce que demande Quillent a déjà été réalisé. Il y a plus que des indications : il y a des conclusions prises par le Comité confédéral

dans le cas de Saint-Quentin. Ce qui n'empêche pas qu'on a été obligé de le renvoyer à une Commission et qu'il revient devant le Congrès. Mais le vœu en question tend à indiquer qu'on procédera par ce moyen : que les camarades du C. C., que tous ceux qui se sont trouvés mêlés à ces conflits vous disent s'il n'y a pas déjà eu suffisamment de conflits pour arrêter le travail du C. C. et s'il est besoin de lui indiquer qu'il faut agir dans cette voie.

**Sergent.** — Quand une question est embarrassante, on n'a pas le droit de l'é luder et le Comité a le devoir de formuler son opinion avant le Congrès, mais il ne faut pas laisser les camarades batailler pendant des années, parce que les questions sont embarrassantes.

**Le Président.** — Les camarades qui ont formulé ce vœu, au lieu de dire que le Comité devra simplement servir d'arbitre, si on le demande, ou de conseiller, doivent dire que toutes les fois qu'un conflit naîtra dans une localité, le Comité, soit des Fédérations ou des Bourses, devra établir un rapport très net et très précis auquel on devra se rapporter dans la discussion et devant le Congrès. (*Approbation*).

Le vœu ainsi expliqué est adopté.

**Ebers.** — Etant donné que les questions prud'homales peuvent quelquefois créer des divisions dans l'unité d'organisation, nous avons présenté une motion pour que le Congrès se prononce sur la question ; ensuite cela viendra à la conférence des Bourses. Mais il y a un cas embarrassant : nous avons le syndicat de Saint-Etienne qui est exclu du Congrès, la Bourse ne voulant pas l'admettre parce qu'il ne veut pas se soumettre au comité de vigilance.

Eh bien, il n'est pas admissible qu'une Bourse du Travail puisse poser comme condition *sine qua non* d'adhésion une raison semblable. Il n'est pas possible qu'on dise aux syndicats qui veulent adhérer en conformité avec la Confédération : On vous acceptera quand vous vous soumettez aux décisions du Comité de vigilance. Pourquoi ne poserait-on pas d'autres conditions concernant d'autres façons de voir ? Il y a le Conseil supérieur du Travail, par exemple. Nous estimons qu'il y a là une question capitale, parce que cette situation pourrait se multiplier. A Paris, il y a des comités de vigilance, mais les camarades sont autonomes et libres d'y participer ou non. (*Interruptions diverses*).

Nous déposons la proposition suivante :

« Etant donné que les questions prud'homales peuvent quelquefois « créer dans l'unité d'organisation nécessaire des divisions et des con- « flits regrettables, le Congrès déclare que les syndicats ont leur auto- « nomie concernant les Comités de vigilance prud'homale, et qu'aucune « Bourse du Travail ou Union départementale ne pourra en faire une « obligation aux syndicats adhérents. »

« Signé : BRUON ; TRIOULEYRE ; LUCAIN ; THOMAS ;  
« THUILLIER ; CHARBONNIER ; SALIGNY ; ROQUET ;  
« EBERS ; MILLE ; VICTOR. »

**Coupat.** — Je formule le vœu qu'aucune proposition d'un caractère aussi général ne puisse être mise aux voix si elle n'a pas été préalablement imprimée et distribuée. Il est impossible qu'à une simple lecture nous puissions nous faire une opinion, d'autant plus qu'il peut arriver que dans certains cas, l'auteur de la proposition insère une phrase à double entente que vous n'avez pas aperçue et on dit : Voilà ce que j'ai voulu dire, j'étais rapporteur. Pour ces raisons, quand il y aura une proposition qui touchera à la charte confédérale, je demande qu'elle soit dactylographiée ou imprimée et distribuée ensuite, pour qu'au moins nous ayons le temps de l'étudier avant de la discuter. En ce moment, précisément, il s'agit d'une proposition qui touche presque au pacte, à la charte confédérale et je ne sais si nous pouvons la discuter. Je suis partisan aussi, autant que vous pouvez l'être, de l'autonomie des Syndicats, des Bourses et des Fédérations, mais cependant il est des cas où cette

autonomie a un commencement et une fin. Pour Paris, les obligations sont autrement grandes que pour Saint-Etienne. Par exemple, il est question d'imposer une cotisation extraordinaire pour l'édification d'une Maison du Peuple pour abriter les fédérations et les syndicats. Croyez-vous que cela ne sera pas plus onéreux que quand il s'agit de cotiser à un comité de vigilance ?...

**Lévy.** — Ce ne sera pas un cas d'exclusion.

**Coupat.** — Si je soulève cette question, c'est pour vous montrer toutes les difficultés qui peuvent surgir et qu'il faut, quand on votera une résolution, qu'on ne la vote pas sans réflexion et sans avoir à peine abordé la question. Je conclus donc à ce qu'aucune proposition ne puisse être discutée, quand elle présente un caractère de généralité, sans qu'elle ait été auparavant imprimée et distribuée.

**Desplanques.** — Avant de la mettre aux voix, je crois qu'il y a à examiner sérieusement la proposition d'Ebers.

Il est certain que si nous entrons dans la voie d'examiner toutes les obligations qu'imposent aux syndicats adhérents les organisations centrales, nous sommes dans une voie dangereuse, car elle nous amène directement à examiner les obligations qu'imposent les syndicats à leurs syndiqués. Il y a dans l'organisation ouvrière une suite logique et je ne peux pas comprendre qu'on donne des raisons pour se retirer d'une organisation.

Les organisations comportent toujours des majorités et des minorités, et sans entrer dans le bien fondé de l'obligation qu'impose, par exemple, la Bourse de Saint-Etienne à ses syndicats, je dis qu'il appartient aux syndicats qui ne sont pas partisans de cette obligation de faire en sorte de conquérir une majorité pour supprimer cette obligation, comme il est du devoir des syndiqués, dont les obligations de leurs syndicats ne leur conviennent pas, dont la façon d'agir de leurs syndicats n'est pas la leur, de faire en sorte qu'ils conquièrent la majorité dans ces syndicats pour modifier leur ligne de conduite.

Si nous examinons un autre côté de la pensée syndicale, nous allons nous trouver en face, au point de vue logique, de difficultés d'un autre ordre. Je crois que si le Congrès admettait le point de vue du camarade Ebers, vous donneriez parfaitement le droit — vous ne pouvez le contester — à des syndiqués, comme à des syndicats, de venir dire : Dans un syndicat, nous n'admettons pas que la cotisation serve à une propagande qui ne nous convient pas, et nous refusons de verser telle cotisation tant qu'elle servira à cette forme de propagande.

Vous voyez la voie dans laquelle vous entrez. Elle n'est pas admissible : il faut laisser les organisations libres d'agir comme bon leur semble, il ne faut pas considérer qu'au-dessus des organisations il existe une entité qui dirige leurs mouvements : ce sont les syndiqués dans les syndicats, les syndicats dans les Bourses et les Fédérations qui orientent dans un sens ou dans un autre ces organismes. Je conclus en répétant que c'est aux syndiqués, comme aux Bourses et aux Fédérations, à orienter la ligne de conduite à suivre. C'est aux partisans de telle obligation à conquérir les majorités pour faire prédominer leur manière de voir. (*Approbaton*).

(La clôture est prononcée).

**Le Président.** — Je mets aux voix la motion signée Coupat et Cleuet et ainsi conçue : « Le Congrès décide qu'aucune proposition ne visant pas « l'ordre du jour ne puisse être discutée si elle n'a été, au préalable, « imprimée et distribuée aux délégués. »

Adopté.

**Jusserand.** — A chaque fin de séance, nous allons voir la même répétition : les discussions vont faire surgir des vœux. Je vous propose de nommer une Commission des vœux, à laquelle ils seront soumis. Ce n'est qu'un complément de la proposition de Coupat.

Adopté.



**Le Président.** — Je vous propose de constituer le bureau pour la séance de cette après-midi.

Le bureau est ainsi constitué :

**Pataud**, président ; **Janvion et Cordier**, assesseurs.

**Le Président.** — Je viens de recevoir la motion suivante :

« Le Congrès :

« Considérant qu'il y a un drapeau tricolore à la façade de l'établissement où se tient le Congrès ;

« Considérant que l'exposition de ce morceau d'étoffe est une manifestation qui pourrait faire croire que le Congrès délibère sous les plis de cet emblème ;

« Le Congrès prie le propriétaire de bien vouloir retirer ce chiffon.

« Signé : BROUTCHOUX. »

Adopté.

**Le Président.** — J'ai reçu la motion suivante :

« En raison de l'importance de l'ordre du jour du Congrès et pour mener à bien la discussion des questions qui y sont inscrites, je propose que les séances commencent le matin à 8 heures et le soir à 2 heures.

« Signé : HOAREAU, des Mouleurs. »

Adopté.

**Le Président.** — J'ai encore reçu l'ordre du jour suivant :

« A la suite du vote émis par le Congrès, dès son ouverture, d'accepter la presse et le public, et sur la décision prise à la fin de la réunion du 5 octobre courant demandant à n'admettre que les ouvriers syndiqués, les camarades réclament l'entrée pour toutes les personnes qui voudraient assister au Congrès sous réserve qu'aucune manifestation ne se produise de leur part. »

« Signé : GINOUVES ; BLANCHARD ; CHABERT ; BARRAL ; BOUDOUX ; ARBAULT ; BAUDOIN ; PARADIS.

Enfin le camarade Bled fait la proposition suivante :

« Jè demande que, comme par le passé, une collecte soit faite à la sortie de chacune des séances du Congrès au bénéfice des grévistes confédérés, cela pour manifester l'étroite solidarité des congressistes avec leurs camarades grévistes. »

Adopté.

La séance est levée à midi.

---

### 3<sup>me</sup> SÉANCE. — MARDI 6 OCTOBRE ( après midi )

La séance est ouverte à 2 heures 30 sous la présidence du citoyen **Pataud**.  
Assesseurs : **Janvion et Gordier**.

**Le Président.** — Vous avez décidé de procéder à la nomination d'une commission des vœux. Elle aura pour but de recueillir tous les vœux qui pourront être déposés et de nous faire gagner ainsi un temps précieux, puisqu'ils pourront être adoptés en fin de Congrès.

Je mets le nombre de cinq membres aux voix pour la composition de la Commission.

Adopté.

La Commission est ainsi composée : **Thuilier, Gauthier, Chabert, Ebers, Janvion...**

Je donne lecture du télégramme suivant adressé par la Bourse de Dijon :

« Bourse confédérée Dijon envoie salut fraternel aux camarades congressistes, adresse le même salut aux emprisonnés du gouvernement républicain. Vive la Confédération Générale du Travail.

*Pour la Bourse, l'administrateur,*

**VANDEPUTTE. »**

**Le Président.** — En attendant que le rapporteur de la Commission des conflits soit présent, nous pourrions discuter les rapports confédéraux. Mais, auparavant, il serait utile de nommer la Commission de contrôle, pour que cette Commission fonctionnant pendant qu'on discutera les rapports confédéraux, on puisse, après la discussion, adopter en bloc les rapports aussi bien moraux que financiers. Croyez-vous que cette méthode est bonne ? (*Approbation.*)

**Monclard.** — J'ai saisi le Congrès d'une proposition, car je voudrais que fût tranchée la question de savoir si un syndiqué, secrétaire de son syndicat, a le droit d'être en même temps secrétaire d'un autre syndicat, s'ils appartiennent à deux professions différentes. (*Interruptions diverses.*)

*Plusieurs voix.* — Ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Le Président.** — Il me semble que cette question n'est pas à l'ordre du jour, et quand même, elle a été tranchée ce matin pour un autre cas. Vous avez admis ce matin qu'un camarade qui n'est pas d'une corporation représente cependant cette corporation au Congrès.

**Monclard.** — Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais d'un autre syndicat.

**Le Président.** — Quel nombre voulez-vous pour la composition de la Commission de contrôle ?

Cris de : dix !

Adopté.

La Commission de contrôle est ainsi composée :

**Gémén, Lapierre, Dumas, Dreyer, Calvignac, Boudoux, Klemczynski, Briot, Jourdannet, Benech.**

L'ordre du jour appelle la discussion des rapports confédéraux. La parole est au camarade Luquet.

**Luquet.** — Vous avez tous reçu dans vos syndicats d'abord, sur vos tables ensuite, la brochure dans laquelle se trouve le compte rendu des travaux du Comité confédéral depuis le Congrès d'Amiens. Le travail fait par le Comité est assez longuement exposé pour que je n'aie pas besoin pour l'instant d'y revenir. Je crois qu'il n'est pas non plus nécessaire de le lire, puisque vous l'avez lu vous-mêmes. Par conséquent, j'attendrais que soient formulées des critiques sur la besogne accomplie pour y répondre lorsque le moment sera venu.

**Saint-Venant.** — Nous n'intervenons dans la discussion sur le rapport de la Confédération que sur une question. Il est à notre souvenir à tous d'une décision qui fut prise au Congrès d'Amiens. Ce Congrès, par une proposition du citoyen Delesalle, invitait le C. C. à reprendre les relations internationales. Cette décision disait ceci : qu'il fallait que le C. C. invite le secrétariat international à demander la mise à l'ordre du jour des quatre questions déjà précédemment demandées et que si le secrétariat international se refusait à inscrire ces questions, il y avait lieu de passer par-dessus lui et de s'adresser aux centres nationaux.

Eh bien, le C. C. n'a pas mis cette décision en application. Ce ne fût qu'après avoir été invité à assister à la conférence de Christiania, que le bureau confédéral transmettait sa lettre aux centres nationaux. C'est donc une infraction à la décision du Congrès d'Amiens. Le bureau confédéral

aurait dû suivre cette décision et demander l'inscription des questions à l'ordre du jour, ne pas s'adresser aux centres nationaux sans suivre ce que nous avons décidé à Amiens.

**Latapie.** — Camarades, comme je l'ai fait à la Commission de vérification, je regrette que les membres du bureau confédéral ne veuillent point préciser la discussion que nous avons à aborder. Nous avons tous entre les mains la brochure sur laquelle il y a l'attitude du Comité confédéral à juger avant les rapports internationaux. Or, on discute la seconde partie du rapport avant de discuter la première. Je demanderai au bureau confédéral de préciser la façon dont nous devons discuter.

**Luquet.** — Je ne comprends pas l'observation de Latapie, parce qu'enfin nous en sommes en ce moment à la discussion du rapport des deux comités. Que font ceux qui demandent la parole sur le rapport en ce qui concerne les relations internationales ? Ils parlent sur le rapport des deux comités, c'est le travail des deux comités. Il ne m'appartient pas à moi de provoquer les camarades délégués sur d'autres points de ce rapport. Il ne leur convient de discuter sur ce point que les rapports avec le bureau international, c'est leur affaire, je ne peux les provoquer sur d'autres.

**Latapie.** — Il y a le rapport du C. C. des pages 3, 4, 5, 6, 7, 8, jusqu'à la page 18.

**Luquet.** — Jusqu'à la page 22, il n'y a de signature qu'à cette page.

**Latapie.** — Je dis au Congrès qu'il faut procéder par ordre. Or, avant de discuter sur les rapports internationaux, nous avons à donner notre avis sur l'attitude qu'a prise la Confédération, dans ce qu'elle explique jusqu'à la page 18. Si on procède par ordre, tout le monde comprendra mieux.

**Luquet.** — J'ai répondu par avance.

**Le Président.** — Il y a deux façons de procéder : d'après Luquet, on devrait discuter le rapport jusqu'à la page 22 ; d'après Latapie, on ne devrait le suivre que jusqu'à la page 18. Je mets aux voix la proposition de Luquet.

**Luquet.** — Ne confondons pas. Je ne m'oppose pas à ce que vous détachiez du rapport des deux sections le rapport du bureau international, mais c'est l'affaire du Congrès, ce n'est pas la mienne et, encore une fois, si les camarades ne veulent pas prendre la parole sur la brochure jusqu'à la page 18, ce n'est pas mon affaire, c'est la leur. Le rapport des deux comités forme un bloc dans lequel sont compris les rapports avec le bureau international. Qu'il plaise à un camarade de discuter sur n'importe quelle page, c'est son affaire. J'ajoute que le Congrès est libre de diviser le rapport des deux sections comme il l'entend.

**Le Président.** — La façon de voir de Latapie est logique, puisqu'elle suit l'ordre du rapport. Je crois qu'on pourrait procéder de cette façon : Dans ces conditions, la partie du rapport sur les relations avec le bureau international viendrait à sa place. Par conséquent, les camarades qui demanderont la parole devront suivre l'ordre du rapport. (*Approbaton.*)

**Doria.** — Bien qu'il y ait beaucoup à dire sur les rapports de la C. G. T., je ne veux pas en faire la critique pour les raisons suivantes : en raison des difficultés multiples qu'a traversées le C. C. et de ce fait que les camarades qui sont devant nous ont remplacé ceux qui sont actuellement emprisonnés, on ne peut pas élever de critiques bien sévères, alors qu'on aurait pu le faire dans d'autres circonstances.

Mais j'appelle toutefois l'attention du Congrès et je m'adresse d'une façon toute particulière aux membres du C. C. : lorsqu'on fait de la propagande syndicaliste, à mon avis ceux qui en sont les pionniers doivent non seulement la préconiser, mais la mettre en application eux-mêmes. Je n'ai pas l'intention d'être désagréable aux membres du C. C., mais je regrette au point de vue professionnel que les camarades du C. C. des deux sections réunies aient omis de revêtir la brochure du répertoire et des rapports de la marque syndicale confédérale des travailleurs du Livre. (*Exclamations, mouvements divers.*)

**Renard.** — On vous a soumis les rapports confédéraux, section des Bourses et section des Fédérations. Je ne critiquerai pas le retard qui a été apporté dans l'envoi des rapports aux organisations pour la bonne raison

que les événements que vous connaissez, tous en ont empêché ceux qui ont pris la charge de continuer l'œuvre du Comité confédéral ; ils se sont trouvés devant certaines difficultés. Cependant, nous savons suffisamment ce que contiennent les rapports pour les avoir parcourus quelque peu et nous nous permettrons de les passer un peu en revue.

Dans les rapports du C. C., deux sections réunies, il y a le rapport de la *Voix du Peuple*, la question des rapports internationaux, l'attitude tout entière du C. C. pendant le cours de l'année. Je reconnais que depuis Amiens, la *Voix du Peuple* s'est maintenue davantage sur le terrain corporatif et professionnel que pendant les années antérieures. Cependant, il me semble que ce n'est pas suffisant, il me semble que certains membres appartenant à la Commission de rédaction du journal empiètent sur leurs attributions... C'est le rapport de la *Voix du Peuple* ; je crois que je suis dans la question....

*Plusieurs voix.* — Non.

**Renard.** — Cela fait partie du rapport, mais parlons si vous le voulez, de l'attitude de la C. G. T.

Nous reconnaissons qu'elle a eu beaucoup à faire, nous reconnaissons qu'elle a contre elle toutes les forces capitalistes et gouvernementales ; seulement avec cette coalition des deux forces qui n'en font véritablement qu'une, nous voudrions que le C. C. soit plus prudent dans différentes circonstances, nous voudrions qu'on fit en quelques sorte attention de ne pas se livrer à des actes qui peuvent faire aboutir à de véritables catastrophes... (*Exclamations, protestations.*)

**Le Président.** — En ce moment, citoyens, je crois qu'on est en train de faire la critique la plus intéressante ; il faut garder le plus de sang-froid possible et admettre que les opinions quelles qu'elles soient puissent se manifester. (*Approbation.*) L'orateur dira ce qu'il voudra, parce que c'est son droit de le dire.

**Renard.** — Je vous ai déjà expliqué dans des congrès antérieurs, notre façon d'agir. Il faut se pénétrer de cette idée que nous ne sommes pas suffisamment forts, suffisamment puissants pour pouvoir résister, comme on a essayé de le faire, à la force capitaliste et accepter de livrer des combats corps à corps avec cette force en rase campagne. Je sais que dans les derniers événements nos camarades ont été pris et sont tombés dans un guet-apens. (*Approbation.*) C'est pour cette raison que je dis qu'il faut faire attention, qu'il faut être prudent, parce que, ici, dans ce Congrès, qui a réuni les quatre points cardinaux du pays par des délégués venus avec la même conviction, avec la même ferme intention de défendre les intérêts du prolétariat, nous nous devons à nous-mêmes d'étudier les questions sous toutes leurs faces, sous tous leurs aspects, de savoir si nous devons continuer ou non ; si tout au moins nous devons être plus prudents dans l'avenir. J'estime que vous devez penser, comme moi, que nous ne sommes pas suffisamment forts pour pouvoir braver toutes les forces gouvernementales ; et quand on n'est pas assez fort, il faut savoir harceler l'ennemi en ménageant ses troupes le plus possible. Voilà ce que je voulais dire à mes camarades.

On a essayé de la grève de vingt-quatre heures pour protester contre les massacres de Villeneuve. Cette grève n'a pas réussi et j'en reviens toujours à préconiser, pour cette raison, la méthode que nous appliquons : il faut, pour réussir dans ces circonstances, des forces véritablement organisées. Si vous aviez eu à Paris 250.000 syndiqués et que nous ayons adopté les méthodes qui sont employées en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, méthodes qui consistent à payer de fortes cotisations et à donner dans les moments de lutte, de grève, aux ouvriers à peu près l'équivalent de ce qu'ils gagnent en travaillant, il est probable qu'à Paris vous auriez eu 250.000 manifestants ; cela aurait été une journée qui aurait démontré au gouvernement de M. Clemenceau et à la classe capitaliste tout entière que le prolétariat était quelque chose dans la nation et qu'il fallait compter avec lui.

Seulement, tant que nous n'appliquerons pas ces méthodes, ce système des fortes cotisations qui mettent les membres à l'abri, même dans les mouvements les plus minimes, nous serons la proie, les victimes de mouvements tels que ceux auxquels je fais allusion. Il faut empêcher le retour de pareilles choses et si du jour au lendemain on ne pouvait pas arriver à ce résultat, ce n'est pas une raison pour ne pas nous y diriger.

Oh ! je sais bien que certains esprits malins ont écrit dans la presse : Comment ! c'est toujours le textile qui préconise les hautes cotisations et c'est lui qui paie les plus basses... C'est vrai et ce n'est pas vrai ; je vais vous montrer comment : d'abord, dans la plupart des cas, nous avons poussé à l'élévation de la cotisation partout et nous avons réussi, au moins dans soixante de nos syndicats, depuis deux ans, à faire augmenter la cotisation de 10, 20, 30 et 40 centimes par mois. De plus, à notre dernier Congrès général que nous venons de tenir, notre cotisation, qui était chétive en raison de l'appauvrissement général des ouvriers textiles, chétivité qui n'est pas notre faute à nous, militants qui avons toujours cherché à l'atténuer, à lui crier casse-cou, à lui dire : Faites donc attention, les patrons deviendront puissants avec le machinisme qu'ils ont entre les mains ; vous vous trouverez sans moyens de résistance. Ce n'est pas à nous qu'il faut adresser des sarcasmes ou des reproches, mais nous tenir compte des efforts que nous déployons pour amener nos camarades à cette compréhension de la nécessité de faire des sacrifices pécuniaires s'ils veulent lutter contre la classe capitaliste ; car ce n'est pas avec des ordres du jour et des ronds de carottes qu'on peut faire la guerre contre le capital, mais avec des caisses bien garnies. (*Applaudissements.*)

Nous avons fait tous nos efforts à ce point de vue et nous voudrions que le C. C., au lieu de laisser faire les uns et les autres, au lieu d'approuver ceci et cela, au lieu de les encourager en quelque sorte, leur dise : Il faut que vous soyez unis, il faut qu'à la qualité vous ajoutiez la quantité, parce que la quantité est indispensable ; dans les groupements d'Union, la qualité peut suffire quelquefois, mais dans les groupements d'intérêts, il faut à la qualité joindre la quantité, autrement la qualité ne peut rien faire contre les forces qui sont en face de nous.

Et alors ! — puisqu'on me limite à l'examen de ce point — j'invite le Comité à avoir le courage de désapprouver les gens qui vont se mettre dans la gueule du loup, de leur dire : Ne va pas par là, casse-cou ; tu vas au devant d'un péril ; le mouvement ne peut pas être tenté, le mouvement de grève générale n'est pas possible, parce qu'il n'est pas suffisamment puissant.

Oh ! je sais qu'elle est très habile, la théorie qui consiste à dire — on me l'a servie au sujet de la Confédération générale italienne — : laissez donc les syndicats faire comme il leur convient, ils n'ont pas besoin de brassières, ils n'ont pas besoin qu'on les soutienne ; qu'ils se heurtent : s'ils se blessent, cela leur apprendra à bien marcher... Oui, mais il arrive des circonstances où on se heurte, où on se blesse, où on est tellement meurtri qu'on ne peut plus marcher, parce qu'il faut des années pour pouvoir se relever. (*Mouvements divers.*)

Donc, j'invite le Comité — et c'est là l'expression de notre état d'esprit et celui de beaucoup de nos camarades du Congrès — à indiquer aux camarades qu'il est nécessaire d'entrer dans des méthodes de sacrifices pécuniaires, de hautes cotisations, de discipline librement consentie et de ne pas aller se fourrer dans les guépiers que nous tend le gouvernement les trois quarts du temps (*Applaudissements sur certains bancs.*)

**Victor.** — La question à l'ordre du jour était l'examen des rapports confédéraux et des commissions au sein du C. C., mais je ne savais pas que c'était l'apologie de ce qu'une fédération avait cru bon de faire au détriment d'autres fédérations qui avaient agi sans seulement le concours de celle-là. Il ne faudrait pas, pour dégager des responsabilités, ou sembler en dégager tous les camarades qui sont absents — et pour cause — qu'on nous fasse dire à cette tribune ce que nous ne voulons pas dire ; car si nous voulons tirer les camarades d'entre les mains de la justice où ils

ne devraient pas être, ce n'est pas pour en envoyer de nouveaux prendre leur place. (*Applaudissements*). Nous ne dirons pas les circonstances qui ont fait que la responsabilité des incriminés n'a pas lieu d'être mise en cause et que c'est la place d'autres. On semble rejeter en ce moment sur la Confédération le fait d'avoir entraîné la classe ouvrière dans un mouvement d'où peut-être elle est sortie avec des horions. Eh bien, camarades, vous oubliez que le C. C. est composé de fédérations qui, elles, viennent apporter les décisions qu'elles ont prises ; il n'en est pas autrement lorsqu'il s'agit d'un mouvement comme celui-là. Vous savez qu'il n'a pris naissance ni le 28, ni le 29, il est beaucoup plus ancien : il datait de l'instant où les camarades de Draveil s'étaient mis en grève ; à cet instant une fédération était en ligne : c'était la Fédération à laquelle appartenait le syndicat des carriers. Mais comme les carriers n'étaient pas en la circonstance organisés pour pouvoir faire ce qu'il convenait, on substitua à la Fédération des carriers celle du Bâtiment. C'est le Comité du Bâtiment qui a cru bon de soutenir les camarades de Draveil de toutes les façons. Enfin, il y a un point sur lequel je n'ai pas à revenir et je m'éleve contre ces insinuations. Je dis que s'il y a des responsabilités, les camarades en ont peut-être supporté leur part et qu'il y a des organisations qui n'ont pas à se récrier parce qu'elles n'ont pas laissé de victimes. Ce sont les organisations parisiennes qui ont laissé des morts et des blessés, c'est avec leurs capitaux qu'on a fait quelque chose, et s'il y a des horions à recevoir, ce sont encore ceux-là qui sont prêts à les recevoir. (*Applaudissements*).

Je trouve mal venues les organisations parmi lesquelles personne n'a pris part à ce mouvement, à le critiquer. Non pas pour faire un reproche aux camarades du Textile, non pas que je veuille suspecter un seul instant la bonne foi de ces camarades, pas plus que le parti-pris qu'on pourrait trouver chez un seul, je crois tous les membres de cette fédération prêts à agir comme la Fédération du Bâtiment ; mais puisque les circonstances ont fait qu'il n'y a pas eu de victimes parmi eux, laissez faire ceux qui ont agi comme ils ont cru devoir le faire. Et à la Confédération, s'il y a des membres du bureau qui supportent les conséquences de ces agissements, ces camarades n'en feront pas grief à ceux pour qui ils se sont trouvés exposés aux coups de la justice. (*Applaudissements*.)

**Sergent.** — Je croyais que, discutant le rapport des deux comités, l'on se serait borné à adopter le rapport en bloc ou à en adopter chacune des parties les unes après les autres. C'est ce qu'on aurait dû faire : adopter de la page 1 à 19, puisqu'il n'y avait pas de protestations, et discuter les rapports internationaux.

On ne l'a pas fait. Le camarade Renard est venu, comme on l'a dit, amorcer la question. Eh bien, puisqu'il l'a amorcée nous allons la continuer. Si dans le mouvement, dans la tragédie de Villeneuve-Saint-Georges, il y a des comptes à rendre, nous pouvons dire que les camarades du C. C. n'en ont aucun, car ils n'ont pris aucune part dans ce mouvement. Il y en a d'autres et, comme Victor, j'ai à les taire parce que nous n'avons pas à livrer de victimes au gouvernement. Mais dans les paroles de Renard, il y a qu'il fallait mettre des brassières aux syndicats qui pourraient se blesser et que ces brassières seraient tenues par leurs nourrices : les fédérations... Eh bien, nous, organisations parisiennes, qui avons pris l'engagement de marcher pendant la grève des vingt-quatre heures et qui avons marché... (Le citoyen Renard interrompt et proteste. *Rumeurs*) ... nous avons à dire que notre nourrice à nous, 21<sup>e</sup> section du Livre, s'est conduite vis-à-vis de nous comme la dernière des nourrices. (*Applaudissements sur certains bancs*).

Il y a là un historique des faits qu'il était nécessaire de faire, nous ne sommes pas venus ici pour vider ces questions, mais il y a des gens qu'on pourrait clouer au pilori, car ils ont essayé eux-mêmes de faire sabrer leurs camarades des comités centraux. Nous aurions à dire beaucoup de choses des compromissions de ces gens qui sont à la tête des organisations

et qui, pour des bouts de rubans, pour des places, livrent des camarades. (*Vifs applaudissements*). Il est temps de nous révolter, nous n'avons pas besoin de pareilles tutelles ; nous disons que les organisations ouvrières doivent se constituer le plus fortement possible y compris au point de vue des cotisations, et nous savons en donner la preuve, camarade Renard : pendant la grève de la Typographie parisienne de 1906, du 18 avril au 13 juillet 1906, nous avons su faire sortir de la poche des camarades parisiens 164.000 fr. Voilà, je crois, ce qui s'appelle des cotisations. Quant à l'organisation, nous avons su encore payer d'exemple ; mais nous n'admettons pas que les syndicats soient tenus par des nourrices débiles qui, non contentes de laisser tomber le poupon, lui marchent sur la tête. (*Rires et applaudissements prolongés*).

**Bajat.** — Chacun veut donner son opinion sur la question. Il faut constater une chose avec les orateurs précédents : c'est que le rapport a été remis un peu tard aux organisations, puisqu'il n'a pas pu être présenté à nos mandants et que son appréciation dépendra de notre idée personnelle. Malgré cela, j'estime que nous sommes qualifiés pour le discuter et, puisqu'on a parlé de mettre de l'ordre dans la discussion, il eut été plus facile de prendre chaque rubrique et les passer au tamis l'une après l'autre.

Puisqu'on discute l'attitude du Comité, je dirai sans réserve que ce que le Comité a fait, il l'a bien fait, car tel était son mandat. Mais il est permis de rappeler ces paroles qui furent dites il y a quelques années dans un congrès corporatif : On peut aller très loin sur la route de l'idéal, mais lorsqu'on se retourne derrière soi, on s'aperçoit qu'il n'y a plus personne.

Il ne faudrait pas que nous venions, par des réserves ou des restrictions, dire que les membres du Comité n'ont pas fait tout ce qu'ils devaient faire ; mais je reprendrai une parole d'un camarade d'une organisation étrangère qui disait : « Si on pouvait allier l'esprit méthodique et de persévérance de la race anglo-saxonne à l'esprit d'initiative et de spontanéité des races latines, le prolétariat serait maître de ses destinées. » Il faudrait savoir allier ces deux principes. Je crois qu'il y a des lacunes dans l'organisation française et qu'il ne faudrait pas concentrer toute l'attention sur l'agitation, mais chercher à orienter la classe ouvrière dans la voie de l'organisation. Nul ne contestera qu'après les derniers événements qui se sont produits, au lieu de voir dans nos ateliers une recrudescence de sympathies envers le mouvement syndical, nous avons vu des camarades blâmer ouvertement ce qui avait été fait. (*Protestations*).

Je vais vous en donner la preuve : on a apposé sur les murs de Marseille une affiche qui était signée : Comité anticonfédéral. Je veux bien qu'elle soit anonyme, cependant je suis allé la copier et, pendant que je la copiais, — il y avait des rassemblements autour de moi — j'ai entendu les raisonnements que se faisaient les camarades qui habitent Marseille et qui l'ont lue. S'il faut tenir compte de l'opinion de nos organisations, nous devons également tenir compte de ceux qui sont à côté. Car enfin, qu'est-ce que nous cherchons ? Nous cherchons la suprématie du nombre. Pour cela, s'il n'est pas nécessaire par nos actes ou par nos déclarations de mériter la sympathie de ceux qui restent en dehors, il faut tout au moins ne pas encourir des critiques comme celles que j'ai entendues ; néanmoins, comme je le disais au commencement, cela n'incrimine en rien la conduite du C. C.

**Mathieu.** — Pour répondre à Renard, le camarade Victor a dit que la Fédération du Bâtiment s'était subsistée à la Fédération des Carriers et aux Terrassiers de Seine-et-Oise. Nous, les Terrassiers de Paris, nous étions intimement liés avec cette corporation et notre conscience d'hommes, notre dignité de corporation ne nous ont pas permis de laisser des organisations tout nouvellement constituées dans une situation des plus critiques, à la merci de toute la tourbe capitaliste qui opère dans le département de Seine-et-Oise.

Nous avons fait notre devoir, et quand le camarade Renard vient nous dire qu'il faut éviter des catastrophes comme celle-là, j'en appelle au camarade Renard lui-même : Est-ce qu'il n'est pas dans les Textiles des catastrophes plus grandes, occasionnées par la misère, par la tubercu-

lose, dans les milieux où ils travaillent ? Je me demande si réellement on peut faire quelque chose d'utile, quelque chose d'important sans, par hasard, casser un œuf. Je dis que nous, les Terrassiers, nous avons donné largement, pécuniairement, de notre sang même, dans ces circonstances. Camarade Renard, allez donc voir les terrassiers de Paris pour voir s'ils craignent de se heurter à ce bloc, à raison d'une catastrophe ? Je vous dis : non, ils sont aussi ardents qu'autrefois, parce que quand on est en bataille, on se fiche purement et simplement de recevoir des gifles, parce qu'on peut également en donner parfois.

Comment ! vous tablez sur les gros sous, vous préconisez les grandes cotisations, mais je ne vous ai pas entendu, camarade, invoquer l'esprit de volonté... Est-ce que, par hasard, la conscience d'un homme, est-ce que sa volonté se trouvent dans sa bourse ? Je ne le crois pas. Je dis qu'en beaucoup de circonstances, la volonté fait cent fois mieux que ne pourraient le faire toutes les pièces de cent sous. (*Applaudissements*). Vous voulez l'entente dans la misère, nous voulons l'entente dans la révolte. Vous préconisez l'union ; si vous entendez la préconiser par la volonté, marchez de l'avant et vos camarades vous soutiendront. Si vous voulez faire la révolution derrière un pot de tisane, ce n'est pas avec nous qu'il faut venir. (*Rires et approbation*). On ne fait pas une armée révolutionnaire par de petites combinaisons et de petites ententes verbales, mais par l'action ; et ce n'est que par l'action qu'on arrivera à obtenir, camarades, ce que vous souhaitez : l'amélioration des conditions d'existence du prolétariat.

**Pélissier.** — Si j'ai demandé la parole, c'est pour apporter des arguments contre la thèse de Renard. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons à lutter avec lui. Je dois vous dire que j'ai appartenu à la Fédération nationale du Textile, fédération qui, en 1902, était adhérente à la Confédération au Congrès de Lyon, bien avant la Fédération du Nord, qui n'est adhérente que depuis le Congrès d'Amiens de 1903. Le syndicat que je représentais, syndicat des Travailleurs de l'industrie textile de Saint-Etienne, qui a été pendant un certain temps adhérent à la Fédération nationale du Textile, a constaté avec une surprise très grande, que l'action préconisée par les Textiles du Nord était plutôt une action pour endormir les gens que pour faire quelque chose. (*Applaudissements sur certains bancs*.)

**Quillent.** — Je demande qu'on s'en tienne aux rapports confédéraux.

**Pélissier.** — Je réponds à Renard, une demande vaut une réponse. Si nous sommes là pour écouter les uns et ne pas écouter les autres, il est inutile de déranger les organisations des quatre coins de la France. Il s'agit de savoir si la méthode préconisée par la Fédération du Textile est une méthode susceptible de donner des résultats. Eh bien, c'est le contraire qui est la vérité, citoyens. Il n'y a pas une industrie où l'on gagne si peu, où les gens sont si malheureux que dans celle-là.

**Une voix.** — Ce n'est pas la question. (*Approbation*).

**Pélissier.** — Je tiens à m'expliquer et à ce que chacun précise sa tactique. Ne croyez pas que vous m'empêcherez de parler. Il s'agit de démontrer que la tactique préconisée par la Fédération du Textile est la plus mauvaise et la plus négative qui existe, parce qu'on ne fait rien. Remarquez ce qui se passe là où l'on a des cotisations très fortes : il n'y a pas de professions plus malheureuses que celles-là. Celui qui parle, camarades, est un ancien tisseur, il exerce quelquefois encore la profession ; mais je tiens à déclarer que s'il avait trouvé dans ce métier quelque chose qui pût faire son affaire et à la condition qu'on voulût faire un peu d'action, il ne serait pas aujourd'hui en train de représenter parmi vous le Syndicat des Mineurs de la Loire.

Il est une thèse qui doit être condamnée d'une façon absolue : c'est la manière qui consiste à endormir le prolétariat.

Je dis que les camarades du C. C. ont fait leur devoir tout entier. Depuis un certain nombre d'années, ils ont accompli une action très ardente. Elle n'a pas été suffisamment efficace en raison des circonstan-



ces ; mais je ne peux admettre un doute quelconque qui se manifeste comme un remords de l'action faite. Je trouve déplacé qu'une fédération aussi importante, aussi pondérée peut-être, qui se croit très forte, vienne apporter des arguments à cette tribune qui sont presque la condamnation d'une action qui découle du principe de la révolution elle-même ; c'est ce contre quoi nous devons protester.

**Ebers.** — Je ne ferai que quelques remarques. Les camarades qui m'ont précédé ont expliqué suffisamment la situation pour que je n'aie pas trop à insister.

Il est certain qu'au lendemain des événements de Draveil, la classe ouvrière, non organisée, inconsciente, résultat de l'éducation bourgeoise et du milieu dans lequel nous vivons, a désavoué et désapprouvé. Mais il faut dire ici la vérité. Si cette classe ouvrière a eu cette opinion, nous savons d'où cela provient : c'est que la presse quotidienne, unanimement, excepté un journal, *l'Humanité*, est tombée sur la Confédération et a dit : voilà où sont les apaches, où est l'ennemi de la classe ouvrière, etc.

Il est évident, camarades, il est indiscutable que l'opinion était triturée, trompée, par cette presse... Nous savons ce que vaut la presse, nous savons qu'elle est soudoyée, qu'elle émarge aux fonds secrets. Nous savons que nous pouvons ne pas être d'accord au point de vue de la tactique à suivre, mais ce que nous voudrions, c'est que les camarades comprennent la portée que peuvent avoir certaines paroles prononcées ici et que nous devons approuver nos camarades emprisonnés, c'est-à-dire les membres du Bureau confédéral, parce qu'il y a là une question de solidarité légitime, et parce qu'il ne faut pas que cette presse vendue, immonde, puisse dire demain que nous avons eu l'air de désavouer nos camarades. (*Applaudissements*).

C'est pour cela que nous vous demandons de ne pas trop insister, bien que nous pourrions discuter les tactiques. Nous sommes révolutionnaires, à la Fédération du Bâtiment, nous employons tous nos efforts pour l'action révolutionnaire, et le terrassier qui vous parlait tout à l'heure faisait partie d'un syndicat révolutionnaire. Cependant, tous les terrassiers de Paris paient de fortes cotisations ; ils sont toujours debout quand il s'agit de lutter, de payer de leur personne, et la preuve, c'est qu'il y a eu pas mal de ces camarades qui ont écopé dans la circonstance que vous savez.

J'estime que nous n'avons qu'à adopter le rapport parce que nous ne pouvons pas faire des réserves sur ce qui a été fait à la Confédération, à raison d'un devoir de solidarité, et parce qu'aussi les camarades de la Confédération ont accompli tout leur devoir. (Voix nombreuses : *Aux voix!*)

**Le Président.** — Il y a une demande de clôture. J'indique qu'il y a encore sept orateurs inscrits concernant la discussion jusqu'à la page 18.

*Une voix.* — Je demande qu'il y ait un orateur de chaque tendance.

**Le Président.** — Il n'y a pas de tendance. La parole est à Clévy.

**Clévy.** — J'avais supposé que depuis le congrès d'Amiens, on serait revenu à quelque chose de plus réaliste et qu'on n'aurait pas commencé, comme en 1906, à vouloir détourner de leur vrai sens les paroles que notre camarade Renard avait prononcées lorsqu'il avait fait la proposition de la Fédération du Textile. Il avait été donné des chiffres et on s'était servi de ceux qui permettraient le plus de discréditer la proposition.

Aujourd'hui, Renard n'est pas venu reprocher d'une façon amère au Comité, son attitude ; au contraire, il est venu apporter des paroles d'union ouvrière, en même temps qu'il demandait à la Confédération, dans son administration organique, d'être plus méthodique et d'être surtout sage en ce qui concernait des dangers que pouvait courir la classe ouvrière.

Je sais que j'ai affaire à des camarades qui peuvent sourire, mais je sais aussi que nous avons affaire à un mouvement d'organisation duquel nous devons préserver le mouvement ouvrier. Il s'agit d'agir d'une façon plus méthodique. Il n'est dans l'idée de personne ici de venir attaquer les camarades emprisonnés à la suite des événements de Villeneuve. Mais

nous disons : Il suffit précisément que ce mouvement se soit créé pour servir d'enseignement au mouvement ouvrier, c'est ce que Renard vous a dit, pas autre chose ; nous ne vous demandons rien de plus que de bien envisager la situation, les conséquences, les avantages qui en sont découverts. Nous ne vous demandons pas de venir dire que le gouvernement de M. Clemenceau vaut mieux qu'un autre, il est vrai que c'est là un gouvernement de classe, tandis que les gouvernements comme ceux qu'on voudrait prêcher, où on pourrait prétendre à une collaboration, comme ceux de M. Combes, auraient l'inconvénient de mêler le mouvement ouvrier à un gouvernement bourgeois.

Je répète que ce que nous désirons, c'est que le mouvement soit plus méthodique. Renard avait raison de vous dire qu'il était partisan des hautes cotisations, parce qu'il faut indiquer que c'est ce qui peut servir le mieux la classe ouvrière. Au moment d'un danger, à l'heure d'une lutte, malgré tous les bons mouvements du prolétariat et son élan, s'il n'y a rien dans la caisse, si les ouvriers ont peur, il faut s'empresse de la remplir pour lutter contre le coffre-fort du patron et fortifier ainsi la résistance. Il faut de l'action, de la méthode et de l'organisation... (*Exclamations sur certains bancs*).

*Une voix.* — Dans trois mille ans !

**Clévy.** — Vous avez tort de vous organiser si le résultat doit venir dans trois mille ans... Nous ne voulons pas faire de reproches à personne, mais nous entendons que la méthode d'organisation ouvrière, d'unité internationale, c'est la meilleure tactique que le prolétariat puisse avoir, et quand on parle d'antipatriotisme... (*Interruptions et bruit*). On avait dit qu'on payait la cotisation du Bureau international ; nous demandons que ces relations soient comprises, nous y tenons afin que la fraternité soit non seulement nationale, mais internationale.

**Bodin.** — Je ne pensais pas que la discussion sur le rapport du Comité pût amener actuellement une discussion sur la méthode et la tactique. N'étant venu pour guillotiner personne à cette tribune, je remercie pour mon compte personnel Renard d'avoir parlé sagement en exposant sa manière de voir, dans un congrès où la liberté d'opinion est absolue et où — le Comité le reconnaît parfaitement dans son rapport — il faut que les adhérents à ce Congrès aient cet esprit de tolérance nécessaire qui constituera le cas échéant sa force vitale pour défendre ses intérêts.

Donc, le Comité, en signalant à l'attention de la bourgeoisie sa volonté de défendre la liberté d'opinion, se conformait aux résolutions prises antérieurement dans les congrès ouvriers ; pas un mot n'a été prononcé comme critique véritable de l'attitude du Comité confédéral. En dépit de ce qui a été dit dans la presse à la solde du gouvernement bourgeois, je tenais à dire que le Congrès doit affirmer sa volonté d'approuver le rapport du C. C. comme point de concentration contre toutes les forces répressives de la bourgeoisie.

**Bourderon.** — J'ai été délégué à la Fédération des Bourses et il m'a été donné d'assister à un certain nombre de séances du C. C. Les camarades ne verront pas de mauvaise intention à leur égard dans les paroles que je vais prononcer.

Je crois que dans les reproches qu'on a pu faire au Comité confédéral, on a fait une fausse interprétation du rôle que le Bureau et que le Comité lui-même ont pu jouer. Le Bureau n'a fait, en réalité, qu'enregistrer les faits historiques, il n'a pu par des affiches qu'en donner l'esprit au point de vue ouvrier et syndicaliste, et certes, nous n'avons ni les uns ni les autres préparé le mouvement. Puisqu'on nous fait un reproche d'avoir exagéré l'action ouvrière au-delà des forces que nos organismes possèdent, je dis que ces moyens d'action n'ont jamais été préparés, ils sont nés de la spontanéité même de mouvements ouvriers que le C. C. n'a jamais décrétés. Cela doit être indiqué et je suis persuadé que l'unanimité du Congrès le reconnaît.

Le Comité n'a pas plus organisé le mouvement de Draveil, de Ville-neuve ou de Narbonne, qu'autrefois les organisations ouvrières n'avaient

organisé le mouvement de Fourmies. Est-ce qu'il n'y a pas eu là, comme autre part malheureusement, l'effet des circonstances, des contingences, d'une surexcitation dont peuvent être l'objet tous les hommes et les meilleurs militants qui se trouvent quelquefois débordés par les événements ? C'est ce qui s'est produit. Tirons-en l'enseignement que nous pouvons, organisons-nous pour une lutte d'où nous pourrions tirer de meilleurs avantages, mais il ne faut pas qu'on puisse insinuer que le C. C. a préparé les événements qui se sont précipités. Il n'a fait que les enregistrer. Je considérerais cette déclaration comme un devoir.

**Lefèvre.** — On a exposé des tactiques différentes, mais c'est le rapport du Comité confédéral qu'il y a à discuter et à savoir si vous l'approuvez ou non.

Renard opposait cette méthode à celle du C. C. ; mais le C. C. n'a jamais été contre l'organisation, contre les fortes cotisations, et il n'y avait pas de critiques à apporter à ce sujet concernant le rapport. Il dit aussi : Mais il faudrait être suffisamment prudent pour ne pas embarquer la classe ouvrière dans des mouvements où elle reçoit tous les coups et où elle laisse un grand nombre de blessés... Est-ce la C. G. T. qui a provoqué les mouvements de Narbonne et de Villeneuve ? Ne sont-ce pas les syndicats qui ont fait la grève appuyés par leurs fédérations ? La Confédération n'est venue qu'au lendemain seulement des massacres de Villeneuve demander à ce qu'on fasse une grève générale de 24 heures, mais ce n'est pas la Confédération qui a poussé, qui a dirigé le mouvement ; elle n'était rien, en somme, dans ce mouvement et on n'avait pas à la critiquer à cet égard.

On a fait aussi des critiques au sujet des fortes cotisations ; mais dans le bâtiment, on paie cher aussi. Vous dites : Il faut de l'argent pour soutenir les camarades dans les grèves ; c'est entendu, mais demandez aux terrassiers qui font des grèves depuis des années, combien ils touchent pendant la grève. Ils font de l'action, la grève marche par l'action, loin d'être endormis par une subvention journalière. Ah ! oui, la grève de 24 heures n'a pas réussi, disait Renard... peut-être pour vous : pour nous, elle a très bien réussi et si à Paris certaine fédération n'avait pas procédé par des moyens jésuitiques, par de petites circulaires qu'on a fait passer à certains endroits, on aurait eu une grève plus générale, les petits procédés que je signale ayant empêché certains camarades d'y prendre part.

Le camarade Bajat, de Marseille, nous disait qu'en fait de critiques, il faudrait les exercer un peu sur soi-même... Vous dites qu'on a apposé des affiches contre la C. G. T. et que des critiques se sont élevées contre la C. G. T. à cette occasion... Le premier mai, j'étais ici et on ne faisait pas beaucoup de critiques sur les affiches que vous avait envoyées la Confédération, car je n'en ai pas vu une seule dans la ville de Marseille. J'ai vu le rouleau d'affiches... (*Protestations*).

*Une voix.* — Ne dites pas des choses comme cela !

**Lefèvre.** — Le rouleau était dans un bureau. Je dis que quand on vient faire des critiques, elles ne portent pas contre le rapport, ce sont des critiques de tactique. Il s'agit de savoir si le C. C. a fait son travail ou ne l'a pas fait. Quant à ces critiques de tactique, nous pourrions les discuter tout à l'heure, mais en ce moment, c'est un rapport écrit que vous avez pu lire et sur lequel nous devons discuter. Je vous demande d'adopter le rapport de la Confédération laquelle, pour moi, n'a fait que son devoir et est prête à recommencer demain s'il y a de nouveaux événements et même à aller plus loin, si cela est utile.

**Merrheim.** — Chacun a le droit d'apporter à cette tribune toutes les critiques qu'il voudra. Le Congrès ne doit pas se laisser arrêter par cette considération que des critiques peuvent atteindre les camarades emprisonnés. Il y a ici un Comité qui a pris des responsabilités et qui a agi, mais il n'y a pas autre chose, et je dis que ceux qui ont déchaîné le tumulte ou plutôt celui qui a déchaîné le tumulte, c'est le camarade qui est venu dire à cette tribune que la propagande confédérale avait provoqué la catastrophe de Villeneuve-Saint-Georges.

On a répondu, avec raison, en citant Narbonne et Fourmies, mais ce ne sont pas les seuls exemples fournis par l'histoire. Est-ce que les grévistes d'Armentières, quand ils se révoltaient et mettaient le feu à certains bâtiments de leur ville, avaient été poussés par l'action confédérale ?

Est-ce que ceux qui, quelque temps après, à Neuville, recommençaient une révolte semblable, en mettant le feu au château de leur patronne, avaient été poussés par le mouvement confédéral ?

Est-ce que les tisseurs d'Hazebrouck, pour la plupart électeurs de l'abbé Lemire, qui luttent aujourd'hui, par manque d'éducation syndicale, contre l'introduction des métiers mécaniques, avaient obéi au Comité confédéral, quand ils ont enlevé les grilles et essayé de mettre le feu à l'Hôtel de Ville ?

Non ! Et nul n'a pensé à en rendre responsable la Fédération du Textile. Je dis que les événements ont forcé le Comité confédéral à prendre des responsabilités et, comme l'a très bien dit Bourderon, le Comité n'a pu qu'enregistrer les faits, parce que les événements sont plus forts que la volonté des hommes.

Nous avons en ce moment un exemple typique. Il y a quelques années, à la veille d'une guerre entre l'Allemagne et la France, nous lançions notre affiche « La guerre est déclarée », on ne voulait pas répondre à notre appel de l'autre côté de la frontière. Aujourd'hui, parce que les événements sont plus forts que les hommes qui sont à la tête des mêmes organisations de cette nation, nous les voyons se réunir dans des meetings avec nos camarades anglais et protester contre la guerre.

En ce qui concerne la grève de Draveil-Vigneux et le guet-apens de Villeneuve-Saint-Georges, le Comité confédéral a simplement accompli son devoir comme il l'accomplira demain si cela était nécessaire. Quant à la question des cotisations, je ne veux pas y répondre, car l'exemple est mal choisi en s'en prenant à cet égard à l'organisation qui, après le Livre, est celle qui paie les plus hautes cotisations et accomplit le plus largement son devoir de solidarité en France.

**Rouzouï.** — Le camarade Renard a jugé à propos de soulever plusieurs questions relativement au rapport du C. C. Il a mis un certain zèle, une certaine complaisance à le critiquer, mais il s'agit de savoir si tous ceux qui se sont succédé à cette tribune ont posé la question comme elle doit l'être. Le camarade Renard a dit : Vous nous avez jetés dans la gueule du loup... Je demande si, au lendemain du monstrueux guet-apens qui a eu lieu à Draveil, la Fédération du Bâtiment et la Confédération générale pouvaient rester indifférentes. Au lendemain de ce guet-apens, le gouvernement et les soudards qui sont à sa solde ont redoublé de zèle. Les camarades intéressés ont cru devoir prendre leur résolution, mais ils n'auraient jamais cru que le gouvernement serait capable d'un assassinat aussi lâche et aussi monstrueux. Notre Fédération du Bâtiment n'aurait pas pu supposer que l'auteur de la « Méléé Sociale » fût capable d'un tel crime. Sous prétexte que nous sommes une infime minorité, comme dit Renard, il faudrait que nous restions sans rien faire. Non ! Il n'y a rien de moins inutile qu'une minorité consciente auprès d'une majorité inconsciente sous le joug ; il faut qu'elle stimule cette dernière. Je dis qu'en toutes circonstances la Fédération du Bâtiment, aussi bien que la Confédération Générale, a agi pour le bien de la classe ouvrière, et je demande à tous les congressistes conscients l'approbation du rapport. Nous montrerons que nous sommes ainsi d'accord avec ceux qu'on appelle les dirigeants des travailleurs.

**Thomas.** — Je renonce à la parole.

**Guérard.** — Je ne sais pas si mon intervention se produira utilement en ce moment de la discussion. Notre intention n'est pas, en effet, d'apporter des critiques dans les circonstances actuelles, mais nous pensons que s'il nous est impossible d'examiner les faits qui se sont passés dans les deux dernières années écoulées, nous avons au moins le devoir d'exami-

ner ce que nous ferons dans l'avenir. Or, en vertu d'une décision du Congrès d'Amiens, que le C. C. n'a pas exécutée, la Confédération n'a pas été représentée à la Conférence de Christiania. Le Congrès estime-t-il qu'à l'avenir il devra toujours en être de même ?...

**Le Président.** — Il a été entendu qu'on discuterait les rapports internationaux après le rapport.

**Le Guennic.** — J'avais demandé la parole parce que je pensais que le camarade Guérard serait venu critiquer l'action du C. C. Je me félicite de voir qu'il s'est abstenu d'entrer dans cette voie et je m'excuse devant vous d'avoir retardé vos travaux en demandant la parole.

**Latapie.** — Je ne viens pas ici pour critiquer le rapport du C. C., pas plus que je ne viendrai lui faire un reproche au sujet de l'attitude de la Confédération Générale pendant les événements de Villeneuve, attendu que nos camarades du Bâtiment tout à l'heure ont reconnu, ce qui est la vérité, que c'étaient eux qui avaient organisé le mouvement.

A ce sujet, je suis complètement d'accord, non pas seulement avec les camarades emprisonnés, mais encore avec la majorité du C. C. dans la tactique qui avait été préconisée, c'est-à-dire qu'on reconnaissait que c'était aller se faire tuer impitoyablement, qu'il n'y avait pas à compter sur l'armée, comme pensaient pouvoir y compter certains. Aussi nous fûmes de ceux qui, dans la fameuse réunion de la rue Charlot, nous prononçâmes dans le sens de la négative, mais je parle au sujet de l'avenir, et je croyais que le camarade Renard voulait en parler.

Je viens ici demander au Congrès, une fois pour toutes, qu'il ne se base pas seulement sur des déclarations et sur des ordres du jour ultra-révolutionnaires, car nous en voyons l'effet, nous constatons également que les paroles énergiques sont approuvées de tous les Congrès, mais quand il s'agit de mettre ces paroles énergiques en action, on voit rarement ceux qui les ont applaudis venir sur le terrain... On a indiqué qu'il fallait dire la vérité. Nous allons vous la dire. La plupart d'entre nous sont allés à Villeneuve-Saint-Georges, j'étais un de ceux-là, par conséquent, vous ne pouvez pas m'accuser de tiédeur ; mais j'indique que nous avons été acculés à la manifestation par l'intervention de certaines individualités et parce qu'on nous avait traités de lâches en disant que nous ne voulions pas assumer la responsabilité que devait encourir la Confédération. Eh bien, malgré tout, quoique ne pouvant pas engager nos organisations, nous sommes allés à Villeneuve et qu'est-ce que nous y avons vu ?

Ah ! il faut vous le dire : c'est que s'il y a des journaux qui ont dit qu'une bande avait été payée par la Confédération, nous pourrions à notre tour dire que cette bande-là pourrait très bien, et pour cause, l'avoir été par l'Action Française, parce que nous avons pu constater combien étaient groupés certains de ses adeptes et pour la plupart inconnus de nous, ceux qui nous ont fait prendre dans le guépier. Je suis toujours de ceux qui, lorsqu'on prend la résolution de descendre dans la rue, y ai ma place, alors que la plupart de ceux qui votent les ordres du jour, les acclament, applaudissent les résolutions les plus extrêmes, ne sont pas toujours dans la rue au moment de marcher.

La question qui se pose est de savoir si dorénavant, parce qu'on sera militant d'une organisation, d'une fédération, d'un syndicat ou de la Confédération, on sera dans l'obligation de descendre dans la rue parce que trois ou quatre hommes auront décidé qu'il en sera ainsi et sous prétexte de ne pas passer pour des lâches. Nous devons envisager l'avenir et, aujourd'hui, je tiendrais à ce qu'on consulte le Congrès, car si je n'é mets aucune critique contre les camarades emprisonnés, je suis de ceux qui se refusent dorénavant à conduire les travailleurs à l'abattoir ou à la boucherie. (*Vifs applaudissements sur certains bancs.*)

**Thomas.** — Le camarade Latapie vient de faire allusion à quelques événements de Villeneuve et de Vigneux. Il vous a raconté une partie de l'épisode de la réunion de la rue Charlot. Eh bien, puisqu'on parle des événements de Villeneuve et de Vigneux, il faut les regarder tels qu'ils

sont et dans toute leur ampleur. La Fédération du Bâtiment n'intervenait pas tout d'abord, elle avait sur les lieux ses représentants...

—Une voix. — Il y a un procès en cours sur cette question. (*Mouvements divers.*)

**Le Président.** — Il serait profondément regrettable et bien incompréhensible que nous venions donner des arguments à ceux qui veulent condamner nos camarades.

**Thomas.** — Je regrette que Latapie ait cru, sous prétexte de discuter le rapport, devoir se livrer à des attaques sur quelques personnalités. Je dis que l'action qui a été faite a été rendue nécessaire par les circonstances, et je veux démontrer aussi que, jamais, dans l'esprit de personne, il y a eu cette pensée de mener des camarades contre une troupe à laquelle on ne pouvait répondre.

Les camarades de Vigneux avaient sur les lieux un représentant de leur Fédération. Ils firent appel à la Fédération du Bâtiment qui y envoya des délégués. Voilà ce qui s'est passé et cela avait lieu après les événements de la salle Ranque. C'est alors que les premiers délégués du Bâtiment y sont allés. Vous vous souvenez du mouvement de solidarité qui s'est produit : de partout les gros sous tombaient, il y avait de l'argent dans la caisse de Vigneux et quelques patrons donnaient satisfaction aux grévistes. Un seul patron fut intransigeant et il dit : « Je fermerai plutôt ma boîte que de leur donner satisfaction. » C'est alors, après qu'ils avaient lutté pendant plusieurs mois, qu'il fallait bien envisager les moyens de mettre fin à cette situation. D'un autre côté, les sociétés de sablières s'occupaient de recruter des ouvriers pour remplacer les grévistes. Alors, est-ce que nous pouvions continuer à n'apporter que des gros sous pour faire bouillir la marmite, ou fallait-il, par une affirmation de solidarité énergique, démontrer aux capitalistes intransigeants, aux directeurs des sablières et au gouvernement qui mettait toutes ses troupes à leur disposition, que les travailleurs organisés du département de la Seine étaient résolus à faire aboutir la revendication des camarades grévistes ?

Quel fut le résultat ? Le gouvernement a voulu nous massacrer. En dehors de cela, quels sont les résultats qui ont été produits ? Est-ce que les grévistes de Vigneux ne sont pas rentrés dans leurs sablières avec des satisfactions ? Est-ce que ce ne sont pas, malgré nous, les circonstances qui nous ont obligés à employer cette tactique et tous ces moyens d'action ? Camarades, est-ce qu'il y a eu un seul instant dans notre pensée autre chose que ceci : notre manifestation n'avait pour but que d'aller à une réunion faire, comme le dimanche précédent où il n'y avait pas eu de massacre, cette fois-là, une manifestation dans la ville, mais une manifestation pacifique et non pas aller se jeter bêtement contre les troupes en armes. Voilà notre intention, et à aucun moment, il n'y a eu ce sentiment dans l'esprit des camarades qui ont décidé d'aller à Vigneux, de lancer leurs camarades désarmés contre des troupes armées pour les recevoir.

**Luquet.** — Tout d'abord, je tiens à rassurer chacun des délégués qui ne partagent pas les tendances ou les conceptions de la majorité du C. C. en ce qui concerne la liberté de leurs critiques. Il faut qu'ils ne soient retenus par aucune considération quelle qu'elle soit, d'ordre sentimental ou s'inspirant des circonstances, ou de la situation des camarades victimes des coups du gouvernement. S'ils ne sont pas là pour prendre devant vous les responsabilités, nous avons conscience de pouvoir le faire à leur place, convaincus qu'ils ont assez de confiance en nous-mêmes pour que nous puissions nous substituer à eux.

En ce qui concerne le retard qu'a signalé le camarade Renard dans la distribution du rapport du Comité, qu'il me permette de lui dire que les rapports ont été envoyés quinze jours avant la tenue de ce Congrès dans toutes les Bourses du Travail, à charge par celles-ci de les distribuer aux syndicats confédérés. Les syndicats ont donc eu le temps de prendre connaissance de ces rapports, et par conséquent, on ne peut pas objecter que le C. C., que le bureau, malgré les charges nombreuses, la besogne consi-

dérable, dont je ne veux pas faire ici état, qu'il avait à accomplir dans des conditions quelque peu anormales, n'a pas fait son travail à temps.

J'arrive maintenant aux conseils, aux regrets et aux critiques formulés par le camarade Renard à l'adresse de la Confédération et relativement à la tactique de celle-ci. Il dit : Il faudrait que le C. C. soit plus prudent... Mais, camarade, qu'appelle-vous la prudence ? La prudence consisterait-elle à ne rien faire ? Ah ! si c'est cela, j'ai la conviction intime que tous ici seront unanimes pour réprover ce sentiment, et je veux croire que les travailleurs ne s'organisent pas pour, sous prétexte de prudence, ne rien faire jamais. Ils s'organisent pour des objets précis, ils s'organisent en vue d'améliorer leurs conditions d'existence, en vue d'obtenir plus de liberté, en vue de conquérir plus de bien-être, avec des aspirations même beaucoup plus élevées, en aspirant à la transformation sociale ; et, par conséquent, vous ne pouvez pas leur demander que leur prudence aille jusqu'à l'inertie, car véritablement c'est cela que vous auriez voulu et obtenu si le C. C....

**Renard.** — Je ne veux pas cela !

**Luquet.** — ...Si le C. C. n'avait pas fait ce qu'il a fait. Mais pour faire ce que vous auriez voulu qu'il fit, il eût fallu, selon vous, que non seulement il soit prudent, mais qu'il ne fit rien.

Puisque Latapie l'a dit, puisque quelqu'un du Bâtiment l'a rappelé, je n'aggrave pas la situation en y revenant, je ne ferai que la préciser : le Comité a été si prudent que, par la bouche de Griffuelhes, il est intervenu à la réunion de la rue Charlot... Je n'en aurais pas parlé parce qu'il ne me plait pas de préciser une situation qui est soumise à une instruction judiciaire, mais pourtant, puisque cela est, je peux le dire en toute liberté, Griffuelhes avait déconseillé l'exode à Villeneuve. Peut-être eût-il préféré simplement qu'il y eût des manifestations dans quelques salles ou dans les rues de Paris ; dans tous les cas, il faut bien le reconnaître, Griffuelhes a déconseillé l'exode à Villeneuve et c'est un point qui a son importance. Il ne peut donc être responsable, ni le C. C. non plus, de ce qui s'est produit par la suite. Mais vous auriez voulu sans doute que le C. C., remplissant le rôle des gendarmes, barre la route aux camarades qui voulaient, qui avaient décidé — et nous n'avons pas à apprécier leurs intentions — d'aller à Draveil manifester leurs sentiments de sympathie et de solidarité à l'égard de ceux que le gouvernement avait déjà fait massacrer le 2 juin dans la salle Ranque. Eh bien, non, le C. C. ne pouvait pas faire cela et, camarade Renard, vous reconnaissez vous-même qu'à sa place vous ne l'auriez pas fait, vous ne pouviez pas, vous ne deviez pas, nous ne devons pas le faire. (*Vive approbation.*)

Mais, mieux que cela : le Comité a tenu, en raison même de la gravité des circonstances, ou tout au moins des camarades composant le Comité ont tenu, en raison de la gravité des circonstances, à aller sur les lieux mêmes de la manifestation, et ce n'est qu'à cause de cela qu'aujourd'hui vous pouvez, en critiquant l'attitude du C. C., dire : « Voyez, votre attitude a fait que vous avez trois membres de votre bureau emprisonnés. » C'est parce qu'ils ont tenu à accomplir leur devoir, à jouer jusqu'au bout leur rôle de mandataires autorisés du prolétariat, parce qu'ils ont tenu à ne pas laisser aller seuls les camarades ouvriers, parce qu'ils ont voulu prendre leur part, leur place dans les responsabilités et dans les événements, que vous voulez aujourd'hui les critiquer.

Ah ! en bonne justice, vous reconnaissez que vous avez tort, camarade Renard.

Et maintenant, vous dites, toujours sous la forme de conseils : Il faut de fortes cotisations, faites grossir la caisse syndicale, faites que les ouvriers apprennent à verser dans la caisse syndicale...

**Renard.** — Parfaitement.

**Luquet.** — ...Vous aurez ainsi de fortes caisses qui vous permettront de soutenir la résistance, d'allouer des secours de chômage et de grève ; mais en même temps, un autre de nos camarades, plus près de vous que de nous,

Renard, qui interprète certainement votre sentiment, Clévy, dit ; il précise, il ajoute à ce que vous dites vous-même : de fortes caisses, de fortes cotisations, et pas d'action...

**Clévy.** — Je n'ai jamais dit cela ! j'ai dit : de fortes cotisations pour avoir de l'action.

**Luquet.** — Je veux croire que votre parole a mal traduit votre pensée, mais j'en appelle à chacun : s'il y eut un mouvement de protestation, c'est donc que vous l'avez dit.

Eh bien, si, comme nous, rectifiant ce que vous avez dit, vous voulez que les cotisations servent à l'action, mettons-nous d'accord. Avec vous, nous disons : de fortes cotisations. Mais je ne sache pas que parmi les organisations qui partagent votre tendance, on tende davantage que parmi les organisations qualifiées révolutionnaires, d'augmenter le taux des cotisations. Faudrait-il vous dire que les Agriculteurs du Midi, qui sont avec la majorité de la Confédération, qui partagent notre tendance confédérée, estiment comme nous, comme vous, qu'il faut de fortes cotisations ? Est-il nécessaire de vous dire que dans l'Alimentation, fédération qualifiée révolutionnaire, elle aussi, on tende tous les jours à augmenter le taux de la cotisation ; faut-il vous dire que dans le Bâtiment, la cotisation est presque aussi élevée que dans le Livre ; que dans les Cuirs et peaux, la même tendance se manifeste, ainsi que dans la Métallurgie ? Cependant, toutes ces fédérations sont bien quelque peu révolutionnaires, elles sont cataloguées ainsi et ce n'est pas moi qui les catalogue, c'est elles qui l'ont fait avec vous.

Je dis que ces fédérations n'ont pas de leçons à recevoir de vous ni d'autres que je n'ai pas à nommer. Elles s'efforcent d'augmenter tous les jours le plus possible, dans la mesure où elles le peuvent, le taux de la cotisation. Ah ! peut-être y a-t-il une différence avec vous : c'est que s'ils veulent augmenter le taux de la cotisation, ce n'est pas seulement pour attendre que le patronat, par la résistance, par l'oppression, force les ouvriers à la grève et dans le but excessif de soutenir des grévistes. Nous voulons comme vous de fortes cotisations, mais pour un but différent : c'est pour faire de l'action, de l'éducation, c'est pour faire que les grèves ne prennent pas les travailleurs au dépourvu et pour agir contre le patronat à tout instant, par tous les moyens. Nous voulons que les fortes cotisations servent contre le patronat et non pas seulement dans les grèves.

Vous dites qu'il ne faut pas seulement pour les syndicats la qualité des syndiqués, mais aussi la quantité. Eh bien, mais est-ce que cela est en contradiction avec nos théories ? Sur ce point, pouvez-vous prétendre que quelqu'une de nos organisations ait fermé la porte, pouvez-vous prétendre que la Confédération ait fermé la porte aux travailleurs qui veulent entrer dans les syndicats ? Non. Nous voulons comme vous de forts syndicats, de puissantes organisations, et nous savons que notre action révolutionnaire n'aura de valeur, d'intérêt et de résultat, que par la puissance de l'organisation qui la mène. (*Approbaton du citoyen Renard.*) Par conséquent, vous ne pouvez pas prétendre, en nous opposant à vous, que nous ne voulons pas en même temps que la qualité, la quantité...

**Renard.** — Nous commençons à nous entendre. (*Exclamations.*)

**Luquet.** — S'il n'y a entre nous qu'une équivoque, notre temps n'aura pas été perdu et le voyage n'aura pas été trop long, si nous avons réussi à la dissiper. (*Applaudissements.*)

Mais, camarades, dans vos critiques sur l'action du Comité, vous semblez établir une responsabilité — et je vous demande d'examiner si vous n'en prenez pas une, vous, en disant cela — du Comité dans les événements de Draveil et de Villeneuve.

Ah ! véritablement, s'il est quelqu'un qui puisse dire que qui que ce soit dans la Confédération, qu'un militant quelconque est responsable des boucheries de Draveil et de Villeneuve, ce ne peut être parmi les ouvriers que celui-là peut se trouver. Laissez aux bourgeois, laissez à la presse capitaliste le soin de dire cela mensongèrement ; laissez-lui le soin de sauver la face du gouvernement qui la paie. Mais vous, camarades, vous ne pouvez



pas, vous ne devez pas servir ce gouvernement en dénaturant ainsi la vérité. Ce ne sont pas les camarades du Comité, ce ne sont pas les ouvriers qui n'allaient à Draveil que pour manifester leur solidarité à l'égard des victimes du gouvernement le 2 juin, qui peuvent être rendus responsables du nouveau crime accompli par le gouvernement le 30 juillet. Au contraire, vous devrez être avec nous pour dire, comme vous l'avez dit, lorsqu'il s'agissait de Fourmies, que le gouvernement seul est responsable de ce crime...

**Renard.** — Et je le dis encore !

**Luquet.** — Et vous ne pouvez pas vous joindre à nos adversaires, aujourd'hui, pour dire que les responsables du massacre du 30 juillet à Villeneuve sont parmi les militants ouvriers...

**Renard.** — Ne transformez pas notre pensée.

**Luquet.** — Je ne transforme pas votre pensée, je ne fais que la préciser, peut-être ; car enfin il est indéniable que vous êtes venu ici pour établir que le Comité a eu tort de permettre d'aller à Draveil et à Vigneux, et si le crime gouvernemental s'est accompli à Villeneuve, c'est, selon vous, parce que le C. C. n'a pas eu l'énergie nécessaire d'empêcher l'exode. Eh bien, je l'ai dit au début, nous ne pouvions, vous n'auriez pu l'empêcher et vous devriez être d'accord avec nous pour reconnaître que nous n'avons fait que notre devoir, que les seuls responsables, ce sont les hommes du gouvernement et les capitalistes qu'il sert. (*Applaudissements*).

Je dis mieux, camarades : c'est que si vous voulez empêcher de semblables boucheries, il est un moyen beaucoup plus sûr que celui qui consiste à formuler des critiques qui donnent une force, qui devrait vous amener à réfléchir, à nos adversaires de classe et au gouvernement qui sert leurs intérêts, parce qu'elles produisent des divisions chez les ouvriers. Ce qui permet — à mon tour, je vais établir une responsabilité — que des crimes comme ceux de Villeneuve puissent être accomplis impunément par un gouvernement, c'est que parmi les ouvriers il y ait des camarades qui ne savent exercer leurs critiques que contre ceux qui veulent agir. (*Applaudissements*).

Le jour où, abandonnant le système que vous avez adopté, vous reconnaîtrez que l'organisation syndicale est le véritable groupement de classe du prolétariat et que ce groupement de classe doit être en opposition constante et manifester son opposition par tous les moyens contre le patronat, le jour où vous saurez joindre à vos conseils de prudence l'esprit de décision, de volonté et d'action qui ne s'inspire pas de considérations extérieures à celles du syndicalisme, à ce moment-là, camarades, les gouvernants seront quelque peu désarmés contre la classe ouvrière ; et l'opinion publique, avec laquelle ils peuvent accomplir impunément leurs crimes, l'opinion publique dont ils se servent pour les consommer, ne permettrait plus à ces gouvernants d'accomplir de tels actes.

Il faudrait donc qu'à la fin de cette discussion, vous reconnaissiez que vos critiques s'adressent mal et que s'il était permis à quelques uns dans ce Congrès, de formuler des critiques à l'adresse d'autres, c'est justement à ceux qui, je le répète, par leur air dégagé, leur attitude indifférente à l'égard du mouvement confédéral qu'ils ne savent apprécier que dans les Congrès, mais non dans la vie même de la Confédération à laquelle ils ne participent pas avec assez d'efficacité...

**Renard.** — Nous faisons de l'action comme tous ici. (*Exclamations*). Nous payons notre cotisation et nous agissons plus que vous. Je vous défends de déformer ma pensée.

**Luquet.** — Il n'entre aucunement dans mes intentions de contester cela. Nous ne sommes pas ici pour critiquer l'action faite par telle ou telle organisation ; vous êtes ici, camarades, pour critiquer, si vous le voulez, l'action accomplie par le Comité, c'est ce qu'a fait Renard ; mais lorsque j'ai la parole pour défendre l'action du Comité, il me permettra bien de lui dire qu'en dehors de l'action syndicale qu'il fait, il rend plus facile par son atti-

tude, par ces critiques à l'adresse de l'action confédérale, tous les crimes gouvernementaux. (*Applaudissements.*)

**Le Président.** — Le camarade Renard a demandé la parole. (*Violentes protestations.*)

**Bourderon.** — Je vous demande d'être généreux et de laisser parler Renard. (*Protestations, cris de : la clôture a été votée !*)

**Luquet.** — Je vous demande camarades, d'être quelque peu tolérants et de bien vous rendre compte qu'ici le camarade Renard est dans une situation quelque peu difficile. Permettez-lui d'accomplir sa tâche, si ingrate qu'elle soit.

**Renard.** — Tout d'abord, vous remarquerez, et tout le monde remarquera avec moi, que j'ai posé la question en ce sens que je demandais que le C. C. dans l'avenir soit prudent. Je n'ai pas critiqué telle ou telle action, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire ceci. Pourquoi faites-vous un procès de tendance à Renard en ce moment-ci ? Je vous le demande. Vous n'avez qu'à voir ici Renard représentant huit syndicats, qui exprime sa pensée et qui la défendrait contre tous, comme dit Luquet. J'ai l'habitude de défendre mon opinion, de prendre mes responsabilités partout, je les prends devant le Congrès ; je ne sache pas que je manque de respect à aucun camarade.

Je dis que je n'ai fait qu'inviter le C. C. dans l'avenir à être prudent et à avoir le courage de dire aux camarades : Vous faites erreur en vous dirigeant dans cette voie, c'est une fondrière pour vous. Je sais bien qu'il y a des circonstances ; Latapie a signalé ces circonstances, Griffuelhes avait senti ces circonstances, qu'il est des moments où les hommes sont obligés de payer de leur personne ; je les honore en ce sens qu'ils ont payé de leur personne, ils y sont allés ; mais il ne faut pas, comme le disait Latapie, que des hommes qui sont utiles à l'organisation ouvrière, soient toujours à la merci de quelques fous qui auraient l'intention... (*Vives protestations.*) Il y a un malentendu, vous ne me laissez pas achever. J'ai dit qu'il ne faut pas que des hommes utiles soient victimes de quelques fous, à la merci des pièges, des guet-apens tendus par le gouvernement.

**Victor.** — Renard a fait remarquer qu'il était poli avec tout le monde ; je le remercie pour cette marque de courtoisie que vient d'avoir l'orateur, mais je crois qu'avant que les membres du Bâtiment soient à Charenton ! (*Rires et applaudissements.*) ...il est fort probable que Renard, bien avant cette époque, aura probablement tous les honneurs qui lui sont réservés pour avoir si bien servi une cause. (*Applaudissements.*)

**Renard.** — Il ne s'agit pas de la Fédération du Bâtiment, vous devez comprendre ma pensée tout entière. Je n'ai manqué à qui que ce soir. Il peut se trouver des gens qui soient intéressés à un mouvement. Je n'ai rien dit contre les hommes en ce moment sous les verrous ; il me semble que je n'ai nullement cherché à les mettre en mauvaise posture en intervenant à cette tribune et je regrette que certains camarades aient voulu substituer leur pensée à la mienne. Sergent a dit : On voudrait voir les syndicats en tutelle ou avec des brassières. Nous n'avons jamais dit cela, et le camarade typographe s'est mépris sur ma pensée ; de même que Luquet est venu substituer une pensée à celle que je développais. J'ai dit qu'il fallait user de prudence et que le C. C. ait le pouvoir, dans certaines circonstances, de dire aux camarades : Il faut faire ceci ou cela, il ne faut pas aller par là parce que c'est dangereux. Je répète que je n'ai rien dit contre le C. C. ni contre ceux qui sont sous les verrous.

**Le Président.** — Il s'agit de la partie comprise entre la première et la dix-huitième page que nous mettons aux voix. Auparavant, j'ai reçu quelques ordres du jour.

1° « Considérant que ce n'est pas pour une question purement sentimentale que le vote sur le rapport confédéral doit avoir lieu ;

« Que ce n'est pas parce que des membres du Bureau et du Comité sont emprisonnés que le Congrès doit approuver lesdits rapports, mais bien

« seulement parce que l'attitude du Bureau et du Comité confédéral ont  
« été l'expression du mandat qui leur avait été confié ;  
« Le Congrès déclare approuver ce qui concerne la première partie des  
« rapports confédéraux. »

Léon ROBERT,

*délégué des Peintres de Bordeaux, Poitiers, Blois,  
Périgueux, Vierzon et de la Fédération Nationale  
des Syndicats de Peinture.*

Le Bureau fédéral accepte cet ordre du jour.

*Voix diverses.* — Le vote par mandats.

**Luquet.** — Je suis l'interprète du C. C. qui vous demande de voter par mandats. (*Approbation*).

**Le Président.** — Il y a une motion préjudicielle :

« Afin d'abrégier la discussion et de terminer le plus rapidement possible  
« la clôture de la vérification des mandats, nous demandons pour les diffé-  
« rends des Bourses de Saint-Quentin et de Toulon, qu'après l'exposé et  
« les conclusions du rapporteur de la Commission d'arbitrage, la parole ne  
« soit accordée qu'à un seul représentant des deux parties en cause dans  
« chaque affaire.

« *Chambre syndicale Typographique parisienne, Syndicat des Correc-  
« teurs et Teneurs de copie, Imprimeurs-conducteurs de Paris, Cannes et  
« Parapluies de Paris, Bourse du Travail d'Orléans, Fédération de la Ten-  
« ture de Lyon, Syndicat des Menuisiers de Marseille, Syndicat des Serru-  
« riers de Marseille.* » (*Protestations, cris de : A personne !*)

**Niel.** — Le camarade qui a fait cette proposition a satisfaction d'avance plus qu'il ne le désire ; il n'y a personne qui parle, parce que nous sommes tombés d'accord. Il s'agit simplement pour le Congrès de prendre acte des conclusions de la Commission que je vais vous lire :

### **Rapport sur les Conflits de Saint-Quentin et de Toulon**

« Camarades,

« A la première séance du Congrès, vous avez nommé une Commission spéciale composée des camarades Richer, Ader, Bornet, Hayard, Clévy, Fiers et Niel, dans le but de trouver une solution aux regrettables conflits de Saint-Quentin et de Toulon.

« En donnant cette mission à la Commission, le Congrès a, d'autre part, clairement indiqué que si l'accord ne pouvait se faire devant la Commission entre les organisations opposées, celles-ci auraient la faculté d'en appeler devant la dernière juridiction d'appel, qui est le Congrès lui-même. Mais que, si la Commission était assez heureuse de trouver une solution acceptée par l'unanimité de ses membres et par les deux organisations en conflit, cette solution serait définitive et sans appel.

« Dans ces conditions, inutile de dire que la Commission a consacré tous ses efforts à trouver cette solution définitive dont le Congrès n'aurait qu'à prendre acte, non seulement dans le but de rétablir l'unité ouvrière là où elle avait été malheureusement rompue, mais aussi pour ne pas entraver par des discussions fastidieuses les nombreux travaux du Congrès.

« La Commission est heureuse d'avoir réussi, d'abord en ce qui concerne le conflit de Saint-Quentin.

« C'est l'exacte application des statuts confédéraux qui a permis d'aboutir à ce résultat.

« A Saint-Quentin à la suite d'un désaccord survenu au sein de la Bourse du Travail confédérée, plusieurs syndicats s'étaient retirés et avaient

constitué une deuxième Bourse sous le titre d'Union des syndicats ouvriers de Saint-Quentin.

« Le Comité confédéral avait fait très justement tous ses efforts pour éviter cette scission et conserver l'unité, mais n'ayant pu y aboutir, il avait radié de la C. G. T. la première Bourse confédérée et avait accepté à sa place la deuxième Bourse non confédérée.

« Or, l'article 29 des statuts confédéraux est formel dans le cas qui nous occupe, et voici, en effet, comment il ne rendait pas possible la décision du Comité confédéral :

« Art. 29. — *Pour tous les cas autres que ceux prévus à l'article précédent, la radiation ne pourra être prononcée que par un Congrès. Toutefois, dans une circonstance grave, le Comité Confédéral peut prononcer la suspension de l'organisation incriminée jusqu'au congrès suivant, qui prononcera définitivement.* »

« Et l'article 39 dit : « *Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un congrès.* »

« C'était donc à la suite d'une interprétation inexacte des statuts confédéraux que la Bourse du Travail confédérée avait été radiée et que l'Union non confédérée avait été admise à la C. G. T.

« Il résulte de cela cette curieuse conséquence, que les syndicats de ces deux Bourses ayant demandé à être admis au Congrès, sont tous dans une situation équivoque.

« La Commission devait-elle, dans ces conditions, se prononcer pour le refus ou pour l'admission de ces syndicats au Congrès ?

« La Commission était unanime à se prononcer pour l'admission des syndicats des deux organisations, mais à la condition que cette mesure ferait obligation aux deux Bourses divisées, de rétablir l'unité dans un délai maximum de trois mois. Tous les syndicats de Saint-Quentin enverraient à cette réunion commune chacun un nombre égal de délégués. Cette réunion générale établirait les statuts de la Bourse du Travail, auxquels tout le monde se conformerait ensuite dans l'unité réalisée.

« Le camarade Faure représentant la Bourse du Travail, et le camarade Démaré représentant l'Union des Syndicats, ont été interrogés sur cette solution. Ils l'ont tous deux acceptée et donné leur parole que leurs organisations s'y conformeraient, et voilà comment l'accord s'est unanimement établi sur des conclusions qui solutionnent heureusement le conflit de Saint-Quentin.

« C'est avec le même bonheur, qu'après une étude des plus minutieuses du conflit de Toulon, la Commission a pu réaliser l'accord et rétablir l'unité ouvrière à Toulon, par une solution acceptée par l'unanimité de la Commission et par les deux organisations opposées.

« Le conflit de Toulon était survenu à la suite d'une différence d'opinion sur certains travaux auxquels se livrent parfois des ouvriers de l'arsenal en dehors de leur propre profession.

« La Commission n'a pas moins estimé que les deux fractions opposées étaient également animées des meilleurs sentiments syndicalistes, tout en regrettant qu'un certain nombre de syndicats se fussent séparés de la Bourse du Travail.

« L'unique préoccupation de la Commission a été de reconstituer l'unité des forces syndicales de Toulon, pour montrer à nos adversaires de toute nature que si des désaccords passagers peuvent se produire entre travailleurs désireux d'être tous plus à l'avant-garde l'un que l'autre, nos brouilles ne durent pas longtemps et nos efforts finissent toujours par se reconcentrer vers l'adversaire patronal.

« La Commission a obtenu ce résultat par la solution suivante : L'Union des syndicats dissidents se dissoudrait et ses syndicats reprendraient tous leur place dans la Bourse du Travail avant la réélection statutaire du Bureau de la Bourse, qui aura lieu dans deux mois environ. Alors, et avant la nomination du nouveau bureau, il serait obligatoirement établi une discussion pour arrêter le mode d'élection et tout le monde se conformerait au mode qui sortirait de cette discussion. Sous le bénéfice de l'acceptation

par les deux parties de cette solution, les syndicats de l'Union dissidente participeraient au Congrès de Marseille dans les conditions des syndicats confédérés.

Consultés sur cette solution, les camarades Doria, Bonneau, Denoual, Tafarany, représentants la Bourse confédérée, et Berton et Busquet, représentants l'Union non confédérée, ont franchement répondu qu'ils l'acceptaient.

« L'œuvre de la Commission était terminée.

« Nous nous réjouissons, camarades, d'avoir pu ainsi être utiles à la cause du syndicalisme confédéré et d'avoir pu aboutir à des conclusions qui mettront d'autant plus vite fin aux deux conflits de Saint-Quentin et de Toulon, qu'elles parviendront à nos camarades de ces deux localités avec toute l'autorité qui s'attache à notre congrès.

« *Le Rapporteur,*

« L. NIEL »

(*Applaudissements*).

**Le Président.** — Je mets aux voix immédiatement l'approbation de ce rapport, ce qui permettra aux parties en conflit de prendre part dès maintenant au vote. (Le rapport est adopté).

**Le Président.** — Le Congrès est-il d'avis de nommer une Commission chargée de dépouiller les scrutins ?

*Voix diverses.* — Oui, oui.

Sont nommés scrutateurs, les camarades **Blanchard, Doria, Roussel, Rivelli et Duchêne.**

**Le Président.** — Pendant le dépouillement du scrutin, nous allons reprendre l'ordre du jour.

**Janvion** (remplaçant le Président). — Nous avons aujourd'hui traité la partie essentiellement critique du Congrès ; on ne pouvait pas moins faire que de laisser le débat se prolonger, surtout qu'il y avait des camarades mis en cause ; mais voici deux jours de passés. Je vous demande, non point de limiter le nombre des orateurs, mais, par une discipline consentie, la durée de l'exposé.

(Le délai accordé est d'un quart d'heure).

**Le Président.** — La parole est à Klemczynski pour la lecture du rapport de la Commission de vérification des comptes.

## Rapport de la Commission de Vérification des Comptes

**Klemczynski.** — Votre Commission de vérification des comptes s'est préoccupée de suivre les diverses opérations comptables de la Confédération.

« Ce travail a été facilité par l'heureuse disposition des livres constituant un système de comptabilité sérieusement adaptée et on ne peut mieux contrôlable.

« La Commission a procédé à un pointage non pas complet, mais portant sur l'ensemble des services et touchant jusqu'aux justifications des moindres chapitres.

« De cet examen, il résulte que les inscriptions portées aux recettes comme aux dépenses, sont justifiées par des pièces comptables portant des numéros correspondant à ceux des livres.

« Si la tenue des livres est on ne peut plus simplifiée par les combinaisons comptables, elle se trouve quelque peu compliquée par suite de la diversité des services confiés au trésorier confédéral.

« La Commission de contrôle a émis à ce sujet une remarque concernant la cotisation unique et la simplification des services financiers.

« Sans se prononcer formellement pour cette réforme, la Commission de vérification a estimé qu'il y avait lieu d'examiner dans quelles conditions peut se faire cette centralisation financière en en laissant le soin au Comité Confédéral.

« Le Congrès de Bourges décida que la Commission de contrôle se composerait des délégués de chacune des fédérations nationales siégeant à Paris.

« Le Congrès d'Amiens dut constater déjà la difficulté de cette méthode et le désintéressement trop manifeste de la plupart de ces fédérations à leur représentation régulière à la Commission de contrôle.

« Le Congrès d'Amiens insista auprès des fédérations pour qu'elles apportent un plus grand souci à ce contrôle.

« Malgré cette demande, la Commission de contrôle ne s'est réunie que dans une proportion infime.

« Il serait utile dès lors, que les contrôleurs soient moins nombreux et qu'ils apportassent plus d'assiduité dans leurs fonctions. — « Le Comité confédéral pourrait prendre dans son sein une Commission de contrôle de neuf membres beaucoup plus à même de se livrer minutieusement au travail qu'une Commission de Congrès ne peut qu'effleurer. »

« Sous le bénéfice de ces observations, dont il devra être fait état pour le premier janvier prochain, la Commission de vérification du Congrès demande à ce dernier d'approuver les différents rapports financiers qui lui sont soumis. Elle ajoute que les chiffres indiqués dans le rapport sont en concordance parfaite avec les livres tenus d'une façon d'ailleurs remarquable par le camarade Lévy, trésorier confédéral.

« *Les Délégués* : BRIOT, Bourse Rouen ; BENECH, Métallurgie ; BOUDOUX, Union Meurthe-et-Moselle ; CALVIGNAC, Cuirs et Peaux ; DREYER, Ameublement ; LAPIERRE, Union Seine-et-Oise ; GEMIN, Ardoisiers ; JOURDANNET, Cuirs et Peaux ; KLEMCZYNSKI, rapporteur, Union Ain-Jura. »

**Guérard.** — J'aurais un mot à dire sur la conclusion de ce rapport. Il me paraît contraire à toutes les habitudes que le C. C. se contrôle lui-même.

**Klemczynski.** — La Commission de vérification a reconnu qu'il n'était pas dans son rôle de déterminer dans quelles conditions elle pourrait choisir un procédé nouveau. Elle n'insiste pas et je me trouve d'accord avec Guérard. Mais la Commission de contrôle doit fonctionner mieux que jusqu'à présent avec moins de contrôleurs désignés par les Fédérations, si on veut, mais qu'elle fonctionne régulièrement et que les contrôleurs accomplissent leur tâche. Lévy nous avait dit qu'il n'y avait pas de danger à prendre dans le C. C. des éléments chargés de contrôler. Dans un syndicat, on décide des dépenses et ce sont les syndiqués qui les contrôlent. Je reconnais que la réflexion de Guérard est juste, que le Comité serait juge et partie ; on pourrait laisser au Congrès le soin de prendre une décision.

**Lévy.** — C'est une question statutaire. J'ai accepté le rapport de la Commission de contrôle, mais vous qui l'avez lu, vous auriez pu faire des réflexions. Cela peut laisser faire des suppositions quand on dit que la Commission de contrôle n'a pas contrôlé minutieusement. Il est nécessaire qu'on nomme une Commission qui puisse fonctionner et je prétends qu'une Commission qui pourra fonctionner sera dans le sein du C. C. Dans un syndicat, ce sont les syndiqués ; c'est la même chose ici. Mais les camarades se désintéressent complètement du contrôle. Ceux qui sont chargés de voter les dépenses doivent les contrôler pour voir si elles sont justifiées. Je propose au Congrès de revenir sur la décision de Bourges, à l'ancienne commission, celle nommée dans le sein du C. C. Ainsi qu'autrefois, je demande que ce soit le Comité confédéral, la représentation des Bourses et des Fédérations. Nous avons 150 camarades, nous en choisirons bien 7 qui ne seront pas de mêche avec le trésorier.

Tout à l'heure, on a dit : Déjà l'ancien contrôle a constaté qu'il y avait beaucoup de comptes. Je demande qu'on réserve une des parties du rapport qui consiste à faire l'unification des caisses de comités. Il n'y a plus nécessité d'avoir plusieurs caisses, puisque ce sont les deux sections qui font les mêmes dépenses. Je demande qu'on réserve cette partie jusqu'au

moment où on discutera le timbre des syndicats, le timbre confédéral ; je demande que cela vienne après. En ce qui concerne la Commission de contrôle, je demande que vous preniez une décision, de manière que le trésorier puisse être contrôlé efficacement.

**Gauthier.** — Je m'étonne un peu de cette proposition. Somme toute, c'est sur l'initiative de la Lithographie qu'on avait demandé au Congrès que ce soit une délégation par Fédération qui fasse le contrôle. Pour notre part, le délégué de la Fédération lithographique a été convoqué quelques fois, mais aussi très souvent il ne l'a pas été. Nour pourrions nous en tenir à ce qui a été déjà fait, avec cette seule différence qu'on demanderait à notre camarade Lévy de bien vouloir donner des comptes plus souvent et que la Commission se réunisse plus souvent. Quand on convoque des camarades et qu'on leur donne des comptes de 3, 5 ou 6 mois, ces camarades qui vont à leur travail tous les jours, ne peuvent s'attabler pendant des journées entières à réviser des livres. Ce serait facile si Lévy veut se charger des convocations tous les deux ou trois mois.

**Lévy.** — Contrairement à ce que vient de dire Gauthier, je déclare que la Commission de contrôle, au moins quand je n'étais pas dans les géoles gouvernementales, je la faisais convoquer tous les mois et tous les membres étaient atteints. Il arrivait souvent qu'ils étaient occupés dans leurs syndicats ou ailleurs. J'ai dit tout à l'heure et je persiste à dire que les membres pris en dehors, — le vôtre a fait son devoir, — mais les autres étaient pris en dehors et s'intéressaient moins à la comptabilité de la C. G. T. que ceux qui ont voté des sommes. Les contrôleurs ont été convoqués tous les mois régulièrement pendant tout le temps que j'ai pu accomplir mes fonctions. Je les ai encore convoqués il y a environ deux mois et, sur une dizaine, deux sont venus ; ils sont tous été touchés par la convocation.

**Le Président.** — Je mets aux voix l'adoption du rapport dans sa partie approuvant la comptabilité.  
Adopté à l'unanimité.

**Gauthier.** — Je demande que les choses restent en l'état. Je combats la proposition Lévy, ceci pour éviter toute critique. Quoi qu'en dise Lévy, il peut s'élever des critiques parmi certains camarades et aussi la presse qui ne manquera pas de nous taper dessus. C'est à vous, Fédérations, qu'il appartient de contrôler les comptes. Le C. C. est appelé à voter les sommes que le trésorier vous propose ; il ne peut donc pas se contrôler. Il faut permettre aux Fédérations de se faire représenter plus efficacement à la Commission de contrôle.

**Le Président.** — Voici le résultat du vote sur le rapport des deux sections, jusqu'à la page 18 :

Suffrages exprimés : 1.070.

Pour : 961.

Blancs : 109.

(Chiffres rectifiés par la Commission du scrutin).

**Le Président.** — Nous abordons maintenant la discussion de la partie du rapport traitant des relations internationales.

**Guérard.** — Vous vous souvenez qu'au Congrès d'Amiens, il avait été décidé que le C. C. ne serait représenté à la conférence internationale qu'à la condition que la grève générale et l'antimilitarisme figurent à l'ordre du jour. Le Comité a avisé le secrétariat de ces dispositions et la réponse qui a été faite au C.C. est contenue dans une résolution votée à Christiania. Vous avez pu lire cette résolution. Le secrétariat international indique comment il comprend sa mission. Il estime quant à lui que ce secrétariat, composé d'un représentant par pays, ne peut pas prendre de délibération sur des questions de tactique qui engageraient tout le prolétariat. Il estime que ce sont des questions qui doivent être discutées dans des Congrès et non pas dans des conférences. Voilà quelle est la thèse du secrétariat international.

Il faut dire que, sur ce point, nous pourrions être d'accord avec lui, que, sur un autre, une divergence de vues peut se produire. Le secrétariat, en effet, exprime l'idée que les Congrès internationaux doivent être composés de représentants des syndicats et des groupements politiques. Sur ce point, nos Congrès antérieurs ont manifesté leur opinion d'une manière très nette, il n'y a pas à y revenir. La question n'est pas à l'ordre du jour, mais je pense que quel que soit l'état d'esprit du secrétariat international, la Confédération française ne doit pas continuer à boudier le secrétariat ; il est indispensable que nous soyons représentés dans cet organisme et que nous participions aux conférences. Peut-être la thèse soutenue par les camarades de l'étranger est-elle même mauvaise, mais nous n'avons pas la prétention de soutenir que nous sommes toujours dans la vérité, ce serait un chauvinisme que vous n'avez pas et je pense que le Congrès sera unanime pour déclarer qu'à l'avenir le Comité devra participer aux conférences internationales.

Maintenant, je crois que vous devrez donner comme mission au C. C. de préconiser au sein de ces conférences la tenue d'un Congrès exclusivement corporatif, de manière à ce qu'on puisse enfin dans ces Congrès aborder les questions qui vous intéressent, alors que dans les Congrès où se trouve mélangé l'élément politique, les syndicats français ont décidé de ne pas y participer. J'ai déposé un ordre du jour que volontairement j'ai dégagé de tout considérant, de manière à ce que le Congrès puisse se prononcer unanimement sur la question de principe, à savoir la participation à la conférence internationale.

**Robert.** — En ma qualité de membre du C. C., à la veille de la conférence de Dublin, je fus l'auteur d'une proposition tendant à imposer la mise à l'ordre du jour de la conférence internationale de la question de la grève générale, de l'antimilitarisme et de la journée de huit heures. Que firent nos amis à Dublin ? On vous l'a dit au Congrès d'Amiens : Griffuelhes et Yvetot ont indiqué qu'on les avait amenés à dépenser énormément d'argent au prolétariat, pourquoi faire ? pour assister à une course d'automobiles. A la suite de la conférence, on vous envoie un volume que personne ne lit, d'ailleurs, dans les Fédérations et dans les Bourses du Travail ; on vous envoie une brochure qui est bourrée de documents statistiques qui ne vous intéressent que d'une façon toute relative.

A Stuttgart, on a envoyé Griffuelhes ; qu'en est-il résulté ? Une petite parlotte de deux heures, mais rien ou à peu près rien au point de vue de l'action ou de l'agitation, ou même de l'entente entre le prolétariat international.

Plus tard, vint la conférence de Christiania, et tout à l'heure, au début, lorsque par erreur notre camarade Saint-Venant prit la parole sur la question des rapports internationaux, il disait : « Mais on a donné mandat à la C. G. T. d'entretenir quand même des rapports internationaux... » Vous n'avez qu'à ouvrir votre brochure, vous verrez bien qu'on a entretenu ces rapports, qu'on a exprimé à tous la volonté du prolétariat syndical français et que ces camarades étrangers ont repoussé votre proposition avec un dédain qui est quelque peu regrettable.

J'ai lu avec beaucoup d'attention et de plaisir une brochure qui a été lancée par la Fédération de la Métallurgie et je dis qu'il y a quelque chose à faire dans ce sens. Tout à l'heure, dans la dernière partie de ses observations, notre camarade Guérard se préoccupait également de cette question. Mais je dis qu'à l'heure présente, un délégué représentant une nationalité quelconque, allant faire un voyage très fatigant d'ailleurs, qui ne peut occasionner que des dépenses au prolétariat, cela est une chose absolument inutile. Cela est d'autant plus inutile que vous savez que dans beaucoup de pays, en Allemagne et ailleurs, l'organisation syndicaliste est liée au parti politique. Or, voilà justement le point délicat : à Amiens, vous avez décidé qu'il n'y avait pas lieu d'entrer en rapport avec le parti socialiste non plus qu'avec un autre parti. Or, vous voyez ce qui se passe : dans la conférence internationale, ce sont les partis politiques des différents



pays qui viennent imposer l'ordre du jour. Eh bien, je dis que nous qui sommes contre toute politique, anarchiste, royaliste ou socialiste, dans les syndicats, nous ne pouvons prendre part à ces sortes de conférences, nous n'y pouvons prendre part aussi étant donnée la façon dont est établi l'ordre du jour. Quand il s'est agi d'établir l'ordre du jour du Congrès actuel, est-ce qu'on n'a pas envoyé dans tous les syndicats de France un référendum pour leur demander quelles étaient les questions qu'ils voulaient y voir figurer ? Et nous, qui sommes nationalement unanimes, nous n'aurions pas le droit d'exiger qu'un Congrès international mit à l'ordre du jour les questions qui nous paraissent intéressantes ? Nous ne demandons pas, nous n'avons jamais demandé que la conférence internationale discute nos questions ; nous avons demandé seulement que nous ayons le droit de les présenter : c'est un droit indéniable, et par conséquent, je demande que le Congrès reste à ce point de vue dans le statu quo et qu'ensuite il demande qu'il y ait des Congrès corporatifs internationaux où tout le monde pourra être représenté.

Niel. — Sur cette partie du rapport confédéral, j'ai aussi quelques brèves observations à faire. Au Congrès d'Amiens, il y a deux ans, j'avais déjà eu l'occasion d'intervenir pour demander au camarade Griffuelhes, qui disait que si on n'était pas allé à la Conférence, c'était parce qu'une correspondance du secrétaire international avait été mal adressée et était arrivée en retard, si, au cas où cette correspondance serait arrivée assez tôt, la Confédération française aurait participé à la Conférence internationale. Pouget et Griffuelhes me répondirent : oui. Mais là n'est pas la question ; l'essentiel, c'est de savoir si la décision qui a été prise à Amiens, à la suite de cette discussion, a été scrupuleusement respectée. Je crois que non ; peut-être sera-t-il possible aux camarades du bureau de démontrer le contraire, mais je ne le crois pas. En effet, à Amiens, on décida ceci :

« Le Congrès, après avoir entendu critiques et réponses sur le passage du rapport relatif aux « rapports internationaux », approuve l'attitude du Comité Confédéral d'avoir momentanément suspendu les relations avec le secrétariat international qui a refusé d'inscrire à l'ordre du jour des Conférences internationales, les questions de la grève générale, la journée de huit heures et l'antimilitarisme. »

« Il invite le Comité Confédéral à reprendre à nouveau les relations avec le secrétariat international en demandant à nouveau l'inscription à l'ordre du jour des questions précédemment refusées. »

« Au cas où le secrétariat international s'y refuserait, s'abritant derrière la motion adoptée à Amsterdam, dont il ne voudrait pas demander l'annulation à la prochaine conférence, le Comité Confédéral est invité à entrer en rapports directs avec les autres centres nationaux affiliés, en passant par dessus le secrétariat international. »

Et immédiatement après, vient le commentaire du C. C. qui dit : C'est par respect pour cette décision du Congrès que le Comité, invité à son tour à se faire représenter par son secrétariat à la Conférence de Christiania, répondait par la lettre suivante adressée à tous les secrétariats nationaux, je ne lis que le commencement :

« Camarade secrétaire,

« Comme vous, la Confédération Générale du Travail de France a reçu du Bureau International une invitation à se faire représenter à la Conférence Internationale qui se tiendra le 16 septembre, à Christiania. Cette invitation ayant été soumise au Comité Confédéral, celui-ci, s'inspirant du vote émis à son Congrès National, qui s'est tenu à Amiens, en septembre 1906, a décidé de ne pas se faire représenter à Christiania. »

C'est là qu'apparaît la constatation flagrante qu'à mes yeux la motion du Congrès d'Amiens n'a pas été scrupuleusement respectée. La motion du Congrès ne disait pas à la Confédération Générale qu'elle ne devait

pas participer à la Conférence et le Bureau confédéral, dans son rapport, s'est servi, me semble-t-il, d'expressions inexactes quand il dit qu'interprétant fidèlement la motion d'Amiens, il décide de ne pas participer à la Conférence de Christiania.

**Luquet.** — Lisez toute la phrase...

**Niel** (lisant). — « ...*mais en même temps de faire connaître aux organisations ouvrières des différentes nationalités les motifs de sa non participation.* »

Je ne renie pas du tout cela. Je dis qu'on a commencé par la fin, je vous remercie beaucoup de me faire remarquer cet oubli : c'est un argument de plus. En effet, on aurait dû faire cela, mais on aurait dû le faire lorsque déjà on se serait à nouveau adressé au bureau international et qu'à nouveau on aurait invité le bureau à porter à l'ordre du jour les questions qui n'y avaient pas été portées et ce n'eût été qu'au cas où dans cette nouvelle tentative le bureau aurait échoué, qu'alors, conformément à la résolution d'Amiens, le bureau avait le droit, par dessus le bureau international, de porter le conflit devant toutes les nations de l'Europe. Mais ce n'est qu'au cas où le Comité aurait repris les relations internationales et aurait essayé de faire introduire dans l'ordre du jour de la Conférence les questions qui avaient été refusées, que cela devait avoir lieu. Sur ce point, je ne crois pas me tromper en disant que le Comité a inexactement interprété la motion du Congrès d'Amiens.

Dans une autre partie des explications du C. C., relativement toujours à ces rapports, il est dit : « Mais nous ne sommes pas tout à fait en dehors du bureau international, nous conservons des relations encore, puisque nous payons des cotisations. »

Je le sais bien, mais c'est là où je trouve quelque chose d'anormal et d'illogique : Vous payez encore des cotisations pour conserver une faible attache avec le bureau international, vous sentez le ridicule dans lequel nous nous placerions en France si, en effet, nous romptions définitivement et carrément avec le Bureau international. Nous avons si souvent affirmé nos principes d'internationalisme, qu'il est inadmissible que pour une question, après tout secondaire, nous brisions ainsi toute attache avec une organisation internationale qui peut ne pas encore admettre votre manière de voir, mais l'admettre plus tard.

Nous conservons donc la faible attache de la cotisation. Eh bien, je dis, camarades, que cette attache, à cause de sa faiblesse, est ou inutile ou ridicule ; elle est ridicule parce qu'à mes yeux elle n'est pas suffisante pour sauvegarder à notre honneur nos principes d'internationalisme ; il faut y adhérer avec les conséquences que cela comporte ou ne pas y adhérer. Si vous voulez rester et payer vos cotisations, il faut également que lorsque le Bureau international vous invite à lui envoyer des rapports, de même que les autres pays du monde, vous fassiez ces envois, car je ne m'exagère pas la valeur de ces rapports internationaux, mais ils en ont une, ce sont des documents qui sont épulés, étudiés par quelques personnes qui ont une certaine valeur, et je répète qu'il est vraiment pénible de voir toutes les organisations étrangères dans ce bureau, excepté la France. Pourquoi la France fait-elle le cavalier seul à propos d'une question si importante ? Si vous ne voulez pas participer à tous les travaux du Bureau international, à ses rapports internationaux, à ses enquêtes sur des questions économiques, c'est peut-être parce que vous trouvez que tous ces travaux exécutés par le bureau international ne sont pas exécutés selon notre orthodoxie syndicaliste française ; c'est possible, mais est-ce là une raison suffisante pour vous retirer du Bureau international ? Et que diriez-vous, camarades, si demain, sous prétexte qu'elle demanderait l'inscription à l'ordre du jour d'une question qu'on déciderait de n'y pas mettre, une de nos organisations, le Textile, par exemple, se retirait de la Confédération ? Vous seriez les premiers, vous, camarades, qui approuvez l'attitude du Comité, à dire que cette organisation confédérée ne doit pas se retirer de la Confédération pour

l'unique raison qu'elle n'a pas pu faire mettre à l'ordre du jour une question qu'elle voulait y faire mettre. (*Applaudissements*).

On dit également — c'est le camarade Robert qui l'a dit — la Conférence de Christiania était une conférence sans intérêt, qui a commis la faute, à mes yeux impardonnable, de faire ce qu'elle nous défend de faire. Cela est exact. La Conférence de Christiania a, en effet, pris une résolution qu'elle n'avait pas le droit de prendre, d'après sa propre thèse ; elle nous a invités en quelque sorte à établir des rapports avec nos partis politiques français, avec le parti socialiste de France, pour étudier certaines questions avec ce parti. C'est vrai : le bureau est allé à l'encontre de la doctrine strictement syndicaliste et a outrepassé son droit. Mais, est-ce que je n'ai pas le droit de vous dire que vous n'êtes pas qualifiés pour l'en critiquer, puisque vous n'y étiez pas ? Si vous y étiez allé, si vous aviez participé à la discussion sur cette partie de la Conférence, vous auriez pu faire revenir celle-ci à une autre opinion. Je répète que n'y étant pas, vous n'avez pas le droit de vous réclamer de la faute commise par le Bureau, parce que vous n'avez pas essayé d'empêcher qu'il la commette.

Enfin, je termine en disant : J'ai mandat de la Bourse du Travail de Montpellier d'inviter le Bureau à se conformer cette fois-ci d'une façon plus stricte à la motion votée par le Congrès d'Amiens, c'est-à-dire à reprendre les relations avec le Bureau international, mais à les reprendre précisément pour avoir le droit de continuer de demander l'inscription à l'ordre du jour des questions refusées jusqu'à ce que vous l'ayez obtenue, et enfin, de demander que les Conférences internationales soient le plus rapidement possible transformées en Congrès internationaux. Mais pour pouvoir faire ces propositions avec une certaine autorité morale, vous avez le devoir, vous Confédération française, d'être déjà dans le Bureau ; vous ne pouvez pas le faire en dehors du Bureau, et je dis que vous commettriez une faute à laquelle je ne veux pas m'associer si, pour cette unique raison, vous rompiez définitivement avec le Bureau. Je considérant comme une organisation qui, parce qu'elle n'a pas vos idées, ne compte pas. Il y a un intérêt supérieur à ce que la France — même alors qu'elle est minorité, il est nécessaire qu'il y ait une minorité dans une organisation qui, d'après vous, ne marche pas comme elle devrait marcher — prenne sa place dans le Bureau international. Elle arrivera ainsi à étendre, à perfectionner, à augmenter, à fortifier cette organisation naissante qui est une nouvelle Internationale, mais une Internationale autre que celle qui a disparu à la suite de certains incidents vers 1872 ou 1874, une Internationale basée uniquement sur les syndicats, ayant une base économique, et vous commettriez un crime si, à la naissance même d'une nouvelle Internationale, vous provoquiez vous-mêmes une scission maladroite et si vous étouffiez le nouveau-né à son berceau. (*Applaudissements*.)

**Latapie.** — Je regrette de le dire à Niel, on voit bien qu'il n'est pas habitué à aller dans les congrès internationaux ; il croit, parce que la France est minorité, que si ce n'est pas dans un an, ce sera dans dix ans qu'on arrivera enfin dans les conférences internationales à traiter les questions que nous avons à cœur de voir traiter.

Eh bien, j'estime que malgré ce qu'il a dit, les conférences internationales n'ont pas à sortir de leur cadre lorsque les syndicats français, par l'organe de la Confédération, leur demandent de traiter la question de la journée de huit heures, de l'antimilitarisme et de la grève générale. On dit que dans ces conférences on respecte la tactique syndicaliste française... Il faudrait pour cela se reporter à ce qui a été fait à Christiania et vous sauriez qu'après avoir dépensé énormément d'argent pour faire traduire en trois langues, en allemand, en anglais et en italien ou en espagnol, un rapport sur la tactique syndicaliste française, les camarades anglais et allemands s'empressèrent de ne pas le faire. Ce fut grâce à l'organisation des syndicats libres de Berlin, ayant été envoyé par la Fédération de la métallurgie en Allemagne, que je fus informé que le rapport qui avait été déposé au Congrès de Christiania et même celui déposé au Congrès de

Dublin, n'avaient jamais été traduits dans les langues dont il avait été question. Alors, comment voulez-vous que du premier abord les camarades anglo-saxons ne soient pas contre la tactique syndicaliste française ? On les induit constamment en erreur.

D'ailleurs, je dis qu'il n'y a pas possibilité de discuter autre chose que des questions purement administratives. En effet, est-ce qu'en France, en Italie, en Espagne, nous avons la même mentalité qu'ont nos camarades allemands et anglais ? Là bas on donne des ordres et ensuite les syndiqués les exécutent. Ici, ce sont les syndiqués qui donnent des ordres aux fonctionnaires qu'ils ont librement choisis et mis à leur tête, et ceux-ci doivent les exécuter. Or, il se trouve que dans cette conférence internationale, on a pris comme prétexte de dire : Nous n'y discuterons rien sans avoir consulté les intéressés, la masse prolétarienne, et on a décidé, dans un petit comité composé des grands seigneurs du syndicalisme anglais et allemand, pour jouer une niche à la France : Nous ne discuterons pas ce qu'elle demande.

Ces conférences ont tout simplement pour but de causer de questions administratives, c'est-à-dire de questions de statistique... Ah ! je ne suis pas de ceux qui ne veulent pas faire de la statistique, mais celle qu'on fait en Allemagne, en Angleterre et en France, est basée sur les rapports qui sont relevés ou enquêtés par l'Etat, car il faudrait avoir des millions en caisse pour arriver à faire des statistiques comme nous le concevons.

Or, si on va dépenser beaucoup d'argent simplement pour examiner les différents rapports, les compiler et décider de les faire imprimer en deux ou trois langues, cela ne me paraît pas suffisamment justifié. Ce n'est pas seulement à l'occasion de la conférence de Dublin que nos camarades Griffuelhes et Yvetot se sont plaints ; ils étaient même d'accord, dans un congrès antérieur, avec nos camarades allemands pour dire que ce n'étaient que des ballades qu'on allait faire et pour dépenser de l'argent comme on le faisait, ce n'était pas la peine d'y aller. Je reviendrai sur ce point.

On refuse aux conférences internationales de discuter des questions comme l'antimilitarisme et que voyons-nous ? Dernièrement, il y avait toute une délégation de trades-unions anglaises qui se rendaient à Berlin pour manifester en faveur de la paix, et nous avons vu en France toute une délégation anglaise venir à Paris manifester en faveur de la paix. Nous avons rendu cette visite aux camarades anglais.

Comment se fait-il que les trades-unions qui composaient la Centrale-Syndicale, qui sont représentées dans ces conférences individuellement ou par groupements, veuillent bien faire des manifestations et ne veuillent pas les discuter dans les conférences-

Je dis que dans ces conférences on a le droit d'examiner la question antimilitariste qui se pose dans tous les pays, comme celle de la diminution des heures de travail, et qu'on a à envisager en même temps la possibilité de faire des mouvements de grève générale. Il y a, représentés à ces conférences, des pays qui sont sous la sujétion allemande : les pays scandinaves ; est-ce que ceux-ci pour atteindre le suffrage universel ne se sont pas servis de la grève générale et est-ce que nos camarades belges, qui décrivent la grève générale, ne s'en sont pas servis également en faveur du suffrage universel ? Or, quand on constate, quand on enregistre que pour des résultats politiques le bulletin de vote n'est pas suffisant et qu'il est utile de mettre en mouvement la grève générale, vous devez raisonner de même en ce qui concerne des résultats économiques et, par conséquent, les examiner dans les conférences internationales.

J'ajoute qu'il est inadmissible qu'on ne veuille pas examiner les points qui ont toujours été portés à l'ordre du jour des conférences par l'organisation générale du prolétariat français. Dernièrement, nos camarades mineurs étaient réunis à Paris internationalement. N'ont-ils pas eu la possibilité de s'occuper de certaines de ces questions touchant à la diminution des heures de travail, à leur haine de la guerre ? Ils l'ont fait et, en ce qui concerne spécialement les ouvriers métallurgistes, je me trouvais à Bruxelles, représentant notre Fédération au Congrès international des

ouvriers sur métaux. Là nous avons porté à l'ordre du jour la question de la grève générale, ensuite, la journée de huit heures, la tactique syndicaliste française. Il est intéressant que je vous dépeigne la façon dont cela s'est passé ; il y a d'autres délégués qui y étaient et j'en appelle au témoignage de Garnery, par exemple. Par deux fois différentes, on n'avait pas voulu les inscrire à l'ordre du jour, sous prétexte qu'on n'avait pas à discuter cela dans des Congrès internationaux. Sur notre insistance, la discussion fut ouverte à cet égard, non pas que les Allemands fussent de cet avis, mais les anglais, qui avant tout veulent la discussion, aiment qu'on les éclaire sur les différentes tactiques, quitte ensuite à les rejeter, comme ils l'ont démontré à Bruxelles. Nous eûmes l'occasion de dépeindre la tactique syndicaliste concernant le boycottage, le sabotage, de bien établir ce qu'on entendait par ces moyens d'action, alors qu'ils sont présentés la plupart du temps sous un jour faux et alors que ceux qui les emploient sont considérés comme des apaches.

Camarades, ce qui a été fait dans ces Congrès internationaux de corporations peut se réaliser à l'occasion des conférences internationales. Nous disons que pour le moment, en s'y rendant on ne fait que perdre une journée à compiler des chiffres et des statistiques et qu'on ne s'occupe pas des intérêts généraux du prolétariat.

Je vous demande, au nom de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes, d'adopter l'ordre du jour que nous avons déposé sur le bureau et nous disons que, puisque dans les Congrès internationaux des Fédérations on aborde les questions que nous avons voulu en tant que Confédération générale, voir discuter dans les conférences, il doit en être de même pour celles-ci, afin qu'elles soient la représentation exacte du syndicalisme qui existe dans chaque pays. Il ne suffit pas simplement d'y envoyer un seul délégué, car si vous avez vu le compte rendu de ces conférences, vous y apercevez que la France déclare telle chose, l'Allemagne est de tel avis. Est-ce que c'est le sentiment de la majorité du prolétariat, soit français, soit allemand, ou de l'unanimité ? Non. Quand le camarade Griffuelhes est allé à Berlin, quand il parlait de la France, était-ce l'unanimité du prolétariat qui l'avait mandaté ? Non. Dans tous les pays, en Belgique, partout, il y a différentes tendances dans le syndicalisme. Or, pour que celles-ci puissent être représentées dans ces conférences, elles doivent être transformées en Congrès internationaux. Nous sommes pour une organisation internationale ; nous en avons fondé une qui ne devrait pas seulement être sur le papier, mais en fait. Nous voudrions qu'au sommet de toutes les organisations de métier et d'industrie, il y en eût une qui émergerait comme le Bureau international, mais pas avec les mêmes prérogatives qu'à l'heure actuelle. Nous voudrions, comme nous le demandons dans notre ordre du jour, qu'au lieu de conférences qui ne rendent aucun service, il y eût des Congrès Et alors, il suffirait d'examiner comment serait faite la représentation. Il est facile de l'indiquer : dans chacune des organisations qui composent la C. G. T., section des Fédérations, il y a des Congrès annuels ou bi-annuels. Dans ces Congrès on examinerait ce que les délégués choisis dans ces Congrès respectifs des Fédérations auraient à porter à l'ordre du jour des grands Congrès internationaux. Et il ne faut pas qu'on vienne invoquer la confusion ou la complication des langues. Il y a des Congrès socialistes, par exemple, qui se tiennent, il en serait de même pour les Congrès économiques ; mais nous disons qu'il est inutile d'employer actuellement l'argent de la Confédération pour payer des ballades à quelques camarades. Faisons une œuvre utile, demandons par un vote formel, qui s'adresse au camarade secrétaire du bureau, que les délégués de tous les syndicats ouvriers de France ont à une forte majorité décidé que, dorénavant, ils feraient cause commune avec l'ensemble ; mais que pour exprimer la tendance du syndicalisme français qui jusqu'à maintenant n'a pas eu beaucoup de facilités pour se donner le jour, au lieu de conférences, ils demandent des Congrès internationaux où on pourrait examiner tous les points à l'ordre du jour, quitte à ce que nos solutions soient repoussées. En conséquence, je dépose l'ordre du jour suivant, qui a été publié dans la *Voix du Peuple* :

« Le Congrès Confédéral de Marseille rappelle qu'à la Conférence Inter-nationale des secrétaires des centres syndicaux nationaux qui se tint à Amsterdam en 1905, la France avait porté à l'ordre du jour les questions ayant trait à la grève générale, à l'antimilitarisme et à la journée de huit-heures ;

« Que la Conférence d'Amsterdam refusa de discuter ces questions sous le prétexte qu'elles sortaient du cadre de ses discussions et elle expliqua son refus dans une résolution formelle disant que « toute question ayant trait aux **tendances** et à la **tactique** du mouvement syndical ne serait jamais abordée ;

« Le Congrès rappelle également qu'à la Conférence suivante de Christiania (1907), les mêmes secrétaires des centres syndicaux nationaux, après avoir confirmé le vote d'Amsterdam, s'empressèrent, dans la même résolution, de la violer en invitant les Syndicats français à « aller discuter les points relatifs aux **tendances** et à la **tactique** dans les Congrès politiques internationaux » ;

« Le Congrès constate donc que, ce faisant, la Conférence de Christiania est ainsi sortie du rôle que la précédente Conférence et elle-même s'étaient donné :

« D'autre part, le Congrès constate que des Congrès Internationaux de Fédérations corporatives ont abordé la discussion des points écartés par les secrétaires des centres syndicaux nationaux dans leurs Conférences, notamment :

« Le Congrès de la Fédération Internationale des Ouvriers sur métaux qui a abordé la discussion de la grève générale.

« Le Congrès de la Fédération Internationale des Coiffeurs qui a discuté la même question.

« Considérant en outre que, tout récemment, la Fédération Internationale des Mineurs abordait et résolvait la question de la guerre et de l'attitude que doit avoir la classe ouvrière en présence d'un conflit guerrier entre nations ;

« Que dans ce dernier Congrès, les délégués Français, Anglais, Allemands et Belges furent unanimes à flétrir la guerre en invitant les travailleurs de leur nation respective à l'empêcher dans les termes ci-dessous :

**GONIAUX** (France) : « Aujourd'hui une tendance universelle se dessine au rapprochement entre les peuples. Comment les mineurs qui représentent une force organisée de plus d'un million de travailleurs, pourraient-ils rester inertes en présence de dangers de guerre ? »

« Nous espérons que le Congrès sera unanime. J'adresse un appel particulièrement pressant à nos camarades Allemands. L'an dernier, à Salzbourg, ils refusèrent de voter notre motion, « sous prétexte qu'elle regardait les Congrès politiques ».

« Aujourd'hui il faut s'affirmer sans ambages ».

« **SMILLIE** (Anglais) : se demande comment les camarades réunis fraternellement dans ce Congrès pourraient imaginer un seul instant qu'ils vont être appelés à s'entremassacrer à l'appel des capitalistes. Il ne faut pas que ce crime soit ! Tous agiront pour l'empêcher ! »

« **SACHSE** (Allemagne) qui déclara : « La classe ouvrière Allemande est unanime contre la guerre et résolue à l'empêcher par tous les moyens en son pouvoir ».

« **MAROILLE** (Belge) qui ajouta : « Lorsque le danger se montrera, quand nous serons à la veille de la catastrophe, la Fédération internationale devra se réunir. Elle décidera la « cessation générale du travail ». Un million d'ouvriers mineurs cesseront d'extraire le charbon. Alors plus de combustible pour les cuirassés, pour les chemins de fer ! Impossible de mobiliser. La guerre devient impossible ou qu'alors messieurs les capitalistes aillent régler entre eux leurs querelles ».

« Considérant que de l'ensemble des constatations et déclarations ci-dessus, il résulte que les Conférences Internationales des secrétaires des centres syndicaux ne traduisent pas l'esprit de libre discussion qui anime les Fédérations, unités constituantes de ces mêmes centres syndicaux ;

« Considérant que le Congrès des Mineurs a non seulement abordé la discussion de l'attitude de la classe ouvrière en temps de guerre, mais a dit nettement que la classe ouvrière internationalement devait répondre par la grève générale à la déclaration de guerre ;

« Qu'ainsi la Fédération internationale des Mineurs, par la voix de ses délégués, a montré toute l'importance attachée à la question de l'antimilitarisme et a, elle-même, répondu à l'attitude regrettable des Conférences des secrétaires des centres syndicaux s'opposant à cette discussion ;

En conséquence ;

« Considérant que la besogne faite par le Congrès de la Fédération Internationale des Mineurs est d'égale nécessité pour les autres corporations ou industries ;

« Le Congrès Confédéral de Marseille renouvelle son désir de voir aborder ces points d'ordre général, non pas par les simples secrétaires de chaque pays, mais par les délégués des Fédérations réunies en Congrès. De plus, le Congrès estimant que les Congrès corporatifs internationaux sont l'émanation directe de la classe ouvrière, il déclare que ces Congrès doivent s'intéresser et résoudre tous les points d'ordre général et d'ordre professionnel ».

Je vous convierai à bien examiner cette question qui est plus grave que certains peuvent le penser. A un moment donné, nous avons examiné la possibilité, avec les syndicats ou les organisations centrales des autres pays, de discuter nos moyens d'action communs, car il ne faut pas oublier qu'il n'y pas qu'en France qu'on pratique certaines tactiques : en Italie, une puissante minorité partage la thèse du syndicalisme français. Il en est de même en Espagne où un mouvement se dessine, en Belgique ; ce dernier mouvement, depuis quelque temps, a pris une certaine extension. Quant à l'Allemagne, les syndicats localistes se sont transformés en fédérations nationales, ils ont un mouvement à eux qui va prendre de l'extension, attendu que dans le dernier congrès socialiste, on a expulsé du parti socialiste tous les ouvriers qui étaient adhérents à des syndicats neutres, qui voulaient suivre la tactique syndicaliste française. J'estime que nous devons dans nos congrès fortifier l'action de ceux qui partagent les vues relatives à la tactique syndicaliste française. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 6 heures et demie.

---

#### 4<sup>me</sup> SEANCE. — MERCREDI 7 OCTOBRE (Matin)

---

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence du citoyen **Sergent**.  
Assesseurs : **Duplyssis** et **Gemin**.

Le Président donne communication du télégramme suivant, reçu de la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse :

« La Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande envoie aux congressistes de Marseille l'expression de sa mutuelle sympathie, les encourage à voter comme par le passé et à se montrer aussi énergiques et décidés à affirmer les droits de la classe ouvrière par tous les moyens. « Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux mêmes. »

Il donne ensuite lecture d'un ordre du jour concernant les ouvriers potiers de Vallauris, signé Morel, secrétaire de la Fédération des Alpes-Maritimes et ainsi conçu :

« Devant l'attitude énergique des ouvriers potiers de Vallauris (Alpes-Maritimes), qui depuis trois mois tiennent tête au lock-out qui met toute une laborieuse population dans la plus extrême misère.

« Considérant que les quêtes faites dans les Congrès sont le plus souvent infructueuses, et qu'il est du devoir des délégués au Congrès de marquer leur solidarité à l'égard des ouvriers potiers.

« Nous proposons qu'à chaque séance du Congrès, les délégués s'imposent d'une cotisation de dix centimes, pour soutenir ces nombreux travailleurs dans leur lutte contre le patronat. »

**Tillet**, de la Fédération de la Céramique. — Je voudrais dire quelques mots pour appuyer l'ordre du jour qui vient de vous être présenté. Nous avons constaté, dans la Fédération de la Céramique, qu'il est rare de voir une cohésion aussi admirable que celle qui existe chez nos camarades de Vallauris qui, depuis quatre ou cinq mois, luttent contre le patronat. Une seule défection s'est produite avant-hier. J'étais avec ces camarades ; cette défection a provoqué l'intervention, naturellement, d'un grand nombre de gendarmes et assurément des mesures énergiques ont été prises contre ces camarades. J'appuie donc entièrement l'ordre du jour déposé sur le bureau et j'invite les camarades à faire le nécessaire pour aider ceux de la région de Vallauris dont, je le répète, la conduite mérite tous nos encouragements.

**Fabre**. — Si la proposition est votée par le Congrès, je demande qu'elle s'applique aux camarades de Cette.

**Trémelet** — Puisque nous sommes d'accord pour nous imposer une cotisation au profit des camarades de Vallauris, il me semble qu'il y aurait lieu de faire profiter également nos camarades verriers, qui sont frappés par le lock-out et toutes les organisations qui sont dans cette situation à l'heure actuelle.

**Tabard**. — On a d'abord proposé dix centimes en vue des camarades de Vallauris, mais puisqu'on élargit la proposition et qu'on veut la répartir sur l'ensemble des grèves, ce n'est plus 10 centimes qui paraissent suffisants, mais au moins 20 centimes que nous devons nous imposer. (*Approbaton*).

**Mazar**. — Je demanderais que les fonds qui sont prélevés se répartissent également au bénéfice des mineurs de Cognac.

**Le Président**. — On demande que la cotisation soit obligatoire et non volontaire pour tous les délégués. Il y a deux propositions : une de 10 centimes et une de 20. Je mets la plus large aux voix. (La cotisation de 20 centimes est adoptée.)

**Le Président**. — Nous reprenons la discussion sur les rapports internationaux.

Je demande au Congrès s'il est partisan de limiter le temps de parole de chaque orateur à dix minutes.

• Adopté.

**Bidamant**. — Je crois que la difficulté relative à l'adhésion de la C. G. T. au Bureau international, provient de ce que nos camarades allemands ont fait un mariage avec les partis politiques en Allemagne, mariage que nous, Français, nous considérons avec raison comme incestueux ; je comprends l'émotion de nos camarades Allemands lorsque la Section française a demandé que nous puissions discuter librement au sein du Bureau international des questions telles que l'antimilitarisme, la journée de huit heures et la grève générale. Les camarades ont vu là l'empiètement d'une fraction du syndicalisme international dans les questions politiques et ils auraient désiré laisser ces questions dans le domaine politique.

Nous estimons au contraire, nous, qu'elles sont du domaine économique. Nous estimons que le Bureau international n'est pas seulement un bureau de renseignements, mais qu'il doit pouvoir rendre de vrais services au pro-



létariat. Vous vous souvenez qu'il y a quelques années, lors d'incidents diplomatiques entre la France et l'Angleterre, nos camarades Anglais sont d'eux-mêmes venus en France faire une démonstration à la Bourse du Travail de Paris en faveur de la paix. Il y avait là une manifestation spontanée de nos camarades anglais. Ce que je désire, c'est que le Bureau international, quand les relations sont tendues entre les divers pays, puisse immédiatement convoquer ses membres et prendre telles mesures qu'il conviendra pour arrêter l'envahissement du chauvinisme dans les divers pays, et empêcher par des moyens appropriés que la guerre soit déclarée.

En somme, en demandant que ces questions soient étudiées au Bureau international, la Section française ne demande absolument qu'une chose raisonnable ; et s'il est tout naturel de demander que la France reprenne son rang normal dans le Bureau international, il me semble aussi qu'il est de toute équité que nous puissions y discuter et l'antimilitarisme et la grève générale et la journée de huit heures. La proposition faite à Amiens a été votée à une énorme majorité, mais j'estime cependant qu'il faut arrondir les angles et je demande à ce que le Comité Confédéral fasse des démarches pressantes auprès du Bureau international, de manière à prendre rang au sein de l'Internationale ouvrière économique et pour que nous puissions y discuter ensuite les questions que nous considérons comme primordiales : celles de la grève générale et de l'antimilitarisme. Je déposerai un ordre du jour dans ce sens.

**Costes.** — Je regrette vivement que le camarade Niel ne soit pas présent dans la salle, parce que c'est au sujet de son discours que je tenais à prendre la parole ; mais puisqu'il y a Guérard, qui a été le premier à soulever la question, je vais me permettre de présenter les quelques observations qui me semblent militer en faveur de la thèse que je soutiens.

Lorsque les relations qui devaient avoir lieu entre la Confédération française et le Bureau international furent mises en discussion à Amiens, il fut bien décidé que la conduite du Comité confédéral devait être la même que celle qui avait été déjà décidée aux congrès précédents, c'est-à-dire n'accepter la participation que si le Bureau international acceptait de discuter la grève générale, la journée de huit heures et l'antimilitarisme. Et alors, je viens dire : Puisque le Bureau international refuse de porter à son ordre du jour les questions que nous avons à cœur de voir discuter, quelle devait être l'attitude du Comité confédéral ? Elle devait être conforme aux décisions du Congrès d'Amiens, qui étaient de refuser toute relation si ces questions n'étaient pas portées à l'ordre du jour.

Mais il est d'autres arguments, je crois, qui peuvent venir en faveur de la conduite de nos camarades du Comité confédéral et je demande à ceux qui ont eu l'avantage d'aller dans les organisations étrangères, qui ont eu l'avantage d'aller dans des congrès internationaux, quels sont les résultats qui ont été acquis pour leurs propres organisations. J'ai eu pour ma part l'honneur d'aller à Londres représenter Marseille. Nous avons là causé de statistique, d'organisations locales, mais nous n'avons rien fait, nous n'avons rien pu faire d'utile à l'organisation internationale. Et, en effet, c'est que nos camarades anglais sont régis par des lois différentes des nôtres, ils sont organisés sur un terrain différent et il n'est pas possible à nous, Français, d'accepter leur organisation, de même qu'il ne leur est pas possible d'accepter la nôtre.

D'autre part, je viens demander si le mandat que vous conférez à vos collègues est d'aller discuter des questions de statistique ou d'organisation. Et puis, comment admettre qu'alors que nous discutons dans tous nos congrès des questions primordiales comme la grève générale, la journée de huit heures et l'antimilitarisme, nous ne pourrions pas les discuter dans un milieu international ? Du moment que le Bureau international refuse de les discuter, qu'irions-nous y faire ? Nous qui discutons de l'antimilitarisme dans nos milieux, qui faisons la propagande la plus intense pour amener nos camarades à concevoir la grève générale, je viens vous demander s'il ne serait pas plus logique et nécessaire que nous discussions ces choses avec les camarades d'autres pays. C'est avec eux que nous devons

discuter la question de l'antimilitarisme ; nous devons savoir quelle est, à cet égard leur conception propre, nous devons savoir ce qui arrivera en cas de conflit. Le Congrès porte à son ordre du jour cette fameuse question de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre et il n'y a que nous qui la discutons. Eh bien, puisque nous faisons tous nos efforts pour que nos congrès discutent cette question, il est nécessaire que nous la soumettions au Bureau international et, puisque celui-ci a la prétention de nous mettre en rapport avec les comités politiques, conformément aux décisions de nos congrès, nous avons dit qu'il ne pouvait pas y avoir de relations directes entre les partis politiques et le parti économique. Ce serait manquer aux décisions de nos congrès si nous nous mettions en relations avec eux. Aussi, pour répondre à la proposition de Niel, au nom de la Bourse du Travail de Marseille, je demande qu'on maintienne la décision du Congrès d'Amiens et qu'on accepte les relations avec le Bureau international, à la seule condition qu'il admette l'ordre du jour tel que nous le lui avons envoyé.

**Coupat.** — Je viens d'entendre les précédents orateurs discuter l'ordre du jour qui tend à reprendre les relations internationales. Je suis fort surpris que, dans un Congrès corporatif, on combatte la reprise de ces rapports, attendu que la plupart des corporations industrielles qui se sont constituées, à peine se sont-elles organisées qu'elles s'ingénient à organiser des Fédérations internationales.

Or, quand on examine la constitution de la plupart de ces Fédérations internationales, on s'aperçoit qu'elles ont un caractère bien platonique : il s'agit simplement d'échanger des correspondances, il s'agit simplement d'indiquer quelles sont les situations respectives des conditions de travail et puis, par la suite, on tâche de perfectionner cette Fédération, d'augmenter la cotisation et de s'entraider quand il y a des conflits. Celle qui nous touche a débuté ainsi. Pendant de longues années, le bureau international des ouvriers en métaux avait simplement la mission de collationner la correspondance, d'indiquer quel était le taux des salaires ; puis ensuite, et il faut le reconnaître, ce sont les allemands qui par leur activité ont amené une orientation que nous aurions peut-être pu empêcher — ils ont modifié notre Fédération internationale, lui ont donné un caractère plus positif, et il ne m'apparaît pas que dans nos Congrès, lorsque nous y avons adhéré, nous ayons imposé telles conditions pour y entrer en spécifiant que, si elles n'étaient pas admises, nous nous en retirerions.

Ces mêmes difficultés qu'on rencontre pour l'organisation internationale se rencontre pour nos Fédérations nationales. Combien de fois avons-nous vu, lorsque nous avons organisé nos Fédérations nationales, opposer le Midi de la France au Nord, par suite des différences de tempérament ? Combien de fois avons-nous vu des Fédérations régionales qui s'obstinaient à ne pas rentrer dans la Fédération nationale ? Avec beaucoup de patience et de ténacité, nous avons fait tomber ce particularisme. Qu'est-ce qui nous fait penser que nous ne ferons pas tomber les petites différences qui nous séparent des autres organisations nationales ? Est-il bon, d'autre part, de poser des conditions sur ce qui doit se passer chez elles ? Avons-nous le droit de dire : nous n'entrerons chez vous que quand vous opérez comme nous ? Elles pourraient nous dire : Nous n'organiserons un centre international que si vous participez aux luttes politiques, que si les organisations syndicales ont des rapports intimes avec des organisations politiques. On ne pose pas ces conditions. Actuellement, le secrétariat se refuse à inscrire deux questions à l'ordre du jour. Je reconnais que le caractère de ces conférences est un peu platonique, qu'il se borne à enregistrer des statistiques, à se communiquer réciproquement des documents. Mais, si nous boudons, pourrions-nous changer, perfectionner ce secrétariat international ? Si nous nous obstinons à ne jamais y aller, si nous nous contentons de correspondances, espérez-vous amener toute l'organisation internationale vers nous ? Nous sommes seuls à ne pas y aller. Il y avait les Italiens qui étaient en dehors : j'ai constaté — je peux me tromper, parce que la presse se trompe, elle dénature parfois les faits, mais elle est aussi quelquefois de

bonne foi — que la C. G. T. italienne, à la suite de la nouvelle orientation qu'elle s'était donnée, allait fort probablement adhérer au secrétariat. Que restera-t-il ? Y aura-t-il une Fédération des races latines ? Je m'y opposerais, parce qu'il y aurait là une sorte de chauvinisme latin opposé au chauvinisme anglo-saxon. Il ne doit y avoir que des prolétaires du monde entier et, s'il y a des différences de tempérament, s'il faut faire pénétrer les méthodes, nous devons examiner comment nous pourrions le faire.

Il m'a été donné, à la suite d'une délégation qui m'a été confiée, d'assister au Congrès du Danemark. En revenant de ce Congrès, j'ai voulu visiter le Secrétariat international de Berlin et d'autres syndicats étrangers. Eh bien, j'ai partout constaté qu'on n'avait qu'un désir : nous mieux connaître, et qu'on désirait se faire mieux connaître ; et voici la proposition qu'on nous fit : échanger des fonctionnaires syndicaux ou intersyndicaux. Nous enverrions des Allemands chez vous, nous disaient-ils, vous enverriez des Français chez nous ; ils travailleront pendant un an, nous les paierons, les considérerons comme nôtres. Si notre méthode, à nous autres Français, est bonne, si elle est supérieure à la leur, les gens que vous y enverrez feront pénétrer la votre méthode ; si votre méthode est la meilleure, les Allemands qui viendront en France s'en inspireront.

Vous savez que nous avons été le pays de véhicule de liberté, de progrès. Vous accueillez les Italiens, les Allemands, et vous savez que lorsqu'ils sont venus chez nous, ils rapportent un peu de notre tempérament chez eux. Eh bien, accueillez donc les fonctionnaires syndicaux allemands, anglais et de tous pays, et si nous sommes réellement supérieurs, ils partiront de chez nous imbus de nos méthodes. Si, au contraire, nous avons à gagner chez eux, ceux que nous y enverrons établiront une comparaison, et j'espère qu'à tous points de vue, cet échange sera profitable.

Je voudrais aborder un autre ordre d'idées :

Dans quelle situation vous mettez-vous, vous qui avez mis à l'ordre du jour du Congrès la question de l'antimilitarisme en cas de guerre, si vous repoussez la reprise des rapports internationaux, au cas où nous serions menacés d'une guerre ? J'estime que nous en sommes presque toujours menacés ; elle est très éloignée, cependant, parce que ceux qui en ont la responsabilité sont épouvantés des conséquences qu'elle pourrait avoir. Mais si cette guerre n'est pas déclarée du fait des grandes nations européennes, elle peut l'être par suite de l'indépendance proclamée par un petit peuple... Vous savez ce qui se trame en ce moment : une petite guerre peut mettre le feu aux poudres d'une façon générale... Si nous avons boudé contre les Allemands ou les Anglais, quelle situation nous sera faite lorsque nous voudrions communiquer avec eux ? Nous sera-t-il possible de faire comme les Anglais qui, devant des bruits de guerre, comprenant la gravité de la campagne entreprise tant en Angleterre qu'en Allemagne, ont délégué leurs fonctionnaires syndicaux pour aller en Allemagne ? Vous savez comment ils y ont été accueillis et vous savez qu'on a fait taire un homme politique socialiste, considérable en Angleterre, qui préconisait l'organisation d'une armée permanente pour empêcher l'invasion allemande... (*Mouvements divers, exclamations*). Ce sont des ouvriers qui ont empêché cela, qui se sont dressés et ont dit : Nous ne voulons pas d'organisation militaire permanente, l'organisation suffira à empêcher, non pas l'invasion allemande, mais l'invasion gouvernementale allemande.

Eh bien, que ferez-vous quand vous sentirez se produire ces menaces de guerre ? Est-ce que vous pourrez vous tourner vers les Allemands et leur demander d'aller dans leur pays ? Vous aurez refusé de leur tendre la main. Si vous voulez assurer des garanties de paix, vous ne devez pas refuser la main qui vous est tendue, et alors même qu'on n'accepterait pas l'insertion dans l'ordre du jour du secrétariat des deux questions qui vous tiennent à cœur, allez-y : ce n'est que par des rapports personnels constants que vous arriverez à modifier cette manière de voir.

Vous avez remarqué qu'une correspondance ne suffit pas pour établir

des relations sérieuses : est-ce qu'il ne faut pas vous déplacer, voir les hommes les yeux dans les yeux, savoir ce qu'ils sentent ? Si vous vous contentez de la sécheresse d'une lettre, vous ne saurez jamais ce que pense un homme, vous ne pourrez trouver le chemin de son cœur. Si, au contraire, vous établissez des rapports, aussi gênants qu'ils soient pour les uns et les autres, vous aurez chance, si vous avez la vérité avec vous, de la faire pénétrer chez les autres. Si, au contraire, nous nous cantonnons dans une espèce de nationalisme étroit et aveugle, nous nous mettrons au ban de l'Internationale ouvrière, et c'est ce dont, pour notre part, nous ne voulons pas ! (*Applaudissements*).

**Gautier** (de Saint-Nazaire). — Je crois qu'on pourrait, si les camarades veulent travailler utilement, arriver à trouver une solution immédiate à la question que nous discutons. Pour ma part, j'ai entendu avec intérêt Niel, Guérard, Latapie, Costes et Coupat, ce matin. Nous avons toutes raisons pour ne pas permettre aux camarades de rééditer les arguments qui ont déjà été fournis. Il nous semble que quand on a entendu traiter la question aussi sérieusement et aussi minutieusement, il serait puéril de vouloir tenir la tribune longtemps pour répéter ce qui a déjà été indiqué. Aussi, je ferai la proposition de voter tout de suite sur le principe de la reprise des relations internationales et, ensuite, puisque vous avez des ordres du jour, de nommer une Commission qui aurait pour mission de les étudier les uns et les autres, d'en élaborer ensuite un sur lequel nous pourrions nous prononcer.

**Merrheim**. — J'aurais renoncé à mon tour de parole si Gautier n'avait fait une proposition que je considère comme inacceptable : il n'est pas question de voter le principe de la reprise des relations avec le bureau international, parce qu'elles n'ont jamais cessé en réalité. Il y a seulement désaccord sur le mode de tenue des conférences ; mais les relations entre l'organisation internationale et la C. G. T. ont toujours continué. Par conséquent, nous n'avons pas à voter sur ce principe. J'estime qu'il y aurait quelque chose de curieux et d'inadmissible à ce que le Congrès votât sur le principe de la reprise des relations sans avoir entendu le secrétaire du Bureau confédéral, qui viendra vous démontrer, lettres à l'appui, que les relations n'ont jamais cessé.

Quant à la question de l'utilité des conférences, si nous l'avons posée c'est que les organisations françaises, les mieux outillées pour répondre au questionnaire des conférences, ont quelque peu dédaigné ce questionnaire. C'est elles-mêmes qui, par leur indifférence, ont obligé le secrétariat confédéral à proposer au comité d'élargir le cadre des conférences et d'en faire des Congrès. Je ne m'étends pas plus longuement sur ce sujet : Luquet donnera les explications nécessaires. Je répète en terminant que la motion Gautier n'est pas acceptable, parce qu'il n'y a pas eu rupture des relations, mais différence de points de vue pour la tenue des conférences.

**Luquet**. — Je crois que nous sommes dans cette question en pleine équivoque : Guérard, Niel et d'autres camarades nous ont reproché amèrement de ne pas avoir continué les relations avec le secrétariat international. Ils prétendent que nous n'avons pas respecté « scrupuleusement » — c'est l'expression de Niel — la résolution votée à Amiens. Permettez-moi, camarades, de vous la rappeler, elle dit :

« Le Congrès, après avoir entendu critiques et réponses sur le passage du rapport relatif aux « rapports internationaux », approuve l'attitude du Comité Confédéral d'avoir momentanément suspendu les relations avec le secrétariat international qui a refusé d'inscrire à l'ordre du jour des conférences internationales, les questions de la grève générale, la journée de huit heures et l'antimilitarisme.

« Il invite le Comité confédéral à reprendre à nouveau les relations avec le secrétariat international en demandant à nouveau l'inscription à l'ordre du jour des questions précédemment refusées.

« Au cas où le secrétariat international s'y refuserait, s'abritant derrière la motion adoptée à Amsterdam, dont il ne voudrait pas demander l'an-

« nulation à la prochaine conférence, le Comité Confédéral est invité à  
« entrer en rapports directs avec les autres centres nationaux affiliés, en  
« passant par dessus le secrétariat international. »

Nous allons voir si nous avons respecté scrupuleusement les indications données au Comité par cette résolution d'Amiens.

Tout d'abord, je dois dire ici que jamais les relations n'ont été suspendues depuis le Congrès d'Amiens ; elles ont été reprises, ainsi que le Congrès l'avait décidé, sur la demande du Bureau confédéral. Les relations étaient si peu suspendues que le secrétariat a invité le secrétaire de la Confédération à assister à la conférence de Christiania. La lettre est du 16 août. Rappelez-vous que la conférence devait avoir lieu les 15 et 16 septembre.

A cette invitation du secrétariat international, Niel prétend que nous n'avons pas répondu et que nous n'avons pas soumis les trois questions que nous voulions voir figurer à l'ordre du jour : C'est là de sa part une grave erreur. Je puis, puisqu'elle est au copie de lettres, vous donner lecture de la lettre accusant réception, signée du camarade Griffuelhès, qui était adressée quelques jours après, en réponse à l'invitation qui lui parvenait. Voici cette lettre :

« En réponse à votre invitation d'assister à la conférence de Christiania,  
« je viens au nom de la C. G. T. vous prier, en conformité du vote de notre  
« dernier Congrès, de porter à l'ordre du jour les points que nous avons  
« désiré voir inscrire dans l'ordre du jour de la dernière conférence d'Am-  
«sterdam.

« Comme pour la dernière, le comité met comme condition de sa parti-  
« cipation, l'insertion de ces points à l'ordre du jour de la conférence de  
« Christiania.

« Recevez, camarade, nos fraternelles salutations. »

« Pour le Comité confédéral, le secrétaire : V. GRIFFUELHES. »

Je crois que cette lettre est suffisante pour prouver à Niel et à tous, que le Comité a respecté scrupuleusement la résolution d'Amiens.

Mais on prétend — et Coupât le disait tout à l'heure — que nous sommes les seuls à ne pas nous rendre dans ces conférences des secrétaires des organisations centrales nationales. J'ai là, camarades, des lettres de la Hollande, de la Suisse, aux termes desquelles ces camarades nous préviennent qu'ils ne participeront pas à la conférence de Christiania, et les camarades de Hollande, en particulier, n'y participeront pas parce qu'ils n'approuvent pas les procédés du secrétaire du bureau international ; ils partagent à peu près les sentiments de la France sur ce point et, par conséquent, il ne faut pas dire que nous jouons un rôle de cavalier seul : il y a à côté de nous des organisations qui pensent comme la Confédération française...

**Coupât.** — Quand vous affirmez que la Hollande et la Suisse ne participent pas aux conférences internationales, dites pour la Suisse que c'est la minorité de l'organisation nationale suisse, et que, pour la Hollande, c'est une partie de la Hollande seulement qui ne participe pas, parce que ces deux nations étaient représentées.

**Luquet.** — En effet, et je n'ai pas voulu dire autre chose : ce n'est pas l'ensemble des organisations de Hollande ou de Suisse qui ne sont pas représentées, mais tout au moins une forte portion du prolétariat de ces deux pays qui partage le sentiment de la France, et nous espérons bien que cette portion jointe à la Confédération française arrivera un jour à constituer une pression suffisante sur le bureau international, ou plutôt sur son secrétaire, pour qu'enfin il se décide à remplir sa fonction qui consiste à transmettre aux nations, aux Congrès et aux conférences les ordres du jour qui lui sont présentés, et non pas à y imposer son veto.

Niel disait : Que diriez-vous d'une organisation qui se retirerait de la C. G. T., sous prétexte que les questions qu'elle voudrait voir figurer à l'ordre du jour d'un Congrès n'y ont pas été portées ? Vraiment, l'argument ne peut pas tenir, parce qu'il n'en est pas en France, à la C. G. T. comme

au secrétariat international. Ce n'est pas le secrétaire de la C. G. T., ce sont les organisations elles-mêmes qui constituent l'ordre du jour, et si les organisations se refusaient à mettre à l'ordre du jour d'un Congrès une proposition quelconque, il serait incompréhensible qu'elle se refusât à accepter ce procédé : c'est la libre discipline consentie par toutes les organisations françaises qui serait en jeu.

Il n'en est pas de même avec le bureau international : ce ne sont pas les organisations étrangères qui se refusent à mettre à l'ordre du jour : c'est Legien qui, le premier, lorsque ces propositions ont été transmises, a dit : Je ne les mettrai pas à l'ordre du jour. C'est un homme qui oppose son veto et, par conséquent, la comparaison ne peut avoir de portée.

Mais il y a un argument beaucoup plus fort à l'appui de notre thèse, qui justifie l'exigence de la Confédération, qui légitime sa prétention de voir inscrire à l'ordre du jour des Congrès internationaux les motions que nous voulons y voir discuter :

Coupat disait avec raison : Comment ferons-nous, nous Français, nous antimilitaristes, nous, décidés à tout pour empêcher la guerre, comment ferons-nous pour l'empêcher si nous ne sommes pas avec l'Internationale syndicale ? Tout d'abord, je rappelle une fois de plus que nous y sommes et que si nous considérons que nos fonctionnaires ne peuvent jouer d'autre rôle utile, en allant aux conférences de fonctionnaires syndicaux, qu'à dépenser les fonds des organisations françaises, je crois que c'est notre droit et nous ne boudons pas en cela à l'Internationale, nous ne froissons les sentiments internationalistes de qui que ce soit : nous considérons que nous avons une économie à faire et une perte de temps à éviter en n'envoyant pas des fonctionnaires se promener pendant quelques jours dans un pays plus ou moins éloigné, tant qu'ils ne pourront remplir aucune mission utile. Mais il y a un autre point pour lequel nous hésitons à dépenser des sommes assez importantes et à faire jouer un rôle puéril aux représentants de nos organisations :

Lorsque les organisations étrangères comprendront comme nous qu'il est nécessaire de substituer aux conférences inutiles de véritables Congrès internationaux et intercorporatifs qui pourraient, eux, parce qu'ils seraient la représentation ample, normale, naturelle du prolétariat tout entier, jouer un rôle plus utile, résoudre les questions d'une façon plus efficace ; le jour où nos camarades des pays étrangers auront compris cela, nous pourrons remplir jusqu'au bout le mandat qu'a assigné Coupat à l'organisation française et que nous désirons remplir plus que beaucoup de camarades qui aujourd'hui insistent, en invoquant la nécessité de nous concerter pour assurer la paix, pour que nous allions aux conférences et qui, néanmoins, protestent contre la mise à l'ordre du jour de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre...

Remarquez qu'il y a là quelque chose de paradoxal : ce sont ceux qui s'élèvent contre la mise à l'ordre du jour de cette question de l'antimilitarisme, qui veulent que nous allions aux conférences pour y traiter cette même question, alors qu'ils savent qu'on nous refuse de l'y traiter. Nous serons peut-être d'accord lorsque nous aurons terminé ce débat, mais pour qu'internationalement nous puissions discuter avec ampleur et utilité cette question, il faut que ce ne soient pas des fonctionnaires syndicaux, mais le prolétariat tout entier, par l'organe d'une représentation normale, qui le fasse. C'est sur ce terrain, avec un texte précis sur lequel le Congrès sera d'accord avec le Comité confédéral, et pour lequel il restera fidèle lui-même avec la décision du Congrès d'Amiens, que nous voulons que le prolétariat international remplisse son mandat tout entier, jusqu'au bout. Mais il s'agit de savoir comment il pourra le remplir, et vous direz avec nous que cela ne se peut qu'à la condition d'accueillir à l'ordre du jour les questions vitales pour le prolétariat tout entier.

La démonstration est telle, les faits sont là pour faire une telle pression sur les camarades de l'étranger qui nous opposent leur veto que, dans la pratique, ils sont dans l'obligation de faire les démonstrations qu'ils nous

réfuser. N'ont-ils pas, en effet, avec les camarades anglais, accepté que des contacts, des rendez-vous, des manifestations soient organisés en faveur de la paix pour protester contre les tentatives guerrières de leurs gouvernements ?

Eh bien, lorsqu'on constate que les Allemands et les Anglais ont été amenés à faire de telles manifestations, on ne peut pas s'expliquer que le bureau international se refuse à ce que désormais soient discutés l'antimilitarisme, la grève générale et la journée de huit heures qui ne sont pas, que je sache, des questions exclusivement politiques, surtout pour la journée de huit heures qui est une question essentiellement économique...

*Une voix.* Les autres aussi.

**Luguet.** — Toutes ont un caractère économique et politique : elles ont en effet un caractère social, et c'est pour cela qu'elles ont en même temps un caractère économique et politique et que nous devons nous en préoccuper, que le secrétariat, que le prolétariat international doit s'en préoccuper, et que, pour les résoudre, il faut des Congrès substitués aux conférences.

J'aurai terminé lorsque je vous aurai demandé, au nom du bureau du Comité confédéral, de voter la résolution suivante qui n'est qu'un extrait de la proposition faite par la Métallurgie, et que chacun pourra comprendre plus facilement.

C'est dans ces conditions, camarades, que nous vous demandons d'approuver l'attitude du Comité confédéral. Agir autrement, exiger que dès maintenant, sans raison déterminée, un secrétaire aille aux parlottes internationales, ce serait faire comme par le passé : accomplir une besogne complètement stérile, d'autant plus qu'au point de vue des statistiques, j'ai là un dossier dont il suffirait de vous donner lecture pour vous montrer leur inanité, pour l'instant tout au moins, puisque la plupart des organisations françaises n'ont pu répondre au questionnaire adressé par le bureau international. Il n'est donc pas nécessaire d'aller tous les deux ans dans un pays lointain pour une besogne totalement inutile.

Au contraire, la situation ne sera pas la même, lorsque par la pression efficace que nous aurons pu faire en France, avec l'aide de nos camarades de l'extérieur partageant nos sentiments, nous aurons pu faire que les conférences se transforment en Congrès et puissent discuter toutes les questions qui intéressent par-dessus tout la classe ouvrière, puisqu'il s'agit de ne pas permettre à nos gouvernants de la faire s'entretuer. Ce jour-là, lorsque nous aurons constitué cette pression suffisante, et il dépend de vous de le faire, de manifester énergiquement votre volonté sur ce point, je répète que nous aurons accompli une besogne profitable, non seulement aux ouvriers français, mais aussi à nos camarades de l'étranger, de l'Internationale, qui ont eu à Christiania la prétention de nous donner des leçons dont nous n'avons pas besoin et sur lesquelles déjà vous vous êtes prononcés. (*Applaudissements*).

**Le Président.** — La discussion étant close, il est parvenu quatre ordres du jour au Bureau. Il y en a un qui tend à ne reprendre les relations qu'à la seule condition que les trois questions proposées par la Confédération générale française soient portées à l'ordre du jour ; le deuxième, qui tend à reprendre la participation sans condition ; le troisième, qui invite le Comité confédéral à demander la réunion de congrès internationaux de fédérations d'industries ; le quatrième, du Comité confédéral, tend à concilier les choses et à demander des congrès internationaux de délégués des fédérations, et non pas des conférences internationales de secrétaires confédéraux. J'en donne lecture :

« Le Congrès confédéral de Marseille rappelle qu'à la Conférence Internationale des secrétaires des centres syndicaux qui se tint à Amsterdam en 1905, la France avait porté à l'ordre du jour les questions ayant trait à la grève générale, à l'antimilitarisme et à la journée de huit heures ; que la conférence d'Amsterdam refusa de discuter ces questions sous le prétexte qu'elles sortaient du cadre de ses discussions et elle expliqua son refus dans une résolution formelle, disant que « toute question ayant

« trait aux tendances et à la tactique du mouvement syndical ne serait jamais abordée » ;

« Le Congrès rappelle également qu'à la Conférence suivante de Christiania (1907), les mêmes secrétaires des centres syndicaux nationaux, après avoir confirmé le vote d'Amsterdam, s'empressèrent, dans la même résolution, de la violer en invitant les syndicats français à « aller discuter les points relatifs aux tendances et à la tactique dans les congrès politiques internationaux » ;

« Le Congrès constate que, ce faisant, la Conférence de Christiania est ainsi sortie du rôle qu'elle-même s'était donné ;

« Pour ces motifs :

« Le Congrès Confédéral de Marseille renouvelle son désir de voir aborder ces points d'ordre général, non pas par les simples secrétaires de chaque pays, mais par les délégués des Fédérations réunis en Congrès. De plus, le Congrès estimant que les congrès corporatifs internationaux sont l'émanation directe de la classe ouvrière, il déclare que ces congrès doivent s'intéresser et résoudre tous les points d'ordre général et d'ordre professionnel. »

**Coupat.** — Il me semble que c'est le plus large — le Comité confédéral n'y verra pas d'inconvénient — qui doit être mis aux voix : la reprise sans condition. C'est une question de priorité qui est de droit.

**Le Président.** — Il y a une proposition transactionnelle.

**Coupat.** — Non, nous désirons la participation aux conférences sans condition.

**Luquet.** — Vous ne pouvez pas, camarades, demander la reprise des relations, puisque, je viens de vous le démontrer, elles n'ont pas été interrompues.

**Coupat.** — C'est entendu, je ne veux pas dire « reprise », mais « participation ».

**Le Président.** — Si vous voulez qu'on se prononce sur la participation aux conférences ou congrès sans condition ou avec condition, vous voterez dans tel ou tel sens. Si vous repoussez les deux propositions, on mettra aux voix la proposition transactionnelle, ou si vous préférez que la proposition transactionnelle soit mise aux voix tout de suite, on va voter sur la priorité.

**Coupat.** — Vous nous faites prononcer par mandats sur des questions qui n'ont pas l'importance de celle-là. Nous estimons que les délégués qui sont partisans de la participation sans condition doivent pouvoir se compter. Cela ne veut pas dire que nous ne nous rallierons pas... (*Interruptions diverses*). Si vous nous faites voter la résolution de la participation aux conférences avec des conditions, nous ne la voterons pas, parce que nous voulons le plus ; mais quand nous aurons été battus sur le plus, nous nous rallierons au moindre.

**Merrheim.** — Le camarade Coupat a expliqué son opinion sur l'ordre du jour qu'il a présenté : je demande à m'expliquer sur l'ordre du jour de la Métallurgie. Les seuls arguments qui ont été apportés par les camarades Guérard et Niel sont ceux-ci : la Confédération n'aurait pas rempli le mandat qu'on lui avait donné à Amiens. Luquet nous a démontré qu'au contraire le Comité confédéral avait strictement rempli son mandat, et je dis que la Conférence a dépassé son rôle et que ce qu'on a voulu vous montrer à Christiania, ce n'était pas, comme on l'a dit hier, la gaffe, mais l'état d'esprit de la Conférence. Et que dit-on ? On veut vous faire accepter le contraire de la motion que vous avez votée à Amiens, car on dit qu'il faut aller dans les congrès politiques, socialistes, discuter les questions qu'on propose aux conférences. (*Approbaton*). Je dis que nous ne pouvons pas nous déjuger, revenir sur le vote qui a été émis à Amiens, et que nous devons par mandats voter sur les propositions qui sont sur le bureau, c'est-à-dire pour ou contre la proposition de la Métallurgie. C'est la seule façon qui peut être logique, étant donné la situation dans laquelle nous a mis la Conférence de Christiania.



**Le Président.** — Je crois que c'est la première question qui doit être mise aux voix. Je mets aux voix... (*Protestations et bruit*)... La discussion a été engagée sur le rapport du Comité confédéral. Or, il y a à mettre aux voix d'abord si on approuve ou si on désapprouve le rapport du Comité confédéral. Que ceux qui sont d'avis... (*Nouvelles protestations*).

*Plusieurs voix.* — Il y a une confusion.

**Quillent.** — Il y a une confusion dans la façon dont sont présentés les ordres du jour : il faut d'abord que le Congrès dise si le Comité confédéral a fait ce que le Congrès d'Amiens lui avait ordonné de faire ; puis, quand vous l'aurez approuvé ou désapprouvé, vous direz ce que vous voulez faire. (*Approbaton*).

**Le Président.** — Etes-vous partisans du vote par mandats ? Je le mets aux voix.

Adopté.

Je donne lecture des ordres du jour qui sont parvenus au bureau :

L'ordre du jour signé Niel, qui vous a déjà été lu :

« Considérant qu'il y a intérêt évident... etc., etc. »

— 0 —

« Le Congrès décide de demander au Bureau international d'inscrire à l'ordre du jour des conférences internationales, les questions d'antimilitarisme et de grève générale ;

« Déclare que l'adhésion du Comité confédéral français au Bureau international ne peut être effective qu'en permettant la discussion devant le prolétariat de tous les pays, des questions jusqu'ici écartées de l'ordre du jour des Conférences internationales ;

« Affirme plus fort que jamais le caractère international du syndicalisme français. »

« Signé : Yves BIDAMANT, délégué du Bâtiment de Brest. »

— 0 —

« Vu le refus du Secrétariat à soumettre aux congrès internationaux les questions de la journée de huit heures, de la grève générale et de l'antimilitarisme ; vu les résultats obtenus par le congrès international des Verriers, le Congrès de Marseille invite la Section des fédérations à se mettre en rapport avec les fédérations étrangères à seule fin de provoquer des congrès de fédérations d'industrie. »

« Signé : ISERT. »

— 0 —

« Considérant que le seul moyen de faire adopter par le Comité syndical international les questions de la grève générale et l'antimilitarisme est de participer aux travaux du Comité international ;

« Le Congrès donne mandat au Comité de la C. G. T. de se faire représenter aux conférences internationales. »

« Signé : DORIA ; *Charpentiers de Hautes Futaies* ; BON-NEAU ; DENOUAL, de Toulon ; BERTHOLET ; Gaz de Paris. »

**Le Président.** — Quels sont les camarades qui demandent la parole sur les ordres du jour ?

*Une voix.* — Je demande la nomination d'une commission.

**Le Président.** — Elle étudiera les ordres du jour et nous les apportera à

nouveau... Je crois que le Congrès est suffisamment édifié pour pouvoir se prononcer.

**Luquet.** — Le bureau accepte la constitution d'une Commission. (*Mouvements divers, bruit*).

**Le Président.** — Je mets aux voix la constitution de cette Commission.  
Repoussé.

**Luquet.** — Il serait inexplicable que le Congrès, sur un point aussi délicat, n'accepte pas la constitution d'une commission. Remarquez bien la position du débat : nous sommes d'accord avec Niel et Guérard ; ils ne critiquent le rapport que parce que, prétendent-ils, nous n'avions pas continué les relations. Nous avons démontré que nous les avons continuées. Permettez-nous par un texte de nous mettre complètement d'accord et que le Congrès se manifeste aussi unanimement que possible sur les conditions dans lesquelles nous pourrions continuer les relations.

**Le Président.** — Je mets de nouveau la proposition de nommer une Commission aux voix.

Adopté.

On propose que la Commission soit composée des auteurs des ordres du jour. (*Approbatlon*):

**Le Président.** — Cette Commission rapportera sur les propositions qui engageront l'avenir ; mais il reste à statuer sur le passé en ce qui concerne l'attitude du Comité, relativement aux relations avec le secrétariat international. Il va être procédé au vote et, pendant que la Commission des scrutins procédera au dépouillement, nous reprendrons l'ordre du jour qui appelle la discussion sur le rapport du Comité des Fédérations Nationales.

La parole est à Broutchoux.

**Broutchoux.** — Si je prends la parole sur l'adhésion de la Fédération nationale des Mineurs à la C. G. T., ce n'est pas pour étaler les chicanes qui ont divisé notre corporation. Mais, considérant que les Mineurs sont à la C. G. T. par des voies différentes, par la voie des Ardoisiers et celle des Mineurs, il est nécessaire, je crois, de vous donner quelques explications. Il me semble que d'après les statuts et au point de vue moral, ce qu'a fait le Comité, dans sa séance du 4 août, n'est pas du tout régulier.

Je ne remonterai pas trop loin dans les événements qui se sont produits. Qu'il me suffise de vous dire que la scission chez les Mineurs date du Congrès de Lens, en avril 1901, où les délégués de la Confédération, Renaud et Danjan, furent reçus d'une façon plutôt désobligeante, et considérés comme des orateurs de réunions publiques et non comme des délégués d'organisation ouvrière. Ce premier outrage fut suivi d'une véritable scission au Congrès d'Alais, lequel eut lieu l'année suivante, en mars 1902. C'est de cette époque que date le commencement de la scission chez les Mineurs et, à partir de ce moment, le Syndicat de Montceau-les-Mines fit une propagande pour constituer, à côté de la vieille Fédération nationale, une nouvelle Fédération qui s'intitula *Union Fédérale* et qui comprit tout de suite une dizaine de syndicats.

L'Union Fédérale devenant de plus en plus forte et commençant à avoir une supériorité vis-à-vis de la vieille Fédération, les camarades de cette dernière organisation s'en émurent et il fut convenu qu'un Congrès unitaire entre les deux Fédérations aurait lieu à Paris, en 1906, au commencement d'octobre. A ce Congrès l'Union Fédérale comptait 27 syndicats, avait versé 80.071 cotisations et avait droit à 101 voix et la Fédération Nationale comptait 17 syndicats, avait versé 107.000 cotisations et avait droit à 124 voix.

A ce Congrès, nous nous arrangeâmes. Il fut décidé de faire l'unité sur des bases à peu près conformes à l'esprit syndical de la majorité des syndicats français, c'est-à-dire en ne faisant pas de politique dans la Fédération et en n'admettant pas de politiciens rétribués, de députés, dans

d'administration de la Fédération ; en l'occurrence. le Comité est le Conseil national.

A cette époque, en octobre 1906, il fut décidé également à ce Congrès que l'adhésion de la Fédération unitaire à la Confédération aurait lieu quelques jours après, le 15 octobre, quand le secrétaire de l'Union Fédérale, la seule Fédération confédérée, aurait envoyé la démission de cette organisation. Je ne sais en vertu de quelles circonstances cette démission de l'Union Fédérale ne fut pas envoyée à la C.G.T. Toujours est-il qu'après ces événements, le 8 décembre 1906, le citoyen Basly, président du syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, lança des accusations contre notre Fédération, qui consistaient à dire que le Comité de secours que nous avions formé pour engager les veuves de Courrières à résister contre la Compagnie de Courrières, avait détourné les fonds pour les faire servir à notre propagande syndicale, et un de nos syndiqués, celui qui vous parle, était accusé d'avoir reçu de l'argent, étant à la prison de Béthune, pour tous les détenus, et de l'avoir gardé pour lui.

Le secrétaire de notre syndicat écrivit au secrétaire de la Fédération nationale des Mineurs et lui demanda de saisir le Comité National de notre Fédération de la question ; qu'on discute sur les accusations de Basly, et en outre, que ce dernier vienne apporter ses preuves et nous les nôtres de notre innocence.

Le camarade Bexant, secrétaire de la Fédération nationale, prétendant que c'était une affaire de tribunaux, scutint qu'il n'avait pas à s'en occuper.

En présence de l'attitude du secrétaire de notre Fédération nationale, nous avons écrit à la Confédération et demandé la constitution d'un jury d'honneur qui comprendrait deux délégués de la Confédération, deux délégués de la Fédération nationale et deux délégués du syndicat accusateur. On a prétendu que le jury ne serait pas impartial... Vous reconnaissez tout de suite que dans ces six membres, aucun n'était désigné par nous : deux l'étaient par la Confédération, nous ne savions pas qui elle désignerait ; elle a désigné Griffuelhes et Sauvage, camarades dont on ne peut suspecter l'impartialité ; nous en demandions deux à la Fédération nationale, qui était en majorité réformiste, par conséquent ces deux délégués ne pouvaient nous être favorables ; en outre, nous en demandions deux au syndicat qui nous accusait. Vous voyez que le jury d'honneur n'était pas du tout un jury de circonstance pour sauver notre cause.

Eh bien, les accusateurs ont vu que le terrain allait leur manquer ; ils ont tourné autour, ils ont dit que les jurys d'honneur que nous réclamions « pouvaient s'entendre comme larrons en foire » et, finalement, quand le Congrès de Denain eut lieu, en avril 1907, la question des accusations, de cette chicane entre deux syndicats du Pas-de-Calais revint. Le jury d'honneur n'avait pas fonctionné et, de nouveau, les camarades du vieux Syndicat ont renouvelé leurs accusations. Ils ont fait circuler une brochure qui s'intitulait « le rapport Cordier », et, entre parenthèses, je tiens à faire remarquer que les camarades qui aujourd'hui réclament l'unité à grands cris, ont un journal : la *Voix du Mineur*, qui paraît tous les huit jours, et pour bien montrer leur désir d'unité, ils font encore de la réclame pour ce rapport Cordier. Dans ce rapport — je n'en donne pas connaissance, il est exclusivement dirigé contre moi et cela n'est pas intéressant pour le Congrès — il n'y a rien ou peu de chose contre le syndicat dont je suis le représentant.

Mais, à la suite de ce Congrès, lorsque nous posâmes la condition que le Congrès examine s'il y avait des voleurs ou des menteurs, les camarades de la Fédération nationale, sous prétexte qu'ils étaient une majorité, n'ont pas voulu nous écouter. Par leur faute, le jury d'honneur n'a pas fonctionné et, à la suite de cette attitude autoritaire, les délégués qui représentaient à Denain la tendance qui autrefois constituait l'Union fédérale, provoquèrent une scission. De nouveau, on reconstitua l'Union fédérale à Denain. Mais les délégués de Montceau-les-Mines furent désavoués par leur syndicat. Oui, le syndicat de Montceau-les-Mines, subissant l'in-

fluence des politiciens, désavoua ce qu'avaient fait ses délégués à Denain, et de nouveau redemanda son adhésion à la Fédération nationale. Nous restâmes les anciens syndicats de l'Union Fédérale, moins Montceau-les-Mines. Et alors, comme la C. G. T. se trouvait en présence d'une demande d'admission de la Fédération nationale, demande toujours repoussée parce que le Comité confédéral voulait l'accord entre nous, nos syndicats, ne voulant pas rester plus longtemps en dehors de la grande famille ouvrière, ont adhéré à la Fédération nationale des Ardoisiers qui a modifié son titre et s'est intitulée depuis : Fédération nationale des Ardoisiers-Mineurs.

Vous connaissez le résultat de la séance du 4 août. Vous avez approuvé les arguments fournis par Luquet, disant qu'en réalité la Fédération nationale des Mineurs était admise depuis le 15 juin, malgré que la déclaration de Cordier n'était enregistrée que le 4 août.

Eh bien, cela nous met dans une mauvaise posture, nous, les premiers confédéralistes, nous les premiers militants qui avons fait connaître la Confédération dans la région du Pas-de-Calais. Nous nous sommes séparés du vieux syndicat du Pas-de-Calais à la suite de la grève de 1902. Pourquoi ? Parce que la grève de 1902 avait été décrétée par le Congrès national des Mineurs, à Bourges, treize jours avant... On avait décidé de faire la grève générale de la corporation afin d'essayer d'obtenir la journée de huit heures, un minimum de salaire et la retraite à 50 ans d'âge ; il avait été aussi décidé que seul le Comité des ouvriers mineurs aurait qualité pour s'aboucher avec le Comité des Houillères et trancher ces questions.

Or, quelques jours après, le 10 octobre 1902, les syndicats du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin se sont réunis et ont violé la résolution prise au Congrès de Commentry ; seul, le syndicat d'Anzin respecta la décision de Commentry. Ce n'était plus la grève générale, c'étaient des grèves locales simultanées qui existaient sans s'occuper des régions à côté. Nous avons considéré qu'à ce moment les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais n'avaient pas fait leur devoir. Je ne parle pas d'Anzin qui vota pour la résolution du Congrès national de Commentry. Nous avons considéré qu'à ce moment le syndicat du Pas-de-Calais n'avait pas fait son devoir, estimant, d'autre part, que la présence de députés à la présidence était une indication politique donnée aux syndicats, contrairement aux principes de la neutralité syndicale... Ce n'est pas moi qui fis la scission, j'étais à la boîte, comme cela m'arrive assez souvent... (Rires).

Les camarades qui formèrent ce nouveau syndicat et qui aujourd'hui nous tapent dans le dos, c'étaient les camarades collectivistes de Lille : c'était Ghesquière, aujourd'hui député, c'était Delory, toujours député, etc. Ils ont formé un nouveau syndicat, croyant que ce syndicat serait un outil électoral pour leurs condisciples du Pas-de-Calais et devant combattre la propagande politico-réformiste faite par le vieux syndicat. Les événements ont détrompé les espérances de ceux qui croyaient que le syndicat serait un tremplin pour eux. Les camarades qui ont formé le syndicat se sont inspirés des tendances de la C. G. T. et le syndicat devint syndicaliste, comme la plupart de ceux qui sont ici.

Depuis six ans, nous nous sommes chicanés, c'est malheureux pour la corporation, mais maintenant un accord semble être fait. Toutefois, c'est un marché dans lequel nous sommes les dupes. On dit qu'après les événements de Draveil il était nécessaire, il était diplomatique, pour boucher les trous, pour épouvanter le gouvernement, d'accepter les Mineurs... (Protestations).

**Merrheim.** — Qui l'a dit ?

**Broutchoux.** — On l'a écrit.

**Merrheim.** — Cela semble, d'après Broutchoux, être le Comité confédéral qui l'a écrit, parce qu'il n'y a en cause que le Comité confédéral. Or, si Broutchoux dit qu'il était nécessaire d'admettre les Mineurs, en réponse aux répressions gouvernementales, il commet une grosse erreur. Nous avons admis les Mineurs parce qu'ils ont rempli les conditions que le Comité

avait demandées. Un point, c'est tout. Nous n'avions pas à nous occuper des répressions, ni du gouvernement. (*Vive approbation*).

**Broutchoux.** — Je suis heureux des déclarations de Merrheim, mais qu'il me permette de lui répondre avec des faits : A la suite de la répression gouvernementale, il fut décidé de faire son possible pour faire une grève de 24 heures. Eh bien, dans le Pas-de-Calais, notre syndicat a essayé, nous avons essayé à trois fosses : les numéros 4, 5 et 13 de Courrières ; nous avons réussi à provoquer un chômage partiel ; et les autres résultats ne se sont pas fait attendre : douze de nos syndiqués ont été arrêtés et condamnés à des peines variant entre 6 et 40 jours de prison, et quand ils ont été libérés de la pension gouvernementale, ils ont été remerciés par la Compagnie et obligés d'aller chercher leur vie ailleurs. Tandis que, d'un autre côté, le vieux Syndicat, qui venait d'être admis à la Confédération ou sollicitait son adhésion à la grande famille ouvrière, qui se déclarait digne d'y entrer, ne bougeait pas, et si nous prenons des articles de la *Voix du Mineur*, nous voyons que le président de ce vieux Syndicat dit, par exemple, que la grève des 24 heures est une fantaisie abracadabrante à laquelle on invite la classe ouvrière. Je pourrais lire aussi un autre article du même président intitulé : « Bravo, les typos ! » où il est dit ceci :

« La leçon donnée par les typographes suffira-t-elle à ces libertaires « bouffis d'orgueil, qui remplacent le mérite par l'injure et le raisonnement « par la boue.....

« ... Avec le courage qu'il a toujours montré, le Comité Central de la « Fédération du Livre dégageait sa responsabilité, estimant que le respect « aux statuts fédéraux passait avant les *fantaisies abracadabrantes* aux- « quelles on invitait la classe ouvrière.

« Ce fut un beau tapage ! Le citoyen Keufer... fut traité de honteuse façon « par les *petits bourgeois* tombés dans la plus basse démagogie. »

.BASLY, *Voix du Mineur*, 12 septembre 1908.)

Nous, à qui on venait de jouer cette farce, nous avons essayé de faire ce que nous avons pu, tandis que de l'autre côté, alors qu'on pouvait faire la grève, on n'a rien fait, on a dit qu'elle n'avait pas de raison d'être... Vous voyez ceux que vous avez admis parmi vous à la Confédération et quelle attitude ils ont vis-à-vis de la C. G. T.

Cela, c'est au point de vue moral. Mais voyons la question au point de vue des statuts. Quelle que soit la décision du Congrès, nous ne sommes pas des hommes de coulisse, des gouvernementaux ; nous n'avons rien à sauver, ni sinécures, ni aucun avantage... Dans le syndicat que je représente, nous sommes de 16 à 1.700 syndiqués, et nous ne sommes pas des bluffeurs, nous n'avons pas l'habitude de décupler le chiffre réel de nos adhérents. Soyez persuadés que, si les camarades syndicalistes de la C.G.T. nous donnent tort, nous continuerons notre propagande, et que si nous étions rejetés de la C. G. T. ; si, par exemple, comme s'en sont vantés certains mineurs réformistes, ils nous faisaient quitter les ardoisiers pour adhérer chez eux, sur 1.700 qui appartiennent à la Fédération du Pas-de-Calais, il y en a 1.600 qui ne seraient plus jamais syndiqués de leur vie... (*Violentes rumeurs, bruit prolongé.*) ...parce que nous, nous ne faisons de la propagande que pour des avantages économiques et des résultats sociaux. Nous n'avons pas besoin de faire du « centrifuge », de faire un centre pour dominer et c'est ce qui se passe dans tous les Congrès, aussi bien dans ceux qui sont contre le gouvernement que dans ceux qui sont pour... Cela est assez malheureux à constater, c'est toujours la théorie de la majorité et de la minorité ; quand on ne peut plus compter sur les éléments d'extrême-gauche, on cherche à avoir une majorité sur des éléments centre gauche ou centre droit... Mais nous, qui n'avons rien à voir dans ces combinaisons-là, nous considérons que, dans la région du Pas-de-Calais, nous avons fait de la propagande conforme aux statuts et aux principes

de la C. G. T. C'est grâce à nous si la Fédération nationale a été constituée sans politique et sans politiciens...

Et maintenant, citoyens, vous voyez dans quelle situation nous nous trouvons ; pour mieux vous faire comprendre de quelle façon les camarades réformistes veulent l'unité, voici une lettre du camarade Bexant, de Denain, secrétaire de la Fédération nationale des Mineurs. A Anzin, il y a un syndicat révolutionnaire ; il a écrit au bureau national des Mineurs pour faire une demande d'adhésion, et voici ce que Bexant lui répond, le premier septembre 1908 :

« Aux membres de la Commission de la Fédération  
syndicale du Nord, à Denain.

« Nous avons bien reçu la lettre que vous avez adressée à notre président le 21 août dernier et, après avoir consulté les délégués de notre syndicat, je suis chargé de vous informer que nous ne voyons pas la nécessité de vous accorder l'entrevue sollicitée.

« Notre syndicat adhère à une Fédération régionale reliée à la Fédération nationale qui adhère elle-même à la Fédération Internationale et à la C. G. T.; c'est dire que nous sommes unis avec tous les travailleurs du monde entier et que, par conséquent, il ne doit pas y avoir d'organisation ouvrière à côté.

« Les portes de notre association étant ouvertes à tous ceux qui en sollicitent l'entrée et pouvant justifier leurs droits, il ne peut y avoir d'autre moyen pour réaliser l'unité ouvrière.

« Recevez mes fraternelles salutations.

« Le secrétaire, A. BEXANT. »

Vous voyez comment ces camarades entendent l'unité. A Anzin, il y a deux syndicats. On dit à nos camarades : Si vous voulez faire l'unité, dissolvez votre syndicat et venez individuellement au nôtre... Voyez dans quelle situation vous nous avez mis avec l'adhésion de la Fédération des Mineurs. Et ce qui se passe à Anzin se passe dans le Pas-de-Calais ; nous avons fait une demande d'adhésion à la Fédération Nationale et le secrétaire nous a répondu : Adressez-vous au syndicat du Pas-de-Calais, seul qualifié pour trancher la question.

Vous voyez la mentalité de ces camarades : c'est avec le vieux syndicat que nous avons eu des chicanes et c'est lui qui est « seul qualifié » pour décider de notre adhésion. Eh bien, j'estime que la situation n'est pas admissible et que vous ne devez pas oublier les six années de propagande faite dans la région pour faire connaître la Confédération et amener les organisations réformistes à s'inspirer de la neutralité syndicale, à ne pas laisser les politiciens dans l'administration, afin que les syndicats ne soient plus des officines électorales comme ils l'ont souvent été...

**Niel.** — De la vraie neutralité syndicale ? (*Mouvements divers*).

**Broutchoux.** — Tu es mieux qualifié, Niel, pour faire un discours sur l'auto-syndicalisme que moi. (*Rires*).

**Niel.** — Si tu veux, je l'en ferai même plusieurs.

*Une voix.* — Tu as nettement déclaré que tu mettrais l'action syndicale sur un terrain purement anarchiste. (*Mouvements divers*).

**Niel.** — C'est de la neutralité syndicale, n'est-ce pas ?

**Broutchoux.** — Je n'ai pas prononcé à Amiens le mot « anarchiste »...

*Plusieurs voix.* — C'est inexact.

**Broutchoux.** — C'est entendu, puisque vous êtes cinquante qui l'affirmez.

**Niel.** — C'est entendu, parce que c'est vrai !

**Broutchoux.** — J'ai dit que notre syndicat était animé de l'esprit fédéraliste et que nous considérons l'organisation économique de la même façon que Bakounine considérait l'internationale ouvrière... (*Applaudissements sur certains bancs*). Je n'ai pas dit qu'il fallait faire de l'anarchie dans les syndicats.

Maintenant, pour revenir à la question qui nous occupe, je fais remarquer aux congressistes que notre corporation se trouve dans une situation particulière. Je vais vous faire crier, mais il faut mettre les pieds dans le plat. Je dis qu'à la Fédération Nationale, les camarades qui en sont les dirigeants ne sont que des jouets, que des gens qui subissent l'influence de politiciens. Tous ceux qui s'occupent du mouvement ouvrier savent que cette Fédération est dirigée par quelques politiciens : dans le Pas-de-Calais et le Nord, Basly, Lamendin et Goniaux ; dans Saône-et-Loire, Bouveri ; dans la Loire, l'ex-camarade Briand, c'est lui qui pistonne, qui influence Bouchard, secrétaire de la Fédération régionale ; et dans le Tarn, à Carmaux, le camarade Calvignac subit quant à lui l'influence de Jaurès... C'est entendu, Jaurès est un pur, mais, encore une fois, nous ne devons pas permettre que des politiciens accaparent une fédération, et en ce qui nous concerne, vous tiendrez compte de tout ce que nous avons fait pour la propagande confédérale, et je suis persuadé, ne voulant pas éterniser la question devant le Congrès, que vous nommerez une commission que vous composerez de n'importe quelle façon, qui étudiera cette question à fond, qui vous présentera un rapport et vous dira si on ne peut pas réaliser l'unité minière autrement qu'en sacrifiant les principes syndicalistes révolutionnaires. (*Vifs applaudissements sur certains bancs*).

**Lé Président.** — Voici les résultats du vote sur la question des rapports internationaux :

Pour approuver l'attitude du Comité confédéral : 858 voix.

Contre : 284 voix.

Abstentions : 22.

Suffrages exprimés : 1164.

Il y a des camarades qui ont demandé la clôture sans les orateurs inscrits, d'autres qui demandent qu'on entende les orateurs-inscrits qui sont au nombre de sept. Je mets la clôture sans orateurs aux voix.

(*Repoussée*).

La clôture est donc prononcée avec orateurs inscrits. (*Approbation*).

**Pélessier.** — Au nom du syndicat des Mineurs de la Loire, je dois vous dire que j'ai le mandat de discuter, d'une façon toute spéciale, la question de l'unité minière et surtout le mandat de discuter la façon dont on a reçu la Fédération Nationale à la C. G. T.

Les explications qu'on a fournies vous ont démontré qu'il existait à la Confédération des syndicats de Mineurs bien avant que la Fédération Nationale soit entrée à la C. G. T. On a trouvé étrange — et c'est logique — que la Confédération Générale n'ait pas consulté les organisations déjà adhérentes à la Confédération et savoir quel serait leur sort après l'adhésion de la Fédération Nationale.

Camarades, ceci à notre sens porte beaucoup à l'équivoque. Il est certain que lorsqu'on veut être logique, et qu'on a chez soi des camarades qui luttent, des camarades qui se sacrifient, qui de toutes parts sont rejetés par le patronat et poursuivis par le gouvernement pour défendre les intérêts et les tendances confédérales, on ne doit pas procéder avec tant de désinvolture que l'a fait le Comité confédéral. Ces faits là sont regrettables et je déclare que j'ai été surpris de lire sur le rapport du Comité une adhésion pure et simple de la Fédération des Mineurs sans aucune condition, sans aucune réserve.

Pour ce qui concerne les syndicats déjà adhérents à la Confédération, cela est un manque de tactique, cela peut être qualifié de toute façon. Au nom du syndicat de la Loire, je tiens à protester énergiquement contre de pareils faits de la part du Comité confédéral. Je n'ai pas l'habitude d'éviter d'appeler les choses par leur nom, chez nous on est terre à terre, et la ligne droite est toujours le chemin le plus court.

Griffuelhes, cette année, à l'issue du Congrès de Montceau-les-Mines, ou quelques jours avant, se trouvait précisément à Saint-Etienne au Congrès du Bâtiment ; là nous avons discuté la question de l'unité minière. J'ai

apporté des affiches de cette réunion, nous pourrions en discuter. Quelle n'a pas été notre surprise lorsqu'après cette réunion, la Fédération régionale des Mineurs de Saint-Etienne renouvela en face de Griffuelhes et des citoyens détenus en ce moment, les accusations contre Broutchoux....

On a donc accepté la Fédération Nationale sans condition, c'est entendu, nous en sommes heureux, mais que se passe-t-il ? Ils ont assez craché sur la figure des militants. Aujourd'hui, ils viennent faire patte douce. Cela est très bien, mais il faut savoir exactement qui l'on est. Depuis les événements de Draveil, depuis l'adhésion de la Fédération Nationale des Mineurs à la C. G. T., vous savez qu'il s'est passé des faits regrettables : les faits de Villeneuve-Saint-Georges. Nous avions cru que puisque cette Fédération entrait à la Confédération, elle allait faire de la bonne besogne : c'est le contraire qui s'est produit, et j'ai mandat de vous donner connaissance du fameux article écrit sur la Fédération régionale et sur les faits de Draveil. Il y a dans cette Fédération de syndicats, celui de la Ricamarie qui a félicité le gouvernement pour les faits de Villeneuve-Saint-Georges. Voilà où nous en sommes : ce syndicat est donc avec le gouvernement massacrant les ouvriers. (*Exclamations, interruptions diverses*).

Je dis que les Mineurs de la Loire ne marchent pas dans ces combinaisons. Il y a quelques jours nous avons donné une série de réunions et, dans un faubourg de Saint-Etienne, je n'ai pas pu réussir à faire voter un ordre du jour flétrissant l'attitude du gouvernement pour les faits que vous connaissez. C'est l'ordre du jour du citoyen Bouchard qui a été voté. Ainsi donc, lorsque nous faisons un travail de propagande confédérale sérieuse, voilà que nous rencontrons des gens qui approuvent ceux qui nous massacrent... (*Mouvements divers*). Je vous donnerai connaissance de l'ordre du jour. Voici ce qu'écrivait la Fédération régionale des Mineurs, il y a des appréciations de part et d'autre, ç'a été imprimé en italique dans le journal *La Tribune de la Loire* et dans les journaux réactionnaires :

« A propos de l'adhésion de la Fédération... »

« Mais cela ne veut pas dire que nous épouserons les querelles, les ran-  
cunes politiques de certains de ses membres qui voudraient en faire  
« machine de guerre contre le gouvernement que la France s'est librement  
« donné !... »

« Cela ne signifie pas non plus que nous accepterons certaines théories  
« anarchistes qui consistent à remplacer l'éducation des masses par l'action  
« directe de la propagande par le fait !... »

« Que non pas !... Nous entrons à la C. G. T. avec notre drapeau large-  
« ment déployé, c'est-à-dire avec toutes nos croyances, toutes nos aspira-  
« tions, toutes nos méthodes, sans en rien sacrifier. » (*Exclamations, inter-  
rptions diverses*).

Vous voyez le langage qui est tenu alors qu'on venait d'assassiner les camarades de travail de Villeneuve. Il y a des membres de cette fédération qui viennent tout simplement dire que jamais, quand même on assassinerait tous les travailleurs, ils ne seront contre le gouvernement que la France s'est librement donné. Il y a là quelque chose d'anormal et c'est pour cela que, devant une pareille attitude, j'ai le mandat de dire au nom du syndicat des Mineurs qu'il est regrettable que le Comité confédéral n'ait pas mis sur son rapport les réserves qui devaient être faites.

Nous sommes des confédérés antérieurement à la Fédération nationale, qui a toujours combattu la Confédération. Il s'agit aujourd'hui de savoir avec qui nous sommes. Je dis que nous sommes avec les ardoisiers sur les conseils de pas mal de camarades, et notamment de Griffuelhes ; il s'agit de savoir si aujourd'hui nous serons les tondus... Nous pourrions être les tués ; mais nous ne serons pas les tondus. (*Rires*). Le syndicat des mineurs a décidé l'unité, il en sera toujours partisan ; mais s'il faut que la Fédération nationale fasse cette œuvre, il la désavoue par un ordre du jour que



j'ai le mandat de vous lire. Il faut que l'on sache à qui on a affaire. (*Interruptions diverses, bruit*).

Vous constaterez que la question est absolument bien posée et de bonne foi ; vous estimerez comme nous qu'il est indispensable qu'intervienne une sanction. Je répète que le syndicat des mineurs de la Loire est disposé à faire l'unité, mais tant que la Fédération nationale n'aura pas donné des preuves tangibles d'unification, tant qu'on n'aura pas changé d'attitude, nous resterons toujours aux ardoisiers, nous n'irons jamais ailleurs. Vous vous rappelez la proposition du camarade Broutchoux tendant à la nomination d'une commission ; vous nommerez cette commission, nous lui apporterons nos griefs et les documents que nous pouvons avoir et vous prendrez ensuite la résolution que vous jugerez à propos.

**Merrheim.** — J'ai demandé à intervenir dans cette discussion, parce que j'ai été un de ceux qui, à la Confédération, ont été le plus adversaires de l'admission de la Fédération des Mineurs au moment où elle se présentait. Par conséquent, dans la réponse que je vais faire au camarade Broutchoux, il ne pourra pas me taxer de parti pris, parce que si Broutchoux pense que pour faire plaisir à ses amis ou à ceux qui pensent à peu près comme eux, il faut toujours être de leur avis, je dis à Broutchoux que, sur ce point, jamais nous ne serons d'accord.

J'indique tout de suite que j'aurais aimé à voir des hommes comme Broutchoux être un peu moins partisans rigoureux de la légalité et reconnaître à l'organisme fédéral l'autonomie qu'il s'est librement donnée.

Oui, Broutchoux, la Fédération des Mineurs a à sa tête un député, mais nous avons dans ce Congrès des représentants d'une fédération, celle des employés, qui depuis de longues années a à sa tête un député et je n'ai jamais entendu Broutchoux venir protester dans un Congrès contre la présence de ce député dans cette fédération...

**Broutchoux.** — Les camarades le regrettent...

**Merrheim.** — Je n'ai pas à dire que les employés le regrettent, j'ai constaté un fait : c'est que les statuts de la Confédération ne s'opposent pas à ce qu'une fédération mette à sa tête l'homme qui lui plaît et nous n'avions pas à entrer dans cet ordre d'idées, nous n'avions pas à nous placer entre la Fédération et le député, nous avons à tenir compte des mineurs qui étaient dans cette fédération.

La question qui se pose ici est de savoir si on est contre ou pour les travailleurs de la mine : je me refuse à prendre parti pour ou contre un bureau de fédération. C'est aux intéressés, c'est à ceux qui sont dans cette organisation à décider de leur administration, et alors qu'on nous reproche tant d'être des meneurs, vous ne voudriez pas que nous allions donner des ordres aux camarades d'une organisation et leur dire : Vous n'avez pas le droit de mettre à votre tête tel ou tel individu.

J'ajoute — et je l'ai dit à Pélissier hier — quelle a été la condition qui, sur l'intervention de Latapie, a été mise lors de l'admission de la Fédération des Mineurs. Les mineurs ne voyaient aucun inconvénient à ce que les camarades des fédérations minières adhérents aux ardoisiers y restent.

*Une voix.* — Vous ne l'avez pas mis sur le rapport.

**Merrheim.** — C'est au procès-verbal confédéral que nous ne pouvions pas reproduire puisqu'on nous avait emporté le livre des procès-verbaux, mais la condition de l'admission a été qu'ils reconnaissent que les ardoisiers pouvaient rester à leur organisation... Cordier a été très net sur ce point, il ne me démentira pas...

*Une voix.* — Il a rétracté dans le Pas-de-Calais.

**Niel.** — Ce n'est pas vrai !

**Merrheim.** — On n'a pas apporté au Comité une rétractation de Cordier, par conséquent je l'ignore. Je dis donc que la condition principale est que les mineurs restent à la Fédération des ardoisiers, et hier, à la commission de vérification des mandats, qui donc a défendu les mandats du syndicat des mineurs de la Loire adhérents aux ardoisiers ? C'est moi... Vous connaissiez donc la situation, Pélissier et, par conséquent, vous n'aviez pas à faire à cette tribune un grief au Comité confédéral de ne pas avoir sau-

vegardé le droit des organisations minières qui n'étaient pas dans la Fédération des mineurs.

Maintenant, vous parlez d'unité, mais la Confédération, pas plus qu'elle n'avait le droit d'imposer cette unité, n'a le droit d'intervenir, si ce n'est qu'à titre de conciliation dans cette unité. C'est à vous, dans vos régions, dans vos organisations, à la faire ; les organisations minières qui jugeront cette unité nécessaire la feront, celles qui la jugeront inutile ou inopportune ne la feront pas. Toute la question est là et je ne crois pas que le Congrès puisse revenir sur un passé que nous devons laisser de côté. La propagande qu'ont à faire les camarades de la jeune Fédération consiste à éduquer ces masses, à les empêcher de suivre les mauvais bergers que vous croyez reconnaître.

Nous avions au Comité confédéral à examiner l'admission des mineurs : les camarades remplissaient les conditions nécessaires. Ce n'est pas notre faute si, après le Congrès de Denain, il y a eu des malentendus ou des divisions. Il y avait un fait, c'est qu'une fédération demandait son adhésion, que rien dans les statuts ne s'y opposait et que nous n'avions pas le droit, nous, Comité, de la refuser. J'ajoute qu'au moment où nous les avons acceptés, quand j'ai donné mon vote pour l'admission de la Fédération des Mineurs, j'ai bien réfléchi. En effet, Broutchoux, c'était une heure critique. Tu es venu apporter à cet égard une opinion, mais tu n'as pas apporté un fait pour appuyer ce que tu venais déclarer quand tu disais que c'était pour faire pièce au gouvernement, pour répondre à l'oppression gouvernementale, pour répondre aux fusillades que nous avons admis les mineurs. Nous ne les aurions pas admis, si nous avions pu penser que, parmi les militants, on aurait pu soupçonner que c'était un calcul de notre part d'admettre cette Fédération. Nous sommes simplement des gens qui nous plions, qui nous adaptons aux événements, mais nous ne serons jamais de ceux qui reculeront devant une responsabilité, et comme les militants de la Confédération savent prendre leurs responsabilités, ils ont pris celle-là pour la Fédération des Mineurs comme pour les autres. Je ne crois pas que le Congrès puisse désapprouver une attitude logique et nécessaire à l'effort prolétarien. (*Applaudissements*).

**Chabert** (de Lyon). — Je ne veux pas renouveler des critiques au sujet de l'adhésion des mineurs, mais quand cette question est venue, au syndicat métallurgique de Lyon, nous avons pris la décision de nous occuper de cette question. Mon syndicat nomma un rapporteur et demanda que le rapport qui serait fait soit présenté au Congrès de Marseille, parce qu'il estimait que si, dans les statuts du Comité confédéral il n'y avait pas un article interdisant la présence des hommes politiques à la tête des syndicats, cela était regrettable. Il me semble logique, puisque nous admettons que la propagande doit rester sur un terrain économique et social, que nous devons rejeter ces hommes politiques qui ne font que de la propagande électorale. Sans entrer dans le fond du débat, je vous demande, la permission de lire ce rapport et lorsque la discussion reviendra sur la révision des statuts du Comité, je demanderai qu'on s'inspire des idées qu'il contient.

« Camarades,

« En nous plaçant sur le terrain syndical, est-il logique que des hommes politiques, parvenus aux fonctions de maire, député ou autres fonctions communales, départementales, etc..., etc..., grâce au tremplin que leur a fourni le syndicat, puissent conserver encore le titre de prolétaires et d'exploités ?

« Non, il n'est pas possible, étant donné leur situation sociale, qu'ils puissent ressentir les mêmes sentiments de lutte et subir les mêmes effets des influences économiques en rapport avec des ouvriers constamment exploités. Ces hommes politiques ne pourront jamais défendre librement les droits et les revendications d'une corporation, vu que leur fonction est en contradiction formelle avec les principes fondamentaux de la C. G. T. Puisque le syndicat est la seule arme que les ouvriers possèdent pour lutter

« efficacement contre les exploités et les *gouvernants*, puisque ceux-ci  
« sont toujours les *complices* des capitalistes, il est inadmissible que l'on  
« puisse conserver dans les organisations syndicales des ennemis ou des ad-  
« versaires.

« Si, par exemple, nous eussions vu ces hommes politiques lutter avec  
« nous pour la bonne cause, quand les événements le permettaient, nous  
« pourrions avoir quelque confiance en eux ; mais les nombreuses expérien-  
« ces nous ont démontré le contraire et, journellement, la preuve nous est  
« fournie qu'ils ont toujours sacrifié l'intérêt général à leurs seuls intérêts.

« En conséquence, nous devons rejeter de notre sein ces hommes néfas-  
« tes et faire en sorte qu'il n'y ait parmi nous que des individus pouvant lut-  
« ter librement pour la conquête de nos droits et de notre idéal.

« Pour le syndicat des Métallurgistes :

« *Le Rapporteur*, H. CHABERT. »

Je demanderai donc que ce rapport soit joint quand viendra la discussion sur la revision des statuts et que la Commission nommée puisse statuer sur cette question : qu'on décide définitivement si on doit accepter les hommes politiques qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait de besogne vraiment syndicale et qui, chaque fois que des responsabilités sont à prendre, assurent le gouvernement de toutes leurs sympathies.

**Cordier.** — Je ne m'attendais pas à ce que le camarade Broutchoux vienne soulever ici un incident au sein du Congrès, attendu que, justement, dans le Pas-de-Calais, nous nous occupons, sur la demande de son syndicat, de réaliser l'unité ouvrière. Toutefois, comme il a fait un peu l'historique des faits qui se sont passés depuis le congrès de Paris où nous avons fait l'unité minière, il est nécessaire que je rectifie quelque peu les erreurs qu'il a commises.

D'abord, cette unité minière a eu son début lors de notre congrès de Saint-Etienne, au mois de juillet 1906, et la Fédération Nationale des Mineurs, qui depuis longtemps cherchait à renouer des relations et à faire l'unité avec l'Union fédérale, qui était une fédération dissidente, a télégraphié, d'après une résolution votée à l'unanimité, aux camarades de l'Union fédérale pour venir au congrès afin d'examiner sur quelles bases on pourrait réaliser cette unité minière. On télégraphia à Meulien, qui vint à Saint-Etienne, et d'un commun accord il fut décidé que l'unité minière nationale devait se faire ; on décida également sur quelles bases devait se faire cette unité et on fixa un congrès qui se tint en novembre à Paris.

Là, toutes les organisations des deux fédérations furent réunies ; on peut dire qu'à l'unanimité, moins quelques voix sur certains points, les nouveaux statuts furent élaborés et votés. Puis se produisirent des événements dans le Pas-de-Calais, les accusations de Basly contre la jeune fédération et le citoyen Broutchoux. Nous n'avons pas à entrer là-dedans, mais j'indique que le citoyen Broutchoux n'est pas dans l'exactitude quand il dit que nous avons, nous, syndicat du Pas-de-Calais, accusé les membres du Comité confédéral d'être de parti pris en acceptant de venir au jury d'honneur qu'il avait désigné. Voulez-vous que je vous dise comment il avait été composé ?

La jeune fédération, quelques jours avant, nous envoie une lettre et nous dit qu'elle a fixé pour le dimanche suivant, c'est-à-dire deux jours après, une réunion avec un jury d'honneur pour statuer sur les accusations qui avaient été portées. Nous répondîmes par une lettre qui est dans les archives du Comité, qui a été examinée lorsque nous avons eu une entrevue pour obtenir notre entrée à la Confédération, et il a été reconnu par le Comité, d'après les indications que nous avons fournies, non pas seulement devant le Comité, mais dans des articles publiés, dans des ordres du jour votés par le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, que jamais le syndicat du Pas-de-Calais n'avait voulu mettre en doute la bonne foi, la sincérité et la loyauté des camarades Griffoulhes et Sauvage appelés,

par la jeune fédération du Pas-de-Calais à faire partie du jury. Ce sur quoi nous avons protesté, c'est la rapidité avec laquelle le jury avait été constitué, sur la façon dont il avait été constitué et nous avons demandé qu'il y ait un juré désigné par chacune des parties en cause et qu'ils soient départagés par un tiers arbitre. Il y eut des pourparlers dans la suite, mais vint le Congrès de Denain qui se réunit, où le citoyen Broutchoux était présent ; après avoir entendu des explications de part et d'autre, celles de Griffuelhes qui était venu, appelé par la Fédération Nationale unifiée, au congrès de Denain pour donner des explications sur les motifs pour lesquels elle ne serait pas admise à la Confédération, pour tâcher de nous entendre sur les moyens par lesquels nous pouvions y entrer, le camarade Broutchoux, le camarade Dumoulin et tous les membres du congrès le votèrent. Le voici ; je vous dirai ensuite ce qui s'en est suivi :

« Le Congrès, après avoir entendu Griffuelhes dans ses explications sur  
« des motifs pour lesquels le Comité confédéral n'a pas cru devoir donner  
« suite à la demande d'admission de la Fédération à la Confédération,  
« décide de nommer un jury d'honneur chargé d'étudier le bien fondé de  
« ces motifs, ainsi que toutes les questions relatives aux polémiques du  
« Pas-de-Calais, de les soumettre ensuite au Congrès qui les discutera et  
« se prononcera en connaissance de cause ou les enverra aux organisa-  
« tions adhérentes qui feront connaître leur réponse et passe à l'ordre du  
« jour. »

« Après le vote à l'unanimité de cet ordre du jour, on nomma de part et  
d'autre deux arbitres, ce qui faisait quatre. Ceux-ci quittèrent le Congrès,  
se rendirent à Lens, à une entrevue au cours de laquelle les représentants de  
la jeune Fédération déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se conformer à la  
décision de Denain qu'avait acceptée la jeune Fédération. On demandait au  
Congrès de Denain, par voie télégraphique, s'il maintenait sa décision de  
donner au jury d'honneur les bases de la discussion sur l'ordre du jour qui  
avait été voté à l'unanimité. Celui-ci télégraphia immédiatement qu'on  
devait se conformer à l'ordre du jour. Les jurés se réunirent à nouveau,  
mais on ne tomba pas encore d'accord. Les membres désignés par la jeune  
Fédération avaient besoin de télégraphier pour savoir si elle acceptait. Une  
troisième réunion se fit, et voulez-vous que je vous lise une partie de ce  
qui a été décidé ? Voici :

« Considérant que le syndicat de Montceau, dans son assemblée générale  
« du 17 janvier, a décidé que le jury d'honneur devait avoir uniquement  
« pour tâche de rechercher la vérité sur les deux accusations de vol por-  
« tées contre la Fédération Syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais, le  
« délégué du syndicat de Montceau, membre du jury d'honneur, constate  
« avec regret que l'ordre du jour de son organisation a été traité avec  
« mépris par le congrès national des mineurs qui a refusé de le mettre  
« aux voix, par opposition à l'ordre du jour Bouchard. Le délégué de Mont-  
« ceau proteste en outre contre les affirmations d'un délégué du vieux  
« syndicat du Pas-de-Calais affirmant mensongèrement que le syndicat  
« de Montceau avait déposé un ordre du jour empreint de parti pris. Dans  
« ces conditions, le délégué de Montceau, membre du jury d'honneur,  
« estime qu'il est de la dignité de son organisation de se retirer du jury  
« d'honneur ; de plus, les deux délégués de Montceau au Congrès national  
« des mineurs se retirent pour en référer à leur organisation.

« Signé : ANDRE, délégué de Montceau. »

Voilà où en sont restées les polémiques et ce qui démontre que la jeune  
Fédération n'avait pas eu raison en empêchant les membres du jury qu'elle  
avait désignés de parler sur la décision qui avait été prise à l'unanimité  
au Congrès de Denain, c'est que le syndicat de Montceau est resté à la Fédé-  
ration nationale des Mineurs et a désapprouvé les membres qui s'étaient

retirés du jury d'honneur. J'en ai fini sur ce point. J'en reviens à la question de notre adhésion.

A cet égard, camarades, je n'ai pas à m'éterniser. Merrheim vous a dit comment nous avons été admis sur des déclarations que j'ai faites, c'est-à-dire que nous avons compris au Congrès de Montceau-les-Mines qu'il fallait à tout prix redemander notre admission à la Confédération générale, et il fut entendu, après explications avec Pouget, que nous allions envoyer une délégation auprès du Comité confédéral, et nous y sommes allés sincèrement. Nous considérons que notre place est à la Confédération générale et, quoi qu'en dise Broutchoux, nous n'avons pas attendu dans le Pas-de-Calais qu'il vienne pour engager des luttes contre le patronat. Nous avons au contraire engagé des luttes terribles dans lesquelles nous avons laissé les meilleurs de nos militants ; et s'il n'y avait pas eu la loi sur les délégués mineurs, empêchant que des camarades militants soient obligés de quitter la région pour aller travailler ailleurs, il se serait peut-être produit un désastre que nous n'aurions pas encore pu réparer, de ce fait que les compagnies minières pouvaient chasser les militants qui se seraient mis à la tête des organisations syndicales.

Le Congrès examinera ensuite si nous avons réellement marché dans la voie, je ne dirai pas complète, qu'il s'est tracée, si nous n'avons pas du moins suivi la même orientation. Nous avons des résolutions antérieures qui sont en conformité de fond, si ce n'est d'idées complètes, avec les décisions des congrès fédéraux, et vous verrez, citoyens, si on peut nous taxer de jaunisse ; car si nous avons mené des luttes contre le patronat, nous en avons mené contre l'internationale capitaliste et contre tous ceux qui font des ouvriers des esclaves en cherchant à les faire travailler pour enrichir les actionnaires.

Broutchoux vous a dit qu'il n'admettait pas que des organisations soient « centrifuges ». Eh bien, qu'il me permette de lui dire que dans notre organisation on tient compte des minorités. Notre organisation est l'émanation de la volonté des ouvriers syndiqués. Chaque section syndicale est administrée par un conseil d'administration, elle a une caisse de propagande ; toutes ces sections syndicales sont réunies en un seul syndicat qui, lui, a son conseil d'administration, une commission de contrôle, et le président, le secrétaire général du syndicat et tous les membres du bureau du syndicat n'ont pas voix délibérative. Il n'y a que les administrateurs qui peuvent décider, qui peuvent voter, et tout ce que le citoyen Broutchoux a voulu dire sur l'autoritarisme qui pourrait régner dans notre organisation n'existe pas. Je dis que son syndicat n'a qu'une chose à faire, c'est de venir à l'unité minière locale. Il en a fait la demande, nous sommes en pourparlers : que le citoyen Broutchoux fasse comme Dumoulin, avec lequel il paraît ne pas être d'accord, comme d'autres camarades de la Fédération syndicale qui viennent sincèrement à nous, que nous allions nous-mêmes sincèrement à eux, que nous tâchions de former cette unité ouvrière au point de vue régional comme au point de vue national chez les mineurs, comme au point de vue ouvrier dans la Confédération générale. Ainsi, camarades, nous pourrions travailler tous ensemble à la transformation de la société. Nous avons les mêmes aspirations que vous, nous n'employons peut-être pas les mêmes moyens. Je dis que, dans tous les cas, si vous venez à l'unité minière, votre place y sera marquée, vous pourrez y faire évoluer les idées. Nous admettrons la représentation de la minorité, pour qu'au moins toutes les tendances puissent être représentées dans l'organisation. (*Vifs applaudissements.*) Et nous considérons que malgré ce que peut penser Broutchoux, notre entrée à la Confédération générale n'est pas le résultat d'une faiblesse du Comité confédéral. Ce n'est pas, comme l'a dit Merrheim, parce qu'il y avait eu les événements de Draveil que nous avons été admis par le Comité de la Confédération, l'œuvre était déjà accomplie : c'est sur des déclarations que j'avais faites le 15 juin que le Comité s'est prononcé, et le camarade Griffuelhes, avec lequel huit jours avant notre admission j'avais fait la route, depuis la rue Grange-aux-

Belles jusqu'à la place de la République, au moment de la réunion des ouvriers du Bâtiment, m'a déclaré que du moment que les explications que j'avais fournies verbalement seraient consignées par écrit et recueillies par le Comité, il aurait admis notre Fédération à la Confédération générale. Je dis que ce ne sont pas les événements de Draveil qui ont fait que nous sommes entrés à la Confédération, mais nous sommes heureux; nous, mineurs, de constater que c'est justement au moment où la Confédération générale est aux prises avec des difficultés, que nous avons pu entrer, partager les responsabilités avec elle et lutter contre toutes les forces gouvernementales et réactionnaires quelles qu'elles soient. (*Vifs applaudissements*).

**Luquet.** — La plus grosse partie de ce qu'il était nécessaire de dire a été dit. Je constate pourtant que le débat n'est pas placé sur son véritable terrain : je ne crois pas qu'il s'agisse ici, pour le Congrès, de trancher un conflit entre deux organisations. Nous discutons le rapport de la section des Fédérations et il faudrait ramener le débat à sa véritable place. Il s'agit de savoir si le Comité a eu tort ou raison d'accepter la Fédération des Mineurs et il s'agit aussi de connaître dans quelles conditions il l'a admise.

L'admission des Mineurs date de novembre 1906. A cette époque, elle ne fut que réservée et subordonnée à une déclaration de l'Union Fédérale des Mineurs qui était à ce moment adhérente à la C. G. T., déclaration qui consistait pour elle à dire que la fusion était réalisée. C'est dans l'attente de cette déclaration qu'un conflit surgit entre la Fédération syndicale du Pas-de-Calais et le vieux Syndicat ; c'est sur ce conflit que se sont greffées les difficultés qui surgirent par la suite entre la Fédération nationale et le Comité confédéral. L'admission des Mineurs fut constamment réservée dans ces conditions jusqu'au 15 juin, date à laquelle, après le Congrès de Montceau, ainsi que l'a rappelé Cordier, il est venu au nom de la dite Fédération faire des déclarations qui passaient l'éponge sur le passé, puisqu'elles constituaient un regret, un blâme même pour ce passé.

Ah ! certes, ici nous pourrions laisser les uns et les autres s'exhaler quelque peu notre rancœur sur ce passé que nous déplorons ; mais il est inutile d'y revenir. Ce qu'il faut désirer surtout, c'est qu'après l'admission prononcée dans des conditions normales par le Comité, vous compreniez tous, camarades mineurs, que l'unité minière doit en être la conséquence. Ce n'est pas une obligation, car nous avons pris la précaution, au Comité, de vous laisser, à vous qui n'êtes pas à la Fédération des Mineurs, mais qui avez tout fait jusqu'ici — et c'est à votre honneur — pour que le prolétariat minier vienne dans la Confédération, la latitude de rester à la Fédération des Ardoisiers, que vous aviez précédemment librement choisie, pour entrer dans la Confédération. Par conséquent, s'il ne vous plaît pas, pour des raisons que nous n'avons pas à connaître en ce moment, d'entrer dans la Fédération des Mineurs, vous pouvez rester aux Ardoisiers et vous n'en êtes pas moins confédérés.

Cependant, vous avez manifesté un désir ; Cordier, de son côté, vient de le manifester au nom de la Fédération des Mineurs ; permettez-nous à nous aussi de dire notre désir le plus cher : c'est qu'après l'entrée de la Fédération des Mineurs, en raison même de votre présence dans la Confédération par la Fédération des Ardoisiers, nous désirons que la situation se régularise et que l'unité minière soit faite réellement. C'est le seul vœu que le Congrès pourra émettre après avoir accepté le rapport du Comité. (*Vifs applaudissements*).

**Pélessier.** — Je demande à répondre un mot. J'ai à réfuter quelques erreurs... Comment se fait-il que l'unité minière était réalisée depuis 1906, lorsque Dumoulin, qui précisément est avec Cordier aujourd'hui, vint nous dire, le 6 juin 1908, qu'il n'en était rien ? J'estime qu'il doit y avoir des inexactitudes voulues et involontaires. Le 6 juin 1908, l'unité ouvrière n'a pas été réalisée ; elle le sera probablement, je le veux bien. Nous sommes satisfaits des déclarations de Luquet qui fixent les réserves du Comité confédéral en ce qui concerne les syndicats adhérents à la Confédération par les Ardoisiers. Cela me suffit.

**Brouchoux.** — Je demande avant que l'on approuve le rapport du Comité

ou qu'on le désapprouve, la nomination d'une Commission qui étudie cette question et après qu'elle aura déposé son rapport, le Congrès statuera. (*Interruptions diverses*).

**Gordier.** — Je m'étonne que Broutchoux veuille remettre en discussion au Congrès une décision qu'il a prise avant-hier en nous admettant à ce Congrès. Vous savez, par les événements qui se sont passés, avec quelle stupeur d'un côté, avec quelle peur du côté gouvernemental, on a vu notre adhésion à la Confédération Générale. Cette adhésion a été acceptée à l'unanimité du Comité confédéral. Le Comité confédéral, en nous admettant à l'unanimité, a jeté l'éponge sur le passé, il n'a envisagé que le présent et l'avenir. Eh bien, citoyens, au nom de la Fédération nationale des Mineurs, je vous demande de faire comme le Comité pour qu'on ne vienne pas dire demain qu'une partie des membres du Congrès sont contraires à l'entrée des Mineurs à la Confédération et qu'une partie des mineurs donne satisfaction au gouvernement, puisqu'on dirait : La division existe déjà entre une partie des membres de la Confédération et la Fédération nationale des Mineurs. Si vous voulez que nous apportions dans les débats du Congrès, dans la Confédération Générale, toute notre activité, toute notre énergie, à l'unanimité vous devez ratifier la décision du Comité et nous admettre pour qu'il n'y ait pas, au moment où nous entrons, des divisions dans la Confédération Générale. (*Applaudissements*).

**Le Président.** — Je mets aux voix la ratification de la décision du Comité avec toutes les explications qui ont été faites par Luquet et qu'a renouvelées Merrheim.

(Adopté à l'unanimité, moins une voix).

**Guerry.** — Nous venons poser devant le Congrès une question que nous croyons de la plus haute importance pour l'unité dans le Bâtiment. Dans le rapport de la section des Fédérations, nous voyons encore qu'il est dit que la Fédération Nationale de la peinture n'a pas rallié l'unité dans le Bâtiment. Nous venons aujourd'hui exprimer devant le Congrès les regrets que nous avons de voir qu'une seule fédération du bâtiment n'a pas cru devoir s'incliner devant les décisions prises, d'une part, par le Congrès d'Amiens et, d'autre part, par le Congrès unitaire de Paris. En effet, la décision du congrès d'Amiens était très précise, lorsqu'à la page 190 de la brochure et sur le rapport du camarade Marie, des Presses typographiques, il invitait toute la Fédération du Bâtiment à se réunir dans un congrès unitaire qui aurait lieu à Paris et où l'on envisagerait la possibilité de fusionner en une seule et réelle fédération tous les travailleurs du bâtiment.

Je ne veux pas vous faire l'historique de tous les travaux qui ont été accomplis dans le congrès unitaire, mais permettez-moi simplement de vous faire observer que la Fédération nationale de la peinture, comme toutes les autres fédérations, était dans le congrès unitaire ; que cette fédération a pris part à tous les travaux du congrès, que les syndicats qui constituent cette fédération ont voté dans le congrès unitaire. Et alors comment se fait-il qu'aujourd'hui nous voyions encore cette fédération en dehors de l'unité dans le bâtiment ?

Je crois qu'il y a à envisager cette question qui est pour moi, camarades, un point extrêmement sérieux et délicat. Je sais qu'au bout du débat vous allez avoir à examiner l'unité dans la Métallurgie. Mais alors, il resterait dans le bâtiment un précédent ; si vous permettiez que ce précédent existât plus longtemps, vous permettriez à d'autres, demain ou dans des temps plus ou moins rapprochés, de se servir du fait qu'il existe dans le bâtiment une fédération qui n'a pas suivi le pacte d'unité, et on pourrait invoquer ce précédent pour éviter l'unité dans toutes les fédérations de métiers.

Notre rapport du congrès unitaire précise très bien dans quelles conditions nous comprenons l'unité complète et sans réserve des travailleurs du bâtiment. Je sais qu'on nous a opposé que nous ne voulions pas constituer des sections techniques de métiers. Mais nous avons substitué à cela des commissions techniques qui, dans le sein même de la Fédération unitaire du Bâtiment, étudient toutes les questions techniques.

Pourquoi donc la Fédération de la Peinture persiste-t-elle à vouloir rester en dehors de l'unité ? Je ne vois pas pourquoi, alors qu'elle sait que dans le sein même de l'unité de notre Fédération nationale elle trouvera une commission technique qui peut étudier d'une façon sérieuse, aussi bien qu'une commission créée par la Fédération de la Peinture elle-même, ce qu'est le blanc de céruse ou le blanc de zinc. Nous savons tous cela. Et alors nous sommes en droit, aujourd'hui, en vertu de nos décisions mêmes du Congrès d'Amiens, de venir vous demander de solutionner d'une façon définitive cette question.

Vous avez pu remarquer au commencement de mon exposé, que je ne faisais pas une critique au Comité confédéral de n'avoir pas mis dans l'obligation cette fédération de se conformer au vote de l'unité, cela parce que je sais que le Comité sur ce point était parfaitement désarmé. Mais le Congrès ne l'est pas ; vous, camarades, vous ne l'êtes pas, vous pouvez d'une façon définitive ratifier vos décisions d'Amiens, affirmer que l'unité doit être complète dans le bâtiment, et vous serez avec nous pour confirmer les décisions que nous avons prises dans notre congrès de Saint-Etienne, où il y a une résolution de Duchêne qui précise qu'il faut, dans le délai le plus court, qu'il y ait une seule et unique fédération qui représente indistinctement tous les-travailleurs du bâtiment.

Si je voulais apporter dans ce débat des appréciations individuelles, j'ai là quelques lettres seulement qui pourraient démontrer au Congrès que, même dans les quelques rares syndicats qui restent à la Fédération de la Peinture, il y en a qui déclarent franchement qu'ils sont dans l'erreur. Il y a un président de comité de grève dans une organisation syndicale qui dit textuellement : « Je comprends très bien votre démarche, mais, vous « le comprenez, ce n'est pas dans un moment si critique, comme celui « que nous passons, que nous pouvons rompre avec la Fédération de la « Peinture. Nous savons fort bien que nous nous sommes trompés, mais « nous espérons que dans une date peut-être pas éloignée, nous aurons le « plaisir de faire partie de la Fédération du Bâtiment... »

Voilà ce qu'on nous écrivait il n'y a pas très longtemps : la vérité est qu'on est embrigadé dans la Fédération de la peinture ; on reconnaît qu'elle ne fait rien, seulement on n'ose pas la quitter. Eh bien, regardons la situation d'une façon très détachée. Que reste-t-il dans la Fédération de la peinture ? Quelle est sa force vitale et représentative devant le prolétariat ? Est-ce que nous avons le droit d'accepter que dans le sein de la Confédération générale, il resté des organisations fédératives qui représentent en réalité une force assez faible ?... Si nous prenons le rapport, nous voyons que la Fédération de la peinture est composée de 19 organisations syndicales groupant 800 adhérents.

Si nous prenons part à ce débat devant le Congrès, ce n'est pas tant pour le recrutement de 800 adhérents... Que voulez-vous que soient 800 adhérents dans une organisation qui en compte 50.000 ? Que voulez-vous qu'ils puissent faire ? Nous apportons la question devant vous parce que nous ne pouvons accepter un précédent sur lequel d'autres pourront s'appuyer et qu'il subsiste à la C. G. T. des organismes fédératifs qui, en réalité, devraient être dans une organisation unique. Vous serez avec nous sur une question de principe pour dire que la Fédération de la peinture n'a plus sa raison d'être, et vous accepterez l'ordre du jour suivant que nous vous présentons :

« Le deuxième Congrès Confédéral, considérant que l'unité dans les travailleurs du bâtiment n'est pas complète par le maintien dans les cadres « de la C. G. T. de la Fédération de la peinture ;

« Considérant que cette Fédération, en vertu des décisions du Congrès « d'Amiens (pages 190-191) et du Congrès unitaire d'avril 1907, devrait au- « jourd'hui, loyalement, être dans la Fédération unique du Bâtiment qui est « devenue par le pacte de l'unité, une fédération d'industrie.

« Le Congrès décide qu'un délai de 3 mois, à compter du présent Congrès, « est donné à la dite Fédération pour remettre ses livres, comptes et caisses « à la Fédération Nationale des Travailleurs du Bâtiment. Faute de quoi, le



« Comité confédéral la rayera de ses contrôles, en avisant les organisations  
« y adhérentes que leur devoir est de rejoindre la Fédération Nationale des  
« Travailleurs du Bâtiment.

« *Signé* : ROQUET ; L. MILLER ; TESTAUD ; BRUON ;  
« GUERRY ; THOMAS G. ; EBERS ; LUQUAIN ; TRIOU-  
« LEYRE. »

**Robert.** — Je fais appel à toute votre indulgence parce que je n'ai pas le talent de Guerry, mais je crois que j'ai des arguments aussi probants que les siens à vous donner.

Tout d'abord, je tiens à éliminer la question de la Métallurgie pour le moment, et je suis heureux de faire la déclaration suivante sur ce point précis : à savoir que, si le Congrès confédéral ordonne la fusion des fédérations de métiers dans les fédérations d'industrie, nous sommes tout disposés à suivre ses indications, pourvu qu'elles soient véritablement impératives. Si les fédérations se rattachant à la Métallurgie, si les fédérations se rattachant au Livre, si les fédérations se rattachant à d'autres industries, doivent, par ordre du Congrès, fusionner dans leur industrie propre, j'ai mandat, au nom de la Fédération que je représente et des syndicats qui m'ont délégué, de dire que nous accepterons, que j'accepterai pour ma part, je ne dis pas de plein cœur, parce que je suis partisan absolu des fédérations de métiers, que j'accepterai quand même, contraint et forcé, la décision qui sera prise par le Congrès.

Pour en revenir au Congrès d'Amiens, je dis : Avait-il le droit de prendre la décision qu'il a prise, a-t-il même pris une décision impérative pouvant forcer la Fédération de la Peinture à entrer dans la Fédération du Bâtiment ? Je dis non et il est regrettable qu'un de nos camarades qui fut rapporteur de l'adite Commission, le camarade Marie, ne soit pas là, parce qu'il pourrait affirmer qu'une erreur a été commise dans cette brochure. Je faisais partie de la Commission, Frédhouët en était aussi, et quand l'ordre du jour fut présenté au Congrès, on vint auparavant me demander de me rallier à un vœu d'union. Je demandai à ce qu'on changeât un mot. Il est dit :

« Le Congrès donne mandat au Comité confédéral de provoquer, dans le « plus bref délai possible, un congrès national du Bâtiment ayant pour « mission de faire l'union des fédérations de cette industrie. »

Eh bien, le seul mot que j'ai demandé qu'on substituât à un autre était ceci : « Ayant pour mission de tenter la fusion des fédérations. » Il n'a pas été reproduit dans la brochure, et alors je vins avec des mandats au Congrès unitaire du Bâtiment, en avril 1907, et je défendis ma thèse. Cependant, on peut le dire — et Guerry l'a indiqué un peu — nous avons proposé des concessions au Congrès, nous n'avions nul droit, nous, membres du Comité fédéral des peintres, de dissoudre une fédération quand les syndicats eux-mêmes adhérents à cette fédération étaient contraires à cela.

Au Congrès unitaire du Bâtiment à Paris, quand nous avons vu que la majorité était véritablement pour l'unité dans le Bâtiment, nous avons dit : Acceptez de constituer dans votre Fédération du Bâtiment des sections techniques de métiers. On nous refusa. Il y avait là un parti pris, il faut le dire, c'est la vérité, parti pris considérable contre ceux qui ne défendaient pas la thèse de la majorité ; on ne nous laissait pas parler. Le Congrès, à une grosse majorité, refusa la constitution de ces sections techniques. Nous modifiâmes nos propositions en disant : Alors, si vous ne voulez pas constituer des sections techniques telles qu'elles l'étaient... (*Voix diverses* : Ce n'est pas la question). Il est certain qu'elle pourra se greffer sur la question d'ensemble qui sera discutée ultérieurement et je crois qu'il est très possible de prendre une mesure d'ordre général. Je l'ai dit au début, je dénie au Congrès le droit de prendre une mesure contre la seule Fédération des peintres : elle doit être d'ordre général ou elle ne doit pas être. En conformité avec la déclaration de tout-à-l'heure, je termine mes obser-

vations pour l'instant, attendant que la question reparaisse à l'ordre du jour.

**Duchêne.** — C'est une question d'espèce et non d'ordre général.

**Le Président.** — Je crois que Duchêne se trompe : il y a des fédérations qui sont dans la même position que la peinture., (*Voix nombreuses* : Non, non !) C'est une question générale et cela doit venir aux fédérations de métiers et d'industries. (*Protestations*). De même la question de la Métallurgie pour la Fédération des Mécaniciens et la Métallurgie.

(*Plusieurs voix* : Ce n'est pas la même chose).

Je vous demande si vous voulez continuer la discussion telle qu'elle se produit en ce moment.

Adopté.

**Robert.** — Je dis donc qu'à ce Congrès du Bâtiment, on nous refusa d'abord la constitution de sections techniques telles qu'était constituée, à une certaine époque, la section technique du cuivre dans la Fédération de la Métallurgie. Nous demandâmes qu'on constituât alors des commissions permanentes pour pouvoir y discuter les intérêts purement professionnels. On nous refusa toujours. Nous fîmes à ce point de vue quelques nouvelles demandes et, malgré qu'elles fussent conformes à l'opinion de certains membres de la majorité, on votait contre, parce qu'elles étaient présentées par un membre de la minorité.

Je fis une déclaration à ce Congrès. Je dis : Nous n'avons pas le droit, nous ne sommes pas mandatés pour cela, de dissoudre notre Fédération, nous devons avoir un Congrès à Toulouse en avril ou mai 1908, nous avancerons notre Congrès, nous le ferons dans six mois par exemple, et alors nous poserons la question à l'ordre du jour. Nous fîmes notre Congrès en septembre 1907, à Toulouse, et là, l'unanimité des organisations représentées, moins une, vota le maintien de la Fédération nationale de la Peinture.

Que faire dans ces conditions ? Nous aurions été des traîtres à notre mandat, de mauvais exécuteurs des décisions de nos mandats, si nous avions dissous notre Fédération pour laisser les syndicats à vau-l'eau, et il faut le dire — et je le regrette — si nous avions dissous notre Fédération, il y a quelques syndicats qui seraient maintenant hors de l'unité ouvrière, parce qu'ils n'ont, jusqu'ici, jamais voulu entendre parler de la Fédération du Bâtiment... (*Interruptions diverses. Une voix* : A qui la faute ?... A vous.)

Il est possible que j'aie essayé de faire prévaloir mes idées, cela est mon droit et mon devoir, comme votre devoir est d'essayer de faire prévaloir les vôtres.

Mais tout de même ceci n'infirme pas la déclaration que je faisais tout à l'heure, et, loin d'essayer de faire partager mes opinions sur la question, s'il y avait une décision d'ordre général prise par le Congrès, je dirais à tous nos syndicats adhérents : Vous devez d'un seul bloc entrer à la Fédération du Bâtiment. Mais — et je conclus par là — je n'ai pas mandat de m'incliner devant une décision qui serait prise seulement à l'encontre de notre Fédération, mais de ne m'incliner que devant une décision qui aurait un caractère général.

**Guerry.** — J'ai ici la brochure. Je demande à Robert de lire la déclaration qu'il a faite après le vote d'unité.

**Robert** lit un passage d'une brochure qui se termine ainsi :

« ... il accepte l'unité telle qu'elle a été votée ». (*Exclamations*).

**Robert.** — Oh ! on m'a assez suspecté pour que j'aie le droit de suspecter le rédacteur de cette brochure. (*Protestations*). Quand on écrit, il est certain que votre propre opinion percé plus ou moins dans votre rédaction. C'est peut-être un membre de phrase qu'on n'aurait pas dû ajouter sans les conditions que nous avons posées. Et alors, je ne vois pas pourquoi on viendrait arguer de cela. Il y a un mot qui manque dans la brochure du Congrès d'Amiens, ce mot-là a une importance capitale au point de vue que je défends. Pourquoi n'y aurait-il pas eu d'erreur dans cette brochure ?

Je répète que nous nous rallierons à une décision d'ordre général et n'ajoute pas autre chose,

**Bruon.** — Je n'aurai certainement que très peu de temps à rester à la tribune, car le camarade Guerry a dit une grande partie de ce que j'avais à vous faire connaître. Mais avant d'entrer dans le débat, je tiens à protester contre les paroles de Robert quand il vient ici suspecter la bonne foi des camarades qui ont rédigé la brochure du compte rendu du congrès unitaire qui se tint à Paris. Le Congrès d'Amiens n'obligea pas d'une façon impérative les diverses fédérations à disparaître et ne dit pas qu'il ne pourrait plus être accepté à la Confédération générale de fédérations de métiers. Il n'a pas dit et ne pouvait dire que cette décision avait un effet rétroactif. Vous pouvez voir la motion qui fut votée, à la page 190 du compte rendu du congrès d'Amiens, donnant mandat à la Confédération Générale d'organiser un congrès pour faire l'unité des diverses corporations du bâtiment. Ce congrès se tint à Paris ; les camarades de la peinture y assistaient aussi bien que d'autres corporations, et Robert lui-même déclarait se rallier à la majorité ; ensuite il faisait cette rectification qu'il demandait qu'il se constituât des sections de métiers. Nous ne pouvions point accepter les vues des camarades de la peinture demandant des sections permanentes de métiers, car si nous avions accepté la constitution de ces sections, il n'y aurait pas eu d'unité dans le bâtiment, chaque section serait restée avec son bureau, fonctionnant de son côté : ce n'était qu'une confédération du bâtiment qui aurait existé et non une fédération unitaire. A l'heure actuelle, je crois que les camarades de la peinture peuvent avoir satisfaction par la Commission que nous avons établie dans la Fédération du Bâtiment et le camarade Carli l'a si bien compris que, d'une façon spontanée, il a donné son adhésion à la Fédération du Bâtiment et dans les articles de celle-ci, on ne dit pas que les commissions sont permanentes, mais seulement provisoires. J'estime du reste qu'il est inutile d'avoir des commissions permanentes quand il n'y a aucun sujet à traiter intéressant, techniquement parlant, la corporation.

On pourrait peut-être croire, camarades, que dans la Fédération du Bâtiment on néglige la question si importante de la céruse : non, la commission technique de la peinture a toujours existé d'une façon permanente, pourrai-je dire, au Comité du Bâtiment. Pourquoi ? Parce que la question de la céruse n'étant pas encore définitivement réglée, la commission technique de la peinture continue à fonctionner jusqu'à ce qu'elle ait entièrement satisfaction, et toutes les décisions de cette commission technique ont été appuyées par le Comité fédéral. Il a été décidé des réunions de propagande, notamment. Est-ce que le camarade Robert, si c'est le point qui l'intéresse, avec son énergie de militant, ne pourra pas trouver sa place dans la commission technique en faisant de la propagande auprès de tous les travailleurs du bâtiment ? Il me semble que si. Je ne voudrais pas qu'on croie que nous cherchons à grossir les rangs d'une façon intéressée. Ce que je voudrais, c'est que les camarades de la peinture rentrent dans le bâtiment la tête haute et qu'ils viennent dire : Nous marcherons la main dans la main avec les autres camarades du bâtiment. C'est pour cela qu'au nom de la Fédération du Bâtiment, je déclare que nous ne sommes pas aussi impératif qu'on veut bien le faire croire et que nous nous rallions à l'ordre du jour déposé par Guerry, quand il demande que le Congrès décide de donner trois mois de délai à la Fédération de la Peinture pour rentrer dans celle du Bâtiment ; si, au bout de trois mois, ces camarades ne se sont pas d'eux-mêmes rendus à la Fédération, s'ils ne sont pas venus faire l'unité dans le Bâtiment, je demande que le congrès décide qu'ils seront radiés des contrôles de la Confédération.

**Duchêne.** — Je n'apporte pas ici une question de personnalité, je n'en ferai pas. Je tiens simplement à discuter sur une question de principe. On est venu dire tout à l'heure que la question avait un intérêt général ; moi, je dis : non. Si nous regardons la brochure du congrès d'Amiens, la proposition de Fréhouët, qui invite le Comité à faire le nécessaire pour réaliser l'unité dans les industries du bâtiment, était d'un intérêt général. La pro-

position que j'ai déposée au nom de mon organisation donnait mandat au Comité de faire l'unité dans le bâtiment et, aujourd'hui, nous venons demander au Congrès, en raison de cette décision d'Amiens spéciale au bâtiment, de bien vouloir en tenir compte, parce que le congrès unitaire a été réuni par le Comité confédéral. Si nous regardons la circulaire envoyée par le Comité confédéral ou la commission de cinq membres qui avait été nommée pour organiser ce congrès, on lit ceci :

« Nous vous faisons cette invitation afin que le Congrès soit formé de « délégués venus de tous les coins du pays et directement mandatés par « les organisations. De la sorte, les résolutions prendront le caractère « devant lequel, chacun, après discussion, s'inclinera. »

Vous venez à ce Congrès, vous, syndicats du bâtiment, vous, les intéressés, en passant par-dessus toutes les fédérations de métiers de cette industrie, parce que vous avez essayé maintes fois dans vos différents congrès corporatifs de faire cette unité qui manque, c'est vous-mêmes qui viendrez dans ce Congrès pour faire cette unité, et la circulaire du Comité dit : « Les résolutions prendront un caractère devant lequel, après discussion, chacun doit s'incliner. »

Sur toutes les organisations, toutes celles qu'on avait pu toucher par la propagande à rebours, qui sont venues à ce Congrès — et 147 sont venues — 147 se sont prononcées pour le principe : 140 pour l'unité intégrale et 7 avec sections de métiers. La plupart des organisations de la peinture ont rallié cette Fédération unique du bâtiment et, à la fin de son Congrès unitaire, cette corporation a nommé une Commission composée de 15 membres qui avait pour mission de prendre les livres, les comptes et archives, de recevoir toutes les archives des fédérations intéressées, de façon à mettre sur pied au bout de trois mois une nouvelle fédération unitaire. La Fédération des Menuisiers, des Charpentiers, des Maçons et celle qui s'intitulait Fédération du Bâtiment, ont remis leurs livres : c'est de là qu'est sortie la Fédération du Bâtiment actuelle qui compte 45.000-cotisants, vous le savez, quand, en avril 1907, les membres de ces différentes fédérations n'étaient qu'au nombre de 9.000. Et l'on vient dire que cela ne répondait pas à un besoin, que cette unité n'était pas dans l'esprit des individus ! Je crois que la preuve du contraire est suffisamment faite aujourd'hui.

Nous demandons donc, en raison de cette résolution d'Amiens, et celle prise dans le Congrès unitaire, de radier la Fédération de la Peinture ou de lui donner trois mois de délai pour liquider sa situation. Regardons un peu la force numérique de cette fédération : à Amiens, elle avait au répertoire 36 organisations adhérentes, à Marseille elle en a 19. A Amiens, il y avait 17 mandats au Congrès, aujourd'hui, il y en a 8, et notre camarade Guerry, en vous annonçant 800 cotisants, a été large, parce que j'estime même qu'il n'y en a pas 400.

Il y a là une question particulière. En ce qui concerne la question d'intérêt général, elle viendra sur la question des fédérations de métiers qui est posée par le syndicat métallurgiste de Meurthe-et-Moselle. Mais maintenant, il y a une décision spéciale à prendre pour laquelle vous êtes suffisamment édifiés. Je demande au Congrès d'accepter la proposition de Guerry.

**Le Président.** — Je crois que le Congrès sera d'avis de renvoyer la discussion à la séance de cette après-midi.

Je propose au Congrès de nommer le bureau pour la prochaine séance.

Le bureau est ainsi constitué :

**Président** : le citoyen **Roche** ; **assesseurs** : les citoyennes **Noémie Roustan** (des Tailleuses de Marseille) et **Lacombe** (des Blanchisseuses-Repasseuses de Lyon).

La séance est levée à midi 30.

5<sup>m</sup><sup>e</sup> SEANCE. — MERCREDI 7 OCTOBRE (après midi)

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence du citoyen Roche.

Preennent place au bureau, les citoyennes Roustan et Lacombe.

**Le Président.** — Ces dames m'ont prié de remercier le Congrès de leur avoir fait place dans le bureau et je remercie les camarades congressistes en leur nom et au mien.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la Fédération du Bâtiment et celle de la Peinture. Je donne la parole au citoyen Zanetto, au nom du syndicat des Peintres.

**Guerry.** — Nous avons admis l'entrée au Congrès de toute la presse. Or, je vous fais constater que nous avons reçu le représentant d'un journal de Lyon, le *Progrès de Lyon*, où la Confédération est saluée d'une façon abominable. Il n'y a pas là seulement des appréciations de méthodes, mais on y insulte des militants. Je vais remettre le journal au camarade Luquet qui vous demandera, je suppose, les sanctions nécessaires. (*Mouvements divers*).

**Zanetto.** — Je viens rectifier une erreur. Je trouve dans le compte rendu du Congrès unitaire une autre interprétation que celle qui a été donnée. Au nom du syndicat des Peintres, je dois dire que cette mesure ne doit pas être spéciale, mais générale à toutes les autres Fédérations de métiers qui doivent se fondre dans des Fédérations d'industries. Nous reconnaissons l'ardent désir de faire l'unité, car nous savons que plus il y aura d'unité, plus on donnera l'esprit syndicaliste aux corporations, plus énergique sera l'action et meilleurs les résultats. Mais il ne faut pas interpréter d'une autre façon la décision qui a été prise ; ce n'est pas parce que la Fédération de la Peinture a voulu créer une fédération de métier, mais c'est parce qu'elle prétend à une situation spéciale. Le syndicat des Peintres a décidé que quelle que soit la décision du Congrès, nous nous soumettrions à sa décision, pourvu qu'il s'agisse d'une mesure générale.

**Victor.** — Lorsqu'on voulait lier la question des dissidents de la Fédération du Bâtiment ou de la Fédération de la Peinture, à l'examen qui sera soumis au Congrès en ce qui concerne les Fédérations de métiers et d'industries, je dis qu'on ne pouvait pas le faire et je suis de l'avis des camarades qui ont déclaré qu'il y avait là un cas spécial qui méritait une décision spéciale du Congrès, voilà pourquoi je suis à cette tribune. Je considère que si le camarade Robert avait fait appel à sa mémoire, il se serait souvenu que c'est lui, Robert, qui a été l'un des instigateurs de cette Fédération du Bâtiment, qui a dit que les Fédérations telles qu'elles étaient, avec le petit noyau qui les composait, ne pouvaient faire grand chose qui soit profitable et qu'il y avait lieu de s'entendre entre toutes ces fédérations pour réaliser la Fédération du Bâtiment qui, elle, ne pouvait pas non plus donner satisfaction, parce qu'elle était mal engagée et qu'il y avait là un organisme qui ne pouvait pas faire grand chose. Et alors, avant de convoquer tous les camarades et que la C. G. T. ne soit saisie au Congrès d'Amiens, il y avait eu des commissions et le camarade Robert n'ignorait pas, puisqu'il en fut longtemps le secrétaire, ce que j'indique. Le camarade Robert était le secrétaire de cette Commission ; il y avait votre serviteur qui était à la Fédération de la Maçonnerie, puisque la Fédération du Bâtiment n'existait pas, et les camarades menuisiers, les charpentiers, qui avaient dit : Disposez de nous à votre gré, nous sommes tout acquis à la Fédération nouvelle du Bâtiment.

Robert n'ignorait pas cela, puisqu'il en était l'auteur, mais il y avait autre chose : puisqu'on disait que c'était pour la propagande en vue de la suppression de la céruse, il me semble qu'une Fédération qui groupe 45.000 membres a beaucoup plus d'action qu'une Fédération de 800 membres, et encore je ne sais si ce dernier chiffre est exact.

D'un autre côté, voyant que ce n'était pas possible, Robert proposait des sections techniques. Nous n'avons jamais été à l'encontre ; mais Robert — et je regrette de faire une personnalité — craignait que les moyens d'action, de propagande, particuliers pour arriver à la suppression de la cêruse, lui fissent défaut. Il n'y a pas lieu de s'y attacher, puisque plus tard Robert disait : Je ne peux rentrer que dans une organisation qui prouve sa vitalité, je ne veux pas suivre des cadavres... (*Rires*). C'est ainsi qu'il traitait la Fédération du Bâtiment. Si, dans son esprit, en 1907, il considérait comme un cadavre la Fédération du Bâtiment, je crois que depuis il a pu revenir de son erreur. Il est temps que les camarades viennent de bonne foi dire : « Je me suis trompé, je pensais qu'il serait plus profitable à la Fédération de la Peinture de rester isolée, mais je m'aperçois du contraire, la situation existante nous est nuisible. »

Devant les résultats acquis depuis 1907 et ce qu'a fait le bâtiment, Robert devrait s'incliner. D'un autre côté, vient-il nous dire quels sont les effets profitables qu'il a tirés en restant en dehors de la Fédération du Bâtiment ? Est-ce que sa Fédération de la Peinture a donné des résultats que nous n'aurions pas obtenus autrement ? Il n'en est rien, et je crois qu'étant donné ces résultats, nous pouvons dire que nous nous trouvons en présence d'une bien petite souris après l'accouchement laborieux d'une « vieille montagne »... (*Rires*).

Il n'y a pas lieu d'éterniser la discussion, et je crois que les camarades doivent dire : Je me suis trompé, je suis prêt, moi, Robert, à faire la propagande nécessaire pour que les trois ou quatre syndicats de la peinture qui existent viennent se joindre à la Fédération du Bâtiment. (*Approbaton*).

**Robert.** — Tout à l'heure, je ne sais pas si j'étais visé par l'article auquel Guerry faisait allusion ; je ne sais pas ce qu'il voulait dire, je ne connais pas cet article. (*Voix nombreuses* : Il ne s'agit pas de vous).

**Luquet.** — Le *Progrès de Lyon* a publié un article dont Guerry a voulu me faire juge. Je demande au Congrès de mépriser le procédé de ce journal qui tient un langage inqualifiable sur ce qu'il appelle la « bedaine du camarade Mathieu ». (*Mouvements divers*). Nous laisserons ce procédé à l'appréciation des membres de la presse et nous passerons outre. (*Applaudissements*).

**Robert.** — J'ai à répondre à une interruption qui fut lancée quand je descendais de la tribune, dans ma première intervention. Quelqu'un a dit avec un air de mépris : ce n'est pas une question de principe que tu défends, c'est ta place ! Je crois, camarades, qu'ici il ne devrait pas y avoir de ces suspensions. Ceux qui le disent savent que c'est le contraire, et je désirerais que ceux qui tiennent ce langage aient des appointements de beaucoup supérieurs à ceux que j'ai dans ce qu'on appelle ma place. Il y a des camarades qui les connaissent et je me borne à dire que je ne viens pas défendre ce qu'on pourrait appeler un fromage, comme on me l'a reproché au Congrès du Bâtiment, ni une question de personnalité, mais une thèse qui entre dans mes opinions.

Duchêne, je crois, a ici donné lecture d'une partie de la circulaire fédérale invitant les syndicats à venir au Congrès d'avril 1907, mais il n'a donné qu'une lecture incomplète. Je n'ai pas la circulaire en mains, mais j'ai son texte dans l'esprit, et dans cette circulaire, il était très bien dit qu'on devait faire une union entre les fédérations ; je vais revenir, quand il sera question du conflit de Saint-Quentin, sur le même point. Il n'y avait pas là d'union entre les syndicats, mais entre les fédérations du bâtiment. Je vins au Congrès de Saint-Quentin et je peux dire à Victor qu'il m'a fait dire un tas de choses qui n'ont jamais été dans ma pensée. Si j'étais un ivrogne, s'il m'arrivait parfois de perdre l'équilibre d'esprit, il serait possible que, par suite de la chaleur communicative d'un banquet... (*Rires*) ...j'eusse oublié quelque chose que j'aurais dit. Mais ici, je fais appel à la bonne foi de mes adversaires eux-mêmes. Depuis le Congrès de Paris, en 1900, date à laquelle fut discutée avec une grande ampleur la question des fédérations de métiers et d'industrie, je n'ai jamais varié dans mon opinion de partisan des fédérations de métiers. Par conséquent,

je me demande où Victor a pu pêcher cet argument que j'aurais dit que j'étais partisan des Fédérations d'industrie, que je ne voulais pas marcher derrière des cadavres, et que j'ai dit que la Fédération du Bâtiment était un cadavre. De tout cela il n'est rien ; je pense tout le contraire. Je sais que j'aurai probablement la minorité à ce Congrès, il n'empêche que je m'insurge dès maintenant contre la majorité qui viendra nous imposer, à nous, un mode de constitution qui ne nous plaît pas, quand nous remplissons tous nos devoirs confédéraux, quand nous ne faisons rien qui puisse nous interdire l'entrée en tant que Fédération de la Peinture à la Confédération. Je dis que j'ai le devoir de m'insurger contre cette mesure qui sera prise particulièrement contre la Fédération de la Peinture, et contre les camarades qui sont à sa tête. On a parlé aussi de résultats ; je ne veux relever aucune insinuation malveillante ; on a parlé de gynécologie et d'accouchement, je ne veux pas m'expliquer plus longuement. On m'a mis en demeure, dans un journal corporatif, de produire les comptes de la fédération à laquelle j'appartiens. Eh bien, cette production est à la disposition du Congrès : il verra là avec quoi vit la Fédération de la Peinture, avec quoi elle marche ; il verra s'il y a des ressources inavouables, si on touche de l'argent de celui-ci ou de celui-là ; il verra ce qu'il est nécessaire qu'il voie ; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons offert cette preuve. Aussitôt après la constitution de la Fédération nouvelle du Bâtiment, nous l'avons offerte, mais on s'est bien gardé d'insister. Lorsqu'il fut demandé que la Chambre syndicale me mit à la porte comme un malhonnête homme, parce que je n'étais pas de l'avis de certains sur les fédérations de métiers et d'industrie, j'offris l'arbitrage de quelques membres du Comité qu'on aurait pu choisir à son gré ; on n'a pas fait mention de cette proposition : il fallait démolir et la Fédération et ceux qui étaient à sa tête, et tous les moyens étaient bons.

Je dis qu'à l'heure présente, vous n'avez pas le droit d'exclure la Fédération de la Peinture qui, depuis huit ans, appartient à la C. G. T., qu'elle n'a jamais manqué à aucun de ses devoirs confédéraux, qu'elle est à jour de ses cotisations, je fais appel, à cet égard, au trésorier confédéral. Nous avons fait notre devoir. Certes, nous le savons, nous ne sommes pas forts, nous savons qu'il y a une douzaine de syndicats qui nous ont quittés pour aller à la Fédération du Bâtiment. Mais si nous ne payons que pour 800 membres, c'est parce que nous ne sommes que 800 ; mais du moins, qu'on nous laisse notre liberté et qu'on ne prenne pas la décision injustifiée de mettre notre fédération, qui n'a jamais rien fait pour cela, en dehors de la C. G. T.

On a essayé de la faire partir d'ici en n'acceptant pas ses mandats, en rejetant le seul qui était qualifié pour parler au nom de la Fédération de la Peinture, on n'a pas réussi ; maintenant, on cherche un autre moyen. On ne pourra pas dire, comme on s'en est vanté à Paris, qu'on m'avait fait mettre à la porte du Congrès, mais on voudrait pouvoir dire : Nous avons fait chasser la Fédération de la Peinture. (*Vives interruptions*).

**Duchêne.** — Il faut laisser la question sur son véritable terrain.

**Lévy.** — En ce moment, on est en train de discuter le rapport du Comité confédéral. Nous demandons aux deux Fédérations qu'elles veuillent bien nous dire si elles ont quelque chose à reprocher au Comité en ce qui concerne le conflit qu'on nous explique actuellement. Si on n'a rien à lui reprocher, la question ne doit pas venir en ce moment. (*Approbaton*).

**Victor.** — Lévy nous dit qu'on discute le rapport du Comité. Nous ne faisons pas de griefs à la Confédération. Nous disons que nous avons porté le débat devant le Comité et qu'il nous a dit : En la circonstance et pour juger la question, c'est le Congrès qui pourra se prononcer. Nous ne faisons pas de grief au Comité parce que nous prendrions notre part de responsabilité comme membre du Comité confédéral. Nous disons que la question est sur son terrain. Qu'on la vide. Nous ne critiquons pas le rapport, mais cette question s'y greffe ; des discussions semblables ont été soulevées au sein du Comité. Nous demandons à ce que l'on tranche notre cas une fois pour toutes.

*Un délégué.* — Au congrès de Saint-Quentin, il n'a jamais été question de constituer une fédération du bâtiment, mais une Unité fédérative du bâtiment. Je dis, camarades, que vous n'avez pas le droit de voter l'exclusion de la Fédération de la Peinture et que votre devoir est d'adopter l'ordre du jour suivant que je vous sou mets :

« Considérant qu'il serait douloureux de mettre le Comité confédéral  
« dans l'obligation de prononcer l'exclusion de la Fédération de la Peinture  
« si elle ne se conformait pas à la décision du Congrès s'il se prononçait  
« contre la Fédération de la Peinture, le Congrès dit que l'approbation de  
« l'ordre du jour du bâtiment n'entraînera pas l'exclusion de la Fédération  
« de la Peinture qui se disqualifierait d'elle-même si elle ne faisait  
« pas l'unité après un vote la désapprouvant.

« *Bâtiment de Châteauroux, Menuisiers de Châteauroux,*  
« *Bâtiment du Blanc, Chauffourniers de Saint-Gaultier.* »

Dans l'intérêt des principes que vous défendez et si vous voulez avoir un certain nombre de syndicats de plus à la C. G. T., vous voterez cet ordre du jour. Si vous radiez la Fédération de la Peinture, quelques syndicats rallieront la Fédération du Bâtiment, mais un certain nombre resteront en dehors... (*Protestations*). Aussi j'insiste tout particulièrement pour vous demander de voter cet ordre du jour qui, d'après moi, vous donne satisfaction. (*Nouvelles protestations sur certains bancs*).

**Le Président.** — Voici un ordre du jour présenté au nom de la Fédération de la Peinture en opposition à celui du Bâtiment qui vous a été lu précédemment :

« Considérant qu'il serait arbitraire qu'une décision particulière intervint  
« à l'encontre de la Fédération de la Peinture, alors que dans d'autres  
« industries telles que la Métallurgie, le Livre, etc., la situation se trouve  
« identique puisque les fédérations de métiers existent dans ces corpo-  
« rations en même temps que la fédération d'industrie ;

« Attendu qu'il ressort des déclarations du délégué de la Fédération de  
« la Peinture qu'au cas où une décision d'ordre général serait prise, cette  
« fédération, non seulement se dissoudrait, mais encore emploierait tous  
« les moyens en son pouvoir pour forcer ses syndicats adhérents à rallier  
« la Fédération du Bâtiment ;

« Pour ces motifs, le Congrès décide qu'il n'y a pas lieu de statuer uni-  
« quement sur cette question et, prenant acte des déclarations précitées,  
« renvoie la solution de la question de la Fédération de la Peinture à la  
« même décision qui sera prise concernant les questions du même ordre  
« figurant à l'ordre du jour du Congrès.

« *Peintres de Blois, Bordeaux, Périgueux, Poitiers,*  
« *Fédération de la Peinture : Léon ROBERT.* »

Nous allons mettre la question aux voix.

*Plusieurs voix.* — Par mandats.

**Thomas.** — Avant de passer au vote, j'indique que la Fédération du Bâtiment demande le vote par mandats sur son ordre du jour ; en voici les raisons : en ce qui concerne la Fédération de la Peinture, nous n'avons pas voulu nous acharner sur un cadavre. Nous voulons simplement poser un principe pour l'avenir, à savoir que quand des organisations auront décidé dans un congrès de participer à la constitution d'une unité, se seront engagées par le fait même qu'elles acceptent d'y participer, à accepter les décisions qui seront prises ; si, le lendemain, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner, elles ne se soumettent pas, il n'y a pas d'organisation possible ; il faut, une fois pour toutes, que les minorités se rallient aux décisions quelconques qui ont été loyalement prises.

**Le Président.** — Je mets aux voix la question du vote par mandats.

Adopté.

Le vote aura lieu avant la suspension de séance qui aura lieu d'ici quelques instants.



**Desplanques.** — Le Comité confédéral ne prend pas position dans ce débat et la Fédération du Bâtiment, comme l'ont déclaré ses secrétaires, n'engage nullement une part de responsabilité du Comité dans cette affaire ; il n'entre, comme l'ont déclaré les membres de cette Fédération, aucune part de critique dans la demande qu'ils font au Congrès de Marseille de clôturer cette question par une décision qui peut exclure une fédération. Votre vote servira tout simplement à préciser, en quelque sorte, un point par le Congrès, ce que le Comité était dans l'impossibilité de faire, puis-que aucune décision de Congrès antérieur ne lui permettait de mettre à exécution la résolution du Congrès unitaire du Bâtiment. (*Approbation*).

**Le Président.** — L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le rapport de la section des Fédérations.

*Plusieurs voix.* — On peut le mettre aux voix.

**Le Président.** — Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité moins deux voix.

Je vais mettre aux voix le rapport de la section des Bourses.

*Plusieurs voix.* — Non, non !

**Niel.** — J'ai de très brèves explications à présenter, parce que la plupart des points de ce rapport, qui peuvent faire l'objet d'une discussion intéressante, feront probablement l'objet de cette discussion dans la conférence des Bourses. Par conséquent, je ne veux pas traiter certains points ici. Je voulais simplement faire remarquer, à propos du rapport de la section des Bourses, que le ton avec lequel ce rapport avait été écrit ne se différenciait point du ton avec lequel les rapports précédents avaient été écrits également, et que ce ton est en général injurieux ou en tout cas très mauvais pour certaines Bourses du Travail. Or, je voudrais inviter ici les représentants de la section des Bourses à vouloir bien, sans les obliger à couvrir de fleurs les Bourses qui ont une tactique qui ne peut leur convenir, exprimer purement et simplement leur pensée sans y donner une forme quelque peu blessante pour la plupart des Bourses. Lisez ce rapport et vous verrez à plusieurs reprises des phrases qui sont blessantes pour l'amour-propre de certaines Bourses, sous prétexte qu'elles touchent des subventions. Vous savez que, sur ce chapitre, les opinions sont partagées. En tout cas, lorsqu'on veut émettre une opinion sur ceux qui touchent une subvention, on pourrait prendre un ton différent relativement à des camarades qui sont aussi sincères, qu'ils touchent ou non une subvention.

**Pierpont.** — Je demanderai au Congrès d'inviter les camarades confédérés à ne plus aller faire de conférences dans les localités au profit de Bourses dissidentes, parce que cela jette la confusion parmi les travailleurs. Beaucoup de ceux-ci ne connaissent pas les rouages de la Confédération, et quand des camarades confédérés prennent leur titre de membres de la Confédération générale pour aller faire des conférences au profit de Bourses dissidentes non confédérées, il n'est plus possible qu'ils s'y reconnaissent. Je dépose donc l'ordre du jour suivant :

« Considérant que l'organisation syndicale des travailleurs a tout intérêt à centraliser ses forces le plus possible ;

« Le Congrès invite les camarades des syndicats confédérés à ne plus se servir de leur titre de confédéré pour faire des conférences aux syndicats ou Bourses dissidentes de la Confédération Générale du Travail et à jeter par là-même la confusion parmi les travailleurs ;

« Invite également les fédérations nationales à ne pas conserver plus de six mois dans leur sein des syndicats adhérents à une Bourse du Travail dissidente, avec réciprocité de la part des Bourses du Travail ;

« Le Comité confédéral est chargé de rappeler cet ordre du jour aux Fédérations et Bourses, quand un fait de ce genre est signalé par un syndicat confédéré ; il en est de même pour le Label Confédéral.

PIERPONT Arthur,

*Délégué des syndicats de la Filature, Tissue, Textile et Trieurs de Tourcoing, adhérent à la Fédération Textile et à la Bourse de Tourcoing.*

**Luquet.** — Citez des faits.

**Pierpont.** — On me demande de citer des faits. Jé citerai le cas de Tourcoing : il y a là une Bourse du Travail confédérée et une Bourse dissidente. Or, Broutchoux est venu faire des conférences à Tourcoing avec le titre de délégué de la Confédération.

**Broutchoux.** — Ce n'est pas vrai !

**Pierpont.** — Je demanderai qu'on ne prenne plus le titre de confédéré pour faire des conférences au profit d'une Bourse dissidente, et je demande le vote de l'ordre du jour que je viens de lire.

**Broutchoux.** — Quand je suis allé faire une conférence à Tourcoing, j'ai été appelé par un syndicat confédéré. Il a mis sur les affiches : Broutchoux, de la Confédération, et non pas « délégué de la Confédération ».

**Garnery.** — Je crois que cet incident n'a rien à voir avec le rapport de la section des Bourses, attendu qu'à la connaissance de la section, aucun fait semblable ne s'est produit. L'ordre du jour peut venir aux questions diverses, mais je ne lui vois aucune connexité avec le rapport de la section. Quant à l'observation unique que le camarade Niel s'est attaché à faire sur le rapport, vous le comprenez, c'est une question de termes. Chacun s'exprime avec son tempérament et aussi sous l'influence des incidents et du trouble qu'amène, dans l'organisation, le subventionnisme. Quant au reste, d'accord avec Niel, cela pourra venir à la conférence, à moins que parmi vous il s'en trouve qui désirent poser des questions sur d'autres points.

**Boudoux.** — On est venu présenter tout à l'heure un ordre du jour demandant à ce que les délégués n'aillent pas faire de conférences dans des Bourses qui ne sont pas confédérées. Je vous avoue que si vous adoptiez cet ordre du jour, je serais obligé personnellement d'en déposer un autre qui sera en ce sens : c'est qu'un délégué d'une Fédération nationale ne pourra venir faire une conférence dans un syndicat qui n'appartiendra pas à une Bourse du Travail. Il y a le représentant du syndicat des Chemins de fer qui vient souvent à Nancy faire des conférences au syndicat des Chemins de fer qui est dissident de la Bourse du Travail de Nancy et qui marche avec tous les rastaquouères de la politique. Il est nécessaire de dire que si on vote un ordre du jour interdisant aux délégués des Bourses de faire des conférences dans les Bourses non confédérées, il est nécessaire aussi d'interdire aux délégués des fédérations nationales de venir faire des conférences aux syndicats qui n'appartiennent pas aux Bourses du travail. (*Applaudissements sur certains bancs*).

*Une voix.* — Cela ne touche pas au rapport de la section des Bourses.

*Un délégué.* — Est-ce qu'il n'est pas du devoir d'un secrétaire de Bourse d'aller partout où il y a des syndicats qui ne sont pas confédérés, de faire comprendre à ces syndicats la nécessité d'être unis localement et nationalement ? Je ne comprends pas cet ordre du jour qui vise ici une personnalité. Quant au rapport de la section, nous le voterons non seulement pour les termes, mais surtout pour le fond. Il est exact que le subventionnisme annihile les énergies dans les Bourses, et c'est pourquoi nous voterons ce rapport de tout cœur.

**Le Président.** — Personne ne demande la parole sur le rapport ? Je le mets aux voix.

Adopté.

**Duval.** — On a parlé d'un conflit entre la Fédération des services de santé et les Travailleurs municipaux. Jamais il n'y a eü de conflit entre la Fédération des services de santé et les Travailleurs municipaux. Il y a eu conflit entre le syndicat des non gradés des Hôpitaux de Paris et la Fédération des Travailleurs municipaux, lorsqu'en 1907, au mois de juillet, nous avons tenu notre premier Congrès à Paris. Le camarade Latapie avait proposé au Comité un ordre du jour dans lequel il voulait que notre Fédération soit une fédération de métiers et c'est tout simplement le point sur lequel il y a eu un conflit entre le syndicat des non gradés et la Fédération des Travailleurs municipaux.

**Le Président.** — Donc, il n'y a pas de conflit entre le Comité et la Fédération des services de santé, et il n'y en a pas non plus entre la Fédération des services de santé et les Travailleurs municipaux. Cela se réduit à une question de syndicats d'industrie ou de fédération nationale. Sous le bénéfice de ces observations, le vote est acquis.

**Janvion.** — Je demande la parole pour faire connaître au Congrès que dans l'énumération des conflits portés sur le rapport des Fédérations, il y a un oubli regrettable. Il y a eu un conflit qui a fait un peu de bruit entre la Fédération des Travailleurs municipaux et le Syndicat des Employés municipaux, conflit qui a été sanctionné par un ordre du jour de blâme flétrissant la lâcheté de la dite Fédération qui excluait de son Comité fédéral un employé municipal parce qu'il n'était plus en activité de service, c'est-à-dire parce qu'il avait été révoqué.

Ceci est exact : nous n'allons pas entrer dans le fond du débat, mais je rappelle que Luquet, lui-même, a été l'un des avocats les plus chaleureux pour faire voter cet ordre du jour de blâme à une fédération qui avait exclu son délégué à la Confédération Générale, révoqué comme employé municipal, parce qu'il avait signé l'affiche : « Où allons-nous ? », affiche de la Confédération. Le délégué exclu est le modeste camarade qui parle, et ce n'est pas l'homme qui proteste contre un oubli pour lui-même, mais contre un oubli regrettable de solidarité morale que nous nous devons à tous. En effet, en m'excluant, moi, de la Fédération des Travailleurs municipaux, c'était par le fait même une exclusion indirecte de tous les co-signataires de l'affiche « Où allons-nous ? » qui a été signée à l'unanimité et d'un geste spontané le lendemain des condamnations d'Yvetot et de Marck, pour protester contre la condamnation inique qui avait frappé ces militants. Je vous pose la question : Si l'un de vous avait été exclu de sa Fédération ou de son syndicat parce que son patron l'a fichu à la porte, je me demande ce que vous penseriez. Un blâme a été voté, je le rappelle, et je n'en aurais pas parlé, parce qu'il ne me plait pas de réveiller des polémiques éteintes ; j'en parle cependant parce que c'est un oubli qu'il était bon de soumettre à votre approbation qui, pour être silencieuse, n'en est pas moins réelle.

**Grandsart.** — Je demande à répondre deux mots au nom des Travailleurs municipaux.

**Luquet.** — Puisque les camarades viennent maintenant compléter le rapport que j'ai dressé dans des conditions quelque peu difficiles, je les en remercie ; mais il eut été préférable qu'ils le fissent au Comité quand j'ai donné connaissance du rapport. Pourtant, je confirme ce qu'a dit Janvion, en ce qui concerne le conflit des Travailleurs municipaux et le syndicat auquel il appartenait et lui-même.

**Grandsart.** — Je tiens à rétablir les faits inexactly rapportés par Janvion. Lorsque Janvion dit qu'on lui a retiré son mandat pour avoir signé une affiche, il dénature la vérité. Nous avons appris la signature de l'affiche en question lorsque Janvion était révoqué. Nous disons qu'un délégué de Fédération au Comité a pour devoir, lorsqu'il a pris la veille au soir une décision, d'en aviser immédiatement, le lendemain, sa Fédération. Nous avons été avisés de la signature de l'affiche lorsque Janvion était révoqué. Mais remarquez que nous n'avons pas manqué à notre devoir de solidarité, car malgré qu'il ne nous avait pas avisés, nous avons à la Fédération, sur la proposition d'un camarade de Janvion, voté un ordre du jour de solidarité avec les signataires de l'affiche et, de plus, nous avons ouvert une souscription. (*Exclamations*). Si quelque temps après nous avons retiré à Janvion son mandat de délégué à la Confédération, c'est en ce qui concerne le syndicat des non gradés de l'A. P. de Paris, car ce camarade qui était adhérent à la Fédération des Travailleurs municipaux, avait décidé de constituer une Fédération des services de santé. Or, nous considérons, nous, que les travailleurs de l'Assistance Publique étaient des Travailleurs municipaux au même titre qu'un cantonnier ou un égoûtier, et nous avons été tout étonnés quand le délégué de la Fédération au Comité confédéral, au lieu de soutenir la thèse de la Fédération,

c'est-à-dire d'essayer que ces camarades restassent à la Fédération des Travailleurs municipaux, le camarade Janvion se prononce dans un sens opposé et permit qu'il se formât une deuxième Fédération en quelque sorte de Travailleurs municipaux. C'est à ce moment seulement que le citoyen Janvion a été relevé de son mandat.

**Janvion.** — Il ne s'agit pas de cela.

**Grandsart.** — Nous n'avons jamais exclu Jânvion.

*Plusieurs voix.* — C'est un mensonge !

**Grandsart.** — On me dit que nous avons exclu Janvion ; nous lui avons simplement retiré le mandat de délégué. Ce n'est pas une exclusion. Du reste, est-ce que les fédérations ne sont pas autonomes, n'était-ce pas notre droit ? (*Interruptions diverses*).

**Le Président.** — L'incident est clos. Avant de donner la parole sur le journal la *Voix du Peuple*, je suis saisi d'une proposition demandant que la troisième question posée à l'ordre du jour se trouvant encore très éloignée, alors que nous sommes au troisième jour du Congrès, les modifications aux statuts soient reculées et qu'on discute aussitôt la troisième question de l'ordre du jour. Etes-vous de cet avis ?

*Plusieurs voix.* — L'ordre du jour !

**Le Président.** — Nous abordons la discussion sur le rapport de la *Voix du Peuple*.

La parole est à Broutchoux.

**Broutchoux.** — Les mineurs confédérés de la Fédération syndicale du Pas-de-Calais ont été très étonnés et presque indignés de lire dans *La Voix du Peuple*, un entrefilet relatif aux incidents des dernières élections municipales.

Mon syndicat m'a chargé de protester contre cet entrefilet et surtout pour la phrase où il y est dit : « *La Section syndicale décida de demander la réintégration de ces camarades.* » Nous trouvons extraordinaire que les rédacteurs de la *Voix du Peuple* qui s'occupent du mouvement de province, ne se renseignent pas mieux avant d'insérer des indications pareilles, et nous qui sommes les camarades de l'assassiné Sauvanet, nous trouvons étrange qu'on traite de « camarades » ceux qui ont tué. Vous partageriez notre sentiment d'indignation, quand vous saurez que celui qui fut l'auteur présumé de l'assassinat fut acquitté par la Cour d'assises et, revenant à Liévin, la section syndicale du vieux syndicat alla le chercher à la gare : il fut reçu par des acclamations.

Voilà comment ces gens-là entendent l'unité. On va le chercher en musique, on avait l'air d'élever le meurtre politique à la hauteur d'un principe d'action syndicale. Notre syndicat proteste contre cette façon de renseigner les lecteurs de la *Voix du Peuple*. Nous ne pouvons pas considérer comme des camarades des gens qui se jettent à 3 ou 400 sur un vendeur de journaux et le tuent parce qu'il n'a pas les idées qu'ont les seigneurs et les esclaves de son pays. (*Applaudissements sur certains bancs*).

**Boudoux.** — Nancy se trouve dans un cas particulier, correspondant au rapport sur la *Voix du Peuple*, vous m'accorderez quelques minutes d'attention.

L'année dernière nous avions, avec le concours de quelques camarades de la Bourse du Travail, constitué le syndicat des Chemins de fer. Ce syndicat, une fois constitué, fit son adhésion à la Bourse du Travail. Au bout de quelque temps, le comité de ce syndicat eut comme habitude de prendre toutes ses inspirations au comité des radicaux de la région, et ensuite à la loge maçonnique... (*Mouvements divers*). Ne criez pas, permettez-moi de m'expliquer, je ne suis pas un pontife, mais je demande à m'expliquer...

*Une voix.* — Il n'y a pas de pontifes.

**Boudoux.** — Ce syndicat, considérant que la Bourse du Travail de Nancy, que l'Union des syndicats ouvriers de Meurthe-et-Moselle faisaient une action par trop révolutionnaire, se retira de l'Union des syndicats ouvriers de Meurthe-et-Moselle, sans payer ses cotisations.

A l'Union des syndicats, nous avons voté un ordre du jour dans lequel il était dit tous les motifs que l'Union avait fait valoir pour exclure ce syndicat qui n'avait pas payé ses cotisations et avait néanmoins préalablement donné sa démission. Nous avons envoyé cet ordre du jour à la *Voix du Peuple* pour mettre en garde les syndicats de la région et pour prévenir la C. G. T. pour un prochain congrès confédéral. Cet ordre du jour n'a pas été inséré. Yvetot, sortant de prison quelque temps après, m'a répondu qu'il en avait parlé à Pouget et qu'il lui avait dit que ces sortes d'ordres du jour n'étaient pas insérés dans la *Voix du Peuple*... (*Interruptions diverses*). Qu'est-ce qu'il y a donc pour vous faire hausser les épaules comme cela ? J'ai le droit de porter cette question devant le Congrès, de demander pourquoi l'ordre du jour de l'Union des syndicats ouvriers de Meurthe-et-Moselle excluant le syndicat des Chemins de fer n'a pas été inséré dans la *Voix du Peuple*.

**Cleuet.** — Je ne ferai pas la critique de la Commission de rédaction de la *Voix du Peuple*, parce que j'estime que les camarades ici présents sont dans ma situation. Ils savent tous combien il est difficile de rédiger un journal, et, en l'espèce, je crois que les camarades de province — j'en suis également — pensent que les camarades de Paris qui ont devant les yeux la situation des Fédérations nationales et des Bourses de Travail concentrent toute leur activité sur un point déterminé de la France. Non, il est matériellement impossible, pour celui qui sait ce qu'est la cuisine d'un journal, de pouvoir légitimement critiquer ceux qui en sont les administrateurs et plus particulièrement de la *Voix du Peuple*.

Cependant, je dois dire qu'il ne faut pas que sous prétexte d'une liberté absolue rédaction à la *Voix du Peuple*, des articles pussent passer qui gênent les fédérations d'industrie ou de métiers dans leur activité et leur développement.

Est-ce à dire que l'esprit de libre analyse ne puisse plus exister dans notre organe confédéral ? Non, mais pour les raisons que je vous ai indiquées tout à l'heure, il me paraît absolument inadmissible que des conflits personnels des Fédérations d'employés, des syndicats de carriers, d'ardoisiers ou de textile, puissent être présents dans un organe confédéral, qui n'a à s'occuper que de questions d'ordre général, par un camarade qui n'est pas mandaté, parce qu'à l'heure actuelle, étant donné peut-être l'anarchie présente des services de la Confédération Générale du Travail... (*Interruptions*).

**Luquet.** — Je proteste ! Tout y est régulier.

**Cleuet.** — Je rectifie le mot qui a dépassé ma pensée... Je dis que, peut-être, les camarades qui ont été chargés, à la suite des événements que nous connaissons, du fonctionnement du Comité confédéral, n'ont peut-être pas encore eu les consécration officielles que nous avons le droit et le devoir de leur donner, je veux dire que peut-être il y a eu une perturbation dans ses services...

**Luquet.** — Non, non !

**Cleuet.** — Je prouve par un fait, parce qu'il intéresse la Fédération des employés : qu'un camarade de la Fédération qui n'est nullement mandaté a pu faire passer des colonnes de copie manifestement inexactes, non seulement dans l'interprétation des décisions votées et des textes, mais encore dans les chiffres, ce qui est inadmissible, à moins d'une coquille, alors que d'autres camarades, comme moi ou d'autres, n'auraient pas le droit de pondre un nombre de colonnes équivalent. Je ne réclame pas ce droit, je l'ai indiqué dans une brève communication de dix lignes à la *Voix du Peuple*, parce que j'estime que l'universalité du prolétariat syndiqué de France appartenant à toutes les différentes corporations n'a pas à connaître ce qui se passe dans l'organisation intime, dans les rouages intérieurs de la corporation des employés, pas plus qu'un employé de commerce n'a à connaître ce qui se passe chez les ardoisiers. Et si je dis cela, ce n'est pas dans le but de critiquer les camarades de la *Voix du Peuple* : la tâche est lourde et difficile, et je veux dire qu'ils ne possèdent pas à la tête du jour-

nal quelque chose qui délimite exactement dans quelles conditions doit s'opérer cette rédaction.

J'estime que la *Voix du Peuple*, organe confédéral, doit refléter aussi exactement que possible la vie intime de notre prolétariat français. Et comment peut-elle la refléter ? Est-ce que ce sera en commentant des décisions au Congrès qui portent sur les modifications aux statuts, sur des élections au comité fédéral, qui n'intéressent en réalité que des personnalités ? Non, c'est en plaçant dans la première page du journal le plus grand nombre possible d'articles intéressant le monde syndical, et je ne vois pas pour ma part d'inconvénient à ce que tous les syndicalistes sans exception, qu'ils s'appellent Broutchoux, Coupat ou Guérard, apportent leurs opinions dans notre organe confédéral sur les diverses manifestations de la vie ouvrière.

Mais j'estime que pour ce qui est des ressorts de la vie intérieure des fédérations, la question ne se pose pas ; ce sont les fédérations et les groupes seuls qui doivent avoir le droit de faire insérer des communications, ou si elles ne le font pas à un titre officiel, elles doivent avoir le droit d'estampiller les communications. Vous ferez alors que l'organe sera véritablement un organe-confédéral et que la *Voix du Peuple*, alors qu'elle doit être un organe d'union, ne perpétuera pas dans les fédérations des zizanies qui doivent cesser. Voici l'ordre du jour que je dépose :

« Le Congrès adoptant le rapport de la *Voix du Peuple* déclare : La *Voix du Peuple*, organe confédéral ne doit et ne peut insérer que des articles « ou communications émanant des Fédérations et des Bourses du Travail « ou de camarades dont la copie est revêtue du timbre de leur fédération « respective ;

« Il reste entendu que le comité de la *Voix du Peuple* peut faire apper « au concours de tous les militants syndicalistes qui acceptent de fournir « des articles traitant les questions syndicales à un point de vue général.

« Signé : CLEUET, délégué de la Fédération nationale  
« des syndicats d'employés. »

**Robert.** — Depuis la fondation de la *Voix du Peuple* jusqu'à aujourd'hui, j'ai été membre de la Commission et je peux dire qu'il est très difficile de donner satisfaction à tous ceux qui voudraient qu'on insère leurs communications. Justement, au sujet de l'article auquel a fait allusion Cleuet, je me suis opposé personnellement à son insertion. Seulement, j'ai été obligé de m'incliner devant la majorité, de même que pour d'autres articles.

Il y a autre chose : j'aurais voulu qu'on vienne apporter des critiques sur l'allure générale, sur les questions de tactique. Ce n'était peut-être pas le moment pour un membre de la Commission de la *Voix du Peuple* de venir parler ici. Il y a plutôt à discuter la ligne de conduite du journal. Est-elle bonne, est-elle l'émanation des congrès confédéraux au point de vue de la tactique soit réformiste, soit révolutionnaire ? Voilà la seule question, il n'y a pas autre chose. Celui qui a fait l'article auquel faisais allusion tout à l'heure Cleuet, est un de mes excellents amis. Malgré cela, je dis, parce que nous avions pris au préalable des décisions renouvelées, qu'il ne faut rien insérer dans la *Voix du Peuple* qui soit matière à polémique ; on n'aurait pas dû l'insérer.

Je reconnais que si la *Voix du Peuple* n'est pas intéressante pour la grande généralité du prolétariat, elle l'est pour les militants, pour ceux qui sont de vrais syndicalistes, qui aiment à savoir ce qui se passe dans les organisations et quelle est l'allure générale donnée à celles-ci. Nous ne pouvons certes pas faire un journal d'information, nous ne pouvons pas non plus faire un journal de littérature, nos moyens intellectuels nous l'interdisent, mais nous pouvons dire, et nous avons la satisfaction de le dire à cette tribune, que nous avons fait jusqu'alors tout ce qui a été possible, et qu'on ne peut qu'approuver entièrement le rapport.

J'espère que le Congrès nous suivra dans cette voie, mais je me rallie

à la proposition qui vient d'être formulée, à savoir qu'on ne doit pas recevoir à la *Voix du Peuple* des communications de n'importe quel syndiqué à qui il plait de dire telle ou telle chose. Il doit faire apostiller son article par le syndicat auquel il appartient.

*Une voix.* — Ça été voté à Amiens.

**Robert.** — Ce n'est pas mis à exécution. Je fais partie de la Commission, je le sais. Il eut été possible, si on voulait entrer dans les détails, je le montrerais, de rendre le journal plus intéressant : c'est intéressant quand on polémique, quand on s'eng... (*Rires*). Les questions de doctrine, on ne veut plus les lire. Je demande qu'on mette en application la décision du congrès d'Amiens tendant à ce qu'on n'accepte que les articles émanant d'une organisation et non pas d'un individu.

**Le Président.** — Je mets aux voix la clôture après les orateurs inscrits.

Adopté.

**Le Guennic.** — Au sujet du rapport sur l'organe confédéral qu'est la *Voix du Peuple*, je viens ici émettre un vœu de liberté la plus large possible. Il y a sans doute des camarades qui s'occupent de maintenir dans les organisations une harmonie stagnante qui, par réflexe, a, comme résultat d'étouffer quelquefois des sentiments très respectables et qu'il serait d'utilité syndicaliste de faire savoir au prolétariat dans son entier.

Moi, délégué des Chemins de fer, je sais de quel poids pèse la volonté du nombre sur les aspirations des individus, aspirations quelquefois nouvelles, mais qui peuvent dicter la conduite à suivre pour marcher dans le chemin libérateur qui doit être celui que nous devons tous chercher.

Dans la *Voix du Peuple*, dit-on, il ne doit pas paraître de communications qui puissent engendrer des polémiques dans le sein des organisations syndicales. Ce n'est pas là mon avis du tout : je suppose que dans une organisation qui est régie sous l'autorité du nombre, il se présente une aspiration résultant d'une minorité et que, par la force de ce nombre, on fasse à cette minorité une règle formelle lui prescrivant de garder le silence sur les persécutions dont elle serait l'objet. Admettez-vous que c'est là un principe que nous pouvons introduire dans le syndicalisme ? Ce n'est pas là mon opinion. Mais comme généralement les hommes obéissent aux suggestions de l'égoïsme, moi-même je vous avouerai que mon intervention ici a une source égoïste, parce que, à l'intérieur du syndicat national des Chemins de fer, dont vous connaissez tous les tendances, j'ai apporté un son de cloche divergent. Avant de venir ici, j'ai été l'objet d'une menace que je présente à votre appréciation : il s'agissait tout simplement, pour arrêter ma propagande antimilitariste et antipatriotique, qualifiée d'abominable par un administrateur, de faire appel à un nouveau referendum pour m'exclure de l'organisme du syndicat national. Si pareil fait venait à se produire, je demande si je n'aurais pas le droit de faire des protestations auprès du Congrès. (*Interruptions diverses, bruit*).

*Une voix.* — Ce n'est pas dans la question de la *Voix du Peuple*.

**Le Guennic.** — C'est à titre d'indication, c'est une supposition, une hypothèse.

**Bourderon.** — Je ne voudrais pas venir à cette tribune indiquer des faits personnels qui font dégénérer la question de principe. Il est indispensable que chacun de nous s'inspire du rôle qu'a dû remplir ou remplit le Comité confédéral. Vous n'avez sur la question qu'à apporter vos rectifications, si vous croyez à l'efficacité d'une tactique différente, mais ne faites donc pas entrer en ligne de compte les questions personnelles ou intestines qui ont pu vous aigrir. Vous voyez où cela peut nous conduire : nous ne discutons plus l'ordre du jour du Congrès, mais des questions particulières qui jettent une cacophonie dans le Congrès et qui l'empêchent de faire une besogne utile.

**Le Président.** — Le camarade Cheytron, des Agriculteurs du Midi, me fait parvenir une proposition qui me paraît justifiée. Je vous demanderai moi aussi, comme l'a dit Bourderon, d'apporter vos critiques sur le comité directeur de la *Voix du Peuple*, s'il y en a. S'il n'y en a pas, nous pourrions

passer au vote immédiatement. Il y a aussi une méthode de travail que vous pourriez adopter : s'il y a des modifications à apporter dans la constitution même de l'administration du journal, cela pourra venir alors que sera traitée la question de la transformation du journal hebdomadaire en quotidien. C'est une modification à l'état de choses actuel, et elle pourra se greffer sur cette proposition.

**Le Guennic.** — Il s'est établi une confusion dans votre esprit au sujet de mon intervention : je n'ai pas entendu protester contre un acte d'autoritarisme quelconque de l'organisation à laquelle j'appartiens. J'ai soulevé une hypothèse basée sur une menace d'un collègue du conseil d'administration du syndicat national, pour réclamer la liberté de protester dans la presse syndicaliste, dans l'organe de la Confédération, dans le cas où des menaces de ce genre viendraient à se produire.

Ce que je demande, me basant sur le rapport de la *Voix du Peuple*, c'est que l'on revienne sur la décision adoptée par le Congrès d'Amiens qui prescrivait, m'a-t-on dit, l'obligation de l'estampille.

Il y a des orateurs qui ont demandé l'interdiction de faire paraître des articles susceptibles de soulever des polémiques dans le journal ; moi, je viens protester contre cette demande au nom de la liberté. Je demande que les minorités qui existent dans les fédérations puissent, lorsqu'elles se jugent lésées, faire leur protestation et la porter à la connaissance de tous ceux qui appartiennent à la Confédération générale par la *Voix du Peuple*. (*Applaudissements.*)

**Sergent.** — J'aurais renoncé à la parole si un camarade n'avait pas formulé une proposition que je combats. S'il la retire, je descends de la tribune. Il a demandé que la *Voix du Peuple* ne reçoive plus de communications que des Fédérations et des Bourses, ou estampillées par celles-ci. Si le camarade retire cette proposition, je descends de la tribune... Vous la maintenez ? Eh bien, je demande au Congrès à soutenir la thèse contraire et en voici les raisons :

Dans l'organe de notre fédération qui s'appelle la *Typographie Française*, il est impossible à une section ou à un syndiqué de faire paraître un article sans qu'il soit amputé ou sali... (*Protestations*). Nous montrerons un numéro de la *Typographie Française* où, pour faire passer un article, on y a mis un chapeau et des commentaires qui salissaient l'article et traitaient les camarades comme des misérables.

Eh bien, je viens vous demander, si nous fermant les colonnes de la *Voix du Peuple*, comment nous pourrions faire entendre notre voix, nous, syndiqués, qui nous révoltons contre l'autorité, contre la tyrannie des Fédérations nationales qui veulent nous opprimer.

Lorsque le 15 juillet, la *Typographie Française* publiait un article sur la grève générale, nous donnions une réponse qui s'appelait : « Les explications nécessaires ». Nous voulions faire comprendre à nos camarades de province que ce n'était pas la grève générale, mais une cessation de travail de 24 heures, au cas où des fusillades se produiraient de nouveau sur le territoire français. La *Typographie Française* devait publier notre article pour le 1er août, on nous a rejeté au 15 : c'était de la moutarde après le dîner, et il a fallu que nous nous adressions à la *Voix du Peuple* pour être entendus de nos camarades.

Je vous demande, si vous acceptez la proposition de Cleuet, dans quelle situation vous mettez les syndiqués qui ne pourront pas se faire entendre dans l'organe de leur Fédération. Nous vous demandons donc de rejeter la proposition Cleuet.

**Le Président.** — Je demande au camarade Cleuet s'il n'y aurait pas possibilité d'abréger la discussion en consentant — c'est l'opinion de quelques camarades — à dire le timbre du syndicat, au lieu du timbre de la Fédération.

**Cleuet.** — Je ne le fais pas pour cette raison que, dans la majeure partie des cas, les secrétaires font partager, au moins aux camarades qui assistent à leurs réunions, leurs vues générales. La pensée qui me guide n'est



pas du tout une mesure restrictive de liberté, comme l'indiquait le camarade des Chemins de fer, qui voudrait nous envoyer avec sa locomotive le plus rapidement possible vers le chemin de la liberté intégrale. Nous savons bien à quelles difficultés nous nous heurtons à l'heure actuelle dans les fédérations, nous le savons d'autant plus que, depuis trois jours, nous discutons ici et les différents syndicats et les différentes fédérations. Ce que je voudrais, c'est que la *Voix du Peuple* se développe, c'est, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, qu'elle reflète exactement la pensée du prolétariat syndiqué français. Il ne nous faut plus dans la *Voix du Peuple*, de chichi de syndicat à syndicat et des personnalités. Je voudrais voir des articles de Broutchoux ou de Cleuet ou de Guérard, quelle que soit la nuance. Mais, je vous le demande en vérité, camarades qui recevez la *Voix du Peuple*, est-ce que nous pouvons dire que notre organe est véritablement intéressant ? Non, parce que la plupart du temps nous y trouvons ces colonnes de copie que je vous ai indiquées, qui nous laissent froids parce que nous n'y comprenons rien, parce qu'elles ne reflètent pas une pensée générale, parce qu'elles attaquent une organisation. Ce que nous voulons, c'est rendre la *Voix du Peuple* un véritable journal.

Il y a dans les propositions à l'ordre du jour une proposition qui ne peut pas être mise à exécution immédiatement : c'est la proposition de rendre notre organe quotidien. Est-ce que vous pensez jamais que le jour où vous pourrez mettre debout, par des gros sous, un organe confédéral quotidien, vous intéresserez, je ne dis pas seulement la masse du public, mais même la masse des syndiqués, si vous n'y mettez que des potins de fédérations et de syndicats ? Oh ! je plaindrais les camarades de la *Voix du Peuple* qui auraient à l'assure, parce qu'ils seraient en butte aux invectives de toutes sortes et que le journal ne tiendrait pas. Il faut donner à chaque fédération évidemment une place, mais la chose est très facile à accomplir : il suffit que le Comité de rédaction demande un compte rendu aux congrès des Fédérations, et il n'est pas défendu — et je l'indique dans mon ordre du jour — qu'aucun militant syndicaliste ne puisse être entendu sur une question quelconque. J'indique bien dans l'ordre du jour que le Comité de rédaction de la *Voix du Peuple* peut faire appel au concours de tous les militants syndicalistes pour traiter les questions d'ordre général intéressant la classe ouvrière. Au sujet du conflit qui s'est passé entre la 21<sup>e</sup> section du Livre et la Fédération de la Typographie, dont parlait Sergent, dans une occasion si considérable que celle-là, qui n'a pas seulement mis en émoi les camarades typographes, mais encore, on peut le dire, la totalité du prolétariat syndiqué français, parce qu'il y avait une situation nouvelle dans une corporation qui jusqu'alors n'avait pas connu ces sortes de différends, il n'est pas dans mon esprit d'interdire que dans une question de referendum, d'ordres du jour du Comité Central, comme il en a été rendu, un camarade, mandaté régulièrement, demandant l'estampille de sa Fédération, puisse y apporter des considérations d'ordre général.

Ce que je vous demande, c'est de la dignité dans notre organe, c'est de lutter véritablement pour l'émancipation ouvrière et de laisser pour nos Congrès, qui nous servent en grande partie à la faire, notre petite lessive intérieure ; c'est d'éduquer le prolétariat en lui donnant véritablement de la substance. Or, la *Voix du Peuple* de l'heure actuelle ne donne pas de la substance d'éducation au prolétariat. Voilà toute ma pensée dans mon ordre du jour.

**Bargière.** — Si j'ai demandé la parole, c'est en tant que délégué de certaines organisations du Midi, de Narbonne, de Marseille. Je tiens à protester contre les paroles de notre délégué de la Fédération des Employés pour les critiques qu'il a émises contre notre organe où a paru le compte rendu de notre Congrès de Rouen.

Nous avons dans notre fédération, comme dans toutes les autres, une majorité et une minorité. Nous n'avons pas d'organe fédéral pour rendre compte à notre minorité de ce qui se passe à nos Congrès. Notre délégué a cru devoir faire savoir, dans la *Voix du Peuple*, à la province ce qu'on

a fait à Rouen. Je m'étonne que le camarade de la Fédération vienne protester. Si la Fédération elle-même, qui devait donner le compte rendu à tous les syndicats, avait pris l'initiative de le faire dans la *Voix du Peuple*, la minorité n'aurait pas pris l'initiative qu'elle s'est donnée à elle-même. Nous n'avons pas d'organe fédéral, nous nous servons de l'organe confédéral. Je m'élève contre les paroles du délégué de la Fédération des Employés.

**Le Président.** — La parole est à l'un des secrétaires intérimaires de la *Voix du Peuple*.

**Desplanques.** — La *Voix du Peuple* a le privilège de recueillir à presque tous les congrès les mêmes observations et, elle-même, elle a presque à tous les congrès à faire aux organisations et aux militants les mêmes reproches.

Lorsque le camarade Cleuet vient reprocher à la *Voix du Peuple* d'avoir accueilli un compte rendu du congrès fait par un militant de la Fédération des Employés, il a tort de faire cela, car il devrait savoir qu'il nous conviendrait, à nous, beaucoup plus d'avoir des comptes rendus émanant des organisations elles-mêmes, venant des congrès eux-mêmes, sans que des militants sous leur propre responsabilité, soient contraints de nous en donner. Si les fédérations prenaient l'habitude de faire connaître par la *Voix du Peuple* tous leurs travaux, toutes les manifestations de leur activité, nous ne serions pas contraints de réclamer aux militants, de les harceler, et toujours dans un cercle restreint, pour pouvoir maintenir la *Voix du Peuple* debout.

C'est aux organisations elles-mêmes qu'il convient de faire connaître à tout le prolétariat la vie de leur organisme, et lorsque nous faisons ce reproche aux militants et aux organisations, nous le faisons d'autant plus que ceux-ci ne peuvent pas invoquer qu'ils sont dans l'impossibilité de faire ce compte rendu, de donner ces articles sur la vie syndicale, sur les manifestations de l'activité ouvrière, car il suffirait de regarder autour de nous dans la presse, et nous constaterions que de nombreux journaux recueillent avec plus de facilité les articles de propagande et d'organisation syndicale que la *Voix du Peuple* dont ce serait le rôle de les publier.

Comment ! vous venez de dire que la *Voix du Peuple* n'est pas intéressante, vous venez lui reprocher de ne pas pouvoir attirer l'attention des syndiqués, de ne pas pouvoir les attacher à ce journal, alors que nous nous adressons à vous sans cesse ? Pensez-vous que nous avons des fils spéciaux pour connaître nous-mêmes, sans l'intermédiaire des militants et des organisations, tout ce qui se passe dans les fédérations, dans leurs congrès ou ailleurs. Vous savez que c'est à vous de faire ce travail, que toujours nous l'avons réclamé, que jamais nous n'avons refusé d'accueillir des renseignements sur la vie ouvrière, alors que ceux qui la critiquent ne lui donnent pas leur copie.

Ce n'est pas la *Voix du Peuple* dans la personne de ses rédacteurs, mais c'est la Commission, qui est composée de camarades nommés par le Comité confédéral, qui s'est prononcée sur l'admission des articles qui doivent être insérés.

En conséquence, parmi les reproches que vous adressez à la *Voix du Peuple*, celui qui nous est le plus sensible est celui de n'être pas intéressante, car c'est là un vice d'organisation.

Certes, notre organe pourrait être un véhicule de propagande autre que ce qu'il est. Mais ce n'est pas à nous qu'en revient la faute, car on n'y voit que notre signature : nous ne voudrions pas être contraints de donner notre appréciation, nos points de vue, nos opinions, car c'est à vous de le faire et vous ne le faites pas. C'est pourquoi je dis que vous êtes mal venus de dire à la *Voix du Peuple* qu'elle n'est pas intéressante.

Je ne dirai qu'un mot à Boudoux : je ne peux pas lui répondre avec précision, il eût fallu que Pouget soit là, car c'est sous sa gestion que l'ordre du jour a dû parvenir à la *Voix du Peuple*. Est-il parvenu, s'est-il égaré ? Boudoux ne nous a pas dit qu'il avait réclamé, je ne sais pas s'il

T'a fait ; en tout cas, je ne puis vous donner sur ces détails des renseignements, attendu que cela remonte avant la date d'emprisonnement de nos amis, avant la date où Thil et moi avons pris le journal en mains. J'arrive à Broutchoux. Là, il s'agit du même point de vue que je développais : il est possible que ce qui nous vient de province ne revête pas toujours un caractère d'exactitude ou présente des aspects qui devraient rendre son insertion impossible. Mais n'est-ce pas encore aux intéressés à faire le nécessaire ? N'est-ce pas aux intéressés à rectifier lorsqu'ils voient dans la *Voix du Peuple*, elle-même trompée par une communication qui lui a paru vraisemblable, où une particularité a pu échapper à la vigilance de la Commission ? La *Voix du Peuple* est ouverte à tous et si elle est ouverte aux camarades qui veulent y collaborer, elle l'est aussi à tous ceux qui veulent rectifier. La Fédération des Employés a rectifié l'article de Devilar. Est-ce que la Commission dont vous suspectez l'impartialité n'a pas inséré cette rectification ? On a prétendu qu'à Amiens une proposition se rattachant à celle de Cleuet, émanant, je crois, de Guérard, avait été adoptée ; elle fut mise sur le bureau, elle fut soumise au Congrès, elle ne fut pas adoptée ; la brochure du compte rendu d'Amiens en fait foi...

**Guérard.** — C'est une erreur

**Desplanques.** — Je vous demande pardon, la brochure est là, elle donne le libellé de la proposition de Guérard, ce n'est pas suivi d'aucune mise aux voix.

**Guérard.** — Il y a une erreur dans le compte rendu.

**Luquet.** — Demandez à ceux qui ont fait la brochure ; c'est le camarade Cleuet qui l'a faite. (*Exclamations et rires*).

**Cleuet.** — Guérard sait très bien que nous avons imprimé les procès-verbaux que nous distribuons aux congressistes. Alors, c'est Guérard qui aurait dû donner la rectification. (*Rires. Mouvements divers*).

**Guérard.** — J'ai envoyé plusieurs rectifications et elles n'ont pas été insérées. J'affirme que j'ai envoyé des rectifications, notamment pour l'intervention qui a eu lieu et pour rectifier un ordre du jour adopté. Cela n'a pas été fait. Je suppose que les rectifications ont été égarées.

**Desplanques.** — Les critiques faites contre la *Voix du Peuple* portent sur la facilité avec laquelle nous accueillons les rares articles qu'on nous envoie. En ce qui concerne l'ordre du jour proposé par Cleuet, qui est la répétition de celui du camarade Guérard, nous prétendons que le Congrès compromettrait une grave faute en l'adoptant.

J'en ai terminé. Je voulais simplement m'associer à l'affirmation de liberté qu'ont apportée ici les camarades Le Guennic et Sergent, et vous convaincre que la *Voix du Peuple*, pas plus que l'organisation, ne court de danger à ce que dans ce journal la vie des Fédérations soit mise en évidence, pourvu qu'une entière bonne foi préside à l'élaboration et à l'insertion des articles. Nous ne pouvons admettre plus d'autorité des individus sur les organisations que nous ne pouvons admettre le despotisme des organisations sur les individus et nous déclarons que le journal est précisément la tribune où les organisations et les syndiqués peuvent en toute liberté, à la seule condition — et ce n'est pas là une restriction à la liberté — que leurs articles, tous inspirés de l'idée syndicale, du développement de l'action syndicale et de l'organisation, ne puissent dégénérer en polémiques personnelles. C'est à cela que nous nous sommes attachés toujours à la Commission : veiller à ce que les articles ne puissent rien contenir paraissant outrageant à la personne d'un militant ou d'une organisation quelconque ; nous avons tenu à ce qu'une entière courtoisie préside à l'élaboration et à l'insertion des articles.

Je dis que dans ces conditions vous pouvez admettre la liberté dans la *Voix du Peuple*. Car si un camarade émet des appréciations sur une ligne de conduite, sur une tactique, une forme d'organisation ou de méthode, n'avez-vous pas la liberté, vous partisans du contraire de ce que pense et écrit ce camarade, d'exposer vos vues dans le journal ? Vous auriez le

droit d'exiger que seule l'organisation puisse émettre son opinion, seule la majorité puisse émettre son opinion, si ces polémiques pouvaient revêtir un caractère dangereux pour l'organisation. Mais nous ne vivons que de liberté, l'organisation ne peut vivre que de liberté et lorsque j'entends des camarades dire : on ne doit pas connaître ce qui se passe dans les Bourses, dans les Fédérations, je proteste et je dis : Si vous fermez les organismes ouvriers pour que personne ne puisse savoir ce qui s'y passe, vous les détruisez. L'organisation ouvrière ne vivra, ne produira de résultats qu'à condition qu'elle soit une maison de verre. (*Applaudissement*).

**Guerry.** — Je désirerais savoir s'il ne serait pas possible qu'il y eût dans la *Voix du Peuple* une petite tribune internationale qui relèverait le mouvement syndical dans les différentes nations. (*Approbation*).

**Desplanques.** — Oui, et cela existe ; mais, encore sur ce point, ce sera un reproche qui viendra à l'adresse des militants. Il est beaucoup de travailleurs syndiqués qui connaissent des langues étrangères. Or, nous avons été obligés de nous adresser, pour faire cette tribune internationale très intéressante, qui devrait être développée, à un camarade qui n'est pas syndiqué et qui consent gratuitement à traduire les journaux étrangers.

**Le Président.** — Par conséquent, là-dessus, vous avez satisfaction. Voici les deux ordres du jour qui ont été déposés sur le bureau :

« La *Voix du Peuple* devra insérer des communications succinctes relatives à des constatactions ou des protestations intéressant un syndicat ou un syndiqué confédéré.

« Les articles ne devront traiter que des questions d'intérêt général.

Signé : QUILLET,

« Délégué des ouvriers en cannes, fouets et parapluies. »

L'autre est celui dont il vous a déjà été donné lecture et qui est signé Cleuet.

**Un délégué.** — Je demande qu'on adopte le rapport de la Commission de la *Voix du Peuple* avec les observations de Desplanques, en opposition aux deux ordres du jour qui viennent d'être présentés.

**Le Président.** — Il y a un ordre du jour autre que celui de Cleuet, qui signifie le statu quo avec une légère variante qui tend à dire que les communications de l'ordre du jour dont nous venons de parler devront être suffisamment réduites.

**Robert.** — Je demande l'approbation pure et simple du rapport.

**Le Président.** — Je demande à ce qu'on me laisse présider ; il y a des ordres du jour qui sont la conséquence de la discussion sur le rapport. Je devais en donner lecture. Et maintenant, nous allons procéder au vote sur le rapport. Avec cette variante-là, on peut mettre aux voix le rapport de la Commission, vous verrez après si, ayant approuvé ou désapprouvé le rapport de la *Voix du Peuple*, vous pouvez voter l'ordre du jour de Cleuet qui apporte des modifications pour l'avenir.

**Cleuet.** — Mon ordre du jour comporte deux points.

**Le Président.** — Vous dites : « le Congrès, adoptant le rapport de la *Voix du Peuple*... » C'est donc pour l'avenir.

**Cleuet.** — Précisément ; il me paraît suffisant. On ne le votera pas si l'on veut, mais j'indique bien, pour donner l'esprit des déclarations que j'ai faites, que nous adoptons le rapport de la *Voix du Peuple*. Par conséquent, mettez aux voix la première partie de mon ordre du jour qui sera adoptée, je l'espère, à l'unanimité, et, pour la seconde partie, je demande le vote par mandats.

**Quillet.** — La proposition que j'ai faite me paraît nécessaire en ce sens que si on admet le statu-quo, c'est permettre de laisser passer dans la *Voix du Peuple* des questions personnelles qui peuvent être développées en de longs articles ; tandis qu'au contraire, ma proposition permet aux syndiqués et aux mincrités de syndicats de faire entendre leurs protestations sous forme de communications succinctes. Au contraire, les longs

articles d'une colonne ou deux seraient réservés à des questions d'intérêt général ou syndicaliste. Voilà pourquoi ce n'est pas une désapprobation de ce qui s'est passé, mais une consécration avec une certaine méthode.

**Le Président.** — Il est bien entendu que nous allons mettre aux voix d'abord le rapport de la *Voix du Peuple*, et ensuite les deux propositions qui vous sont soumises et qui n'ont de portée que pour l'avenir ; il ne s'agit pas de revenir sur le passé. Je vous demande à passer au vote à mains levées sur le rapport de la *Voix du Peuple*.

(Adopté à l'unanimité).

Maintenant, la priorité est demandée pour l'ordre du jour de Quillent.

**Cleuet.** — Je m'y rallie.

**Le Président.** — Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité).

**Le Président.** — Je donne lecture d'un amendement proposé à l'ordre du jour relatif aux Fédérations du Bâtiment et de la Peinture :

« Considérant que rien dans les statuts confédéraux ne peut forcer une « fédération existante à se dissoudre et à fusionner avec une autre fédé- « ration ;

« Qu'en l'espèce, la Fédération de la Peinture a toujours rempli ses « obligations tant pécuniaires qu'autres envers la C. G. T. et tout le pro- « létariat organisé ;

« Qu'il ne peut être prise aucune mesure — même par un Congrès — « exclusive contre une seule Fédération qui n'a jamais démerité et qui « a fourni de multiples preuves de sa réelle vitalité ;

« Qu'il n'en serait pas de même si la mesure de fusion proposée était « rendue générale par la disparition de toutes les fédérations de métiers « de la C. G. T. par une décision du Congrès obligeant ces dernières à « fusionner avec les fédérations d'industries — ce qui pourrait se faire en « changeant l'article 2 des statuts confédéraux, lequel serait ainsi « libellé :

« La Confédération est constituée par les Fédérations d'industries, à l'ex- « clusion des Fédérations de métiers.

« Par ces motifs, le Congrès Confédéral décide d'ajourner la question « de la Fédération de la Peinture et de ne la discuter qu'au moment où « viendra à l'ordre du jour la question des Fédérations des Mouleurs, des « Mécaniciens et de la Métallurgie ou celle de la révision des statuts « confédéraux.

« J. ZANETTO, Léon ROBERT, J. GARDERY, —  
« Peintres de Grenoble, Bordeaux, Levallois, Toulouse,  
« Blois, Poitiers, Périgueux, Vierzon, Limoges. »

(Vives interruptions).

C'est une proposition que j'ai reçue ; si je ne la lisais pas avant la mise au vote, au lieu que ce soit vous qui me tombiez sur le dos, ce serait l'autre partie. Je ne veux être mangé ni par l'un ni par l'autre et j'accomplirai mon devoir de président.

En somme, les signataires de la proposition disent : Si la Fédération de la Peinture est battue, est-ce que cela entrainera — et vous allez vous prononcer maintenant — sa radiation d'office ou si elle sera suffisamment disqualifiée. (*Nouvelles et violentes interruptions.*)

**Luquet.** — Le Congrès n'a pas à se prononcer sur ce qui vient de vous être lu ; il doit en prendre acte comme d'une déclaration, et il ne doit plus être question maintenant que de donner les résultats du vote.

**Le Président.** — Il y a en effet antinomie entre cet ordre du jour et le vote qui a eu lieu, dont voici les résultats.

Pour l'ordre du jour de la Fédération du Bâtiment...	873
Contre .....	89
Abstentions .....	18
Voix exprimées .....	980

**Le Président.** — Je donne lecture d'une proposition que j'ai reçue tendant à renvoyer les modifications aux statuts à une Commission, pour être discutées après les autres questions à l'ordre du jour. Etes-vous d'avis de commencer la discussion du numéro 4 de l'ordre du jour, ou voulez-vous continuer l'ordre du jour tel qu'il a été constitué ?

*Voix nombreuses.* — L'ordre du jour.

**Le Président.** — Voici la proposition que j'ai reçue :

« Reconnaissant que les quatre questions principales désirées et votées « par les syndicats ne viennent réellement à l'ordre du jour qu'en quin- « zième ordre, après tous les paragraphes du numéro 3 ;

« Que cette question numéro 3 traite de l'organisation intérieure et de « l'agencement matériel de la C. G. T. et que sur ce point il est très possi- « ble d'aboutir avec une discussion écourtée ;

« Mais que pour les quatre questions fondamentales du X<sup>e</sup> Congrès, il « est nécessaire de prendre le temps indispensable à une complète dis- « cussion et d'éviter ainsi d'adopter, le dernier jour, des ordres du jour « de lassitude ;

« Renvoie à une Commission qui sera nommée par le Congrès et four- « nira un rapport sur la question 3 (modifications aux statuts) après les « quatre questions principales.

« Signé : JACQUEMIN, MARTHO, PEQUIGNOT, HANCART,  
« BROUTCHOUX, LACULLE, BELLANGER, LEFEVRE,  
« TREVENNEC, GRANDJOUAN, PUYJALON, BLED,  
« JOUHAUX, BOUDOUX, CHABERT, etc. »

J'en reçois une autre qui dit à peu près la même chose. La voici :

« Pour gagner du temps ;

« Les organisations ci-dessous proposent de sérier les questions relatives « à la révision des statuts, de renvoyer ces questions à des Commissions « et discuter immédiatement les questions à l'ordre du jour : Antimili- « tarisme, diminution des heures de travail, accidents du travail, les « lock-outs.

« Première Commission : A B C ; deuxième Commission : D E F ; troi- « sième Commission : G H I. Discuter au Congrès. Quatrième Commis- « sion : J K.

« Le timbre confédéral renvoyé à la deuxième Commission.

« Bourse d'Orléans ; Fédération nationale des Bûcherons ; Fédération « nationale de la Peinture. »

**Bled.** — Je suis un des signataires de la proposition qui vient d'être sou- mise au Congrès, de renvoyer à une Commission l'étude des modifications aux statuts. Il y a des camarades qui pensent qu'on va étouffer les discus- sions. Nous disons qu'il ne sera pas possible de discuter moins de plu- sieurs journées les modifications aux statuts ; ces discussions seront d'une longueur interminable par la confusion même qu'elles apportent. Une Commission sera obligatoirement nommée pour aboutir à des solutions. Pourquoi commencer ici cette discussion au lieu de l'ouvrir seulement en présence de résolutions qu'apportera la Commission. Autrement, nous disons qu'il était bien inutile, comme le faisait observer un camarade, qu'on organisât un referendum, puisqu'on demande à chacune des fédérations leurs préférences sur les questions portées à l'ordre du jour, pour que ce soit le dernier jour du Congrès qu'on expédie dans des ordres du jour plus ou moins abracadabrants, les discussions qui sont d'une importance primordiale au point de vue ouvrier. Telle est la raison de notre proposition. Il y a des questions importantes aussi, c'est entendu, telle celle de la représentation proportionnelle, des fédérations de métiers et d'industries ; nous nous comptons à ce moment-là, c'est entendu ; mais renvoyons-les à cette commission : ce sera une simplification du travail. Mais que l'antimilitarisme et l'attitude de la classe ouvrière en

cas de guerre, qui nécessitent une discussion qui ne peut être simplifiée par la besogne d'une commission, fassent l'objet d'une discussion immédiate, et nous nous prononcerons ensuite sur le rapport de la commission qui aura à connaître des modifications aux statuts. (*Interruptions diverses*).

**Latapie.** — Nous étions avisés depuis environ 24 heures de la manœuvre qui serait faite ici. (*Mouvements divers*).

**Bled.** — Et ce que vous dites est une manœuvre de la dernière heure !

**Latapie.** — Il y a ici de nombreux camarades qui peuvent dire que déjà, depuis 24 heures, on s'était arrangé pour essayer d'étouffer la discussion sur la représentation proportionnelle, ainsi que sur les fédérations de métiers et d'industries, et comme argument on s'est dit ceci : La plus grande partie des membres du Congrès est avide de discuter la question de l'antimilitarisme. Si nous arrivons à faire entrevoir au Congrès que nous n'aurons pas le temps matériel de discuter ces questions que nous avons à cœur de traiter : l'antimilitarisme et l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre, nous pourrions renvoyer à une Commission la discussion sur les fédérations de métiers et d'industries.

Or, nous sommes de ceux qui déclarent que les camarades du Bâtiment et de la Métallurgie seront les premiers à soutenir les motions antimilitaristes, mais il faut, comme vous l'avez fait il y a deux ans à Amiens, qu'une fois pour toutes le Congrès se prononce en faveur d'une fusion totale des trois plus importantes fractions de l'industrie métallurgique. Il y a donc lieu, d'abord, de passer à un débat qui doit être court, étant donné que par les votes qu'on vient de prendre, l'unanimité existe pour la fusion de toutes les organisations. (*Applaudissements*).

**Marty.** — Au nom des syndicats ouvriers de Toulouse, j'appuie la proposition de Latapie ; je le fais parce que les secrétaires d'organisation sont, dans leur propagande, en butte à des difficultés par suite de cette anarchie qui règne entre les fédérations d'industries et de métiers, entre les syndicats isolés nationaux qui sont fédérés et ceux qui ne sont pas fédérés. Je rappelle la parole de Bajat : Pour faire de l'agitation, faisons de l'organisation. Il ne s'agit pas d'éviter de traiter ces questions fédératives que la Bourse de Toulouse a abordées et, comme conclusion au rapport, je demanderai qu'on donne au Comité le mandat de créer, dans le plus bref délai possible, pareillement au mandat donné à Amiens pour la Fédération du Bâtiment, la Fédération des spectacles, la Fédération d'industrie de tous les métaux et de créer la Fédération du transport.

Lorsque nous créons des syndicats, lorsque nous appelons les camarades à se syndiquer, cela est bien ; lorsque nous leur demandons de se fédérer, cela est mieux ; mais où voulez-vous, disent-ils, que nous nous fédérions ? Je prétends qu'il y a anarchie dans l'organisation de la Confédération générale et que cette anarchie doit cesser, ce qui ne peut avoir lieu tant que vous n'aurez pas fait disparaître toutes les fédérations de métiers.

**Gauthier.** — Je tiens à m'associer aux protestations des camarades qui m'ont précédé concernant les modifications aux statuts. Je demande qu'on débarrasse une fois pour toutes les Fédérations et les Bourses du Travail des conflits qui peuvent surgir tant pour la question de la représentation proportionnelle que pour les questions de fusion. De même qu'à l'occasion de la Fédération du Bâtiment vous avez agi sagement, je demande qu'on agisse sagement en laissant tous ceux qui sont partisans d'une opinion ou de l'autre de venir exposer leurs idées.

**Taffet.** — J'appartiens précisément à une région qui a porté à l'ordre du jour la question de fusion des fédérations. J'estime que nous avons donné une impulsion à la Fédération du Bâtiment. J'espère qu'elle ne permettra pas qu'on escamote les questions importantes. Ma section a délégué ici deux représentants pour venir expliquer l'état actuel du prolétariat qui souffre des divergences qui existent dans les fédérations. Nous ne permettrons pas que cette question soit éludée, ou nous en rendrons compte.

*Voix nombreuses.* — La clôture.

Adopté.

**Bled.** — Je m'élève contre une pareille interprétation, quand on vient dire qu'il y a chez nous une arrière-pensée dans la proposition que nous avons faite, tendant à étouffer une discussion. Je disais qu'il faut, précisément, éviter d'étouffer une discussion comme celle de l'antimilitarisme. Je pense de même pour celle relative aux fédérations d'industries ou de métiers. Nous sommes de ceux qui voteront avec Latapie sur cette question, nous voterons pour les fédérations d'industrie, contre la représentation proportionnelle, pour l'antimilitarisme et l'antipatriotisme... (*Applaudissements*). Mais nous ne parlerons que d'une méthode de travail et, pour bien montrer — je suis certain que les camarades qui ont déposé l'ordre du jour se rallieront à ce point de vue — que nous ne voulons escamoter ni l'une ni l'autre des questions à l'ordre du jour, décidons donc de passer à la discussion immédiate des fédérations de métiers et d'industries, de la représentation proportionnelle ; renvoyant toutes les autres questions de modification aux statuts à une Commission et, aussitôt après, nous pourrions prendre l'antimilitarisme.

**Le Président.** — Pour raccourcir la discussion et donner la possibilité à certains camarades de renoncer à la parole sur ce point, je suis saisi d'une troisième proposition. La voici :

« Le Congrès décide de discuter en assemblée plénière les questions de représentation proportionnelle et des fédérations de métiers et de renvoyer à une Commission de dix membres toutes les autres questions comprises dans l'article trois de A à K.

« *Signé* : Yves BIDAMANT,  
« délégué du Bâtiment de Dreux. »

Cette proposition tend à donner satisfaction à Bled et à Latapie, puisqu'elle maintient en séance plénière la discussion complète sur les fédérations de métiers et d'industries, la représentation proportionnelle et offre de renvoyer seulement les autres à une commission. (*Approbaton*). Par conséquent, nous pourrions mettre aux voix le principe de la constitution d'une commission.

Adopté.

Combien voulez-vous nommer de membres à cette commission ?

**Duchêne.** — Vous avez sept questions, il vous faut 35 membres.

**Le Président.** — Il y a trois questions ensemble qu'on peut mettre dans une seule sous-commission.

**Luquet.** — Je vous demande de prendre l'ordre du jour en main. Il y a les points C, I et K qui traitent des Fédérations d'industrie, qui par conséquent ne sont pas renvoyés à l'étude de la Commission et qui seront discutés ici dès demain matin. Au contraire, les questions relatives au fonctionnement du Comité, à l'augmentation de la cotisation sont renvoyées à la commission. (*Approbaton*).

**Le Président.** — On propose de nommer 21 membres.

Adopté.

Voici la liste des noms composant la Commission :

Bidamant, Coste, Laurens, Fabre, Jourdanet, Fredhouët, Gauthier, Dreyer, Janvion, Cudet, Trotebas, Hervier, Malot, Smolenski, Constant-Morin, Leclerc, Rochet, Duval, Gail, Roux.

La séance est levée à 6 heures 15.



6<sup>me</sup> SÉANCE. — JEUDI 8 OCTOBRE (Matin)

*Président* : Gauthier (de Saint-Nazaire) ; *assesseurs* : Fiers et Robert.

**Le Président.** — Le Congrès a reçu les télégrammes suivants qu'il sera heureux d'enregistrer :

« Travailleurs du Parmesan, victimes comme vous réaction gouvernemen-  
« mentale, échangent salut solidarité, vous serrant la main par-dessus  
« les frontières superficielles. Vive l'Internationale Ouvrière !

« *Le secrétaire général de la Bourse du Travail de Parme,*  
« Umberto PASELLA. »

\* \* \*

« Conseil Syndicat National des Sous-Agents des P. T. T. adresse salut  
« fraternel aux représentants du Proletariat organisé, réuni en Congrès  
« Confédéral.

« *Le Syndicat National.* »

\* \* \*

« Cordonniers lockoutés de Chauvigny envoient salut fraternel au prolé-  
« tariat organisé.

« BOULOU, *secrétaire.* »

\* \* \*

« Union des Syndicats ouvriers de Toulouse envoie salut fraternel aux  
« membres du Congrès et toutes ses sympathies aux détenus de la Confé-  
« dération. Demande tenue prochain congrès à Toulouse.

« *Le secrétaire, BOUSQUET.* »

\* \* \*

« Félicitations pour question antimilitariste. Bas les barrières de l'escla-  
« vage. Groupe d'ouvriers Hongrois syndiqués et sans patrie, protesté  
« énergiquement contre les massacres de Bosnie-Herzégovine. »

**Estellé.** — Hier matin, le Congrès avait décidé de secourir les camarades victimes des lock-outs. Nous avons fixé la cotation à 20 centimes par membre pour chaque séance. Sur 400 délégués que nous sommes environ ici, une somme de 43 fr. 50 seulement a été recueillie, ce qui fait 217 versements. A la séance d'hier soir, nous n'avons recueilli que 17 fr., ce qui ne représente pas même une centaine de versements. Il me semble que le Congrès, en prenant sa décision, avait fait une obligation personnelle à chaque délégué d'opérer le versement. Je proposerai que chaque fédération verse proportionnellement au nombre de ses délégués la somme de 1 fr. 20 pour toutes les séances qui restent à tenir. (*Approbaton*).

**Richet.** — Les organisations qui nous ont envoyés ici ont fait des sacrifices, mais elles ne nous ont pas donné le moyen d'alimenter les caisses de grève. Il faudrait qu'à l'avenir les délégués reçoivent un supplément. (*Protestations*).

**Quillent.** — Nous pouvons bien faire l'économie de quelques petits verres et verser la somme qui nous est demandée pour les victimes des lock-outs. (*Applaudissements*)

**Le Président.** — Je mets aux voix la proposition d'Estellé.

(Adopté).

Nous allons continuer la discussion de l'ordre du jour.

Les questions qui ont été réservées comportent, en premier lieu, le paragraphe C « Questions fédératives » ; on a décidé de joindre C, J et K qui seront discutés ensemble et la représentation proportionnelle viendra après.

**Marty-Rolland.** — Sur le premier point, nous ne voulons pas réclamer la disparition des fédérations de métiers, puisque la question a été résolue à Amiens ; il ne doit plus y avoir de fédérations de métiers au sein de la C. G. T., c'est une affaire finie. Mais il faut que la décision d'Amiens soit appliquée tous les jours en se développant. Au sujet de la décision prise pour le Bâtiment, j'ai entendu dire à cette tribune que si l'on faisait une obligation à certaines fédérations de métiers de rentrer dans les fédérations d'industrie, de fusionner, il pourrait se faire peut-être que des syndicats appartenant à ces fédérations de métiers ne voulassent pas se soumettre à cette obligation et se retirent de la C. G. T. Eh bien, je déclare que cela n'est pas exact, cela ne sera pas et j'en apporte un exemple vivant.

Lorsqu'a été constituée la Fédération unitaire du Bâtiment, il y a eu un syndicat très important de Toulouse, le syndicat des Maçons, qui par suite d'arguments spécieux que je n'ai pas à rapporter à cette tribune, n'a pas adhéré matériellement à la Fédération du Bâtiment. Ce syndicat s'est toujours tenu dans les principes confédéraux et syndicalistes ; il a envoyé au Congrès de Marseille trois délégués qui sont présents dans cette salle pour suivre ses travaux avec mission, en rentrant à Toulouse, de dire à l'assemblée générale de la corporation ce qui se passe à Marseille. D'après les principes syndicalistes, nous devons tous faire bloc ensemble. Aussitôt que ces camarades rentreront à Toulouse, il y aura un syndicat très important, qui avait certaines raisons pour ne pas entrer dans la Fédération du Bâtiment et qui se fera un devoir d'y adhérer.

Pourquoi l'Union des Syndicats de Toulouse tient-elle cette question à cœur ? Je vais l'expliquer. On connaît l'agitation du C. C., on le soutient à Paris et aussi en province, et il y a dans les Unions locales, départementales ou régionales, des camarades placés à la tête des organisations par la confiance de leurs adhérents qui font de la propagande pour l'action nécessaire de la C. G. T. Lorsqu'ils forment des syndicats, ils leur disent : votre devoir serait de rallier la C. G. T.

Là commencent des conflits et des difficultés, et c'est parce qu'ils se sont présentés à Toulouse, dans la Haute-Garonne et dans tout le pays toulousain, que nous avons décidé de porter cette question au Congrès de Marseille. La difficulté, c'est que les syndicats sont en présence, une fois constitués, de plusieurs fédérations, fédérations de métiers et d'industrie ; ils ne savent laquelle rallier : certains camarades sont pour l'une, d'autres pour l'autre ; il y a des tiraillements. Lorsqu'on regarde les statuts, on voit qu'un syndicat doit être adhérent à son Union et à sa fédération. Et lorsqu'un syndicat demande : Faut-il se fédérer à l'industrie ou au métier, l'unanimité de l'Union des Syndicats locale dit : la Fédération d'industrie. (*Interruptions, bruit*).

Alors le syndicat répond : Lorsque vous serez d'accord, je me déciderai ; mais par suite de ces tiraillements le syndicat ne se fédère ni à l'industrie ni au métier et, avec ces conflits, on divise l'organisation ouvrière ; en tous cas, on ne travaille pas de la façon utile qu'il faudrait. Il faut donc le dire nettement, le but certain vers lequel les syndicats doivent se diriger, c'est la Fédération d'industrie, et pour que les syndicats n'éprouvent plus de tiraillements, il faut qu'une décision unanime sorte de ce Congrès et dise : Il n'y a qu'une Fédération qui doit exister, la Fédération d'industrie. C'est la décision que nous vous demandons de prendre.

Dans les conclusions du rapport que j'ai déposé sur le bureau, vous verrez que l'Union des Syndicats ouvriers de Toulouse demande au C. C. d'entreprendre l'action nécessaire pour arriver, dans le plus bref délai possible, à la fusion des organisations du Spectacle, des Métaux et du Transport.

A Toulouse s'est constitué le syndicat des Choristes de théâtres. Il y a eu à Toulouse, l'année dernière, plusieurs grèves que l'Union des Syndicats a soutenues matériellement et moralement. Nous avons fini par constituer un syndicat de Choristes de la ville de Toulouse, qui a demandé son adhésion à l'Union qui a répondu : Nous n'admettons que des syndicats fédérés. Vous avez l'Union syndicale des Choristes, il faut rallier cette Fédération. On écrit. La réponse est celle-ci : L'Union syndicale des Choristes adhérente à la Fédération nationale des Employés est un syndicat national ayant tous les caractères d'une fédération, et ce syndicat national a des sections dans toutes les villes. Tous les choristes des grandes villes doivent se syndiquer directement à l'Union syndicale à Paris.

Au point de vue local, les choristes l'ont trouvé très dur et n'ont pas voulu se soumettre. Il y a eu conflit, division au sein des choristes de Toulouse ; les uns penchaient pour se syndiquer à Paris, les autres pour la section locale. Fromont, de Paris, est venu à Toulouse ; après une discussion mouvementée et très-longue, Fromont nous a conseillé de demander la création d'une Fédération du Spectacle au prochain Congrès, d'autant plus qu'il y a non seulement les choristes, mais les artistes lyriques, et nous trouvons dans le répertoire une fédération de métier des orchestres des grands théâtres : les artistes musiciens. Eh bien, tous ensemble peuvent former la Fédération d'industrie du Spectacle. Il y a des camarades qui pourront également entrer dans cette organisation. Ce qui gêne beaucoup pour le recrutement syndical, c'est cette division dans les organisations.

Pour la Fédération des Transports, nous avons à Toulouse un réseau de tramways dans le personnel duquel il est difficile de faire pénétrer les idées syndicalistes. Malgré cela, il y a toujours un certain noyau de camarades qui maintiennent l'esprit syndical. Cette année, dans le courant de mai, après la manifestation du Premier Mai, on tenta de fonder un syndicat, mais on demanda : où faut-il adhérer ? Certains camarades dirent : Il y a une Fédération internationale des Tramways à Toulon. J'écrivis à Toulon ; on me répondit que la Fédération n'était pas adhérente à la C. G. T. Je dis aux camarades : il ne faut pas adhérer à cette fédération. Savez-vous pourquoi ils n'étaient pas affiliés à la C. G. T. ? Voici la lettre qui m'a été écrite :

Toulon, le 5 août 1908.

« Au camarade secrétaire général de l'Union des syndicats de Toulouse.

« Camarade,

« Quant à la question de la Confédération, voici ce qu'il en est : la Fédération fut créée en mars 1906, nous ne pouvions donc assister au Congrès d'Amiens. Ensuite il existe à Paris une Fédération des transports qui englobe les tramways ; elle est depuis longtemps adhérente à la Confédération Générale du Travail ; donc la Confédération ne veut nous admettre en son sein, sauf de fusionner avec les transports, chose à laquelle le Congrès tenu à Orléans par notre Fédération s'est complètement refusé, pour les motifs que voici, et dont, je crois, vous comprendrez vous-même l'importance de la question au point de vue syndicaliste : *La Fédération des transports a fait adopter par le conseil municipal de Paris un article — dont les Compagnies de transports parisiens sont tenues à exécuter la teneur — ainsi conçu : (ARTICLE 2). Nul ne pourra être occupé dans les transports parisiens s'il n'a trois ans de résidence à Paris ou dans le département de la Seine. »*

« Considérant que cet article est antisindicaliste, nous ne pouvons fusionner avec les transports, car si toutes les fédérations prenaient les mêmes décisions, Paris deviendrait une ville fermée aux travailleurs de province ; et comme Griffuelhes me dit qu'il ne pouvait nous admettre

sans exclure les transports, et qu'il ne pouvait les exclure, nous ne pûmes être admis à la Confédération, tout en ayant constamment suivi les principes confédéraux.

« Ayant soutenu 21 jours de grève pour les 8 heures à Toulon et cessant le travail le 1<sup>er</sup> mai, nous pensions être mieux considérés en haut lieu. Voilà pourquoi nous ne sommes pas confédérés ; cependant j'espère que le Congrès de Marseille statuera sur cette question, car je vais la faire poser. Donc, si vous avez besoin de moi pour encourager les camarades Toulousains, je suis à votre entière disposition. Espérant vous lire bientôt, recevez, camarade secrétaire, une fraternelle poignée de main.

« Le secrétaire général, H. BASSO. »

Ainsi, vous le voyez, vous avez devant vous des organisations qui ne demandent qu'à marcher avec vous, qui se conforment à vos décisions, qui attendent tout de vous. Ces fédérations disent : Nous espérons dans le Congrès de Marseille. Il faut faire cesser ces conflits, et que disparaissent toutes ces fédérations et ces organisations qui ne font qu'embarasser la rue.

Pour les métaux, c'est la même situation. Il y a à Toulouse trois syndicats Métallurgistes, maréchaux, mouleurs et mécaniciens. Il y a eu des tentatives de fusion, des lettres échangées. Le syndicat des mouleurs adhérent à la Fédération a eu à s'en plaindre pour des griefs que je n'ai pas à apporter ici et il s'est retiré de la Fédération. Le syndicat des mouleurs au sein d'une autre union de syndicats, n'était pas fédéré. Ces syndicats attendent encore une décision du Congrès de Marseille, j'espère que vous la leur donnerez.

Pour les modifications aux statuts, voici ce que nous proposons :

« La Confédération Générale du Travail devra engager et mettre en demeure les syndicats, les Bourses du Travail, Unions locales ou départementales ou régionales, les fédérations, de constituer leurs organisations au point de vue local, en syndicats généraux d'industrie ou en groupes fédératifs locaux. Les Bourses du Travail, Unions locales ou départementales ou régionales sont tenues de n'admettre aucun syndicat adhérent à une fédération restée en dehors de la Confédération Générale du Travail. »

« L'Union des syndicats ouvriers de Toulouse, le syndicat des Coupeurs-Chemisiers de Toulouse, le syndicat des Employés aux écritures de Toulouse, le syndicat des Employés de commerce de Toulouse, le syndicat des travailleurs agricoles de Muret (Haute-Garonne), le syndicat des ouvriers Confiseurs et distillateurs en vins de Toulouse, tous adhérents à leur fédération respective d'industrie, demandent au Congrès de donner mandat au Comité confédéral de provoquer, dans le plus bref délai possible, l'action nécessaire dans les organisations intéressées pour arriver à la création d'une Fédération du Spectacle, la fusion des fédérations de métaux, la fusion des fédérations de transports.

« Les délégués de l'Union des syndicats ouvriers de Toulouse :

« MARTY-ROLLAND, REYNAUD. »

A Toulouse encore l'année dernière se constitua le syndicat des Coupeurs tailleurs. On dit : Il y a une Fédération de l'Habillement, nous ne pouvons vous admettre à moins d'adhérer à la Fédération et en même temps si vous ne constituez un syndicat général d'industrie. Les coupeurs tailleurs répliquèrent : Vous n'avez pas de loi et d'obligation à nous imposer, parce que dans le bureau provisoire de ce syndicat, il y avait des camarades qui avaient travaillé à Bordeaux et avaient appartenu à un syndicat de Coupeurs tailleurs, et qui nous dirent : L'Union de Bordeaux n'a pas formulé cette obligation...

Une voix. — Ce n'était pas nécessaire.

**Marty.** — C'est justement parce que nous le trouvons nécessaire que nous le demandons à cette tribune. Nous étions quand même adhérents à une fédération, pas celle de l'Habillement ; et alors ils nous dirent qu'ils étaient adhérents à une sorte de fédération restée en dehors de la C. G. T. qu'on pouvait qualifier de jaune. Eh bien, nous ne voulons pas que, par suite de manque de précision dans les statuts confédéraux, ce fait puisse se produire, qu'un syndicat soit adhérent à une fédération en dehors de la C. G. T. Et encore, ç'aurait été un cas à trancher ici, si ce syndicat avait demandé sa participation au Congrès et qu'on aurait soulevé qu'il appartenait à une fédération en dehors de la C. G. T. Ce sont des conflits qui doivent disparaître et c'est pour cela que je demande le vote de la motion que je viens de vous lire.

**Hoareau.** — Je rappelle les décisions prises dans le Congrès des Mouleurs en juillet dernier, et celles prises par le Congrès des Mécaniciens en 1907, où la question fut discutée, et je demande aux délégués si un Congrès confédéral peut annuler les décisions prises par ces Congrès corporatifs qui se sont prononcés contre la fusion des fédérations intéressées.

**Gérooms** (du Havre). — Cette discussion n'est pas nouvelle au sein des fédérations de métiers et d'industrie. En effet, dans les statuts nous trouvons une lacune, une incohérence en ce sens qu'on dit « l'un ou l'autre ». Il s'agit de savoir si, après la décision d'Amiens où le Congrès a déclaré que le syndicalisme se suffit à lui-même, cette doctrine doit faire disparaître tous les esprits corporatifs. Elle doit dire aux ouvriers : il ne peut y avoir d'intérêts de corporations, mais un intérêt général. Les intérêts sont communs ; un métallurgiste, un ouvrier du Bâtiment ou de l'Habillement ou de l'Alimentation ne doivent avoir des revendications distinctes les uns des autres. Nous sommes tous partisans des améliorations, de différentes revendications, partisans d'un idéal. Pour arriver à cet idéal, il est juste et nécessaire que nous n'ayons pas de discussions intestines dans le sein des fédérations. Ce que notre camarade de Toulouse vous a dit facilite ma tâche. Je n'ai pas besoin de vous dire que dans toutes les villes il y a de ces discussions trop nombreuses. J'ai assisté, pour ma part, à de nombreux congrès, de nombreuses réunions de corporations, et presque tout le temps de ces réunions est consacré aux discussions entre fédérations. Il n'est pas nécessaire de traiter ici la valeur primordiale des Fédérations d'industrie contre les Fédérations de métiers, c'est une tâche qui m'est facilitée d'autant plus que lorsque le Bâtiment a discuté avec la Peinture, cela a été facilement démontré. Je passe donc sur la nécessité de fusion, nous le savons tous ; mais puisqu'il faut l'introduire dans les statuts, il faut essayer de faire cette fusion sans accroc, sans qu'il y ait des camarades qui en prennent prétexte pour se retirer de la C. G. T. Il y a des mesures à prendre, surtout une tactique et une méthode de sagesse pour arriver à un succès général.

Je vais essayer de répondre immédiatement aux arguments qui ont été présentés, non pas à cette tribune, mais qui sont généralement présentés dans les congrès corporatifs et dans les unions locales.

D'abord, on demande l'autonomie des corporations fédératives ou des fédérations adhérentes à la C. G. T. Or, je demande : qu'est-ce qu'on appelle autonomie ? Si on réclame l'autonomie pour maintenir une fédération qui peut être nuisible et porter de graves inconvénients à la solidarité, il n'y a plus d'autonomie. On ne peut prétendre qu'une fédération se réclame d'autonomie lorsqu'elle est décidée, non pas à mal faire, mais à nuire à la marche d'une autre, exemple le Bâtiment et la Peinture. D'autre part, si je ne veux pas comprendre la valeur de l'autonomie fédéraliste, je rappelle ces camarades à l'autonomie des syndicats de province qui, eux aussi, pourront dire : Puisque vous n'êtes pas partisans d'accepter les décisions des congrès confédéraux, nous sommes, nous, partisans d'accepter et de réclamer également l'autonomie syndicale et d'adhérer librement à la fédération d'industrie. Vous aurez alors cette désagrégation des fédérations comme les mouleurs, comme les ouvriers maréchaux et d'au-

tres. Vous en feriez disparaître quelques-unes et ces quelques-unes réunies seraient suffisantes pour détruire la fédération existante, parce qu'il n'y aurait plus les moyens nécessaires à sa vitalité. Exemple : les mouleurs. Je n'ai pas de parti pris contre eux, puisque je suis mouleur moi-même. Si la minorité décidait de réclamer sa propre autonomie pour adhérer à la fédération d'industrie au lieu de métiers, je suis persuadé que la Fédération des mouleurs n'aurait plus l'alimentation nécessaire pour son existence. Comme nous avons été battus dans des congrès corporatifs, nous venons demander, sous forme d'autonomie, de déclarer que les fédérations de métiers doivent disparaître des statuts confédéraux et inviter tous les syndicats de province et non point les fédérations à se réunir, à s'entendre pour former l'unique fédération de leur industrie. On va nous répondre, et c'est l'argument des mécaniciens et aussi de certaines autres fédérations de métiers : nous sommes, nous, fédération d'industrie. Evidemment, la mécanique c'est une industrie, mais la métallurgie c'est aussi une industrie. Si la Fédération des métallurgistes est une fédération d'industrie et celle des mécaniciens en est une aussi, on constate que dans les usines métallurgiques, il y a deux camarades qui travaillent côte à côte, dont l'un fait partie du syndicat des mécaniciens et l'autre de la fédération d'industrie. On constate, d'autre part, que pour obtenir une revendication comme celle de la journée de huit heures, il faut le concours de tous les ouvriers métallurgistes. Vous ne me ferez pas croire qu'un patron aura une cloche pour les mouleurs, une cloche pour les mécaniciens, les ajusteurs, les monteurs, etc. Il y a nécessité absolue, pour obtenir la journée de huit heures, d'une entente entre les camarades appartenant à la même industrie. D'autre part, les mécaniciens aussi soutiennent qu'ils ont organisé une sorte de cartel dans lequel ils englobent toutes les forces métallurgiques. Je réponds : je n'ai pas à voir si les mécaniciens ont réalisé un cartel, je constate une chose, c'est que c'est une organisation qui vient se greffer sur une autre. Le cartel ou l'accord ne peut être admis. C'est une organisation dont je ne veux pas connaître l'action future, mais que je déclare nuisible quant à présent. D'autre part, si vous admettez et si vous préconisez la fusion des ouvriers en métaux, pourquoi ne pas généraliser et ne pas avoir la fusion de l'Habillement, de l'Alimentation, du Livre, etc.? A ceux qui ont lancé cet argument, je réponds que j'ai soutenu la proposition de la fusion de la Métallurgie ; il n'en est pas moins vrai que tout à l'heure j'ai déclaré que les statuts doivent dire l'un ou l'autre, c'est-à-dire de ne pas mettre dans les statuts qu'il sera facultatif d'adhérer à sa fédération d'industrie ou de métier, mais de donner l'orientation nécessaire aux syndicats nouveaux qui se créeront pour leur dire : Vous n'avez qu'à entrer dans une seule et même fédération d'industrie.

Un autre argument ; on nous dit : savez-vous si on va accepter dans ces futures fédérations d'industrie les détails indiqués dans les statuts des autres fédérations ? Il y a des fédérations qui ont une caisse de chômage, d'autres de secours, etc. Est-ce que la fédération d'industrie va accepter cela ? A cela je réponds : Vous n'avez pas à voir ce que cette fédération fera, mais à vous prononcer immédiatement sur l'unité ; et quand cette unité sera réalisée en congrès, il vous appartiendra de communiquer vos propositions et de les faire discuter par le congrès. Si le congrès adopte dans ses statuts une institution semblable, caisse de secours, de chômage, il appartiendra aux fédérations d'industrie d'insérer dans leurs statuts ce qui leur semblera bon ; mais ici nous n'avons pas pour mission de dire aux fédérations d'industrie : Vous mettrez dans vos statuts ceci ou cela. Non, le congrès a pour mission d'indiquer les principes. Le Congrès n'a qu'une orientation à donner et pas autre chose. Nous sommes persuadés que, lorsque les syndicats seront réunis appartenant à toute l'industrie de la Métallurgie, par exemple, et qu'une décision confédérale des congressistes viendra leur dire : Nous vous demandons d'avoir des liens de solidarité plus grands, d'avoir une fraternité plus grande, de traiter des questions avec plus de justice ; nous vous deman-

dons de vous unir, de vous assembler plus fortement pour avoir des revendications plus tangibles et plus palpables ; nous vous demandons de vous unir, comme l'a fait le Bâtiment, pour prouver que vous êtes une organisation puissante et que vous avez une communauté d'idées, que vous êtes décidés à poursuivre la transformation sociale, l'unité de Fédération d'industrie se fera. C'est pour cette raison que je dis à ceux qui prétendent que les fédérations pourraient se retirer : c'est parce que vous avez des combinaisons autres que la bonne fraternité, c'est parce que vous avez autre chose que l'union, c'est parce qu'il y a des combinaisons qui, dans ces fédérations d'industrie, disparaîtraient ; c'est parce qu'il y a des tendances à faire prévaloir au-dessus de la C. G. T. ; c'est parce qu'il y a une multitude de combinaisons que vous connaissez tous, je n'ai pas à y entrer, que je demande au Congrès de donner mandat au C. C. de réunir d'abord, puisque cela nous intéresse personnellement, à la fédération de la Métallurgie, dans un délai de six mois, tous les syndicats de France appartenant à l'industrie métallurgique et là, sous ses auspices, en dehors des fédérations qui n'auraient que voix consultative, en dehors des secrétaires, puisqu'il y a des personnalités, que les syndicats soient seuls appelés à se prononcer. Je demande qu'à ce congrès le C. C. se fasse représenter officiellement et déclare que c'est sous les auspices de la C. G. T. et la dictée des congressistes de Marseille que ce congrès a lieu. Si vous adoptez cette proposition, vous verrez que l'unité se fera dans la Métallurgie, puisque le Bâtiment nous a donné une orientation, une ligne de conduite et un exemple. Au lieu d'une seule fédération d'industrie constituant une puissante organisation, vous en aurez deux et successivement s'ajouteront toutes les autres : transports, etc. (*Applaudissements*).

**Bajat.** — Il y a certainement dans l'organisation ouvrière en France un manque d'unité. Si nous examinons les différentes formes d'organisation que le prolétariat s'est donnée, nous remarquerons qu'il y a trois méthodes constitutives qui se rapportent ainsi : 1° A la matière produite ; 2° à la façon dont la matière est travaillée, enfin aussi à la qualité de l'employeur. Nous voyons parmi les travailleurs ceux qui manipulent la matière première ; puis ceux qui mettent en œuvre la matière première afin de la jeter sur le marché ; enfin ceux qui appartiennent aux administrations soit particulières, soit de l'Etat, soit des communes. Nous sommes donc en présence de trois formes de groupement. Mais s'il y a un manque d'unité qu'on reproche aux organisations professionnelles, surtout celles qui se cantonnent dans les fédérations de métiers, il faut tenir compte d'une chose : c'est que, jusqu'à présent, malgré toute la propagande faite soit d'un côté, soit de l'autre, on n'a pas obtenu cette unanimité d'efforts qui ait réussi à s'imposer à un nombre considérable d'ouvriers ; c'est que l'on a oublié une chose, la défense de la valeur professionnelle de l'ouvrier. C'est un terrain sur lequel on aurait pu songer un peu lorsqu'on fait en général appel à tous les ouvriers.

En effet, comment faut-il considérer l'ouvrier dans son rôle social ? Est-ce qu'il n'a de la valeur que parce qu'il est un tube digestif ouvert aux deux bouts ; est-ce qu'il n'a de valeur que parce qu'il consomme ? Je ne le crois pas ; nous avons un rôle social à effectuer. Qu'est-ce qui donne à l'ouvrier sa valeur sociale dans l'état économique actuel ? Je dis : c'est sa valeur professionnelle, et lorsqu'on parle d'organisation, il faudrait ne pas oublier cela : la défense de la valeur professionnelle. Nier la valeur professionnelle de l'ouvrier, c'est ce que beaucoup de camarades de la Métallurgie nous ont opposé, c'est ni plus ni moins donner des circonstances atténuantes à l'exploitation capitaliste. (*Protestations*). Je vois un sourire errer sur vos lèvres, camarades, je continuerai tout de même. Dans toute société industrielle, financière, contrairement à ce qui était autrefois dans le petit atelier, on ne tient plus compte de la valeur professionnelle de l'ouvrier : on ne voit que la masse ouvrière, que la main-d'œuvre à exploiter. Justement, dans notre profession, chez les Mécaniciens, s'ils avaient été suffisamment organisés au point de pouvoir défendre cette valeur pro-

fessionnelle, on n'aurait pas eu de dépréciations de salaires comme celles qu'on voit d'année en année et qui font que le salaire de l'ouvrier mécanicien est réduit à celui d'un manoeuvre.

*Une voix.* — C'est le machinisme.

**Bajat.** — Je le sais. Mais si nous avons été organisés, nous aurions pu faire que ce machinisme, au lieu d'amener une dépréciation de la main-d'œuvre, aurait pu nous rendre service ; nous aurions pu nous en servir non pas pour maintenir le salaire, mais pour l'augmenter. Il y a chez tout individu un fond d'égoïsme, on ne peut pas dire autrement ; mais si on adhère à une organisation, si on se mêle à la masse pour faire quelque chose, on veut en tirer un avantage.

Si je défends et si je mets en cause la valeur professionnelle, ce n'est pas que je veuille donner aux organisations professionnelles ce caractère corporatif qu'on nous reproche quelquefois, créer cette aristocratie de métier, car dans la Fédération des Mécaniciens, nous n'avons jamais fait preuve de cette aristocratie ; au contraire, dans toute nos manifestations nous avons fait ce que nous avons pu pour nous mettre en rapport avec tous les autres camarades. La preuve, je la prendrai à Marseille. Il y a des syndicats qui n'avaient pas encore été confédérés, qui étaient restés éloignés de leur fédération. Si aujourd'hui ils ont adhéré à leur fédération, c'est sur mes démarches personnelles, nul ne le niera. Vous voyez que nous ne sommes pas adversaires de telle forme de fédération ; mais j'estime que lorsqu'on se trouve en présence d'une forme d'organisations comme celles qui caractérisent les travailleurs des métaux, des organisations qui manifestent leur vitalité, et qu'elles veulent se défendre : on ne peut se défendre lorsqu'on n'a aucune vitalité, il faudrait tenir compte de cette vitalité, ne pas dire : vous vous organiserez dans telles conditions. Depuis 1904, nous avons essayé avec les différents groupements des ouvriers sur métaux d'arriver à une entente. Je reconnais parfaitement que lorsque l'organisation arrivera à une perfection assez élevée, une union se fera, mais jusqu'alors il y a certains désaccords entre nous et il serait nécessaire d'établir des points de contact assez rapprochés qui préparent la fusion dans des termes acceptables pour tout le monde.

D'autre part, il est certain que dans l'état actuel de l'organisation, nous n'avons pu arriver à donner soit aux uns, soit aux autres, l'importance numérique pour nous imposer... Car il y a aussi dans toute activité humaine deux formes d'activité, aussi bien dans la méthode scientifique que sociale, deux façons de procéder, par analyse et par synthèse. Avant de faire la synthèse d'une chose, il faut en faire d'abord l'analyse. C'est pour cela que je dis : la fédération de métier est la méthode analytique, la fédération d'industrie, la méthode synthétique ; et il ne faudrait pas venir, par une décision brusque, briser des organisations qui se sont établies sur des bases solides et qui ne demandent qu'une chose : vivre et se développer sur leur terrain respectif. Lorsque nous aurons pu établir les points de contact, lorsque nous aurons établi des rapports qui pourront nous faire connaître les uns aux autres, nous pourrons discuter et voir sur quel terrain nous pourrons unifier notre action. Mais je dis qu'il serait prématuré, aujourd'hui, de faire brusquement ce changement de méthode, il s'en suivrait des heurts ; la nature humaine n'est pas parfaite. Les uns et les autres, lorsque nous nous livrons à l'action syndicale sur le terrain professionnel ou ailleurs, nous y venons avec nos qualités et nos défauts. On ne peut croire qu'une simple décision de Congrès peut faire disparaître les uns et mettre en valeur les autres. Je demanderai donc, en me ralliant à la proposition de Geroums, que le Comité confédéral invite les diverses professions des métaux à établir des rapports entre elles et à préparer un terrain d'action où on pourra faire cette union, car jusqu'à présent on n'a rien fait pour cela ; tous les pourparlers engagés n'ont jamais abouti, je ne veux pas en chercher la cause.

*Une voix.* — A qui la faute ?

**Le Président.** — N'interrompez pas l'orateur.



**Bajat.** — D'autre part, si nous examinons, dans toutes les professions, dans toutes les industries, la méthode par laquelle on veut faire une seule fédération d'industrie, nous verrons qu'au contraire, loin de faire l'unité, nous ferons la confusion, ou alors il faut délimiter et savoir sous quelle forme la fédération doit s'établir, sous la forme de la production de la matière ou de l'application de la profession qui transforme la matière, ou encore sous la qualité de l'employeur ; car, en effet, nous avons dans nos différentes fédérations — c'est là que nous devrions agir — dans les fédérations des travailleurs de l'Etat, des professionnels qui appartiennent, eux, aux différentes fédérations d'industrie que nous préconisons. Est-ce que, par exemple, dans la Fédération des Transports, il n'y a pas des peintres, des serruriers, des menuisiers, des mécaniciens ? Est-ce que ces ouvriers qui sont dans ces administrations et qui sont confédérés comme des ouvriers de transports, s'ils sont renvoyés de leur atelier de construction, est-ce qu'ils seront obligés de changer de fédération ? Dans les constructions navales, il y a des peintres, des ouvriers d'ameublement, des maçons, des charpentiers ; est-ce que ces camarades, s'ils changent d'atelier, seront obligés de changer d'organisation ? Et il y a des exemples à l'infini. Nous n'ignorons pas que les serruriers peuvent appartenir à la Fédération du Bâtiment et à la Métallurgie elle-même et aux Mécaniciens. Vous voyez qu'il y a là une question très urgente à étudier, il faudrait délimiter ces choses-là, et que pour aller jusqu'au bout de la fédération d'industrie, il faut que vous détruissiez les fédérations des travailleurs de l'Etat, des travailleurs d'administrations... Car il serait inutile de poursuivre d'un côté en négligeant l'autre et je conclus que, si on doit faire l'unité qu'on préconise, qu'on aille jusqu'au bout et qu'on engage tous les comités fédéraux à établir des rapports entre eux et à préparer une base pour cette unité.

**Chabert** (de la Seine). — L'organisation ayant abordé la question brûlante des fédérations d'industrie et de métiers, nous avons établi un rapport d'une quinzaine de pages dont j'étais chargé de vous donner connaissance, mais dans notre désir d'aborder le plus rapidement possible la question antimilitariste, nous vous faisons grâce du rapport et je vous donnerai succinctement les arguments qu'il contient.

Ce que nous demandons, en somme, n'est pas une modification aux statuts, car les statuts sont très catégoriques ; l'art. 2 ne parle absolument que des fédérations d'industrie et ne fait pas mention des fédérations de métiers. Ah ! je sais, et c'est justement là-dessus que le C. C. s'est basé pendant deux années sur l'équivoque de la résolution d'Amiens et c'est justement cette résolution qui empêche l'application directe de l'art. 2 des statuts confédéraux. C'est à cette résolution que nous reprochons de n'être ni chair ni poisson et d'avoir permis de ne pas solutionner une question comme celle des ferblantiers et de la métallurgie. Lorsque nous sommes venus ici, nous avons fait preuve de bonne volonté et nous avons eu une grande tolérance en ne ramenant pas au Congrès la contestation de la Fédération de la Métallurgie en ce qui concerne la Fédération des Ferblantiers-Bottiers.

Oui, il faut le dire, c'est grâce à l'équivoque de cette résolution que le C. C. a pu pendant un an et demi discuter cette question et ne pas donner de sanctions, car il était désarmé.

La question des ferblantiers, si cette fédération a eu un semblant de vitalité, c'est grâce à une organisation dissidente d'une autre fédération... (*Interruptions*). Nous posons la question. Il est tout à fait urgent que nous revenions sur cette décision d'Amiens, car nous ne pouvons rester dans cette équivoque ; il ne faudra pas que, sous prétexte de tolérance, on maintienne des organisations qui étaient déjà mortes auparavant.

Comme le camarade tout à l'heure l'a fait pour le Havre, je le ferai au point de vue de Paris, c'est un principe que nous avons défendu longtemps et le 1<sup>er</sup> mai 1906 est venu en quelque sorte nous renforcer dans ce principe des fédérations d'industrie. Oui, nous avons vu qu'il était regrettable

qu'au 1<sup>er</sup> mai 1906 — lorsqu'on avait affirmé un principe de réduction d'heures de travail — que nous avons pu donner ce triste spectacle de trois revendications différentes par trois organismes différents, et c'est justement par ce maintien des fédérations de métiers, par cette concurrence syndicale, qu'il y a dans tout le département de la Seine et dans toute la France ; c'est grâce à cette concurrence syndicale qu'on n'a pu trouver un terrain d'entente et qu'à Paris, ce sont les non organisés qui ont fait le mouvement. C'était nous donner en quelque sorte raison. Et un autre argument sur lequel nous nous appuyons, puisqu'on nous sort toujours les beautés de l'organisation étrangère : on nous parle toujours de l'esprit méthodique, de la pondération avec laquelle ces organisations opèrent et que c'est grâce à cette pondération, à cette action méthodique qu'elles arrivent à avoir un effectif puissant ; prenons également, nous, l'exemple des organisations étrangères, mais, suivant notre conception, prenons ce qu'elles ont de bon. Nous reconnaissons qu'au point de vue des fortes cotisations elles ont raison. Nous cherchons, nous aussi — c'est une question brûlante — à faire augmenter la cotisation et nous ne différons que sur un point, celui de l'attribution de cette cotisation. C'est grâce aussi au mode de recrutement qu'ils ont, qu'ils arrivent à avoir des effectifs comme ils les ont, et les camarades qui s'occupent du mouvement international, surtout dans la Métallurgie, ont pu voir dans le *Journal international des Ouvriers sur métaux*, ce qui s'est passé en Grande-Bretagne ; ils ont pu voir le congrès d'unification où il a été presque décidé de faire un seul organisme avec six groupes. Nous pourrions prendre l'exemple du Danemark, de l'Autriche, où partout on sent cette coordination, ce besoin d'union entre les éléments d'une même industrie. Les organisations étrangères sont arrivées à avoir un bon effectif, parce qu'elles se sont appliquées à sortir de la hiérarchie des métiers et c'est ce qui nous manque ici.

On nous dit qu'on pourrait faire une entente. On nous dira peut-être : Pourquoi n'adhérez-vous pas au cartel ? Nous ne pouvons pas faire d'entente avec le cartel ; les raisons les voici : nous en avons goûté, des ententes, nous avons passé des années et des années à chercher un terrain et nous n'avons jamais pu en trouver un. Pour quelles causes ? Parce que ce cartel est une organisation à part qui ne nous donnera pas cette union, cette coordination dans l'effort que nous réclamons ; il maintiendra la concurrence, et à la première occasion on sortira quelque chose. Il est facile de trouver des objections, des motifs pour supprimer une entente. Mais je ne veux pas m'appesantir sur le cartel.

Il reste que nous ne recherchons pas non plus, au point de vue de ce qui s'est passé dans le département de la Seine, à établir la responsabilité des uns et des autres. En ce qui concerne la division dans le mouvement, nous sommes pleins de tolérance, comme nous le disions, et nous ne voulons pas, par des questions personnelles, par des questions d'organisation à organisation, qu'on vienne prendre ce prétexte pour empêcher de faire cette union. Ce qu'il y a dans le département de la Seine, c'est que si les têtes d'organisations sont contre la fusion, je puis vous déclarer que la masse y est favorable. En effet, lorsque nous disons aux camarades : Qu'est-ce qui vous divise ? Les camarades ne peuvent rien nous répondre, ils n'ont pas les arguments nécessaires, ils ont un seul désir, c'est d'être, c'est de se grouper avec les camarades à côté dans l'atelier. Bajat nous parlait de la valeur professionnelle, mais ce sont les mécaniciens eux-mêmes, ce sont les techniciens qui nient eux-mêmes la valeur professionnelle ; ce sont eux qui arrivent à faire abnégation complète de cette valeur professionnelle. Je puis vous dire, par exemple, que je suis bijoutier et que, dans des moments de chômage, des camarades m'ont offert d'aller faire de la ferblanterie, d'aller dans un atelier de décolletage. Vous voyez la valeur professionnelle, jusqu'où elle peut aller. Ce qui la fait le plus, ce ne sont pas les organisations, mais le patronat ; c'est lui qui fait la valeur professionnelle parce qu'il base cette valeur sur l'égoïsme de l'in-

dividu, c'est en exploitant cet égoïsme qu'il arrive à dire : Mais toi, ajusteur, toi, tourneur, tu as d'autres aspirations que le simple manoeuvre qui est à côté de toi, tu gagnes une plus forte journée, tu as les mêmes besoins, c'est entendu ; donc, tu es supérieur au camarade manoeuvre qui n'a pas pu arriver à faire un apprentissage. C'est cette valeur personnelle qu'on escompte et, le jour de la lutte, s'il y a une résistance de la part d'une certaine catégorie, nous voyons le patronat qui a fait dédaigner ceux-là, leur passer la main dans le dos et les mettre à la place de ceux qui parlaient de valeur professionnelle. Si le Congrès ne faisait pas l'unité dans la métallurgie, c'est la base, ce sont les organisations elles-mêmes qui la feront. A Paris, c'est à la veille de se faire.

On viendra nous objecter aussi la difficulté de la démarcation de ces fédérations d'industrie. C'est une question trop complexe pour que nous puissions dire où commencera et où finira notre fédération d'industrie. Nous pouvons tenir compte où les corporations prennent leurs adhérents et leurs effectifs.

J'avais aussi mandat de généraliser les cas. Nous ne voulons pas nous cantonner spécialement au point de vue des fédérations d'industrie dans la métallurgie ; ce que nous préconisons est aussi adoptable pour les autres fédérations, pour les autres industries, et c'est pour éviter qu'au prochain congrès, la Fédération du Livre, la Fédération des Transports viennent vous redemander ce que nous vous demandons ; c'est pour cela que nous demandons immédiatement la disparition de la résolution d'Amiens et que le recrutement au point de vue fédéral de la Confédération se fasse sur le terrain des fédérations d'industrie.

Je conclus en déposant un ordre du jour qui sera en conformité de celui déposé par Gérooms. Où nous différons simplement, c'est que nous demandons que ce soit généralisé au point de vue confédéral, et non pas spécialement pour la métallurgie. (*Approbaton*).

**Le Président.** — Il y a encore quinze orateurs inscrits. (*Rires*).

*Un délégué.* — Je demande qu'il y ait deux orateurs seulement dans chaque sens.

*Un autre délégué.* — Et qu'on limite le temps.

**Le Président.** — Chaque orateur a dépassé le temps accordé ; je demanderai que cela ne se renouvelle plus. Maintenant, nous pourrions suspendre la séance pour que dans chaque Fédération où plusieurs orateurs ont demandé la parole, on se mette d'accord pour déléguer un camarade.

Adopté.

*Reprise de la discussion.*

**Bouyé, des Mouleurs.** — A voir le nombre d'orateurs qui s'étaient fait inscrire pour cette discussion, on peut dire que quoique ce soit une question de détail, elle intéresse la plupart des délégués. Hier, quand on a annoncé cette question, j'ai pensé comme l'avait déclaré Guerry, de Lyon : Il ne faut pas qu'une fédération puisse rester en dehors de la Fédération unitaire, parce que plus tard, quand viendra en discussion l'Union des métaux, les diverses fédérations pourraient invoquer le précédent qui existe dans la Peinture ; si on avait posé la question d'une autre façon, j'aurais peut-être voté pour que la Peinture rallie la Fédération unitaire ; mais j'ai compris qu'on voulait surtout imposer à toutes les fédérations une méthode d'organisation qui peut ne pas plaire à leurs membres. Au Congrès d'Amiens, la Fédération du Bâtiment ou plutôt les organisations qui concernent l'industrie du Bâtiment s'étaient mises d'accord pour demander que le C. C. convoque un Congrès constitutif pour une fédération unitaire ; il y avait à peu près unanimité entre toute l'industrie. Les camarades serruriers, maçons, charpentiers ou autres reconnaissent l'utilité de cette fusion. Ici, la question ne se pose pas tout à fait de même ; il s'agit d'imposer et non pas d'enregistrer, en quelque sorte, une constitution à des professions bien distinctes. Si la Fédération du Bâtiment a pu régler son unité sans trop de difficultés, c'est parce que le Bâtiment a dit : Nous avons les mêmes patrons à combattre et toutes les corporations, sans s'occuper si elles travaillaient le bois ou les métaux, ont adhéré à la Féd-

ration du Bâtiment, parce qu'elles y étaient intéressées. Pour l'Union des Métaux qu'on nous propose, on ne vient pas dire : Vous vous grouperiez par affinité de production, mais par affinité de matière première. Nous travaillons tous les métaux, que vous travailliez les métaux précieux ou le fer, vous avez tous les mêmes intérêts. Nous disons que dans les métaux on pourrait classer plusieurs industries bien distinctes, et je dis alors que la question ne se pose plus comme à Amiens pour le Bâtiment. A ce compte-là, si on tient compte seulement de la matière façonnée, on peut élargir le débat, car on a laissé se créer une Fédération de l'Habillement à côté de la Fédération du Textile. Or, l'Habillement travaille les tissus et il serait logique que l'Habillement rattachât la Fédération du Textile. Et cela ne se pose pas seulement pour l'Habillement, mais pour l'Ameublement ; on devrait former une Fédération du bois, et tous devraient y aller. Pour le Livre, de même : il y a une Fédération du Papier, de la Typographie, de la Lithographie et autres ; qu'on fasse une Fédération unique qui serait la Fédération du Papier. Et alors vous voyez où cela nous entraînerait.

On vous disait tout à l'heure qu'il y avait une minorité partisane de la fusion. Nous avons eu un Congrès au mois de juillet ; à ce Congrès Gérooms avait porté la même discussion ; il y a donné tous les arguments ; et cependant 48 syndicats sur 54 ont voté le maintien du statu quo. Vous pouvez voir que ce n'est pas seulement une majorité, mais la presque unanimité.

Nous avons considéré que nous devons nous mettre d'accord sur un principe, que nous ne devons pas nous diviser, qu'il fallait qu'il y eût unanimité, si possible, dans la sanction que nous donnerions au débat, qu'il fallait que nous rentrions tous en bloc dans la Fédération des métaux ou que nous restions Fédération des mouleurs. Si aujourd'hui on sent qu'il souffle un vent vers les organisations centrales et unitaires, si le Congrès votait cette proposition, je crois que les Mouleurs ne resteraient pas en dehors et rallieraient l'organisation centrale, la Fédération unitaire malgré nos désirs.

Mais il y a un point très délicat. Les camarades qui ont fait inscrire cette question à l'ordre du jour, la Fédération des Ardennes, la Bourse du Travail de Limoges, l'Union des métaux de Paris, n'ont pas seulement en vue de créer la fusion par en haut, ils se sont placés surtout au point de vue de localité, c'est-à-dire qu'ils veulent que la fusion qui se réalise par en haut se réalise aussi par en bas. C'est à mon avis ce que pensent les camarades : qu'il y ait dans un avenir plus ou moins lointain un seul syndicat par localité, un syndicat de Métallurgistes. Il faut ne pas bien comprendre quelle est l'opinion qui domine parmi la masse. Je sais que vous ne tenez pas compte de l'opinion, vous dites : ils sont dans l'erreur, nous devons les mettre dans le droit chemin. Vous avez peut-être raison. Mais puisqu'ils sont intéressés, nous devons compter avec eux et tenir compte de leur opinion dans nos décisions. Si on voulait s'en tenir à l'appréciation que font certains militants de la C. G. T. au sujet de cette organisation, on pourrait rappeler l'étude qu'a faite Pouget dans le *Mouvement Social*. Il était qualifié pour écrire cette étude qu'il a écrite pour montrer la suprématie de notre organisation française sur les autres ; il a montré l'individu libre dans le syndicat, le syndicat libre dans la Fédération, la Fédération libre dans la Confédération. Mais toutes ces libertés, ce n'est qu'un mot, cela existe sur le papier, puisqu'aujourd'hui vous voulez imposer un mode de constitution à des corporations qui n'en veulent pas. Hier, par exemple, un camarade des Chemins de fer, un camarade des Employés, les camarades du Livre sont venus s'insurger au nom de cette majorité et vous allez leur donner raison ; vous avez dit : vous êtes minorité, mais vous avez raison. Aujourd'hui, vous voulez imposer la minorité à la majorité, c'est-à-dire que les majorités ne comptent pour vous qu'autant qu'elles partagent vos conceptions ; le jour où vous êtes minorité, vous ne respectez pas du tout les majorités. Vous devez tenir compte de l'opinion des organisations intéressées. Je représente avec les camarades mouleurs une vingtaine de syndicats de mouleurs qui sont tous pour le maintien du statu quo...

*Une voix.* — Ce n'est pas vrai.

**Bouyé.** — Il y a trente syndicats de mouleurs représentés ici ; une vingtaine sont pour le maintien du statu quo, les syndicats qui, au Congrès des mouleurs, avaient voté le principe de la fusion, n'ont pas envoyé leur mandat à la Fédération, ils se sont fait représenter soit par un délégué de leur Bourse ou de leur sein, ou un délégué qui représente leurs tendances. Je puis donc dire que les vingt mandats que nous représentons ici sont tous pour le statu quo. Je conclus en déposant cet ordre du jour :

« Considérant qu'un Congrès corporatif en dictant aux professions telle ou telle méthode d'organisation, viole l'autonomie qui est la base de la C. G. T. et peut nuire à l'initiative corporative, nous demandons le maintien du statu quo.

« *Signé* : BOUYE, HOAREAU, LALIE, MOREZ, HUKEN-  
« MEYER, GENET, COUPAT, PUNTIS, MARTIN. »

**Parfait.** — On cherche à créer une équivoque en faisant entrevoir que nous voulons absorber la Fédération des bijoutiers. Les bijoutiers ne sont pas des Métallurgistes et n'ont rien à faire avec nous.

*Un délégué.* — Je déclare que les bijoutiers sont adhérents à l'Union internationale des ouvriers sur métaux, par conséquent se reconnaissent eux-mêmes ouvriers sur métaux.

**Parfait.** — Ce que nous voudrions plutôt, c'est voir les diverses professions : mouleurs, mécaniciens, fusionner ensemble, créer une Fédération puissante telle que le Bâtiment l'a fait. Dans la Métallurgie, la plupart des ouvriers mouleurs, mécaniciens, métallurgistes se rencontrent dans les mêmes ateliers. Dans la région des Ardennes, dans presque toutes les localités, il y a trois syndicats : les mouleurs, les métallurgistes, les mécaniciens. Qu'y a-t-il dans le syndicat des mouleurs ? Les mêmes éléments que chez les métallurgistes et les mécaniciens. C'est qu'on ne définit pas ce qui caractérise le mouleur ni le mécanicien. Le camarade Coupât sait qu'il y a de tout chez eux, excepté des mécaniciens. Dans les Ardennes, nous souffrons de cet état de choses, car au lieu d'avoir un syndicat puissant dans une localité, un syndicat pouvant à un moment donné apporter un effort, arracher une amélioration, il n'est pas possible de le faire, parce que les éléments mécaniciens sont réunis d'un côté, les mouleurs de l'autre, et chacun discute à sa façon ; si bien que si une question intéresse certains camarades, les autres ne s'en occupent pas. Nous voulons que cela disparaisse. En outre, dans les syndicats de mouleurs, on nous dit : Nous avons une profession bien déterminée. Mais alors que faites-vous du mouleur à la machine qui, cependant, vient de la campagne où il travaillait la terre afin de s'embaucher et qu'au bout de deux jours il est mouleur. Vous appelez cela un ouvrier professionnel ? Chez les mécaniciens, il y a les ébarbeurs, les monteurs, les passeurs de sable, les meuleurs, etc., etc., tous ne sont pas des ouvriers professionnels. Nous disons qu'il y a chez les mécaniciens, mouleurs et métallurgistes des camarades de toutes professions et nous voulons réunir tous ces camarades se rattachant à l'industrie des métaux pour créer une Fédération d'industrie puissante.

Nous avons déjà eu quelques résultats. Il y a Revin qui a lutté pendant 129 jours dans une grève mémorable. Depuis, les ouvriers ont reconnu la nécessité des syndicats d'industrie. Seule une localité, Charleville, n'a pas encore fait l'unité dans son sein. Le syndicat des mouleurs de Charleville était venu au Congrès d'Abbeville déclarer qu'il était partisan de la fusion. Il vient au Congrès des mouleurs quelque temps après et nous voyons qu'il vote contre la fusion qu'il avait acceptée au Congrès d'Abbeville quelques mois auparavant. Nous demandons pourquoi cette équivoque.

Il y a un autre argument, celui-ci : c'est l'administration que demandent trois Fédérations : mouleurs, mécaniciens, métallurgistes sont administrés par un conseil d'administration, il y a là des frais d'administration, de propagande inutiles. Lorsque la Fédération des mécaniciens entreprend

une tournée, elle cherche des aliments pour elle ; la Fédération des mouleurs la suit par derrière et la Métallurgie aussi ; si bien que deux ou trois tournées sont faites et ne donnent pas de résultats, parce qu'on veut toucher tous les éléments ; tandis que s'il y avait une propagande générale, on aurait de meilleurs bénéfices, parce que tous les éléments viendraient là. Nous avons décidé de déposer une motion tendant à inviter le Congrès de Marseille à s'inspirer des décisions d'Amiens et demandant la réunion de tous les syndicats d'industrie de métaux, mouleurs, métallurgistes, mécaniciens, ou interfédérale, où les secrétaires de fédérations n'aurait pas accès ; même comme représentant des syndicats. Je dépose la motion sur le bureau. Je prierai le Congrès de s'inspirer des précédents d'Amiens pour nous donner raison et faire cesser un état de choses préjudiciable à la classe ouvrière. Ceux qui placent l'intérêt personnel au-dessus de la classe ouvrière sont des faux-frères... Je n'accuse personne ; il y a eu souvent à la tête des fédérations un esprit qu'on ne rencontre plus aujourd'hui. J'espère que les secrétaires de fédérations s'inspireront des besoins du prolétariat pour se rallier aux déclarations que vont faire les secrétaires de la Métallurgie.

**Lefèvre.** — Sur mon cas, puisque c'est un cas particulier, je ne veux pas qu'il y ait d'équivoque. Je ne suis pas partisan des fédérations de métiers, mais je ne suis pas partisan de la motion présentée par la Métallurgie, parce qu'elle n'est pas assez définie. Elle se place au point de vue général et si elle est votée telle qu'elle est présentée, la Métallurgie va dire : Nous spécifions telle fédération et telle autre. Mais il y a une autre proposition qui demande au Congrès de faire la fusion de tous les ouvriers sur métaux et c'est de cela que je ne suis pas partisan. Si nous adoptons cette façon de faire, ce sera comme la proposition faite hier par le Bâtiment qui entraîne le Congrès à voter la proposition faite par la Métallurgie, que vous le vouliez ou non.

Vous vous êtes engagés hier sur une question de principe au sujet du Bâtiment et vous ne pouvez pas vous déjuger aujourd'hui. Pour nous, nous sommes si peu partisans des fédérations de métiers, que nous avons fusionné à Paris cinq ou six syndicats de spécialités de métiers dans un syndicat d'industrie ; à Lyon la même chose : nous avons un syndicat de bijoutiers, d'orfèvres et deux de garniers. Mais ici, pour notre compte personnel, si on vote la motion telle qu'elle est présentée, fusion de toutes les fédérations des ouvriers sur métaux ou fusion des ouvriers sur métaux, je demanderai la parole pour discuter. Je voudrais que la motion précise ce qu'on veut faire voter au Congrès, qu'on dise ce que l'on veut : ou la fusion de telle façon, ou au point de vue général ; parce que là, j'aurai à discuter plus longuement.

**Bruon,** du Bâtiment. — Je suis peut-être un peu mal placé pour intervenir dans la question parce que représentant ici la Fédération du Bâtiment. Je parlerai donc plutôt à titre indicatif, afin de bien faire ressortir, autant que possible, les résultats obtenus depuis que la fusion a été faite dans le Bâtiment. Je voudrais faire remarquer aux camarades qui craignent la fusion dans les différentes fédérations existantes à l'heure actuelle, à certains camarades de métier ou d'industrie qui craignent que par une fusion on ne puisse arriver aux mêmes résultats, je voudrais leur apporter des chiffres concernant la Fédération du Bâtiment pour bien prouver quels sont les avantages obtenus.

Je ne puis me baser sur les anciens répertoires de la Fédération que je n'ai pas en mains en ce moment ; mais remontant simplement au Congrès de Bourges, je puis m'appuyer sur les diverses fédérations qui étaient représentées au Congrès. J'ai retrouvé dans les comptes rendus que cinq fédérations appartenant au Bâtiment y étaient représentées. Sur ces cinq fédérations, il y avait 157 syndicats qui avaient des mandats. Après Bourges, deux années se passent, quoiqu'il n'y ait encore pas eu d'unité faite ni de décision prise, il n'existe déjà plus que trois fédérations ; deux avaient disparu. Elles étaient anémiées parce que n'ayant pas un champ

d'action assez vaste. C'est pour prouver qu'il est plus que probable que si nous avons continué dans cette voie, si le Bâtiment avait continué à maintenir ces petites fédérations de métiers qui ne donnent rien du tout, au bout d'un temps, il n'existait plus aucune organisation fédérale dans le Bâtiment qui pourtant est une des plus nombreuses en hommes. Quand les organisations eurent à la Fédération du Bâtiment, déposé leurs archives, caisse, etc., les différentes fédérations réunies ne comptaient pas 10.000 membres; il n'y avait pas 10.000 fédérés dans toute la Fédération du Bâtiment à sa constitution. Je ne puis vous citer les chiffres exacts, parce que je n'ai pas avec moi toutes les archives de notre Fédération, mais je donnerai des chiffres approximatifs. Au premier janvier 1908, six mois après la fusion, la Fédération du Bâtiment comptait 25.000 membres ; au Congrès de Saint-Etienne, en avril, 30.000 ; au 1<sup>er</sup> juillet, 40.000 ; à l'heure actuelle, avec la fusion des carriers, nous sommes 45.000. Basons-nous, si vous le voulez, sur les cotisations payées à la C. G. T. : je vois sur le compte rendu que le deuxième trimestre de 1906, il fut payé dans le moment transitoire, c'est-à-dire d'avril à juillet, qui n'était qu'une période d'organisation de la Fédération d'industrie du Bâtiment, 46 francs 20 de cotisations, dans le troisième trimestre, juillet à septembre, 232 francs 50, le quatrième trimestre se monte à 330 francs ; le premier trimestre de 1908, il fut payé 444 francs. Je n'ai pas le compte rendu de la Fédération du Bâtiment, mais si vous le désirez, Lévy qui a les livres pourrait donner les chiffres exacts ; je sais que chaque mois nous payons plus de 180 francs de cotisations, puisque c'est moi, trésorier de la Fédération qui les paye. Les camarades de la Métallurgie, les camarades des différentes fédérations, qui, à l'heure actuelle, sont encore émiettées en fédérations de métiers impuissantes parce qu'elles ne sont pas assez fortes ni assez nombreuses et ne peuvent pas entreprendre une propagande assez intense, sont obligées de périlcliter. Pour éviter cela, il est de toute nécessité que toutes, autant que possible, les diverses petites fédérations se réunissent dans des groupements beaucoup plus forts.

Tabard, de la Fédération du Transport, m'a demandé de présenter au Congrès les quelques observations qu'il avait à présenter lui-même. Il remarquait que dans les transports, il y a un grand nombre de fédérations qu'il serait difficile de réunir dans une seule fédération. Pourtant, les camarades des transports et manutentions sont si bien partisans de l'unité que, d'accord avec les travailleurs des docks, ils ont décidé de devancer les décisions de ce congrès. A partir de 1909, la Fédération des Transports et Manutentions avec la Fédération des Ports et Docks ne feront plus qu'une seule et unique fédération. Vous voyez que ces camarades sont partisans des fédérations d'industrie, mais ils font certaines réserves demandant que toutes les fédérations de transports existant actuellement fusionnent dans quatre fédérations. Voici comment : 1<sup>o</sup> fédération en marchandises, c'est-à-dire les fédérations des ports, docks et manutentions ; 2<sup>o</sup> fédération des transports comprenant les tramways, cochers de fiacre, omnibus, etc., en un mot tout ce qui sert au transport de voyageurs dans les rues et sur routes ; 3<sup>o</sup> fédération des navigateurs comprenant tous les transports par voie d'eau, mers, canaux, etc.; ensuite les chemins de fer, tramways départementaux à vapeur, etc. Vous voyez que malgré les réserves qu'ils font, ces camarades ont compris qu'il était nécessaire de faire moins de fédérations qu'il n'y en a. Ils veulent que les liens soient resserrés entre les divers camarades, entre les diverses fédérations, entre les diverses corporations. Ah ! je sais qu'il y a certains intérêts particuliers, corporatifs même, dans la métallurgie, entre les camarades mécaniciens, métallurgistes, mouleurs ; mais dans tous les cas, nous sommes tous des exploités, des camarades qui peinent pour gagner peu et enrichir le capitaliste quel qu'il soit. Je dis que nous devons nous serrer la main, je dis que les fédérations de métiers, qui entretiennent la plupart du temps une zizanie entre les camarades d'une même industrie, doivent disparaître pour que disparaisse elle-même cette zizanie, cet antagonisme dont je viens de parler. Les militants d'une corporation, quand ils arrivent

dans une ville, ne s'adressent absolument qu'à leur corporation pour la propagande, tandis que quand on aura fait cette fusion, on s'adressera d'une façon générale à tous les travailleurs de l'industrie. Vous savez comme moi que si des fédérations, des organisations périssent, c'est qu'elles manquent la plupart du temps des fonds nécessaires pour faire la propagande. Tandis que quand il y aura des propagandistes dans une organisation d'industrie, ils pourront servir pour diverses corporations, c'est-à-dire pour l'industrie entière et nous deviendrons ainsi de plus en plus forts. C'est pour cela que je vous engage à resserrer davantage les liens de solidarité et je demanderai que le Congrès donne une indication assez ferme aux différentes fédérations de métiers pour qu'elles puissent fonctionner dans le plus bref délai possible.

**Sergent.** — Quoique partisan de la plus grande entente entre tous les travailleurs, je ne suis pas partisan de former des tours de Babel corporatives, car, vous le savez, le syndicat est un groupement d'intérêts ; or, il est inévitable que dans la fédération d'industrie, dans le syndicat d'industrie, on arrive à des compétitions et à des désaccords. On a parlé jusqu'ici de fédérations de métiers qui travaillent à peu près d'une façon identique dans le même atelier ; mais pour la Fédération du Livre, c'est bien autre chose. On a fondé une corporation qui fait exactement le même métier qu'une des parties encadrées dans la Fédération du Livre : c'est la Fédération des presses typographiques, alors que les imprimeurs-conducteurs faisant le même métier sont dans la Fédération du Livre. Quels sont les arguments donnés ? Elle a été formée d'abord, à cause d'inimitié, parce que Marie était propagandiste et était adverse de développer la Fédération du Livre. Est-ce que nous sommes d'accord, nous, avec la Fédération du Livre ? Est-ce que nous ne voulons pas garder nos tendances, notre note, et est-ce que nous ne resterons pas, malgré cela, au sein de la Fédération du Livre ? Si, nous y resterons pour lutter, pour activer peut-être le mouvement fédéral que nous trouvons trop lent. Les arguments présentés par les camarades de la Fédération des Presses typographiques étaient ceux-ci : nous ne voulons pas rentrer dans le sein d'une fédération qui n'a pas de tendances révolutionnaires, nous ne voulons pas perdre nos idées dans sa masse. Ce n'est pas une raison. Je dis qu'à l'heure actuelle, lorsqu'on a forcé la peinture à adhérer au bâtiment, il y a une obligation pour le Congrès à faire disparaître la Fédération des Presses typographiques.

Ici, c'est une question de même métier. Les camarades travaillant aux machines, exécutant le même travail, ne peuvent pas être dans des fédérations différentes.

On a donné cet autre argument : nos camarades ne paieront pas de hautes cotisations, ils s'y refuseront. Pourquoi ne pas demander à ces camarades le même effort qu'à ceux qui se trouvent à côté d'eux, pourquoi les isoler, pourquoi faire de l'antagonisme ? Voilà ce que je demande.

Nous arrivons à un autre point de vue. Du côté des fédérations d'industrie, j'ai aussi quelques reproches à faire. La fédération d'industrie n'a pas fait grand-chose chez nous pour arriver à grouper les fédérations de métiers. Notre fédération d'industrie est plutôt fédération typographique. Je puis donner la liste des ouvriers chez nous et vous verrez la proportion des syndiqués : fondeurs-typographes pas syndiqués, clichés pas syndiqués, taille-douciens pas syndiqués, conducteurs-margeurs une partie seulement, et les rotativistes presque pas syndiqués, alors qu'il y en a énormément dans tous les journaux de province ; papetiers-régleurs presque pas syndiqués, enfin les lithographes forment une fédération à part. Lorsqu'on vient parler de quelques divisions au sein d'une industrie, que dirait-on pour le Livre qu'on a donné comme modèle, alors qu'il y a tant de divisions et de camarades non syndiqués. Si on voulait vraiment former avec les travailleurs du Livre une fédération d'industrie les englobant tous, ce n'est pas 11.000 membres, mais peut-être 60.000 qu'elle compterait.

Et les conséquences que nous rencontrons sont très simples : c'est un manque d'unité que nous avons senti particulièrement lors de la grève de Paris de 1906, lorsque les typographes ont lutté pendant quatre mois ; les



conducteurs ont été obligés de les abandonner et de rentrer à l'atelier. Des traités ont été signés par la Fédération du Livre, mais on a oublié les parties similaires, les correcteurs, les conducteurs, là où ils n'étaient pas formés dans une même section et où ils ne formaient pas un seul bloc.

Je suis partisan de cette concentration, mais je dis qu'il ne faut pas en faire une question de principe. Laissez former les Fédérations de métiers qui n'existent pas déjà, avant de vouloir former des Fédérations d'industrie ; il y a là une question d'opportunité. C'est ce qu'il faut considérer et non pas élever la question à la hauteur des principes. C'est fait pour le Bâtiment, tant mieux ; mais vous avez ici un antagonisme chez les métallurgistes, les mécaniciens, les bijoutiers-joailliers. Vous l'avez aussi dans la Fédération des Transports, les camarades ne veulent pas se laisser absorber, ils veulent conserver leurs cathédrales, leurs chapelles au détriment des intérêts ouvriers. Il faudra que cela cesse, mais laissez le monde ouvrier s'organiser avant de vouloir l'obliger à des fusions, car vous risqueriez de lui faire perdre sa force. (*Applaudissements*).

**Latapie.** — Le cas de la fusion des différentes Fédérations de métiers dans une Fédération d'industrie est spéciale à deux métiers, d'abord aux mouleurs, ensuite aux ouvriers mécaniciens. Tout à l'heure, Sergent nous a parlé des presses typographiques. Tout le monde sait que dans les ateliers métallurgiques travaillent côte à côte mouleurs, mécaniciens et métallurgistes. Dans notre Fédération à nous, il y a dans ce Congrès, parmi les 40 délégués qui représentent les différents groupements qui la composent, davantage de délégués exerçant la profession de mécaniciens que la Fédération des mécaniciens n'en a. Nous avons dans le sein de la Fédération de la Métallurgie 10.000 ouvriers mécaniciens qui travaillent de concert avec des camarades appartenant à d'autres organisations. Il résulte de cela des jalousies et souvent des disputes. Il faut que cela cesse. D'autre part, les mouvements ne sont jamais faits ensemble d'une façon harmonique, nous l'avons vu le 1<sup>er</sup> Mai 1906, alors que les mécaniciens appartenant à la métallurgie réclamaient la journée de huit heures, des camarades appartenant à la Fédération des Mécaniciens demandaient la semaine anglaise ou la journée de neuf heures.

Puisque le temps m'est limité, je répondrai succinctement à Bouyé, disant qu'il ne veut pas subir la loi de la majorité : Est-ce que nous ne l'avons pas subie en 1900, lorsqu'au Congrès de 1900, tenu à Paris, furent introduites les Fédérations de métiers dans la C.-G. T. ? Aujourd'hui, nous vous soumettons une proposition qui revêt un caractère très large ; mais avant de la soumettre, je dois causer quelque peu de ce qui nous pousse à faire cette fusion. Vous n'ignorez pas que, depuis quelque temps, entre autres par les articles de Merrheim dans différents organes corporatifs ou autres, par moi-même dans l'*Humanité*, ainsi que dans l'*Ouvrier Métallurgiste*, nous avons dépeint l'organisation patronale. Nous avons ici un document que tous les délégués pourront consulter, et vous pourrez vous rendre compte si, après le Premier Mai 1906, les groupements patronaux qui, auparavant étaient séparés, n'ont pas fondé une vaste et puissante organisation unique. Voici les Chambres syndicales qui y sont affiliées :

- Chambre syndicale de l'Automobile et des Industries qui s'y rattachent.
- des Constructeurs de Navires et des Machines marines.
- des Entrepreneurs de Constructions Métalliques de France.
- des Fabricants et Constructeurs de Matériel pour chemins de fer et tramways.
- des Fabricants et Constructeurs de Matériel de Guerre.
- des Fabricants de Robinetterie et Tourneurs en cuivre.
- des Forces hydrauliques, de l'Electrométallurgie, de l'Electrochimie et des Industries qui s'y rattachent.
- des Métaux.
- du Commerce et de la Fabrication de la Quincaillerie.

- Chambre syndicale de la Ferblanterie, Tôlerie et Cuivrerie.
- du Cycle et de l'Automobile.
- des Constructeurs de Machines agricoles de France.
- des Fondateurs en fer, acier et aluminium de Paris et du département de la Seine.
- des Industriels métallurgistes ardennais.
- des Constructeurs de Machines d'imprimerie.
- Comité central des Houillères de France.
- Comité des Forges de France.
- Syndicat des Mécaniciens, Chaudronniers et Fondateurs de France.
- Général des Fondateurs en fer de France.
- professionnel de l'Industrie du Gaz.
- professionnel des Industries Electriques.
- professionnel des Usines d'Electricité.
- Union des Fabricants de Limes de France.

## COMITES REGIONAUX

- Comité des Forges du Nord.
- des Forges et des Mines de fer de Meurthe-et-Moselle.
- des Forges de la Loire.

## SOCIÉTÉS MÉTALLURGISTES D'ASSURANCES MUTUELLES

*créées exclusivement pour les membres des Syndicats affiliés à l'Union des Industries Métallurgiques et Minières et des Industries qui s'y rattachent*

### SOCIÉTÉS PRIMAIRES :

- La Construction Mécanique et Electrique.
- Matériel de Chemins de fer.
- La Forge.
- La Construction Métallique.
- La Fonderie.
- La Métallurgie Ardennaise.

### SOCIÉTÉ DE REASSURANCE :

Caisse Centrale Métallurgique. (Assurant chaque Société primaire en cas d'insuffisance de ressources).

Or, vous le voyez, alors qu'au premier mai 1906, les patrons étaient disséminés et que, dans nos organisations à nous, grâce à la spontanéité de nos mouvements, nous obtenons de bons résultats, en ce sens que nous avons toujours une moyenne de 40 à 50 % de réussites dans les grèves, aujourd'hui, par l'étroite cohésion patronale, nous les perdons pour la plupart. On ne peut plus faire un mouvement quel qu'il soit dans les grands centres métallurgistes, sans qu'aussitôt la résistance de nos patrons se fasse durement sentir. Ce n'est pas tout, ces messieurs ne se sont pas arrêtés à s'unir tous ensemble, sans distinction de métiers comme vous le verrez dans la brochure, ils se sont en outre groupés, non pas seulement au point de vue économique, mais encore dans le domaine commercial ; à cet effet, ils ont créé des cartels, des trusts et des comptoirs. Vous verrez également, et ici je me plais à le répéter, je tiens les documents à la disposition des camarades, ils ont créé de puissantes caisses de résistance contre les grèves ouvrières dont j'ai donné la nomenclature. Comme je le disais dans *l'Humanité*, depuis huit mois qu'elles fonctionnent, 18 millions de risques sont déjà assurés. Elles ont réalisé 800.000 fr. de cotisations, et

leurs administrateurs disent qu'ils sont en mesure de résister à six mois de grève générale dans la métallurgie.

Eh bien, dans ce qui se passe chez les patrons, est-ce que le Congrès ne doit pas voir une indication ; est-ce qu'il ne faut pas que nous les imitions ? Pour les intéressés qui ne veulent pas la fusion, qu'ils sachent que nos propositions sont inspirées des idées les plus larges. De plus, comme le demandait Gérooms, nous sommes qu'avis que, seuls, assisteront au Congrès les intéressés, c'est-à-dire les délégués des syndicats ; quant aux secrétaires fédéraux, on pourra, au pis aller, les admettre à titre consultatif, mais pas délibératif, ou même ne pas les admettre du tout. Nous estimons que si notre proposition est adoptée, envers et contre tous les secrétaires des différentes organisations nationales qui ne veulent pas de la fusion, nous sommes persuadés que, par en bas, la plupart des organisations marcheront. (*Applaudissements*).

On a dit également qu'il y avait la valeur professionnelle avec laquelle il fallait compter. Mais il n'y a ici qu'à prendre la *Revue Syndicaliste*, on verra un article de Loyau, secrétaire de l'Union des Mécaniciens de Paris, qui reconnaît que le métier de mécanicien disparaît de plus en plus. On viendra encore dire qu'il y a toujours des gens qui sont spécialisés. Nous sommes d'accord, nous ne sommes pas contre les techniciens, au contraire ; mais par l'introduction du machinisme, de plus en plus le métier de mécanicien se perd. Et s'il fallait le démontrer, il y a dans nos rangs suffisamment de camarades délégués mécaniciens qui pourraient le confirmer. N'en voyez-vous pas parmi les mécaniciens qui vont faire de la chaussure, alors qu'ils ne connaissent rien de ce métier ? Lorsqu'il y a dans un atelier de mécanique des machines modernes, un ouvrier, au bout de huit jours, sera tout à fait au courant, on le constate tous les jours. Si nous voulons nous arrêter à ce qui se passe à Paris, il y a de graves dangers ; les mouleurs éprouvent des diminutions successives qui proviennent de l'introduction dans l'atelier de manœuvres qui, au moyen des machines à mouler, prennent la place des ouvriers qualifiés.

Voici la *Revue de la Métallurgie*, organe des patrons. Elle donne des indications disant qu'il faut, par exemple, conserver seulement quelques ouvriers techniciens bien expérimentés, et, en réglant les machines, ils pourront mettre au courant des ouvriers manœuvres, de façon à mettre le véritable ouvrier de métier de côté, et ainsi on arrivera à baisser les salaires. Si vous voulez encore d'autres renseignements, demandez aux délégués de Saint-Florent-sur-Cher, demandez également à Taffet ce qu'on fait dans les Ardennes : la plupart des décolleteurs et de certaines autres spécialités n'ont jamais, pour ainsi dire, fait d'apprentissage : ils étaient laboureurs, bergers etc., et au bout de huit jours, ils arrivaient à faire fonctionner les machines qui exécutent des pièces de mécanique. A l'heure actuelle, on doit le constater, tout nous pousse de tous les côtés à ce que nous fassions une union réelle et durable. Déjà, beaucoup de critiques, acerbes autrefois, ont cessé. Il faut imiter l'exemple des patrons et également, comme le disait Gérooms, éviter des dépenses inutiles et parfois triplées. Exemple : quand on va en tournée de conférences, dès que nous savons qu'un délégué mouleur va dans un centre où nous avons un syndicat d'industrie, le délégué de la métallurgie s'en va par derrière, ensuite c'est le tour des mécaniciens et réciproquement ; il y a donc trois orateurs, qui souvent au lieu de faire une bonne besogne, contribuent à semer la division, il faut le reconnaître. Enfin, il existe trois organes corporatifs qui coûtent énormément cher, alors qu'un seul suffirait. Il faut également beaucoup de secrétaires, alors qu'il en manque tant dans certaines régions. Comme on le voit, on pourrait réaliser de grandes économies, en même temps qu'on pourrait arriver à d'autres résultats que ceux d'aujourd'hui. Il est temps. Je fais un appel chaleureux à tous, pour dire que nous sommes dans une situation précaire. Quand on constate qu'il y a dans toute la France 812.000 ouvriers métallurgistes, savez-vous combien il y en a de groupés ? 23.000 dans les diverses fédérations d'ouvriers sur métaux de l'industrie privée. Or, si nous ajoutons à ceux-ci les ouvriers

mécaniciens ou métallurgistes syndiqués qui travaillent dans les arsenaux de la Guerre, de la Marine, des Postes et Télégraphes et des Chemins de fer, nous arrivons à un total de 53.000 métallurgistes groupés remplissant la double obligation sur 812.000. Je dis qu'une telle constatation est déplorable. Et beaucoup de camarades n'ignorent pas que s'il en est ainsi, c'est que nous n'avons pas mal de syndicats qui ne veulent pas venir avec nous tant que nous n'aurons pas fait la fusion. Il y a huit jours, nous tenions un congrès dans une région où il y a des milliers et des milliers de métallurgistes, et le camarade Maillard disait que, s'il y avait encore une organisation syndicale debout, ce n'était pas faute que des éléments étaient venus créer des syndicats de métiers. Comment voulez-vous, nous disait-il, que nous, pauvres lamineurs, qui sommes fatigués le soir quand nous arrivons chez nous, que nous nous occupions du syndicat ? Ceux qui pourraient s'en occuper, les ouvriers techniciens, ont créé des syndicats de métiers. Ceux-ci sont disparus, mais en même temps la tutelle patronale subsiste de plus en plus, parce qu'il n'y a plus d'organisation syndicale aussi solide qu'autrefois.

Je ne veux pas abuser de la parole. La conscience de tous est faite, mais en raison de l'organisation patronale qui existe, que nous avons démontrée à maintes reprises, il faut que le Congrès donne une indication et adopte un ordre du jour qui donnera satisfaction à tout le monde, j'en suis persuadé. J'en donne lecture :

« Le Congrès — dans les mêmes conditions adoptées à Amiens, en ce qui concerne l'unité des diverses Fédérations corporatives qui existaient dans l'industrie du Bâtiment, — unité que les faits démontrent comme précieuse à tous les points de vue — donne mandat au Comité Confédéral de provoquer et d'organiser, dans un laps de temps d'environ six mois, un Congrès auquel devront être conviés les syndicats affiliés aux Fédérations des Mouleurs, Mécaniciens et Métallurgistes, ainsi que ceux qui ne sont pas fédérés nationalement.

« Le Congrès ne devra comporter qu'une seule question : l'Unité dans les Fédérations des Mouleurs, Mécaniciens et Métallurgistes.

« Les secrétaires des trois fédérations susnommées ne seront admis à ces assises qu'à titre consultatif.

« Signé : GERROOMS, délégué des Métallurgistes du Havre ; Jean LATAPIÉ, Henri GALANTUS, M. BLANCHARD, délégués de l'Union des Ouvriers Métallurgistes de France. »

**Coupat.** — Je voudrais examiner d'une manière plus objective, sans faire de sentiment, la situation des différentes fédérations. Je voudrais remonter au Congrès de 1900. Une résolution préconisant les fédérations de métiers fut adoptée à une très grande majorité. Latapie a dit qu'on avait accepté cette résolution. Qu'il me permette de lui dire que c'est le contraire, parce que, alors, on aurait organisé une Fédération d'industrie en délimitant les professions et on n'aurait pas sillonné la France pour se chiper les syndicats. Jamais nous n'avons essayé de prendre les métallurgistes qui n'appartenaient pas à notre profession, et quand il y a eu des éléments hétérogènes, on n'avait qu'à les réclamer. Nous citerons des faits et nous verrons ce que vaut votre théorie par les faits. Si on nous avait laissé nous développer, comme cela se fait ailleurs et comme nous le démontrerons, nous apporterions des faits probants. Je ne suis pas de ceux qui préconisent la multiplicité à l'infini des fédérations. Si on le voulait ainsi, il y aurait des fédérations d'ajusteurs, de tourneurs, de mortaiseurs, etc. Il n'y en a eu qu'une du titre générique de mécaniciens. Il fallait nous laisser le soin et le moyen de donner l'exemple de ce qu'elle pouvait faire. On nous a gênés, étouffés, contraints à ne pas donner notre mesure.

Je ne me fais pas d'illusion sur la résolution qui sera prise, mais dans quelques années, vous reviendrez sur votre enthousiasme. Vous avez

essayé de faire des fédérations et des syndicats d'industrie. A la suite de différences de tactique, dans certaines villes, nous avons perdu des syndicats. Vous avez eu libre cours pour employer vos méthodes et vos moyens d'organisation. Je prends la deuxième ville de France. Il y a quatre ans environ, nous avions un syndicat qui payait pour 400 membres, qui en avait plus, parce qu'on réduisait quelque peu le nombre des adhérents pour ne pas payer trop. Quand quelques adhérents étaient en chômage, on réclamait l'indemnité, et il se trouvait que ces adhérents qui avaient une situation régulière par devers le syndicat, n'étaient pas inscrits sur les registres de la Fédération. Ce syndicat a disparu, il s'est retiré de notre Fédération... (*Interruptions*). On m'avait demandé si j'étais libertaire et comme je n'avais pas les conceptions de la majorité des administrateurs de ce syndicat, immédiatement on fit une série de procès de tendance jusqu'à ce que le syndicat se retirât. Il avait 400 membres; nos comptes rendus distribués à tous les syndicats en font foi. Au bout de quelques années, qu'est-il advenu ? Je prends les documents de la Fédération de la Métallurgie ; elle a fusionné les trois syndicats et quel est le nombre d'adhérents ? Je vois : 15 francs... février 13 francs 50... une moyenne de 40 membres. Voilà le résultat de la fusion. Ce syndicat sur lequel nous n'avons pas eu d'action, dans une ville où nous n'avons jamais pénétré pour faire une propagande quelconque, ce syndicat a périclité et on ne pourra dire que c'est par notre action dissolvante. Voilà les faits. Quand vous aurez fait des syndicats d'industrie à Paris, je vous attends. J'aborde un autre ordre d'idées.

Dans l'organisation syndicale française, on s'élève avec énergie contre l'organisation allemande ; on lui trouve des procédés dictatoriaux, des procédés impératifs, et cependant on fait pis qu'elle. Le Congrès de la C. G. T. allemande s'est réuni à Hambourg où l'unité de la Métallurgie n'est pas faite. Il y a une Fédération des ouvriers en métaux de 368.000 membres, une Union des chaudronniers, une Union des forgerons. Les ouvriers en métaux demandaient la fusion, le Congrès s'est opposé à imposer la fusion; il a déclaré par une indication qu'on devait y aller, mais ce n'était pas une résolution impérative qui pouvait déterminer la disparition d'une organisation. On a recommandé de s'entendre, de se voir, de s'unir. J'ai le sentiment que vous dépasserez, vous qui vous prétendez en majorité libertaires, les mœurs autoritaires des allemands et que vous déciderez que nous devons disparaître, surtout parce que nous ne pensons pas comme vous.

Si j'oppose à l'organisation allemande — qui a obtenu des résultats dans une ville; je le reconnais, où il y a eu fusion avec une série de sections absolument indépendantes, Berlin, où la journée est de neuf heures dans presque tous les ateliers, il y a une infime minorité d'ouvriers dont la journée était de dix heures — si j'oppose, dis-je, Berlin à l'organisation allemande, parce que Berlin est en lutte constante contre le centralisme à outrance et que, dans chaque Congrès, on est obligé de lui faire une situation spéciale plus autonome, si je fais abstraction de ce qui se passe en Allemagne, voilà la réduction du temps de travail obtenue à Berlin ; et si j'arrive aux organisations plus libres, plus souples, qui n'imposent pas cet autoritarisme, en Danemarck, en Angleterre, où il n'y a pas de fusion, mais des cartels, des unions de différentes fédérations qui s'entendent pour délimiter la source de leurs adhérents et ne pas empiéter l'une sur l'autre, et qui, lorsqu'il y a une lutte, ne décident pas de tout entreprendre pour assurer le succès, mais luttent contre le patronat ; si j'oppose le Danemarck où il y a une Fédération de Forgerons à côté des Mouleurs complètement autonomes, qui vivent dans le même local, qui le possèdent en commun et qui n'ont jamais eu une heure de divergence d'opinion, et cependant, en Danemarck, on a obtenu la proportion la plus élevée, la plus considérable d'ouvriers syndiqués, 10.000 syndiqués sur 13.000 qu'on compte dans toute la profession de forgerons et de mécaniciens...

**Latapie.** — On a voté la fusion.

**Coupat.** — Ils ne l'imposeront pas. Quand ces documents vous gênent, vous les niez ; quand ils vous servent, vous les affirmez. J'ai assisté au

Congrès, vous savez la tendance des Danois. La fusion n'a pas été faite, les mouleurs ne sont pas résolus à fusionner, ils cherchent un terrain d'entente plus étroit. Voilà tout ce qui a été fait. Quand on écrit sur le *Bulletin International* des choses qui vous déplaisent, vous ne les tenez pas pour vraies, vous admettez que cela n'est pas la représentation exacte de la vérité, mais seulement approchée.

J'arrive à une organisation plus souple, celle des Anglais. Il est vrai qu'ils manquent d'idéalisme, mais ce n'est pas parce qu'ils feront la fusion de toutes les professions que leur idéalisme sera plus grand. Or, ils ont débuté, par où vous voulez finir, avant 1850, par des organisations d'industrie où tous étaient mêlés ; c'étaient des tours de Babel, comme disait Sergent : ils avaient les méthodes que vous avez actuellement ; ils préconisaient la grève générale, ils se sont cassé la tête contre le bloc patronal, et lorsqu'ils ont été souvent heurtés, meurtris, ils ont cherché d'autres méthodes d'organisation et ils en ont trouvé de plus efficaces. Nous luttons en France, nous votons des ordres du jour, comme nous l'avons fait dans ce Congrès, de verser quatre sous par délégué pour soutenir quelques grévistes qui ont l'heur d'être en grève pendant que le Congrès siège, et ces mêmes congressistes n'ont pas le courage de mettre leurs résolutions à exécution en sortant à la porte : et c'est vous qui voterez ces résolutions, qui en imposerez à d'autres, qui n'avez pas le courage de mettre vos actes en accord avec ce que vous avez décidé ; c'est vous qui imposerez votre autoritarisme, votre dictature à d'autres. Eh bien, cela ne peut se faire. Ailleurs, on laisse les organisations se développer. Ailleurs, on ne vote pas des ordres du jour d'enthousiasme, on a moins d'idéalisme, mais quand on a décidé quelque chose, on le fait. J'ai souvent entendu dire que les millions ne servaient à rien. S'ils ne servent à rien, ne demandez jamais d'argent à l'étranger, et quand vous en avez reçu, ne dénaturez pas les ressources que vous avez reçues. Si l'argent ne sert à rien, n'augmentez pas les cotisations. C'est cependant grâce à l'argent que les Anglais font 54 heures au maximum par semaine, depuis 1871, et quand ils obtinrent ces 54 heures de travail maximum, ils avaient lutté pendant neuf mois, et s'ils n'avaient eu que les marmites communistes comme j'en ai vu, s'ils n'avaient eu qu'une infecte alimentation, ils n'auraient pas lutté si longtemps. (*Applaudissements et vives protestations, cris de : Hou ! hou !*)

**Coupat.** — Vos hou ! démontrent que vous n'avez pas le courage d'entendre la vérité. (*Interruptions*). Je parlerai comme je l'entends et je n'ai pas d'observations à recevoir de personne. Vos hou ! démontrent que vous ne savez pas entendre la vérité ni les critiques... J'affirme que je n'ai pas dépassé la mesure. (*Protestations*)

*Quelques voix.* — Vous nous avez insultés !

**Merrheim.** — Dans l'intérêt de cette discussion, je vous prie de laisser Coupat s'expliquer comme il l'entend. Qu'il ait eu des mots malheureux, peu importe. Je vous demande de laisser Coupat dire sa pensée sans l'interrompre et lui donner le prétexte de saisir les interruptions pour détourner complètement le débat qui doit s'engager.

**Coupat.** — Je n'ai pas l'habitude de détourner le débat.

**Le Président.** — Il y a déjà plus d'un quart d'heure que l'orateur parle... J'ai fait cette observation à chaque camarade, je dois la faire également à Coupat.

**Coupat.** — On a parlé de mots malheureux. Je veux rentrer dans le débat. J'estime que dans nos discussions nous devons avoir le courage d'examiner tout ce qui est fâcheux et de l'améliorer. Vous qui êtes communistes, et moi aussi, nous devons faire que quand les ouvriers sont en grève, leur dignité soit conservée, qu'ils souffrent le moins possible pour avoir le plus de bien être, et en déclarant ce qui est mauvais, ce n'est pas être offensant pour la classe ouvrière. Un grand écrivain, qui a joué un grand rôle dans la pensée humaine, a eu le courage de dire toutes les fautes et tous les travers de la classe ouvrière. Quand elle est insuffisamment organisée, quand elle se trompe, lui dire de faire mieux, ce n'est pas l'insulter. Dire que, dans certains cas, les soupes communistes sont insuffisantes, ce

n'est pas insulter ceux qui les font, c'est dire : Il faut tâcher de faire mieux. Je demande à Gautier si on n'aurait pas désiré dans certaines grèves, à Nantes, avoir quelque chose de plus substantiel. Je dis que chercher ce qui est bien de l'autre côté de la Manche, ce n'est pas copier servilement, mais prendre ce qui est utile, marcher vers des voies meilleures. Je constate par exemple que la méthode d'organisation, que le système de recrutement en France qui a absorbé le plus grand nombre d'adhérents, c'est le système mutualiste. J'ai constaté, hélas ! avec beaucoup de regrets, que, dans la même ville, les ouvriers qui paient des cotisations infimes au syndicat en paient de très élevées à la société de secours mutuels ; qu'au syndicat où ils sont libres, où ils peuvent parler hors la contrainte patronale, ils ne donnent pas les moyens nécessaires pour le développer et pour qu'il défende les intérêts de ses adhérents ; tandis que de l'autre côté, les ouvriers paient de fortes cotisations, et quand ils sont réunis, c'est le patron qui préside qui est membre honoraire et qui les fait taire quand ils parlent d'autre chose que des comptes rendus financiers. Il y a un million et quelques centaines de mille ouvriers affiliés aux sociétés de secours mutuels, dont la plupart sont en même temps affiliés aux syndicats ouvriers, et qui vont chercher dans les sociétés de secours mutuels qui sont sous la tutelle patronale ce qu'ils ne trouvent pas dans les syndicats : l'assurance en cas de maladie, l'assistance en certains cas. Ce que nous avons essayé de faire dans notre Fédération, c'est cela ; nous estimons que dans l'organisation il n'y a pas que les secrétaires qui doivent être à l'abri du chômage, à l'abri des coups de grève ; tout le monde doit être assuré dans la mesure du possible contre les coups de la fortune. Nous estimons que le syndicat est le prolongement de la famille et lorsqu'un adhérent souffre dans quelque circonstance que ce soit, le syndicat qui est la grande famille ouvrière doit venir lui dire : je te viens en aide. Je suis persuadé que si l'ouvrier se sentait aidé dans toutes ces circonstances, lorsque vous lui demanderiez un effort, il vous suivrait. Je n'en veux qu'une preuve : si une seule organisation a marché à Paris, c'est parce que ses adhérents sentaient qu'ils auraient quelque chose s'ils étaient frappés, tandis que dans d'autres, malgré qu'on ait donné l'ordre de vider les chantiers et les ateliers, le nombre de ceux qui ont répondu à l'appel était infime. Personne n'est responsable de ce qui se passe. Ce qui est responsable, c'est notre méthode d'organisation. Nous avons voulu à la Fédération des mécaniciens nous inspirer de cela, de ce qui aide et soutient, et nous estimons que nous restons dans la bonne orthodoxie communiste. Comment voulez-vous sans transition passer d'une société capitaliste dans une société communiste où chacun consommera selon ses besoins et produira selon ses forces, si vous ne vous entr'aidez pas ? Est-ce que ce n'est pas la solidarité du communisme ? Voilà ce que nous avons essayé de faire.

On nous reproche de ne pas nous entr'aider quand nous faisons des tournées les uns les autres. Nous ne demandons pas mieux que par l'organe d'un cartel, d'une union, d'un comité interfédéral, nous nous entendions pour ne pas passer à trois dans une ville. Nos propositions ont été faites, elles tiennent encore ; le cartel est ouvert si on voulait ne pas écraser d'un coup de pied des organisations qui ont fait leurs preuves.

Maintenant, pour les fédérations de métiers et d'industrie, dans certains cas, le mouvement de grève ne peut être général. J'estime que quand il est général, ce pourrait être un grand danger. Quand il s'est agi de la grève de la voiture, à un moment donné, des ouvriers plus sentimentaux qu'habiles contre les intérêts patronaux, sont venus nous demander de faire la grève générale pour aider les ouvriers de la voiture qui luttèrent pour supprimer le marchandage. Les ouvriers de la voiture nous ont demandé eux-mêmes de ne pas faire grève, en expliquant que, plus la grève durerait, plus on incitait les constructeurs-mécaniciens à réclamer les châssis et les caisses de voitures ; et si nous étions partis avec eux, les constructeurs-mécaniciens n'avaient aucune raison de harceler les carrossiers d'automobiles.

Mais si vous voulez tout fusionner, songez à la voiture qui travaille avec nous, puisque dans la carrosserie d'automobiles nous travaillons ensemble ; il faut alors supprimer la Fédération de la voiture.

On nous a reproché dans certains cas de manquer de solidarité ; c'a été de la clairvoyance. Pour la grève de Chartres, on nous a fait des reproches. Nous ferions encore grève puisque la fonderie a été fermée et n'a pas été rouverte depuis. Si nous avions lutté pour la réouverture de la fonderie, il y a six ans que nous continuerions la grève. Il y a des grèves de solidarité qui sont impossibles et des cas où il est plus habile de rester dans l'atelier, d'augmenter les frais généraux, que de sortir ensemble et de supprimer les frais généraux. C'est affaire de tactique ; il est quelquefois plus courageux d'agir ainsi. Dans certains cas nous avons recommandé — étant gréviste moi-même — de rester à l'atelier pour continuer à augmenter les frais généraux, pour obliger le patron à renvoyer le reste du personnel, et il ne l'a pas fait et nous avons vaincu.

Je conclus. Pourquoi laisseriez-vous à la Bijouterie le privilège de rester fédération autonome et de ne pas rentrer dans la Fédération ? Je ne veux pas demander qu'on lui réserve le même sort qu'on veut nous faire. Tant mieux si la Bijouterie reste ce qu'elle est. Mais dans la Bijouterie, il y a des mécaniciens. Tel grand bijoutier en occupe pour l'outil à découper. Cela tend à dire que le métier de mécanicien ne tombe pas en décrépitude, quoi qu'on vous disait. Il est exact que la capacité professionnelle chez nous diminue, mais c'est une des raisons pour lesquelles toutes les machines-outils, sur lesquelles nous travaillons, viennent d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique, parce qu'elles sont mieux faites qu'en France, parce qu'on conserve l'apprentissage dans ces pays et qu'on l'a supprimé ici. Mais il est si vrai que le métier subsiste, c'est qu'en temps de crise intense à Paris, ceux qui savent travailler peuvent se procurer du travail plus facilement que ceux qui savent seulement conduire une machine et sont contraints à abandonner notre profession et à en exercer une autre. Il faut dire que si nous sommes inférieurs au point de vue professionnel, c'est dû à l'aveuglement et à la cupidité des capitalistes qui veulent réaliser des bénéfices immédiats, c'est indépendant de la profession elle-même.

Enfin, je dis que dans une pensée que je crois devoir définir, on tend à nous supprimer parce que notre organisation, surtout la nôtre, a une autre méthode, une autre tendance. Je suis heureux — parce que je vois ce désir dans le Congrès et je désire la liberté pour tout le monde — je suis heureux de constater que malgré qu'on ait fait l'unité minière, on a trouvé un moyen convenable, plausible pour permettre à un syndicat de mineurs de rester à la C. G. T. sans adhérer à l'unité minière. Je vous demande d'interroger votre conscience et de dire si vous agirez libéralement en décidant d'un trait de plume de nous supprimer.

Je vous demanderai, si vous supprimez notre organisation, si vous aurez le droit de dire : l'homme est libre dans son syndicat, le syndicat dans sa fédération, la fédération dans la Confédération. Nous serons en droit de vous répondre : quand on ne pense pas comme certains camarades de la Confédération, on est supprimé. (*Applaudissements et protestations*).

La séance est levée.



7<sup>me</sup> SÉANCE. — JEUDI 8 OCTOBRE (après midi)

*Président : Broutchoux ; assesseurs : Pélissier et Boudoux.*

**Le Président.** — La parole est à Merrheim.

**Merrheim.** — Il est certain que la discussion qui va se clôturer a pour objet une des questions les plus délicates, et je tiens à rappeler pour les camarades de la Métallurgie, et j'insiste sur le mot, qui nous ont fait quelques reproches de ne pas avoir compris la Fédération de la Bijouterie dans l'énumération des organisations qu'allait atteindre le projet de fusion. Je tiens à leur dire que quand la question fut traitée au Comité confédéral, il fut décidé qu'elle ne le serait qu'au point de vue du cas d'espèce et non pas de principe. Je dis cela pour rassurer le camarade Sergent qui vous a dit se refuser à examiner la tour de Babel corporative. Mais, Sergent, nous l'examinerons malgré nous, parce que la question se pose, parce qu'elle n'est pas posée par ceux qu'on a l'habitude d'appeler les meneurs, les dirigeants des organisations, mais par l'opinion des organisations syndicales composant ces fédérations et par les syndiqués appartenant à cette organisation syndicale.

Oh ! je sais que vous pouvez me dire qu'il n'y a pas dans toutes les fédérations unanimité pour cette fusion ; mais il y a un désir général, que nous examinerons tout à l'heure, d'y arriver. Il y a une gêne dans une industrie pour cette fusion, et quand Coupat tout à l'heure déposait son ordre du jour, disant qu'on allait porter atteinte à l'autonomie fédérale, je demande alors qu'on respecte scrupuleusement cette autonomie ; car à la Confédération, il y a une tour de Babel, si tour de Babel il y a : celle de nos camarades du Textile dont la Fédération groupe autant d'industries similaires que la nôtre. Et alors, si vous voulez respecter l'autonomie des industries, l'autonomie des similaires des industries, vous êtes fatalement amenés à proclamer qu'il est nécessaire et indispensable que ce qui existe pour la Métallurgie doit exister pour la Fédération du Textile. J'ai été à la Confédération adversaire de cette méthode, j'ai combattu le projet d'admettre une Fédération du Textile à côté de celle de la Soierie, se prétendant Fédération corporative ; mais je dis que l'autonomie du principe confédéral ne peut être en jeu, parce qu'il y a une situation bien déterminée des travailleurs et des syndicats de la Métallurgie qui demandent à organiser cette fusion.

Coupat nous a dit : Mais vous avez fait des fusions ; vous avez, à Lyon, pris le syndicat des ouvriers mécaniciens : il a fusionné et il a diminué. Mais il aurait dû ajouter aussi que si le syndicat des mécaniciens de Lyon a diminué, c'est qu'il a été un de ceux qui ont été le plus actifs au Premier Mai 1906, qu'il a été aux prises avec de grandes difficultés ; qu'il a vu ensuite, à l'issue de la grève, la crise de l'automobile s'abattre sur lui. Avant que cette crise ne se produise à Paris, les maisons lyonnaises de l'automobile étaient atteintes par la crise qui se continue à l'heure actuelle, et il n'était pas possible, à travers ce chômage et cette crise, de remonter l'organisation qui avait lutté si énergiquement au Premier Mai 1906. Et si vous voulez prendre pour thèse les organisations qui ont fusionné par la base, je vous opposerai deux objections : la première, c'est que, à Roubaix, nous avons deux syndicats métallurgistes et mécaniciens chaudronniers aujourd'hui qui viennent de faire la fusion. Ce syndicat, quand il était à la Fédération des Mécaniciens, groupait tout au plus 300 ou 400 membres, il en groupe aujourd'hui plus de 900 ; par conséquent, ce n'est pas un argument qui peut se retourner pour ou contre la fusion, c'est un argument qui ne tient pas.

**Coupat.** — — Vous savez bien que vous vous êtes débarrassés à Roubaix d'un individu qui empêchait le recrutement du syndicat.

**Merrheim.** — Je ne sais pas si nous nous en sommes débarrassés, il n'y a qu'un homme placé pour répondre, le camarade Fiers ; mais ce que je sais, c'est que nous n'avons rien fait pour que ce militant, dont je n'ai pas à examiner la tactique, quitte les mécaniciens de Roubaix.

La deuxième objection est celle-ci, c'est que si les fusions ne réussissent pas, c'est qu'il est impossible aux groupements qui sont à la base de nos organisations, d'avoir confiance en eux-mêmes, parce qu'ils n'ont pas confiance en ceux avec lesquels nous agissons, par lesquels ils feront de l'action ; c'est cela qui fait tout le mal. Je dis qu'il y a là une objection sérieuse, que nous nous trouvons en face d'un désir du prolétariat de la Métallurgie, de circonstances nées de l'industrie elle-même et ce serait commettre une mauvaise action que de refuser aux travailleurs de la Métallurgie, seuls juges de cette situation, de réaliser leur désir, de leur dire : Vous n'avez pas le droit de faire cette fusion.

Vous avez objecté que les syndicats anglais avaient depuis 1870 la semaine de 54 heures, mais cela condamne justement toute l'argumentation que vous avez apportée. C'est que, avant 1870, et s'il fallait l'expliquer plus longuement, il faudrait reprendre tout le mouvement syndical anglais, la tactique anglaise et la nôtre étaient très peu différentes, il y avait de l'action, de l'agitation ; c'est par l'agitation qu'on a acquis la diminution des heures de travail en Angleterre. Vous avez pu constater tout à l'heure ce qui s'était passé en Danemarck, mais ce que vous ne pouvez contester, c'est ce qui s'est passé chez les Anglais au point de vue des résultats. Et que disaient-ils au dernier Congrès ? Assez d'arbitrage, assez de tolérance ; revenons à la méthode d'action directe du passé qui nous a donné des résultats. (*Approbaton*). Vous ne pouvez pas le contester, parce que la Fédération internationale, qui limite tellement notre tendance, que quelquefois elle châtré notre pensée, a laissé passer cette chose réelle qui condamne toute la situation actuelle et montre que le prolétariat anglais n'a eu de l'action que le jour où il faisait comme le syndicalisme français. (*Applaudissements.*)

Nous disons qu'il ne faut pas exagérer non plus la situation. Il s'est produit dans des conflits des incidents regrettables que nous n'avons pas le droit de laisser se renouveler dans l'avenir, que si le passé peut disparaître, il faut qu'à l'avenir on ne puisse pas reprocher ces incidents aux militants des organisations ; et quand on dit que nous ne respectons pas l'opinion et la liberté des syndiqués et des syndicats, je m'adresse à la Fédération de la Bijouterie : Nous avons eu à Lyon, chez nous, des syndicats d'orfèvres et de bijoutiers ; le jour où ils ont manifesté le désir d'entrer à la Fédération d'industrie de la Bijouterie, ils nous ont consultés. Nous leur avons dit ceci : Si une majorité se prononce chez vous pour aller à la Bijouterie, nous n'y voyons aucun inconvénient, entrez-y si vous croyez que votre place est là. Maintenant, si nous regardons du côté de la Fédération des mécaniciens, disons encore que l'Union des mécaniciens de Paris s'est prononcée deux fois pour la fusion.

*Une voix.* — Ce n'est pas exact.

**Merrheim.** — Ce que je sais, c'est que des camarades m'ont dit qu'il y avait eu deux votes et que les deux votes avaient été en faveur de la fusion.

Ensuite, vous avez invoqué la Fédération des mineurs. Pour celle-ci, la question n'est pas posée devant le Congrès ; nous nous trouvons devant un fait acquis : des camarades qui mutuellement consentent que quelques syndicats restent à la Fédération des ardoisiers ; et quand j'ai dit à cette tribune, en répondant à Broutchoux, que je me refusais à intervenir dans des organisations pour leur dire d'aller à droite ou à gauche, je ne visais que les syndicats et non pas les fédérations, car les fédérations n'ont rien à voir dans le débat qui se fait ici ; ce sont les syndicats qui l'ont provoqué, c'est eux qui l'ont demandé parce qu'ils ont été poussés par les syndiqués.

Vous dites : Nos méthodes de groupement ont été meilleures, elles ont porté davantage de résultats. Examinons, je vous prie, ce qu'a dit Coupat

— je le fais quelque peu à contre-cœur, parce que cela démontre l'impulsance de trois fédérations. Au point de vue du recrutement syndical, il démontre que notre action est mauvaise, que nous avons piétiné sur place, que, depuis huit ans, nous n'avons pas bougé, qu'il y a quelque chose de mauvais qui fonctionne mal, qui ne répond pas aux aspirations du prolétariat de la Métallurgie. Regardez les comptes rendus du bureau confédéral; vous constaterez qu'en 1902, la Fédération des mécaniciens payait pour 5.000 membres et qu'en 1903, 1904, 1905 jusqu'en 1908, elle continue toujours à payer pour 5.000 membres. Si nous nous tournons du côté des mouleurs, nous constatons qu'en 1902, ils paient pour 6.000 membres, en 1903-04, 5.000 membres, en 1906, 5.000 membres, en 1907, 6.000. Du côté de la Métallurgie, même phénomène, nous payons toujours pour 14.000 membres. Nous restons sur place, nous piétinons, parce que la forme d'organisation ne répond pas au désir du prolétariat, parce qu'il y a quelque chose de mauvais, parce que cela ne fonctionne pas. C'est la meilleure des démonstrations. Dans les Fédérations des mécaniciens, mouleurs et métallurgistes, il y a quelque chose à faire, il doit en sortir quelque chose de nouveau.

Vous avez dit que la mutualité nous divise. Elle nous divise peut-être sur un point ; je suis en effet un de ceux qui pensent que la mutualité, à la tête de l'organisme, est un poids mort qu'il est impossible de faire fonctionner ; mais je me refuse à dire aux syndicats : Ne faites pas de mutualité. Ils en sont seuls juges, parce que je veux que la vie ouvrière vienne d'en bas et non d'en haut. Dans la Fédération de la Métallurgie, auprès d'organisations révolutionnaires nous avons des syndicats qui font de la mutualité. La Fédération ne leur a jamais dit : Ne faites pas de mutualité ; elle leur dit : Faites ce que vous jugerez bon. Vous avez raillé dans votre journal le projet de caisse de chômage.

**Bajat.** — Y a-t-il eu des actes officiels ?

**Merrheim.** — Parfaitement.

**Bajat.** — Citez la date.

**Merrheim.** — Je vous l'affirme depuis que je suis secrétaire de la Fédération de la Métallurgie, car si nous remontons plus haut, il faut se rappeler les luttes regrettables du passé, et je m'adresse à Galantus et à Latapie pour leur demander si, quand je suis arrivé, nous n'avons pas été d'accord tous les trois pour dire : Il faudra cesser cette campagne qui nuit à l'organisation et divise le prolétariat. Si vous voulez remonter à 1900, je vous ramènerai à la Fédération du Cuivre et vous verrez qu'à cette époque j'étais partisan des fédérations de métiers. Mais travaillant à l'atelier, j'ai pu constater le mal qu'avaient fait les fédérations de métiers, les syndicats de métiers. Et s'il y a à l'heure actuelle une fusion si grande, qui a donné de si grands résultats, il est possible que je puisse réclamer une part d'action dans sa constitution. Je vous mets au défi de prouver que nous avons dit : Vous n'avez pas le droit de faire de la mutualité.

D'autre part, vous dites qu'il y a aussi un autre point de vue, que les intérêts corporatifs ne peuvent pas être défendus dans un syndicat d'industrie. Mais il y a les faits qui sont là, et si je regarde à côté de nous, à la Fédération du Bâtiment, je constate que ce qui a fait la force des syndicats de Paris, c'est d'avoir groupé tout ce qui constituait la fédération d'industrie du bâtiment. Cela a fait leur force, leur a permis de faire de l'action ; c'est eux qui ont mené en grande partie le mouvement qui a été fait à Paris, qui s'est intensifié et devant lequel se sont inclinés les patrons du bâtiment. Mais au sein de notre fédération, nous avons une vieille organisation qui y est depuis plus de dix ans : le syndicat des métallurgistes de Fumel. Il y a là des camarades qui font ce que nous voudrions faire et ne croyez pas que c'est une concession que j'apporte à une tactique quelconque, non, c'est toujours le point de vue que je développe et que je continuerai à développer dans mes articles et ma propagande : c'est que les organisations économiques ne perdront rien de leur caractère révolutionnaire en s'occupant davantage des faits économiques. Or, le syndicat de Fumel groupe toutes les corporations de mouleurs à la machine, à main, tourneurs-mécaniciens. Il dit que telles catégories de corporations

qui ont besoin de deux, de cinq sous d'augmentation, qui font de l'action depuis des années, ont ainsi augmenté progressivement leurs salaires tout en étant groupés par industrie et surtout parce qu'ils étaient groupés par industrie. Et votre objection tombe par les faits de la vie de tous les jours que vous ne pouvez pas contester. Par conséquent, ce serait, je dirai presque criminel, de s'opposer au désir des organisations syndicales, au désir des syndicats, et je suis heureux que la proposition déposée dise simplement que ceux qui sont à la tête des fédérations n'y assisteront qu'à titre consultatif. Ah oui, à titre consultatif, et surtout à consulter le moins souvent, pour qu'on ne vienne pas reprocher à ceux qui sont à la tête de cette organisation d'avoir imposé leurs idées, pour pouvoir répondre à la masse des syndiqués que c'est eux qui ont constitué cette unité, qui lui ont donné la forme qu'ils préféreraient. Je me refuse, pour mon compte, à prendre le mot consultatif dans le sens absolu, c'est-à-dire de l'intervention continuelle ; je demande à la province, je demande aux syndiqués, je demande aux syndicats de constituer eux-mêmes leur forme de groupement, parce que cela répond à leurs besoins, parce que cette demande vient d'eux, parce que ce sont leurs aspirations. (*Applaudissements*).

Je ne m'étendrai pas plus longuement, car si je veux aborder un autre terrain, je répondrai à nos camarades mécaniciens que les faits économiques qui se déroulent tous les jours, que la situation économique de l'Europe même, commandent à nos patrons, non pas les unions internationales comme on les a montrées pour l'industrie minière et métallurgique, car dans cette organisation patronale, il n'y a pas seulement la métallurgie, il y a le Comité des Houillères de France qu'on connaît par son action. Le Comité des Houillères y appartient, parce que le patronat est acculé par le machinisme, par les comptoirs, par les cartels, par les ententes à trans porter la lutte économique sur les autres terrains. Les barrières douanières sont devenues impuissantes et ce ne sont pas des syndicats nationaux que nous voyons constituer, ce sont des ententes internationales telles que pour les rails. Nous avons une région dans laquelle on fabrique tant de locomotives — je ne ferai pas un reproche à nos camarades du textile, mais je reviens d'une tournée dans cette région, et j'ai rencontré, sans exagérer, de 3 à 400 camarades de Roubaix qui avaient travaillé avec moi et que la misère et le chômage du textile ont chassé de leur localité — qui travaillent à des constructions de locomotives ; ce sont des ouvriers textiles qui sont à la Société Franco-Belge. Et à côté, il y a une Société métallurgique qui dit à ses ouvriers : Nous avons une commande, mais elle n'est pas pour la France, elle est pour l'exportation ; par conséquent, il faut diminuer les salaires, et on retire à ces ouvriers, par la concentration internationale, 15 % de leur salaire. Plus fort. Pendant que j'y étais, il y a eu des chômages de 3 jours et demi par semaine. Le patron est venu trouver ses ouvriers et leur a dit : J'ai une commande, mais je ne puis vous la faire exécuter qu'à une condition, c'est que vos salaires diminuent de 20 %. Et quand la commande fut exécutée parce que les ouvriers l'acceptèrent, on leur dit : Mais ce n'est pas seulement 20 %, il y a les 15 % à l'exportation qu'il faut ajouter, et les ouvriers par l'entente internationale des patrons voyaient leur salaire diminuer de 35 % sans pouvoir réagir, faute d'organisation. (*Exclamations*).

Il y a là une situation particulière à la métallurgie qui nous commande, qui nous fait le devoir de vivre intimement ces forces économiques, de les connaître à fond, de pouvoir voir ce mouvement de concentration, d'élargissement, car nous ne pourrons bientôt plus lutter si nous restons enfermés dans nos cadres corporatifs, s'il n'y a pas une vie intime à la tête de nos organisations, s'il n'y a pas quelque chose qui apprécie, qui étudie, qui comprend les faits économiques, quelque chose qui mette aux mains des camarades qui sont ici, des syndicats qu'ils représentent, les éléments qui les conduiront à la victoire par l'union des forces de la métallurgie.

Du côté des camarades mouleurs, pour leur citer un exemple de cette concentration de l'industrie métallurgique, qu'il me soit permis de donner

un exemple : A l'usine Cail, à Denain, pour ne plus donner dans les Ardennes les pièces à fabriquer, qu'a-t-on fait ? On a fait venir des machines à mouler, on les a installées, on a créé un atelier spécial comptant près de 200 ouvriers où il n'y a pas un mouleur à la main, mais tous à la machine faisant tous les moulages pour les établissements de Cail. Il y a là comme un ensemble, comme une convergence de toute l'industrie métallurgique pour se concentrer, comme dans le textile. Je dis que nous n'avons pas le droit, nous, les militants, de nous opposer aux désirs et aux aspirations du prolétariat. Les faits, l'action, la situation particulière qui nous est faite, le piétinement que nous constatons — car tout à l'heure, quand on a apporté les résultats de la métallurgie au point de vue de certaine fusion, il aurait fallu apporter les résultats de l'action des corporations, de chaque fédération — tout nous pousse à la fusion.

On n'a pas fait d'action parce qu'on a été limité dans le cadre corporatif, parce qu'on s'est entredéchiré, parce que la classe ouvrière n'a plus confiance en ses militants, elle n'a plus confiance en ses Fédérations, en ceux qui sont à sa tête, parce qu'il y a ces divisions, parce qu'il n'y a pas cette union nécessaire à nos revendications.

Je conclus par là et je dis : Vous accepterez la proposition de la Métallurgie et vous ne toucherez pas pour cela au principe confédéral, parce que si on veut poser la question sur le principe de l'autonomie, il faudrait la poser pour toutes les Fédérations. Je demande que le principe soit respecté pour tous ; vous ne pouvez le refuser. Et si nous avons cette force sur laquelle nous pouvons nous appuyer, c'est que ce sont les syndicats eux-mêmes, des différentes Fédérations, qui demandent que cette question soit traitée par un Congrès où seules se réuniront les organisations syndicales.

On me demande de vous lire la communication suivante signée de Gautier, de Saint-Nazaire :

« N'ayant pu prendre la parole sur la question de fusion, je charge le camarade Merrheim de déclarer au Congrès que, partisan des Fédérations d'industrie, je resterai avec mes mandats dans les principes de l'unité ouvrière votée à Montpellier.

« En conséquence, il ne peut entrer dans nos vues de demander la disparition des fédérations de métiers d'une industrie quelconque où la fusion n'est pas arrivée à l'état de maturité.

« Nous demandons au Congrès de donner mandat au Comité confédéral que, lorsque *plusieurs fédérations de métiers* d'une industrie quelconque lui demanderont de fusionner, qu'il organise, sans attendre de nouvelles assises nationales, un Congrès ayant pour objet et pour but l'unité dans cette industrie.

« Agissant ainsi, nous éviterons dans nos Congrès le retour de discussions qui retardent l'éducation du prolétariat et nous pourrions nous consacrer aux questions vitales de l'organisation ouvrière.

« En ce qui concerne les métaux, le Congrès d'unité dira dans quelles conditions et comment elle doit se faire. A l'exemple du Bâtiment qui a laissé vivre la Peinture jusqu'à démonstration péremptoire de son inutilité, nous espérons que le futur Congrès des métaux en ferait autant si, à sa suite, des fédérations de métiers persistaient à vouloir vivre en dehors de l'unité.

H. GAUTIER,

Métallurgistes de Saint-Nazaire, Basse-Indre, Couëron,  
« Hennebont, Trignac. »

Je n'ajoute pas un mot. J'espère que le Congrès pourra se rallier à la proposition déposée par le camarade Latapie.

**Le Président.** — Il y a plusieurs résolutions déposées sur la question de l'unité fédérative. Voici la proposition de la Typographie parisienne :

« Le Congrès,

« Considérant que l'unité ouvrière ne peut être réalisée par les seules décisions des Congrès, mais par la volonté des intéressés, décide que la fusion des fédérations de métiers dans les fédérations d'industrie ne peut être qu'une question d'opportunité et ne peut être érigée en question de principe.

« *Typographie Parisienne.* »

Il y a encore outre l'ordre du jour signé Bouyé, Coupat, etc... qui vous a déjà été lu et qui s'oppose à l'ordre du jour de la Métallurgie qui vous a également été lu, divers autres ordres du jour dont je vous donne lecture :

Le premier est ainsi conçu :

« Considérant que pour que la lutte menée par la C. G. T. atteigne l'homogénéité nécessaire à assurer l'efficacité de l'énergie dépensée par ses membres ; il est de toute utilité à ce que dans un bref délai elle ait suscité en son sein une fusion entre les différentes fédérations de métiers similaires, susceptibles d'être réunies en fédération d'industrie.

« Considérant que ce n'est que lorsque l'article 2 des statuts confédéraux sera appliqué intégralement ; que ses moyens d'action s'amplifieront et que ses efforts seront de moins en moins frappés de stérilité ;

« Pour ces motifs accorde un délai de six mois pour amener la fusion des différentes organisations Métallurgistes en particulier en un seul organisme ;

« Après quoi, s'il y a fusion entre différentes organisations, et qui il en soit qui restent en dehors de la dite fusion, elles ne pourront rester confédérées. »

Un autre :

« Considérant que la division qui règne entre les différentes organisations du prolétariat de la Métallurgie est des plus préjudiciables à la classe ouvrière,

« Attendu qu'on ne saurait pas plus arguer de l'existence d'un « Cartel interfédéral » que d'une « Fédération d'industrie » (bien que celle-ci soit la plus ancienne en date et la plus conforme aux besoins du prolétariat de la Métallurgie) pour obliger les syndicats à adhérer à l'un ou à l'autre de ces groupements tels qu'ils sont actuellement constitués,

« Considérant que la décision prise au Congrès corporatif d'Amiens et à l'application faite de cette décision vis-à-vis des organisations du Bâtiment, constitue un précédent et qu'il est urgent de prendre les mêmes dispositions au sujet des organisations de la Métallurgie.

« Décide d'adopter la résolution suivante :

« Le Comité confédéral convoquera, dans les six mois qui suivront la clôture du Congrès corporatif, un Congrès de tous les syndicats de l'industrie métallurgique qui se réunira à Paris.

« Les secrétaires des Fédérations intéressées n'assisteront pas à ce Congrès, même comme représentants de syndicats.

« La Fédération unifiée qui sortira de ce Congrès sera seule admise à la C. G. T.

« En vous présentant cette motion, les syndicats ardennais ont la certitude que le Congrès l'adoptera, effaçant ainsi les dangereuses rivalités d'organisations et les haines personnelles.

« TAFFET, des Ardennes. »

Un autre :

« Le Congrès donne mandat au Comité confédéral d'organiser, sous ses auspices, des Congrès d'unité dans les industries où plusieurs fédérations de métiers demanderaient la tenue d'un Congrès pour réaliser l'unité.

Signé : GAUTIER,

Délégué des Métallurgistes de St-Nazaire, Trignac,  
« Basse-Indre, Couéron, Hennebont. »

Voici maintenant un amendement à la proposition de la Métallurgie :

« Un Congrès sera constitué, dans les six mois, entre toutes les Fédérations de Transports sans exception, pour déterminer dans quelles conditions doivent être constituées des Fédérations d'industrie dans ces diverses corporations.

« TESCHE,

« Délégué de la Fédération des moyens de Transports. »

Plusieurs voix demandent la priorité pour la proposition de la Métallurgie. (Adopté).

(On décide de voter par mandats).

**Bajat.** — Je proteste contre la façon dont l'ordre du jour est voté.

**Niel.** — Dans votre proposition, camarades de la métallurgie, vous prévoyez l'organisation d'un Congrès dans un délai de six mois pour faire l'unité ; mais la proposition oublie de dire ce qui se passera si, par hasard, l'unité ne se faisait pas, et si les Mécaniciens ne voulaient pas se soumettre. (*Protestations*). Je demande, au cas où l'accord ne se ferait pas dans ce Congrès, ce qui se passerait. (*Interruptions*).

**Latapie.** — Nous avons pour habitude à la Métallurgie, de respecter la pensée de tous et de chacun. Or, nous disons dans notre ordre du jour, et cela se conçoit, que faire un Congrès et que les organisations ne se pliant pas à la majorité, ce serait faire de la mauvaise besogne. Je suis persuadé que les intéressés seuls, ayant à discuter dans ce Congrès, la question posée par Niel ne viendra pas, parce que, sauf les individualités à la tête des Fédérations, tous les syndicats seront unanimes à fusionner. (*Applaudissements*).

**Niel.** — Je le souhaite, mais vous ne le dites pas.

**Latapie.** — D'autre part, il y a la décision de la Peinture qui donne des indications suffisantes.

(On procède au vote).

**Le Président** donne lecture de la communication suivante, des Presses typographiques :

« La Fédération des Presses typographiques demande au Congrès d'inviter la Confédération Générale à provoquer dans un délai de 2 ans, un congrès unitaire entre tous les ouvriers de l'industrie du Livre et, là, à jeter les bases d'une véritable fédération d'industrie.

« Pour la Fédération des Presses : GRAUVOGEL ».

**Guerry.** — La question posée est pour moi d'une très haute gravité ; il faudrait que le Congrès l'examine minutieusement. Je vais dire en deux mots la situation faite à Lyon par la multiplicité des organisations des presses typographiques. Il y a trois organisations : conducteurs-typographes, Gutenberg, adhérents à la Fédération du Livre ; conducteurs-typographes de la région lyonnaise, margeurs et marqueurs, adhérents aux Presses typographiques. Chaque fois qu'il arrive un conflit, soit que les conducteurs appartiennent à la Gutenberg, soit qu'ils appartiennent aux Presses typographiques, mutuellement et par un état d'esprit d'antagonisme, ces camarades se remplacent, c'est-à-dire que si Gutenberg se met en grève, les margeurs font leur tâche ; si au contraire ce sont les margeurs, ce sont

les conducteurs à la Gutenberg qui les remplacent. Par la multiplicité des organisations syndicales, voilà la situation en province, et, comme le disait Sergent, ce n'est pas qu'à Paris seulement, en province c'est la même chose. Je vous demanderai d'accepter la proposition faite et de déclarer que la Fédération des Presses typographiques doit disparaître dans les mêmes conditions que la Peinture.

**Grauvogel.** — On cherche ici à supprimer la Fédération des presses, on prétend qu'elle est dans le même cas que la peinture ; c'est complètement inexact. Il n'y a jamais eu de congrès unitaire pour l'industrie du Livre ; je ne pense pas que les congressistes pourraient, d'un trait de plume, supprimer cette fédération. Il faudrait, au préalable, décider qu'une convocation de toute l'industrie du Livre serait faite, et alors on pourrait sur de nouvelles bases, créer la Fédération d'industrie ; mais on cherche à supprimer la Fédération des Presses en faveur personnelle du Livre...

*Une voix.* — Comment cela ?

**Grauvogel.** — Ce qui a créé un conflit éminemment regrettable à Lyon, c'est qu'une partie des sections étaient adhérentes à la Fédération du Livre, une autre partie à la Fédération des Presses et n'étaient pas d'accord ; mais on oublie de dire que c'est grâce à l'intervention de la Fédération du Livre qui n'a pas cru devoir prier sa section de respecter la neutralité, si cet état de choses existe. Il y avait un conflit dans une imprimerie de Lyon ; or, nous n'avions jamais demandé à la section adhérente à la Fédération du Livre d'intervenir dans le conflit, nous lui avons simplement demandé sa neutralité, même pas l'acte de solidarité, mais simplement de rester neutre. Et alors, lorsque nous intervenions auprès de la Fédération du Livre pour demander qu'elle respecte les plus élémentaires décisions du syndicalisme, Burgard disait qu'il n'avait jamais invité les camarades de cette section à rouler avec les non syndiqués, qu'il lui avait dit qu'ils devaient respecter la neutralité. Je pose cette question : Est-ce admissible, qu'alors qu'une section fédérée et confédérée est en grève, qu'une autre section également fédérée ait le droit d'amener des ouvriers, même syndiqués, à sa place ? Je ne le crois pas. Nous allons revenir à la question qui a trait à la Fédération des Presses. Du côté de la Fédération du Livre, lorsque l'argument de Sergent disait que la Fédération du Livre ne pouvait pas être fédération d'industrie, parce qu'elle ne possédait que très peu d'imprimeurs, l'argument se retourne contre lui qui, ce matin, demandait qu'on reste sur le statu quo et qu'on demande aux ouvriers de chaque catégorie de regagner la fédération de métier. Nous allons prouver que la Fédération des Presses a sa raison d'être et nous allons vous indiquer pourquoi elle a été créée.

La Fédération des Presses n'a pas été créée par tendance, elle n'a pas été créée non plus spécialement parce que ses éléments se refusaient à payer de fortes cotisations. Evidemment, il y a beaucoup de ceci... Mais alors, Sergent aussi dans sa discussion, dans son ordre du jour, il y a beaucoup de la tendance. La Fédération des Presses a été constituée parce qu'on avait considéré que les intérêts des ouvriers de l'impression étaient complètement éliminés à la Fédération du Livre. Le camarade Sergent ne le nierra pas, parce qu'à la Fédération des Presses, il y a juste 250 à 300 ouvriers, et ces 300 malheureux ouvriers n'ont pas même voix au chapitre, parce qu'au Comité du Livre il y a 15 ou 16 typos et qu'il y a juste un délégué pour les machines et dès qu'il ouvre la bouche, on lui dit : Encore une machine ?

A la Fédération des Presses, il y a 1.500 ouvriers groupés. Si nous regardons la Fédération Lithographique qu'on laisse de côté, et le comité central en connaît les raisons, il y a également 1.500 ouvriers syndiqués. Si vous êtes logique, demandez également que la Fédération Lithographique rentre dans le giron de la Fédération du Livre ; ne faites pas deux poids et deux mesures. Nous avons ensuite la Fédération du Papier qui comprend 1.000 membres. Demandez également à la Fédération du Papier de rentrer dans votre giron. La Fédération des Presses a été constituée pour grouper tous les éléments des ouvriers de l'impression, dans le but de fonder une Fédé-



ration d'industrie, mais pour la créer avec une force et non pas se laisser écraser par la majorité. Si le Congrès décide qu'un Congrès unitaire doit être provoqué entre les ouvriers de l'industrie du Livre, nous en sommes et, de bonne foi, nous le voudrions tout de suite. Que les congressistes décident un Congrès unitaire, et là de force à force nous discuterons et nous apporterons de nouveaux statuts qui seront capables de régir dans l'intérêt général les ouvriers de l'industrie du Livre ; mais nous ne voulons pas rentrer en minorité à la Fédération du Livre. Je demande au Congrès si réellement il veut décider qu'un Congrès unitaire sera immédiatement convoqué, nous sommes de bonne foi et tous avec vous ; mais pour rentrer à la Fédération du Livre, comme Sergent le propose, jamais nous n'accepterons.

**Le Président.** — Des arguments d'ordre général ayant été développés pour la Métallurgie, il n'y a plus que des arguments d'ordre technique professionnel et cinq minutes me sembleraient suffisantes pour chaque orateur.

**Burgard.** — Le camarade a apporté une accusation d'une gravité extrême et on ne peut empêcher d'y répondre : la Fédération du Livre avait fait échouer le mouvement ou n'avait pas prêté son concours à la réussite des revendications de membres de son syndicat. C'est faux, archi-faux. Le comité central du Livre en toutes circonstances fait son devoir de solidarité, nul d'entre vous ne le niera, et il serait étrange qu'il ait refusé son concours immédiat à ceux-là mêmes qui travaillent avec lui. Dans l'affaire de l'imprimerie Schneider, de Lyon, la grève a été déclarée à la suite du renvoi d'un ouvrier ; immédiatement après, le patron accusa les camarades margeurs, qui avaient fait cause commune avec le camarade renvoyé, d'un acte de sabotage. Le sabotage n'a pas été depuis retenu ; mais dans le Livre nous sommes adversaires résolus de tout sabotage, nous ne comprenons pas que l'on s'en prenne à la machine. Le comité central du Livre a décidé de ne pas donner l'ordre de mettre bas, de faire grève à ses adhérents, mais il leur a donné l'ordre de respecter la neutralité la plus absolue. Depuis, et pour prouver la solidarité du Livre à l'égard des Presses, organisation que nous considérons comme distincte, malgré cela, le Livre a envoyé à Lyon un des membres du comité central. Ce membre a obtenu de la maison intéressée le renvoi de tous les sarrasins, de tous ceux qui étaient venus remplacer nos camarades. Est-ce là de la solidarité et n'avais-je pas raison de protester contre les allégations portées à cette tribune ? Il a été passé entre nous et le patron intéressé une convention par laquelle tous les sarrasins devaient être renvoyés.

J'en arrive à la proposition de Sergent et je déclare que je ne viens pas du tout la défendre au nom du Livre ; nous ne demandons pas du tout à absorber les Presses typographiques ; mais, je le lui déclare à mon tour qu'il y a dans notre organisation, dans le Livre, un syndicat d'imprimeurs fédérés ; ceux d'entre eux qui veulent venir à la Fédération y viennent, les portes leur sont largement ouvertes. Je n'ai pas répondu aux attaques qui ont été apportées : les critiques, les haineuses appréciations qu'il a portées ici contre le Comité, je n'y répondrai pas, mais je lui donne rendez-vous au Congrès professionnel. A ce moment, nous laverons notre linge sale. Les instants du Congrès sont trop précieux pour donner un corps à des accusations, pour continuer ici devant vous des polémiques fratricides.

**Dumas** (de Lyon). — Je ne serais pas venu ici s'il n'y avait pas eu des faits qui ont été rapportés inexactement. Si les camarades margeurs pointeurs de Lyon se sont organisés en syndicat spécial, c'est qu'antérieurement les syndicats adhérents avaient toujours refusé de les organiser dans le sein du Livre : ils ont été obligés de former une organisation à eux. Ils ont engagé ce combat avec leurs propres forces. Or, au lieu de leur apporter une aide, la Fédération du Livre vient les assommer. Voilà quelle est l'aide que la Fédération du Livre a apportée aux camarades des Presses typographiques à Lyon. Il faut le dire avec franchise, je ne veux pas prendre parti, mais je dis : nos camarades ont pu lutter à Lyon, ils ont pu augmenter leurs salaires parce qu'ils étaient en dehors du Livre et ils ont constitué une force absolument indépendante... (*Bruit*).

**Bourderon.** — Si je prends la parole, c'est que je ne suis pas intéressé dans la question. Est-ce que nous allons continuer aux Congrès de la C. G. T. à ne faire que des cas particuliers, laissant les cas d'ordre général ? Il serait indispensable qu'ici on fit une définition des industries et qu'on dise : A partir d'une date qui peut être de deux, trois, quatre, cinq années, il n'y aura plus que cinq ou six industries. Comme cela, nous aurions le contact à prendre et nous formerions des branches importantes d'organisation, cela pour la lutte et la propagande. Mais que faites-vous actuellement ? Vous allez arranger les maçons, les mécaniciens, la Métallurgie. Le Livre vous demande quelque chose, demain les Transports, après demain les Mineurs. Définissez des questions d'ordre général qui répondent à quelque chose, à des aspirations, à des besoins, mais ne faisons pas dans nos Congrès corporatifs d'obligation une année pour un fait, une autre année pour un autre. Je vous demande d'avoir de la méthode, ce que vous n'avez pas eu jusqu'ici.

**Quillent.** — Bourderon a dit que nous avons tranché les deux cas précédents, Métallurgie et Peinture, comme des cas particuliers. J'ai voté pour ces deux propositions, parce que j'ai considéré que ces organisations avaient épuisé entre elles, d'une part, tous les moyens de conciliation pour la Peinture, d'autre part, tous les moyens de temporisation pour la Métallurgie. Mais la mesure qu'on prendrait à l'égard des Presses typographiques dépasserait ce qu'on doit faire en raison de la faute commise. Pour moi, partisan des fédérations d'industries, la Fédération des Presses typographiques n'a pas plus raison d'être que la Peinture ; c'est une appréciation personnelle ; mais les intéressés n'ont pas encore discuté. Sergent nous apporte une proposition ; il n'est pas mandaté par la Fédération du Livre, que je sache, et peut-être n'est-il pas mandaté par son syndicat.

**Sergent.** — Par les Imprimeurs conducteurs de Paris que je représente.

**Quillent.** — Mais la résolution qu'on prendrait, comme celle de la Peinture, dépasserait de beaucoup la mesure qu'on peut prendre en pareille circonstance. Tout ce qu'on peut faire pour l'instant, c'est d'inviter les fédérations intéressées à entrer en relations et à fusionner ; c'est tout le rôle que peut jouer le Congrès. C'est après seulement qu'on pourrait voir s'il y aurait lieu de prendre la même mesure que pour la peinture.

**Le Guennic.** — Je ne suis pas au courant de tout ce qui se passe dans le Livre ; mais il y a une chose qui m'a frappé, c'est l'argumentation de notre camarade des Presses typographiques qui reprochait l'appel fait par Sergent à l'union de tous les métiers se rapportant à la Fédération du Livre. J'ai eu l'intuition que l'idéal poursuivi par les Presses typographique était analogue à celui qui imprègne la fraction du Livre que représente Sergent dans la lutte syndicale qu'il mène dans l'intérieur de son organisation. J'estime donc qu'il serait de l'intérêt même des Presses typographiques de faire bloc avec la section parisienne du Livre, pour faire prévaloir leur idéal dans l'industrie qui est la leur.

Un délégué du Comité central est venu apporter des griefs à l'égard de Sergent également. Il prétendait que Sergent avait soulevé des discussions se rapportant seulement à l'industrie du Livre. Or, il me semble qu'ici les intérêts qui touchent les industries et les fédérations sont quelque peu du domaine général et que tous les congressistes doivent s'y intéresser, s'inspirer de l'intérêt général du prolétariat afin que les difficultés s'aplanissent par la lumière qui résulte des discussions libres. D'un autre côté, je parle peut-être en égoïste, mais je fais appel aux volontés faibles pour quelles se coalisent afin de résister aux plus forts.

**Faure** (de Lyon). — Je ne serais pas intervenu dans cette discussion si je ne représentais pas le syndicat des minervistes, margeurs et pointeurs de la ville de Lyon. Il y a eu une inexactitude ou tout au moins un manque de détail de la part de Burgard au sujet du conflit de Lyon. Je vais vous mettre brièvement devant les faits et vous jugerez vous-mêmes.

*Une voix.* — Je demande qu'on lève la séance comme congrès national et qu'on se réunisse en congrès du Livre. Nous voilà à jeudi, des questions

intéressantes appellent notre attention. Laissons les chichis des villes se faire entendre, mais ne donnons pas notre attention... (*Rires et interruptions*).

**Faure.** — Je remarque une chose, personne ne proteste quand il s'agit de son intérêt particulier. Si cela n'intéresse pas ce camarade, cela peut en intéresser d'autres.

A la suite d'un renvoi arbitraire, les margeurs se sont mis en grève à l'imprimerie Delaroche. (*Protestations et interruptions*). Cela a une importance considérable, parce que ce M. Delaroche était propriétaire du *Progrès*, journal quotidien bien connu.

— *Plusieurs voix.* — Nous serons encore ici dans quinze jours !

— **Faure.** — Je vais de suite aux conclusions... On est venu apporter ici des affirmations fausses et il n'y aurait pas moyen d'y répondre ? (*Interruptions*).

**Sergent.** — L'union des syndicats de la Seine a mis dans son sein deux organisations du même métier, c'est sa faute : les imprimeurs-conducteurs adhérents à la Fédération nationale et à l'Union des syndicats. On peut admettre après eux le syndicat des Presses typographiques. C'est la première fois, c'est de là que vient le mal. Lorsqu'on va pour la Fédération du Bâtiment faire disparaître la Fédération de la Peinture, lorsqu'on va pour la Métallurgie faire disparaître la Fédération des Mouleurs et celle des Mécaniciens, je demande si ce sont des questions de boutique que l'on vient traiter. Ce que je viens traiter ici, c'est l'intérêt des ouvriers. Vous dites : Nous ne voulons pas faire disparaître les Presses typographiques. Eh bien, nous vous disons, nous, syndicat typographique parisien : Nous les ferons disparaître au détriment des camarades, ce qui sera bien plus épouvantable.

*Plusieurs voix.* — Tant pis !

**Sergent.** — Vous vous moquez des intérêts des camarades, ce n'est pas la peine alors de venir les représenter. Vous avez vu tout à l'heure les délégués de la Fédération du Livre vous dire : Nous n'avons pas besoin des Presses typographiques. C'est comprendre drôlement leur rôle... Vous n'y tenez pas aux presses typographiques ! Eh bien, nous y tenons, nous, parce qu'elles apporteraient du sang jeune qu'ils infuseraient dans une fédération caduque. Grauvogel a dit que les intérêts des imprimeurs n'avaient pas été défendus. Voilà ce qui s'est passé : en 1905, au Congrès de Lyon, nous avons déposé une motion avec les imprimeurs-conducteurs aux termes de laquelle le Comité central du Livre était invité à étudier la création d'une section nationale des conducteurs.

*Une voix.* — La Section nationale des Imprimeurs est en contestation.

**Sergent.** — Je suis toujours en conformité des mêmes pensées. Je vous ai dit ce matin : Avant de former des Fédérations d'industries, formez les syndicats et formez les Fédérations de métiers. Dans le Livre, il manque les Fédérations de métiers. Je ne vous demande pas une fédération d'industrie, mais je vous demande que vous fassiez disparaître deux syndicats de même métier dans une même ville pour former une section unique dans le Livre, c'est l'unité ouvrière par la base.

**Le Président.** — Permettez-moi de vous rappeler qu'il fut voté une résolution à Amiens, il y a deux ans, parce qu'il y a trois industries, celles du Livre, des Transports et des Spectacles, qui veulent continuer la discussion là-dessus.

**Sergent.** — Ce n'est pas la même chose, il y a deux syndicats de même métier dans la même Bourse.

**Le Président.** — Cela ne regarde pas plus spécialement le Congrès que la question des Spectacles et des Transports. Pour terminer la discussion, il faudrait que le Congrès vote une résolution invitant les organisations de l'industrie du Livre, des Transports et des Spectacles, à s'entendre avec le Comité confédéral pour discuter sur leur fusion.

*Une voix.* — C'est mon ordre du jour.

**Le Président.** — Pour l'un, c'est le spectacle, un autre, ce sont les transports ; ce sont trois questions semblables. En ce qui concerne le Livre,

il y a deux propositions, celle de Sergent ou plutôt des Imprimeurs-Conducteurs de Paris, de la Typographie parisienne ; je vous en donne lecture :

« Le Congrès, vu la situation exceptionnelle de la Fédération des Presses Typographiques, qui fut créée alors que les Imprimeurs-Conducteurs, margeurs, etc., étaient déjà groupés dans la Fédération du Livre, vu son existence préjudiciable aux intérêts ouvriers, décide que cette Fédération devra disparaître dans les mêmes conditions que la Fédération de la Peinture.

« *Imprimeurs - Conducteurs de Paris, Typographie parisienne, Syndicat des Correcteurs et teneurs de copie.* »

Il y en a une autre de la Fédération des Presses typographiques qui vous a déjà été lue.

Enfin, une dernière :

« Le Congrès de Marseille 1908 confirme la décision du Congrès d'Amiens sur les fédérations de métiers, et décide que les fédérations de métiers existant présentement ne pourront accepter dans leur sein des syndicats d'industrie ou des syndicats groupant des ouvriers en dehors du métier spécifié par le titre de la Fédération.  
« De plus, le Congrès invite les fédérations de métiers et d'industrie similaires à se réunir en Congrès pour tenter la fusion.

« VOIRIN, BLANC, MOREL. »

Acceptez-vous la priorité pour la dernière proposition ? (*Cris de : Oui!*)

**Sergent.** — Dernièrement, dans une maison, les conducteurs que nous y avions étaient venus nous trouver. (*Interruptions*). On a répondu : Nous ne marcherons pas avec vous tant que vous ne serez pas unifiés... Il y avait 23 camarades en grève tous remplacés... Vous n'avez qu'à renvoyer à deux ans... (*Interruptions*).

**Un délégué.** — Le dernier ordre du jour présenté par la Fédération des Cuirs et Peaux répond à un ordre d'idées générales et j'invite le Congrès à le voter.

(La motion de Voirin est adoptée).

Le Président donne lecture d'une dépêche de Nîmes « demandant au Congrès d'inviter le syndicat des Ouvriers des Postes et Télégraphes à accepter dans leur organisation le syndicat des Ouvriers mains-d'œuvre exceptionnelles des Postes et Télégraphes, qui font exactement la même profession que les premiers et qui demandent la fusion des deux organisations. »

**Un délégué des P. T. T.** — Les camarades qui ont donné ce mandat ignorent qu'il y a eu un Congrès, il y a deux mois, qui a décidé la fusion : il y a ici des délégués qui sont d'accord pour la fusion...

**Le Président.** — Nous allons passer aux rapports internationaux.

**Merrheim.** — Les camarades de la Commission n'ont pu tomber d'accord sur un ordre du jour, ils se sont séparés en deux groupes qui ont chacun un rapporteur. Je demande au camarade Niel, qui représente les camarades opposés à la motion du Bureau, de prendre la parole le premier pour qu'il apporte des faits, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici.

**Le Président.** — Je propose que la discussion soit limitée aux deux rapporteurs et au secrétaire confédéral.

**Niel.** — (*Bruit dans la salle*). Il est curieux qu'au moment où je monte à la tribune, j'entende les camarades dire : Il va nous sortir un discours. Si j'étais affligé du mal de parler, ce ne serait pas ma faute et ce serait bien malheureux pour moi.

**Une voix.** — Dites les choses simplement dans l'intérêt des ouvriers.

**Niel.** — Chacun les dit comme il peut, mais quant à ce que ce soit dans l'intérêt des ouvriers, c'est ce que je fais.

Nous avons, hier, à la Commission, décidé de présenter un rapport sur les rapports internationaux, parce que nous n'avions pu tomber d'accord, et, avec le camarade Latapie et ses amis, il avait été entendu que la discussion ne se bornerait pas aux deux rapporteurs. J'avais proposé moi-même, pour écourter le débat, qu'il n'y eût que deux rapporteurs et qu'ils pussent seuls prendre la parole. Je suis rapporteur d'une fraction de la Commission et Merrheim ou Latapie est rapporteur de l'autre, et on vient de dire qu'après ces orateurs, le secrétaire fédéral prendra la parole ; je n'y vois aucun inconvénient.

**Luquet.** — Je ne parlerai que si c'est nécessaire.

**Niel.** — Il me semble que le rapporteur de l'autre fraction a seul qualité pour me répondre, si vous dites qu'il n'y a que le rapporteur qui parlera des deux côtés. Je répète que vous pouvez choisir comme rapporteur votre propre camarade Luquet ; il apporte une proposition qui émane du Bureau fédéral.

**Merrheim.** — La proposition que je déposerai est celle de la Métallurgie.

**Le Président.** — Dans une Commission, quand il n'y a pas accord, on nomme deux rapporteurs, et cela n'empêche pas qu'il y ait un délégué du C. C. pour prendre la parole.

**Niel.** — Voilà une question qui passionne avec raison le Congrès. Nous avons, il y a deux jours, expliqué les quelques raisons pour lesquelles le C. C. avait eu tort de ne pas s'aboucher avec le Secrétariat international du Travail, afin, non pas de reprendre, puisqu'il y a eu des relations dont tout à l'heure je vous parlerai, mais tout au moins de consolider les relations entre la Confédération française et le Bureau international. J'avais moi-même dit que la Confédération française avait très mal interprété et appliqué la décision du Congrès d'Amiens. Je n'avais pas le document qui me permettait de le prouver d'une façon aussi nette et aussi irréfutable qu'aujourd'hui. Si j'arrive à vous démontrer qu'en effet, le C. C., pour des raisons que je n'ai pas à connaître, n'a pas exécuté la décision du Congrès d'Amiens, j'imagine que tous, quelles que soient vos tendances, vos opinions, vous serez assez consciencieux pour placer au-dessus de vos passions personnelles le fait matériel de savoir si le Comité a ou non exécuté la décision.

Mais avant de rentrer dans des détails, je vais donner lecture de la motion que la fraction de la Commission, au nom de laquelle je parle, a décidé de vous présenter :

« Le Congrès,

« Statuant sur les rapports internationaux, regrette que le Secrétariat international du Travail, après avoir déclaré que les Conférences internationales n'avaient pas à se prononcer sur les « tactiques » et les « tendances » de chaque pays, se soit permis d'indiquer à la France une « tactique contraire à nos conceptions syndicalistes — maintes fois affirmées — en l'invitant à collaborer avec le parti socialiste dans ses Congrès. »

« Considérant qu'il y a intérêt évident pour le centre syndical de chaque pays d'entretenir des relations avec les centres syndicaux de tous les pays ;

« Que le secrétariat international du travail est l'organe permanent qui facilite et coordonne les relations entre tous les centres nationaux ;

« Que cet organe, même dans sa forme imparfaite actuelle, représente la nouvelle Association internationale des travailleurs, qui ne peut se développer et se perfectionner qu'avec le concours de toutes les nations ;

« Le Congrès déclare que notre Confédération doit participer à tous les travaux du secrétariat international du travail ;

« Considérant d'autre part, que les questions d'ordre général : comme les moyens de prévenir la guerre, comme la grève générale, etc., ne peuvent être traités efficacement que par le prolétariat de tous les pays, le

« Congrès affirme la nécessité de tenir des Congrès corporatifs internationaux pour discuter ces questions, et donne mandat au Comité confédéral d'intervenir pour faire organiser ces Congrès par le secrétariat international du travail.

« L. NIEL, de Montpellier ; GUERARD, des Chemins de fer ;  
« DORIA, de Toulon ; COUPAT, des mécaniciens ; GAIL-  
« LOT, des dessinateurs. »

Nous avons discuté très sérieusement avec nos adversaires. Il ressort à peu près de cette discussion que l'unique motif, l'unique raison pour laquelle notre Confédération s'est en quelque sorte, non pas complètement retirée du bureau international, mais éloignée, c'est parce que, lorsqu'on a établi l'ordre du jour des conférences internationales, le bureau international n'a pas voulu inscrire trois questions proposées par la France. Sur ce point, nous sommes entièrement d'accord avec nos amis qui eux-mêmes disent : Voilà le point de départ. En effet, depuis le commencement du conflit, c'est la seule raison donnée.

Permettez-moi sur ce point de faire remarquer que nous sommes réellement mal venus à nous servir de cet argument, nous Confédération française. Nous avons organisé ici un Congrès confédéral avec un ordre du jour pour lequel diverses organisations de France ont envoyé des questions. Ces questions ont été envoyées ensuite dans toute la France, soumises à un referendum des Bourses et des Fédérations, et c'est après le referendum qu'on a retenu simplement quatre questions, toutes les autres ont été écartées. Si, pour cet unique motif, des camarades qui ont fait des propositions pour le Congrès, n'étaient pas venus au Congrès, auriez-vous le courage de les approuver, auriez-vous le courage de dire qu'une organisation, parce qu'elle n'a pas vu sa proposition mise à l'ordre du jour après referendum, aurait bien fait de ne pas venir au Congrès ? J'ai posé la question à Luquet qui m'a répondu : Je ne sais pas, peut-être.

**Luquet.** — Je te répondrai après.

**Niel.** — Je crois que dans votre esprit il y a une analogie frappante entre le cas de la France vis-à-vis du bureau international et le cas de ces organisations françaises vis-à-vis de la Confédération. En effet, pour la France, vis-à-vis du secrétariat international, il y a eu un referendum, les questions posées ont été soumises à toutes les nations qui se sont prononcées contre. C'est malheureux, mais elles n'ont pas voulu mettre ces questions à l'ordre du jour. Il y a eu à l'égard de la France le même acte que vous accomplissez vous-même en vertu de la décision d'Amiens à l'égard de vos propres organisations. Vous pourriez me dire que la différence qu'il y a porte non pas sur la quantité, mais sur la qualité ; vous pourriez me dire : En France, on n'a pas dit que telle question ne serait pas portée à l'ordre du jour, on a dit que quatre seulement seront traitées, tandis que là-bas on n'a pas dit cela ; il n'y a donc qu'une analogie matérielle et non pas de principe.

Mais, camarades, quelle que soit l'analogie et la ressemblance, vous n'empêcherez pas qu'il y a ce fait frappant que, de part et d'autre, on a fait un referendum auprès des organisations intéressées, et ce n'est qu'après la consultation qu'on a arrêté définitivement l'ordre du jour. Si, pour cette unique raison, il y avait en France des organisations qui n'aient pas participé au Congrès, je serais le premier à les blâmer.

Mais les questions ne devaient pas revêtir toute l'importance à attribuer dès le début, puisque dans la motion que nos amis vous présenteront, elles sont abandonnées. Il y a autre chose, car, je le dis franchement, nous avons eu un échange de vues entre nous et nous nous sommes communiqué nos motions ; il n'y a donc aucune indécatesse de parler de nos motions respectives. Dans la motion que vous présenteront nos camarades, nous sommes entièrement d'accord sur tous les points avec la mienne excepté sur un : les camarades disent : Nous voulons reprendre les relations avec le bureau international, nous voulons même participer à ses conférences, même sans qu'il y ait à l'ordre du jour les questions de l'antimilitarisme,

de la grève générale. et ce sont les deux seules, car les huit heures ont été acceptées. Il y a donc une grosse concession faite par nos amis, car ils disent : La seule condition qu'à l'heure actuelle nous mettons pour reprendre nos relations, c'est de proposer au bureau international de consulter toutes les nations, pour mettre à l'ordre du jour de la prochaine conférence l'étude et l'organisation de Congrès corporatifs internationaux. A cette seule condition, si on l'accepte, nous irons aux conférences internationales. Mais si l'organisation des Congrès internationaux n'y est pas portée, nous n'irons pas. Il y a là déjà une première concession, elle est sérieuse ; mais elle indique en même temps, et ceci a été reconnu par nos amis à la Commission, que les questions d'ordre général en raison même de leur caractère, de leur importance, de leurs conséquences, ne pouvaient pas être discutées uniquement par deux ou trois, pas plus que par un délégué de chaque nation. Les conférences internationales sont la réunion des secrétaires nationaux simplement, ils sont peut-être là 10, 12 ou 15, et nos amis avec raison ont avoué que ce groupement de 10 ou 12 secrétaires n'était pas un groupement suffisamment sérieux, je veux dire suffisamment important pour parler au nom de tous les travailleurs du monde entier sur des questions aussi graves. Je répète que le fait de ne mettre pour condition à l'avenir, que de demander l'étude de l'organisation de Congrès internationaux, est déjà une concession importante sur laquelle nous avons une première satisfaction morale. Il y a une autre raison, la décision prise par la plus importante, la plus révolutionnaire de nos Fédérations, celle du Bâtiment, qui a eu un Congrès. La question y a été discutée, le Congrès est récent, avril 1908.

*Une voix.* — Un ordre du jour a été proposé.

**Niel.** — Oui, hier soir, nous avons eu la bonne fortune d'avoir dans la réunion où nous arrêtons les termes de l'ordre du jour le camarade Duchêne de cette Fédération. Comme nous parlions de cela, il nous fit remarquer ce que Merrheim me fait remarquer, qu'en effet, cela avait été adopté, mais d'une façon pas trop sérieuse : cela avait été présenté sous forme de vœu.

Il ressort de cela que je ne crois pas qu'on puisse dire d'une organisation aussi importante que celle du Bâtiment, qu'elle prend des résolutions d'une façon peu sérieuse. Il ressort que la motion, même adoptée d'une façon peu réfléchie, nous donne bien satisfaction, puisqu'elle dit que sans condition aucune, la Confédération générale doit reprendre ses relations avec le bureau international. Voici du reste la motion :

*Un délégué.* — Je ferai remarquer que nous sommes venus ici avec un mandat ferme et nous ne sommes pas venus pour perdre notre temps. (*Protestations*).

**Niel.** — Voici la motion votée sur la proposition de Rousselot :

« Le Congrès émet le vœu que les organisations adhérentes à la Fédération, donnent mandat à leurs délégués au Congrès fédéral prochain de soutenir une proposition invitant la Confédération à adhérer effectivement au Secrétariat international. »

Le fait seul que cette organisation a émis ce vœu, organisation qui a son centre d'action à Paris, qui a l'esprit de la Confédération, qui est dans l'immeuble de la Confédération, qui connaît par conséquent la situation mieux que nous, ce fait seul indique que cette fédération considérait que la Confédération générale n'était pas suffisamment en règle avec ses principes et ses rapports internationaux. Voilà pourquoi la fédération a émis le vœu d'inviter le Congrès de Marseille à faire reprendre les relations avec le Bureau international. Voilà une preuve qui indique bien qu'il y a eu un relâchement de la part de la Confédération, puisque le désir d'y revenir sans condition, même d'après le Bâtiment, est exprimé par les fédérations les plus révolutionnaires de la C. G. T.

J'en arrive à la preuve, que tout à l'heure je voulais faire, que la motion du congrès d'Amiens n'avait pas été respectée. Je l'ai dit l'autre jour ; le lendemain matin, la discussion continuant, un camarade m'a dit : Mais Luquet a donné connaissance de certaines correspondances qui indiquent bien que la motion a été respectée. Et alors, j'ai voté pour l'approbation

du Comité confédéral, c'est-à-dire pour le passé, car, permettez-moi de vous dire que nous sommes de ceux qui ne critiquons pas en ce moment le passé, ce n'est pas sur cela que porte notre désir de discussion. Nous sommes de ceux qui ont approuvé le C. C. en ce qui concerne le passé, après qu'on m'a expliqué que Luquet avait donné lecture de certaines correspondances. Mais il s'est passé un fait nouveau.

Nous avons reçu un camarade que je ne connaissais pas, Saint-Venant, de Lille. Jugez, non pas sur le nom, mais sur les actes. C'est la première fois que je le voyais. Il a reçu une lettre du camarade Legien, secrétaire du Bureau international, extrêmement intéressante. Je dois vous dire qu'il ne faut voir là aucun acte d'indélicatesse, puisque, ainsi que Luquet le disait lui-même hier, toute la vie de la Confédération doit se passer dans une maison de verre, tout doit se dire, tout doit se savoir, tout au grand jour. Si la C. G. T. est une immense maison de verre, il n'y a aucune incorrection à donner connaissance de cette lettre que nous avons du reste, par prudence, communiquée à Luquet avant de vous la lire :

« Berlin, le 5 octobre 1908.

« Au camarade Saint-Venant à Lille.

« Cher camarade,

« En réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> septembre que j'ai eu le plaisir de « recevoir, j'ai à vous dire que je n'ai eu aucune lettre de la part de la « Confédération Générale du Travail durant la période mentionnée par « vous, savoir du 16 octobre 1906 jusqu'au moment de mon départ pour la « Conférence de Christiania.

« Le 29 août 1907, quand j'étais déjà parti pour Christiania, on reçut ici « au Secrétariat, une lettre de la C. G. T., le texte de laquelle vous trou- « verez à la page 14 du quatrième rapport international imprimé, que je « vous envoie sous bande avec le courrier. On m'a fait suivre cette lettre « à Christiania et, simultanément, les secrétaires nationaux des centres « syndicaux y reçurent une lettre de protestation leur adressée de la part « de la Confédération Générale du Travail en date du 28 août.

« Fraternellement à vous.

« Signé : C. LÉGIEN. »

Encore une fois, pour agir avec la plus grande honnêteté, nous avons demandé au camarade Luquet s'il était exact qu'on n'ait envoyé aucune lettre depuis le Congrès d'Amiens jusqu'à la Conférence de Christiania, car je ne voulais pas, moi, assumer la responsabilité de quelque mensonge de Legien. Luquet a vu la lettre, il est venu consulter son copie de lettres et en effet il n'a rien trouvé. Il n'y a eu aucune correspondance depuis le Congrès confédéral d'Amiens. Or, permettez-moi de rappeler ma motion qui dit : « Le Congrès déclare que la C. G. T. doit reprendre ses relations avec le Bureau international du Travail, demander l'inscription à l'ordre du jour des questions qui avaient été refusées et si elles étaient à nouveau refusées, le Congrès invitait le C. C. à passer par-dessus le Bureau international et à s'adresser directement aux autres nations. » Voilà la motion d'Amiens. Dans ces conditions, le premier devoir incombant au Bureau confédéral, retour du Congrès d'Amiens, c'était d'écrire huit jours, quinze jours, deux mois si vous le voulez, après, à Legien et lui dire : Voilà la décision prise par la C. G. T. à Amiens ; nous sommes donc autorisés à vous demander encore une fois de mettre à l'ordre du jour de la prochaine conférence les trois questions que vous avez refusé d'y porter. Et ce n'est qu'au cas où le bureau international aurait encore refusé qu'alors la C. G. T. pouvait passer par dessus le bureau international et protester directement auprès des autres nations.

La protestation est venue, en effet, mais voyez le fait curieux, elle s'est produite la veille même de la Conférence internationale, car la Conférence



de Christiania a eu lieu dans les premiers jours de septembre et ce n'est que le 24 août, d'après ce que m'a dit Luquet.

**Luquet.** — La lettre de Griffuelhes accusant réception de l'invitation du Secrétariat international est du 28 août.

**Niel.** — Permettez-moi de rendre publiquement hommage à votre sincérité. Voici un fait important que je veux vous signaler. Legien dit qu'on a reçu à Berlin une lettre le 29 août 1907. Et d'abord, sans trop regarder, Luquet croyait qu'elle était partie de Paris le 24 août, par conséquent, cinq jours avant la réception, et il y a la protestation envoyée à toutes les nations partie le 28 août ; d'après la première version de Luquet, il y aurait donc eu un espace de quatre jours entre la lettre officielle de la C. G. T., au Bureau international et les protestations envoyées aux autres nations. Cet espace de quatre jours pourrait, jusqu'à un certain point, être invoqué comme suffisant pour attendre la réponse, et justifier la protestation de la France aux autres nations. Mais il n'y a même pas cet espace de quatre jours. C'est en même temps, le même jour que la France répondait au Bureau international, qu'elle a envoyé la protestation aux autres nations, et on disait que, conformément à la décision du Congrès d'Amiens, la C. G. T. avait décidé de ne pas participer à la conférence internationale.

Je dis que ces faits, ces dates, tout cela indique d'une façon irréfutable que la décision d'Amiens n'a pas été respectée et qu'on a attendu le dernier moment, la veille même, pour avoir l'air de faire quelque chose et encore pour ne pas faire ce qu'on avait dit de faire, c'est-à-dire on a écrit pour dire qu'on ne participerait pas. Je répète qu'il y a là un acte de négligence de la part du C. C., duquel il ressort que la décision d'Amiens n'a pas été respectée.

Je termine en vous disant que je vois là le désir de plus en plus manifeste, avéré, prouvé, de ne pas s'allier avec l'association internationale du Travail, parce que ce Bureau international n'est pas dans l'esprit de notre syndicalisme français. Il serait préférable de le dire carrément, après tout : oui, nous ne voulons pas y aller, parce que l'esprit qui anime l'internationalisme syndical n'est pas le nôtre : De plus en plus il est avéré que c'est la seule raison. L'unique raison... si vous voulez mieux, un acte de révolte de la part de la minorité contre la majorité. Le geste est très beau parfois, quand la minorité se révolte contre la majorité, mais ici, ce qui le vicie un peu, c'est que l'acte de révolte ne va pas jusqu'au bout. Je vous faisais remarquer l'autre jour qu'étant donné les faibles relations qui existent encore, dans l'espace d'un an, pas un échange de correspondance, malgré l'ordre donné par le Congrès ; à cause de ces quelques relations, je disais qu'il était ridicule de payer des cotisations pour rien. C'est là que je trouve que l'acte de révolte n'est pas si beau, puisqu'il ne va pas jusqu'au bout. Ce serait plutôt logique si je vous proposais : Dans ces conditions, ne payons même pas de cotisations ; ce n'est pas la peine si nous ne voulons pas participer aux conférences ; gardons l'argent pour l'action syndicale française. Voilà pourquoi je dis que l'acte de révolte n'est pas complet. Il est impossible de réfuter la négligence du C. C. qui a été commise, et je pose la question devant votre conscience, je vous demande, quels que soient vos tendances, votre esprit, si, la preuve étant faite, vous voulez vous associer à une faute qui a été commise réellement. (*Applaudissements et interruptions*).

**Duchène.** — Niel a invoqué tout à l'heure le nom de Duchène ; il me fait dire ce que je n'ai pas dit. Comme délégué du Bâtiment, en particulier, je dois dégager ma responsabilité. Je dis et je répète ce que j'ai dit hier soir, que cette résolution n'avait pas été conforme à l'idée des congressistes, parce qu'elle n'avait pas été discutée. La résolution du Congrès du Bâtiment avait été d'inviter les organisations. (*Protestations*).

**Merrheim.** — La question que nous avons à examiner ici est assez grave pour que le Congrès puisse conserver tout son sang-froid. Je tiens à déclarer, comme à la Commission, que ce n'est pas une formalité quelconque qui est en jeu avec le secrétariat international, mais la tactique, le principe même de la Confédération. Ah oui ! Niel, s'il n'y avait que des motifs

de politesse, le secrétariat international n'aurait même pas encore le beau rôle, mais je dis que la question que nous avons à examiner est de savoir si les conférences sont utiles, nécessaires, si on peut y faire quelque chose. Que sont les conférences ? Elles se bornent au voyage d'un délégué qui arrive à la réunion avec les délégués des autres nations, qui dépose son rapport qu'on fait traduire et qu'on met dans une brochure faite en toutes les langues et qu'on envoie à chaque nation.

**Quillent.** — Ce n'est pas la question. (*Bruit*).

**Le Président.** — Le camarade Quillent en tant que magistrat devrait avoir le respect des orateurs. (*Rires et applaudissements*).

**Merrheim.** — Je dis à Quillent que je suis dans la question, parce qu'il est impossible d'expliquer la situation sans indiquer ce que sont les conférences. On dit : On n'a pas respecté la décision d'Amiens ; je réponds qu'on l'a respectée, sinon dans sa forme, dans sa lettre, tout au moins dans son fond, Quillent, puisque vous le voulez. Car qui devait nous convoquer à ces conférences et quand pouvait-on répondre, si ce n'est au moment où on nous convoquait ? Et alors je dis que nous n'avions à répondre à Legien que le jour où il nous convoquait. C'est là le point délicat peut-être si vous voulez le trancher par des mots ; mais je dis qu'on a rempli l'obligation d'écrire, qu'on a fait ce qu'il était humainement possible de faire, qu'on a rempli la condition qu'avait mise le Congrès d'Amiens.

Il faut dire que quand nous soutenons la thèse que les conférences sont inutiles, c'est que nous nous souvenons que la même réponse a été faite à toutes les démarches de la Confédération. Alors que nous étions au moment de la guerre russo-japonaise et qu'il devait y avoir une guerre dont tous les journaux parlaient, le C. C. s'adressa au bureau international, lui demanda d'examiner la situation ; le bureau international répondit par un refus catégorique. Arrivent les histoires du Maroc. Ah ! ceux qui ont vécu ces heures à Paris doivent se souvenir combien était pénible la situation du C. C. ; on sentait la poudre prête à partir, on sentait la conflagration prête ; il était du devoir, au moins si on ne voulait pas répondre catégoriquement, de recevoir le délégué confédéral qui faisait le voyage de Paris à Berlin pour aller trouver le secrétaire international. Il fit le voyage et on ne l'a pas reçu. C'est de tout cela que découle la situation actuelle. On a senti alors le même esprit que dans la résolution de Christiania, c'est que l'antimilitarisme, l'antipatriotisme sont des questions qui regardent les Congrès politiques, selon le bureau international et que, d'autre part, on dédaigne la Confédération, du moins on la méconnaît. On prétend encore qu'elle ne répond pas à l'état d'esprit du prolétariat français, et c'est le deuxième point grave sur lequel jattire l'attention du Congrès ; ce n'est pas moi qui le dis, c'est Legien qui, à la conférence de Christiania, déclare en toutes lettres :

« La conférence prie instamment la classe ouvrière de France d'examiner ces questions susdites de concert avec l'organisation politique et ouvrière de son propre pays, et, par une adhésion aux Congrès socialistes internationaux, de collaborer à la solution de ces questions, et, dans la suite de s'affilier à l'organisation syndicale, dans le but de résoudre les problèmes syndicaux. »

Tout la question est là, camarade Niel, et si j'ai maintenu ma proposition, si nous n'avons pas fait une concession sur la question de principe ni sur la nécessité de traiter ces questions dans une conférence internationale ou dans le Congrès des centres syndicaux, c'est que toute la question est là, sans cela nous adopterions l'ordre du jour de Christiania, qui confirme l'attitude de Legien, l'attitude du bureau international à l'égard de la France. Répond-on à la lettre de Griffuelhes ? Non, on n'adresse pas une seule réponse, et comme on ne connaît pas l'organisation confédérale, on ne répond pas à son secrétaire et on dit :

« La conférence prie instamment la classe ouvrière de France d'examiner ces questions avec l'organisation politique et ouvrière de son propre pays. » (*Applaudissements et rires*).

Avais-je tort de dire que c'est toute notre tactique qu'on vise ? Je ne conteste pas à nos camarades allemands d'essayer de changer l'état d'esprit de nos camarades français, je ne leur conteste pas d'essayer d'apporter leur propre méthode, mais ce que je leur conteste, c'est de nous refuser le droit à nous d'essayer dans leur pays ce qu'ils tendent de faire dans le nôtre. (*Applaudissements*). Nous voulons avoir le droit aussi de faire discuter nos questions. Qu'est-ce qu'on veut dans la résolution Niel ? Qu'est-ce qu'on veut, en exigeant que nous retournions sans condition aux conférences internationales, inutiles, composées de simples fonctionnaires syndicaux examinant des statistiques ? Pour ma part, j'en examine suffisamment des statistiques et je sais le temps qu'il faut y passer, et ce n'est pas dans des conférences internationales, dureraient-elles huit jours, qu'on aurait la possibilité de dépouiller les statistiques d'un seul pays. Par conséquent, le voyage ne répond à aucune utilité, la brochure le remplace, les rapports écrits qu'envoie la poste sont suffisants.

Mais on n'a pas rompu les relations internationales, car il faut revenir sur ce point. Quelle a été la première parole de ceux qui sont venus à cette tribune ? C'est que nous avions rompu les relations internationales. C'est faux. La meilleure des preuves, c'est que dans leur ordre du jour, nos camarades sont obligés de reconnaître que jamais les relations n'ont été rompues, et si on veut faire état — je m'adresse à nos camarades du Bâtiment — de la décision votée dans leur Congrès elle repose sur une base fautive qui ne peut avoir aucune valeur pour eux, parce qu'à ce moment les relations n'étaient pas rompues. Vous avez donc voté un vœu qui déclare qu'il faut reprendre les relations alors qu'elles n'étaient pas rompues. Il y a là un fait certain, elles n'étaient pas rompues. On a fait voter le Bâtiment à Saint-Etienne sur un point inexact, que vous le vouliez ou non.

En nous déjugant ici, en acceptant la résolution de retourner sans condition aux conférences, c'est nous faire entrer par la porte oblique dans les Congrès politiques. (*Applaudissements*). Et c'est ce qui a fait mon intransigeance sur la question, ce qui a fait que je me suis montré un des plus catégoriques, et dire : Nous ne pouvons pas nous incliner parce que c'est le premier pas fait en avant, par cette porte oblique, dans les Congrès politiques qu'a condamnés la motion d'Amiens disant qu'elle condamnait les sectes politiques quelles qu'elles soient.

Je conclus en relisant la proposition lentement pour qu'elle soit bien comprise :

« Le Congrès ;  
« Constatant que les relations avec le secrétariat international n'ont  
« jamais été rompues, enregistre la contradiction de la conférence de Chris-  
« tiania qui, méconnaissant l'organisme confédéral et sous le prétexte  
« inexact que les propositions de la C. G. T. française ayant un caractère  
« politique ne peuvent être discutées par les conférences des centres syn-  
« dicaux, prie les organisations syndicales de France de participer à  
« l'action politique d'un parti pour discuter ces propositions. »

« Le Congrès considère que les Conférences internationales, unique-  
« ment composées de fonctionnaires syndicaux, ne peuvent être l'exact  
« reflet de la pensée et des préoccupations des travailleurs internationale-  
« ment unis. »

« En outre, le programme qu'elles se sont tracé et dont elles ont dé-  
« claré ne pas vouloir, sous aucun prétexte, s'écarter, n'offre pas aux  
« centres syndicaux l'intérêt justifiant les sacrifices à consentir pour y  
« participer. »

« Le Congrès affirme néanmoins son ardent désir de rendre plus étroites  
« et plus efficaces les relations internationales. Il rappelle la résolution  
« d'Amiens qu'il complète en donnant mandat au Comité confédéral de  
« répondre aux convocations du Bureau international, en lui demandant  
« de mettre à l'ordre du jour de la première Conférence la question des  
« Congrès internationaux du Travail où seraient continués les efforts  
« pour qu'y soient examinées les questions dont la discussion fut jusqu'ici  
« systématiquement refusée. »

Déjà deux fois, camarades, alors que la guerre était près d'éclater, alors que nous étions à la veille d'une conflagration européenne, alors qu'en ce moment même, ce qui se passe dans les Balkans et au Maroc peut nous amener une fois de plus à être obligés de prendre les armes, quelle sera notre situation vis-à-vis de cette Conférence, de ce Secrétariat, qui systématiquement écartent l'un des objets les plus chers du prolétariat, celui d'éviter la guerre, ne pas permettre le massacre des peuples. Il faudrait que ces peuples, que l'on prétend unis internationalement dans leurs organisations, disent qu'ils acceptent d'examiner ces questions. Car, devant le développement du mouvement ouvrier dans tous les pays, devant la classe capitaliste acculée par le machinisme à transformer même sa forme d'organisation et à toucher à la forme d'organisation ouvrière de tous les pays, je dis que le suprême espoir de la classe capitaliste, c'est de déchaîner le conflit, de déchaîner la guerre, d'entraîner les peuples dans cette conflagration, c'est de faire que les prolétariats ne puissent se rapprocher, que les maux de la guerre s'abattent sur nous, c'est retarder l'organisation ouvrière. Nous sommes dans une situation grave, dans la même situation qu'en 1871, au moment de l'Internationale ouvrière ; là aussi elle était une force, là aussi elle était une organisation, là aussi elle était une cohésion ouvrière, et qu'a fait la classe capitaliste ? La guerre de 1870 est arrivée, elle a noyé dans le sang deux peuples, elle a fait disparaître les militants et tué les organisations que vous n'avez pu arriver à remettre debout qu'après 38 ans. Que vous le vouliez ou non, je vous le jure ici, il n'y a pas chez nous la moindre question d'amour-propre. On pourrait dire que notre camarade Latapie, délégué de notre organisation dans les Congrès internationaux, aurait pu y être froissé. Non, la meilleure des preuves que c'est une tendance que combat le Bureau international, c'est qu'un délégué d'une organisation d'une méthode différente à nous, a reconnu lui-même qu'ayant passé à Berlin, il avait été reçu à bras ouverts, parce que représentant bien la conception du syndicalisme allemand. Eh bien, demandez à Latapie si, lui, on l'a reçu, parce que, lui, révolutionnaire, appartenant à la tactique confédérale. Nous n'avons pas le droit de nous déjuger, de revenir sur la motion votée à Amiens, nous n'avons pas le droit, à une heure aussi grave, où tous les diplomates sont en train d'essayer de justifier la guerre, de nous désintéresser de ces questions : Les questions d'organiser le prolétariat et d'examiner la possibilité d'éviter la guerre. (*Applaudissements*).

**Le Président.** — Un des camarades qui a signé la motion de Niel, demande la parole, parce qu'il n'est plus d'accord sur ce qu'il a signé hier.

**Gaillot.** — Je tiens à m'expliquer devant le Congrès sur la situation particulièrement délicate qui vient de m'être faite par les paroles prononcées par Niel. Il a été convenu, dans l'ordre du jour dont Niel vous a donné lecture, que la conduite du C. C. serait dégagée. Or, Niel, au lieu de développer ses arguments, s'est servi de ma signature pour entamer une attaque au fond de train contre le Comité confédéral. (*Applaudissements et protestations*). Nous lui avons accordé notre confiance et nous la continuerons jusqu'au bout. Je ne veux pas que ma signature vienne servir à une attaque contre le Comité confédéral. (*Mouvement*).

**Niel.** — Je vous demande si vous voudriez me laisser une seule seconde sous l'accusation d'avoir trahi la parole et la signature de quelqu'un. Voici en quoi se résume le petit incident qu'on vient de soulever. Quand vous connaîtrez l'état d'esprit dans lequel ce camarade est venu à nous, vous aurez toute l'explication de ce qui vous semble une monstruosité et qui est une simple bagatelle.

Gaillot a mandat de ses organisations de voter la reprise des relations avec le bureau international sans condition, ce qui fait que sur ce point il est d'accord avec nous. Etant d'accord avec nous, il se trouve gêné d'être avec nous parce que son mandat n'est pas conforme avec ce qu'il pense lui-même sur le fond du débat ; son opinion est tout acquise à l'esprit et à la méthode de la C. G. T., mais il se trouve qu'il a un mandat ferme sans condition, et comme nous étions également partisans de la

même proposition, il a assisté, hier soir, à la rédaction de la motion que je vous ai lue mot par mot, virgule par virgule.

**Gaillot.** — Parfaitement.

**Coupat.** — Il en a inspiré au moins la moitié.

*Un délégué.* — Ce qu'il critique, ce sont les commentaires.

**Niel.** — Il y a deux ou trois petits points... (*Interruptions*) Camarades, de l'aveu de Luquet et de Merrheim, c'est la question la plus importante du Congrès ; ils nous ont dit : toutes les autres questions sont secondaires par rapport à celle-là.

La principale objection faite par Merrheim est la suivante. Il a dit : Au fond, tout cela indique que nos camarades des autres pays qui n'ont pas la même tactique et la même tendance que nous, voudraient nous obliger à suivre leur tactique et leur tendance et faire rentrer la Confédération française dans cet esprit syndicaliste qui a pour objet de faire des alliances avec les partis de tous les pays. Voilà l'argument sérieux et principal de Merrheim. Mais il semble que si vous aviez retenu le texte de ma motion avant que vous abordiez la tribune, vous auriez vu que nous avons dit comme vous, que nous protestons contre cela. En effet, le Bureau international voudrait cela, mais nous protestons immédiatement et nous disons : Ce n'est pas parce qu'on nous dit de le faire que nous allons le faire. Après tout, quel crime pourriez-vous faire à quelqu'un d'essayer de vous faire partager son opinion ? Vous n'êtes pas obligés de le faire. Mais nous avons été plus loin et nous disons : « Regrette que le Secrétariat, après avoir déclaré que la Conférence internationale n'avait pas à se prononcer sur les tactiques, se soit permis d'indiquer à la France une tactique contraire... » Nous protestons contre cela et nous le mettons en tête de notre résolution. N'en tirez pas, par conséquent, le principal argument contre notre point de vue.

Il n'y a qu'une question sur laquelle nous ne sommes pas d'accord, c'est que vous voudriez revenir ; — vous avez bien le désir d'y revenir, tellement vous en sentez la nécessité — mais vous mettez comme condition qu'on mette à l'ordre du jour des prochaines conférences l'étude de l'organisation de congrès corporatifs internationaux ; eh bien, nous le disons aussi. La différence entre nous, c'est que vous en faites une condition pour revenir au Bureau international, tandis que nous disons, nous, d'y revenir pour faire aboutir cela.

Merrheim disait que nous voulions les faire rentrer par la porte oblique ; permettez-moi de vous dire que nous reculons et qu'on nous en fait sortir par la porte oblique. Vous n'avez pas réfuté le fait matériel ; Luquet opposera son explication ; mais vous serez juges que le fait matériel existe, que la C. G. T. n'a pas fait ce qu'elle devait faire et que ce n'est pas nous qui entrons par la porte oblique, c'est vous qui nous faites sortir par la plus oblique de toutes.

**Luquet.** — Je n'abuserai pas de la parole. Je vous aurais épargné la fatigue de m'entendre et moi, de parler, si Niel ne m'avait pas mis en cause par un procédé que je ne veux pas apprécier. Je vous laisse le soin de dire s'il est oblique ou droit.

Après le rapport du Comité sur lequel déjà vous vous êtes prononcés hier, il tente aujourd'hui de vous faire condamner le C. C. et de vous faire dire qu'il n'a pas respecté la résolution d'Amiens. Qu'il me permette de lui dire que la base de son accusation est fragile et que le rôle de Fouquier-Tinville ne lui réussira pas.

**Niel.** — Cela m'est bien égal.

**Luquet.** — Ce n'est qu'à la date du 28 août, dit-il, que le C. C. a répondu à l'invitation de Legien lui demandant de mettre à l'ordre du jour les propositions de la France. C'est vrai, camarades, ce n'est qu'à la date du 28 et la conférence avait lieu le 15 septembre ; mais Niel ne vous a pas dit que la convocation du Bureau international, pour participer à cette conférence, est partie de Berlin le 16 août, qu'elle n'a dû arriver à Paris que le 17 au plus tôt ou le 18 sans doute, et que très probablement, comme cela arrive très souvent — vous connaissez assez Griffuelhes et quelle activité il

déploie — il était absent au moment de l'arrivée de la lettre, de sorte qu'il n'a pu répondre que le 28. Mais vraiment, s'il y a quelqu'un de responsable des conditions anormales dans lesquelles la correspondance a été échangée, si nous n'avons pas pu utilement correspondre avec le Bureau international, la faute en est bien au secrétaire du Bureau international.

**Niel.** — C'est avant d'avoir reçu la communication que je critique, ce n'est pas après, ne renversons pas les rôles.

**Luquet.** — C'est entendu. De l'aveu de Niel, le bureau confédéral a fait pour la circonstance ce qu'il devait faire.

**Niel.** — Je dis « avant ».

**Luquet.** — Je ne veux pas trahir sa pensée ; je répète : il est d'accord avec nous pour reconnaître que ce n'est pas la faute de Griffuelhes ni du Bureau confédéral si la convocation est arrivée si tardivement et s'il n'a pu répondre que si tardivement.

**Niel.** — Ce n'est pas sur ce point que la question porte.

**Luquet.** — Et sur ce point dont tout à l'heure il faisait état, nous sommes d'accord maintenant ; mais il prétend que c'est avant cette date, avant la convocation que le Bureau confédéral devait communiquer avec le Secrétariat international. J'attire votre attention la plus minutieuse. Relisez la résolution votée à Amiens. S'adresse-t-elle au Secrétariat international ou aux travailleurs organisés dans la Confédération ? La résolution ne disait pas, le Congrès n'a pas dit : « Vous devrez communiquer cette résolution au Bureau international. » Et en fait, je n'équivoque pas, le Bureau international ne l'a pas ignorée, puisque le *Worwaerts* l'a publiée tout au long et commentée, largement. On ne peut donc pas dire que la résolution d'Amiens était ignorée du Secrétariat international. Et c'est très vraisemblablement parce qu'elle était connue de Legien que la convocation pour la Conférence de 1907 est arrivée si tardivement, si proche de la conférence elle-même. Je crois sur ce point avoir démontré que le Bureau confédéral a rempli son devoir, qu'il a respecté scrupuleusement la résolution votée à Amiens et qu'il ne reste rien contre lui des accusations de Niel.

Et maintenant, pour combattre les arguments dont nous nous sommes servis au sein de la commission de rédaction, Niel se sert d'arguments bien puérils ; il dit : Que diriez-vous d'un syndicat qui, parce qu'il aurait présenté des questions à l'ordre du jour de notre congrès et parce qu'elles n'auraient pas été retenues pour être discutées, se refuserait à y participer ? En vérité, il y a beaucoup de syndicats qui se sont trouvés dans ce cas. Tous les syndicats qui sont dans la Confédération ne sont pas représentés à ce Congrès, un grand nombre n'ont pas envoyé de délégués.

**Niel.** — Pas pour ce motif.

**Luquet.** — C'est entendu, nous pouvons le regretter ; mais nous ne les condamnons pas. Si un syndicat, après une proposition qui n'aurait pas eu l'heur de plaire à ceux qui sont chargés de procéder par referendum au choix des questions à discuter au Congrès, ne se fait pas représenter, irions-nous lui faire un grief de considérer que, cette proposition seule l'intéressant, il n'éprouve pas le besoin de dépenser l'argent d'une délégation ? Personne, Niel pas plus qu'un autre, n'oserait faire au syndicat un crime de ce fait. Mais il ne s'agit pas auprès du Bureau international d'une proposition qu'il est possible pour une organisation de présenter à l'ordre du jour. La France ne se trouve pas dans le cas d'un syndicat dont la proposition n'aurait pas été acceptée par le referendum des organisations, Bourses du Travail ou Fédérations. Non pas : aux propositions de la France, on oppose le veto le plus formel, tandis qu'au contraire la Confédération n'oppose pas de veto que je sache aux propositions d'un syndicat quel qu'il soit. Toutes les propositions d'un syndicat sont soumises au referendum. Au contraire, il y a des résolutions, des conférences elles-mêmes et il n'y a pas de congrès confédéraux qui disent : telle question ne sera pas discutée dans les conférences. C'est cela qu'a fait le Bureau international à l'égard de la C. G. T. ; ce n'est pas cela qu'a fait la Confédération à l'égard de ses syndicats.

Ensuite, il veut se servir de la résolution votée par nos camarades du Bâtiment dans des conditions quelque peu délicates. Il l'a dit lui-même, elle n'est pas sérieuse, j'en laisse l'appréciation à Niel : « la proposition du Bâtiment n'est pas sérieuse et c'est pour cela que nous en faisons état. » Je ne comprends plus. Si elle n'est pas sérieuse, il ne faut pas s'en servir.

**Niel.** — Ce n'est pas moi qui ai dit cela, j'ai dit : on ne l'aurait pas votée si elle n'était pas sérieuse.

**Luquet.** — C'est Duchêne, c'est entendu !

**Duchêne.** — Je ne l'ai pas dit. (*Rires*).

**Luquet.** — Je dis que la résolution du Bâtiment, outre qu'elle n'est pas sérieuse pour Niel, a un autre défaut, et nos camarades du Bâtiment, après cette longue discussion, seront les premiers à le reconnaître, et pour cela, Niel n'aurait pas dû s'en servir, parce qu'il n'ignorait pas ce que le Bâtiment ignorait :

Elle dit : « Invite la Confédération à adhérer effectivement ».

Eh bien, je conteste que la Confédération ne soit pas adhérente effectivement au Secrétariat international ; nous payons nos cotisations, nous recevons la correspondance du Secrétariat international, et lorsqu'elle justifie une réponse, nous le faisons. Il n'y a pas par conséquent d'adhésion qui manque d'efficacité ; la résolution du Bâtiment ne peut donc pas servir à Niel pour argumenter contre nous.

**Faure.** — Je croyais que tu prenais la parole pour répondre à Niel, mais tu entres dans le fond du débat ; tu devrais laisser la parole à un autre orateur.

**Luquet.** — Il n'y a eu de la part de Niel aucune indécatesse à se servir de la lettre reçue d'Allemagne, mais j'aurais voulu qu'on accentuât davantage encore dans le sens de la probité et qu'on apportât la demande avec la réponse, car je veux croire que cette lettre n'est pas venue toute seule, elle a bien été provoquée par une demande. (*Applaudissements*).

**Saint-Venant,** de Lille. — On me demande dans quelles conditions j'ai pu obtenir la réponse de Legien. Appartient-il à un membre d'un syndicat quelconque ou d'une Bourse du Travail ou d'une Fédération nationale de s'informer sur des faits et des décisions prises antérieurement au Congrès auquel nous ayons assisté ? Au Congrès d'Amiens, une décision fut prise en ce qui concerne les relations internationales. L'année dernière, aussitôt que la *Voix du Peuple* communiquait la lettre-circulaire qui fut adressée aux fédérations nationales qui devaient assister à la Conférence de Christiania, la Bourse du Travail de Lille avait compris que la résolution d'Amiens n'avait pas été respectée, c'est-à-dire, comme l'a expliqué Niel, qu'on avait communiqué aux centres nationaux avant d'écrire à Legien pour poser les quatre questions à l'ordre du jour. Et lorsque nous avons reçu, aux Bourses du Travail et aux Fédérations nationales d'industrie, le compte rendu international, nous y avons vu que la France et les Pays-Bas sont portés comme ayant cessé les relations de 1905 à 1906. Egalement, il figure dans la situation financière que la France et les Pays-Bas n'ont pas payé les cotisations de 1905-1906. Il m'appartenait d'écrire au citoyen Legien, à Berlin, pour lui demander s'il n'y avait pas confusion, si les relations existaient bien, comme on l'avait indiqué à Amiens, et je lui demandais si, conformément à la résolution d'Amiens, la C. G. T. avait maintenu les relations comme convenu.

**Luquet.** — A la demande de Niel, je vais vous lire la réponse du Bureau confédéral à l'invitation du Secrétariat international ; vous aurez ainsi des textes précis. Voici d'abord la convocation :

« Berlin, le 16 août 1907.

« Aux secrétaires des centres nationaux des syndicats ouvriers,

« Chers Camarades !

« Je vous envoie sous bande les propositions pour la conférence qui se tiendra les 15 et 16 septembre à Christiania, Folkets-Hus (Maison du Peuple), Jourggeven 13. Pour toutes les informations concernant l'ar-

« rivée, le logis et le séjour à Christiania, je vous prie de vous adresser  
« au secrétariat de l'organisation nationale de la Norvège, camarade O.  
« Lian, Brogaven 7, IV Christiania.

« *Le secrétaire international,*

« LEGIEN. »

Tout le reste de la lettre n'a pas trait à la conférence ; on se contente d'indiquer les conditions dans lesquelles le séjour pourra se faire. De la besogne utile il n'est pas question, et voici l'ordre du jour : « Rapport du  
« secrétariat international, l'enquête internationale sur les Bourses du  
« Travail, l'attitude des syndicats professionnels vis-à-vis du service de  
« placement et de l'émigration et de l'immigration. » Voici la réponse de Griffuelhes :

« Paris, le 28 août 1907.

« Au camarade Legien, secrétaire du bureau international.

« Camarade,

« En réponse à votre invitation d'assister à la conférence de Christiania, je viens au nom de la C. G. T. vous prier, en conformité du vote de notre dernier Congrès, de porter à l'ordre du jour les points que nous avons désiré inscrire dans l'ordre du jour de la dernière conférence d'Amsterdam.

« Comme pour la dernière, le comité met comme condition de sa participation l'insertion de ces points à l'ordre du jour de la conférence de Christiania. »

« Recevez, camarade, nos fraternelles salutations.

*Pour le comité confédéral : Le secrétaire : V. GRIFFUELHES.»*

J'estime que la réponse est en conformité même avec la résolution d'Amiens. Vous ne pouvez par conséquent désapprouver le C. C. ni davantage suivre Niel et ses amis dans la voie qu'ils ont indiquée pour les raisons exposées par Merrheim.

Et maintenant, laissez-moi appeler votre attention à nouveau sur ce que Niel a appelé une concession de notre part qui n'en est pas une, croyez-le bien, mais un désir de participer activement à la vie internationale. C'est pour cette raison que nous recherchons par quels moyens nous pourrions forcer les portes mêmes de l'internationale, de façon que la France puisse y jouer un rôle actif et utile. Nous disons à la fin de notre résolution :

« Le Congrès affirme néanmoins son ardent désir de rendre plus étroites  
« et plus efficaces les relations internationales. Il rappelle la résolution  
« d'Amiens qu'il complète en donnant mandat au Comité confédéral de  
« répondre aux convocations du bureau international en lui demandant de  
« mettre à l'ordre du jour de la première conférence la question des Con-  
« grès internationaux du travail où seraient continués les efforts pour qu'y  
« soient examinées les questions dont la discussion fut jusqu'ici systématiquement refusée. »

Ce n'est pas une question politique, que je sache, de demander que soit mise à l'ordre du jour l'étude de la transformation des conférences en Congrès internationaux, ce n'est qu'une question de forme purement administrative. Et si le secrétariat international oppose son veto comme il l'a fait pour les autres questions qu'il considère improprement comme d'ordre politique, nous aurons le droit de dire que la France est frappée d'un tel ostracisme qu'il lui faut en appeler à la vie internationale et attendre que celle-ci soit plus active, plus éveillée. Mais nous croyons qu'il y a chez Legien assez de volonté, de bon sens et de conscience, pour reconnaître qu'il ne peut se refuser à mettre à l'ordre du jour cette question et il vous suffira de voter cette proposition pour que nous puissions participer à la prochaine conférence. (*Cris de : aux voix !*)



**Roche.** — Il y a deux propositions ; je demande qu'on affecte une couleur de bulletins à l'une et l'autre à l'autre. (*Protestations, cris de : pour ou contre !*)

**Luquet.** — Je crois — Niel et ses amis l'accepteront — qu'on peut se prononcer sur l'ordre du jour que nous avons rédigé en opposition au sien et que le bureau, au nom du C. C., accepte. Ceux qui voteront pour cet ordre du jour se serviront des bulletins rouges, ceux qui voteront contre, des bulletins bleus. (*Approbation*).

On procède au vote.

**Tillet.** — Je dépose un vœu en faveur de la langue esperanto. J'aurais voulu développer ce vœu pour la Fédération de la Céramique. Si notre tribune internationale est régulièrement tenue, c'est bien grâce à la langue esperanto et les correspondances que nous y sommes arrivés. Je dépose donc le vœu suivant :

« Le Congrès confédéral réuni à Marseille :

« Considérant que de plus en plus le prolétariat de tous les pays doit « rechercher, par tous les moyens, que les rapprochements internationaux « se généralisent pour le plus grand bien de l'internationale ouvrière ;

« Mais étant donné les difficultés qui se présentent de par la diversité « des langues étrangères pour arriver à ce but de fraternisation ;

« Le Congrès déclare que la langue auxiliaire internationale l'Esperanto « est un des principaux moyens pouvant efficacement servir à ces rappro- « chements ;

« Emet le vœu et engage les travailleurs à apprendre et à propager cet « indispensable idiome appelé à rendre de très grands services à tout le « prolétariat.

« J. TILLET, Secrétaire de la Fédération de la Céramique. »

La séance est levée.

---

### 8<sup>me</sup> SÉANCE. — VENDREDI 9 OCTOBRE (Matin)

---

**Président :** Blanchart (de Nantes) ; **assesseurs :** Ebers et Château.

**Le Président.** — La parole est au camarade Smolenski.

**Smolenski.** — Au sujet de la Fédération du spectacle demandée par nos camarades choristes, je ferai remarquer que si nos camarades de Toulouse ont posé la question, c'est parce qu'ils ont eu un petit conflit dans leur Bourse du Travail. J'ai reçu un rapport de l'Union des Choristes de Paris ; je ne veux pas le lire, devant vous, il me suffira de vous dire que nos camarades de Paris montrent l'impossibilité de constituer des syndicats de Choristes, parce que ces camarades arrivent dans une ville pendant la saison d'hiver et y séjournent trois ou quatre mois. Je vous demande de rester dans le *statu quo* et de laisser aux organisations du spectacle le soin de prendre elles-mêmes l'initiative de réaliser la Fédération.

**Lévy.** — Je demande au Congrès de faire publiquement une rectification. On vient de me communiquer un compte rendu de la *Dépêche de Toulouse*, dans lequel je lis ceci :

« Discussion pour Draveil-Vigneux.

« M. Victor esquissant une faible défense du Comité, la cause des révo- « lutionnaires paraît à tel point compromise que M. Lévy, trésorier de « la C. G. T., dut s'adresser au cœur et non à la raison des congressis- « tes ; il ne dissimula pas que la classe ouvrière avait blâmé le Comité « confédéral après les événements de Draveil. »

Camarades, je ne suis pas intervenu dans la discussion, et si j'étais intervenu, je n'aurais pas prononcé ces paroles qui me valent mon portrait dans le journal. Je dois même déclarer que personne n'a dit cela et je tenais à faire cette rectification pour la presse. (*Approbation*).

**Broutchoux.** — Je tiens à protester contre l'*Humanité*, journal qui devrait savoir s'exprimer, d'avoir dit dans son numéro d'hier : La politique extérieure de la C. G. T. Je demande si nous faisons ici de la politique extérieure... (*Rires*).

**Le Président.** — L'ordre du jour appelle la représentation proportionnelle. J'ai là-dessus un certain nombre de propositions tendant à maintenir le *statu quo* sur la représentation proportionnelle. (*Cris de : Aux voix*)

**Le Président.** — Voici une de ces propositions :

« Le Congrès, considérant que ceux qui demandent l'application du système de représentation syndicale, dite proportionnelle, semblent ignorer que l'adoption de ce principe d'organisation serait un crime à l'égard de la classe ouvrière, parce que :

« 1° Ce serait là un désaveu infligé à ceux d'entre nous qui paient de leur liberté la faute d'avoir servi avec passion les intérêts du prolétariat en lui inculquant les principes de libre évolution ;

« 2° Ce serait servir les plus ardents désirs de ses adversaires qui espèrent par là arrêter la propagande de libération intégrale du travail ;

« Considérant que ce serait une entrave à ceux qui, par leur ardeur et leur dévouement, deviennent les initiateurs, les pionniers, les propulseurs de la lutte émancipatrice, et non pas des dictateurs, des dirigeants comme l'insinuent leurs adversaires ; que ces derniers justement ont toujours agi de façon à justifier ces qualificatifs par la pression qu'ils exercent en toutes circonstances sur les organisations où ils possèdent une fonction leur conférant une certaine influence, en invoquant l'état d'esprit du plus grand nombre pour interdire toute propagande résultant des aspirations des minorités ;

« Que le principe de la représentation proportionnelle est contraire aux principes de libre critique qui doivent imprégner les organisations de la base au sommet, afin que la manifestation de la vitalité de chaque élément puisse se produire sans contrainte. »

« Le Congrès, considérant qu'en raison des motifs ci-dessus invoqués le vote de la représentation proportionnelle équivaudrait à la négation des principes de liberté dont s'est toujours inspiré le syndicalisme le repousse catégoriquement.

LE GUENNIC,

« Syndicat national des Chemins de fer. »

**Jusserand.** — Nous ne nous opposons pas à ce que vous ne discutiez pas la question de la R. P. ; nous sommes tous édifiés, c'est certain, mais cela n'empêche pas que les camarades qui ont des propositions à déposer les lisent ; c'est de la plus élémentaire honnêteté, alors même qu'on aurait la majorité dans un congrès, de permettre aux camarades de formuler leurs propositions. Nous ne sommes pas ici dans une église, comme disait Broutchoux... (*Interruptions*). Si vous devez nous étrangler, que ce soit au moins avec toutes les formes. Nous ne demanderons d'ailleurs pas de vous prononcer sur la R. P., mais nous vous proposons un référendum sur cette question.

**Luquet.** — Une proposition comme celle-ci demanderait un examen très sérieux et doit provoquer une discussion assez longue, plus utile peut-être que sur la R. P. Comme la majorité des congressistes vient de manifester son opinion et son désir de passer à la discussion de la première question à l'ordre du jour, je crois que si nous voulons procéder à un vote sans discussion sur la R. P., c'est sur l'ajournement de la discussion à un congrès ultérieur et contre la proposition de Jusserand qui nécessite une discussion très longue que nous devons nous prononcer.

**Rivelli.** — Nous avons manifesté le désir de ne pas voir discuter la R. P.

Cependant, parce qu'il y a une minorité partisane de cette représentation proportionnelle, je demande au Congrès de lui permettre de se faire entendre ; un seul orateur suffira et ensuite la discussion sera close. De cette façon, nos camarades ne pourront dire qu'on les a étranglés en Congrès. (*Interruptions diverses*).

**Le Président.** — On va voter.

**Ebers.** — Nous savons que cette question a été discutée et rediscutée ; nous avons des mandats, il y a d'autres questions importantes. Nous demandons qu'on se prononce sur les deux ordres du jour. Un consiste à dire : nous restons dans le statu quo... (*Bruit*). Votons sur les deux ordres du jour par mandats.

(On vote sur la question de savoir si on discutera ou non. Le Congrès décide de discuter et de désigner deux orateurs pour et deux contre. La séance est suspendue pour désigner les orateurs).

(La séance est reprise).

**Jusserand.** — Je n'emploierai pas les vingt minutes qui me sont accordées, me réservant, s'il est nécessaire, de répondre aux orateurs, car si nous avons décidé de ne faire défendre notre proposition que par un seul orateur, c'est que nous jugeons, nous aussi, que le Congrès a passé trop de temps à discuter et qu'il y a des questions plus importantes. Nous disons que la question a été étudiée, que les camarades savent tous les arguments pour et contre. Il n'y a qu'une chose qui nous manque et nous vous demandons de nous l'accorder, c'est la consultation des syndiqués. Je crois que vous, qui êtes mandatés pour voter contre la R. P., vous ne pouvez nous refuser la satisfaction que nous vous demandons pour cette raison simple : ou vous représentez le sentiment bien net de vos mandants qui sont contre et une consultation ne peut pas vous gêner ; ou alors, si vous n'êtes pas sûrs de la majorité de vos mandants, ne vous refusez pas à ce qu'on les consulte. Si la question est soumise à un referendum national, ce sera la démonstration éclatante que ce ne sont pas les comités qui dirigent, les pontifes, mais l'ensemble des syndiqués donnant leurs indications à ceux qui ont leur mandat. Vous ne pouvez nous refuser de demander à l'ensemble des syndiqués confédérés de la France s'ils sont pour ou contre ; de cette façon, la question sera, pour longtemps au moins, définitivement réglée. Si la grande majorité est contre, la question sera vidée ; si au contraire, la majorité est pour, notre proposition vous donne le moyen de l'appliquer d'une façon normale. Nous demandons un referendum et pour vous montrer combien nous voulons qu'il soit large, nous vous indiquons le moyen de pratiquer cette consultation. Nous vous disons : C'est vous qui dicterez le questionnaire à adresser. Nous allons plus loin, nous disons : Pour donner toute garantie de sincérité à ce vote, ce seront les organisations sous leur responsabilité qui y feront procéder, et les votes devront leur être retournés avec toutes les pièces justifiant de la sincérité des opérations, le nombre des votants, etc. (*Interruptions*). Ces résultats seront publiés par le C. C. dans la *Voix du Peuple*, par fédérations ou syndicats ou par organisations avec le nombre des votants. Si la majorité est pour la représentation, nous ne voulons pas laisser au hasard le soin de dire comment elle sera organisée ; nous dirons : Le C. C. provoquera une conférence comme pour la réduction des heures de travail... Tout en étant contre la R. P., vous ne pouvez nous refuser ce referendum.

**Victor.** — Les Congrès se suivent et ne se ressemblent pas. La tactique qu'on employait il y a deux ans n'est plus la même. Il y a deux ans, c'étaient les organisations venant en face d'autres organisations et leur disant d'une façon nette et précise : « Nous demandons que soit appliquée dans la C. G. T. la représentation proportionnelle. Bien que nous ne soyons pas partisans de l'appliquer dans nos milieux, nous la voulons dans la C. G. T. » Maintenant, lorsqu'on voit que cette tactique ne réussit pas ou si peu, on s'y prend d'une autre façon, et comme on sait que le referendum ne sera pas accepté par le Congrès, parce qu'il n'est pas acceptable, on sera dans la possibilité de dire : Vous n'avez pas voulu entendre

la voix des syndiqués pour nous refuser le referendum demandé. Et comme nous savons comment on s'y prend pour changer l'esprit des syndiqués, faire un referendum qui ne soit plus quelque chose d'acceptable pour personne... (*Protestations*) nous n'aurions pas encore satisfaction... Des camarades s'insurgent contre ces paroles, c'est leur droit, mais permettez-moi d'exprimer toute ma pensée. Je dis que ce mode de représentation ne pourrait nous donner satisfaction, qu'il serait faussé à l'avance ; je le déclare au nom des 24.000 syndiqués de la Chambre syndicale de la Maçonnerie et de la Pierre et de la Chambre syndicale des Terrassiers qui sont contre cette représentation. Vous comprenez de quel poids serait la représentation proportionnelle de telles organisations. Est-ce que ce ne serait pas toujours faire prévaloir ce que nous aurions décidé ? Nous n'en sommes pas partisans, nous avons été contre et nous restons contre. Mais je dis que c'est déloyal, lorsqu'une fédération comme le Livre, par la voix de Jusserand, demande le referendum aux syndiqués... Je dis que lorsque des organisations comme celle-là demandent la représentation proportionnelle qu'elles n'appliquent déjà pas, elles sont mal venues. C'est peut-être sans doute pour se faire bien voir dans d'autres milieux. Eh bien, vous me permettez de citer vingt lignes du discours prononcé par M. Clemenceau... (*Exclamations et cris de : hou ! hou !*)

« Pour remédier au mal, certains modérés nous demandent de supprimer la Confédération Générale du Travail à laquelle ont adhéré 2.000 « syndicats, comprenant 200.000 membres sur 13.000 syndicats représentant « 850.000 associés. J'ai déjà dit à la tribune que, même en supposant cette « mesure légale, je me refusais à l'accomplir parce que rien n'empêcherait « la Confédération Générale du Travail de se reconstituer le lendemain « avec l'aurore de « la persécution ». Qu'elle soit momentanément aux « mains de perturbateurs de la paix publique, cela n'est pas contestable. « Mais il n'est pas moins avéré que l'immense majorité des membres adhé- « rents sont ennemis des méthodes violentes et que leur volonté est pré- « sentement faussée par un mode de scrutin inventé tout exprès pour « donner le pouvoir à la minorité.

« Au lieu de porter la main sur ce commencement d'organisation « ouvrière, il nous paraît plus politique et, pour tout dire d'un mot, plus « républicain de permettre à la majorité de rétablir elle-même sa puissance « par la simple vertu d'un scrutin normal qui fera rentrer dans l'ombre « une minorité de dictateurs sans mandat. »

Eh bien, nous disons aux camarades qui demandent la représentation proportionnelle et le referendum qu'ils sont condamnés d'avance, rien qu'à cause de celui qui semble les soutenir. (*Rires et applaudissements.*)

Niel, montant à la tribune, le citoyen **Broutchoux** crie : Il a été désigné par le gouvernement et non par tous les camarades qui sont pour la R. P. (*Rires et protestations.*)

**Niel.** — Je ne relèverai pas l'injure qui m'a été envoyée par un homme dont toute la vie est un mystère et qui prête aux équivoques les plus fondées. (*Interruptions.*)

On avait décidé, camarades, que deux orateurs parleraient pour la représentation et deux contre. J'étais décidé à parler contre la R. P. et il y a un camarade du Livre, Jusserand, qui ne parle pas du fond. Avouez que ceux qui, comme moi, se décident à parler contre la R. P., se trouvent dans une drôle de situation : enfoncer une porte ouverte. On n'a pas apporté d'arguments pour, comment les détruire ? J'aurais aimé qu'on apportât quelques arguments que nous puissions réfuter. Ils se retranchent derrière une motion préjudicielle, celle qui consiste à faire un referendum auprès de tous les syndiqués pour savoir s'ils sont pour ou contre. Je dis tout de suite que cette motion, je l'avais signée, moi aussi, car le referendum ne préjuge pas du résultat, les syndiqués étant toujours libres de voter contre, mais c'était pour une fois l'application du referendum dont le principe a été, vous paraissez l'oublier facilement, consacré par la C. G. T. dans un

Congrès à Montpellier où une motion déposée par moi et d'autres camarades a été adoptée à l'unanimité, donnant mandat à la C. G. T. d'organiser des referendums pour toutes les questions sérieuses d'ordre général qui pourraient entraîner des dépenses trop considérables. On disait : On consultera les syndiqués. La C. G. T. a accepté à l'unanimité d'organiser les referendums ; fidèle avec cette motion, fidèle aux paroles prononcées par moi, à Bourges, contre la R. P., je restais partisan du referendum et je signai la motion ; je suis d'avis qu'on organise dans toute la France, conformément à une décision officielle de la C. G. T., un referendum pour se prononcer. Mais puisqu'on ne veut pas se prononcer sur cette question du referendum, je veux bien donner deux ou trois des arguments pour lesquels je suis contre la R. P. J'ai dit et je répète que lorsque je discute moi-même le problème de la R. P., je ne me préoccupe pas de tout des courants, des tendances et des opinions. Ce n'est pas en m'inspirant d'une tendance révolutionnaire que je suis contre la R. P., ni d'une tendance réformiste que je serais pour ; je ne me préoccupe pas des courants, j'établis mon opinion sur des faits matériels et je dis qu'il y a autant de raisons pour que les réformistes soient contre la R. P. qu'il y en a pour que les révolutionnaires soient pour. Cela est indifférent aux tendances. Je suis contre la R. P. parce qu'elle n'est pas pratique et que ce système de représentation est compliqué, difficile à établir d'une façon exacte, d'un façon honnête. C'est un mécanisme lourd à faire manœuvrer et si on voulait à tout prix mettre en branle une machine aussi compliquée, on n'arriverait pas à s'entendre et on serait obligé par la force des choses d'établir un système facile, pratique, le système actuel, le système de la représentation égalitaire.

D'abord, est-il bien juste de dire que le système de la représentation proportionnelle donnerait la majorité aux réformistes ? Rien ne le prouve. Au contraire, on a fait des statistiques et étant donné l'état actuel, les choses peuvent se modifier, des groupes et des organisations confédérés continueraient encore à donner la majorité aux révolutionnaires avec la R. P.

D'autre part, est-il prouvé que la représentation actuelle ne pourrait pas donner la majorité aux réformistes ? Ce n'est pas prouvé du tout, au contraire ; je prétends que des réformistes pourraient, s'ils le voulaient, avoir la majorité par le système de la représentation égalitaire. Pourquoi, que reprochent-ils aux révolutionnaires ? Ils leur reprochent d'avoir des syndicats nombreux composés d'un petit nombre de membres et la multiplicité de ces petits syndicats arrive à constituer la majorité dans les votes. Mais ce n'est pas un vice rédhibitoire à la tendance révolutionnaire. Les petits syndicats peuvent exister dans le courant réformiste. Le nombre des syndicats n'est déterminé par rien, sauf par la volonté de ceux qui veulent créer des syndicats. Si du côté des réformistes, la volonté de créer des syndicats est aussi tenace que celle des révolutionnaires, ils peuvent en avoir suffisamment pour constituer la majorité. Ainsi, vous le voyez, le système pour ou contre la représentation proportionnelle n'est pas inspiré par des tendances ni des courants. D'autre part, j'ai dit à Bourges et je répète ici que ceux qui proposent la R. P. sont un peu mal fondés à la proposer à la C. G. T. parce qu'elle n'est pas encore établie à la base. Avant de proposer la réforme à la C. G. T., il faudrait que dans les syndicats, on ait déjà établi le principe de la R. P. ; il faudrait que dans les Bourses du Travail, on ait un système de comité général établi d'après les principes de la R. P. ; il faudrait que dans les comités fédéraux des Fédérations, le principe de la R. P. fût établi. Ce n'est qu'ainsi, petit à petit, qu'on pourrait arriver au sommet de l'organisation française à établir la R. P. En d'autres termes — et je crois que là les plus purs nous donneront raison — les réformes ne doivent pas partir d'en haut pour se réaliser par en bas, mais partir d'en bas pour se compléter par en haut. Avant que la C. G. T. établisse la R. P., je demande que, par en bas, ceux qui en sont partisans, commencent par en donner l'exemple. (*Approbat*ion). Or, les camarades du Livre me permettront de leur dire que, dans leur Fédération, il y a un système de

R. P. qui n'est pas vrai. Dans les Congrès de la Fédération du Livre, on vote selon l'importance des syndicats, c'est entendu, mais dans l'administration de la Fédération, la R. P. n'est pas établie. Les 15 membres du Comité central du Livre sont élus par la majorité et ce sont eux qui administrent la Fédération du Livre ; évidemment ces 15 membres étant l'émanation de la majorité ils représentent le courant de la majorité. (*Protestations*).

*Une voix.* — Ce n'est pas cela, il y a un suffrage universel.

**Niel.** — J'accepte l'observation des camarades typographes, que le vote a lieu par syndicats dans les syndicats. Le système que je veux exposer est exactement le même, je veux dire qu'il résulte de cette consultation d'une majorité et d'une minorité, et les membres élus par la majorité représentent les opinions et les tendances de la majorité, et la minorité qui s'est prononcée, que ce soit par le suffrage universel ou dans le Congrès, n'a pas sa part dans le Comité Central du Livre. Il y a là un vice de forme. Voilà pourquoi je dis que les camarades typographes ne sont pas autorisés à proposer la R. P., puisqu'ils ne l'ont pas établie chez eux-mêmes.

**Guérard.** — Il s'agit dans les Congrès !

**Niel.** — Guérard dit : Il s'agit de la R. P. dans les Congrès ; mais je ne sais pas pourquoi dans les Congrès et non pas dans l'administration. Permettez-moi de vous dire que nous sommes de plus en plus entraînés vers un courant de représentation proportionnelle en faveur des minorités. Je comprendrais que votre système fût accepté si, en même temps que vous voulez l'appliquer dans les Congrès, vous l'appliquez dans les décisions prises au Bureau confédéral et partout. Mais ce n'est que dans les Congrès, parce qu'ici interviennent des préoccupations dont, je l'ai indiqué, je ne m'occupais pas.

On dit : Si on vote par syndiqué, c'est ce courant qui aura la majorité ; si on vote par syndicat, c'est celui-là. Moi, je ne me préoccupe pas du tout de cela ; la preuve, c'est que si vous voulez établir la R. P., il faudrait l'établir, non pas seulement dans les votes du Congrès, mais en toutes choses. Or, voyez la complication ; la R. P., pour être établie honnêtement devrait donner une part à la minorité. Or, la majorité et la minorité dans une organisation quelconque, se modifient tous les jours ; tous les jours, il y a des différences de chiffres dans la majorité et la minorité ; mettons que ce ne soit pas tous les jours ; mais souvent la minorité devient majorité et la majorité minorité. Est-ce qu'à tout instant, à tout propos, pour savoir l'exacte représentation, l'honnête représentation, vous allez vous livrer à des comptes, des chiffres, des calculs aussi difficiles à établir ?

Vous ne voyez donc pas qu'il y a non seulement difficulté, mais danger, et que cela peut provoquer des incidents nombreux, des protestations de la part de la majorité ou de la minorité ? On peut contester les chiffres, les renseignements donnés par les organisations ; et alors si quelqu'un les conteste et qu'on veuille faire la preuve, il faut aller voir les papiers, les livres, les reçus. Il y a tout un système inquisitorial qui ne me plaît pas, qui fait que le système est compliqué. Voilà pourquoi je suis contre.

Il y a une raison d'un autre ordre : ce n'est plus une raison d'ordre matériel pratique, mais d'ordre moral. Je pars de ce principe que dans le syndicalisme, organisation économique inspirée par le principe de solidarité, une corporation vaut une corporation ; corporation égale corporation. Voilà dans cette formule lapidaire tout le fond de ma pensée. Je ne veux pas dire que ceux qui sont les plus nombreux dans une corporation doivent fatalement écraser ceux qui sont moins nombreux dans une autre. Au contraire, c'est en m'inspirant des principes de solidarité, principes qui font la vie morale du syndicalisme, que je dis que les corporations les plus fortes ne doivent pas faire intervenir dans les problèmes moraux de la solidarité, des préoccupations mathématiques, des préoccupations arithmétiques. L'arithmétique et la mathématique n'ont rien à voir dans

un problème de solidarité. Ce n'est pas la faute des Coiffeurs, par exemple, si, en France, ils ne sont que 100.000, alors qu'il y a peut-être 300.000 Mineurs ; c'est le résultat des conditions économiques dans lesquelles nous nous trouvons. Le nombre des membres de chaque corporation est établi par la force même des choses, des circonstances, du milieu économique, des besoins ; ce n'est pas nous qui pouvons changer cela. Supposez que dans ces deux corporations, les Coiffeurs et les Mineurs, tous les ouvriers de la corporation soient syndiqués ; c'est le but vers lequel il faut tendre : il y aura quand même 100.000 Coiffeurs d'un côté, 300.000 Mineurs de l'autre. Lorsque les Coiffeurs feront appel aux Mineurs, les Mineurs leur feront-ils une part de solidarité proportionnelle à leur nombre de 100.000 ou, au contraire, les 300.000 Mineurs tout entiers considérés comme corporation, viendront-ils au secours de la corporation des Coiffeurs sans préoccupation de chiffres et de mathématiques quelconques ? Voilà le fond du problème. Je dis que les corporations se valent, quel que soit leur nombre ; les opinions peuvent varier sur ce point, c'est la mienne, et je ne suis pas près de la changer. En tout cas, je voudrais que vous vous rendiez bien compte, non seulement des difficultés pratiques énormes qu'il y aurait à établir la juste représentation, mais de l'accroc qui serait porté aux principes du syndicalisme basés sur les principes de la solidarité. Pour cette double raison, je suis et je reste contre la représentation proportionnelle.

Je termine en disant que, puisqu'en fait la Confédération ne veut pas se déjuger elle-même, puisqu'elle a admis le principe des referendum pour des questions graves, importantes, elle ne peut pas faire moins qu'appliquer la motion qu'elle a votée elle-même à Montpellier et dans des cas graves, importants, appliquer le referendum qui est la représentation proportionnelle idéale, si je puis ainsi parler.

C'est une grave question qui se pose, que nous discutons depuis huit, dix, douze ans. On ne peut jamais arriver à s'entendre ; on lui accorde une importance considérable en s'inspirant de tendances différentes. Je demande, pour en finir, en raison de l'importance de ce problème, que le Congrès n'arrive pas à résoudre, que la Confédération consulte par referendum tous les syndiqués confédérés de France sur la question.

**Jusserand.** — Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit Niel qui est la justification éclatante de notre proposition. Mais ce que je voulais dire, c'est pour répondre à Victor qui prétend que nous avons été inspirés par Clémenceau. Eh bien, rien que le seul fait de refuser le referendum donnerait raison à Clémenceau. C'est tout ce que je voulais dire. (*Rires*).

**Roche.** — Je n'engage pas la discussion sur le fond, mais on ne peut laisser le Congrès sur l'impression qui a subsisté après la citation faite par Victor, et l'observation bienveillante par un camarade même du Bureau confédéral. Tout à l'heure, dans l'interséance, lorsque le Président appelait les orateurs pour et contre, il nommait les camarades et parlant des partisans de la R. P., il disait : le camarade Viviani... ou Briand... Eh bien, nous n'avons pas besoin de dire publiquement que nous n'avons aucune acointance avec ces gens-là. Mais si, comme Victor, on dit : Vous êtes patronnés par le gouvernement et par Clémenceau, parce qu'il préconise lui-même la R. P., je dis que des gens d'opinion tout à fait différente, honnêtement parlant, peuvent se rencontrer sur le même terrain. Mais alors l'argument se retourne contre vous, parce que je vais vous dire que, lorsque la *Libre Parole* avec Drumont, Cassagnac dans l'*Autorité* et Meyer dans le *Gaulois*, donnent raison à la C. G. T. de s'insurger contre le gouvernement, en agissant ainsi vous étiez également patronnés de ces gens-là. (*Rires et protestations*).

**Coupat.** — Est-ce que c'est Clémenceau qui fait parler Roche ?

**Desplanques.** — Je demande quel est le camarade du Comité qui a fait une telle déclaration ?

**Roche.** — C'est le camarade Lévy ! (*Exclamations*). Tu as dit : le camarade Briand, également le camarade Viviani.

**Lévy.** — Expliquez-vous. (*Protestations, cris de : aux voix*).

J'ai tellement peu fait attention à ce qu'on vient de dire que je ne croyais pas que c'était de moi qu'il s'agissait. J'ai eu dans le fond de la salle une conversation avec des camarades et j'ai fait une observation sur la présidence de cette réunion ; c'est pour cela que j'ai fait intervenir probablement deux camarades qui sont ici... mais ceux que vous avez nommés n'ont jamais été les miens, pas plus que Clemenceau... J'ai eu à en souffrir... J'avais même l'intention de déposer un ordre du jour, moi, blâmant les camarades des Bourses du Travail qui reçoivent les ministres de ce cabinet ou des autres cabinets, et c'est pour cela que j'ai eu une conversation...

*Une voix.* — Ceux qui banquettent avec.

**Lévy.** — C'est simplement cette conversation qu'a relevée Roche. Je n'ai jamais pensé à traiter Clemenceau et Briand de camarades, ils peuvent bien en être sûrs.

**Roche.** — C'était par ironie que tu disais Briand et Viviani. Je n'ai pas dit que c'étaient pour toi des camarades. (*Cris de : aux voix !*)

**Le Président.** — Il y a deux propositions : celle de Jusserand et celle du statu quo. Voici les propositions qui ont été déposées :

« Le Congrès,

« Considérant que depuis les assises de Bourges la question de la représentation proportionnelle est restée dans le même état ;

« Que, partisans et adversaires présentent les mêmes arguments qu'alors à l'appui de leurs thèses sans que, de chaque côté, la minorité de chaque syndicat représenté puisse faire connaître son avis,

« Décide qu'un referendum sera lancé par le Comité confédéral parmi toutes les organisations confédérées sur la question ;

« Décide également qu'une Commission sera nommée par lui avec mission de rédiger le questionnaire qui sera soumis à l'approbation du Congrès avant la fin de ses travaux.

« Chaque fédération devra faire le nécessaire pour consulter ses adhérents et transmettre le résultat du scrutin au Comité confédéral avec les feuilles de recensement des votes, contenant le nombre de votants par syndicats, certifiées par les bureaux desdits syndicats.

« Le Comité confédéral centralisera les votes dans le délai de trois mois à dater de la clôture du Congrès. Le résultat sera publié dans la *Voix du Peuple* et cela par organisation.

« Au cas où la représentation proportionnelle serait acceptée par la majorité des syndicats confédérés, le Comité confédéral devra provoquer la réunion d'une conférence des fédérations qui sera chargée de mettre en application le principe de la représentation proportionnelle, de façon à assurer la représentation normale et équitable des minorités.

« H. JUSSERAND, du Livre ; BURGARD, du Livre ; LIO-

« CHON, du Livre ; SEGUIN, du Livre ; ESTELLE

« Marius, du Livre ; J.-M. BARGEOT, du Livre ; L.

« MARROU, du Livre ; CLEUET, des Employés ; COU-

« PAT, des Mécaniciens ; LECLERC et ROCHET, Bourse

« du Travail de Clermont ; J. GUERRY, de Lyon ; P.

« GAUTHIER, de la Lithographie ; THIL, de la Lithogra-

« phie ; MONTELMARD, des Teinturiers-Degraisseurs ;

« E. L. BEUCHARD, des Employés, Bâtiment ; V. RE-

« NARD, du Textile ; E. GUERNIER, Bourse du Travail

« de Reims ; L. NIEL ; E. GUERARD, des Chemins de

« de fer ; A. VILLEVAL fils, des Correcteurs ; LABE,

« des Tourneurs en optique ; REYMOND et MARTY,

« Bourse du Travail de Toulouse ; MASSON, Lille ;

« BERTHOLET, Fédération de l'Éclairage ; ROCHE,

« des Travailleurs Municipaux ; Syndicat des Coupeurs-

« Chemisiers de Toulouse ; Syndicat des Employés de

« Commerce de Toulouse. »



Voici le deuxième :

« Le Congrès, après discussion des partisans et adversaires de la Représentation proportionnelle repousse purement et simplement la R. P. et décide que, voulant manifester à nouveau son refus et confirmer la décision du Congrès de Bourges, le vote se fera par mandats. »

« H. GAUTIER ; BLANCHARD ; Jean LATAPIE ; Léon VIGNOLS ; RIVELLI ; CHABERT. »

**Laval.** — Il y a dans ces ordres du jour des contradictions telles qu'on pourrait commettre des gaffes qu'on regretterait après ; celui surtout de Jusserand, demandant un referendum pour l'avenir, demandant que les syndiqués se prononcent sur la R. P. Cet ordre du jour, le Congrès ne peut l'accepter. Je tiens à mettre en garde le Congrès en ce sens, c'est qu'il est presque patronné par notre camarade Niel et la thèse que développait Niel en disant que le referendum avait un semblant de logique, se retourne malheureusement contre lui, parce que quand il disait que les corporations étaient égales, par le fait même du referendum, vous opposeriez syndiqués contre syndiqués et vous vous éloignez de la tête.. (*Interruptions*).

Je tiens à dire que si je suis intervenu sur cet ordre du jour, c'est parce qu'il est ambigu, il prête à la confusion. La thèse de corporation égale corporation est admirable ; mais par le fait même de l'adoption du referendum, et que les syndiqués ont le droit de se prononcer et non le syndicat... eh bien, vous auriez tué votre propre thèse, camarade Niel. (*Interruptions*).

**Gautier.** — Nous demandons au Congrès de se prononcer sur notre proposition de la Métallurgie, parce qu'elle dissipe toute équivoque, elle dit simplement que le Congrès repoussera la représentation proportionnelle et nous demandons la priorité.

**Guéraud.** — On vous a demandé de vous prononcer sur le statu quo ; vous ne pouvez pas vous prononcer sur lui parce que nous avons volontairement décidé que nous n'apporterions pas d'arguments en faveur de la R. P. et vous n'avez entendu que des arguments contre. Et alors que nous n'avons pas abordé la question, vous voudriez vous prononcer sur le statu quo ! C'est pas possible, vous ne pouvez vous prononcer logiquement que sur le referendum.

**Bourderon.** — Gautier, de Saint-Nazaire, a demandé que l'on mette la proposition qu'il a déposée aux voix. Elle a un sens ; mais il est nécessaire que l'avis contraire en ait un également et je considère que l'avis contraire doit être pour le referendum. L'avis contraire ne peut être la négation complète de ce qu'a dit Gautier ; l'avis contraire a une expression. Pour, doit être pour la proposition Gautier ; contre, pour le referendum.

**Latapie.** — Nous avons affaire à des gens très-subtils qui disent que voter contre notre proposition, c'est voter pour le referendum et que voter pour, ce serait faire condamner le referendum. Or, nous n'avons pas à nous occuper du referendum qui n'est pas à l'ordre du jour. Je demande d'accorder la priorité à notre ordre du jour et de ne pas nous occuper du referendum.

**Le Président.** — Je mets aux voix la priorité.

Adopté.

Nous allons maintenant procéder au vote.

On procède au vote. La séance est levée.

9<sup>me</sup> SÉANCE. — VENDREDI 9 OCTOBRE (Soir)

*Président* : Victor ; *assesseurs* : Fonclare et Ader.

**Le Président.** — La parole est à Coste, des Chemins de fer.

**Coste.** — J'ai un mandat ferme d'un groupe des Chemins de fer, le groupe de Rouen-Ouest, qui m'a donné mandat de déposer avant la discussion sur le militarisme et surtout l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre, une motion préjudicielle. Les camarades disent que c'est une question purement politique qui ne peut être discutée dans les Congrès syndicaux. Je me hâte de dire que ce n'est pas mon opinion, mais j'ai le mandat ferme de la soutenir, je la présente :

« Considérant que la question de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre, n'est pas, à proprement parler, une question essentiellement syndicale, mais plutôt politique ;

« Considérant que tous les membres d'une organisation syndicale conservant leur entière liberté de pensée, bien qu'étroitement unis pour soutenir leurs intérêts corporatifs, peuvent avoir des conceptions différentes sur cette question ;

« Considérant que la discussion de la question peut amener des divergences d'appréciation susceptibles de créer des froissements dans les groupes syndicaux qui ont besoin de toute leur vitalité pour l'amélioration du sort de leurs adhérents ;

« La section de Rouen-Ouest du syndicat national des Chemins de fer propose que la question de l'attitude de la classe ouvrière en temps de guerre ne soit pas discutée au Congrès et demande la suite de l'ordre du jour. »

Cette proposition est repoussée.

**Vignols.** — Je tiens à présenter la motion suivante :

« Le Congrès ;

« Considérant que la discussion sur l'antimilitarisme et l'attitude de la classe ouvrière en temps de guerre peut entraîner des réflexions individuelles telles que, rapportées au dehors avec commentaires et plus ou moins exactement, elles exposeraient sans doute à des poursuites quelconques congressistes,

« Décide :

« 1. La salle des séances va être évacuée entièrement et seuls y rentreront les congressistes sur la présentation de leur carte de délégué ;

« 2. Une commission sera nommée aussitôt, commission chargée de la rédaction immédiate d'un rapport à communiquer aux journalistes au fur et à mesure des débats. »

Repoussée.

**Janvion.** — Je demande qu'on consulte le Congrès sur le point de savoir si on limitera le temps accordé aux orateurs. Quand on commence le débat, cela va cahin-caha, mais dans un instant, il y aura plusieurs orateurs et il faudra trancher la question. Il s'agit de jouer cartes sur table... Il n'y a pas de jeu, mais si j'en crois quelques marques d'équilibrisme... (rires) il s'agit de se méfier.

**Lefèvre.** — Je crois que nous sommes tous fixés, mais nous serons probablement divisés sur l'ordre du jour. Beaucoup d'ordres du jour se ressembleront avec simplement une petite différence, mais ils voudront dire la même chose. Je demande qu'il n'y ait qu'un seul orateur par ordre du jour déposé, qu'ils soient déposés avant la discussion et que le bureau en donne lecture immédiatement.

**Ebers.** — Il n'est pas possible d'admettre cette proposition. Je suppose que nous ayons un ordre du jour répondant aux aspirations d'un grand nombre de camarades, nous n'aurons qu'un orateur pour le défendre, et qu'on présente trois ou quatre ordres du jour dans une autre tendance, il y aura trois ou quatre orateurs. La question a son importance. Il faut procéder comme d'habitude.

**Quillent.** — Tout le monde doit être d'accord sur l'une de ces questions ; il n'y a qu'à adopter un ordre du jour déjà présenté dans d'autres réunions. Il y a une deuxième motion de savoir si la question antipatriotique doit être ou non traitée dans les organisations syndicales. J'estime que la question d'antimilitarisme a été assez traitée, elle est connue ; il n'y a plus que l'antipatriotisme. Je crois que la motion Lefèvre ne peut être acceptée. Il suffira de déposer un ordre du jour pour prendre la parole et tous ceux qui voudront parler déposeront un ordre du jour. Je crois qu'il vaut mieux que les deux tendances ou les trois se réunissent pour présenter un ordre du jour commun et qu'il n'y ait qu'un ou deux orateurs.

**Gouzet.** — Je considère que la question d'antimilitarisme doit venir avec toute son ampleur. Vous savez que les yeux sont tournés vers notre Congrès ; il faut que chacun prenne sa responsabilité et il ne faut pas limiter le nombre des orateurs.

**Ebers.** — Il est certain, comme l'a dit Quillent, que dans ce Congrès nous n'avons pas à faire de sentimentalisme ni à développer la thèse antimilitariste, parce que nous considérons que l'antimilitarisme ne reflète pas la défense ouvrière contre le capitalisme, mais seulement un état d'esprit sentimental. On n'ignore pas que la plupart des bourgeois philosophes, écrivains et autres, sont des antimilitaristes et sont contre la guerre ; mais il y a une autre question qui doit nous préoccuper, c'est de savoir si dans les syndicats on s'inspire de la décision prise par le Congrès d'Amiens ; si, continuant notre propagande, nous aurons le droit, malgré que toute la presse, que nos gouvernants, que tous nos ennemis de classe nous dénie ce droit, il s'agit de savoir, dis-je, si nous aurons le droit de continuer non seulement la propagande platonique, sentimentale, de l'antimilitarisme, mais de dire à nos camarades de travail, à ceux qui souffrent et sont les victimes de la société capitaliste actuelle, qu'ils n'ont pas de patrie. Voilà toute la question. Certainement nous sommes de ceux qui, catégoriquement et toujours, avons été pour cette propagande antipatriotique.

On viendra me dire : Oh ! mais il faut savoir d'abord si nous avons, non pas seulement le droit de discuter cette idée, mais si elle ne répondrait pas à des préoccupations politiques. Je voudrais bien savoir, quand dans une grève, dans une effervescence ouvrière, des camarades se trouvent dans la rue et que le gouvernement qui a mobilisé non pas seulement les forces policières à qui incombe le métier de sabrer les ouvriers, mais de mobiliser nos frères d'hier qui étaient dans le bain avec nous la veille, si nous avons le droit de dire ce qui constitue l'antimilitarisme consiste à nier l'idée de patrie. On a essayé de philosopher à côté de la question, mais tout le noeud est là. Ce qui fait le plus trembler la bourgeoisie, ce n'est pas le sentimentalisme, c'est la crainte que les ouvriers ne restent pas éternellement les dupes, ne restent pas les esclaves, que non seulement elle exploite dans le bain, mais moralement quand elle les affuble de la tunique militaire. Nous savons les préoccupations des bourgeois, et si nous avons des camarades militants qui sont à l'ombre, ce n'est pas par fantaisie de dirigeants : c'est parce que la bourgeoisie sait que si l'antimilitarisme se répand et que les ouvriers comprennent qu'ils ne doivent pas se transformer en assassins ; les bourgeois savent que le jour où les ouvriers auront compris cela, ils auront vécu en tant que bourgeois parce qu'ils n'auront plus de fusils à diriger contre nous pour trouver notre peau, mais que les fusils feront comme à Narbonne et en d'autres circonstances, ils se lèveront en l'air ou ils se dirigeront contre ceux qui commandent l'assassinat. (*Applaudissements*).

Nous estimons qu'il y a là une question de vitalité qui a la plus grande

importance au point de vue syndical ; nous savons que de plus en plus les camarades travailleurs pénètrent dans les syndicats, parce qu'ils sentent que dans les syndicats on y coudoie surtout ses camarades de misère et que là, c'est une organisation qui ne consiste pas seulement à payer une cotisation pour constituer une caisse, pour lutter contre la caisse capitaliste, mais qui constitue une organisation révolutionnaire contre l'ennemi commun, le capitalisme. La question est là et nous disons, nous, que le devoir du syndicaliste, c'est d'être antipatriote, c'est de nier la patrie. Nous n'avons pas à faire des développements ; on pourrait dire pendant des heures que la patrie est une erreur, qu'elle n'existe pas pour les puissants, que nous n'avons rien à défendre, et que, par conséquent, quand les gouvernants français ou allemands se déclarent la guerre, nous n'avons pas à défendre notre patrimoine, parce que nous n'avons rien et que nous sommes tous les jours exposés à la misère, à mourir de faim, parce que dans la société capitaliste actuelle, nous n'avons aucune garantie et nous ne sommes que des victimes.

On viendra nous dire : Mais prenez garde, si vous abordez cette question, si vous la faites pénétrer dans les syndicats, vous pourrez peut-être désagréger nos rangs, en chasser des syndiqués, parce qu'il y a dans les organisations syndicales des timorés, des hommes qui ne pensent pas comme vous et que si vous les effrayez ils abandonneront le syndicat. Il s'agit de savoir si nous devons refléter l'opinion de la masse inconsciente ou bien lui donner un point de direction. (Applaudissements.)

Tous les journaux disent : Ne soyez pas trop catégoriques par ce que vous effrayez les timorés. Si nous craignons toujours d'effrayer et si nous voulons toujours voir l'opinion de la foule, nous ne ferons rien. Le platonisme, l'esprit de servilisme ne doit pas exister chez nous qui devons être continuellement en esprit de révolte contre nos ennemis ; et pour cela, nous avons à donner un point de direction à nos camarades, leur faire comprendre et toucher du doigt qu'il ne suffit pas de combattre au point de vue seulement d'une augmentation de salaire ou d'une réduction de la journée de travail, mais qu'il faut lutter aussi pour conquérir les cerveaux ; et pour cela encore, il faut faire disparaître les préjugés. Le préjugé essentiel, c'est le préjugé patriotique, car c'est avec celui-là que les gouvernants nous tiennent, qu'ils peuvent appliquer leurs lois qui sont toujours dirigées contre nous. Tout le nœud est là et que M. Clemenceau pense ce qu'il voudra de nous. Nous lui avons déjà dit et nous disons encore aujourd'hui qu'il peut emprisonner les militants antipatriotes, il ne nous arrêtera pas dans cet élan antipatriotique et révolutionnaire, parce qu'il y a une question de vitalité, une question d'existence.

Réfléchissez bien à cela ; on va peut-être dire : tâchons d'amoin-drir, d'arrondir les angles, de façon à présenter une motion qui, soit susceptible d'être mieux acceptée. Nous affirmons, nous, catégoriquement, qu'il n'y a pas de demi-mesure : ou nous sommes pour la patrie, pour le gouvernement, ou nous sommes contre la patrie, contre le gouvernement, contre les exploités. Nous pourrons nous servir, nous, de la décision du Congrès et nous pourrons retourner dans nos syndicats dire à nos camarades : Voyez, la décision du Congrès a été presque unanime pour se prononcer, non pas seulement contre le militarisme, mais contre le patriotisme, contre la patrie et nous pourrons dire à nos camarades : le syndicat n'est pas seulement fait pour répondre aux intérêts immédiats, mais c'est une école et dans cette école, on ne vous apprendra pas à aimer la patrie, mais à haïr vos ennemis y compris la patrie. Nous sommes contre la patrie et nous voterons la motion la plus catégorique. (Applaudissements.)

**Bodin.** — Je ne crois pas, comme Ebers, qu'il soit nécessaire de discuter la question antimilitariste, parce qu'il n'est plus personne dans l'organisation économique qui vienne se dresser contre l'action nécessaire de réprimer toute intervention de l'armée dans les grèves. Ce qui ressort du débat, ou du moins ce qui peut ressortir de l'intervention de mon camarade Ebers, c'est qu'il ne doit pas exister de patrie, c'est donc sur le mot de patrie, sur le patriotisme que notre attention doit s'attarder. Ah ! il est bien évi-

dent qu'en ce moment-ci, il faut peut-être un certain courage pour affronter la contradiction sur ce sujet et je sais aussi que les hypothèses pourront venir tout à l'heure lorsqu'on dira : l'idée de patrie est définie d'une façon différente, parce que les hommes ne peuvent pas nier la vérité ; la patrie est un fait que personne ne peut nier et du moment qu'elle est un fait... (*Interruption*)... il nous appartient de chercher les moyens qui pourront empêcher justement que la patrie devienne la propriété du capitalisme, alors que nous voulons nous faire, nous, une patrie de travailleurs. (*Applaudissements*). Et du moment que nous discutons cette théorie, nous disons : Regardons le passé, c'étaient toutes les patries, c'étaient toutes les provinces en lutte les unes contre les autres. A l'heure actuelle, ce sont de plus grandes patries qui veulent lutter les unes contre les autres ; les dirigeants de ces patries voulant assouvir leurs aspirations et défendre leurs propres intérêts contre ceux de la classe ouvrière. Voilà le rôle des patries momentanées. Mais nous disons aussi que si quelquefois l'armée intervient dans les conflits, elle n'a plus le caractère réel de la défense de la patrie et c'est sur ce chapitre que nous voulons nous attarder pour dire d'une façon précise et nette aux gouvernants : Si vous nous obligez à supporter les charges du militarisme, nous ne voulons pas que nos frères de travail soient demain les conservateurs de la condition sociale présente, nous ne voulons pas qu'ils soient obligés de venir sur les champs de grève pour lutter contre les travailleurs, parce que vous les y obligez et les y forcez. Dans ces conditions, puisque la conception du mot patrie s'attarde dans les discussions du Congrès, je déclare qu'elle n'a pas son rôle dans l'organisation syndicale, elle n'a pas pour devoir de s'attarder à venir prendre des discussions très fortes dans nos congrès. Il appartient d'abord à la classe ouvrière de défendre ses propres intérêts corporatifs avant d'envisager la situation de la patrie et, ce faisant, est-ce que ce n'est pas la conséquence naturelle des hommes qui viennent lutter dans l'organisation syndicale ; est-ce que ce n'est pas la libre discussion des hommes qui les fait devenir nécessairement des internationalistes ? Et quand nous disons aux ouvriers : venez avec nous, venez discuter nos idées, est-ce que nous ne savons pas qu'ils deviendront demain les adversaires de la classe bourgeoise ? Du moment que nous les appelons à l'école primaire du syndicalisme, nous ne pouvons pas leur imposer une condition différente en leur disant : Vous êtes des antipatriotes, parce qu'il adviendrait, du moment qu'on les force à fournir plusieurs années de service pour défendre soi-disant cette patrie, il adviendrait nécessairement, de par la volonté de la bourgeoisie, qu'ils adopteraient une thèse différente à l'organisation syndicale. Je dis que dans ces conditions, les races, les pays ne sont pas constitués de la même façon, qu'il peut exister des difformités dans les cerveaux des hommes. Nous en avons l'exemple, c'est vous-mêmes qui l'avez signalé au début de ce Congrès, lorsque tous, d'un commun accord, nous adoptions la résolution de notre Comité confédéral qui stipulait qu'il avait bien fait de ne pas prendre part aux conférences et de continuer les relations internationales. Nous l'avons votée tout à l'heure, et du moment que nous l'avons votée, vous ne sentez pas qu'il y aurait une singulière contradiction à l'heure actuelle de venir dire : Les mêmes éléments de tout à l'heure ne sont plus les mêmes ; depuis une heure, ils sont différents, et alors nous aurions adopté hier une solution qui ne serait pas efficace. C'est pourquoi je dis que je ne voterai pas pour mon compte une résolution qui aurait pour but de pousser à l'excès l'idée de patrie et aurait le caractère d'antipatriotisme pur. Dans cette action-là, nous devons être pondérés, parce que personne ne pourra dire à l'extérieur que nous n'en sommes pas moins des antimilitaristes. (*Applaudissements*).

**Mathieu.** — J'ai voulu assister à la discussion sur l'antimilitarisme proposée à l'Union des syndicats de la Seine, comme délégué de mon organisation. J'ai cru trouver dans l'antimilitarisme, non une action politique, mais une action purement économique. J'ai cru y défendre les intérêts de mon organisation par le mandat qui m'était confié. Je me suis efforcé de faire admettre ma conception qui émanait de mon organisation ; elle en éma-

naît d'autant plus que j'avais soumis à cette organisation ma conception tout entière, et j'ai le plaisir d'annoncer au Congrès qu'elle a été adoptée à l'unanimité moins quatre voix.

La Bourse du Travail n'a pas été suffisante, pas plus que la salle du bas côté droit, tous les camarades n'ont pas pu y participer, c'est vous dire le nombre de camarades qui ont vécu un peu de la lutte dans tous les pays, qui connaissent la situation des travailleurs dans tous les pays. Nous avons dans notre organisation des éléments de tous les pays : c'est vous dire qu'ils ont une conception de l'antimilitarisme autre que les organisations purement sédentaires, routinières et habituées dans leur milieu.

La motion qui fut votée dans cette réunion a des données qui me semblent très précises, et je ne doute pas un seul instant que tous les hommes qui se réclament du prolétariat, qui se réclament des producteurs, des travailleurs, puissent admettre un seul instant que des hommes, autres que des producteurs, puissent venir, au profit de quelques gros manitous de la puissance capitaliste..., leur imposer de se battre. Et je dis au Congrès, au nom, non seulement des Terrassiers de Paris, mais de sept organisations qui m'ont donné plein pouvoir d'agir en toute connaissance, pour leur intérêt, ce que je crois être de leur intérêt...

**Thuillier.** — L'ordre du jour dont je viens devant vous prendre la défense est celui de l'Union des Syndicats de la Seine. Je ne me servirai pas des termes dont un camarade tout à l'heure s'est servi en disant : mon tempérament me défend de voter pour l'antimilitarisme. parce que mon mon tempérament à moi me le permet. Et, d'autre part, j'ai des mandats, j'ai en même temps; non seulement un tempérament, mais des mandats. Je ne veux pas non plus vous donner lecture de cet ordre du jour. Un camarade disait tout à l'heure qu'il faut avoir un certain courage pour affronter la tribune pour se défendre contre les ordres du jour qui sont présentés, et ce camarade est justement contre l'antipatriotisme ; je dis qu'il faut encore davantage de courage pour affronter la tribune et combattre le patriotisme, étant donné qu'il y a, non seulement et la bourgeoisie et le capital et le gouvernement contre nous, mais encore une grande part des prolétaires qui en sont victimes. (*Approbatton*). Je dis qu'en effet, il faut avoir un certain courage à défendre le patriotisme, à défendre l'idée de patrie. Celui qui est directement intéressé, celui-là à qui cela rapporte quelque chose, ici, s'il y avait, par exemple, des sous-officiers qui attendent des rentes, je serais satisfait, mais vous savez qu'ici ce sont des victimes de ces idées de patrie. D'ailleurs, je ne veux pas parler de militarisme et je vais me hâter autant que possible ; je ne veux prendre tout simplement que quelques exemples pour les camarades qui ont encore une petite idée de patrie dans leur cerveau et si leur cerveau est débarrassé de quelques préjugés, ils vont voir, d'après l'exemple dont je vais me servir, s'ils peuvent être des patriotes. Je vais prendre un exemple que chacun ici doit avoir présent à la mémoire, et, cet exemple, nous le connaissons tous, ce sont les faits de Limoges.

Rappelez-vous qu'à Limoges, celui qui exploite les usines de porcelaine, ce n'est pas un Français, c'est un Américain. Les patriotes disent que l'armée est pour défendre les intérêts des nationaux. Eh bien, qu'a fait cette armée ? Rendez-vous compte. Dès le lendemain que les Français, qui sont des nationaux ceux-là, lorsque cet Américain les exploitait, à tel point qu'ils ne pouvaient plus subvenir aux besoins de leurs familles, et qu'ils sont descendus dans la rue pour demander le droit à l'existence, qu'avez-vous vu, vous autres les nationaux ? Vous avez vu que vos frères de misère, les Français sous l'uniforme d'assassins, sous la livrée, sous la casaque militaire, au lieu de défendre les nationaux, leur ont fichu des balles dans le ventre. Vous voyez quels intérêts nationaux ont été protégés ! (*Mouvement*). Et si on voulait chercher d'autres exemples, on pourrait les multiplier à l'infini, surtout sur la frontière belge, par exemple, où cela se passe tous les jours ; mais des camarades viendront derrière moi. Croyez-le bien, la patrie n'est utile qu'à une chose : lorsque l'extension du syndicalisme viendra envahir le capital et la bourgeoisie, à

qui servira votre patrie si vous n'avez pas la précaution de propager suffisamment cet antipatriotisme, lorsque la bourgeoisie, étant submergée par le syndicalisme, ira chercher nos frères allemands, nos frères de misère, pour massacrer le syndicalisme. On nous dit : « Nous voudrions faire de l'antipatriotisme, mais qu'on en fasse aussi près de nous ». Mais que les journaux qui disent cela, qui viennent nous rapporter de semblables choses, sachent qu'également les journaux allemands en font autant pour nos frères de misère. Ils disent : « Vous voulez mener l'antipatriotisme à profusion, mais les Français sont des patriotards ». N'ont-ils pas raison, puisque malheureusement le peuple canalise toujours ses gros sous dans les caisses de la presse qui ne cherche qu'à les bernier et à les tromper. (*Applaudissements*). Nous en avons assez, nous savons qu'il y a des camarades qui sont des révoltés. Et puis, je voudrais bien que quelqu'un vienne définir ce mot de patriote, je ne le comprends pas. Je ne suis pas à même de comprendre tous les mots, mais je ne puis comprendre qu'il y ait des internationalistes qui soient des patriotards. Où est-elle votre patrie ? Si vous aviez un patrimoine suffisant, vous ne seriez pas dans cette salle à défendre vos intérêts ; vous seriez dans vos propriétés ou aux bords de mer ou ailleurs. Si vous n'avez pas de patrimoine, à quoi bon soutenir ces patries ? Attendez-vous des rentes de la patrie ? Elles ne viendront pas ; vous n'aurez que celles que vous saurez prendre ; mais n'attendez rien de vos ennemis. J'estime que le Congrès saura ce qu'il a à faire. J'ai consulté différentes organisations pour présenter l'ordre du jour de l'Union des Syndicats de la Seine et les organisations, en grande partie, se sont ralliées sur cette motion. J'invite tout simplement les camarades qui auront des ordres du jour dans le même sens à se rallier sur cet ordre du jour et à se mettre la main dans la main, tous les prolétaires universellement exploités au même titre que les Français. (*Applaudissements*). Voici notre ordre du jour :

« Considérant que dans les conflits économiques où la police et la magistrature ne suffisent pas pour briser l'unité d'action ouvrière, les gouvernants, serviteurs du patronat, emploient l'armée pour une besogne uniquement répressive.

« Que cette intervention est de nature à envenimer les conflits et qu'en toutes circonstances elle est préjudiciable aux intérêts de la classe ouvrière.

« Considérant que l'exercice du droit de grève ne sera qu'une duperie tant que les soldats ne se seront pas refusés à se substituer à la main-d'œuvre civile et au massacre des ouvriers sur les champs de grève.

« Le Congrès décide :

« D'intensifier la propagande antimilitariste et engage les Syndicats à éclairer les jeunes gens sur le devoir qu'ils auront à remplir si le pouvoir les désigne pour annihiler l'effort de leurs camarades en lutte. »

« Considérant que le rôle de l'armée dans les grèves est, à peu près, l'unique raison de son existence, que le patriotisme, motif invoqué, est un grossier mensonge qu'il importe de dévoiler.

« Que la patrie ne saurait exister là où il y a exploitation et asservissement et que le seul moyen de maintenir la paix indispensable au développement normal et régulier de l'organisation ouvrière est de détacher le prolétariat de l'idée de patrie.

« Le Congrès déclare :

« Qu'à la propagande antimilitariste doit s'ajouter la propagande antipatriotique nécessaire pour l'éducation intégrale des syndiqués.

« Envisageant l'éventualité d'une déclaration de guerre, le Congrès émet le vœu que les organisations ouvrières soient préparées pour y répondre par la Grève Générale complétée, avec l'aide des réservistes mobilisés et des soldats de l'active, par l'insurrection militaire.

« Invite les Syndicats à faire la propagande en ce sens et manifeste le désir que cette question soit discutée en Congrès International. »

**Boudoux.** — Nous tenons d'abord à préciser que nous ne faisons pas de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme une question théorique. Ce sont nos propres moyens d'action qui nous obligent à faire de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme. Ceci dit pour répondre à ceux qui, tout à l'heure, viendront dire à cette tribune que l'antimilitarisme n'est pas du domaine de l'action syndicale. Je suis à même d'en discuter, je suis délégué du département de Meurthe-et-Moselle ; c'est nous qui sommes à la frontière, là-bas, et au nom de dix syndicats, délégué à ce Congrès pour venir y défendre la motion qui consiste à dire que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme forment partie intégrante du syndicalisme et en même temps discuter la question passionnante de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre.

Permettez-moi de faire un résumé succinct de ce que nous sommes, de ce que nous voulons et pourquoi nous présentons ici une motion catégorique. Nous disons que si nous faisons de l'antimilitarisme, c'est d'abord pour éviter les tueries dans les grèves, c'est aussi pour permettre aux travailleurs, en cas de conflit, d'être les maîtres de la situation. En plus, n'oubliez pas que dans les statuts de la C. G. T., il y a ceci : « Le but du syndicalisme est la suppression totale de l'exploitation de l'homme par l'homme. » Eh bien, comment arriverez-vous à la suppression totale de l'exploitation si vous n'avez pas avec vous l'armée pour que l'insurrection soit victorieuse ? Et voici un exemple qui vous frappe : En Turquie, en Russie, où l'armée a été travaillée par la propagande révolutionnaire, voyez les résultats qui se sont produits.

Ceci dit, je ne m'appesantirai pas sur l'antimilitarisme ; nous allons plus loin et nous abordons la question la plus sérieuse.

Des camarades, ici présents, font l'objection suivante : Faire de l'antimilitarisme dans les syndicats, c'est faire de la politique. Ils ajoutent aussi : Faire de l'antipatriotisme, c'est effrayer les syndiqués, c'est leur faire fuir les syndicats. C'est contradictoire et je vais répondre :

En Meurthe-et-Moselle, il paraît que nous sommes chargés de défendre la frontière. Il y dix mille Italiens, dix mille Allemands, dix mille Belges, au moins quinze mille Luxembourgeois, et voyez-vous le secrétaire des mineurs de Meurthe-et-Moselle aller dire à ces camarades : « Ne discutons pas de patries, continuez à vous entredéchirer les uns et les autres parce que vous n'êtes pas de la même patrie. » (*Applaudissements*). Vous ne voyez pas, sous prétexte que l'antipatriotisme c'est faire de la politique dans les syndicats, le secrétaire de l'Union leur dire : « Vous allez faire de la politique si vous faites la négation de toutes les patries. » On lui répondrait : « Mais notre patrie, c'est notre ventre, c'est nos besoins, nos intérêts, notre bonheur ! » Mais regardez donc l'usine de Villerupt. Il y a là une usine moitié sur le territoire français, moitié sur le territoire allemand. Quand il y a une grève, les gendarmes luxembourgeois, français et allemands, tous, la main dans la main, s'entendent pour passer à tabac les grévistes français et allemands. (*Applaudissements*). Vous nous voyez donc bien placés pour dire que l'antipatriotisme, ce n'est pas faire de la politique. Ceux qui prétendent cela sont des jongleurs de mots, ce sont ceux qui ont peur, les uns pour leur situation, les autres pour leurs sinécures, les autres qui, probablement, attendent le temps où il y aura des individus qui n'auront pas peur des mots, mais qui auront de l'admiration pour les hommes et s'en feront peut-être un maître, un bon maître.

Oui, mes amis, oui, camarades syndicalistes, c'est à vous que je m'adresse, il ne doit pas y avoir ici d'équivoque. Il est démontré par notre action que si l'antimilitarisme forme partie intégrante du syndicalisme, il est inadmissible que sur l'antipatriotisme, qui est la négation de toutes ces patries bourgeoises, qui est la négation de tout ce qui existe et synthétise l'Etat capitaliste, au point de vue moral, qu'ici, nous ne nous prononcions pas catégoriquement. Faire de l'antipatriotisme dans les syndicats, c'est faire disparaître les haines qui existent entre les travailleurs syndiqués de toutes les nations, c'est préparer l'entente internationale des



travailleurs contre l'intervention des capitalistes qui se proclament à tout instant les patriotes les plus intelligents.

Tout à l'heure on objectera sérieusement, on dissertera sur ces résultats. Eh bien, j'estime que je dois vous donner un exemple. En Meurthe-et-Moselle, il y a deux ans et demi, lorsque l'Union des syndicats était entre les mains des pondérés, de ceux qui ne voulaient pas faire de la politique dans le syndicalisme, disant que cet antimilitarisme et cet antipatriotisme effrayaient les individus, il y avait une fédération des syndicats de l'Est groupant 7 syndicats et 800 syndiqués. Depuis que l'Union des syndicats ouvriers de Meurthe-et-Moselle a suivi l'inspiration des militants révolutionnaires, et ces militants s'adressent aux travailleurs de tous les pays et leur disent : « Vous ne devez plus être désunis par la question de patrie, vous devez être unis ; à l'usine, le patron possède des Belges, des Italiens, des Allemands, faites comme lui ; unissez-vous pour défendre vos intérêts contre ces intérêts-là. » Eh bien, les syndicats en Meurthe-et-Moselle se sont multipliés, les effectifs ont doublé ; il y a ici des camarades qui pourront justifier ce fait, qui sont de là-bas et qui pourront vous dire que nous avons raison.

Pour terminer, — je n'ai pas l'habitude d'abuser de la tribune, mais je tiens à préciser un fait, — c'est qu'il est avéré que le syndicalisme est lié à l'antimilitarisme, que l'antimilitarisme se justifie parce qu'antipatriote, parce qu'il a des fins révolutionnaires. Il faut ici se prononcer catégoriquement et non pas chèvre et chou. J'estime qu'au moment d'une répression gouvernementale, au moment où l'on jongle avec les mots, nous devons jeter à la face des dirigeants et des politiciens la motion suivant : « Oui, nous sommes syndicalistes ; oui, nous combattons pour défendre nos intérêts tous les jours ; oui, nous sommes partisans des discussions, mais nous voulons aussi qu'on ne fusille plus, nous voulons éviter les tueries internationales, nous voulons aussi préparer l'insurrection, c'est-à-dire la révolution sociale. »

Voilà pourquoi nous disons ici qu'en cas de guerre nous répondrions par la grève générale ; non pas une suspension de production comme protestation, mais que dès l'instant que nous serions capables de faire la grève générale, nous serions capables de faire la révolution, nous serions capables d'exproprier la classe bourgeoise. C'est pour cela qu'en terminant, je dis au nom de mon syndicat : Nous nous rallierons ici à la motion la plus catégorique, et s'il faut après fusionner, nous nous rallierons à la motion de la Seine ; mais vous vous prononcerez avec nous et vous montrerez qu'il y a encore dans le syndicalisme des hommes qui ne se laissent pas domestiquer, des hommes qui font de l'action. (*Applaudissements*).

**Grandjouan.** — Vous voulez une motion catégorique ; nous en apportons une, elle est courte, elle reflète exactement la pensée de l'Union des syndicats de la Seine. Voulez-vous me permettre de vous la lire ?

« Le Congrès,

« Considérant que la patrie n'est qu'un prétexte pour exploiter et diviser les travailleurs, que l'armée n'est que le moyen brutal d'assurer cette exploitation et cette division, décide d'intensifier la propagande :

« 1<sup>o</sup> Pour arracher du peuple le préjugé de patrie ;

« 2<sup>o</sup> Pour détourner, dans les grèves et à la frontière, les fusils dirigés contre la poitrine des exploités et pour les retourner contre les exploités ;

« Déclare enfin qu'il est temps d'étudier la réalisation pratique de la grève générale et de l'insurrection en cas de guerre. »

Je crois avoir reflété exactement la pensée de l'Union des syndicats de la Seine ; seulement, avec moins de mots. Je désirerais répondre à quelques objections. Il y a des objections réformistes qui sont précieuses ; il y a des objections du centre qui sont plus réelles et plus intéressantes.

Aux objections réformistes nous ne pouvons dire que ceci : Selon nous, la patrie est la forme sentimentale du capitalisme, c'est la figure gra-

cieuse, la figure que nos pères ont chérie, mais derrière laquelle le capital s'abrite. L'armée, c'est l'armée du capital. On ne peut pas dire qu'on fasse de la politique lorsqu'on attaque le capital ou la patrie, car la patrie, c'est l'ennemi, il faut bien le dire, et quand l'ennemi a un couteau, on ne lui tourne pas le dos sous prétexte de ne pas faire de politique, d'être apolitique.

Mais il y a une autre objection beaucoup plus intéressante qui est faite par un militant convaincu, un des meilleurs militants du Bureau confédéral, celle-ci : « Il n'y a plus de propagande possible ; nous allons arriver dans des réunions, dans des syndicats qui ne sont pas préparés, qui vont nous demander de désapprouver les motions antipatriotiques. Il va falloir répondre et s'ils posent la question nettement : êtes-vous pour ou contre la patrie, cela peut gêner considérablement la propagande. » A ceux-là, il n'y a qu'une réponse à faire : il faut leur demander ce qu'ils entendent par la patrie, il faut leur demander l'explication, la définition du mot patrie, la chercher avec eux. La seule définition, en deux mots, est celle-ci : « La patrie, c'est le syndicat des exploités. » Si vraiment il y a un tolle général, une réprobation unanime, je crois alors qu'il n'y a pas moyen d'entamer cette réunion, de la convaincre, qu'il faudra attendre que ces publications, que la propagande par les journaux aient entamé cette région.

Je ne dis pas qu'il faut avoir beaucoup de monde avec soi, il serait facile d'amener tous les jaunes possibles et imaginables, cela ne serait pas une force. D'autres nous disent : Vous allez trop loin. Je pense qu'il est nécessaire d'aller le plus loin possible, il est nécessaire qu'il y ait des fous, ce sont ces fous qui marchent en avant, qui cachent le danger aux timorés. Combien de gens ne marcheraient pas, combien de timides, d'irrésolus resteraient à leur place s'ils ne voyaient pas un homme marcher de l'avant comme un fou, comme Yvetot, parce que derrière lui ils n'apercevraient plus le danger, ils avancent sans s'en rendre compte. Je vous demande d'adopter une motion catégorique, du moins de nous permettre de nous complaire. Ce n'est pas pour rien que nos amis ont fait des mois de prison, qu'ils ont risqué leur liberté et leur santé ; ce n'est pas pour rien que Lévy, Bousquet et Yvetot ont été emprisonnés. J'estime que chaque jour de prison qu'ils ont fait est une voix révolutionnaire de plus. (*Applaudissements*).

**Trotebas.** — Des camarades viendront ici soutenir que l'antipatriotisme doit être discuté en dehors des syndicats. Déjà des orateurs se sont prononcés longuement sur la question. L'antipatriotisme est principalement lié à l'antimilitarisme comme une seule personne ; or, les organisations ouvrières, non seulement les organisations, mais tout la classe ouvrière, lorsqu'elle se trouve en lutte avec le patronat, elle se trouve toujours en présence de la force armée et du préjugé patriotique. Je dis que l'organisation ouvrière ne doit pas ignorer l'antipatriotisme qui fait partie du syndicalisme. Il en fait partie intégralement, parce que le patriotisme est l'ennemi direct de la classe ouvrière. Or, si dans la société actuelle nous recherchons quelques améliorations ou tout au moins, tout en tentant de rechercher notre bien-être intégral, nous entreprenons des luttes contre la société bourgeoise et le capitalisme actuel, que trouvons-nous sur notre route, si ce n'est pas toujours cette force armée, ce préjugé du patriotisme ? Puisqu'on dit que l'antipatriotisme peut jeter la perturbation dans les syndicats, il est utile que ceux qui sont à leur tête, qui dirigent le mouvement syndicaliste, fassent l'éducation de ses membres et leur fassent comprendre que le patriotisme est réellement un danger. Lorsque dans les conflits, la classe ouvrière se trouve en présence de l'armée, les balles viennent semer la mort dans ses rangs ; il est donc utile que ce ne soit pas séparé du syndicalisme, que cela fasse partie de la base de notre propagande intégrale dans les syndicats. Je termine en disant que le Congrès doit se prononcer contre le patriotisme, pour le syndicat... (*Interruption, cris de : la clôture*).

**Jouaux.** — J'avais demandé à parler en raison d'une situation particulière créée aux travailleurs de l'Etat par l'effet de la militarisation des manufactures de l'Etat. Cependant, je dois déclarer ceci au nom de l'organisa-

tion que je représenté, c'est que nous voterons sur l'antimilitarisme et l'antipatriotisme avec la seule restriction du terme insurrection. Si nous déclarons, nous, que nous ne pouvons pas employer ce terme d'insurrection, c'est tout simplement parce que nous avons comme patrons des gens qui sont très subtils et qui, lorsque nous nous trouverons en leur présence, pourront nous dire à ce moment : « Vous avez employé un terme qui prête à l'équivoque et vous avez fait un acte politique. » Tandis que la déclaration que nous faisons pour la grève générale, ce qui, dans le fond de mon esprit est la même chose, ceci ne fait pas l'ombre d'un doute, nous pourrions répondre à M. Clemenceau, lorsqu'il nous reprochera notre attitude, que nous nous sommes tenus dans les limites mêmes du syndicalisme.

Il y a pour nous des raisons de sentiment à voter pour l'antimilitarisme ; il y a aussi pour les travailleurs de l'Etat des raisons d'intérêt immédiat. Chaque fois qu'une guerre coloniale éclate, chaque fois qu'un conflit surgit ; chaque fois que les travailleurs de l'Etat posent des revendications, la réponse faite par les ministres et les dirigeants est celle-ci : Il n'y a plus le sou dans la caisse et nous ne pouvons vous accorder satisfaction. Il y a là une raison de plus pour les travailleurs de l'Etat à se prononcer contre la guerre. J'ai un ordre du jour à présenter, je voudrais expliquer les raisons qui l'ont motivé. Vous savez qu'il y a très peu de temps, on a voté une loi de deux ans ; il n'a pas suffi à nos dirigeants de la voter, il a fallu, alors qu'ils faisaient une réforme avec un esprit restreint de démocratie, qu'immédiatement les conséquences fatales s'imposent pour une partie des organisations. On y dit que tous les postes des manufactures de l'Etat seront réservés à ceux qui n'ont pas de leur dignité morale une conception assez nette et assez vive, qui consentent à passer quelques années de plus dans les bagnes militaires. A ceux-là on réserve le droit d'entrer dans nos manufactures. Vous comprenez pour nous le danger. Il y a non seulement un préjudice très grave en ce sens qu'il y a chez nous des hommes qui n'ont jamais été titularisés, qui peuvent dès demain être mis à la porte ; ce sont les effectifs militaires, ce sont les rengagés, ce sont ceux contre lesquels vous luttez qui bénéficieraient des places dans les manufactures.

Il y a un autre danger d'ordre moral, c'est que, à l'heure actuelle, dans les organisations de l'Etat, sous la poussée des militants révolutionnaires, l'organisation s'affirme dans le chemin de l'internationalisme, dans le chemin de la solidarité ouvrière entière. Eh bien, si nous laissons pénétrer dans nos manufactures des éléments militaires ayant une mentalité réfractaire à l'idée syndicale, ce seraient en quelque sorte des germes de jaunisse et bientôt nous ne pourrions plus faire aucun mouvement, parce que nous serions encadrés par des gens qui ne voudraient pas marcher avec nous et dont les intérêts seraient opposés. Je dépose mon ordre du jour, je demande qu'il soit voté à mains levées, et après qu'on aura émis un vote sur le militarisme et l'antipatriotisme, je sais bien que ce ne sera pas une pression faite sur le gouvernement ; je ne m'abuse pas et le gouvernement n'ira pas modifier les conséquences de la loi de deux ans ; mais j'estime que vous aurez démontré que les questions qui intéressent d'une façon plus particulière les travailleurs de l'Etat, ne vous laissent pas indifférents, et la Fédération des Allumetiers a assez donné de preuves de solidarité à la classe ouvrière pour qu'au moment où elle est menacée de deux côtés à la fois, vous soyez avec elle pour protester contre le gouvernement.

Je dépose donc l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, considérant que les conséquences de l'application de la loi militaire de deux ans crée aux travailleurs de l'Etat une situation particulière, en accordant à l'élément militaire la priorité sur l'élément civil ;

« Considérant que ces conséquences auraient pour résultats immédiats de permettre l'entrée dans tous les emplois de l'Etat, d'un élément dont la mentalité est absolument réfractaire à l'organisation syndicale, et,

« de ce fait, créer une situation préjudiciable et peut-être mortelle à l'évo-  
« lution du mouvement syndical chez ces travailleurs ;

« Considérant, d'autre part, que les dispositions de cette loi accordent de  
« trop larges concessions à ceux qui n'ont pas de leur dignité morale une  
« conception assez nette et précise et ce, au détriment des camarades, que  
« notre propagande a touchés et qui par conséquent sont les seuls dont les  
« intérêts doivent préoccuper les militants ouvriers ;

« Pour ces raisons, le Congrès proteste contre les résultats, néfastes pour  
« la classe ouvrière organisée, de l'application de la loi de deux ans et  
« décide d'aider les organisations ouvrières de l'Etat, dans leur mouvement  
« de protestation, tendant à faire modifier, dans des conceptions plus équ-  
« tables et plus logiques les conséquences de cette loi, et de pouvoir ainsi  
« éviter l'écueil que les dirigeants avaient consciemment érigé sur la  
« route de solidarité ouvrière que suivent les Fédérations des travailleurs  
« de l'Etat. »

« Fédération des Allumettiers ; Fédération des Tabacs ;  
« Fédération de la Marine ; Fédération de la Guerre ;  
« syndicat national des ouvriers des P. T. T. ; syndicat  
« des Employés municipaux (Paris, municipal) ; Monnaies  
« et Médailles. »

**Bidamant.** — C'est au nom de la Bourse du Travail de Dreux que je prends la parole. Mes camarades m'ont invité à critiquer devant vous la méthode préconisée par le syndicat des Chemins de fer au sujet du referendum. On dit que la propagande antimilitariste n'est pas de l'action syndicale. Eh bien, je suis stupéfait d'avoir vu les réponses de quelques groupes au sujet du fameux questionnaire dressé par le conseil d'administration des Chemins de fer. J'en vois un qui a répondu, sur l'attitude du mouvement confédéral en général vis-à-vis de l'antipatriotisme, qu'il fallait tout simplement arrêter les militants de la Confédération ; un autre dit qu'il fallait les fusiller ; un troisième, que pour empêcher les troupes d'aller dans les grèves, il fallait les faire arrêter par des gendarmes. (*Rires*). Vous voyez la sincérité du referendum organisé par les Chemins de fer. Mais il faut ajouter ceci : c'est que c'est avec intention que le referendum a été nuageux, que les questions ont été mal posées aux camarades des Chemins de fer qui ne sont pas encore arrivés à une conception de classe aussi haute que dans l'industrie. Je disais au Congrès de Chartres, avec mon camarade le Guennic, des Chemins de fer, au conseil d'administration du syndicat : « Ne croyez-vous pas qu'en faisant votre referendum, vous allez donner une arme terrible au gouvernement pour frapper quelques camarades ? » On m'a dit : « Non, soyez sans inquiétude. » La réponse n'a pas tardé à se faire entendre : J'ai l'organe d'Alger que Lorjas m'a envoyé. Fidèle syndiqué, fidèle membre du syndicat national, il a convoqué la section d'Alger pour répondre au questionnaire que je ne veux pas qualifier ; la section a répondu avec son tempérament et la Commission aussi. 24 heures après, deux camarades étaient révoqués. On dirait que le syndicat des Chemins de fer s'est amusé à faire un petit pointage des antimilitaristes, à dire au gouvernement : Tenez, vous ne savez pas où sont les antimilitaristes ; il n'y a pas seulement Bidamant... (*Protestations*). Je dis que j'ai le droit, parce que je ne suis pas ici comme mandaté des Chemins de fer, mais représentant d'un simple syndicat de cordonniers, de dire ce que je pense au nom de l'organisation qui m'a mandaté. Je dis à la face de tous que le referendum fait par le syndicat des Chemins de fer a été une faute, pour ne pas dire plus... (*Protestations*). Il y a un article qui devrait être l'objet d'une réprobation générale de tous les camarades aussi bien réformistes que révolutionnaires. Que demande le syndicat des Chemins de fer ? Il demande simplement si le syndicat recommande la désertion en temps de paix. La question est absolument grave : pas un seul de nous, pas un seul des militants révolutionnaires n'a jamais conseillé de désertir en temps de paix, parce que c'est une question individuelle qui concerne simplement la conscience.

humaine. Il n'y a pas lieu de provoquer des incidents, à la veille même du jour où nos camarades seront poursuivis devant la Cour d'assises et sont sous le coup d'une accusation qui peut les entraîner au bagne. On peut dire que ces camarades ont prêché la désertion, mais cela est faux. Même à l'extrême-gauche du syndicalisme, même ceux qui, comme Yvetot ne l'a dit dans le *Manuel du soldat* que d'une façon objective et non pas d'une façon exacte, qu'il fallait désertier. Je sais que le Congrès d'Alger avait donné la charge au camarade Yvetot de faire la brochure le *Manuel du Soldat* ; mais lisez-la bien et vous verrez qu'il était mal d'aller accuser incidemment des camarades d'avoir prêché la désertion, et je dis en terminant que ce referendum est un simple questionnaire auquel, pour l'honneur du syndicat des Chemins de fer, la plupart des sections n'ont pas répondu et je les en félicite. Où il y en a quelques-uns qui ont répondu d'une façon affirmative et qui ne plaira pas au gouvernement, on se gardera bien de donner de la publicité. On dira : voilà les sages ! les fous, on les laissera de côté. A vous, camarades, de conclure.

Niel. — Il n'y a pas à mes yeux de question plus passionnante que celle que nous discutons en ce moment ; il n'y en a pas qui soit mieux faite que celle-là pour exciter toutes nos passions et irriter nos nerfs. Et si je pouvais obtenir de vous ce miracle de pouvoir faire taire vos passions et vos nerfs et de traiter la question avec la froide raison de délégués de syndicats qui n'oublient pas qu'ils ne représentent pas ici que des antipatriotes ou des patriotes, mais bien des patriotes et des antipatriotes, je suis persuadé que je vous forcerais à réfléchir sur la décision que vous prendrez.

Mon intention n'est pas de vous dire si, le jour où la guerre sera déclarée, les travailleurs doivent ou ne doivent pas y aller. Ce problème, à mes yeux, ne se pose pas dans le syndicalisme, ce qui ne veut pas dire qu'il ne se pose pas. Mon intention n'est donc pas de vous dire : qu'on doit faire la révolution le jour de la guerre ou qu'on ne doit pas la faire ; mon rôle, c'est de tâcher de vous démontrer qu'étant donné vos propres statuts, vos propres décisions ; qu'étant donné la charte en quelque sorte qui constitue le fond même de la doctrine syndicale et que vous avez votée vous-mêmes par 830 voix, contre 8, à Amiens, vous n'avez pas le droit d'introduire cette question dans les syndicats. C'est en quelque sorte un point de droit syndical que je veux discuter. Non pas le droit *légal*, mais le droit *syndical* établi par nous-mêmes, par nos Congrès, par nos statuts, et je prie nos camarades de ne pas voir dans les explications que je fournirai une opinion qui serait contraire à la leur, par exemple, une opinion qui voudrait dire : Le prolétariat doit aller à la guerre. En un mot, je les prie de considérer que je ne veux pas traiter le problème du patriotisme ou de l'antipatriotisme en lui-même, mais simplement du point de vue de ce que je viens d'appeler le droit syndical.

L'article premier des statuts de la C. G. T. dit ceci :

« La C. G. T. groupe en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

Et sur ce point, je réponds immédiatement à l'objection faite par le camarade Boudoux, pour démontrer combien la C. G. T., même quand elle a rédigé cet article, a eu le souci profond de ne pas employer des mots qui puissent faire croire que la C. G. T. obéissait à un sentiment politique. Elle a employé des mots appropriés à notre objet économique : salariat, patronat, mots qui correspondent exactement au fond économique de la doctrine syndicale. Je sais bien que la conséquence de la suppression du patronat et du salariat peut être l'organisation d'une société autre que la société bourgeoise ; c'est entendu. Par voie de conséquence également, le syndicalisme est une guerre constante contre le principe religieux ; par voie de conséquence, le syndicalisme lutte contre le principe de résignation ; par voie de conséquence, le syndicalisme lutte contre la guerre et contre le sentiment patriotique, ou plutôt contre le préjugé patriotique. Sur les conséquences, nous sommes d'accord ; mais je

vous supplie de ne pas perdre de vue qu'en discutant sur les conséquences probables et non sur l'objet relatif précisé par des textes exacts, vous déplacez l'axe de l'action syndicale qui est placé sur le terrain purement économique et qui tourne autour des préoccupations professionnelles. Par voie de conséquence, les répercussions de cette action peuvent aller sur le terrain politique, moral, social, je vous le concède. Mais réfléchissez, sur l'article fondamental de la C. G. T. : les mots mêmes « suppression du salariat et du patronat » ont été adoptés uniquement pour ne donner aucun sens politique au syndicalisme. Et sur ce point, qu'on me permette de rappeler ce qui se passa à Montpellier, où furent élaborés les statuts de la C. G. T.

Lorsque nous discutâmes cet article, Delesalle s'opposa aux camarades qui voulaient aller jusqu'au bout de leur pensée et voulaient faire mettre : « Société collectiviste ou communiste ». Delesalle n'était pas suspect, il était rédacteur aux *Temps Nouveaux*. « Non, disait-il, cela donnerait une couleur politique que nous n'avons pas le droit de donner. Mettons des termes économiques qui auront peut-être pour résultat de faire une société nouvelle, mais mettons les mots qui restent dans notre domaine : salariat et patronat. »

Ces termes sont conformes à l'action économique du syndicalisme, et si vous avez le droit, que je ne vous conteste pas, d'en tirer en prévision de l'avenir, des conséquences politiques ou sociales, je vous demande de me concéder que la préoccupation essentielle du syndicalisme était de planter le pivot de son action sur le terrain strictement économique et professionnel.

Ce n'est pas seulement dans l'article premier des statuts que je trouve une première impossibilité d'introduire cette question dans nos débats. C'est surtout dans la motion adoptée à Amiens contre toutes les politiques, à l'occasion de la proposition de Renard, qui voulait allier le syndicalisme au parti socialiste. Lorsqu'on discuta cette question, le Congrès vota une motion dont je me borne à donner lecture. Cette motion constitue la charte fondamentale et d'une façon définitive, je l'espère (d'une façon officielle en tout cas pour le moment), de l'action syndicale :

« Comme conséquence en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des parties et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. »

Voilà une motion, aux yeux des syndiqués qui veulent juger la situation très froidement, avec leur raison, leur cerveau, et non avec leur cœur ou leurs passions, qui établit d'une façon péremptoire, pour le moment tout au moins, le fond même de l'action syndicale. La preuve que cela est exact, c'est que quelques camarades de l'extrême-gauche, qui voudraient que le syndicalisme élargisse son action (tout à l'heure nous verrons pourquoi), qui veulent qu'il aille plus loin qu'il n'est allé jusqu'à maintenant, ont trouvé que cette motion était ce qu'on a appelé d'un terme très spirituel : le  *nègre blanc*  ; ils ont critiqué cette motion.

Je le comprends, parce qu'en effet, ils ont bien senti qu'elle limitait à quelque chose l'action syndicale ; ils ont senti que si on s'en tenait aux termes de la motion d'Amiens, il n'est pas possible de faire faire au syndicalisme toute la besogne sociale, selon la pensée dominante de ceux qui voudraient faire un syndicalisme d'antipatriotisme ou politique. Ces

camarades sont animés d'excellents sentiments, ce n'est pas moi qui contesterai la sincérité et même le mérite de leurs sentiments, mais ils oublient, à mes yeux, de considérer qu'en lançant ainsi le syndicalisme sur un terrain où toutes les actions sociales seront de son ressort, le syndicalisme cessera d'être le syndicalisme. Le tout est de savoir si on entend faire faire par le syndicalisme toute la besogne sociale, ou seulement la part d'action, la part de réforme et la part de révolution qui lui échoient.

Et alors je me demande, revenant ainsi sur la décision d'Amiens et sur les statuts mêmes de la C. G. T., si vous voulez mentir à cette résolution, à ces statuts, vous mentir à vous-mêmes. Je me demande si le syndicalisme poussé, aiguillonné par une poignée de camarades très énergiques et très sincères, va aller au-delà de ses propres limites et transporter l'axe de sa propre action purement économique et professionnelle sur un terrain purement politique ou moral. Comme premier appui à mon opinion, permettez que je rappelle les attitudes, les protestations de quelques camarades sous la tutelle desquels je me place parce qu'ils sont tous extrêmement sympathiques : Merrheim, Latapie, Pataud et même Broutchoux. Je m'explique : A Amiens, on vota sur une motion de Gautier, de Saint-Nazaire, qu'il est utile de lire ; la voici :

« Le Congrès, considérant l'emploi de plus en plus constant de l'armée dans les grèves comme force oppressive du capital et du patronat contre les travailleurs, confirme les décisions antérieures des Congrès de la C. G. T., adoptant l'antimilitarisme comme moyen de propagande et de lutte économique pour la suppression du salariat. »

Voilà une motion qui était exactement dans la note du syndicalisme, qui restait dans ses limites. Mais comme une autre motion, celle d'Yvetot, intervint, qui faisait sortir le syndicalisme de sa propre action pour le transporter sur le terrain antipatriotique, nos camarades Merrheim, Latapie et autres, sentant bien qu'on faisait faire un pas au syndicalisme qu'il ne devait pas faire, eurent le courage de venir à la tribune déclarer qu'ils ne pouvaient voter la motion d'Yvetot, mais que celle de Gautier leur donnait satisfaction.

**Luquet.** — Je n'ai pas dit cela.

**Niel.** — Voici vos paroles :

« Les soussignés, délégués au 15<sup>me</sup> Congrès National, qui ont voté contre la proposition Yvetot ou se sont abstenus, tiennent à affirmer que les organisations qu'ils représentent, ainsi qu'eux-mêmes, ont le sentiment très net que l'antimilitarisme fait partie intégrante de l'action et de la propagande syndicales et que, ne possédant rien dans la patrie, misérables et exploités dans toutes, conduits à la boucherie au nom des patries elles-mêmes, les travailleurs de tous les pays ne sauraient se sacrifier pour elles.

« Ils déclarent regretter que la proposition Gautier, rappelant les votes du Congrès de Paris 1900, laquelle était l'expression de ces sentiments, n'ait pas été mise aux voix, ce qui aurait permis à l'immense majorité du Congrès de se prononcer pour. »

La motion Gautier qui, d'après vous, exprime vos sentiments, je viens de la lire ; elle parle de l'intervention de l'armée dans les grèves — sur ce point, nous sommes d'accord, la motion Gautier rappelle les motions antérieures... En tout cas, il n'en reste pas moins ce fait que Luquet, Merrheim, Latapie, Pataud et d'autres n'ont pas voulu voter la motion Yvetot ; parce qu'elle allait trop loin ou plutôt parce qu'elle n'était pas du domaine du syndicalisme.

**Latapie.** — Non, je répondrai.

**Niel.** — Le camarade Broutchoux discutant à Amiens la proposition d'alliance avec les partis politiques, dit à la tribune, répondant, si je ne me trompe, à Renard : Est-ce que l'association antimilitariste vous a demandé

de s'allier avec elle ? Est-ce que cette association est venue vous proposer une alliance avec la C. G. T. ? C'est exact, Broutchoux, c'est dans la brochure.

*Une voix.* — Est-ce que c'est le même que vous avez stigmatisé ce matin ? (*Rires.*)

**Niel.** — Vous le demandez à Broutchoux. Il indiquait par là le souci qu'il avait ; il disait que si par hasard la C. G. T. s'alliait avec l'A. I. A., elle commettrait la même faute qu'en s'alliant avec le parti socialiste, et sur ce point, Broutchoux était d'accord avec nos doctrines, car nous disons que la C. G. T. ne doit s'allier pas plus avec le parti socialiste qu'avec le parti radical ou anarchiste. Nous étions bien d'accord avec Broutchoux sur ce point, car sa préoccupation indiquait bien qu'il y avait des alliances qu'on ne pouvait faire.

Mais, ces arguments sont les plus petits, il y en a d'autres.

D'abord, à la différence du syndicalisme, l'antipatriotisme groupe les travailleurs de la même façon que les partis politiques ; le syndicalisme groupe les travailleurs par intérêts professionnels, la définition est unanimement acceptée par nous tous, parce que les intérêts professionnels sont identiques à tous les travailleurs. Et c'est cette identité d'intérêts, quelles que soient nos opinions politiques, religieuses ou patriotiques, qui nous oblige à nous grouper sans nous préoccuper de ces diverses opinions.

Tandis que le patriotisme ou l'antipatriotisme groupe les citoyens par opinions sur le patriotisme ou l'antipatriotisme. A tel point, ne vous en offusquez pas, que vous pourriez trouver comme dans les groupes socialistes ou anarchistes, des patrons et des ouvriers côte à côte dans des groupes patriotiques ou antipatriotiques. Il est possible de trouver des patrons qui, pour des raisons quelconques et diverses, politiques ou morales, soient des antipatriotes. Il y a des patrons dans les groupes socialistes et anarchistes et chacun sait que ces groupes sont tous plus ou moins antipatriotiques... (*Interruptions*). Donc, la question de patriotisme et d'antipatriotisme ne groupe que par opinions, tandis que le syndicalisme groupe par intérêts professionnels... Voulez-vous me dire, si vous discutez ces questions, si vous devez prendre sur elles les mêmes résolutions que prennent soit les Congrès socialistes, soit les Congrès anarchistes, pourquoi vous feriez la moue lorsque ces divers partis vous tendent la main et vous demandent de faire alliance avec eux ? Si vous devez prendre comme eux les mêmes résolutions, faire la même besogne, pourquoi refuser leurs propositions d'alliance ? Et vous les avez refusées, vous avez dit : nous ne voulons marcher ni avec les socialistes ni avec les anarchistes, pas plus qu'avec les radicaux ou les réactionnaires ; nous voulons rester sur le terrain purement économique. Je répète que si vous votiez les mêmes résolutions, si vous faisiez la même besogne, je me demande pourquoi vous voudriez rester séparés et ne pas vous associer d'une façon définitive.

La question est pour moi politique, parce qu'elle est à mes yeux inséparablement liée à des opinions politiques correspondantes. Un travailleur qui, en politique, professe une opinion radicale, ne sera pas antipatriote et n'accomplira pas un acte d'antipatriotisme ; et quelle que soit la prudence de vos termes, vous ne convaincrez pas ce travailleur que lui faire faire la grève générale le jour de la déclaration de la guerre, ce n'est pas lui faire accomplir un acte d'antipatriotisme. Un travailleur qui, au point de vue politique, professe des opinions socialistes ou anarchistes, accomplira ou pourra accomplir un acte d'antipatriotisme ; mais je vous mets au défi de faire accomplir un acte d'antipatriotisme à un travailleur radical, réactionnaire, timoré quelconque, comme je vous mets au défi de faire accomplir un acte patriotique par un travailleur anarchiste. Ces questions se trouvent, d'une façon inséparable, liées aux préoccupations politiques, à tel point que je vous mets au défi, dans vos syndicats, de parler patriotisme, sans toucher à toutes les cordes de la politique et faire intervenir dans vos discussions syndicales toutes les passions politiques avec toutes les conséquences que nous connaissons déjà.



Dans le même ordre d'idées, je vous prie de réfléchir à la question suivante : Lorsqu'un travailleur vient au syndicat se faire syndiquer, vous lui dites : Quel métier faites-vous ? — Menuisier, je travaille dans tel atelier. Une fois le fait constaté, vous l'acceptez. Voilà comment le recrutement des nouveaux syndiqués se fait ordinairement. Supposez qu'il vous dise : « Je veux bien me syndiquer, je vous déclare que pour la défense de mes intérêts professionnels je ferai mon devoir ; s'il faut faire la grève, je la ferai, je paierai mes cotisations, je me plierai aux résolutions du syndicat ; mais si par hasard, la France est en guerre, je défendrai mon pays. (*Rires et interruptions*).

**Niel.** — On dirait vraiment que parmi les millions de travailleurs non encore syndiqués, on ne peut en trouver un seul qui vous parle ainsi !... J'imagine que si les nouveaux-venus ne vous font pas cette déclaration, il y en a bien qui la pensent ; vous ne pouvez pas affirmer que tous les syndiqués nouveau-venus sont antipatriotes convaincus. Que ferez-vous de ce camarade ? L'accepterez-vous, ou le refuserez-vous ? De deux choses l'une : ou bien vous admettez le camarade, et alors il est péril de discuter entre syndiqués de l'attitude à observer le jour où la guerre sera déclarée. Ou au contraire, si vous prenez la résolution que le jour de la guerre la grève générale et l'insurrection devront être organisées par la C. G. T., vous avez le devoir, non seulement de refuser ce camarade, mais encore d'exclure du syndicat tous ceux qui auraient quelques sentiments patriotiques, parce que ces camarades deviennent des mauvais syndiqués à vos yeux, et que le jour où vous voudriez faire la grève générale ou l'insurrection, vous risqueriez d'être trahis par eux.

**Thuillier.** — Tu nous disais tout à l'heure que s'ils n'étaient pas convaincus, ils sauraient ce qu'ils avaient à faire.

**Niel.** — Je ne vous conteste pas le droit de faire auprès de ces camarades une propagande pour arriver à les convaincre ; mais supposez que, la propagande étant faite, vous ne les ayez pas convaincus ; je vous dis que, dans ce cas, pour la réussite de la motion que vous avez votée, vous devez vous débarrasser d'eux, puisqu'ils deviennent un poids mort encombrant et dangereux.

Les deux objections principales qu'on me fait sont les suivantes. Voici la première :

« Est-ce que le syndicalisme n'a pas le droit de s'occuper de grève générale ? Est-ce que la grève générale n'est pas une question qui est du ressort du syndicalisme ? » Le camarade des Allumetiers, tout à l'heure, donnait toute sa précision à cette objection, quand, essayant évidemment de se rattraper sur un texte, sur une expression qui pût à la fois satisfaire ses intérêts, sa prudence et en même temps son opinion, il nous disait : « Nous ne pouvons pas nous servir du mot insurrection, mais nous pouvons nous servir du mot grève générale. »

Je constate simplement, en passant, que je ne suis pas le seul à chercher des termes prudents.

*Une voix.* — Il y a des circonstances.

**Niel.** — Et moi aussi, quand j'en emploie, j'ai des circonstances.

*Le précédent.* — Vous n'avez pas les mêmes.

**Niel.** — J'en ai d'autres. (*Rires*). Vous me demandez si nous n'avons pas le droit de faire la grève générale ? Si, camarades ; mais, encore une fois, n'oubliez pas que je discute du point de vue syndical, et si syndicalement vous avez le droit de faire la grève générale, je dis que vous n'avez le droit de la faire que pour des objets économiques, pour des objets professionnels et non pour des objets politiques. Supposez que demain le gouvernement vienne vous dire : En vertu de ma toute-puissance, je supprime le suffrage universel, ou bien je le mutile. Il y a, dans nos syndicats, des camarades — vous ne pouvez pas l'empêcher — qui croient au suffrage universel. Si un socialiste, ou un radical, ou un quelconque syndiqué faisant usage de sa qualité d'électeur, venait vous dire : Confédération Générale du Travail, je vous propose d'organiser une grève générale pour défendre le suffrage universel, que répondez-vous ?

*Une voix.* — Je répondrais que je ne marche pas.

*Une autre.* — C'est une question politique.

**Niel.** — Tiens ! il y a donc des questions politiques ? En disant cela, vous tracez vous-mêmes des limites à l'action syndicale et vous avouez que certaines limites ne doivent pas être dépassées. La grève générale, quelle que soit la valeur syndicale de ce mot et de sa chose, n'est donc pas toujours acceptable. Je ne dis pas autre chose, d'accord en cela avec les statuts de la C. G. T. et leur interprétation par la motion d'Amiens.

L'autre objection est celle-ci : « Si vous voulez, je vous concéderai bien que la guerre n'est pas, en effet, une question strictement économique, que cela empiète sur le terrain politique ; mais pouvez-vous nier que la guerre ait des conséquences économiques, que ces conséquences se répercutent sur le salaire, sur la durée du travail, sur nos propres conditions professionnelles ? » (*Signes d'assentiment*).

Vous voyez bien que je n'esquive pas les objections, je tâche, au contraire, de leur donner toute leur force. Voilà, en effet, une objection. Mais je me permets alors de faire remarquer qu'une fois lancés dans cette voie, et ce principe admis qu'est du ressort du syndicalisme tout ce qui, quelle que soit sa source politique ou religieuse, a des conséquences économiques, il faut accepter ce principe dans les cas analogues. Or, il n'y pas seulement que la patrie, que la guerre qui portent préjudice aux intérêts professionnels, mais l'Etat lui-même en tant qu'Etat capitaliste... Est-ce que l'action syndicale doit être une action exclusivement ou principalement dirigée contre l'Etat ? Si oui, voilà le syndicalisme coloré par la politique anarchiste, et les portes du syndicat fermées à ceux qui, au contraire, ont confiance en l'Etat — l'Etat actuel ou un autre. Il y a aussi la religion qui a des conséquences économiques et professionnelles par les sentiments de résignation et d'abdication qu'elle répand partout. C'est à cause de ces sentiments religieux que beaucoup d'ouvriers nous détestent ou combattent nos syndicats. Si nous ne sommes pas assez nombreux dans nos syndicats, c'est parce que les cerveaux ouvriers sont obscurcis par la propagande religieuse qui contrarie considérablement le recrutement de nos organisations et à cause de cela, nos salaires sont petits, nos journées sont longues. La relation de la religion avec les intérêts professionnels est évidente.

Et alors, je vous demande si, en raison de ces conséquences économiques et professionnelles, la C. G. T. serait qualifiée pour organiser une grève générale, par exemple, qui aurait pour objet de lutter contre l'esprit religieux. Certainement vous pensez que la C. G. T. n'est pas compétente pour cela ; et pourtant, de même que la guerre, les travailleurs sont victimes de la religion, leurs intérêts professionnels en souffrent. Ne pourrais-je pas, pour les mêmes raisons, vous demander de faire la grève générale pour lutter contre l'Eglise et le Pape ?

Au fond, tout cela provient de cette erreur — à mes yeux, préjudiciable, — qu'on ne veut pas admettre le principe de la division du travail. La besogne d'émancipation sociale est une besogne complexe, quoique pour un but commun, sur des terrains différents, par des moyens différents, par des hommes différents. Le syndicalisme a sa part, mais vous auriez tort, à mes yeux, de vouloir lui faire faire toute la besogne. Aujourd'hui, étant donné la complexité du problème social, il est naturel que se produise la division du travail sur le terrain de la lutte sociale, comme elle se produit dans la production industrielle. C'est nécessaire, fatal, indispensable, et la motion d'Amiens, que je visais tout à l'heure, vous disait qu'en effet, au dehors du syndicalisme, il y a des organisations dans lesquelles on peut mener le combat, compléter l'action pour d'autres raisons.

Voilà pourquoi moi-même je vous dis : Faites faire par le syndicalisme sa part d'action.

Et quelle est sa part d'action ? Vous avez dit vous-mêmes, et je suis de votre avis, que la propagande antimilitariste ayant pour objet de lutter contre l'intervention de l'armée dans les grèves est une propagande syn-

dicale. Nous sommes entièrement d'accord, mais j'ajoute : Voilà une première action du ressort syndical, qui a pour objet d'effacer un peu le sentiment patriotique, d'obscurcir l'esprit guerrier, car je ne sache pas que la propagande antimilitariste ait pour conséquence de pousser l'amour du sabre jusqu'à l'adoration, ni l'amour de la patrie jusqu'à l'idolâtrie. Et sur ce point, vous êtes sur votre terrain, personne ne le conteste.

Il y a aussi les relations internationales entre les organisations syndicales de tous les pays ; c'est excellent d'organiser des congrès internationaux, des conférences internationales, développer les syndicats, les fédérations et les confédérations dans chaque pays et à travers tous les pays. Voilà la besogne professionnelle, voilà une action purement syndicale.

Et alors, par les lettres, les journaux qui s'échangent entre tous les camarades et toutes ces organisations, pour des causes seulement économiques, sur le terrain uniquement professionnel, il se tisse tous les jours un réseau d'amitié, de sympathie, de camaraderie, d'intérêts entre les travailleurs du monde entier, qui devient de plus en plus un obstacle contre la guerre et oblige chaque jour un peu plus les gouvernements à faire attention avant de déchaîner le meurtre entre des hommes qui s'unissent de plus en plus par des liens internationaux.

Voilà de l'action purement syndicale qui est déjà en elle-même une puissante mesure préventive contre la guerre. Tenons-nous en là. Aller plus loin, ce serait faire de la mauvaise besogne syndicale. Je voudrais avoir la bonne fortune de vous faire partager cette opinion dans l'intérêt même du syndicalisme, car personne ne pourra contester que le seul sentiment qui m'anime, c'est la défense du syndicalisme dans son principe même. Si j'y réussis, soyez persuadés que vous aurez servi du mieux que vous le pouvez, et la cause du syndicalisme, et la cause du prolétariat et la cause de la paix. (*Applaudissements*).

**Janvion.** — Je vais discuter en utilisant les arguments du précédent orateur dont la courageuse éloquence ne s'embarrasse pas des complications d'arguments contradictoires. Il a posé nettement la question qui nous occupe, en disant : L'antimilitarisme, l'antipatriotisme ne relèvent pas du tout du syndicalisme ; ces sujets relèvent de la politique. Je vais répondre d'après la définition qu'il a donnée du syndicalisme et à laquelle je m'associe : Le syndicalisme, c'est la défense des intérêts moraux, économiques et professionnels jusqu'à la disparition du salariat et du patronat. Entendu !

Qu'est-ce que le militarisme ? L'armature de la société capitaliste. C'est là une définition qui n'est même pas révolutionnaire, mais primaire. Or, cette définition sommaire met déjà en cause le capital, ennemi du salariat. Mais nos contradicteurs nous disent : Nous sommes antimilitaristes jusqu'aux grèves, pas plus ! Si ce sont des grèves de bras croisés, tout est entendu ; mais si ce sont des grèves d'action révolutionnaire, le militarisme accourt, à pied ou à cheval, comme couverture armée du capital, apportant sur les champs de grève les inconvénients tragiques des accidents du travail.

Le patriotisme ne se rattache ni à une philosophie ni à une question politique, cette fameuse politique qu'on a oublié de définir. Il n'est pas autre chose qu'un mythe, qu'une supercherie idéalisée. C'est la magie d'un mot cachant l'idée de propriété foncière et terrienne du capital qui se traduit par l'extraction de la poche du salarié, d'une partie de son salaire : *l'impôt du loyer*.

La patrie, qu'est-ce ? Ce n'est plus l'idéologique et abstraite conception de la défense du sol natal, de la terre de nos aïeux.

Elle a été concrétisée à notre époque d'effort industriel fiévreux. Sa définition, jusque là mystique, est descendue du ciel sur la terre pour se matérialiser dans une définition très précise. La patrie, c'est un territoire donné, limité par des lignes de convention géographique et qui, pour la France, comporte une dette, si je ne m'abuse, de 137 milliards de propriété foncière et terrienne, de 350 millions de propriété moyenne et de 1.670 millions de grande propriété. Ce n'est donc plus la noble et pure patrie de nos aïeux, c'est la représentation d'un capital terrien foncier défendu par l'armée, qui

est la couverture de fer protégeant, au profit des riches, les intérêts, les rentes de ce capital terrien. La question n'est donc plus posée sentimentalement, il ne s'agit plus de parler de philosophie et de politique, de cette politique, directe ou oblique, dont je suis encore à attendre les raisons de l'intervention dans ce débat. Je ne pense pas rencontrer d'objection sur ce point : la patrie est bien ce que je viens de dire : le capital armé.

En conséquence, le militarisme constitue bien l'impôt du sang, l'impôt de la peau, avec ses accidents du travail sur les champs de grève. Et le patriotisme n'est bien seulement et pas autre chose que la défense d'un capital terrien, dit national, des propriétés foncières et mobilières. Et comme la définition du syndicalisme est exactement, d'après la motion d'Amiens, si chère à Niel, « la défense des intérêts économiques et corporatifs » je vous demande si on ne doit pas syndicalement rattacher cette question du militarisme et du patriotisme, à la question tout à fait terre à terre, corporativement et même légalement précise, de la défense financière terrienne, armée, du capital. Donc, cette question envisagée sous cet angle particulier — et c'est ce qui nous importe — convient bien à la définition même du syndicalisme. Ce militarisme, impôt du sang et de la peau, ce patriotisme, défense du capital foncier, traduit par l'impôt du loyer dont le salarié, éternel locataire, est l'éternel débiteur ; ces divers impôts prélevés par le capital sortent de la poche du salarié, de l'exploité. Cette question se rattache donc complètement aux intérêts économiques et professionnels. Ce qu'il fallait démontrer.

Où voit-on ici de la politique ?

On nous dit : Vous déplacez l'axe de l'action syndicale. On nous dit encore : Dans cette question passionnante, faites taire vos nerfs. Je me suis adressé surtout à votre raison. Tous les détails de cette question convergent au centre même du syndicalisme, ce centre si bien défini au Congrès d'Amiens, par la thèse ni pour ni contre ; ce centre placé entre les deux extrêmes, le pour de la politique et le contre de cette antipolitique que Niel voudrait absolument assimiler... Il le disait tout à l'heure : on peut rencontrer des anarchistes patriotes ; il paraît qu'il en a rencontré. Voyez comme son amour du centre...

Niel. — J'ai dit des patrons anarchistes.

Janvion. — J'avais entendu des patriotes anarchistes. Je ne voudrais pas abuser d'un argument qui a été donné ce matin. Mais l'argument légal pour combattre la thèse que nous discutons a été fournie, avant Niel, par le gouvernement, lorsque celui-ci nous a obligés à siéger ici après nous avoir chassés de la Bourse du Travail. Nous sommes réunis dans cette salle parce que le gouvernement a jugé, comme Niel, que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme relevaient directement de la politique. Voyez, Niel, comme votre course au centre vous mène à de graves extrémités. (Rires).

De deux choses l'une : ou le syndicalisme est seulement un groupement corporatif, ou il ne doit défendre que des intérêts corporatifs et professionnels suivant la loi de 1884, selon les définitions de droit syndical légal, selon la thèse du camarade Niel, thèse que Jaurès et Albert Thomas eux-mêmes trouvent trop modérée. Et si le syndicalisme se résout à cette trop sommaire définition, je préférerais pas de syndicalisme du tout, parce que je ne vois pas de différence entre ce syndicalisme groupe d'intérêts, groupe d'instincts, sans idéal, sans cœur et sans soleil, et une association amicale de gardiens de prison, de flics ou de syndiqués jaunes. (Rires et applaudissements). Et alors je lui demande ce qui différencie son syndicalisme à lui du syndicalisme précité qui peut opérer d'après la loi de 1901 sur les associations, sans même s'en référer à la loi de 1884.

Niel. — Définition du Congrès d'Amiens, Janvion !

Janvion. — Bien. Et alors les Congrès, d'après Niel, seraient des bornes kilométriques fixées immuablement sur la route des étapes syndicales, et non des jalons déplaçables selon les termes d'une évolution parcourue, quelque chose comme des thermomètres aussi indiquant les degrés différents de chaleur sociale qui se serait développée, tous les deux ans, à travers le syndicalisme dilaté, élargi. Il n'y a pas à s'arrêter à la définition

du Congrès d'Amiens, à la tenir comme fixée, comme figée. Nous sommes à Marseille et il s'agit, au Congrès de Marseille, dans cette nouvelle question, de voir si, avec l'expérience donnée, nous pouvons faire mieux et donner une meilleure définition du syndicalisme. (*Approbaton*).

Je dis que cette thèse hongre, cette thèse asexuée du syndicalisme réduit à la définition « groupe d'intérêt », ne convient pas du tout à l'action, que c'est une thèse amorphe. Je préfère le syndicalisme du camarade Renard apportant à Amiens la thèse du mariage politique.

Renard disait : Nous sommes partisans d'idéaliser le syndicalisme, mais nous voulons l'idéaliser du côté politique. Renard voulait, comme nous, mais du côté opposé, donner au syndicalisme une épine dorsale, des muscles, de la chair, du sang. Je préfère cette manière de conception à cette thèse invertébrée qu'on nous soumet. (*Rires*).

Ou le syndicalisme est un groupement d'intérêts corporatifs et professionnels, c'est entendu, basé sur l'instinct de conservation, l'égoïsme de chacun de nous. Et c'est insuffisant pour l'action. Ou son égoïsme éduqué révolutionnairement, sortira du cadre corporatif étroit et se ramifiera immédiatement et en même temps sur la droite (politique socialiste), ou sur la gauche (action directe) avec ses conséquences révolutionnaires : antimilitarisme, antipatriotisme, antiparlementarisme, antiétatisme.

Et alors prononçons-nous ici pour la politique parlementaire ou pour l'action directe avec ses conséquences. Ah ! je connais les définitions qui ont été données, il paraît qu'au Congrès d'Amiens on a discuté et pivoté sur ce sophisme qui équivaut à dire qu'un anticléricale vaut un cléricale et un alcoolique un buveur d'eau. La motion d'Amiens me semble être une thèse de tout repos, volée surtout au point de vue du syndicalisme professionnel. Ne croyez pas que c'est là une critique des individus qui sont à la tête des organisations : ils en sont bien souvent les victimes. Nous pouvons d'ailleurs le constater pour les fonctionnaires de la C. G. T. qui sont surtout fonctionnaires de prisons. Mais c'est surtout l'indifférence de cette masse syndicale avachée, qui ne sait pas elle-même, comme nous l'avons constaté dans les considérants de la Commission de modification aux statuts, qui doit tout à l'heure ou demain vous rendre compte de son rapport et qu'il faut secouer révolutionnairement... (*Interruptions*).

Le syndicalisme doit dans cette question d'antimilitarisme prendre nettement position. Je crois avoir expliqué que le militarisme était pour le salarié, un créancier insatiable réclamant impérativement son tribut : l'impôt du sang, l'impôt de la peau, et que le patriotisme ne se traduit pas autrement pour l'exploité que par l'impôt du loyer prélevé sur le salaire par la propriété terrienne et foncière protégée, défendue par le militarisme, et que ce militarisme constitue surtout la défense nationale et internationale des chefs d'État confédérés dans cette C. G. A. qu'est la Confédération générale des appétits, des monarques ou chefs de républiques. Et c'est pour la conservation de cette internationale des chefs d'État, dont les drapeaux couvrent le capital, qu'on arme les serfs du salariat. Le syndicalisme pourrait-il, sans manquer à sa définition et sans crime, se désintéresser de pareilles questions ? Il entrerait dans notre intention de voir si cette question de vie ou de mort pour notre idéal révolutionnaire ne répondait pas à l'esprit révolutionnaire du syndicalisme.

Le moment est venu, à ce stade du syndicalisme, de prendre nettement position. Nous ne pouvons pas revenir en arrière de la thèse votée à Amiens, thèse antimilitariste, antipatriotique, sans nous déjuger. Nous ne pouvons pas non plus être en-dessous de la définition de l'internationale donnée en 1868, à l'époque où Jules Guesde disait : « Lorsque la guerre éclatera, nous jeterons dans les jambes des armées la révolution en marche, et nous dirons aux canons qui voudront rouler : non, tu ne rouleras pas ! non, tu ne passeras pas ! » N'oublions pas le devoir rigoureux que nous imposent les temps tragiques que nous venons de traverser, après les événements de ces temps derniers où le militarisme a été le bourreau de nos camarades grévistes, au service d'un gouvernement assassin.

Le prolétariat doit avoir les yeux dessillés par l'attitude de ce gouverne-

ment qui, lui, ne connaît pas nos hésitations pour ses intérêts de classe. Il nous est impossible, sans trahison, de revenir sur une décision déjà votée, et si, par impossible et par malheur, nous étions incapables dans le syndicalisme de prendre une attitude nette, nous ne serions pas autre chose que des politiciens faisant des gestes d'équilibristes dans les Congrès. Nous donnerions le spectacle d'ergoteurs et de sophistes, impuissants dans l'action et satisfaits d'être arrivés à constituer une espèce de rond-de-cuirocratie, une manière de parlementarisme ouvrier, qui ne serait pas autre chose qu'une pâle caricature du Palais-Bourbon.

Il s'agit de savoir si le prolétariat va se prononcer, oui ou non, contre l'armée, couverture du capitalisme, contre la patrie qui n'est qu'un terrain de tant de kilomètres carrés à tant le mètre carré !...

En temps de guerre, la classe ouvrière ne pourra défendre cette patrie que si son sol est nationalisé au profit de tous et si elle est la patrie de la Révolution dont le but sera de remettre aux producteurs les instruments de production et de consommation.

Ainsi le syndicalisme révolutionnaire peut être considéré comme l'armature, la nervure d'une société nouvelle, susceptible de remplacer la société moderne, cette société de crime où les gouvernements, quels qu'ils soient, exploitent l'autorité de l'homme sur l'homme, ne peuvent être que condamnés par les serfs de la Mine, de l'Usine, de l'Administration, de l'Atelier, qui exigent leur droit à un peu plus de bien-être, à un peu plus de liberté. (*Applaudissements*).

**Laval.** — Je ne veux pas déflorer l'argumentation si belle et si serrée de notre camarade Janvion ; nous sommes trop d'accord avec lui ; mais j'ai tenu à apporter au nom de la Fédération de l'Alimentation, la décision que nous avons prise la semaine dernière dans notre congrès de Bordeaux. Nos camarades de l'Alimentation ont dit qu'il fallait faire de la propagande antimilitariste, ils ont dit en grande majorité dans notre congrès qu'il fallait faire de la propagande antipatriotique. A Bordeaux, nous avons dit, contrairement à la théorie qui consiste à dire que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme ne sont pas du ressort du mouvement ouvrier, nous avons dit qu'ils étaient indissolublement liés et qu'on ne pouvait pas faire l'un sans l'autre. J'ai tenu à apporter cette déclaration et j'ajoute qu'en disant que nous sommes des antipatriotes, que nous répondrons en cas de déclaration de guerre par l'insurrection, nous ne voulons pas tomber dans le piège qu'on essaie de nous tendre en disant : Ah ! vous allez vous insurrectionner, vous allez vous lever contre le capital français, mais vous ne bougerez pas, ce sont les Allemands, ce sont les Anglais qui viendront envahir le sol français. Nous déclarons, nous, que personne n'ignore que le capital n'a pas de frontières, qu'il n'a pas de patrie, qu'il est international, et contre toutes les réactions, contre tous les envahisseurs quels qu'ils soient, dans l'insurrection, nous ne connaissons qu'un ennemi : le capital. (*Applaudissements*).

**Costes.** — Si au cours de mon argumentation, quelques unes des phrases que je pourrai prononcer ne sont pas du goût de mes adversaires, je les prie de croire que c'est sans intention de froisser personne. J'ai accepté le lourd mandat, au nom de la Bourse du Travail de Marseille, de venir défendre dans ce congrès une motion révolutionnaire, non pas que cette motion ne soit peut-être pas l'avis de quantité de nos camarades, mais on a cru faire autour de mon rapport une réputation qu'il ne mérite pas, et on s'attend peut-être à ce que je fasse à cette tribune des déclarations sensationnelles. Je n'ai pas à en faire, je viens tout simplement refléter ici l'opinion des camarades qui sont en majorité à la Bourse du Travail de Marseille et qui se sont prononcés d'une façon catégorique sur la question posée.

Les camarades qui se sont succédé vous ont entretenu de l'idée d'antimilitarisme et de patrie. J'aurais mauvaise grâce à répéter, à cette tribune, tout ce qui a été dit, aussi vais-je m'appliquer à m'occuper spécialement de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre.

D'aucuns ont dit que la question n'était pas à sa place dans un congrès

syndicaliste ; je n'ai pas à réfuter les arguments en faveur de cette opinion, mais j'ai à vous dire que la Bourse du Travail de Marseille n'a pas pensé ainsi. Nous avons dit : Puisque la question est posée, il faut la réponse ; et alors, étudiant l'attitude que nous devons avoir, nous, prolétaires, le jour où le gouvernement aura déclaré la guerre, il nous a paru utile de faire un retour en arrière et de savoir pourquoi nous refuserions de marcher.

Nous avons pensé que puisque la classe capitaliste avait créé à son avantage des armées permanentes, puisque l'armée d'aujourd'hui est l'apanage du titre de propriété, puisque les armées sont faites, non pas pour défendre les droits des travailleurs, mais au contraire pour opprimer des travailleurs, nous avons dit : Puisque nous sommes les individus qui composons cette armée, nous n'avons qu'à nous révolter le jour où on nous appellera pour nous y rendre.

Le problème comportait alors trois solutions. La première était celle de la désertion ; la seconde, celle de la grève générale ; la troisième, l'insurrection. Nous avons pensé que la désertion ne donne pas au problème le résultat désiré. Nous avons pensé que, si les camarades désertaient pour ne pas répondre à des ordres d'appel, s'ils allaient dans des pays étrangers, ils ne pouvaient pas défendre les quelques prérogatives qu'ils avaient déjà conquises par d'autres luttes ; que non seulement ils ne pouvaient pas défendre leurs prérogatives, mais encore que leurs familles n'auraient pas de quoi manger le lendemain. Alors, nous avons dit : La désertion n'est pas la solution du problème.

Nous nous sommes demandé aussi si la grève générale pouvait amener une solution et nous avons pensé que non. Nous avons dit : Du moment que la guerre est déclarée, du moment que nous sommes appelés les uns et les autres à former les contingents nécessaires, à aller à la frontière, il n'est pas possible à ce moment que nous refusions la production nécessaire à notre propre nourriture, et nous avons pensé qu'il n'est pas utile non plus que, pour faire échec au gouvernement, à ceux qui nous déclarent la guerre, nous mourrions de faim pour leurs beaux yeux. Nous nous sommes arrêtés à la troisième solution : l'insurrection. Ouvrons, si vous le voulez, une petite parenthèse. Supposons que pour une question quelconque, pour le Maroc ou les Balkans, du jour au lendemain, le gouvernement de la France déclare la guerre. Vous êtes les uns et les autres appelés à répondre à l'ordre d'appel. Et alors c'est ici où l'argumentation de la Bourse du Travail de Marseille a sa place : nous estimons que le devoir des travailleurs est de répondre à l'ordre d'appel, d'endosser l'uniforme de prendre les armes qu'on leur donne ; une fois en possession de ces armes, c'est ici où le rôle des travailleurs se définit ; il faut qu'ils sachent ce qu'ils ont à faire. Alors, au lieu d'aller se battre contre des individus inconnus, qui ne nous ont rien fait, contre lesquels nous n'avons aucun ressentiment, nous devons immédiatement décréter l'insurrection et la révolte sociale. (*Applaudissements*).

Je sais que ce problème posé d'une façon aussi brutale ne vous donne peut-être pas satisfaction. Je n'ai pas la prétention d'apporter à cette tribune une solution sur laquelle vous n'aurez rien à réfuter ; je n'ai pas la prétention de vous avoir apporté la solution exacte du problème social, mais je crois qu'en vous donnant l'indication des sentiments marseillais, non seulement j'accomplis le mandat qui m'a été donné, mais encore j'accomplis mon devoir de syndicaliste. Je ne suis pas de l'avis de mes collègues qui pensent que les syndicalistes n'ont pas à s'occuper de cette question, puisque nous, travailleurs, nous nous occupons professionnellement des intérêts qui sont le corollaire de nos corporations, puisque nous luttons contre le capital qui nous exploite. Je vous demande si le jour où le capital déclarera la guerre, vous serez assez fous pour aller vous faire tuer. La vie d'un militant vaut plus que cela, non pas que la vie d'un individu vaille grand chose, mais j'estime que, s'il faut donner notre vie, s'il faut la perdre, ce doit-être pour l'humanité et non point pour le coffre-fort

des bourgeois. (*Applaudissements*). Je me permets de vous lire le très court résumé de mon rapport :

« Attendu que l'idée de patrie est une création bourgeoise pour la sauvegarde de ses intérêts, inséparable de l'idée de propriété individuelle ; que les conflits internationaux ont pour but la satisfaction des intérêts capitalistes des différentes nations en vue de conquérir le marché mondial.

« Que ce n'est pas en vue de la défense du sol contre un pillage éventuel ou une invasion problématique, mais en vue de l'obtention de débouchés et de placements pour les capitaux que les gouvernements réclament une armée et des charges militaires.

« Que dans les antagonismes internationaux qui résultent de la concurrence que se font les capitalistes, le prolétariat n'a pas à intervenir, son intérêt étant au contraire l'entente internationale des travailleurs pour détruire la sauvegarde du capitalisme.

« Que l'armée et la guerre sont les instruments du capitalisme dans ses spéculations financières ; qu'au point de vue humanitaire le travailleur qui ne connaît que les capitalistes comme ses adversaires et les opprimés comme ses alliés, doit s'opposer par tous les moyens à l'extension de la puissance militaire des nations et à la naissance des conflits internationaux.

« Si, malgré toute propagande, une guerre venait à éclater, le rôle des travailleurs est de ne pas marcher contre des inconnus, mais de se révolter et de détruire, par tous les moyens à leur disposition, la société actuelle et la remplacer par une société de justice et d'égalité. » (*Vifs applaudissements*.)

**Chabert.** — Niel vous a dit que la question antipatriotique n'était pas du ressort de la propagande syndicale. Je m'étonne que Niel, depuis quelques années, ait en quelque sorte rétrogradé. Il y a quelques années, appartenant à la Bourse du Travail de Marseille, Niel était appelé dans un moment critique où il fallait faire de la propagande antimilitariste, ainsi que celle qu'il avait développée dans son département, et on l'avait appelé pour faire une conférence au moment du départ de la classe. On inaugurait le Théâtre Social, et je me rappelle la conférence de Niel qui avait pris comme sujet « La patrie du riche et la patrie du pauvre ». Niel avec toute l'éloquence et toute l'ardeur qu'il mettait à défendre cette question, a traité l'action antimilitariste et patriotique sur son terrain, non plus celui d'aujourd'hui. Je me demande si nous devons aller à l'évolution progressive ou rétrograde.

Niel est donc bien mal venu à prétendre que cette question n'est pas du ressort du syndicalisme. De tous les côtés, au point de vue économique et social, l'évolution est toujours progressive ; dans tous les conflits quels qu'ils soient, dans toutes les questions quelles qu'elles soient, lorsque le syndicat est à même de discuter une question professionnelle, cette question professionnelle se joint à la question économique et la question économique se joint elle-même à la question politique.

Lorsque le patron refuse d'adhérer à nos revendications, que se passe-t-il ? C'est le gouvernement qui emploie des soldats contre nous. Et alors, la question se résume, non seulement économique, non seulement sociale, mais aussi politique.

On vous a dit aussi : de par les statuts de la C. G. T., les ouvriers qui sont réunis dans les syndicats ont pour devoir de défendre leurs intérêts économiques et professionnels. Je dirai une chose : que nous sommes au-dessous de la loi de 1884. Que dit l'article 3 ? Même par le texte de loi, nous avons le droit de défendre nos intérêts économiques et sociaux ; par conséquent, nous devons faire de la propagande antimilitariste.

Je tenais à venir ici dire publiquement que Niel est mal venu pour s'élever contre une cause qu'il servait si bien auparavant... Il vous disait que c'étaient les conséquences qu'il fallait envisager. Si nous les examinons, c'est le résultat de l'opposition sociale dans la société actuelle qui nous frappe, et nous devons par tous les moyens sortir de cet état social ;



et puisque le syndicat, est un organisme de lutte, la seule arme qui nous est profitable, en un mot, qui peut avoir une influence considérable au point de vue économique et social, je dis que notre intérêt, c'est d'être antimilitaristes, antipatriotes.

**Thomas.** — Je serai d'autant plus bref que la question est déjà tranchée, que tous les délégués à ce Congrès ont un mandat précis. Néanmoins, il y a des points qui n'ont pas été suffisamment discutés. Le seul qui m'intéresse est de savoir si le syndicalisme a le droit, oui ou non, de se désintéresser de cette question de l'antimilitarisme. C'est justement sur la thèse de notre camarade Niel que j'ai puisé l'argument le plus en faveur, que le syndicalisme, plus que jamais, doit prendre comme première base la destruction de la forêt de gendarmes qui, à perpétuité, l'empêchera de faire la route qui conduit à la société future.

On nous dit bien que le syndicalisme doit être une organisation économique et professionnelle, c'est entendu. Si les Congrès antérieurs ont pris des décisions, ces décisions n'avaient pas prévu les événements de plus en plus inspirés de réaction contre la classe ouvrière. Si l'armée était une organisation au même titre que le syndicalisme, que chacun serait libre d'être patriote ou non, le syndicalisme pourrait s'en désintéresser, et lorsqu'on vient nous dire : le syndicalisme ne doit faire que sa part dans l'œuvre de transformation sociale, cela veut dire que le syndicaliste, s'il restait dans cette situation, n'a plus qu'à faire du syndicalisme individuellement, parce que le régime de l'armée est le seul qui actuellement empêche et empêchera toute espèce de revendication ouvrière. C'est l'armée qui gouverne et qui couvre le régime capitaliste. On conduit à l'abattoir de malheureux troupeaux d'inconscients qui n'ont pas eu le courage jusqu'à ce jour de faire la grève générale et de mettre la croix en l'air.

Il y a une autre considération, c'est que le syndicalisme a pour devoir absolu de faire de la propagande et d'amener à ses idées les compagnons réfractaires et acquis au régime de l'obscurantisme. Le syndicaliste doit empêcher son fils, qu'il a eu tant de peine à élever, de supposer que c'est un honneur pour lui d'aller mourir au soi-disant champ d'honneur qui n'est que le champ du crime et de la dévastation. Oui, le syndicalisme, au point de vue humanitaire — c'est ici où se place ma conclusion — a pour devoir, par tous les moyens, d'empêcher la guerre, parce que la guerre c'est le fléau de la destruction. C'est avec le prolétariat lui-même, le complice inconscient du régime capitaliste, que nous devons entamer des pourparlers.

Il faut que dans ce Congrès, une affirmation se dessine et dise au régime capitaliste : Ce n'est pas nous qui déclarons l'insurrection ; mais puisque le régime capitaliste déclare un conflit, voulant faire massacrer les travailleurs de plusieurs continents, nous, nous opposons l'insurrection qui ne sera pas plus criminelle que l'assassinat d'un peuple par l'autre. Voilà pourquoi le devoir de tous les militants est de continuer cette besogne de propagande antimilitariste au nom de l'humanité.

**Renard.** — Je commencerai par féliciter le camarade Janvion d'avoir posé la question aussi nettement qu'il l'a fait. Véritablement, je ne m'attendais pas à entendre le camarade Niel abonder aussi vite dans le sens des idées que j'avais développées à Amiens, à savoir que le syndicalisme ne se suffit pas à lui-même et qu'il a besoin à côté de lui d'agir sur d'autres terrains. Janvion a dit : Les ouvriers qui sont opprimés dans l'usine, opprimés dans la nation, opprimés et blessés et meurtris par l'armée, se servent du syndicalisme, ils font de l'antimilitarisme. Ils protestent contre la guerre et ils réprouvent le parlementarisme et tous ses succédanés. Il est d'accord avec lui-même et avec la théorie qui déclare que le syndicalisme se suffit à lui-même. Mais ne croyez pas qu'au point de vue antimilitariste, nous ne soyons pas d'accord. Niel peut être d'accord avec nous et Janvion également au point de vue antimilitariste. S'il s'agit de protester contre les charges militaires, qui écrasent le pays sous le poids des impôts, qui déterminent la guerre, nous sommes antimilitaristes. S'il s'agit de protester contre le rôle qu'on attribue de plus en

plus à l'armée, qui la détourne de son rôle pour en faire de plus en plus la chienne de garde du capitalisme, nous sommes avec tous les camarades pour protester. Seulement, nous disons, tous les camarades du Nord ici présents, que nous avons une autre méthode, d'autres moyens d'action ; nous voulons sur le terrain corporatif et professionnel ne nous occuper que des questions syndicales, que des questions professionnelles. Comme le disait très bien Janvion, nous idéalisons sur le terrain politique nos idées et nous disons : Sur le terrain politique, vous avez le droit de faire de l'antimilitarisme, de protester contre la guerre, de vous occuper de toutes les questions politiques et philosophiques, telles que la guerre, que l'antimilitarisme. Or, je constate que nous, qu'on a accusés de faire de la politique dans l'organisation syndicale, nous sommes précisément de ceux qui interdisions dans l'organisation syndicale. Nous divisons la besogne. Nous disons : A l'action syndicale, les questions syndicales et professionnelles ; à l'action coopérative, les questions coopératives. A l'autre action politique, philosophique, nous laissons l'antimilitarisme, la lutte contre la guerre, toute l'action des travailleurs ; et vous devez bien sentir qu'il y a une espèce de contradiction en quelque sorte dans l'orientation de notre C. G. T.

Dernièrement, j'étais appelé à un meeting, à Amiens, pour protester contre la main-mise des Compagnies d'assurances contre la loi sur les accidents et garantir le libre choix du médecin. J'ai répondu, avec d'autres camarades, à l'appel du Comité confédéral. Nous devions y traiter la question du repos hebdomadaire et également la journée de dix heures. Nous avons traité toutes ces questions et nous avons été très heureux de nous trouver, cette fois, d'accord avec toute la C. G. T., parce qu'elle défendait des lois intéressant la classe ouvrière directement, des choses qui intéressaient absolument l'ordre syndical. Mais nous disons qu'il y a une contradiction ; si vous défendez les lois qui vous ont été octroyées par l'action parlementaire, est-ce que vous devez vous dispenser de vous occuper de ceux qui font les lois ; si vous voulez avoir des lois de protection meilleures pour la classe ouvrière, est-ce que vous pouvez vous dispenser de vous occuper de ceux qui doivent pénétrer dans la fabrique aux lois, dans l'arsenal aux lois, dans le Parlement ? Non ; nous disons qu'il y a là un illogisme, et c'est pour cela que dans le syndicalisme, on ne doit pas opposer une action à l'autre, mais que le prolétariat doit savoir concrétiser toutes les actions pour aboutir à ses fins, à son amélioration d'abord, à sa libération ensuite. Voilà notre méthode d'action. Nous sommes aussi antimilitaristes que quiconque ; seulement, nous demandons à nos camarades de ne pas poser ces questions dans l'ordre syndical. Je me sépare de Janvion à ce point de vue, parce que dans sa doctrine, c'est la théorie du syndicalisme se suffisant à lui-même, faisant toute l'action par l'organisation syndicale, alors que nous disons, nous, que toute l'action ne peut être faite par le mouvement syndical et qu'il faut comprendre qu'il y a là nécessité pour les travailleurs de s'occuper, en dehors de cette action syndicale, de ceux qui devront faire des lois pour les travailleurs. Et alors, nous disons : L'idéal socialiste. La doctrine socialiste pure doit inspirer l'action syndicale ; elle doit montrer aux travailleurs que ce n'est pas seulement pour une amélioration des conditions du salariat que nous devons militer, mais que nous devons nous diriger vers la suppression du salariat. Voilà les fins du socialisme, la socialisation des instruments de travail. Mais nous disons que si, dans l'action syndicale, l'esprit socialiste, l'idéal socialiste doit inspirer le mouvement syndical, les divisions politiques ne doivent pas s'ingérer dans le mouvement syndical, et alors nous sommes dans la véritable voie, dans la véritable logique, sur le véritable terrain.

On vous a dit qu'à notre dernier Congrès de Troyes, nous avons pris une résolution, puisqu'on a parlé de la guerre et de l'antimilitarisme, que nous avons retenu l'action contre la guerre, parce que nous considérons qu'il est utile de la retenir. Voici pourquoi : Si, comme le disait Niel, la guerre est suscitée par des considérations d'ordre politique, d'ordre éco-

nomique, la guerre n'est ni l'un ni l'autre ; elle a pour résultat la destruction d'êtres humains. Nous considérons la question comme une question d'ordre humain et nous protestons contre la guerre, nous agissons contre la guerre. Voici notre résolution :

« Le Congrès,  
« Considérant que les guerres de peuples à peuples constituent les plus  
« terribles fléaux que puissent redouter non seulement les nations civi-  
« lisées, mais encore plus particulièrement la classe ouvrière, que vain-  
« queur ou vaincu c'est toujours la classe ouvrière qui supporte la majeure  
« partie des frais en or et en sang ; que si les moyens de conjurer la guerre  
« ne dépendent pas directement du prolétariat organisé mais du Parle-  
« ment, il y a cependant une action préservatrice à préconiser.

« Déclare :  
« Que les ouvriers organisés, tant dans leurs syndicats que dans leurs  
« fédérations, par leurs conférences, meetings, congrès nationaux et  
« internationaux, par leurs écrits : journaux, brochures, etc., doivent affir-  
« mer le maintien nécessaire de la paix et déterminer dans chaque pays  
« la saine horreur des guerres fratricides. »

Vous dites qu'en cas de guerre vous faites la grève générale. Ce ne sera pas difficile, parce que si la guerre se produisait, ce serait l'arrêt général, la cessation de toute l'activité sociale. N'y a-t-il pas, avec le système de mobilisation qui existe actuellement en France, en Allemagne, dans toutes les villes, dans toutes les usines, un directeur, un contremaître, un machiniste mécanicien, un homme indispensable à l'industrie, puisque toutes les forces vives depuis 20 ans jusqu'à 45 ans sont prises pour aller à la frontière.

*Une voix.* — Ce n'est pas exact.

**Renard.** — Si, c'est exact. Les hommes de 20 ans à 45 ans, sont obligés de marcher à la frontière, et cela déterminera l'arrêt de la vie sociale et industrielle. Vous seriez en pleine inactivité, vous auriez la facilité de faire la grève générale, vous seriez en grève générale et en chômage général. Et nous ajoutons à cet endroit :

« En outre que dans le cas où la guerre viendrait quand même à se  
« produire — déterminant très probablement l'arrêt de la vie économique  
« et par conséquent un chômage général — la pression extérieure des ou-  
« vriers restés dans les organisations devra s'exercer sur le gouvernement  
« pour obtenir la conclusion de la paix le plus rapidement possible et des  
« mesures utiles à l'affranchissement économique des travailleurs.

« Décide :

« Tous les syndiqués fédérés sont invités à assurer la réalisation de ces  
« différents points de vue pour arriver à ces fins. »

Voilà notre façon de voir au point de vue de la guerre. Je crois que c'est tout ce qu'on peut faire, à mon point de vue et celui de mes amis. Il y a peut-être des circonstances qui se produiraient, que je n'indique pas, que nous ne pouvons prévoir, puisque nous sommes en face d'une hypothèse, et qu'on ne peut solutionner. Nous prenons donc position, selon le sens indiqué par notre résolution que je dépose.

**Broutchoux.** — Le camarade Renard a plutôt fait un plaidoyer, très éloquant je le reconnais, en faveur des rapports avec les partis politiques, qu'il n'a soutenu une thèse contre la propagande antimilitariste et antipatriotique par les syndicats. C'est très courageux. Ayant été battu à Amiens d'une façon mémorable, il a encore le courage de nous servir indirectement ce qui ne réussit pas il y a deux ans. En passant, examinons rapidement si l'antimilitarisme et l'antipatriotisme sont du ressort des organisations politiques ou des organisations syndicales.

Les camarades qui sont contre l'antimilitarisme et l'antipatriotisme dans les syndicats, reconnaissent néanmoins que cette propagande a sa raison d'être, mais qu'elle doit se faire à côté, dans les organisations politiques. Naturellement, pour étayer leur thèse, ils disent que le syndicalisme est

un groupement neutre, exclusivement professionnel et amorphe, ainsi que le rappelait Janvion tout à l'heure, qui pourrait se confondre avec les associations de mutualistes où l'on fait des tombolas et où les ouvriers offrent des objets d'art aux ministres et aux patrons. (*Rires et applaudissements*). Le syndicalisme n'est pas cela. Pour le définir, je ne m'appuierai pas sur un droit syndical, sur un dogme qui pourrait sortir des révérends pères du syndicalisme officiel. Le syndicalisme qui était de telle façon il y a deux ans à Amiens, peut n'être plus le même à Marseille. C'est l'évolution. Et ceux qui ont des vies mystérieuses, n'ont pas de ligne de conduite oblique. (*Rires et applaudissements*). Ils ont une action de plus en plus droite, et chaque fois qu'ils marchent, c'est pour aller plus avant, et il est malheureux de constater que des camarades qui parlent d'axe et de pivot ne savent plus eux-mêmes sur quel point ils pivotent.

A Amiens, puisque Niel a eu l'amabilité, après le petit incident qui s'était passé entre nous ce matin, de parler de moi et de rappeler ce que j'avais dit au sujet des rapports politiques, qu'il me permette de préciser davantage. J'ai dit ceci : Vous nous demandez de faire alliance avec les partis politiques, mais si nous vous demandons de nous entendre avec l'Internationale anarchiste, vous crieriez au scandale, et si ne demandant pas d'alliance avec l'Internationale libertaire, nous demandons seulement l'alliance avec l'Association Internationale Antimilitariste parce que dans cette association on discute un des points que discute le syndicalisme français, vous n'en seriez pas encore partisans. Voilà ce que j'ai dit à Amiens, la brochure du compte rendu peut en témoigner d'une façon officielle. Mais, une fois ces questions de dissertations nettement définies, il est nécessaire de savoir pourquoi dans le syndicalisme on doit être, non pas seulement antimilitariste, parce qu'en période de grève l'armée vient défendre les coffres-forts, mais on doit être aussi antipatriote, parce que dans tous les pays les ouvriers sont exploités de la même façon et ont les mêmes adversaires à combattre. Et quand tout à l'heure, Janvion, avec une énumération très exacte, disait que la patrie française c'était tant de millions de propriété mobilière, terrienne et industrielle, complétant la pensée du camarade, nous pouvons nous demander qui a créé toutes ces propriétés ? Ce sont les travailleurs, et n'en étant pas les possesseurs, serait-il logique qu'ils se fissent crever la peau pour les défendre ?

Un penseur qui était à l'aurore du siècle précédent, a écrit : La patrie, c'est l'endroit où l'on est le mieux. Tout à l'heure, on parlait des patrons antipatriotes ; il se peut qu'il y ait des patrons antipatriotes ; mais cela ne justifie pas que l'action antipatriotique est néfaste à l'émancipation. Ce penseur était un officier qui avait servi dans l'armée de Napoléon au moment où ce roi du brigandage envahissait la péninsule italienne. Celui-là cependant, c'était une culotte de peau, c'était un gradé, c'était un représentant de ce militarisme brigand, et il disait que la patrie, c'était l'endroit où on était le mieux... On peut être antimilitariste par spéculation philosophique ou pour paraître humanitaire ; nous avons des humanitaristes qui sont complètement illogiques avec eux-mêmes. Qui a provoqué la Conférence de La Haye ? Le tsar, lui qui plus tard faisait la guerre au Japon. Vous voyez qu'il ne faut pas tenir compte des idées spéculatives des bourgeois et que nous ne pouvons pas aller chercher des arguments pour ou contre le patriotisme dans les organisations syndicales. Et quand Niel vient nous dire : si un syndiqué se présente à votre organisation et qu'il vous dise : Je paierai mes cotisations, je suis pour la grève, pour la défense des intérêts professionnels ; mais si la patrie réclame mon concours, je suis là pour la défendre... Eh bien, si un autre syndiqué se présentait et qu'au lieu d'être Français, ce soit, comme le rappelait Boudoux, un Luxembourgeois, un Italien ou un Allemand, dans les mines du Pas-de-Calais, ou un Belge, et qu'on lui pose la même question ? On n'aurait pas de question à lui poser. Mais que la patrie se déclare en hostilité avec une autre patrie, que se produirait-il ? Est-ce que les camarades qui ont lutté côte à côte pour la défense de leurs intérêts contre leurs exploités communs seraient logiques en retournant chacun dans leur pays se mettre

au service de la bourgeoisie qui les opprime nationalement ? Voilà la question. Il y a des ouvriers étrangers qui travaillent en France, de même qu'il y a des Français travaillant à l'étranger, Encore, les ouvriers resteraient-ils seulement dans leur nation que cela ne justifierait pas la défense de la Patrie. Nous sommes tous fixés sur le patriotisme. Nous savons tous ce que c'est. La Patrie, actuellement, c'est la patrie des plus forts. Certainement, la France, c'est très beau, c'est la continuation de la révolution. Je comprendrais, Niel, que vous veniez nous parler de patriotisme et de défendre un territoire s'il était un foyer révolutionnaire. Je comprends les premiers républicains qui, en 1792, se faisaient crever la peau pour repousser les invasions étrangères, parce qu'à ce moment ils défendaient la révolution des libertés naissantes. Certainement ils ont été déçus : le bourgeois a remplacé le seigneur, le pouvoir législatif a remplacé le pouvoir absolu. Rien n'est changé. C'est pourquoi il faut changer, non pas au profit d'une classe, mettre une classe à la place d'une autre, mais enterrer cette société. Il faudrait que sur cette question l'accord se fasse. Il faudrait que nous comprenions que, non seulement le syndicat doit être antimilitariste, mais doit être aussi antipatriote. Vous vous rappelez la catastrophe de Courrières : des mineurs français ont été sacrifiés par la rapacité patronale, des ingénieurs français les ont abandonnés. Et qui les a arrachés à la mort ? Des mineurs allemands de la Westphalie, avec des appareils de sauvetage plus perfectionnés que dans notre belle patrie. (*Applaudissements*). Si, à un moment de danger professionnel, les ouvriers d'un pays viennent au secours des ouvriers d'un autre pays, est-ce que ce n'est pas stupide et criminel, sous prétexte que nos ambassadeurs se chicanent, que ceux qui ont sauvé la vie donnent ensuite la mort ? (*Applaudissements*). Ainsi que l'expliquaient différents camarades, l'objection est que nous ne pouvons pas engager le syndicalisme dans cette voie, sous prétexte que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme sont du ressort des organisations politiques : Il faudrait s'entendre une fois pour toutes. Il faudrait arriver à ce que nous soyons, non pas tous d'accord, parce que, comme le rappelait très bien Niel, il y a des axes, il y en a qui sont aux extrêmes. Cependant, sur cette question, il faudrait que les extrêmes se touchent parce que les syndiqués de Niel, comme les antipatriotes ont tous les mêmes intérêts à faire bloc contre leurs exploiters, tous les syndiqués français ont le même intérêt que ceux des autres nations à faire bloc ensemble contre les exploiters de tous les autres pays. Ce sont des mots, c'est entendu, cependant, quand on envisage la question sociale sous son véritable jour, quels sont ceux qui nous font des misères ? Est-ce que nous n'avons pas tous, les ouvriers, les mêmes ennemis ? On parle de guerre. Il y a des camarades qui sont assez inconséquents avec eux-mêmes pour dire que si la patrie était menacée, ils la défendraient, parce que notre patrie à nous, qui a l'étiquette républicaine, vaudrait mieux, soi-disant, qu'une autre à l'étiquette impériale ou royale. Eh bien, les étiquettes ne font rien. Quand dans un flacon il y a de l'eau, vous pouvez mettre qu'il y a du vin, c'est toujours de l'eau. (*Rires*). Et nous constatons qu'en France les balles républicaines traversent aussi bien les poitrines ouvrières qu'ailleurs les balles impériales ou royales traversent les poitrines des autres ouvriers.

*Une voix.* — Plus souvent !

**Broutchoux.** — Le premier camarade qui a parlé, Bodin, nous a dit qu'en acceptant la motion ayant trait aux rapports internationaux, nous avions purement et simplement abondé dans ce sens que le syndicat ne doit pas faire d'antimilitarisme et d'antipatriotisme.

**Bodin.** — J'ai dit : antipatriotisme, mais pas antimilitarisme.

**Broutchoux.** — Mais, dans la question ayant trait aux rapports internationaux, si nous avons décidé de reprendre ces rapports à condition qu'on y discute la question de l'antimilitarisme — et je ne veux pas tirer argument du vote de cette motion pour dire que nous étant engagés sur la question antimilitarisme, nous devons encore nous y engager — mais c'est déjà une preuve que les camarades qui ont voté la question des rapports

internationaux ayant trait à l'antimilitarisme sont déjà d'accord que l'antimilitarisme ne doit pas être une question seulement discutée par les syndicats français, mais aussi par les syndicats étrangers. C'est pour cette raison que nous devons accentuer cette propagande et s'il fallait, pour appuyer cette argumentation, aller chercher la bête rouge, le Clemenceau du département d'à côté qui, hier ou avant-hier, prononçait un discours contre l'antipatriotisme... Nous n'avons pas besoin d'aller chercher cela. Nous sommes tous assez conscients pour savoir ce que nous avons à faire et cependant, Clemenceau, c'est l'ancien individualiste, celui qui, au moment où on discutait la question de l'enseignement, disait : Prenez garde, vous voulez retirer l'enseignement aux Congrégations pour le donner à l'Etat, mais rappelez-vous que si l'Eglise a derrière la Saint-Barthélémy, les Dragonnades, l'Etat a aussi derrière lui des flots de sang. L'anti-étatiste de l'époque est devenu le plus féroce étatiste d'aujourd'hui. Aujourd'hui, Clemenceau est l'homme chéri des journaux les plus réactionnaires. Chaque fois qu'ils s'adressent à Clemenceau, c'est pour dire : Voyez les syndicalistes, voyez les antimilitaristes, voyez les antipatriotes, ils déchirant la patrie, le drapeau sacré. Clemenceau, défends-nous ! défends notre coffre-fort ! Eh bien, quand Clemenceau parle contre l'antipatriotisme, il parle pour le coffre-fort et nous, qui sommes contre les coffres-forts, pour le syndicalisme révolutionnaire, pour la lutte contre le patronat, jusqu'à ce que nous l'ayons supprimé, quand Clemenceau dit cela, nous devons être contre lui, contre les journaux réactionnaires qui le chérissent. Nous devons être contre les coffres-forts qui se trouvent remplis de ce qui nous a été volé.

Ce serait abuser de vos instants que de rester plus longtemps à la tribune. L'opinion des camarades est toute faite, mais il y a une chose certaine, c'est que ce qui a été fait à Amiens, la motion antimilitariste et antipatriotique, quoi qu'on en dise, qui a été votée, je trouve qu'il est nécessaire, en face de la répression qui a été faite, depuis ces deux années, de l'accroître davantage encore, si cela se peut. C'est pourquoi, sans déposer de motion, je demanderai s'il ne serait pas possible, à côté de la Commission des huit heures et de la grève générale, d'instituer une Commission qui, elle, aurait pour but d'intensifier la propagande antimilitariste, antipatriotique et organiser l'insurrection pour que, si plus tard une conflagration se produit, au lieu d'être des victimes, comme à Villeneuve-Saint-Georges, nous soyons les vainqueurs comme nos ancêtres en 1789. (*Vifs applaudissements*).

**Blanc.** — En entendant Renard et Niel, ainsi que Broutchoux, nous avons constaté que nous étions tous complètement d'accord sur l'antimilitarisme. Je veux seulement discuter l'intérêt corporatif, si oui ou non nous avons le droit d'être antimilitaristes et antipatriotes et discuter un peu l'antipatriotisme.

On nous a dit que l'antimilitarisme n'était pas du domaine syndicaliste, mais politique. Cela a été affirmé par un académicien dans *Le Journal* : M. Hanotaux. Il disait que si le syndicalisme devait ne s'occuper que des questions corporatives, on le laisserait tranquille, comme autrefois lorsqu'existaient les sociétés de mutualité qu'on appelait le compagnonnage, qui n'ont jamais rentré dans le domaine politique, c'est pourquoi la royauté les a soufferts. Après les massacres successifs qui ont fait que notre organisation s'accroît de plus en plus, nous nous sommes occupés des questions dont certainement nous avons le droit de pouvoir nous occuper. Si on ne s'occupait que de la question salariat et patronat le gouvernement n'aurait pas pris des mesures comme il en a pris.

Comment, lorsque nous allons soumettre aux patrons, aux usiniers, qui eux ont des capitaux aussi bien à l'étranger qu'en France, des revendications, que trouvons-nous en face de nous ? Le premier jour, c'est certain, tant que les cerveaux ne sont pas échauffés, nous sommes en corps à corps, face à face, mais aussitôt qu'il y a quelques jours que nous avons eu de la douleur et des misères, nous voyons paraître l'armée qui se met contre nous. Lorsque nous soumettons des revendications, on dit qu'on

crainc que nous saccagions tout et alors on met l'armée. Mais, lorsque c'est le contraire, comme dans certaines localités de France, lorsque c'est le patron qui par une ambition quelconque ou par un intérêt capitaliste quelconque ferme les usines, fait le lock-out et nous réduit à la misère, est-ce que l'armée vient à notre secours ? Va-t-on prendre ces patrons et leur dire : c'est vous qui avez jeté ces ouvriers à la rue, nous vous les imposons ? Est-ce que cela est arrivé ? Nous devons donc envisager la situation de nos enfants, de nos frères et de nos fils et leur indiquer leur devoir.

Pour l'antipatriotisme, je dois dire que dans mon syndicat il y a au moins 75 % d'étrangers et s'il fallait que je me serve de la conception de Niel, mon syndicat n'aurait plus qu'à disparaître, parce que si je disais qu'il ne faut pas être antimilitariste, on ne voudrait pas me souffrir dans l'organisation. Ce seul point suffit à prouver que, puisque nous les admettons divisés, nous devons aussi, à un moment où il y aurait conflagration, leur donner une main fraternelle. Je vous engage à voter non seulement pour l'antimilitarisme, mais pour l'antipatriotisme.

**Guérard.** — J'espère, camarades, parvenir à vous démontrer que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme ne sont pas des questions syndicales. Il ne s'agit point, en ce moment, de connaître l'opinion des délégués sur ces questions, mais de savoir si le syndicat, au nom de tous ses membres, doit se déclarer antimilitariste et antipatriote.

Tout d'abord, je crois utile de dire quelques mots de notre referendum, non pour le justifier — c'est une question qui n'intéresse que notre syndicat et lui seul pourra dire si nous avons eu tort ou raison — mais pour détruire l'impression qu'auraient pu laisser dans votre esprit les quelques paroles prononcées tout à l'heure par Bidamant. Je dirai à ce camarade que, s'il imagine que les abstentions de nos groupes ont été nombreuses, il se trompe. Sur 185 groupes dont se compose notre syndicat, 130 et quelques ont répondu au questionnaire qui leur avait été adressé. Bidamant s'est efforcé de ridiculiser certaines des réponses faites et il prétend, par exemple, qu'un de nos groupes proposait de charger la gendarmerie, d'empêcher les soldats de se rendre dans les grèves. Ainsi traduite, cette réponse serait absurde ; or, ce groupe a entendu exprimer l'avis qu'il valait mieux que ce fût la gendarmerie qui intervint dans les grèves au lieu de l'armée. C'est là une manière de voir que je ne partage pas, mais je suis ici pour donner l'opinion du syndicat des Chemins de fer et non mon opinion personnelle.

Bidamant a parlé des abstentions de nos groupes. Un de nos camarades des Chemins de fer, qui représente ici la minorité de notre syndicat, c'est-à-dire trois groupes, viendra sans doute prétendre dans un instant — car il a déjà soutenu cette thèse — que les abstentions se sont produites en guise de protestation contre le questionnaire envoyé par le conseil d'administration et qu'il faut les considérer comme des adhésions à l'antipatriotisme. Or, j'ai là quelques lettres de groupes abstentionnistes qui m'ont été adressées ici. Je vais vous donner lecture de quelques passages de ces lettres sans en indiquer la provenance et j'espère que tout à l'heure, lorsque Le Guennic, qui s'est fait inscrire pour prendre la parole, me répondra, il imitera ma discrétion.

Un groupe nous écrit :

« Considérant la gravité des questions soumises au referendum et le peu de temps disponible pour y répondre d'une manière réfléchie et indépendante, le groupe croit devoir s'abstenir sur la question. »

Ce même groupe, qui s'abstient, avait, quelques jours auparavant, examiné la question en comité et voici son opinion :

« L'armée est pour défendre le pays et non pour tuer nos frères en grève. » Et plus loin, sur le refus de porter les armes en temps de guerre, il déclare : « Il n'y a qu'un lâche qui peut penser un tel crime. »

Un autre groupe nous dit :

« Malgré l'appel fait aux camarades pour la discussion des questions que vous nous avez soumises et qui seront discutées au Congrès de Marseille, beaucoup donnent comme motif de leur abstention que cette question est politique et non syndicale et se refusent à la discuter. »

Un autre groupe écrit :

« Après deux appels successifs, le groupe refuse de se faire représenter au Congrès de Marseille. Il laisse aux politiciens le soin de résoudre ces questions et ne veut s'occuper que de ses revendications syndicales. »

Voici ce que dit un autre groupe qui s'est abstenu :

« Le rôle du syndicat doit se borner à faire du syndicalisme, si nous voulons être forts. L'antimilitarisme ne nous conduirait qu'à la désunion et à la désagrégation au profit du patronat. »

Il serait difficile, après de telles réponses, de soutenir que les groupes abstentionnistes ont entendu affirmer que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme sont des questions syndicales.

Pour répondre à un camarade qui, tout à l'heure, m'invitait à donner le résultat de notre consultation, je dois dire que, sur le premier point : intervention de l'armée dans les grèves, la majorité de nos groupes, pour ne pas dire l'unanimité, s'est prononcée contre cette intervention. Je dis qu'il n'y a pas eu unanimité, parce que quelques groupes ont estimé cette intervention nécessaire si des violences se produisaient. C'est là une opinion que je ne partage pas, car si des violences sont commises, c'est généralement la présence de l'armée qui en est cause.

La majorité de nos groupes a en outre préconisé l'entente avec les organisations internationales, en cas de guerre, de manière à organiser en commun des meetings dans les pays en cause, pour créer un mouvement d'opinion contre la guerre.

A la presque unanimité également, nos groupes ont enfin déclaré que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme ne sont pas des questions syndicales.

Pour en finir avec le questionnaire que nous avons adressé à nos groupes, il me paraît utile de répondre à quelques critiques faites de divers côtés. On nous a reproché d'avoir mal posé les questions.

Je conviens que notre questionnaire aurait pu être rédigé autrement. Une seule question, peut-être, s'imposait ; mais au cours de la discussion qui eut lieu au conseil d'administration, des camarades ont ajouté d'autres questions et nous sommes arrivés, par des modifications successives, au questionnaire imparfait que vous connaissez. Mais le reproche le plus vif qui nous a été adressé, à moi particulièrement, c'est d'avoir posé cette question : « Êtes-vous d'avis que le syndicat recommande la désertion ou l'insoumission en temps de paix ? » Jamais, nous a-t-on dit, personne, dans les syndicats, n'a donné ces conseils. Je regrette de dire que les camarades qui sont si affirmatifs ne se souviennent plus du « Manuel du Soldat », qui est le seul acte antimilitariste accompli au nom des syndicats. Ce manuel s'exprime ainsi dans le chapitre : « Conseils aux conscrits » :

« Jeunes hommes, pleins de vigueur et de santé, qui allez être arrachés à vos travaux, à vos espérances, à vos affections ;

« Jeunes hommes qui allez pour trois ans endosser la livrée de l'honneur (c'est ainsi qu'on appelle la livrée de l'esclavage ou du crime) ;

« Jeunes hommes, réfléchissez à ce que vous devez faire ! Ayez une volonté !

« Si vous croyez ne pouvoir supporter les vexations, les insultes, les imbécillités, les punitions et toutes les turpitudes qui vous attendent à la caserne : *Désertez !* Cela vaut encore mieux que de servir d'amusement aux bourreaux alcooliques et fous furieux qui prendraient soin de vous dans les bagnes militaires.

« Si vous croyez qu'il n'y ait pas une propagande de révolte à faire à la



« caserne, si vous croyez que cette propagande ne vaut pas les risques que vous courriez à la faire ; et si vous croyez qu'il vous serait impossible d'y passer trois années sans faire cette propagande que vous jugez inféconde et que vous jugez néfaste pour vous : *Désertez !* »

Ainsi, loin d'encourager les conscrits à faire à la caserne une propagande utile, on leur recommanda de désertir pour éviter les risques qui résulteraient, pour eux, de cette propagande. (*Protestations*). Je sais bien que cette brochure n'a jamais été discutée en Congrès ; elle n'en a pas moins été faite au nom des syndicats que l'on n'a pas consultés. Je poursuis ma lecture :

« Par vos syndicats, par vos corporations, par votre Bourse du Travail, il sera fait tout le possible pour que vous ayez un appui moral et pécuniaire. De leur part, vous serez reçus fraternellement à l'étranger et vous apprendrez ainsi que la patrie est partout où il y a des hommes qui luttent, pensent, souffrent, travaillent, espèrent et se révoltent contre les injustices sociales. »

Ces conseils d'insoumission donnés, le *Manuel du Soldat* ajoute :

« Mais si l'affection de ceux qui vous entourent, si la crainte de l'inconnu, de tout ce qui peut vous attendre d'ennuis et de misères dans un pays dont vous ne connaissez ni les mœurs, ni le langage ; si d'autres raisons encore l'emportent sur votre horreur du régiment : **Allez-y !...** »

C'est donc, en premier lieu, la désertion qui est recommandée par le *Manuel du Soldat*. (*Protestations*). Ainsi, le reproche que l'on nous avait adressé, au sujet de la question que nous posions, n'est pas justifié.

Le seul point qui nous sépare est de savoir si l'antipatriotisme est une question syndicale. Et, à l'appui de la thèse pour, Mathieu et Boudoux disaient que dans leur profession, il y avait quantité d'étrangers. Boudoux disait qu'il y avait dans la Meurthe-et-Moselle, 15.000 Italiens, 8.000 Allemands, autant de Belges, etc... et, affirmait-il, si nous n'avions pas fait auprès d'eux la propagande antipatriotique, nous n'aurions pu les amener dans notre syndicat ; ils seraient, comme antérieurement, restés en dehors et ils auraient été, par conséquent, un obstacle pour obtenir des améliorations. Voilà la thèse de Boudoux. Eh bien, je lui demande sincèrement si, en développant auprès d'eux, non pas la doctrine de l'antipatriotisme, mais simplement celle de l'internationalisme, il ne serait pas arrivé au même résultat. Assurément oui. Par contre, il a pu voir dans la Meurthe-et-Moselle les inconvénients de sa propagande qui a fait disparaître de la Bourse du Travail un certain nombre de syndicats qui n'ont pas admis l'antipatriotisme. Ainsi, cette propagande n'a pas donné, par elle-même, des avantages et elle a eu pour l'organisation syndicale, des inconvénients sérieux.

J'ai retenu, sur la question de l'antipatriotisme, l'argumentation de Janvion et celle de Costes, de Marseille. Janvion a donné du patriotisme une définition qui, quant à moi, n'est pas exacte. Il a dit que le patriotisme, c'est la défense du capital, la défense de la propriété. On a donné de l'idée de patrie tant de définitions qu'on peut s'y perdre, mais celle-là est évidemment inexacte.

Lorsque, par exemple, comme dans la guerre de 1870, une nation s'empare d'une partie du pays voisin, est-ce que les propriétaires du territoire conquis cessent d'être propriétaires au lendemain de la guerre ? Est-ce qu'en Alsace et en Lorraine, les propriétaires ont été privés de leur propriété ? Est-ce que la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, qui avait un réseau s'étendant jusqu'à Strasbourg, n'a pas reçu de l'Allemagne, une large indemnité pour le réseau dont elle s'emparait ? Il n'est donc pas vrai de dire que le patriotisme n'a pas d'autre objet que de défendre le capital et la propriété.

Janvion disait encore : on ne doit pas, à Marseille, annuler la décision prise à Amiens. Il parlait de celle ainsi conçue : « le Congrès décide de continuer la propagande antimilitariste et antipatriotique ». Je vous demande de vous souvenir dans quelles conditions la question de l'antimilitarisme a été posée à Amiens. Pendant deux heures, exactement, il y eut un tumulte tel que personne ne put parler. On se disputa sur ce point : y a-t-il lieu oui ou non de

discuter ? Et pendant deux heures on ne put s'entendre. Quand, enfin, le calme revint, un seul camarade prit la parole et quelle fut sa thèse ? Il dit : nous devons être antimilitaristes, puisque dans tous les conflits du travail l'armée intervient, puisque, dans certaines grèves, elle intervient non seulement pour protéger les jaunes et la prétendue liberté du travail, mais également pour remplacer les grévistes. Et, après avoir développé cette thèse — car il n'alla pas au-delà — il présenta un ordre du jour qui n'était point d'accord du tout avec la thèse développée. On n'a pas à Amiens discuté l'antimilitarisme ni l'antipatriotisme ; on ne peut donc pas faire état de la résolution adoptée à Amiens pour dire qu'on resterait en arrière si on ne la maintenait pas.

Costes a examiné comment, d'une façon pratique, on pourrait s'opposer à la guerre. Nous vous demandons quant à nous — et nous l'indiquons dans notre résolution — de décider qu'en cas de guerre, les organisations ouvrières des pays intéressés devront s'entendre, se concerter, pour organiser en commun des meetings en vue de créer dans l'opinion publique un tel mouvement d'horreur contre la guerre que, peut-être, parviendrait-on à l'éviter. Je n'en veux pour preuve que ce qui s'est produit il n'y a pas bien longtemps, au moment de l'affaire de Fachoda : la presse chauvine excitait chez nous à la guerre entre la France et l'Angleterre ; elle apparut un moment comme absolument imminente. De l'autre côté de la Manche on essayait de faire croire aux travailleurs anglais, dans la presse jingoë, que nous étions leurs ennemis déterminés. Nos camarades des syndicats anglais sont venus à Paris nous inviter à participer à Londres, à des meetings, à des démonstrations contre la guerre ; nous y sommes allés, de sorte que nos camarades anglais ont pu propager un état d'esprit que, de notre côté, nous avons contribué à créer dans l'opinion française. Il y eût ensuite des rapports entre les Chambres de commerce françaises et anglaises, et aujourd'hui les deux pays, loin d'être en antagonisme, sont en parfait accord et se prodiguent des marques d'amitié. Vous voyez qu'on peut éviter la guerre. Si un fait quelconque pouvant amener la guerre se produisait un jour, nous pourrions employer le même procédé.

Mais que dit Costes ? Il y a trois solutions : la première, la désertion. Je me hâte de dire qu'il ne s'y est pas arrêté, car il estime que la désertion en temps de guerre ne peut être vraiment un moyen d'empêcher cette guerre. Je regrette que, sur ce point, il soit en contradiction avec la doctrine antimilitariste pure et je me bornerai, pour le démontrer, à lire un passage d'un auteur dont vous ne nierez pas la compétence, Gustave Hervé, qui, dans « Leur patrie », a examiné cette situation. Il envisage l'hypothèse d'une guerre et se demande comment on pourra l'éviter. Voici ce qu'il dit :

« Or, il y a deux tactiques qui s'imposent à l'attention du Parti internationaliste. La première est la plus simple, la plus simpliste même : lors de la mobilisation, les réservistes rejoindraient leur régiment, se laisseraient armer, et une fois armés non seulement refuseraient de marcher, mais s'empareraient des pouvoirs publics et des instruments de travail, dont ils remettraient la gestion à la Bourse du Travail du lieu. Cette tactique se heurte à des difficultés presque insurmontables. »

Ainsi, Hervé estime qu'il n'est pas possible de se servir, pour des fins révolutionnaires, des armes que le gouvernement mettrait à notre disposition ; il estime que c'est là une conception « simpliste » qui présente des difficultés insurmontables. Et plus loin :

« Une autre tactique s'offre heureusement aux socialistes internationalistes, qui présente moins de difficultés ; elle peut se résumer en deux mots : désertion des camarades sous les drapeaux et grève des réservistes. »

Les antimilitaristes ne sont pas d'accord sur la doctrine de l'antimilitarisme ; et comment voulez-vous que les travailleurs auxquels vous allez faire appel et développer des méthodes absolument contradictoires, s'y reconnaissent ?

Hervé dit encore :

« Les fils à l'abri, ce serait aux pères, aux anciens, aux réservistes, de ne pas aller se mettre dans la gueule du loup et de rester dans leurs foyers. »

Ainsi, Hervé a recommandé, en cas de guerre, non pas l'insurrection, non pas la prise de possession des armes, mais purement et simplement la désertion.

Costes dit : Nous avons un second moyen : la grève générale ; je l'écarte délibérément ; nous ne pouvons pas l'employer, car ce serait nous priver de toute la production dont nous avons besoin, qui nous est nécessaire pour notre substance. Ainsi, Costes condamne la grève générale, le moyen d'action par excellence du syndicalisme, au profit de la doctrine antimilitariste et antipatriotique ; alors que pendant de longues années, nos Congrès ont eu foi dans cet unique moyen d'action révolutionnaire, vous le repoussez aujourd'hui.

Costes ne veut pas entendre parler de la grève générale ; ce qu'il conseille, c'est la solution « simpliste » que repousse Hervé, c'est-à-dire que nous allions à la caserne, et quand nous aurons des fusils nous en servir pour la Révolution. Vous voyez que vous êtes en désaccord profond avec Hervé. (*Protestations*).

Quelle que soit la tactique que vous envisagiez, que ce soit la révolution, que ce soit la désertion et l'insoumission, il y a une objection sérieuse à laquelle il n'a jamais été fait de réponse et que je vous demande la permission de reproduire ici. J'imagine que, dans notre pays, la propagande antimilitariste ait été ardente, qu'elle ait tellement pénétré dans l'esprit des masses que la grande majorité des travailleurs, la totalité même, ne veuille plus faire la guerre. J'admets cette hypothèse, qui est évidemment celle désirée par les antimilitaristes. En sera-t-il de même dans le pays voisin avec lequel nous serions en conflit ? Je le demande au camarade Merrheim, lorsqu'il dit qu'en Allemagne on ne voulait pas entendre parler de l'antimilitarisme, qu'on refusait d'entrer en rapport avec la C. G. T. à cause de cette question ; n'a-t-il pas apporté un argument puissant contre l'antimilitarisme ?

*Une voix.* — Il s'agit des chefs.

**Merrheim.** — La meilleure preuve que je n'ai pas voulu dire cela, c'est que toute la discussion a roulé sur Legien, secrétaire international, et je prétends que ce que je disais est exact, parce que le député Schase — et Cordier pourra me démentir — au dernier Congrès international des Mineurs, a déclaré que le prolétariat tout entier était prêt à répondre par la grève générale à la guerre, et aujourd'hui vous avez un député allemand en Angleterre qui fait de la propagande contre la guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne, et au sein de nos conférences, il n'y avait qu'un homme qui ne voulait pas examiner cette possibilité, et nous avions le droit de lui demander de l'examiner, parce que le prolétariat allemand veut l'examiner.

**Guérard.** — Cela ne détruit pas le moins du monde l'objection dont je parle, à savoir que c'est le pays qui sera le plus avancé au point de vue révolutionnaire, celui sur lequel la propagande aura le plus porté qui, en cas de guerre, sera sacrifié, parce que, dans l'autre pays, on n'emploiera pas les mêmes moyens, on n'aura pas la même attitude. Vous ne trouvez pas naturel que les travailleurs examinant cette hypothèse, envisageant cette éventualité, se fassent également la même objection et qu'à cause de cela, ils hésitent à adopter votre méthode ; et que dans les syndicats, ils n'y entrent pas ou s'en retirent si on a la prétention de leur imposer cette manière de voir ?

Il y aurait beaucoup à dire sur la matière ; on pourrait examiner si vraiment la propagande antipatriotique et antimilitariste peut avoir les résultats que vous espérez ; on peut se demander si elle sera véritablement utile. Si la propagande au point de vue syndical consiste à protester et à agir contre l'intervention de l'armée dans les grèves, n'arriverait-on pas à ce résultat d'amener le gouvernement à créer des brigades volantes de gendarmerie spécialement affectée aux grèves ? On peut se demander si ce résultat est

bien celui qu'on peut désirer. Car si le gouvernement ne comptait plus sur l'armée, si la propagande faite à la caserne avait porté ses fruits, le gouvernement ne comptant plus sur la troupe chercherait, par un autre moyen, à protéger ce qu'il appelle la liberté du travail. Une gendarmerie spéciale, au lieu de la troupe, croyez-vous que ce soit un résultat? Comme à Draveil, nous verrions des gendarmes, pour qui le gréviste sera l'ennemi, tirer sur une salle de réunion sans même qu'ils aient l'excuse de la moindre pierre lancée contre eux. Voilà le résultat que peut atteindre la propagande antimilitariste en ce qui concerne les grèves.

En ce qui concerne la guerre, est-ce que vous n'envisagez pas que l'internationalisme, que les rapports entre les organisations ouvrières peuvent arriver au résultat que chacun vous cherchez? Si nous considérons que le problème, ainsi que cela a été dit, est purement économique et qu'à ce titre les syndicats doivent s'en préoccuper, laissez-moi vous dire que les conséquences économiques de la guerre peuvent être différentes suivant l'issue de cette guerre. On a envisagé cette hypothèse de ne pas répondre à l'armée envahissante, que chacun reste dans ses foyers. Il est évident que si l'armée qui envahit le pays, n'avait pas en face d'elle des soldats, elle ne tirerait pas, il n'y aurait pas de sang répandu. Croyez-vous sérieusement à une telle hypothèse? Que nous importe, disait-on, de devenir anglais, allemand, autrichien ou russe? Est-ce que la situation économique des ouvriers des différents pays n'est pas sensiblement la même, et alors il nous indiffère de changer de nationalité. Mais est-ce qu'il est bien vrai que la situation économique et sociale soit partout, ou à peu près, la même? Peut-on, en outre, prétendre que le pays envahisseur s'emparerait du nôtre et dirait: Vous devenez allemands ou anglais; est-ce que vous pouvez affirmer que c'est là ce qu'il ferait? Il est infiniment probable qu'au lieu de s'embarrasser même d'une province, le pays qui aurait envahi le nôtre nous imposerait une indemnité de guerre, ce qui fut fait en 1870, et que les travailleurs paieraient. Ainsi, au point de vue économique, se produit cette conséquence que précisément parce qu'on n'a pas résisté aux efforts de l'envahisseur, les travailleurs vont être obligés de suer des milliards.

Avez-vous fait une constatation frappante, c'est que les organisations qu'on qualifie de réformistes, ont pour la plus part augmenté le nombre de leurs membres; elles n'ont pas fait la propagande antimilitariste, antipatriotique; elles se sont contentées de faire de l'action syndicale. Ces organisations ont augmenté l'effectif de la C. G. T. et celle-ci s'en félicitait. C'est précisément le Textile qui a augmenté de 7 à 8.000 membres.

**Renard.** — 10.000.

**Guérard.** — Les Chemins de fer, 25.000 en l'espace de deux ans.

*Une voix.* — Et le Bâtiment!

**Guérard.** — Je cherche à démontrer que le syndicat restant neutre sur ce point, laissant à ses membres le soin de faire en dehors du syndicat toute propagande qu'il jugera utile, je dis que cela vaut mieux que de faire cette propagande dans le syndicat lui-même. En faisant cette propagande, vous empêchez les syndicats de s'accroître, de grandir — les chiffres le démontrent — alors que vous êtes tous animés de la volonté de guider le mouvement ouvrier syndical dans la voie de la suppression du patronat, alors que vous avez entre les mains, pour y parvenir, un moyen d'action puissant qui a fait dire que le syndicalisme se suffit à lui-même, alors que vous avez la possibilité, par la grève générale, d'arriver au résultat cherché, de neutraliser les efforts de l'armée, alors que vous pouvez par la grève générale ne pas vous soucier des vains efforts qu'on tenterait contre vous, puisque contre cette méthode d'action l'armée ne pourrait rien, allez-vous écarter ce moyen, allez-vous dire que vous le considérez comme n'ayant pas la moindre valeur? Le camarade Costes dit qu'il ne faut plus songer qu'à l'insurrection. Avec quoi? Avec un petit nombre d'hommes, avec des syndicats faibles que vous n'aurez pu faire progresser, parce que vous aurez fait auprès des syndiqués une propagande qui aura éloigné les travailleurs? Je fais appel à votre raison, je demande aux membres du Congrès de bien envisager les conséquences qu'aurait sur le mouvement syndical une telle pro-

pagande. Nous vous demandons de maintenir la résolution d'Amiens en ce qui concerne la neutralité politique des syndicats et, sur ce point, je suppose que nous réunirons un grand nombre de congressistes et, j'ose l'espérer encore, une majorité. (*Applaudissements et interruptions*).

**Roche.** — Je demande qu'à partir de maintenant, les discours des orateurs ne figurent plus sur le compte rendu. (*Rires*).

*Une voix.* — Nous demandons un orateur de chaque côté seulement.

Adopté.

La séance est suspendue pour que les orateurs soient désignés. A la reprise de la séance :

**Le Guennic.** — Les différents orateurs ne se sont pas entendus pour choisir un camarade, je demande la clôture immédiate. (*Approbation*).

Le Congrès, en présence du grand nombre d'orateurs, les renvoie à la Commission et décide que cette Commission sera composée de tous les auteurs et dépositaires d'ordres du jour.

**Le Président.** — En conséquence de cette décision, je dois vous donner lecture des ordres du jour sur cette question qui ne vous ont pas encore été lus. Les voici :

« Attitude du prolétariat en cas de guerre.

« Le Congrès proclame qu'en cas de guerre, l'intérêt et le devoir du prolétariat est d'utiliser l'effervescence populaire provoquée par la menace ou par une déclaration de guerre, pour déterminer un mouvement insurrectionnel et révolutionnaire, renverser les pouvoirs établis, proclamer le communisme, agir en conséquence et, si besoin est, par les armes garantir l'œuvre révolutionnaire accomplie contre toute réaction extérieure ou intérieure et aider les prolétaires des autres nations à se libérer aussi du joug capitaliste par la révolution.

« FRANCHET, SAVOIE, E. LAVAL, PROTAT. »

« Le Congrès de la Confédération Générale du Travail, réuni à Marseille, le 5 octobre 1908 et jours suivants,

« Décide :

« Voulant se tenir sur le terrain purement économique, préconise l'instruction des jeunes pour que, du jour où ils auront échangé l'habit du travailleur contre la casaque du soldat, ils soient bien convaincus qu'ils n'en restent pas moins membres de la famille ouvrière, et que dans les conflits entre le capital et le travail, ils ont pour devoir de ne pas faire usage de leurs armes contre leurs frères de la veille qui seront leurs frères du lendemain.

« Au point de vue international, faire l'instruction des travailleurs afin que, en cas de guerre entre des puissances dont les travailleurs sont confédérés internationalement, les travailleurs répondent à cette déclaration de guerre par une déclaration de grève générale de tous les travailleurs interfédérés.

« Le Congrès proteste énergiquement contre le rôle que l'on fait jouer à l'armée, en lui faisant remplacer les ouvriers en grève.

« Fédération Nationale des Mineurs. »

« Le Congrès déclare :

« Le militarisme est une erreur sociale poussant à la destruction des hommes, provoquant les haines, développant la brutalité animale native de l'homme, affaiblissant la puissance physique et morale des races, niant tous les droits, ne reconnaissant aucune justice, aucune liberté.

« Le militarisme existe dans la permanence des armées professionnelles qui sont des armes de défense des privilèges capitalistes et gouvernementaux.

« La disparition des armées professionnelles permanentes marquera le triomphe du prolétariat.

« Pour en arriver là, le militarisme doit être combattu par tous les moyens

« de discussion aboutissant à d'autres moyens de destruction de l'esprit  
« militaire des masses inconscientes, surtout si l'on considère que le pro-  
« létariat a toujours payé les frais de la guerre par son sang, sa liberté,  
« son argent.

« Les sentiments d'humanité et de fraternité, l'inviolabilité de la vie  
« humaine doivent faire du prolétariat l'adversaire acharné et irréductible  
« de la guerre.

« La classe ouvrière doit laisser aux gouvernements, aux dirigeants,  
« aux professionnels du militarisme à qui elle profite, le déshonneur de  
« désirer la guerre, de la subir et de la faire subir.

« Engage les militants de la C. G. T. à la propagande active la plus étendue  
« pour qu'en cas de guerre la classe ouvrière ne marche pas.

« *L'Union des Syndicats ouvriers de Toulouse,*  
« MARTY-ROLLAND, REYMOND, délégués. »

« Le Congrès :

« Considérant que l'armée est, suivant les propres termes de M. de Gal-  
« lifet, « une vaste gendarmerie nationale », un instrument de domination  
« au pouvoir des gouvernants et des privilégiés, en un mot, « le chien de  
« garde du capital » ;

« Considérant que l'armée tend de plus en plus à remplacer le travail-  
« leur en grève à l'usine, aux champs, à l'atelier, quand elle n'a pas mis-  
« sion de le massacrer comme à Nantes, Narbonne, Raon-l'Étape, Draveil-  
« Vigneux, Villeneuve-Saint-Georges ;

« Considérant qu'il importe d'éviter les contacts meurtriers du prolé-  
« tariat-travailleur et du prolétariat-soldat, sans renoncer à faire aboutir,  
« par tous les moyens, les revendications ouvrières ;

« Le Congrès, »

« Approuve la propagande antimilitariste et invite les organisations et  
« les militants à la poursuivre résolument et à l'intensifier dans tous les  
« milieux, parce qu'elle est plus nécessaire que jamais ;

« Considérant que le patriotisme est un absurde préjugé, soigneusement  
« entretenu par les classes dirigeantes, sous le manteau duquel se commet-  
« tent de nombreux crimes — telles les expéditions coloniales et financières  
« du Tonkin, Madagascar, Maroc, etc. ;

« Considérant que selon la vieille formule de l'Internationale ouvrière,  
« les prolétaires exploités sous toutes les latitudes n'ont pas de patrie ;

« Considérant que la guerre entre diverses patries est un attentat contre  
« la classe ouvrière, un moyen sanglant et terrible de diversion à ses  
« revendications ;

« Considérant que l'ennemi, ce n'est pas le mécanicien de Londres, le  
« menuisier de Berlin, l'ouvrier agricole de la Catalogne ou des Pouilles,  
« mais l'exploiteur, le capitaliste, le propriétaire de notre pays, tout autant  
« que celui des autres nations ;

« Le Congrès engage les membres du prolétariat à répondre à toute  
« déclaration de guerre par la grève générale et les invite à étudier, dès  
« à présent, les moyens de tactique que comporte une telle résolution.

« *Agricoles du Midi.* »

« Le Congrès : après avoir entendu les délégués, déclare nettement, que  
« sera poursuivie la propagande antimilitariste sous toutes ses formes et  
« moyens, pour élever la volonté des jeunes travailleurs à exiger, quand ils  
« seront sous la livrée militaire, le respect de leur dignité qui veut de ne  
« jamais être au service du patronat pour remplacer des travailleurs en  
« lutte, ni faire œuvre de police ;

« Le Congrès invite les syndicats, à continuer des relations avec leurs  
« jeunes amis au service, par le Sou du Soldat et en leur procurant dans  
« les Bourses du Travail, dans les fêtes ouvrières, les moyens de s'ins-  
« truire et se distraire, afin qu'ils supportent plus allègrement la période  
« de servitude où ils se trouvent.

• « Le Congrès déclare que le culte du patriotisme que développe la société bourgeoise, n'est qu'un moyen d'asservissement du prolétariat pour permettre aux capitalistes de conserver leurs prérogatives par la continuité de l'exploitation de l'homme. Il considère que toute guerre internationale déterminée par quelque cause que ce soit, est un acte de barbarie, inhumain, qui aurait pour conséquence de sacrifier des milliers de vie et de retarder tout progrès.

« En conséquence, les syndicats doivent développer une conscience chez les travailleurs, en les préparant à s'opposer à toute guerre, par tous les moyens, y compris la grève générale.

« BOURDERON, de la Fédération du Tonneau. »

La séance est levée.

---

## 10<sup>me</sup> SÉANCE. — SAMEDI 10 OCTOBRE (matin)

---

*Président* : Rougerie ; *assesseurs* : Feuvrier et Merzet.

**Le Président.** — On me prie de vous donner lecture de la motion suivante :

« Le Congrès,  
« Considérant que la suppression de la misère et de la souffrance ne saurait être soumise à une attente d'opportunité ;

« Considérant qu'il est urgent de s'arrêter aux moyens les plus immédiats et les plus efficaces tendant à mettre un terme à ces souffrances,

« Que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme constituent deux de ces moyens,

« Considérant, que les arguments plus ou moins diplomatiques ou spécieux exposés jusqu'ici, n'ont apporté aucun indice susceptible de préparer ou d'améliorer la voie menant au but poursuivi par les travailleurs,

« Considérant que l'opinion de chaque congressiste est d'ailleurs faite sur le fond du débat ; que de nouvelles déclarations pour ou contre l'antimilitarisme et l'antipatriotisme ne sauraient la modifier,

« Décide : que sans de nouvelles phrases, il va être immédiatement passé au vote.

« LÉROUX, délégué de l'Oise. »

Repoussé.

**Le Président.** — Je donne lecture des deux motions rapportées par la Commission qui était composée, comme vous le savez, de tous les auteurs ou dépositaires d'ordres du jour sur la question.

Voici la première motion :

« Le Congrès confédéral de Marseille rappelle la motion votée par le Congrès corporatif d'Amiens, dont voici la conclusion :

« Le Congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide, qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le Patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale. »

« Confirmant cette résolution, adoptée pour éviter la désunion dans la classe ouvrière, et fidèle à l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la C. G. T., le Congrès déclare que la question du patriotisme ou de l'antipatriotisme relève uniquement de la conscience individuelle.

« Convaincu que le rattachement des organisations ouvrières par dessus les frontières de tous les pays constitue une puissante garantie de paix, le Congrès déclare qu'il y a lieu de développer et de fortifier sans cesse le syndicalisme international de façon à pouvoir, au premier péril de guerre, organiser dans tous les pays, et principalement dans les pays intéressés, une agitation intense pour arriver à empêcher la déclaration de la guerre.

« Si cette déclaration ne peut être évitée, malgré les efforts du prolétariat international, l'attitude à prendre n'est plus de la compétence du syndicalisme.

« En ce qui concerne l'antimilitarisme, le Congrès affirme à nouveau la nécessité de poursuivre dans le pays, et particulièrement auprès des jeunes travailleurs, la propagande qui a pour objet de combattre l'intervention de l'armée dans les conflits qui peuvent surgir entre ouvriers et patrons.

« BURGARD, JUSSEDAND et LIOCHON, du Livre ; L. NIEL ; THIL, Fédération lithographique ; ROCHE ; E. GUÉRARD ; SHOE ; CLEUET, Fédération des Employés. »

Voici la deuxième :

« Le Congrès confédéral de Marseille rappelant et précisant la décision d'Amiens,

« Considérant que l'armée tend de plus en plus à remplacer à l'usine, aux champs, à l'atelier le travailleur en grève quand elle n'a pas pour rôle de le fusiller comme à Narbonne, Raon-l'Étape et Villeneuve-Saint-Georges,

« Considérant que l'exercice du droit de grève ne sera qu'une duperie tant que les soldats accepteront de se substituer à la main-d'œuvre civile et consentiront à massacrer les travailleurs,

« Le Congrès se tenant sur le terrain purement économique, préconise l'instruction des jeunes pour que du jour où ils auront revêtu la livrée militaire ils soient bien convaincus qu'ils n'en restent pas moins membres de la famille ouvrière et que, dans les conflits entre le Capital et le Travail, ils ont pour devoir de ne pas faire usage de leurs armes contre leurs frères les travailleurs,

« Considérant que les frontières géographiques sont modifiables au gré des possédants, les travailleurs ne reconnaissent que les frontières économiques, séparant les deux classes ennemies : la classe ouvrière et la classe capitaliste.

« Le Congrès rappelle la formule de l'Internationale :

« Les Travailleurs n'ont pas de Patrie ! qu'en conséquence toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière, qu'elle est un moyen sanglant et terrible de diversion à ses revendications,

« Le Congrès déclare qu'il faut, au point de vue international, faire l'instruction des travailleurs afin qu'en cas de guerre entre puissances, les travailleurs répondent à la déclaration de guerre par une déclaration de grève générale révolutionnaire.

« DESPLANQUES ; A. LUQUET ; A. MERRHEIM ; ADER  
« Paul, Fédération Agricole du Midi ; FEUVRIER E. ;  
« C. BRUON, du Bâtiment ; GARNERY. »



Enfin voici un ordre du jour dont on me prie de vous donner lecture :

« Le Congrès, après discussion, engage le Comité confédéral à poursuivre la propagande antimilitariste et à intensifier la propagande contre la guerre.

« En ce qui concerne l'attitude de la classe ouvrière en temps de guerre, le Congrès décide que cette question devra être tranchée par les Congrès internationaux ; toutefois, en attendant la solution définitive qui ne peut être que favorable aux groupements nettement révolutionnaires et antipatriotes, laisse les syndiqués libres d'agir suivant leurs inclinations personnelles.

« *Ouvriers Coiffeurs ; Tramways ; Boulangers ; 34<sup>e</sup> section Lithographique ; 92<sup>e</sup> section Typographique ; Pres- ses typographiques ; Menuisiers ; Mouleurs ; Ebénistes ; Serruriers et Mécaniciens, tous de Tours ; Cuirs et Peaux d'Amboise ; BONNEAU, délégué de Tours.* »

**Desplanques.** — Hier, le Congrès a entendu de nombreux discours qui pouvaient être considérés comme se partageant en deux parties : ceux sur l'attitude du prolétariat en cas de guerre et ceux contre cette proposition ; ces deux parties se sont réunies. Il ne pouvait y avoir ce matin que deux ordres du jour, il est étonnant qu'il y en ait un troisième. Le courant aurait dû être représenté dans la Commission. Le Congrès a à se prononcer contre la proposition signée Guérard, Niel et Roche, et celle des autres camarades, et cette troisième proposition vient après son heure.

**Bonneau.** — En maintenant cet ordre du jour, nous avons entendu respecter la liberté de chacun dans les organisations syndicales. Parmi nous, il y en a qui sont partisans de rentrer à la caserne en temps de guerre... (*Vives protestations*).

**Le Président.** — Etes-vous d'avis de laisser subsister la troisième motion ? (*Cris de : non, non ! Supprimé !*).

**Merrheim.** — Je tiens à rappeler au Congrès que la proposition portée par la Fédération du Livre à l'ordre du jour était de l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre. Qu'a-t-on discuté hier à cette tribune ? On a voulu discuter sur le patriotisme et l'antipatriotisme, et si nous avons fait une motion avec les travailleurs agricoles du Midi, c'est que nous avons voulu rester dans la teneur de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'attitude du prolétariat en cas de guerre. Nous nous sommes inspirés de l'internationale d'abord et du reproche qu'on fait à la classe ouvrière française de ne pas s'occuper de l'éducation du prolétariat en cas de guerre. Je rappelle donc que l'ordre du jour présenté est conforme à l'esprit de la question portée par la Fédération du Livre, à l'ordre du jour. Nous n'avons à nous prononcer ni pour ni contre le patriotisme, parce que cette question n'était pas à l'ordre du jour ; nous ne pourrions nous prononcer que le jour où nous entamerons la discussion sur ce terrain.

**Jusserand.** — Le Livre n'a pas présenté cette question à l'ordre du jour.

**Luquet.** — Je déclare que le Livre dans le referendum, s'est prononcé catégoriquement pour qu'elle soit discutée.

**Sergent.** — Pas plus le Livre que les autres... Pour la typographie parisienne qui a marché dans le mouvement de chômage de 24 heures, elle aurait marché aussi bien pour les 48 heures ; je me demande, alors que nous faisons tous nos efforts pour empêcher la guerre... (*Interruptions*). J'ai mandat préconisant l'insurrection, la grève générale, alors que des camarades se sont refusés à marcher pour les 24 heures... (*Bruit*). Nous croyons que les décisions des Congrès doivent être mises en action et avoir sur le corps ouvrier une véritable et profonde influence. Voilà ce que nous venons dire ; c'est pourquoi j'invite tous les camarades qui n'ont pas pris l'opinion de leurs mandants de faire attention à leur vote, car ce ne sont pas les comités syndicaux qui, toujours, font marcher les hommes.

**Roche.** — Je n'ai pas à discuter, pas plus que Merrheim ni Sergent, sur l'antipatriotisme ou le patriotisme. Merrheim a excellemment posé la ques-

tion. Nous nous trouvons d'accord là-dessus ; il ne peut pas être dit qu'il y a des patriotards ou des antipatriotards dans la salle. Il n'y a pas de patriotards parce que la question ne se pose pas et on a laissé 21 orateurs hier discuter sur ce thème. Ils sont tous numérotés. (Rires). Thuilier le premier s'adressait aux patriotards. Est-ce qu'ils sont patriotards ceux qui, au nombre de mille, ont approuvé le Comité confédéral ? est-ce qu'ils sont patriotards ceux qui ont réuni ces deux mains internationalement ? (montrant l'emblème de la C. G. T.) Ceux qui disent : Travailleurs de tous les pays, unissons-nous, ne sont pas des patriotards et la meilleure preuve, c'est que nous-mêmes, nous avons la prétention d'être antipatriotes, parce que les travailleurs n'ont pas de patrimoine à défendre, et s'ils allaient en cas de guerre se battre pour des individus, ce serait pour le capitalisme, mais non pas pour eux. Avant de voter, sachez-le bien, il ne peut être question de patriotes ou d'antipatriotes ; notre motion envisage la question comme elle doit être envisagée. Nous avons dit : Il y a la question suivante portée à l'ordre du jour : antimilitarisme et attitude de la classe ouvrière en cas de guerre. Sur l'antimilitarisme, il n'y en a pas un seul qui dira autrement que nous ; tous ici sont antimilitaristes. Quant à l'attitude de la classe ouvrière en cas de guerre, nous répondons comme nous le faisons dans le dernier paragraphe de notre ordre du jour, parce que nous n'oublions pas que sur 8 millions de salariés en France, il y en a 300.000 dans la C. G. T., et sur ces 300.000, quelles que soient les décisions insurrectionnelles que vous prenez, il n'y en a pas même 20.000 qui suivraient. (Approbation). Pour terminer, je m'en vais de la tribune, convaincu qu'il n'y a plus d'équivoque possible : on n'est pas patriote ou antipatriote. Nous sommes tous antimilitaristes, et il n'y a que la question d'opportunité qui nous divise. L'antipatriotisme peut être utilement examiné dans les Congrès ultérieurs ; mais la classe ouvrière n'est pas suffisamment organisée pour pouvoir examiner aujourd'hui semblable question.

**Le Président.** — Je reçois la communication suivante :

« Partisans de la motion de la Seine, nous avons accepté celle des agricoles, mais devant les déclarations de Merrheim, nous devons déclarer que la motion Merrheim est pour la propagande antipatriotique.

« Signé : Broutchoux. »

Il est procédé au vote sur les deux motions.

Pendant le vote, lecture d'un télégramme de la Bourse de Brest ainsi conçu :

« Envoyons aux camarades emprisonnés salut fraternel. »

Proclamation du vote :

Pour la motion Luquet, Merrheim, Desplanches, Ader, etc....	681
Contre . . . . .	421
Blancs . . . . .	43

**Cordier.** — Sur l'invitation de quelques camarades, je viens ici expliquer le vote de la Fédération nationale des Mineurs sur la résolution qui a été présentée et sur laquelle le Congrès a été appelé à se prononcer. Nous avons considéré qu'il y avait peu de différence entre l'une et l'autre, mais que ces deux résolutions ne pouvaient pas nous donner satisfaction en raison du mandat que nous avions reçu. D'un côté, il y avait la motion Niel qui, au point de vue économique, se rapprochait un peu du mandat que nous avions reçu ; il n'y était pas question de grève générale pour empêcher la guerre et à ce point de vue nous ne pouvions pas la voter. D'un autre côté, nous aurions pu accepter la motion Luquet, mais il y avait deux mots que nous ne pouvions pas approuver, les mots : « Les travailleurs n'ont pas de patrie. » Nous aurions voulu qu'on mette : Entre les travailleurs, il n'y a pas de frontières. Cela revenait au même, mais la question de patriotisme et d'antipatriotisme n'ayant pas encore été posée devant les ouvriers

mineurs — nous ne l'avons pas posée, parce que nous avons considéré qu'elle était du domaine du sentiment — nous n'avons donc pas à nous prononcer sur cette question.

Quant à la grève générale, il avait bien été décidé dans notre Congrès de Denain que nous devons nous opposer à la guerre par la grève générale internationale, et si le mot « révolutionnaire » n'avait pas été ajouté à la motion Luquet, si on avait mis simplement « grève générale », nous aurions voté cette résolution.

## REVISION DES STATUTS

**Janvion.** — Voici brièvement le rapport tel qu'il vient d'être soumis à la Commission qui l'adopte à l'unanimité :

### Résolutions de la Commission de Révision des Statuts de la C. G. T.

« Désignés par le Congrès pour faire partie de cette Commission de  
« 20 membres les camarades : Bidamant et Coste (Chemins de fer) ; Lau-  
« rens (Cherbourg) ; Fabre (Cette) ; Jourdanet (Cuirs et peaux) ; Fredhouët,  
« Gauthier (Lithographie) ; Dreyer (Ameublement) ; Janvion (Oyonnax et  
« la Rochelle) ; Cudet, Trébas et Hervier (Bâtiment) ; Malot, Smolenski  
« (Métallurgistes) ; Constans (Orléans) ; Morin (Mouleurs) ; Leclerc, Ro-  
« chet (Clermont-Ferrand) ; Duval (Fédération des hôpitaux) ; Gall (Méca-  
« niciens) ; Roux (Chapeliers).

« Janvion est désigné comme rapporteur de cette Commission.

« a) *Non rééligibilité des fonctionnaires de la C. G. T.* (Fédération des  
« Chapeliers).

« La Commission reconnaît que la question a son utilité, mais qu'elle  
« est mal présentée. Posée au sujet des seuls fonctionnaires de la C. G. T.  
« sous les verrous à l'heure actuelle, elle soulèvera contre elle, prêtant à  
« l'équivoque, des protestations de sentimentalité qui obscurciront la dis-  
« cussion de son principe essentiel. Un article de statut, au sujet de la non  
« rééligibilité des fonctionnaires, devrait, d'autre part, s'adresser, en toute  
« logique, aux syndicats eux-mêmes. Cette proposition de révision de statut,  
« au lieu d'être envisagée par le haut, les fonctionnaires de la C. G. T. élus  
« au troisième degré, devrait, en toute raison, être d'abord proposée aux  
« assemblées générales des syndicats qui en discuteraient l'opportunité  
« dans leur autonomie.

« De la discussion à laquelle prennent part tous les membres de la Com-  
« mission, deux objections importantes se font jour : 1. la difficulté de  
« trouver un emploi, après un certain laps de temps mené dans la lutte  
« et 2. l'indifférence qui résulterait chez les militants pour mener cette  
« lutte si leur situation syndicaliste ne leur offrait qu'une sécurité tempo-  
« raire et transitoire. »

Des réponses intéressantes sont apportées à ces deux objections (possi-  
bilité de grève de solidarité, milieux libres, délégations à la propagande  
permanente, etc.)

La proposition des Chapeliers est repoussée par 13 voix contre 4 et 3  
abstentions. La discussion est close par le vœu suivant voté à l'unanimité :

« Le Congrès émet le vœu de voir envisager statutairement pour les  
« syndicats les inconvénients de l'inamovibilité de leurs permanents, ina-  
« movibilité susceptible d'instaurer au sein des organisations les dangers  
« d'un parlementarisme syndicaliste ;

« Il invite également les syndicats à considérer les inconvénients que  
« peut apporter dans leur gestion — pour la facilité du contrôle — le cumul  
« des fonctions et des délégations. »

Une proposition du camarade Gauthier (Lithographie) consistant à faire voter l'élection du bureau confédéral par le Congrès est repoussée par 13 voix contre 4.

« Le Congrès, après lecture de cette première proposition du rapport, « reporte à l'examen du prochain Congrès la proposition de la Fédération des Chapeliers, en raison de la situation faite aux camarades du bureau confédéral. L'adoption d'une pareille proposition, en ce moment, pouvant « paraître un désaveu de la tactique confédérale, lors des événements « récents. »

« d) Augmentation de la cotisation :

« La Commission, à l'unanimité moins une voix, propose le vote d'une « augmentation de 4 francs à 6 francs par mille syndiqués et par mois — « pour la section des Fédérations. — Pour la section des Bourses, elle ren- « voie l'étude du mode de cotisation à adopter à une conférence des Bourses « qui se tiendra à Paris, dans le délai de 6 mois.

« La Commission vote le timbre confédéral, mais l'étude de son mode « d'application est renvoyée à la conférence de Paris où se réuniront les « délégués des Bourses et des Fédérations. Cette conférence aurait pour but « de prendre toutes décisions nécessaires pour rechercher les moyens « d'aplanir au mieux toutes difficultés résultant des situations particulières « faites à certaines Bourses et à certaines Fédérations.

ADOPTE PAR LE CONGRÈS.

« f) Caisse confédérale de grève. A 11 voix contre 6, la Commission vote « le principe et propose au Congrès de l'adopter. »

Le Congrès renvoie le projet à l'étude du Comité confédéral pour proposition à faire au prochain Congrès.

« g) Conférences semestrielles.

« La Commission demande que cette question soit mise à l'ordre du jour « de la conférence qui aura lieu dans six mois. — Adopté par le Congrès. »

« h) Journal quotidien (Chauffeurs, conducteurs de Bordeaux).

« La Commission repousse à l'unanimité la création d'un journal quoti- « dien. Celui-ci ne pouvant vivre avec les ressources propres de la classe « ouvrière serait obligé de rechercher des subsides extérieurs pouvant « nuire à sa complète indépendance, à la droiture et à la netteté de son « action. »

Adopté par le Congrès avec cette adjonction :

« Et soumet au Comité confédéral le cas d'examiner, dans l'avenir et à « l'occasion, si un journal quotidien pourrait vivre avec des ressources « strictement syndicalistes. »

« Le rapporteur : JANVION. »

Gauthier, des Lithos. — La Commission m'a désigné pour rapporter les propositions qui avaient trait à la Lithographie, c'est pourquoi les statuts que je vous présente ont été acceptés à l'unanimité par la Commission. *La Voix du Peuple* les a publiés. Vous les connaissez donc et vous pourrez me suivre dans ma discussion.

Les camarades penseront comme moi qu'il est regrettable que nous n'ayons pas de date de réunion au Comité confédéral ; en effet, les convocations peuvent ne pas toucher les uns ou les autres ; nous demandons catégoriquement qu'il y ait des réunions fixes ; en plus, il y aura les réunions extraordinaires que le bureau pourra décider ; mais il est nécessaire de faire figurer cela aux statuts, de façon que nous puissions présenter les observations nécessaires en nous appuyant sur les statuts.

(Après l'article 9). C'est la même chose que pour la section des Bourses. J'appelle l'attention des camarades délégués ; il est regrettable qu'à la *Voix*

*du Peuple*, les procès-verbaux du C. C. ne soient publiés que trop tard. Nous considérons qu'il est important pour tous les camarades adhérents à la C. G. T. de connaître ce qui peut se passer, non pas trois mois ou six mois après ; mais nous voulons que nos camarades soient constamment au courant de ce que nous faisons. C'est pourquoi nous demandons que les procès-verbaux soient immédiatement publiés.

(Articles 19-20). Je n'aurai pas énormément à insister, parce que quand Lévy a proposé le rapport de la Commission de contrôle, je me suis élevé contre cette attitude, et le Congrès m'a donné satisfaction en prenant note que, pour l'avenir, les Fédérations fassent le nécessaire pour envoyer des contrôleurs.

(Après l'article 21). Deux mois au lieu de trois mois. En effet, il y a tous les mois une réunion ordinaire du C. C., section des Fédérations et réunion de la section des Bourses. Il y aurait utilité qu'il y ait tous les deux mois réunion du C. C. tout entier pour voir ce qui peut se passer.

(En ce qui concerne les délégations de fonctionnaires). En effet, il y a utilité de voter cette proposition, car nous considérons qu'au C. C., nous devons savoir les camarades qui vont en délégation et aussi que le C. C. puisse se prononcer chaque fois que nous envoyons en délégation. Pour ma part, je ne critiquerai pas l'initiative du C. C., mais il serait utile qu'il y ait de l'ordre et de l'organisation. S'il y avait des délégations à accomplir, les membres du Bureau confédéral sont trois pour ces délégations.

(Pour la modification qui suit) : En effet, nous avons vu au C. C. des séances pas encourageantes, des camarades qui venaient en certaines circonstances, lorsque leur bulletin de vote pouvait avoir quelque importance, mais quand il y avait des décisions un peu sérieuses à prendre, il y avait des camarades qui se défilaient pas mal. Nous proposons qu'on prenne une résolution pour qu'à l'avenir cela ne se renouvelle pas.

(Au paragraphe suivant) : Ceci pour éviter que différentes décisions du C. C. soient publiées en dehors des organisations respectives, avant même que ce soit publié par la *Voix du Peuple*.

**Merrheim.** — Il est bien entendu qu'il peut se produire la demande par une organisation d'entendre deux membres du C. C. s'expliquer sur une décision du Comité.

**Gauthier.** — Ce n'est pas cela que nous avons voulu dire.

Voilà, camarades, l'exposé que nous avons à vous faire. Le Congrès fera comme la Commission et ratifiera nos conclusions.

La Fédération Lithographique s'est attachée à faire une besogne toujours plus méthodique d'organisation. Nous avons considéré qu'il pouvait y avoir des lacunes et nous avons voulu les combler. Nos camarades accepteront de grand cœur les propositions de la Fédération Lithographique, parce que nous considérons que c'est la meilleure méthode et que la classe ouvrière n'a qu'à y gagner.

**Le Président.** — Voulez-vous voter en bloc ou par parties séparées ?

*Voix diverses.* — Par questions.

**Le Président.** — Nous allons commencer par la première : non rééligibilité.

**Sergent.** — Au nom de la Section typographique parisienne, nous demandons que la question soit ajournée au prochain Congrès. Ce n'est pas au moment où nos camarades sont emprisonnés et persécutés par la classe bourgeoise que nous devons, de notre côté, chercher s'il y a lieu ou non de réélire les camarades du bureau.

**Gérooms.** — Étant donné les circonstances, nous retirons nos propositions jusqu'au prochain Congrès. Il n'y a donc plus de vote à émettre, sans cependant admettre les conclusions du rapporteur.

*Un délégué.* — Ce n'est pas vous, c'est la Chapellerie qui a fait cette proposition.

**Janvion.** — Il est regrettable que Sergent vienne proposer de renvoyer au prochain Congrès la question, alors qu'il était très facile, avant que la Commission se réunisse, de le proposer au Congrès. Maintenant que le

rapport est déposé, je demande qu'on le discute. Il ne fallait pas le renvoyer devant la Commission.

**Le Président.** — Je mets aux voix la motion de Sergent.

(Adopté).

**Luquet.** — Il est dit dans l'article 8 des statuts :

« La Section des Fédérations d'industrie... »

Jusqu'ici, il n'y a pas eu, je crois, de récriminations sur la façon dont a fonctionné l'article 8 des statuts. La Lithographie propose une adjonction qui modifierait l'article 8.

On veut qu'il y ait des réunions régulières à dates fixes sans s'inquiéter si les circonstances n'empêcheront pas qu'elles puissent avoir lieu. Il y a là une adjonction qui ne me semble pas nécessaire et qui peut être gênante. Si vous voulez que les statuts soient respectés, il faut les rendre assez souples pour que tous puissent les respecter. Il pourrait arriver qu'aux réunions régulières, il n'y ait rien ou presque rien à l'ordre du jour et que, trois jours après, une grosse question surgisse, et alors les camarades dérangés à la date régulière pour ne rien faire, lorsque nous les convoquerons trois ou quatre jours après, nous n'aurons personne. Il n'y a de ma part aucune obstruction systématique contre quelque chose qui pourrait être praticable, mais cela n'est pas praticable. Jusqu'ici, vous n'avez pas eu à vous plaindre du système en vigueur. (*Cris de : Si, si :*). Vous apporterez des faits, alors. Sinon, vous n'avez pas le droit de formuler de plaintes que vous n'avez point formulées jusqu'ici au Comité.

**Gauthier.** — Puisque Luquet demande des faits, je puis en apporter. Je constate qu'au C. C. on ne se réunit pas régulièrement. On laisse à quelques camarades le soin de convoquer le Comité et, très souvent, les délégués ne reçoivent pas de convocation ; on convoque par l'intermédiaire de l'Humanité.

**Luquet.** — De la *Voix du Peuple*.

**Gauthier.** — Pour ma part, depuis que je suis délégué, je n'ai presque jamais reçu de convocations. On nous dit que nous sommes trop nombreux et alors on ne nous convoque pas, ou on ne convoque que quelques camarades.

**Luquet.** — C'est faux, c'est une erreur.

**Gauthier.** — Dans nos comités, nous avons des dates pour nous réunir ; ce qui n'empêche pas que s'il faut une réunion extraordinaire trois jours après, on convoque les camarades pour y assister. Ce que j'ai à demander, c'est que l'on fasse à la C. G. T. ce qui se fait dans nos comités ; je ne vois pas pourquoi Luquet monte sur ses grands chevaux.

**Desplanques.** — En affirmant qu'on convoque quelques camarades, vous dites une chose qui n'est pas vraie.

**Gauthier.** — Ce n'est pas cela que j'ai voulu dire, mais je dis que quand on convoque des camarades, ils ne sont pas toujours touchés.

**Thil.** — Je suis directement intéressé dans la question, faisant partie de la Lithographie. La section des Fédérations, qui se réunit quand c'est nécessaire, ne s'est pas réunie de décembre à avril, soit quatre mois. Il n'est pas admissible que pendant quatre mois, il n'y ait pas eu de faits intéressants à la section des Fédérations. Notre motion n'a que ce but. Je dis que c'est à baisser la mentalité de nos camarades du C. C. que de dire que si, trois jours après la réunion ordinaire il se produisait un grave événement, ils ne reviendraient pas. Savez-vous combien il y avait de camarades la dernière fois ? Sept au plus.

**Luquet.** — Cela vient à l'appui de ce que je dis.

**Thil.** — Il y a là quelque chose à préciser.

Quand les camarades sauront que régulièrement, à date fixe, sauf pour des cas déterminés, ils sont convoqués, ils viendront. Qu'on le veuille ou non, à certains moments, des décisions sont prises qui laissent peser sur les camarades des responsabilités. Il faudrait que l'unanimité des mem-

bres prenne ces responsabilités, et pour des choses importantes, la majorité des camarades n'était pas représentée. C'est de la méthode d'organisation, cela ne peut vous gêner. Vous avez soutenu tout à l'heure que les modifications ne doivent pas partir de la tête, mais d'en bas ; mais dans toutes les organisations syndicales, dans toutes les Fédérations, vous avez des réunions à dates déterminées.

**Luquet.** — Si j'interviens, ce n'est pas dans un intérêt personnel ; je ne suis intéressé que d'une façon accidentelle, comme secrétaire de la Confédération, ce que je ne serai pas dans l'avenir. Mais une certaine expérience me permet d'apprécier de quelle façon les choses se passent. Je répète qu'il n'est pas possible que vous fixiez d'une façon absolue les dates de réunion du Comité, et j'en appelle à ceux qui, dans les statuts de leurs Fédérations, ont des dates fixes. Respectez-vous constamment ces dates ? C'est le cas de mon organisation ; il y a des dates fixes, nous ne les respectons pas la plupart du temps ; pourquoi ? parce que les nécessités de l'action nous en empêchent. Ce qu'on voudrait, c'est enfermer le C. C. dans un fonctionnement tellement rigide, rigoureux, qu'il y aurait des violations qu'on pourrait étaler dans les Congrès futurs.

*Plusieurs voix.* — Ce n'est pas exact.

**Luquet.** — J'aurai dit ce que je pense lorsque j'aurai ajouté que quand Gauthier objecte que nous ne convoquons que quelques camarades, il dit sciemment une chose inexacte. Vous savez que les convocations sont insérées dans la *Voix du Peuple* et cela d'après la décision du C. C. lui-même, et lorsqu'il nous est impossible, en raison d'événements accidentels, extraordinaires, d'attendre l'apparition de la *Voix du Peuple*, nous convoquons par la presse entière. On ne peut pas dire que certains camarades ignorent les convocations, tous peuvent les connaître.

**Thil.** — Le C. C. en entier ne s'est pas réuni de juillet 1907 à janvier 1908, soit six mois.

**Tabard.** — Si on savait ce qui se passe actuellement et les acrimonies contre le C. C., comme le disait si bien Luquet on verrait le bout de l'oreille des attaques systématiques ouvertes ou non ouvertes. Il est bon de remarquer que dans l'intervalle de quatre mois qui a été signalé, il y a eu des sections qui se sont réunies. Au Comité, entre nous, on disait : Quand est-ce qu'on va convoquer ? Il n'y a rien à l'ordre du jour. On a discuté tout ce qui est pressant ; quand ce sera nécessaire. Dans ces conditions, on ne lésait pas l'organisation, on veillait bien à sa bonne marche, puisque, chaque fois qu'on se réunissait, on examinait quand il faudrait se réunir à nouveau.

**Bourderon.** — Je crois que ce doit être pour le C. C. comme pour toute organisation. Moi, qui suis assez éloigné du siège, je suis obligé de me déplacer de six à sept kilomètres et il m'en coûte de ne pas y venir quand il y a quelque chose d'intéressant ; mais je considère qu'une organisation comme la Confédération a toujours quelque chose à trancher et il est inadmissible qu'une telle organisation ne soit pas obligée de fonctionner avec une certaine régularité, ce qui n'empêche pas les cas exceptionnels. Je dis que vous nous empêchez, 80 ou 90 militants, de pouvoir savoir quel mardi ou quel vendredi nous serons libres, s'il est laissé à la disposition du Bureau de nous convoquer tel jour plutôt que tel autre. Nous-mêmes, presque tous les soirs, nous sommes pris et quelquefois je recule d'une semaine une réunion corporative où quelque chose m'appelle. Je voudrais être fixé par avance que la réunion normale vient à telle date. Et s'il y a quelque chose d'extraordinaire, on viendra le surlendemain, puisqu'il y a quelque chose d'extraordinaire. Je demande la régularité dans les convocations.

**Garnery.** — On a surtout fait valoir en faveur des réunions à date fixe la possibilité d'habituer les camarades délégués à venir en plus grand nombre au Comité. A la section des Bourses, on procède à date fixe, et au contraire, à la section des Fédérations, on envoie des convocations individuelles. Malgré cela, suivant la question à l'ordre du jour, le nombre des camarades qui viennent à la section des Bourses est tellement infime

que vous verrez au procès-verbal : « Vu le nombre des membres présents, la réunion n'a pas lieu ». Voilà ce que font les réunions à dates fixes.

(Cris : La clôture )

La clôture est prononcée.

**Thomsen.** — Il y a une raison pour la date fixe. Presque tous les membres des conseils syndicaux ont des fonctions dans leur propre organisation. Alors, les délégués sachant qu'ils ont une réunion à date fixe, peuvent prendre leurs mesures.

**Blanchard.** — Nous sommes partisans qu'on fasse les réunions à date fixe pour plusieurs raisons. Les camarades sont quelquefois obligés de faire des réunions, et nous, à la Métallurgie, quand on nous prend quinze jours par mois, nous tenons à savoir quel jour sera la réunion. Il est certain que si la réunion avait lieu à date fixe, on n'aurait pas discuté la question des Ferblantiers. La dernière fois qu'on en a causé, la réunion devait avoir lieu à date fixe, et moi, je suis revenu de Calais spécialement et j'ai appris que la réunion avait eu lieu la veille. J'invite les camarades de la Métallurgie à dire qu'on fera la réunion à date fixe.

**Bled.** — Il est inexact de dire que les comités ne se sont pas réunis de telle à telle date. Ce serait exact s'il n'y avait qu'un Comité, mais il y a une diversité de Comités. Quand on dit que le C. C. en entier ne s'est pas réuni, c'est que dans l'intervalle, les questions ont été solutionnées au Comité des Fédérations ou des Bourses, chacun de ces Comités ayant un objet déterminé. C'est la raison qui fait qu'il n'y a pas possibilité de fixer des dates de réunion précises. Nous sommes des militants pris dans toutes les organisations, et c'est pour cela qu'il ne faut pas nous déplacer inutilement quand il n'y a qu'une besogne pour la section des Bourses ou des Fédérations. On doit nous réunir pour chacun de ces Comités spécialement et laisser au Bureau le soin de décider. Je demande le maintien *du statu quo*.

**Le Président.** — Voici la communication que je reçois de Quillent :

« Les réunions ont lieu de ..... de chaque mois. Dans le cas où la réunion n'est pas nécessaire, les délégués en sont informés par un avis. »

**Luquet.** — Cette proposition, c'est le *statu quo* dans le sens contraire ; il n'y aura pas de réunions à date fixe, parce qu'on prévient quand la réunion n'aura pas lieu.

(Les conclusions du rapporteur, comportant modifications à l'article 8, sont acceptées.)

#### *Augmentation des cotisations*

**Roche.** — Nous accordons parfois, camarades, trop souvent, trop d'attention à certaines questions et sur les questions administratives, qui sont aussi de la première importance pour la vitalité que nous voulons donner à nos organisations, nous les délaissions. J'ai tenu à examiner de très près les propositions de la Commission qui avait été nommée et concluant à l'augmentation des cotisations. Je dois vous dire que j'ai adopté sans réserve aucune le rapport financier qui nous a été présenté ; il n'y a aucune irrégularité à constater et il ne s'agit, pour l'instant, que d'examiner la situation à venir.

La conclusion de la Commission est que les cotisations qui sont en moyenne versées par la section des Fédérations à 0 fr. 048, devraient être portées à 0 fr. 072. On dit : pour la section des Bourses, la cotisation qui est actuellement de 35 centimes par mois et par syndicat, sera de 50 centimes par mois et par syndicat ; mais cette conclusion disparaît du fait que le rapporteur de la Commission vous apporte de nouvelles propositions et c'est justement sur elles que je vais appeler toute votre attention. Je suis d'ailleurs d'accord avec les délégués de l'Union des Syndicats de la Seine pour appuyer cette deuxième partie tout spécialement.

On dit : Au 30<sup>e</sup> juin, lorsque le rapport financier a été établi, que l'effectif de la C. G. T. était de 250.000 adhérents, mais que dans l'avenir, il fallait compter sur un actif de 300.000 syndiqués au moins. C'est vrai, du fait de l'entrée de la Fédération des Mineurs et d'autres syndicats ; nous



évaluons à plus de 315.000, mais nous avons accepté le chiffre de 300.000. On dit : Si la cotisation est portée à 0 fr. 072, au lieu de 0 fr. 048, cela donnerait 18.026 francs. Il y a une erreur manifeste qui ne tient pas, puisqu'à l'époque ont été obligés de statuer sur 250.000. L'effectif est porté à 300.000 maintenant et on n'obtiendrait pas 18.026 fr., mais 21.600 fr.

Pour la section des Bourses, les calculs que j'avais faits sont démolis du fait que le rapporteur vient de dire qu'on concluait en demandant que la cotisation soit de 5 centimes par syndiqué et par an.

Je prends un exemple : l'Union des Syndicats de la Seine paie actuellement 882 fr. de cotisations à la C. G. T. La C. G. T. a 2.014 syndicats. à 0 fr. 35 par mois, ou 4 fr. 20 par an. Si vous adoptiez la proposition qui vous est faite, vous aurez pour 110.000 syndiqués dans le département de la Seine, non plus 882 fr., mais 5.300. Vous augmentez de 4.500 fr. la cotisation. Je dis la Seine, vous m'excuserez, c'est parce que je la connais ; l'exemple sera le même pour toutes les Unions de syndicats. Or, j'avais obtenu, en me basant sur 50 centimes par mois et par syndiqué, le résultat suivant : pour 300.000 syndiqués, 21.600 fr. de recettes et non plus 18.600 fr. et pour la section des Bourses, 12.084 fr. et non plus 12.018. Ce résultat global obtenu avec 300.000 adhérents devait donc donner 33.684 fr. de recettes futures et non plus 30.044 fr. Si vous adoptiez les conclusions de la Commission, l'écart entre 20.439 fr. et 33.684 fr. serait de 13.000 fr. L'augmentation réelle serait de 60 1/2 %.

**Lévy.** — Où avez-vous trouvé cela ?

**Roche.** — Je n'admets pas la restriction mentale. Vous avez calculé recettes futures sur 250.000 adhérents ; dans le rapport vous dites : Ce chiffre devra être porté à 300.000 du fait de l'entrée des Mineurs à la C. G. T. Vous avez calculé sur 250.000, moi je compte sur 300.000 et j'obtiens 33.000. Cette différence sera donc de 60 %, puisqu'au lieu de 20.000 fr. de recettes vous en aurez 33.000.

Les services de la C. G. T. ne peuvent pas fonctionner avec des ressources aussi infimes et Lévy faisait ressortir, avec beaucoup d'à-propos, que, contrairement à ce que font d'autres partis à côté de nous, nous ne pouvions pas avoir des relations permanentes établies entre le siège confédéral et les divers centres régionaux. Il s'agit aussi de voir dans quelle mesure les recettes et dépenses pourraient être compressées. Nous savons qu'on les a réduites au strict minimum. Peut-être pourrait-on créer des sièges régionaux. Voyons comment nous pourrions augmenter les recettes. Si vous ne touchez pas à la cotisation initiale des Bourses et Fédérations, en comptant dans l'avenir sur 300.000 adhérents, vous obtiendrez en réalité une augmentation qui serait de 2.000 et quelques francs, c'est-à-dire, une augmentation sur l'état actuel des recettes de 2.382 fr. C'est insuffisant. N'y a-t-il pas lieu, plutôt que de se risquer dans l'inconnu, de voir dans quelle proportion pourraient être augmentées ces cotisations ? Nous disons : il y a possibilité d'augmenter les cotisations versées par la section des Bourses en portant de 35 centimes par mois et par syndiqué la cotisation à 40 centimes. Cette augmentation vous donne une recette totale de 9.667 fr. Je maintiens le nombre des syndicats. Pour la section des Fédérations, 0 fr. 05 par an au lieu de 0 fr. 048. Nous obtenons une recette totale de 15.000 fr. ; le total sera de 24.675 fr. Différence : 4.226 fr. Ne voyez-vous pas la possibilité d'établir là une relation permanente, de créer une nouvelle fonction appartenant à un membre du C. C. avec cette augmentation de recettes qui est de 4.228 fr., soit une augmentation de 22 %. Si vous voyez la nécessité, et je ne suis pas opposé à ce que cela se fasse, de créer un fonctionnaire permanent qui parcourt toutes les régions, ayant un crédit suffisant pour lui assurer et ses déplacements et son traitement, vous pourrez le faire. Je vais plus loin : la recette supplémentaire qui en résultera dépasse ce que j'indique parce que, en réalité, il y a toujours des fonctionnaires de la C. G. T. qui sont forcément déplacés pour se rendre dans diverses régions de la France. Les dépenses occasionnées par ces déplacements et qui ne sont jamais assez fréquents se trouvent être supprimées du fait qu'il y a un fonctionnaire permanent.

Je ne propose pas la création d'un délégué permanent ; c'est l'indication

qu'a faite Lévy qui m'a semblée très juste : maintenant les recettes que vous me présentez sont insuffisantes, il ne faut plus 20.000 fr., mais 33.000 fr. Je ne sais pas jusqu'à quel point c'est justifié, mais croyez-vous qu'on pourrait se contenter d'une augmentation réelle de 4.000 fr., auxquels viendraient s'ajouter des diminutions de dépenses dans les déplacements de délégués, puisqu'il y en aurait un spécial, et ne pas nous lancer dans l'inconnu.

J'appelle votre attention sur le cas de la section des Bourses qui se trouvait être augmentée dans des proportions de 700 %, c'est-à-dire que de 822 fr. la cotisation serait élevée à 5.500 francs pour l'Union des syndicats de la Seine. Si la Commission n'avait pas cru devoir repousser ces observations, je ne les aurais pas apportées au Congrès.

**Bourderon.** — Nous avons à l'ordre du jour deux questions, une de la Bourse du Mans, l'augmentation des cotisations ; l'autre de la Fédération des Chapeliers, cotisation supplémentaire pour création d'institutions diverses. Il est regrettable que les auteurs de ces propositions ne présentent pas de courts résumés aux organisations qui sont représentées dans le Congrès. Si nous avions, soit par le C. C., soit par les auteurs de propositions, des indications précises, pourquoi les augmentations sont demandées, nous verrions sur quelle détermination elles se basent. Nous avons un bilan qui est clos avec l'exercice d'un Congrès à un autre. Je veux croire que la situation n'est pas plus mauvaise qu'il y a deux ans et que le Comité que vous allez désigner aura des travaux qui vont occasionner des dépenses ; mais il est nécessaire tout au moins qu'on sache la méthode de dépense qu'on doit organiser, et que cela corresponde à quelque chose. Les cotisations confédérales ont des sources différentes, soit par section des Bourses, soit par section des Fédérations, avec un caractère très différent. On demande une augmentation de 33 % par membre et on demande une augmentation par syndicat. Il serait correct qu'on puisse prendre le même barème aussi bien pour les Fédérations de métiers que pour les Bourses du Travail. Si la cotisation n'avait pas la même échelle, la même détermination, elle devrait suivre la même voie ; l'effort que vous donnez doit se répercuter sur tous les confédérés et chacun doit contribuer dans les mêmes proportions. C'est pourquoi je crois que la question d'augmentation des cotisations devrait être réservée et correspondre à une étude très approfondie, avec une documentation qui vous serait donnée pour vous prononcer, et la faire concorder avec la carte et le timbre confédérat, parce que j'ai peur que, tous les deux ans, on bouleverse tout le système financier et des Fédérations et des Bourses du Travail et des organisations. Il est nécessaire que vous suiviez une méthode qui vous mène directement au but. Vous ne pouvez le faire que par la carte confédérale en déterminant dans quelles conditions elle sera mise à la disposition des sections syndicales et c'est pourquoi, si la situation n'est pas précaire en tant que besoins de la Confédération, il est nécessaire de ne pas augmenter la cotisation et d'attendre que des données plus précises soient fournies pour que nous puissions établir dans deux ans, si possible, la carte confédérale avec une cotisation unique pour tous les confédérés.

*(Cris de : la clôture.)*

Adoptée.

**Constant.** — J'ai mandat de la Bourse d'Orléans de proposer au Congrès de changer le mode des cotisations à la section des Bourses du Travail. La cotisation qui est payée actuellement est de 0 fr. 35 par syndicat et par mois. Ainsi, les syndicats qui se composent de 20 ou de 30 membres paient autant que ceux qui se composent de 2 ou 3.000. Et voyez l'illogisme : à la Bourse d'Orléans, nous payons trois fois plus qu'à la section des Fédérations où actuellement nous payons 48 fr. par an pour 1.000 membres, étant donné les petits syndicats de la Bourse d'Orléans, nous payons pour 1.000 membres 130 fr. par an. Il nous est impossible de supporter de pareilles charges. En plus, dans les petites Bourses du Travail, nous avons énormément de voyageurs, des charges épouvantables et il nous est impossible de continuer à verser des sommes aussi fortes. J'es-

time, comme le disait Bourderon, qu'il serait nécessaire de partager entre toutes. Est-ce qu'il serait impossible à chaque syndiqué de donner un sou par an à la C. G. T. ? celui qui le refuserait n'aurait pas beaucoup de syndicalisme. Nous avons maintenant proposé cinq centimes par membre et par an pour tomber à peu près dans le chiffre de la Commission. Le Comité demande 12.084 fr. par an. En portant la cotisation à 5 centimes par membre et par an, étant donné que nous pouvons tabler sur 250.000 syndiqués ; il y a des syndicats qui trichent dans leur Bourse, des Bourses qui trichent à la Fédération et des Fédérations qui trichent à la Confédération. En appliquant le timbre confédéral, vous triplerez le nombre des cotisations. Dans ces conditions, je propose au Congrès de changer le mode de cotisation, de le porter à 5 centimes par membre et par an.

**Lévy.** — Je suis fort étonné de voir les camarades qui viennent ici marchander ce que le Comité confédéral demande. Au nom du Comité confédéral, nous repoussons l'augmentation qu'on vient d'indiquer de 35 à 40 centimes pour les Bourses et de 4 à 5 fr. pour les Fédérations. Nous avons constaté à chaque congrès qu'on apporte ici un rapport financier et on s'aperçoit que notre budget est moins fort que celui d'une fédération moyenne. J'ai dit souvent au Bureau, moi qui suis trésorier depuis quelques années, qu'il faut dire la vérité. On exige de nous un travail de propagande et en outre des publications, que sais-je, et on ne nous en a jamais donné les moyens. Nous n'avons qu'un budget d'administration ; il faut que les organisations le sachent, il faut nous donner un budget de lutte et de propagande. Si les organisations croient qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait un Bureau confédéral pour faire de la propagande et envoyer des délégués, enlevez-lui le pouvoir et faites le nécessaire pour répondre à toutes les demandes, aidez les petites fédérations qui ne peuvent le faire, mais ne réclamez plus rien au C. C. Les propositions que nous formulons sont très faibles, mais nous avons constaté qu'avec peu d'argent nous faisons beaucoup, mais donnez-nous ce peu d'argent ! Vous ne nous donnez rien du tout. Jamais à la section des Bourses, du temps de Pelloutier, on n'aurait consenti à payer une seule délégation parce que nous avions juste... Cependant quand, par hasard, on envoie des camarades dans les grèves ou en délégation, c'est après avoir examiné si ce ne sera pas trop loin. Alors, nous demandons qu'on nous arme et quelles que soient les opinions des camarades et des fédérations qui nous entourent, il faut que les fédérations soient rattachées d'une façon absolue. Nous avons un lien moral, peut-être assez faible pour quelques fédérations. Il faudra que, dans un temps plus ou moins rapproché, chacun ait sa carte confédérale. Je n'ai pas besoin de m'étendre. Il y a longtemps que nous voulions demander cette faible augmentation. Ce n'est pas, d'ailleurs, une augmentation de 60 %, mais de 30 %, c'est-à-dire de 4 à 6 et de 35 à 50 et cela serait de 60 % que cela ne nous ferait pas peur. Il y a des fédérations qui ont beaucoup d'argent dans leur caisse et qui n'en font rien. Peut-être que le C. C. pourrait en faire quelque chose pour la propagande, les grèves et la grève générale. Il y a une Commission qui n'a pas fonctionné, parce que vous aviez décidé à Bourges qu'il y aurait un secrétaire en permanence. Qu'est-ce qui fait la force des fédérations ? c'est quand elles peuvent disposer de camarades. Quand ils travaillent à l'atelier, on ne peut les prendre ; il faut des camarades qui soient des propagandistes de la Confédération, décidés à sacrifier leur temps, même leur liberté pour la Confédération et il faut les rétribuer pour qu'ils puissent aller en province. Déjà dit cela à la Commission ; on demandait : qu'est-ce que vous ferez de cet argent ? Nous ferons que les Commissions puissent fonctionner, que, quand nous aurons un conflit, une heure après un camarade s'y dirige. Nous voulons que les Bourses du Travail soient visitées, que les Fédérations en province puissent avoir des renseignements ; un ou deux camarades seraient toujours en province. Les Fédérations, les Bourses seraient plus liées. C'est à cette besogne qu'il faut s'attacher, en attendant que nous ayons des organisations plus solides, mieux faites, des statuts plus rigides. Nous avons à organiser les fédérations régionales, départemen-

tales. Il faut que la Confédération ait les moyens de faire ce travail. Vous ne nous les avez pas donnés ; nous ne devrions même pas avoir besoin de discuter, ce devrait être par acclamations qu'on nous donne ce qui est réclamé, et alors nous pourrions reprocher au prochain congrès de ne pas avoir fait de propagande, si vous donnez les fonds qu'on vous demande. (*Vive approbation*).

Pour ce qu'a dit le camarade d'Orléans, je lui donne raison. Je constate que les petites Bourses paient autant que les grandes. J'ai demandé à la Commission de réunir, non pas sur la question de principe, mais d'administration et d'application du timbre confédéral, dans un délai de six mois, une conférence. La conférence sera composée de représentants des Bourses du Travail et des Fédérations et nous ne nous occuperons que de la question purement administrative, tout en nous occupant de la question d'espèces, qui n'est pas la seule, régler la question des Fédérations régionales et départementales, qui ont fait dans la commission de vérification des mandats, une discussion du commencement à la fin. Il faut que nous arrivions au prochain Congrès avec tous les syndicats remplissant la double obligation et, pour cela, il faut que les syndicats sachent à quelle organisation régionale ou départementale ils peuvent adhérer. Nous nous occuperons, dans cette conférence, de régler régionalement ces organismes, de faire non pas une carte géographique officielle, mais une carte géographique économique, régionale, dans les conditions que nous déterminerons. Nous devons voter le principe de l'augmentation de la cotisation, en fixer le taux, et voter en principe l'application, pour le prochain Congrès, de la carte confédérale et nous étudierons comment nous appliquerons le timbre confédéral. Il y aura des difficultés. Toutes les organisations ont des systèmes de comptabilité que nous ne voulons pas bouleverser. Nous ne sommes pas des gens qui font des propositions sans les étudier.

Si cela est fait, quand il y aura une vérification des mandats dans les Congrès, ce sera facile. La Fédération dira : le syndicat remplit la double obligation, le délégué aura le livret de la Bourse du Travail, possédant autant de timbres qu'il y aura de mandats. Ceci est applicable immédiatement. Et que la Commission modifie le système de perception, cela ne fera aucune dépense, parce que c'est simple. Mais nous ne pouvons pas, pour le timbre confédéral, demander l'application, il faut que ce soit étudié. Je demande donc que le Congrès décide en principe l'augmentation de la cotisation ; après, nous fixerons le taux et nous demanderons l'application immédiate du livret du syndicat.

*Un délégué.* — Notre Fédération demande que la carte confédérale soit rendue obligatoire. Je vous demande si vous avez des objections d'ordre financier.

**Lévy.** — Je demande que ce soit renvoyé pour le mode de perception, demander à chaque organisation dans quelles conditions elle pourrait l'adopter.

**Hayart.** — Le Conseil d'administration de la Bourse du Travail de Béziers m'avait chargé de demander l'organisation d'un referendum sur les questions : augmentation des cotisations, caisse confédérale de grève... j'avais déposé une proposition, mais Lévy me donne satisfaction. Puisqu'on doit se référer aux organisations elles-mêmes sur la manière de verser cette cotisation, je m'y rallie.

Je propose de renvoyer la question du livret à la conférence.

**Constant.** — Ce n'est pas ici qu'on peut démontrer comment ce timbre pourra être proposé. A mon avis il devra être en deux parties, celle de la section des Fédérations et celle de la section des Bourses. De cette façon, quand un syndicat se présenterait à une Bourse du Travail on saurait s'il appartient à l'organisation confédérale.

**Lévy.** — La Bourse du Travail pourrait timbrer du timbre de Bourse.

**Le Président.** — Voici une proposition du camarade Roche :

« Le Congrès décide de porter la cotisation de la section des Fédérations à cinq centimes par membre et par an. Celle de la section des Bourses est portée à 0 fr. 40 par syndicat et par mois. »

**Lévy.** — On propose des cotisations annuelles. Je demande à ceux qui ont des propositions quel sera le système de perception.

**Roche.** — C'est le même qui est maintenu. Vous augmentez la cotisation de deux millièmes. Pour la proposition d'Orléans, vous vous êtes rendu compte de la recette. Or, le C. C. demande une recette qui, dans sa pensée, devrait être de 30.000 francs et moi je la porte à 33.684 francs. En adoptant celle d'Orléans, vous la portez à 21.000 francs pour la section des Fédérations, 15.000 francs pour les Bourses, total 36.600 francs. Or, l'augmentation réelle est de 80, non pas de 60 %.

**Janvion.** — Je relis les conclusions de la Commission. « Porter à 6 francs par 1.000 au lieu de 4, la cotisation à la section des Fédérations, et à cinq centimes par an et par membre, la cotisation à la section des Fédérations. »

**Lévy.** — La Commission propose un mode de perception, pour les Bourses, que nous ne pouvons pas accepter. Il serait inapplicable. Il ferait payer à l'Union de la Seine 5.500 francs par an.

Puisqu'il y a beaucoup de Bourses qui ont consenti à cette augmentation, je demande que momentanément, jusqu'à la conférence, on nous laisse ce délai pour examiner de quelle façon les Bourses la paieront. Nous ne prenons pas les organisations à la gorge. Elles ont payé ce qu'elles ont pu et c'est avec bonne foi que nous avons enregistré la somme qu'elles versaient. Nous avons besoin, en ce moment, avec les emprisonnements et tout ce qui se passe, que les organisations nous aident. Nous ne voulons pas 4.000 francs, nous ne sommes pas des mendiants, nous voulons quelque chose de mieux. Nous voulons une cotisation qui nous permette de faire la propagande et, quand le secrétaire de la Confédération dit : il faut faire telle dépense, moi qui suis partisan de la plus grande propagande, je ne veux pas avoir à le refuser et à passer pour un trésorier qui ne veut pas aller en avant. Vous ne refuserez pas les sommes que nous demandons. Sur les budgets que vous nous accordez, il faut payer les répertoires, les rapports au Congrès, toutes les affiches, que sais-je encore. Il ne reste pas de fonds pour la propagande. Vous ne pouvez pas voter un ordre du jour de blâme au Comité parce qu'il n'a rien fait pour la propagande, parce que vous ne lui avez pas donné les moyens de faire quelque chose. Je serais le premier à être contre le bureau confédéral, s'il n'avait pas fait la propagande nécessaire, en ce qui concerne l'antimilitarisme et la grève générale.

**Roche.** — Est-ce que quelqu'un vous a traités de mendiants ?

**Lévy.** — Je ne suis pas un académicien, je parle comme je pense. Les camarades savent ce que c'est avec franchise que je demande, quand j'ai quelque chose à demander. (*Applaudissements*).

**Janvion.** — Puisqu'il y a une conférence, je demande qu'on lui soumette la question de la cotisation des Bourses.

(Adopté.)

**Constant.** — Je demande que le rapport soit mis aux voix, tel qu'il était indiqué la première fois.

**Le Président.** — Je mets aux voix la résolution suivante qui semble résumer les désirs de tous :

« Le projet d'augmentation de la cotisation, de 4 à 6 francs par mille membres et par mois, pour la section des Fédérations et le changement pour les Bourses du mode de cotisations habituelles en les ramenant au mode des Fédérations, à raison de 5 centimes par an et par membre est renvoyée à une conférence des délégués des Bourses et du Comité confédéral qui aura lieu à Paris, dans les six mois. »  
« A cette conférence sera étudiée également l'application du timbre confédéral que le Congrès vote en principe. »

(Adopté.)

**Fonclar.** — Du moment qu'une question est portée à l'ordre du jour, elle doit être solutionnée... Cela va très bien ; quand je reviendrai vers mon

organisation, je lui rapporterai la décision du Congrès, mais je tiens à protester contre cette manière de faire et que ma protestation figure au procès-verbal. (*Vives interruptions*).

### CAISSE CONFEDERALE DE GREVE

**Trotebas.** — J'ai combattu l'institution d'une caisse de grève au sein de la C. G. T. Il me semble que nous sommes tous des syndicalistes ayant fait leurs preuves. Nous savons ce que l'institution de caisses de grèves nous a parfois valu d'injures dans les conflits... Or, aujourd'hui on fait une proposition de se décharger les épaules et de jeter cela dans les jambes de la C. G. T. Vous ne pourrez pas suffire, malgré toutes les sommes que vous verserez, à la satisfaction de toutes les organisations en conflit et alors, qu'arriverait-il ? Que le C. C., dans les Congrès, n'aurait pas seulement les critiques qu'il a pu avoir au début du Congrès, mais qui dureraient peut-être tout le Congrès. Il y aurait toujours des protestations. Je dis que l'institution d'une caisse de grève est un bâton qu'on jette dans une roue. Le C. C. ne doit pas être une vache à lait qui ne pourrait satisfaire de toutes parts, mais il doit être une institution de propagande. Je conclus contre le principe d'une caisse de grève. (*Approbaton*).

**Voirin.** — Le projet présenté au Congrès est la manifestation d'une tendance à la centralisation excessive. Cette tendance risque de porter atteinte à l'initiative des syndicats et, si elle se généralise, elle peut complètement tuer cette initiative. Or, l'initiative des syndicats dans le sein des Fédérations constitue la base de la force du syndicalisme français, qui est très en rapport avec le tempérament français. S'il y avait cette caisse, il y aurait danger que les syndiqués comptent trop sur les secours accordés par cette caisse de grève. D'autre part, les patrons pourraient calculer quelle serait la force de l'effort donné par la caisse de grève pour défendre les travailleurs en conflit ou se baseraient sur la puissance de la caisse de grève. On verrait en France, ce qu'il y a eu en Angleterre, pour les fortes caisses de grève. Le Congrès doit repousser les conclusions de la Commission et se déclarer contre le principe.

**Le Président.** — Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

(*Repoussé*).

**Janvion.** — Nous sommes aux conférences semestrielles.

**Leclerc.** — La Bourse de Clermont-Ferrand avait demandé la création de conférences semestrielles, auxquelles serait convoqué un représentant des Bourses du Travail. Nous avons constaté, en province, que les relations avec la C. G. T. n'étaient pas suffisamment suivies et trop souvent les militants de province risquaient de ne pas avoir une unité d'action suffisante. Nous demandions que les frais de ces réunions soient partagés en deux parties, frais de voyage à charge de la C. G. T. et séjour aux frais de l'organisation. Nous n'avions pas, entre les mains, le rapport financier du C. C. A ce moment nous avons fait disparaître les frais à la charge de l'organisation fédérale, pour les mettre entièrement à la charge des organisations. On nous a fait observer que ce ne serait pas pratique à appliquer. Nous avons demandé à la Commission de renvoyer à la Conférence des secrétaires des Bourses et des Fédérations, qui sera réunie. (*Approbaton*).

Nous restons convaincus que si ces conférences pouvaient avoir lieu, tous les militants de Paris et de province en retireraient des avantages sérieux. On parlait d'organiser la propagande d'une façon plus intensive. Est-ce que les Bourses du Travail ne sont pas les centres qui doivent dans leur région organiser cette propagande ? Et si nos camarades de province venaient plus souvent à Paris, ils pourraient s'entendre avec le C. C. pour l'organisation de ces conférences.

**Duchêne.** — La Commission vous demande de renvoyer cela à la Conférence qui aura lieu dans six mois. Mais voyez-vous tous les secrétaires

des Bourses faire une petite ballade à Paris !! (*Interruptions*). On se plaint de ne pas être en contact. Eh bien, je voudrais voir les syndicats et les Bourses répondre aux circulaires et aux referendums.

**Blanc.** — Les frais ne seraient plus partagés, mais supportés par les Bourses elles-mêmes. Je considère que les Bourses de n'importe quelle importance sont libres d'envoyer leurs délégués à Paris se concerter avec les camarades parisiens, ce qui serait d'une propagande utile, efficace pour l'organisation, Mais, reste à supporter les frais par la C. G. T. La proposition de Clermont-Ferrand serait d'une utilité pour tout le monde.

*Le délégué de Clermont-Ferrand.* — Nous prévoyons que les Bourses peuvent s'entendre régionalement et envoyer un délégué pour trois organisations.

**Guerry.** — Je ne puis accorder à cette question l'importance des camarades de Clermont-Ferrand. Dans les centres de Province, nous avons tous plus ou moins de Congrès qui se tiennent presque tous les ans. Nous obligeons les camarades à se déplacer d'un bout du département à l'autre, au moins une fois par an. Comment les Bourses pourraient-elles supporter les frais de deux voyages par an jusqu'à Paris, sans nuire à leur propagande. Il y a des Bourses qui se plaignent constamment de ne pas avoir les fonds nécessaires pour la propagande locale et qui disent : Si nous avions l'argent nécessaire, nous pourrions faire venir des membres du C. C. Je crois qu'il vaudrait mieux conserver l'argent pour faire venir un délégué dans votre centre, qui pourra expliquer ce qui se passe et en même temps faire de la propagande.

**Le Président.** — Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

Adopté.

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Guerry.** — A l'heure actuelle, le syndicalisme français est dans l'incapacité complète d'avoir son organe quotidien. Je me permets de dire que nous aurions pu jeter un regard un peu plus loin que le pays où nous vivons. Regardez ce qu'il vient de se passer au Congrès des Trade-Unions, à Nottingham. Est-ce qu'ils n'ont pas pris la résolution de verser le plus d'argent possible pour constituer un journal quotidien ? Vous me dites : combien sont-ils ? Mais, si nous voulions voir plus loin, nous vous dirions : vous nous donnez raison, lorsque par tous les moyens possibles, nous disons qu'il faut d'abord faire le recrutement syndical, élargir les cadres. C'est la raison primordiale. Ne dites pas qu'il faut que nous repoussions cela absolument. Dites que, momentanément, nous nous reconnaissons dans l'impossibilité d'accomplir un tel effort, mais que nous avons pour devoir de donner mandat au C. C. d'étudier les meilleurs moyens pour arriver le plus rapidement possible.

Si les camarades de Paris ont bénéficié, depuis quelque temps, d'un recrutement exceptionnel, on peut le dire sans fausse honte, est-ce que le journal *l'Humanité*, est-ce que la *Guerre Sociale* n'y ont pas contribué pour une large mesure ? Si nous pouvions arriver à donner au syndicalisme français son propre organe, en dehors de toute cuisine et de toute combinaison, ce serait très bon. Mais nous n'avons que le droit de dire au C. C. qu'il doit rechercher les moyens les plus pratiques pour mettre à exécution un tel projet, qui servira mieux la cause peut-être que tous les autres.

**Tabard.** — Moi non plus, je ne suis pas de l'avis de la Commission. Je sais que ce n'est pas l'habitude d'en parler dans les milieux ouvriers. On a horreur du commerce et, cependant, il y a des combinaisons à trouver dans le commerce, qui seraient bonnes à appliquer dans un journal. Lorsqu'on fit la *Voix du Peuple*, pour la première fois, on examina des affaires, de la réclame, voir si, par des annonces, on ne pourrait pas récupérer une somme qui nous permettrait de lancer le journal. Je me demande s'il n'y a pas lieu d'envoyer la question au C. C. en indiquant qu'il y aurait nécessité de rechercher les moyens commerciaux... (*Interruptions*).

On parle de la *Guerre Sociale* et de *l'Humanité*. Mais, est-ce que c'est le

journal de la C. G. T. ? l'*Humanité* appartient à des politiciens et la *Guerre Sociale* à quelques individualités. C'est leur droit, mais la C. G. T. ne peut pas se passer d'un organe. Je propose que l'affaire soit renvoyée au C. C. et qu'on envisage la question commerciale. (*Protestations*).

**Thil.** — Guerry a dit qu'au dernier Congrès des Trade-Unions, il a été décidé la création d'un journal syndicaliste. La Commission d'organisation avait estimé qu'il fallait 150.000 livres sterling, soit 3.750.000 fr. Immédiatement, dans le Congrès des Trade-Unions, 1.750.000 ont été souscrits et on a imposé à tous les syndiqués anglais une cotisation annuelle d'un shilling et demi. Dans un an l'organe syndicaliste anglais existera. Ce sont des choses bonnes à apporter, pour voir que si le tempérament français est plus impulsif, les Anglais sont plus pratiques et ils auront leur organe à eux, sans compromission.

**Janvion.** — J'aurais voulu que la C. G. T., qui a un organe hebdomadaire, le fit lisible et intéressant. Mais je crois que la Commission de la *Voix du Peuple* ne peut faire un journal qui attire beaucoup de lecteurs en dehors de nos lecteurs corporatifs. Le journal quotidien demande de s'alimenter avec le sel de la polémique, qui facilite la circulation des idées et des opinions. On a discuté tout le temps sur des questions personnelles. On a fait valoir que, dans un syndicat qui devait être l'expression corporative et professionnelle, il ne devait pas s'immiscer de questions purement politiques ; je me demande comment, avec le nombre des cotisants de la C. G. T., que vous comparez, je ne sais pourquoi, avec le nombre extrêmement élevé des cotisants anglais, comment on peut envisager cela dès maintenant. Je suis de votre avis pour plus tard ; il faut la création d'un quotidien. Attendu que vous êtes obligés, pour donner une allure intéressante à des opinions syndicalistes, de créer des journaux hebdomadaires, parce que la *Voix du Peuple* ne peut accepter les articles, dit de polémique. On confond toujours la liberté de la critique avec la liberté de l'injure. Niel a dit que le rapport de la section des Bourses avait un ton injurieux. Il suffit qu'il y ait des différences d'idées exprimées ou de tempéraments plus ou moins opposés pour qu'on dise : voilà de la polémique, voilà le ton injurieux.

Je puis vous dire que, pour faire vivre votre journal, je le dis comme ancien journaliste un peu professionnel, pour avoir un quotidien, il faut 30.000 lecteurs, 1.000 francs par jour. Je me demande, lorsque pour les cotisations vous mettez autant d'attention à ne pas surcharger le budget des Bourses et des Fédérations, comment vous pouvez avoir l'idée avec la quantité fort minime de cotisants syndicalistes, de fonder un journal quotidien qui serait obligé, comme le dit la Commission, d'aller chercher des ressources extérieures, des combinaisons, comme des quotidiens qui se sont fondés pour une certaine affaire. Lorsqu'on a le doigt dans l'engrenage, tout y passe. Ce sont les 100.000 paletots, ou autre chose. Ce n'est pas avec les modiques ressources du syndicalisme français que vous pouvez avoir, sans vous mentir à vous-mêmes, l'idée de créer un journal. Il vaut mieux nous occuper de la question pratique, de réaliser la fusion des journaux corporatifs, qui puisse montrer par des articles nettement corporatifs l'idée d'avoir dans la *Voix du Peuple* des polémiques de pour et de contre, montrant que déjà l'esprit du syndicalisme français peut émettre des idées contradictoires. Un journal purement syndicaliste ne sera pas lisible. Il n'y aura que les syndiqués français et combien ! qui le liront. Il ne pourra pas, en dehors de ce cadre général, trouver des lecteurs.

On parle d'un journal quotidien qui sera créé en dehors de la C. G. T. Nous ne pouvons pas en prévoir l'avenir, mais il aura certains membres du C. C. comme rédacteurs. Comment affirmer que ce journal-là ne sera pas considéré dans l'opinion publique, comme étant le journal officiel de la C. G. T. ? C'est pour cela que je me rallierai à ce qu'a dit un camarade : renvoyer l'étude de ce projet au Bureau de la C. G. T., mais à la condition que si la question d'un journal quotidien doit se discuter, ce ne sera qu'avec les ressources propres de la C. G. T. (*Approbaton*).

La séance est levée.



11<sup>me</sup> SÉANCE. — SAMEDI 10 OCTOBRE (après midi)

**Président : Thuilier ; assesseurs : Roueste et Andrieux.**

**Le Président.** — Je viens de recevoir la motion suivante :

« Le Congrès décide qu'à l'avenir, les organisations qui demanderont la mise à l'ordre du jour des Congrès, corporatifs nationaux d'une question quelconque, devront fournir un rapport sur cette question trois mois avant le Congrès, à charge par le bureau confédéral de publier tous les rapports, soit dans la *Voix du Peuple*, soit dans la brochure des rapports du Comité confédéral.

« *Signé* : ESCUDIER, CHEYTION, Agriculteurs du Midi ; Albert HAYART, délégué de la Bourse du Travail de Béziers. »

Adopté.

**Le Président.** — J'ai reçu une autre motion :

« Le Congrès de Marseille décide que les quatre questions choisies par le referendum aux organisations syndicales seront placées en tête de l'ordre du jour au prochain Congrès, c'est-à-dire aussitôt après les rapports confédéraux. S'il y a lieu, les questions d'ordre administratif et les propositions de révision des statuts seront renvoyées à l'étude de Commissions, mais dans tous les cas ne seront discutées qu'après les quatre sus-indiquées.

« C. VOIRIN, BRUON, LEFEVRE, BLED.

**Bruon.** — Nous remarquons que dans le Congrès actuel les quatre questions qui devaient être traitées viennent absolument en dernier ressort, et nous considérons que les questions déterminées par les différentes organisations sont d'un ordre tout à fait général, ayant eu la majorité des voix des autres organisations. Tout en maintenant la décision d'Amiens, nous demandons que les quatre questions devront être traitées... (*Interruptions*). Nous demandons une Commission qui étudiera diverses modifications.

**Le Président.** — Nous avons renvoyé les questions d'ordre intérieur pour passer aux questions les plus intéressantes, celles de l'ordre du jour. (Adopté).

Une proposition signée Morel me parvient, demandant la discussion de la suite de l'ordre du jour.

DIMINUTION DES HEURES DE TRAVAIL

**Pélessier.** — J'ai mandat du Syndicat des Mineurs de la Loire de poser sous forme de vœu une motion qui certainement a sa valeur. Vous savez peut-être que les Mineurs sont régis par une loi de 1810. Depuis un certain temps, une loi a été projetée pour limiter la journée de travail à huit heures de présence dans les mines. Malheureusement, la loi n'a pas eu son effet, mais, dans la région minière de la Loire, il s'est passé des faits en dehors des organisations de la C. G. T. : des organisations ont passé des conventions avec les Compagnies, contrairement au principe de la journée de huit heures. Je veux parler de la loi Boudenot. Ce particulier quelconque, du Sénat ou de la Chambre des Députés, a proposé une loi par laquelle, en 1910, on doit arriver, pour l'abatage, à neuf heures de présence. Mais que s'est-il passé ? C'est qu'au printemps de cette année, par l'intermédiaire de M. Viviani, le secrétaire de la Fédération régionale de Mineurs s'est exprimé de passer une convention consacrant d'une façon définitive neuf heures de travail, alors que le même groupement avait consenti huit heures et demie en 1908 et neuf heures en 1910, c'est-à-dire de deux ans en deux ans. Ces faits ne sont pas appelés à se renouveler. Je l'indique pour qu'à l'avenir on se dispense de passer ces compromissions qui, en 1910, seront bien le contraire de la loi, parce

qu'on a essayé dans le bassin de la Loire et on a obtenu ce qui ne s'est pas obtenu dans le Pas-de-Calais ni dans le Nord. La loi Boudenot, dans la Loire, a eu son plein effet, mais ce n'est pas la même chose, parce qu'il y avait l'esprit politique gouvernemental. Je tiendrais à ce que ces faits ne se renouvellent pas.

C'est un principe qui doit définitivement s'établir. Lorsque nous sommes adhérents à la C. G. T., à une Fédération nationale, on ne s'inspire plus des décisions des Congrès. La décision du Congrès, c'est la journée de huit heures. Il est incompréhensible, idiot, de se recommander de la C. G. T. et de passer des conventions contre l'esprit de la loi avec les patrons. Voici notre motion :

« En ce qui concerne la journée de huit heures :

« Le Congrès de Marseille, considérant que les organisations ouvrières adhérentes à la C. G. T. doivent avoir pour mission absolue de proclamer énergiquement la journée de huit heures et de la mettre en application purement et simplement en toutes circonstances.

« Le Congrès décide, en conséquence, que les organisations doivent, d'une façon absolue, s'interdire, à l'avenir, les compromissions étrangères et surtout gouvernementales qui n'aboutissent qu'à tronquer les décisions confédérales sur la journée de huit heures.

« Le Congrès estime que la journée de huit heures doit enfin être appliquée définitivement et sans tergiversation, partout où l'esprit ouvrier est acquis à ce principe.

« Pour le Syndicat des Mineurs de la Loire, adhérent à la Fédération d'industrie des Ardoisiers et Mineurs,

« PELISSIER

« Pour la Chambre syndicale des ouvriers Mineurs de l'Aveyron,

« V. MOZARD. »

**Quillier.** — Cette question est absolument intéressante. A Marseille, nous l'avons étudiée et l'Union des Chambres syndicales ouvrières, examinant le rapport qui lui était présenté par le délégué, l'a accepté à l'unanimité. Il est inutile que j'apporte ici des arguments, qui ont été ressassés, des avantages qui découlent d'une limitation des heures de travail. J'ai reçu mandat de déblayer le débat de la question de limitation des heures de travail qui ne serait pas celle de la journée de huit heures, car les travailleurs ne peuvent réclamer une limitation autre que celle de la journée de huit heures, sauf dans des circonstances exceptionnelles. A côté de la journée de huit heures, il y a une autre forme de limitation du temps de travail qui est celle du repos hebdomadaire, loi absolument imparfaite et qui n'est pas appliquée. Nous insistons pour que sur cette question une agitation soit faite jusqu'à ce qu'elle reçoive satisfaction. Voici notre résolution :

« Considérant que la diminution des heures de travail doit procurer aux travailleurs des avantages physiques, moraux et sociaux ;

« Considérant que la journée de huit heures est la forme de diminution la mieux comprise et que c'est pour elle surtout que le prolétariat lutte depuis longtemps, le Congrès décide :

« Que les ouvriers doivent placer la journée de huit heures — sauf le cas de force majeure — en tête de leurs réclamations, chaque fois qu'ils seront obligés de revendiquer à leurs employeurs ;

« Que le 1<sup>er</sup> Mai reste le jour choisi des manifestations générales pour l'obtention des huit heures et donne mandat au Comité confédéral de rappeler avant cette date, aux organisations adhérentes, cette décision ;

« Que les propositions présentées au Congrès d'Amiens par la Commission chargée de rapporter sur les huit heures, réglant la méthode de propagande et régularisant les moyens d'action, sont confirmées.

« D'autre part, considérant que la loi sur le repos hebdomadaire ne  
« s'étend pas à tous les travailleurs et laisse la possibilité de trop de  
« déviations, le Congrès décide qu'il y a lieu d'en poursuivre la modifi-  
« cation et la stricte application, par une agitation continue jusqu'à com-  
« plète satisfaction.

« U. QUILLIER,

« Bourse du Travail de Marseille ; Bourse du Travail de Roanne ;  
« Syndicat des Ferblantiers-Plombiers de Marseille. »

Dans le cas où il y aurait nécessité à faire un mouvement d'ensemble, cette question devrait être soumise par referendum aux organisations ouvrières adhérentes à la C. G. T.

**Thomas.** — Permettez-moi de donner lecture de la motion que dépose ici la Fédération du Bâtiment. C'est exactement la même que celle qui a été votée par elle à son Congrès de Saint-Etienne en avril dernier :

« Le dixième Congrès Confédéral, soucieux de poursuivre la besogne  
« syndicale qui lui incombe, déclare : que les efforts des travailleurs doi-  
« vent tendre à la réalisation de la journée de 8 heures, comme représen-  
« tant la durée maximum du travail quotidien.

« Décide que pour orienter les organisations vers ce but, il y a lieu de  
« connaître les conditions en usage dans chaque localité et dans chaque  
« région, afin de posséder les éléments de nature à guider le Comité  
« confédéral.

« A cet effet, le Congrès invite les Fédérations, les Bourses, les syndi-  
« cats, à établir ces conditions en répondant à la consultation qui sera  
« faite.

« Charge le Comité confédéral, ces conditions établies, d'entamer au plus  
« vite une campagne de propagande et d'action pour intéresser le prolé-  
« tariat organisé dans la lutte qui va commencer, lutte qui aura pour but  
« de faire réduire la durée du temps de travail dans la mesure que permet-  
« tra la force de résistance de ces organisations.

« Le Comité aura pour devoir de mettre à la disposition des organisa-  
« tions les ressources nécessaires, sous forme de brochures, placards, jour-  
« naux, délégués, etc., avec entente des organisations centrales.

« Le Congrès compte sur l'activité des organisations confédérées et des  
« militants pour qu'au plus tôt la classe ouvrière s'achemine vers les cour-  
« tes journées et soit en mesure d'enregistrer des diminutions d'heures de  
« travail, afin de se rapprocher de la journée de 8 heures, objet constant  
« de nos efforts.

« De plus, le Congrès déclare que le marchandage et le travail aux pièces  
« constituent des modes de travail inconciliables avec les courtes journées  
« et donne mandat au Comité confédéral d'en poursuivre la disparition,  
« seul moyen dans certaines corporations de réaliser la réduction des  
« heures de travail.

« *La Fédération du Bâtiment.* »

Lorsqu'à Saint-Etienne, la Fédération du Bâtiment a voté cette motion en l'appropriant à son industrie, elle a pensé que si on doit avoir en vue la réalisation de la journée de huit heures, il est indispensable que, dans certaines régions où le travail aux pièces, où le marchandage continuent à subsister, qui sont des obstacles de par leur nature même à la réduction des heures de travail, il est indispensable de débarrasser d'abord le terrain de cette forme de travail. Elle a considéré qu'il était indispensable pour elle que le travail aux pièces et le marchandage disparaissent, et nous avons considéré que pour qu'on puisse entamer une action utile, pour qu'on puisse faire une œuvre véritablement de solidarité ouvrière et d'action, il était nécessaire de commencer par les régions où les heures de travail étaient élevées, où l'exploitation était plus intense. C'est pourquoi nous demandons que le C. C. adresse un questionnaire à tous les syndicats,

Bourses, Fédérations, de façon à pouvoir être renseigné sur les régions où doit porter l'effort, parce que l'exploitation est plus intense. Et nous avons dit aussi que dans les localités où on se sent la force de lutter par ses propres moyens, qu'on entame cette action. Nous disons que l'effort des Fédérations, de la C. G. T. en l'occurrence, sera porté sur les localités où les conditions de travail sont les plus mauvaises. Mais nous ajoutons que, comme cela vient de se passer à Paris, où les organisations syndicales sont assez puissantes, peuvent faire de l'action par elles-mêmes, que là, elles engagent cette action, et nous ne voulons pas dire par là qu'il ne faut pas que les organisations des autres points, parce qu'elles ne peuvent engager d'action, s'abstiennent, nous voulons simplement dire que pour obtenir des résultats, il faut que nous nous habituions à réduire, à limiter notre effort. Ici, il est plus nécessaire de le porter, parce que les ouvriers sont plus exploités. Et alors, pouvant porter dans cette région l'effort de tout le prolétariat, nous arriverons plus rapidement à obtenir la réalisation de la première étape de l'émancipation ouvrière, qui est la journée de huit heures. C'est dans cet esprit très large que la Fédération du Bâtiment vous apporte sa motion. Vous voterez cette résolution méthodique, pratique et susceptible de réaliser dans un avenir prochain la journée de huit heures.

**Céeroms.** — Je vous demande tout simplement, dans la revendication de la réduction de la journée de travail, que vous ne la limitiez pas à huit heures. 50 % de nos camarades déjà l'ont ; par conséquent, il y a lieu de la réduire. Je vous demande de dire que nous devons simplement engager les travailleurs quels qu'ils soient à poursuivre la réduction et nous nous rangerions à l'ordre du jour du Bâtiment s'il votait huit heures.

**Tabard.** — Depuis 1906 que la question est à l'ordre du jour, tout le monde l'a étudiée morceau par morceau. Le premier orateur a dit que c'était exclure ceux qui ne pouvaient appliquer la journée de huit heures. Ici, je parle au nom de la Fédération du Transport. Vous savez l'impossibilité matérielle pour nous de pouvoir faire huit heures, nous ne le pouvons pas. Mais tous nos actes ont montré que nous avons abrégé le plus que nous avons pu la journée de travail. Si nous ne pouvons compter par la journée, nous pouvons compter six fois huit 48 heures par semaine et nous acceptons de réduire de plus en plus la journée de travail.

**Broutchoux.** — Pour préciser davantage la pensée des camarades Pélissier et Mozard qui, au nom de leurs syndicats de mineurs, ont expliqué la situation dans la corporation relativement à la diminution des heures de travail, je tiens à faire quelques observations. Dans notre esprit à nous, il ne faut pas confondre la loi de huit heures et la journée de huit heures. La loi est quelque chose qui vient du Parlement et la plupart du temps n'est jamais appliquée ; tandis que la journée, c'est l'effort des intéressés et c'est seulement cela qui doit servir de baromètre pour les congressistes. Dans la corporation des mineurs, deux fabricants de lois, un député qui représente des ouvriers, qui représente des syndiqués, et un administrateur de mines, un capitaliste, ont trouvé le moyen de se mettre d'accord et d'accoucher d'une loi épatante, comme elles le sont toutes d'ailleurs. Elle dit : Article premier : à partir de telle date, il sera interdit aux patrons de faire travailler plus de 8 heures et demie. Toutefois, pour satisfaire aux exigences des besoins nationaux ou respecter certaines coutumes locales, les compagnies pourront faire faire des heures supplémentaires. (*Rires*). Ce qui revient à dire ceci : Article premier : Il est défendu de faire plus de huit heures ; art. 2 : On fera autant d'heures que les compagnies voudront. (*Approbation*). A côté de ce cataplasme sur jambe de bois, il y a des résultats. Dans certaines corporations, les ouvriers ont trouvé qu'en diminuant les heures de travail, ils diminuaient leur peine, ils avaient davantage de temps pour s'instruire et non pour continuer à grossir la fortune patronale. Dans ces corporations, on s'est dit : A partir de telle heure, nous ne travaillerons plus. Et quand cette idée a pénétré assez le cerveau, quand les intéressés ont été assez nombreux pour imposer cette diminution des heures de travail, la réforme a été accomplie. C'est ce qui distingue l'effort du véritable syndicalisme des tentatives

qu'entreprennent, à côté du parti syndicaliste, les camarades qui se réclament des différentes tendances politiques. C'est toujours pour ramener la question sur son véritable terrain. Pour la diminution des heures de travail, nous n'avons rien à attendre de la bonne volonté des patrons ni de la complaisance des légiférants ; il ne nous faut compter que sur nos propres forces. Et comme l'expliquait Gérooms, ce n'est pas seulement sur la plateforme de huit heures que nous devons concentrer nos efforts, mais vers la durée de plus en plus réduite de la journée de travail. (*Approbat-*

**Bruon.** — Je ne parle pas en ma qualité de membre de la Fédération du Bâtiment. Il est certain que j'accepte l'ordre du jour du Bâtiment, mais j'accepte aussi la modification demandée par notre camarade Gérooms. Nous devons tendre de plus en plus à la diminution des heures de travail. Le chiffre de huit heures ne doit pas être un mode pour fixer la journée, mais un maximum. On doit diminuer de plus en plus la journée de travail. Est-ce que le repos hebdomadaire n'est pas une façon de diminuer les heures de travail ; est-ce que la suppression des heures supplémentaires n'est pas aussi une façon de la diminuer ? Je voudrais exposer aussi une autre façon de diminuer, je veux parler de la semaine anglaise. Est-ce que vous ferez 48 heures de travail par semaine en travaillant 8 heures par jour, ou par exemple, 9 heures pendant 5 jours et ensuite 3 heures le samedi ? Ce que j'ai à dire m'est un peu personnel. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1906, je travaille dans une maison anglaise, je fais la semaine anglaise, au lieu de 60 heures, je ne travaille que 54 heures par semaine ; tous les samedis à midi, nous sommes libres jusqu'au lundi matin ; nous passons à la paye le samedi à midi. Et je dis : quand nous aurons préconisé les heures de travail sur la semaine anglaise, nous aurons avec nous, non pas seulement tous nos camarades qui demandent à être payés tous les quinze jours pour cette simple raison que la semaine anglaise implique la paye tous les samedis après-midi, et vous aurez, non pas seulement ces camarades qui sont payés à intervalles trop espacés, vous aurez aussi les camarades de toutes les corporations et les employés de commerce, coiffeurs, qui demandent le repos hebdomadaire.

Quelle objection fait-on à nos camarades employés ? Celle-ci : nous ne pouvons pas fermer le dimanche parce que l'ouvrier touchant sa paye le samedi soir, vient le dimanche matin faire des emplettes, et le dimanche est notre meilleur jour de vente. Quand nous aurons la semaine anglaise, ayant touché notre paye le samedi à midi nous pourrions faire des emplettes le samedi après-midi. Je demande qu'on étudie la question sous la forme de la semaine anglaise. Nous demandons un repos de 36 heures et les employés seront avec nous. Est-ce que nous ne voyons pas à Londres et dans les grandes villes anglaises les employés qui travaillent jusqu'à 9, 10 heures du soir, avoir une demi-journée de repos dans le courant de la semaine ? Si nous posons la question sur ce terrain, c'est pour faire œuvre utile. Il ne s'agit pas de dire : nous ne ferons que 8 heures, mais il faut diminuer pratiquement les heures de travail. (*Approbat-*

C'est en ce sens qu'est conçu l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès :

« Considérant que la diminution des heures de travail sous forme de « semaine anglaise entraîne forcément la paie à la semaine ;

« Considérant que cette forme permettra aux employés de toutes catégories de jouir d'une façon effective du repos hebdomadaire,

« Décide que cette forme de diminution des heures de travail sera soumise à la Commission de propagande chargée d'étudier la journée de « huit heures et la diminution des heures de travail.

« BRUON. »

**Jacquemin.** — Je viens insister pour apporter quelques observations à la thèse du premier orateur. Il demandait de fixer la date du 1<sup>er</sup> mai pour le mouvement d'ensemble de la journée de 8 heures. Fixer une date ne donne

pas de résultats. Nous nous en sommes aperçus en 1906. En fixant une date, on prévient le patronat qui se tient sur ses gardes et la grève échoue. Lorsqu'en 1906, nous faisons de la propagande chez les maréchaux pour essayer de sortir des ateliers, ils répondaient qu'il y avait des fers ajustés d'avance et les patrons pouvaient assurer la marche des chevaux. Il y avait un autre argument : le 1er mai est une date très mauvaise. Les maréchaux n'ont pas marché parce que le moment n'était pas favorable : les bourgeois sont partis, c'est à l'entrée de l'hiver que l'on doit le faire pour réussir.

Il y avait un autre argument, c'est que dans le mouvement de masse, nous n'avons rien à faire, nous ne pouvons faire pression sur le patronat, lorsque les transports sont arrêtés ; au contraire, lorsque nous sommes seuls en grève, nous pouvons faire quelque chose, parce que les transports ne peuvent marcher sans nous. Je demanderai qu'on laisse la latitude à toutes les corporations d'essayer un mouvement à l'époque à laquelle elles le jugeront le plus convenable.

**Bour.** — Je voudrais faire une réserve au nom des garçons de magasin, cochers, livreurs de la Seine. En principe, nous sommes partisans de la réduction des heures de travail, mais nous disons par contre : Il est impossible à un cocher, à un camionneur de réglementer ses heures de travail. Vous n'ignorez pas qu'un camionneur part le matin pour faire une tournée, il y a des accidents de voitures, des rues barrées, on attend plus ou moins longtemps, on ne peut donc limiter la journée. Je me rallierai à la motion du Bâtiment, à condition qu'elle demande la réduction dans la plus large mesure possible des heures de travail.

**Bodin.** — Depuis longtemps, nous sommes tous fixés sur cette question. Il n'est pas nécessaire d'apporter dans un milieu de militants qui sont appelés à faire des conférences, des arguments ; je n'ai donc qu'à fournir une déclaration au nom de l'organisation à laquelle j'appartiens, qui consiste à dire : Nous portons à votre attention que nous marchons tous d'accord avec l'ensemble du prolétariat pour diminuer les heures de travail. Mais cependant, il y a un particularisme spécial chez nous, c'est que nous ne faisons pas 12, 11, ni 10 heures, mais que nous faisons encore 14 heures. Dans le mouvement, donc, que nous allons entreprendre cette année nous allons lutter pour 10 heures. Que les camarades congressistes ne croient pas que ce soit un acte d'antisolidarité, parce que nous tenons à déclarer que lorsqu'ils le veulent nous marchons avec eux, mais nous sommes obligés de nous adapter à notre milieu et n'allons lutter cette année que pour 10 heures.

**Cordier.** — Broutchoux vous a déclaré une chose qui est absolument exacte : il y a chez les mineurs une loi qui permet aux compagnies de demander aux ouvriers mineurs des heures supplémentaires. Il a ajouté qu'on pouvait obtenir la réduction de la journée à 8 heures par la seule force de l'organisation. Je dis à Broutchoux que sur ces deux points nous sommes d'accord. Que nous obtenions des lois pour consacrer une chose ou que les ouvriers puissent l'obtenir par la force de l'organisation, cela revient au même. Le but que nous devons poursuivre, c'est l'organisation de plus en plus forte, la cohésion de tous les ouvriers et faire en sorte que les ouvriers aient la réduction des heures de travail sans être obligés de recourir à d'autres moyens.

La Fédération nationale des Mineurs est d'accord pour voter la proposition des camarades du Bâtiment. Il y a un point sur lequel nous ne pourrions pas la voter en ce qui concerne le travail à la journée : la suppression du travail aux pièces, parce que, dans les mines, ce n'est pas encore possible que les ouvriers puissent travailler à la journée ; les travaux sont disséminés dans des chantiers différents. Nous avons examiné dans nos Congrès nationaux cette question et nous avons conclu que le travail à la journée, en admettant même que nous puissions l'obtenir dans la mine, serait contre nos intérêts, parce qu'on mettrait dans chaque chantier un surveillant et que l'ouvrier, au lieu d'être libre, serait sous la pression patronale.

En ce qui concerne la suppression du marchandage, nous sommes d'accord avec les camarades du Bâtiment ; nous considérons que le marchandage dans la mine est préjudiciable aux intérêts des ouvriers. Voici ce que nous avons voté à Denain :

« Mais pour que le minimum de salaire ait son plein effet, nous protestons contre la façon de faire des compagnies qui distribuent, sans se soucier des lois humaines, sous une forme de parti pris, le travail à l'abatage... »

« Nous demandons l'abolition du système de marchandage. »

Nous sommes tous d'accord pour voter la motion du Bâtiment en disant que la suppression du travail aux pièces doit être faite là où elle est possible.

**Thomas.** — Nous ne disons pas aux organisations : vous devez organiser ceci, mais nous disons : vos efforts doivent tendre vers cela. Par conséquent, Cordier peut se rallier à notre proposition.

**Gordier.** — Pélissier a apporté un grief contre la Fédération des mineurs de la Loire, sous prétexte qu'elle aurait passé avec les compagnies un engagement concernant la durée du travail. Je n'ai pas à vous expliquer ce qui a pu se passer là-bas, je ne suis pas au courant. Pélissier a demandé qu'il soit protesté contre la façon d'agir de la Fédération de la Loire. Nous n'avons pas la convention, nous ne savons pas dans quels termes elle est passée, et dans tous les cas, je demande, contrairement à ce que disait Pélissier, que l'article 37 des statuts soit respecté.

**Le Président.** — J'ai reçu une proposition du Bâtiment :

« Considérant que la motion du Bâtiment peut donner satisfaction à tous, nous demandons la priorité. »

Une autre proposition :

« Nous proposons que le 16<sup>e</sup> Congrès confirme purement et simplement la décision d'Amiens. »

(*Protestations, voir diverses* : La priorité pour le Bâtiment).

**Le Président.** — Vous connaissez l'ordre du jour du Bâtiment, ainsi que la résolution votée à Amiens sur cette question.

**Un délégué.** — Il y a une proposition de renvoyer à la Conférence des Bourses et Fédérations pour l'augmentation des cotisations fédérales, mais qui élèverait ces cotisations spéciales de 10 %. Nous demandons que le 1<sup>er</sup> mai reste une manifestation en faveur de la diminution des heures de travail. Nous demandons aussi qu'on ne précise pas que le marchandage et le travail aux pièces sont gênants. Vous auriez dû ne pas négliger non plus le travail à domicile pour d'autres professions ; de plus, envisager les raisons qui empêchent, pour les uns, la réalisation de la journée de huit heures ou la diminution des heures de travail. Il n'y a pas à déterminer les moyens de propagande ; on n'a pas à spécifier plutôt le travail aux pièces que le travail à domicile, c'est la même chose. (*Protestations*). Je dis que si vous parlez des formes de travail qui empêchent, qui entravent la diminution de la journée de travail, vous devez les énumérer toutes ou ne pas en parler. D'autre part, la résolution d'Amiens qui se trouve dans des circonstances identiques selon moi, nous donne davantage satisfaction que la proposition du Bâtiment.

**Le Président.** — Il y a d'autres propositions, est-il utile d'en donner lecture ?

*Voix diverses.* — Non.

(On vote sur la priorité pour la proposition du Bâtiment).

Adopté.

**Le Président.** — Il n'y a donc qu'une seule proposition à mettre aux voix, puisque les camarades se sont mis d'accord, c'est celle du Bâtiment commentée par ses auteurs.

Adopté.

Le Président donne lecture du télégramme des potiers de Vallauris, adressant au Congrès ses fraternelles sympathies et ses remerciements.

Lecture d'une proposition de Tunis tendant à ce que les camarades fonctionnaires ne puissent plus être délégués. Renvoyée à la Commission de modification des statuts pour le prochain Congrès.

Protestation des travailleurs sur cuivre de Lyon, contre le peu de temps réservé à la discussion des questions à l'ordre du jour et émettant le vœu qu'il n'en soit plus ainsi dans l'avenir.

**Luquet.** — Une résolution a été prise à Amiens, aux termes de laquelle on ne recevrait plus de vœux dans un congrès. Ils restent platoniques généralement et nous perdons un temps infini à les discuter. Je demande qu'on continue l'ordre du jour.

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

**Bourderon.** — A propos des accidents du travail, nous nous sommes appesantis sur un point sans préjuger des autres points ou modifications que d'autres camarades désireraient voir apporter à la loi de 1898. Nous avons cru qu'il y avait utilité et même nécessité à ce que le monde ouvrier demande une modification qui a une grande importance. Les ouvriers au-dessous de 21 ans, qui sont blessés et ont une incapacité permanente, ne reçoivent qu'une indemnité modeste, parce que le salaire qui sert de base est celui qu'ils gagnent à 16 ans révolus. Vous savez ce que gagnent des jeunes gens de 16 ans et quelquefois de 17 et de 18 ans. Or, une infirmité permanente à cet âge, le blessé la garde toute sa vie d'adulte ; il n'est pas seulement victime pour la période de l'enfance, mais pour toute sa vie. Nous demanderions que le salaire servant à calculer la rente ne soit pas inférieur au salaire normal de l'ouvrier. Certains camarades peuvent considérer que cette question n'a pas d'importance pour la réforme sociale. Nous y attachons de l'importance, parce que c'est le seul moyen que peuvent avoir les ouvriers pour arriver à faire quelquefois jurisprudence sur des points déterminés.

**Gauthier.** — Dans la Commission des vœux, il y en a un qui pourrait être voté de suite ; il a pour but d'envoyer des félicitations à un docteur qui a toujours fait son devoir à l'égard des accidentés. Permettez-moi de vous donner lecture de ce vœu :

« Le XVI<sup>e</sup> Congrès National Corporatif adresse au docteur Lafontaine (de Bordeaux), dont le dévouement à la classe ouvrière est éprouvé de longue date, l'expression de sa fraternelle sympathie et proteste énergiquement contre l'inique jugement de classe, qui ne tend rien moins qu'à l'affamer et à l'isoler de toute action militante ; se solidarise avec ce militant et l'engage à persister dans la voix honnête qu'il a suivie jusqu'à ce jour.

« V. FRANCHET ; E. LAVAL ; A. SAVOIE ; RIVELLI ;  
« Jean LATAPIE ; DANIZAN M. ; V. PROTAT. »

Citoyenne **Roustan.** — J'ai un rapport et une proposition à lire :

« De tout temps la femme a été et est considérée de nos jours comme un être inférieur et, malgré que depuis déjà longtemps les congrès ouvriers aient adopté que la femme ayant les mêmes besoins que l'homme devrait, par conséquent, toucher un salaire aussi élevé, il est vraiment regrettable que cette mesure n'ait pas été mise en pratique.

« Mais une question dont on ne s'est pas occupé ou peu, c'est la situation faite à la femme qui, victime d'un accident de travail, se trouve dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins.



« Le législateur qui, neuf fois sur dix, n'a eu en vue que sa réélection, ne s'est pas préoccupé d'elle dans la loi sur les accidents de travail.

« Pourtant, de ce que la femme n'a pas droit de vote s'ensuit-il qu'elle doit nécessairement être traitée en quantité négligeable ?

« N'a-t-elle pas, comme l'homme, des besoins pour produire, un cerveau pour penser ?

« Ne souffre-t-elle pas plus que l'homme de l'exploitation capitaliste et de l'oppression gouvernementale ?

« La somme de liberté dont elle pourrait jouir, n'est-elle pas diminuée encore par ce fait que, sa journée de travail terminée, elle doit, en rentrant chez elle, s'occuper de son intérieur, cuisine, lavage, etc.

« Or, elle n'a même pas cette mince satisfaction que, si elle se blesse, il lui sera alloué une indemnité suffisante pour attendre en toute sécurité sa guérison.

« De par la loi sur les accidents, en effet, tout ouvrier ou ouvrière blessé en travaillant doit toucher la moitié de son salaire quotidien ; s'il perd un membre on lui alloue un secours ou une rente pour lui permettre de ne pas mourir complètement de faim.

« Pour l'homme — l'électeur dont le salaire journalier varie entre 4 et 8 fr. — peu que peu, par l'indemnité qui lui est allouée, il peut arriver à se satisfaire.

« Mais étant donné les salaires dérisoires des femmes, que se produit-il ?

« A la femme qui gagne de 1 fr. à 2 fr. 50, l'indemnité qu'on lui alloue est à tel point infime, qu'elle sera une charge pour ses parents déjà miséreux et devra, si elle est seule, se résoudre aux pires privations ou chercher dans une prostitution plus ou moins discrète, un complément de ressources.

« La femme, par exemple, amputée d'un poignet n'en supporte pas seulement les conséquences par la perte de son travail, mais surtout par l'impossibilité où elle se trouve de soigner son intérieur. Et, si c'est une jeune fille, son avenir est détruit, car par ces temps d'exploitation effrénée et de misère noire, quel est le jeune homme qui voudra subvenir à ses besoins ayant déjà de la peine à subvenir aux siens propres ?

« Ce sont ces considérations essentielles, camarades, qui ont décidé le syndicat des Tailleuses de Marseille à présenter ce rapport au Congrès et vous demande l'adoption de l'ordre du jour suivant. »

#### ORDRE DU JOUR

« Considérant que tous les êtres humains ont les mêmes besoins, qu'il est regrettable qu'au XX<sup>e</sup> siècle la femme soit encore, au point de vue salaire, inférieure à l'homme ;

« Qu'il s'en suit qu'en cas d'accident de travail grave, entraînant une incapacité permanente, la femme touche une indemnité dérisoire l'obligeant, pour vivre, à se livrer à la mendicité ou à la prostitution ;

« Considérant que cela est une monstruosité qu'il est temps de faire cesser ;

« Demande au Congrès qu'une campagne de propagande soit faite pour qu'un minimum d'indemnité soit fixé, assurant les moyens d'existence aux accidents du travail sans distinction de sexe.

« Pour la Fédération de l'Habillement  
« et des Ouvrières tailleuses,

« Noémie ROUSTAN. »

Adopté.

**Le Président.** — J'ai reçu une motion. Quoique je trouve que ma tâche est délicate pour la lire, je le fais ; elle adresse un blâme aux camarades congressistes qui n'assistent pas aux séances :

« Le Congrès adresse un blâme aux camarades congressistes qui, après avoir placé de beaux discours philosophiques sur le syndicalisme, n'assistent pas aux séances intéressant le prolétariat par la discussion des questions à l'ordre du jour.

« CHEYTION, des Agriculteurs du Midi. »

(*Interruptions diverses*).

**Quillent.** — Je n'ai pas demandé la parole sur la question des accidents proprement dits, telle qu'elle est portée à l'ordre du jour, parce que tout ce que nous pourrions proposer en fait de modifications ne peut être que des vœux. Si je ne vous parais pas trop ennuyeux, je donnerai le conseil de tirer parti de ce qui existe. Plusieurs camarades m'ont communiqué des modifications qu'ils avaient le désir de voir introduire dans la loi de 1898 sur les accidents. Il va sans dire que je suis de tout cœur avec ces camarades. Il n'y en a pas un ici qui ne voudrait voir modifier quelque chose dans l'intérêt des travailleurs, mais je dis que ce sera platonique ; toutes les idées que nous allons émettre, pour modifier le taux de l'indemnité en ce qui concerne la femme, les apprentis, les jeunes ouvriers, la compétence du juge de paix pour la fixation et l'attribut des indemnités journalières, tout cela ne peut se discuter, nous y sommes tous acquis. Quant à la question du monopole de l'assurance par l'Etat, je vous déclare que si en principe nous devons être hostiles à tout ce qui peut fortifier l'Etat, dans la pratique nous aurions moins à craindre, ayant l'Etat en face de nous comme assureur, que des Compagnies voleuses que nous avons contre nous. L'Etat assure très peu, parce qu'il ne donne pas toutes les conditions des Compagnies, il n'assure pas l'indemnité journalière, non plus les frais médicaux et pharmaceutiques ; ce qui fait que très peu d'industriels se font assurer par lui. Mais dans les quelques cas où l'Etat est en face des blessés, nous avons moins de tricheries malhonnêtes, de canailleries que quand ce sont les agents d'assurance qui ont tant pour cent sur ce qu'ils volent aux travailleurs. Mais là encore, nous n'avons pas beaucoup à discuter et à nous prononcer, parce que de deux choses l'une : où l'Etat a intérêt à faire l'assurance, et dans ce cas il la fera quand son moment sera venu, sans savoir si cela nous convient ; ou s'il n'a pas d'intérêt, il n'expropriera pas les Compagnies pour prendre leur place. Il y a des camarades qui ne s'intéressent pas à la question accidents, parce qu'ils estiment que c'est l'application de la loi. Je dois dire que, de tous côtés, des camarades sont hostiles à ce qu'on tire parti de quelque chose et quand l'occasion s'en présente pour eux, ils le font et ils ont raison de le faire. Il serait maladroit, sous prétexte de ne pas appliquer la loi, de laisser dans les poches de l'adversaire ce qui nous appartient... Il faut penser aux choses terre à terre. Je dis qu'il faut que nous essayions de tirer parti de ce qui existe. Tous les jours, nos camarades sont affreusement volés parce qu'ils ne sont pas suffisamment initiés à la loi. Une quantité de camarades, même parmi ceux qui sont à la tête des organisations, savent qu'il existe une loi, quoiqu'ils ne la connaissent même pas quelquefois dans son texte, mais ils ne connaissent pas la jurisprudence et l'application, et ils ne sont pas capables de faire marcher les avocats, les avoués, les juges et les procureurs et même le Ministre de la Justice, comme vous en aurez la preuve dans quelques jours par un article dans lequel vous verrez qu'il a fallu qu'un délégué de syndicat ouvrier, n'ayant pas fait d'études spéciales, montre au Ministre que lui et son procureur se trompaient. Il faudrait qu'il y ait une communication à peu près permanente avec la Confédération Générale, tout en se tenant avec l'Union des Syndicats de la Seine, mais qui aurait un caractère un peu confédéral, si vous voulez. Les camarades de province seraient tenus en relations avec les camarades de Paris qui sont mieux placés, puisque c'est là où se concentre la jurisprudence, où est la Cour de Cassation, où on est le mieux informé, de façon que les camarades des Bourses de province sachent comment procéder pour diriger leurs camarades. Il

Y a ici bien des camarades des Bourses de province qui se sont déjà un peu spécialisés dans cette matière, qui ont acquis de superbes résultats ; mais il y en a à côté, je le vois par les lettres qui nous sont adressées, qui y sont absolument étrangers, qui ne savent rien de la loi.

Si vous croyez devoir le faire, cela servira notre théorie ; quand nous aurons fait verser quelques sous à un malheureux sur le point d'être volé, nous lui dirons : Tu vois que le syndicat n'a pas seulement pour but de s'occuper de choses que tu ne comprends pas, il s'occupe aussi de te faire toucher de l'argent. Puisqu'on a pu te donner cet avantage, en cherchant un peu, tu comprendras qu'on peut t'en donner sur d'autres terrains, et nous pourrons faire du recrutement syndical. Je dis qu'il faut que nous essayions d'attirer nos camarades sans se consacrer exclusivement à cela. Il ne faut pas faire des secrétaires de Bourses pour faire du placement de nourrices et des accidents du travail exclusivement, mais il faut y rattacher le placement des nourrices et des autres travailleurs et aussi les accidents. La seule chose pratique, c'est de décider qu'il y aura des ramifications entre tous les secrétaires des Bourses du Travail avec un organisme spécial dont la création sera à étudier par la C. G. T. On pourrait mettre un camarade au courant de la jurisprudence afin de nous servir de ce qui peut nous être utile. Toutes les Compagnies d'assurances sont associées entre elles pour se donner des renseignements ; ce qui sert à une Compagnie sert aux autres, les experts qui travaillent pour une Compagnie travaillent pour l'autre, et l'avocat qui plaide pour l'une plaide pour toutes.

**Merrheim.** — Pour l'assurance par l'Etat, je demanderai à Quillent s'il a des propositions à déposer ou des conclusions à apporter. Pour ma part, je trouve que l'assurance par l'Etat, c'est un terrain dangereux. D'autre part, il se produit par les exigences des Compagnies d'assurances une espèce de concentration du côté du patronat qui tend de plus en plus à s'assurer lui-même. A la Métallurgie et aux Mines, il y a des caisses mutuelles contre les accidents qui sont terribles. J'ai vu dans le département du Nord des camarades volés par ces caisses plus que par les Compagnies. Si le Congrès donnait l'indication de l'assurance par l'Etat, on ne pourra jamais forcer un patron de s'assurer à l'Etat, c'est un principe de droit que vous ne pouvez toucher. L'assurance par l'Etat est un danger. Je demande à Quillent qu'il fasse connaître ses propositions qu'on puisse les examiner. Je regretterais que le Congrès se prononçât sur cette question.

**Quillent.** — Le rapport présenté au nom de l'Union des syndicats, signé par moi, donne une réponse. Je ne me prononce pas sur l'assurance de l'Etat, par la simple raison que ce ne sont pas nos décisions qui vont faire que l'Etat va s'engager pour ou contre l'assurance. Quand l'Etat a jugé à propos de proposer le rachat du réseau de l'Ouest parce qu'il le trouvait avantageux, il l'a proposé, mais si vous lui demandiez d'acheter toutes les Compagnies, il répondrait qu'il n'en a pas besoin. Quand l'Etat voudra faire le monopole de l'assurance accidents, ce ne seront pas nos décisions qui pèseront beaucoup, au contraire ; s'il croit qu'il n'a pas intérêt à le faire, il ne le fera pas. Quant au monopole, la situation qu'expose Merrheim serait la même. Si on supprime toutes les Compagnies, il ne restera plus que l'Etat et les particuliers faisant leurs assurances eux-mêmes, à moins que l'Etat ne fasse voter par le Parlement l'assurance obligatoire. Pour le moment, nous avons une constatation à faire, c'est que nos camarades aux prises avec les caisses de l'Etat, n'ont jamais rencontré le vol qu'ils ont rencontré quand ils avaient en face d'eux un agent de Compagnie d'assurances commerciales ou des syndicats de garantie patronaux. Ce que ce serait dans l'avenir, je n'en sais rien. Je ne vois pas le Ministre des finances faisant appeler tous ses employés et leur disant : Vous allez voler les ouvriers. Ce ne serait pas possible. Le jour où ce serait connu, il aurait le Parlement contre lui. Tandis qu'un chef de contentieux d'une Compagnie d'assurance sait très bien dire : Il faut rapporter des bénéfices, et moins vous donnerez, plus il y aura de dividendes. Tâchez donc de donner le moins possible. Comme je vous le disais tout à l'heure, je ne crois pas utile de nous attarder, et je ne peux pas formuler un avis précis.

**Rivelli.** — J'ai entendu avec beaucoup de plaisir parler pour et contre l'assurance de l'Etat. Les inscrits maritimes ont une loi spéciale. Lorsque tout à l'heure Bourderon demandait au Congrès, par voie de motion, que l'indemnité à accorder à un jeune homme ayant moins de 21 ans soit basée sur le salaire des ouvriers de sa catégorie, j'étais d'accord avec lui, parce que notre loi du 21 avril 1884 modifiée le 29 décembre 1905, accorde à nos mousses la même indemnité qu'aux matelots. Il y a plusieurs catégories chez nous : il y a le matelot, le chauffeur, le soutier, le maître d'équipage, et le mécanicien, il est entendu que la pension suit une progression selon le grade. Il y a une catégorie qui part du maître d'équipage jusqu'au mousse, du premier chauffeur jusqu'au chauffeur qui touche la même pension. Un mousse accidenté du travail sur un navire au deuxième degré touche 360 francs exactement comme un maître d'équipage. Si la législation doit être appliquée selon les vues de Bourderon, il y a un précédent qui permet aux ouvriers terriens de demander au Parlement l'application d'un des articles de la loi de 1905 aux apprentis et aux demi-ouvriers. Sur l'assurance par l'Etat, Merrheim disait qu'on ne peut pas forcer le patron à s'assurer par l'Etat. Eh bien, nous, le patron a été obligé de s'assurer par l'Etat ; la différence qu'il y a est que nous payons une cotisation sur nos salaires pour nous assurer, la cotisation est double pour notre patron, et la loi intervient par la loi des primes à la marine marchande et procure à la caisse quelques centaines de mille francs. Donc, les patrons peuvent être forcés à s'assurer si un jour l'Etat monopolise les assurances. Mais cette assurance sera-t-elle en faveur ou en défaveur des ouvriers ? Voilà le point spécial à étudier. L'assurance par l'Etat a des dangers. Lorsqu'un ouvrier terrien est blessé, il passe une visite, on l'envoie à l'hôpital, on le soigne. Nous, le docteur d'assurance est remplacé par un inspecteur de la marine. Mais il y a mieux, si le docteur de l'assurance dit à un ouvrier que sa blessure est consolidée, il est obligé d'aller devant le tribunal ; ensuite nous avons une Commission spéciale de santé dans tous les arrondissements maritimes, qui remplace parfaitement bien et mieux encore le docteur de l'assurance. Personne n'est représenté dans cette Commission, et c'est ainsi que nous voyons, malgré cette protection de l'Etat, environ 80 % de nos demandes rejetées purement et simplement. Vous avez un tribunal civil qui décide qu'il faudra vous accorder un pourcentage de tant pour la blessure que vous avez subie. Nous n'avons pas de tribunal civil, nous avons encore un tribunal qui siège au ministère de la marine, le conseil supérieur de santé, qui nous boucle mieux que ce qu'on peut vous boucler vous-mêmes. J'en tire une conclusion ; je dis que si, et c'est la proposition que j'ai faite à l'Union des chambres syndicales ouvrières des Bouches-du-Rhône, si par hasard la Confédération était décidée à demander la disparition de toutes les assurances qui nous grugent et le remplacement par l'assurance de l'Etat, il est nécessaire que le Congrès indique nettement que dans cette assurance par l'Etat, dans ce conseil d'administration qui certainement sera créé, les ouvriers doivent participer à tous les travaux des conseils supérieurs de santé. S'il n'y a pas de représentants ouvriers, Messieurs les docteurs ne voudront jamais reconnaître la tuberculose que l'on contracte à bord de nos navires avec autant de facilité que l'on attrape un embron lorsque nous sommes en présence d'un typhon.

Ce n'est pas le moment de déposer une résolution en demandant l'assurance par l'Etat, parce que la question ne me paraît pas assez étudiée. Voilà comment on pratique dans notre métier. Je demande qu'on adopte la proposition Quillent : nommer à côté du C. C. une Commission chargée d'étudier cette question de très près et qui pourra, dans un délai que je désire être le plus court possible, donner des indications nettes et précises aux camarades pour qu'ils puissent, dans leurs organisations, voter selon les intérêts de leurs collègues, demander au gouvernement et au Parlement, puisque nous sommes toujours obligés de passer par là, ce qui est juste et utile à la classe ouvrière.

**Guerry.** — Dans la ville de Lyon, nous nous occupons en ce moment de

créer un dispensaire à nous qui appartiendra aux organisations syndicales de la ville avec son médecin, son conseil judiciaire et, mieux, nous voulons essayer de doubler ce conseil judiciaire d'une caisse de secours à l'effet de payer l'avocat qui ira défendre la cause. Je demande donc à nos collègues de faire tout leur possible dans cette voie comme à Lyon, de mettre à la disposition des camarades blessés les moyens d'avoir les renseignements les plus complets.

**Trotebas.** — Ayant reçu un mandat pour les accidents, je me servirai de l'argument qu'a donné le camarade Bourderon non seulement pour les jeunes gens, mais aussi pour les hommes. Dans notre corporation de la Maçonnerie et dans beaucoup d'autres, nous avons des aides, des manœuvres. Ces hommes sont pères de famille et gagnent 3 francs 50 ou 3 francs par jour ; je dépose la proposition suivante : « Tous les travailleurs appelés manœuvres, qui seront victimes d'accidents du travail, seront indemnisés suivant le taux de la journée moyenne de la corporation à laquelle ils appartiennent. »

**Lefèvre.** — Vous savez qu'il existe à Paris un conseil judiciaire. Beaucoup de camarades se figurent qu'il est à la C. G. T. Non, c'est le conseil judiciaire de l'Union des syndicats de la Seine. Je le fais observer parce que des lettres sont parvenues se plaignant qu'on ne fournissait pas de renseignements.

**Broutchoux.** — En ce qui concerne la question des accidents du travail, attendu que dans toutes les organisations, nous sommes obligés d'avoir recours aux lois pour obtenir un dixième de satisfaction, il faudrait que les camarades s'inspirent de cette malheureuse situation pour reconnaître une fois de plus que si nous sommes obligés d'avoir recours aux lois pour défendre nos camarades blessés, c'est parce que l'action syndicale est insuffisante et que les syndiqués ne comprennent pas la force qu'il y a dans leur action propre. Et cela encore, c'est faire de l'action directe. C'est faire de l'action indirecte parlementaire que de se fier aux lois. Aussi bien pour les accidents du travail que pour les questions d'hygiène, que pour la réduction des heures du travail ou d'augmentation de salaire, si l'action syndicale était assez puissante, nous n'aurions pas à nous occuper des élucubrations plus ou moins dangereuses des parlementaires. Pour l'hygiène, il y a des inspecteurs, ce qui démontre bien que notre action est insuffisante. S'il y a des inspecteurs, cela prouve que les ouvriers et les syndicats ne sont pas capables de faire respecter l'hygiène. Et si nous sommes obligés d'avoir recours aux juges pour faire accorder le demi-salaire aux ouvriers blessés, de même nous sommes obligés d'avoir recours à la même magistrature pour avoir des rentes dérisoires aux veuves des guillotins de la société capitaliste ; c'est encore parce que l'action syndicale est insuffisante, et tant que nous n'aurons pas transporté ce que nous appelons l'action directe sur le domaine des accidents du travail, notre action sera incomplète.

**Sergent.** — Il y a un fait qui ne doit pas se produire. Les questions ont été choisies seulement par les Fédérations ; or, je trouve bizarre que la Fédération qui a proposé les accidents du travail à l'assurance par l'Etat, n'ait pas fait un rapport au Congrès. A l'avenir, je demande que toutes les questions soient soumises à tous les syndicats. De cette façon, nous serions certains qu'il y aurait des syndicats qui auraient étudié la question.

**Le Président.** — Je vais lire la proposition Quillent :

« Le Congrès invite le Comité confédéral à établir dans le délai le plus rapproché un service de renseignements pouvant guider les secrétaires des organisations pour la conduite des affaires d'accidents.

« Ce service concentrera la jurisprudence sur la matière afin de pouvoir la communiquer en cas de besoin aux secrétaires de Bourses, Fédérations ou syndicats. »

« C. QUILLET. »

**Bourderon.** — Je demande à Quillent s'il ne voit pas d'utilité à dire que la loi de 1898 présentant beaucoup d'imperfections, nous demandons qu'elle soit modifiée dans l'esprit le plus large. Vous semblez croire que la loi est suffisante. (*Protestations*).

**Quillent.** — Je demande que la motion Bourderon précède la mienne.

**Bourderon.** — Nous sommes d'accord.

Adopté.

**Le Président.** — Je reçois une autre motion sur les élections prud'homales.

**Mathieu.** — Ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Luquet.** — Mathieu a raison, c'est une proposition qui est parvenue sous forme de vœu et qui n'est pas à l'ordre du jour, car elle touche à l'autonomie des Bourses du Travail et des syndicats en particulier. (*Approbat.*)

**Ebers.** — Je demande à Luquet si un syndicat qui ne veut pas adhérer au Comité de vigilance, peut être mis dans l'obligation d'y adhérer. (*Protestations*).

**Le Président.** — J'avais reçu une proposition dont je vais donner connaissance.

« Le Congrès,

« Considérant que seuls parmi les travailleurs les ouvriers bûcherons  
« ne sont pas compris dans le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les  
« accidents du travail ;

« Considérant que dans cette profession les accidents sont tout aussi  
« fréquents que dans l'industrie et le commerce ;

« Déclare que les ouvriers bûcherons doivent être comme les autres  
« ouvriers assujettis à la législation sur les accidents du travail pour tous  
« les accidents du travail dont ils peuvent être victimes dans leur travail  
« ou à l'occasion du travail.

« J. BORNET,

« *De la Fédération Nationale des Bûcherons.* »

Adopté.

**Le Président.** — J'ai encore quelques ordres du jour sur cette question, qui ne sont pas contradictoires avec ce qui vient d'être adopté. Ils ne demandent que l'approbation du Congrès. J'en donne lecture :

« Attendu que la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail n'est pas  
« encore appliquée à l'Algérie, malgré les protestations, les réclamations  
« constantes des travailleurs algériens ;

« Que cet état de choses porte le plus grave préjudice aux camarades vic-  
« times d'accidents, qui en sont réduits à s'adresser aux tribunaux de  
« Première instance qui mettent facilement deux ans avant de se pronon-  
« cer ;

« Attendu que les procès intentés par les travailleurs aux patrons sont  
« fort coûteux et que l'assistance judiciaire est difficilement accordée ;

« Le soussigné, au nom de la Bourse du Travail de Constantine (Algérie),  
« engage les camarades congressistes à faire une agitation parmi leurs  
« organisations, dès leur retour dans leur pays, pour réclamer, pour leurs  
« frères de travail d'Algérie, l'application immédiate de la loi sur les  
« accidents; ainsi que toutes les lois dites *ouvrières* en vigueur dans la  
« Métropole et dont sont encore privés plus de 100.000 travailleurs euro-  
« péens et 500.000 travailleurs indigènes musulmans, travailleurs tout  
« aussi dignes que leurs frères de misère de la Métropole.

« A. POCHAT,

« *de la Bourse du Travail de Constantine.* »

(*Approbat.*)

« Considérant que tous les êtres humains ont les mêmes besoins, qu'il  
« est regrettable qu'au XX<sup>e</sup> siècle la femme soit encore, au point de vue  
« salaire inférieure à l'homme. Qu'il s'en suit qu'en cas d'accident de tra-

« vail grave entraînant une incapacité permanente, la femme touche une indemnité dérisoire, l'obligeant pour vivre de se livrer à la mendicité ou à la prostitution ;

« Considérant que cela est une monstruosité qu'il est temps de faire cesser ;

« Demande au Congrès qu'une campagne de propagande soit faite pour qu'un minimum d'indemnité soit fixé, assurant les moyens d'existence aux accidents de travail sans distinction de sexe.

« Pour le principe : E. QUILLEN ; Pour la Fédération de l'Habillement de France et des Colonies, le délégué : P. DUMAS ; Pour l'Union des Syndicats ouvriers du Rhône : F. FAURE ; Pour le Syndicat des Tailleuses et Lingères de Marseille : Noémie ROUSTAN ; Pour le Syndicat des Blanchisseuses, laveuses et repasseuses de Lyon : M. LACOMBE ; Pour le Syndicat des Fleuristes-Plumassières de Paris : THUILIER ; Syndicat général des Travailleurs de la confection de Lyon : F. FAURE. »

(Approbation).

### LES LOCK-OUTS

**Burgard.** — Comme le disait un camarade, le Congrès commence et dans quelques minutes nous dirons qu'il est terminé. On se demande pourquoi on met en grosses lettres les questions destinées à être discutées en quelques heures. Je me demande si les camarades qui ont fait mettre cette question se sont bien pénétrés de cette idée, s'il est du ressort du Congrès de la trancher. Et je ne pourrai mieux me servir que des arguments de Broutchoux. Si les organisations ouvrières étaient suffisantes, elles n'auraient pas à prendre des décisions pour empêcher le lock-out de se produire. Il provient de ce que l'organisation patronale est plus forte que l'organisation ouvrière syndicale. Quel moyen aurons-nous de les solutionner ? Aucun avant qu'ils ne se déclarent. Si les actionnaires d'une Compagnie savent que les ouvriers sont en état de résister, le lock-out n'est pas déclaré ; si, au contraire, c'est vous, ouvriers, qui êtes les plus faibles, ils le déclarent. Et quel moyen y a-t-il pour faire reprendre la conversation entre le patron et les ouvriers ? Aucun. Puisqu'il y a un élément révolutionnaire et une minorité qui ne demande qu'à agir, il n'y a qu'un procédé, c'est à ceux qui ont quelque chose dans le ventre de mettre le patronat dans l'obligation de reprendre la conversation en montrant que si la masse n'est pas assez forte, il y a des individus qui peuvent quelquefois faire-peur. *(Rires et applaudissements).*

**Hoareau.** — Je donnerai lecture d'un ordre du jour adopté par l'Union des Chambres syndicales ouvrières des Bouches-du-Rhône sur le lock-out.

Les motifs qui nous ont inspirés, c'est la constatation que nous avons faite de voir des ouvriers lock-outés, excuser les patrons sous prétexte de sécurité publique. Lorsqu'un patron décrète le lock-out, les ouvriers n'ont pas à tenir compte de la sécurité publique ; nous n'avons qu'à regarder notre intérêt et laisser aux patrons la responsabilité de leurs actes sans vouloir faire leur jeu en assurant la sécurité publique. D'un autre côté, nous avons estimé que si, par la même occasion et en même temps qu'on décrète la grève, il y avait une caisse confédérale de résistance, cela pourrait permettre d'envoyer des secours, ce qui permettrait de pouvoir résister avec plus d'efficacité à la vindicte patronale.

**Blanchard.** — Tu as applaudi Coupat disant que les soupes étaient infectes.

**Hoareau.** — Non, puisque je suis partisan qu'on les généralise. Nous estimons, nous, à l'Union des Chambres syndicales des Bouches-du-Rhône, que nous pourrions lutter ainsi avec beaucoup plus d'efficacité.

Voici notre ordre du jour :

« Considérant que le patronat tend de plus en plus à généraliser les lock-outs à seule fin de résister aux justes revendications de la classe ouvrière, le X<sup>e</sup> Congrès décide que les corporations, victime d'un lock-out, décrètent immédiatement la grève générale de la corporation et de l'industrie ; adopte, le principe de la création d'une caisse confédérale de résistance aux lock-outs, ainsi que la création des soupes communistes dans chaque Bourse du Travail.

« HOAREAU Henri, *des Mouleurs.* »

**Voirin.** — Je suis surpris que le premier orateur ait déclaré qu'il n'y a pas lieu d'envisager la question du lock-out ; au contraire, cette question est une des plus passionnantes, surtout dans la situation actuelle de la classe ouvrière vis-à-vis du patronat qui de plus en plus cherche à s'organiser d'une façon très puissante, non seulement nationalement, mais internationalement, qui cherche à créer des caisses de résistance. Il est certain que les caisses syndicales ne pourraient pas lutter longtemps si on ne comptait que sur elles contre la puissance financière des patrons. Il y a donc lieu d'envisager quels seraient les moyens d'action à employer pour résister, non seulement aux lock-outs, mais pour profiter de l'occasion des lock-outs pour battre en brèche la puissance patronale.

La première partie consiste à donner aux fédérations l'indication des moyens à employer pour résister avec avantage à un lock-out localisé peu important. Le deuxième consiste à décider quels sont les moyens que compte prendre la C. G. T. pour défendre, non seulement les travailleurs lock-outés, mais encore les organisations syndicales contre les organisations patronales qui voudraient les détruire. C'est pour cela que les Cuirs et Peaux déposent la résolution suivante :

« Le Congrès de Marseille 1908 préconise l'établissement, par les Fédérations touchées par un lock-out, de cotisations supplémentaires pendant toute la durée de ce lock-out et destinées spécialement à aider à la résistance.

« Au point de vue moral, les syndicats ont l'obligation de se renseigner à l'effet de savoir si, dans leur localité ou dans leur région, il n'est pas fait de travail supplémentaire ; dans l'affirmative, les syndicats devront employer tous les moyens pour en empêcher la continuation.

« Le Congrès :

« Recommande l'exode des enfants qui, en diminuant les charges du Comité de grève, enlève aux parents toute cause de défaillance si préjudiciable dans les conflits ;

« Décide que les Bourses ou Unions régionales doivent dès à présent prendre les mesures nécessaires en prévision des lock-outs futurs et pour pouvoir, immédiatement après la déclaration d'un lock-out dans une ville ou une région les avoisinant, recevoir les enfants des lock-outés ; elles se mettront en relations directes avec la Fédération en cause.

« En outre les organisations, même celles qui ne sont pas directement touchées par le lock-out, devront profiter de l'effervescence suscitée par cet acte de répression patronale pour intensifier la propagande et pour provoquer au sein de la classe ouvrière un mouvement d'ensemble susceptible de dresser tout le prolétariat en face du patronat pour des fins révolutionnaires ;

« Les moyens préconisés sont les suivants, sans préjudice de ceux que pourraient indiquer les circonstances : Envoi de délégués des centres lock-outés, conférences, affiches et, considérant qu'on ne peut compter sur la presse bourgeoise, qu'au contraire elle est intéressée à dénaturer les faits, la nécessité s'imposerait de publier un bulletin spécial sous les auspices de la Confédération. Ce bulletin aurait pour objet de saisir



« l'opinion publique de la situation réelle du lock-out et de ses causes exactes ; il sera à la charge de la Confédération et distribué gratuitement.

« Il est bien entendu que la décision pour cette agitation est subordonnée à l'importance du lock-out.

« *Fédération des Cuirs et Peaux.* »

Vous vous souvenez du lock-out de Fougères ; vous savez quelle indignation il a soulevée dans le monde ouvrier. Nous estimons que si un lock-out d'une pareille importance se renouvelait, nous devrions tabler sur cette indignation du monde ouvrier. C'est peut-être là une question de sentiment ; on ne devrait pas faire état dans un Congrès d'une question de sentiment, mais nous devons saisir toutes les occasions de créer de l'agitation. Si les organisations tiennent compte des décisions qu'on prend ici, si elles comprennent la portée des résolutions, on peut, lors de lock-outs semblables, non seulement apporter des subsides aux camarades en lock-out, mais soulever dans toutes les villes de France les ouvriers contre le patronat, contre l'organisation sociale actuelle. Je ne dis pas que de là peut sortir la grève générale révolutionnaire que nous voulons voir arriver un jour, mais je dis que de là elle peut sortir aussi bien que d'une déclaration de guerre ou de toute autre cause. Pour cela, je vous demande d'examiner la question sans faire de phrases inutiles, de vous rendre compte à quoi elle vous engage, Fédérations, Bourses et Syndicats, à créer une agitation révolutionnaire pour faire aboutir la grève générale et une transformation sociale, si l'occasion est donnée par le patronat.

Le Bâtiment, par exemple, sait que les entrepreneurs de Paris, quand il a été question de décréter le lock-out, ont envoyé de Berlin des enquêteurs pour savoir de quelle façon ils allaient opérer et les moyens les plus faciles. Tous les secrétaires de syndicats et d'organisations qui ont eu à discuter avec des organisations patronales en cas de conflit, savent qu'à chaque instant le patron menace de lock-out pour briser l'organisation ouvrière. Pour ces raisons, je vous demande d'accepter notre motion.

**Boudoux.** — Je tiens à protester, puisque c'est la première fois que je suis délégué dans un Congrès, contre la façon d'agir et de conduire la discussion. Lorsqu'on a entendu les grands ténors, on essaye toujours d'esquiver les discussions qui ont un intérêt particulier pour le mouvement ouvrier, et qu'on ne peut montrer une telle indifférence dans la question du lock-out qui est si intéressante. (*Protestations*).

Je ne veux pas rééditer les conclusions de Voirin. Notre organisation a étudié cela sérieusement. En cas de lock-out, les travailleurs doivent savoir exactement quels sont les moyens qui peuvent faire capituler le patronat. J'affirme que ce n'est pas avec des gros sous qu'on vaincra les patrons qui ont dans leur portefeuille des millions. Si les travailleurs lock-outés étaient plus au courant de la brochure du Congrès de Toulouse sur le sabotage, s'ils connaissaient mieux les principes de l'action directe, lorsque les patrons auraient la frousse, ils seraient obligés de capituler devant des hommes qui se révolteraient. Je ne veux pas ici faire de la théorie, j'aborde la pratique. Nous savons que chaque fois, dans toutes les villes, soit à Flers, soit ailleurs, où il y a eu des lock-outs, les gros sous des travailleurs ne sont pas venus à bout des millions des patrons. Les ouvriers doivent se dire : Nous n'aurons pas de gros sous, il faut compter sur nous ; le patron ne cédera que lorsqu'il aura peur ; c'est sur lui que nous devons faire porter toutes les responsabilités et porter notre action. Il est difficile dans cette question de se prononcer, mais j'estime que si notre propagande est nettement révolutionnaire dans les centres ouvriers, lorsque les patrons feront un lock-out, les ouvriers répondront révolutionnairement à l'attaque du patronat. (*Applaudissements*).

**Hancart.** — Comme délégué de la Fédération nationale des verriers, je crois devoir intervenir, non pas sur la question des lock-out, mais sur la question du lock-out de Normandie. Vous êtes déjà au courant, mais il y a quelque chose que vous ignorez, c'est la condition qu'ont mise les patrons

à la reprise du travail... Les patrons normands qui luttent depuis quatre ans contre l'action syndicale des verriers, ont résolu de les détruire et, n'ayant pu y parvenir dans le détail, ils se sont décidés à employer les grands moyens. C'est pourquoi depuis six semaines nos camarades sont en lutte avec leurs patrons. Les patrons ont dit à leurs ouvriers : « Si vous voulez que le lock-out prenne fin, il ne tient qu'à vous : retirez-vous de votre Fédération. Restez encore syndiqués si vous le voulez, et vous reprendrez le travail tout de suite. » Voilà pourquoi les camarades de Normandie luttent aujourd'hui ; c'est une question de principe, non pas une question de salaire, ni d'heures de travail. Les patrons veulent étrangler le mouvement syndical, parce que les ouvriers ont aboli dans une large mesure les économats patronaux. J'ai déjà demandé au Congrès ce que nos camarades comptent faire. Nos camarades sont en chômage depuis six mois, ils sont dans une région absolument hostile, plutôt arriérée ; les commerçants ne leur font pas de crédit, nous ne recevons pas, d'autre part, des secours suffisants pour assurer le pain. Vous voyez dans quelle situation intolérable nous sommes. Ou bien ils accepteront de se retirer de la Fédération, et c'est l'étranglement de leur syndicat qui tournera à la jaunisse, ou bien ils succomberont dans leurs familles, et au moment où le Congrès se tient, vous ne permettrez pas une telle violation du droit syndical. (Applaudissements). J'indique le principe général de ce que nous devons faire dans mon ordre du jour :

« Le Congrès décide que pour venir en aide d'une façon *immédiate* aux lock-outés et leur assurer le pain de la résistance, tous les syndiqués confédérés qui ne sont pas eux-mêmes en conflit, ont pour devoir de s'imposer une souscription de dix centimes une fois par mois, en attendant que l'organisation mieux préparée puisse employer des moyens plus efficaces. »

« HANCART, de la Fédération des Verriers. »

Il y a un moyen, non pas définitif, ce n'est qu'un palliatif. J'estime que si nous sommes 300.000 confédérés, il y en a bien 200.000 qui travaillent ; si ceux-là voulaient se refuser dix centimes d'un petit verre qu'on dépense tous les jours, nous aurions 25.000 francs pour les lock-outés ; nous pourrions avec cela faire bouillir la soupe et donner du courage. Si nous n'avons pas eu beaucoup de secours de solidarité jusqu'ici, c'est peut-être parce que le lock-out n'était pas bien connu ; il n'en est pas moins vrai qu'à la suite du Congrès international, nos camarades allemands nous ont envoyé une première provision de 700 francs, ceux de Suisse une centaine de francs, les Belges plusieurs centaines de francs. Si la solidarité internationale se manifeste, à plus forte raison la solidarité nationale doit se manifester ! Si le syndicaliste français n'est pas bon à donner deux sous, il n'est plus bon à rien. Ce n'est pas avec des ordres du jour platoniques que nous devons agir ; si j'ai proposé cette somme de dix centimes, c'est avec la conviction qu'il est possible de la réaliser.

**Le Président.** — Notre camarade Rivelli propose une collecte pour les lock-outés de Normandie. (Approbaton).

**Morel** (d'Amiens). — Au sujet de la question du lock-out, notre Fédération s'en est émue. Les organisations ont pensé qu'il était nécessaire que cette question soit discutée au Congrès. Malheureusement, une quantité de camarades ne se figurent pas que c'est une question primordiale. Si la masse ouvrière n'est pas encore atteinte par le lock-out, elle est à la veille d'être lock-outée par le patronat. Il est donc nécessaire que la discussion sur le lock-out prenne plus d'ampleur. Nous n'avons pas eu la prétention, quand nous avons déposé nos conclusions, d'étrangler les organisations syndicales, ni de ne pas être des révolutionnaires. Nous avons la prétention de ne pas nous payer de mots, de vouloir avant de livrer bataille à nos adversaires, donner la poudre nécessaire à nos camarades. Moi aussi, je suis anarchiste ; moi aussi, je suis libertaire et je vais même jusqu'à l'insurrection, s'il le faut, mais avant de jeter la masse devant les baïon-

nelles, devant la force coercitive gouvernementale, il est nécessaire de prendre des responsabilités et de ne pas conduire à la boucherie certains camarades avant, tout au moins, de leur avoir donné les éléments nécessaires à la lutte.

Pour répondre à Boudoux, je dis que si la propagande avait été intensifiée, on n'aurait pas besoin aujourd'hui de poser la question du lock-out. Est-ce que Boudoux peut savoir ce que nos adversaires, ce que les patrons pourront faire contre nous ? C'est justement parce que c'est une forme nouvelle qui s'introduit dans le domaine économique, qu'il est nécessaire de prendre une résolution virile. Nous voulons du moins donner les moyens nécessaires d'intensifier cette propagande, de façon à arriver aux fins révolutionnaires. Cela est dans notre ordre du jour. Nous n'avons pas caché que nous irions jusqu'aux fins révolutionnaires, mais tout au moins faut-il qu'avant d'arriver là, nous ayons pu saisir par tous les moyens l'opinion publique. Parce que, s'il n'y avait qu'une corporation qui marche contre le patronat, il en serait fait des lock-outés. Si on pouvait en une seconde transformer la société, comme avec une baguette magique, je serais d'accord, mais je ne suis pas vieux pour rien, il y a longtemps que je milite, il y a trente et quelques années. Je suis allé aussi dans les grèves, je les ai vues à l'œuvre. On a parlé, je ne veux pas relever l'incident de soupes communistes qui étaient déplorables. C'est entendu, et c'est justement pour que Coupat ne puisse plus reprocher plus tard aux militants qu'elles sont déplorables que nous venons vous proposer une résolution virile. C'est pour cela que nous demandons à toutes les organisations, à toutes les Fédérations, à toutes les Bourses, d'intensifier la propagande révolutionnaire. Et alors, si les Fédérations ont bien compris leur devoir, si les organisations fédérées admettent de donner un supplément de cotisations au moment du lock-out, si le Congrès décide qu'il est nécessaire d'intensifier la propagande, nous arriverons à l'intensifier, et alors l'idéal du camarade Boudoux viendra à son heure, parce que si nous soulevons toutes les corporations, nous arriverons à pouvoir faire face au capital et même à l'armée. Je n'insiste pas plus longtemps. Si vous votez notre proposition des Cuirs et Peaux vous nous donnerez pleine et entière satisfaction.

**Duchêne.** — Nous estimons que c'est la question la plus intéressante du Congrès. Je vais vous lire le rapport que nous avons adopté à notre organisation et que je dépose sur le bureau.

Lecture du rapport (1).

Comme vous avez décidé qu'une conférence aurait lieu pour statuer sur la cotisation supplémentaire, je vous demande au nom de mon organisation de renvoyer ma proposition à cette conférence, tout en tenant compte des considérants du rapport.

**Lefèvre.** — Il est certain qu'on ne pourra insérer cela dans l'ordre du jour, c'est plein d'inexactitudes... On demande l'exode des enfants. Nous, nous demandons l'exode de tous les lock-outés. Une fois qu'il y a un lock-out dans un pays, que tous les camarades fichent le camp et se répartissent dans les autres localités.

**Trotebas.** — Vous avez ce matin repoussé l'institution d'une caisse de grève ; vous ne pouvez pas ce soir la voter sous une autre espèce. Nous, à Marseille, nous avons eu cette année le lock-out du Bâtiment. On a parlé des soupes. S'il y a eu quelque chose qui nous a porté tort dans notre lock-out, quoique nous en soyons sortis victorieux, ce sont les soupes ; si nous ne les avions pas eues, nous aurions réussi mieux. Je ne comprends pas maintenant que les camarades syndiqués préconisent des conflits à des dates déterminées. Les conflits n'ont pas produit ce qu'il fallait qu'ils produisent au début, on ne doit pas les prolonger, on doit rechercher les méthodes les meilleures pour pouvoir attaquer. C'est ce que nous avons

---

(1) Ce long rapport, par assentiment du Congrès et de l'auteur, n'est pas inséré dans cette brochure.

fait. Lorsque le patronat a su que nous étions capables dans notre jeune organisation de lui faire faire dix lock-outs dans la saison, il a capitulé et nous a accordé satisfaction. Il n'y a pas besoin de caisse de grève, car c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer ; à ce moment, ce sont les ventres qui se serrent et eux sont à la campagne. (*Approbation*).

## UN INCIDENT

**Le Président.** — J'informe les camarades que la collecte a produit 67 fr. Je donne lecture de deux propositions qui ont été déposées. L'une est une proposition de blâme contre un secrétaire de fédération et l'autre en sens contraire ; les voici :

« Le Congrès prend acte des déclarations de Luquet et Cordier, reconnaissant que les mineurs sont aussi bien confédérés à la Fédération des Ardoisiers qu'à celle des Mineurs.

« Approuve la campagne confédéraliste faite dans le Pas-de-Calais par les délégués de la Confédération et les militants de la Fédération syndicale du Pas-de-Calais.

« Blâme la Fédération régionale des Mineurs de la Loire qui n'a pas désavoué son secrétaire Bouchard qui, dans des interviews retentissantes, au lendemain des massacres de Draveil, refusait de désapprouver l'attitude gouvernementale dans ses actes de répression contre le prolétariat syndicaliste de la C. G. T.

« Signé : ISERT, du Syndicat des Menuisiers de Marseille ;  
« ROUZOUL, du Syndicat des Serruriers de Marseille ;  
« MONCLARD, des Boulangers de Marseille ; DUPLISSY,  
« des Bouchers (Paris-Marseille) ; PERCEAU, du Syndicat  
« cat des Tailleurs de la Seine ; GINOUVES, des Chau-  
« dronniers sur cuivre (Marseille) ; BAUDOIN, des Métal-  
« lurgistes (Marseille) ; CHABERT, des Métallurgistes  
« (Lyon) ; BARRAL, des Métallurgistes de Voiron ;  
« BOUDOUX, des Mineurs et Métallurgistes de Meurthe-  
« et-Moselle ; JANVION, des Métallurgistes (Husstigny) ;  
« M. BLANCHARD, des Métallurgistes de la Seine. »

Le deuxième :

« Le Congrès de Marseille s'en tenant à l'article 37 des statuts ainsi conçu :

« La Confédération Générale du Travail basée sur le principe du Fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se sont conformées aux présents statuts. »

« Passe outre à la proposition du syndicat des mineurs de la Loire.

*La Fédération des Mineurs.*

**Broutchoux.** — Voilà six ans que nous sommes congédiés, emprisonnés pour faire de la propagande dans le Pas-de-Calais et vous refusez de nous donner un certificat de bonne conduite. (*Protestations*).

**Luquet.** — Il n'est personne ici qui ne veuille rendre hommage à ceux qui, dans le Pas-de-Calais, comme dans toutes les régions et dans toutes les corporations, ont déployé tous leurs efforts pour l'organisation syndicale ouvrière. Mais si nous voulons que nos organisations restent ce qu'elles sont, fortes et fassent la grandeur du mouvement ouvrier, nous ne pouvons nous prononcer d'une façon incidente sur un ordre du jour semblable à celui dont Broutchoux réclame le vote. Il en est bon nombre d'entre nous qui pourraient laisser échapper quelques paroles de regret et même de rancœur, mais pour l'instant nous n'avons pas à nous prononcer sur des propositions semblables. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour sur les deux propositions. (*Applaudissements*).

**Broutchoux.** — Je demande qu'on mette aux voix malgré l'avis du ministre. (*Rires*).

(On passe à l'ordre du jour).

**Le Président.** — Je reçois encore l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, considérant que le referendum lancé pour déterminer les quatre questions à discuter au Congrès de Marseille, représentait un suffrage restreint, et que les questions désignées n'ont pas été rapportées d'une façon suffisante par les organisations qui les avaient soumises,

« Décide :

« 1° Que le referendum sera étendu à tous les syndicats confédérés remplissant les deux obligations ;

« 2° Que les questions choisies devront tout au moins être rapportées par les organisations qui les auront posées.

« *Typographie parisienne ; Imprimeurs-Conducteurs de Paris ; Correcteurs de Paris ; Bouchers de Marseille ; Bouchers de Paris.* »

**Le Président.** — Nous reprenons la suite de la discussion sur les lock-outs. En plus de l'ordre du jour des Cuirs et Peaux sur cette question, en voici d'autres :

« Le Congrès constatant que les pratiques du lock-out, menaçant de s'implanter de plus en plus en France ;

« Qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour enrayer cette forme de lutte et de défense patronales ;

« Attendu que tout en envisageant les mises à l'index, l'exode des enfants et l'installation des soupes communistes il y a nécessité de constituer une caisse de résistance pour alimenter ces dernières ;

« En conséquence, le Congrès décide que la dite caisse sera constituée à partir du premier janvier 1909 et sera alimentée par les Fédérations, à raison de 0,01 centime par mois et par membre.

« Les fonds seront versés entre les mains du trésorier confédéral, répartis par les sections des Fédérations jusqu'à concurrence de 10,000 francs et au-delà par les deux sections réunies. »

« *La chambre syndicale des Peintres du département de la Seine.* »

L'autre propose : l'« Exode des ouvriers lock-outés avec leurs familles sur les localités où existent des Bourses du Travail pouvant faire fonctionner les soupes communistes. »

« *Signé : LEFEVRE, LAURENS, L. JOUHAUX, BOUR, PUYJALON, BLED et TABARD.* »

**Le Président.** — Je demande à Duchêne s'il se rallie à la proposition Voirin. (*Cris de : oui !*)

**Le Président.** — Le Congrès est-il partisan de l'insertion du rapport lu par Duchesne ?

**Luquet.** — C'est moi qui ai demandé si ce rapport devait figurer dans la brochure, parce que tout ce qui s'est dit est inscrit au procès-verbal. Comme certains camarades demandaient que cela ne figure pas dans la brochure, il fallait que je connaisse le sentiment du Congrès pour ne pas user de ma seule initiative. (*Approbatons*).

**Duchêne.** — Je demande qu'on n'insère dans la brochure que la proposition qui sera adoptée et je demande le vote par mandats, parce qu'à l'heure actuelle plus de la moitié des délégués sont partis ; il faut qu'on le sache. (*Rires et interruptions*).

**Le Président.** — On demande la priorité pour l'ordre du jour des Cuirs et Peaux. Je consulte l'assemblée pour savoir si nous allons voter par mandats.

(Le vote par mandats est repoussé. La proposition des Cuir et Peaux est adoptée).

**Le Président.** — Malgré que Voirin ne veuille pas admettre l'adjonction de Lefèvre et de ses camarades, si le Congrès le juge utile, il peut se prononcer à cet égard. (*Cris de : Oui, oui ! Adopté.*)

**Lefèvre.** — Je demande qu'on mette au lieu « des lock-outés et de leurs enfants », les citoyens, et c'est tout.

**Le Président.** — J'ai suffisamment expliqué la motion de nos camarades qui demandent non seulement les enfants, mais qui disent : exode des ouvriers lock-outés avec leurs familles — c'est assez précis — sur les localités où il existe des Bourses du Travail. (*Adopté.*)

**Le Président.** — Je vais mettre aux voix la proposition de Hancart.

*Un délégué.* — Mais il ne suffit pas de lever les mains et qu'on dise ensuite qu'il y a impossibilité de le faire... Il s'agit de 10 centimes non pas par mois, mais chaque mois qu'un lock-out éclatera. (*Interruptions. Repoussé.*)

**Le Président.** — Voici un ordre du jour de Duchêne tendant en cas de de lock-outs ou conflits à s'adresser à la Société Krupp et Schneider pour se procurer les armes nécessaires à la victoire des revendications. (*Rires et protestations.*)

## FIXATION DU PROCHAIN CONGRÈS

**Le Président.** — Il n'y a plus qu'une question : celle de savoir où aura lieu le prochain Congrès.

**Richet.** — Ce que j'ai à dire n'est pas pour porter atteinte à l'organisation de ce Congrès, autrement dit à la Commission d'organisation, pas plus que de jeter la suspicion sur cette Commission et le Comité de la C. G. T. Cependant, nous payions pour le Congrès de Bourges comme droit d'admission, 3 fr. ; en 1906, à Amiens, 4 fr. 50 ; et pour celui-ci on nous a demandé 5 fr. J'ai mandat des organisations que je représente, qui ont versé en tout 55 fr. de droits d'admission, de demander qu'on sache ce que coûte l'organisation de ce Congrès. Je signale, si les chiffres sont exacts, 1.402 organisations qui ont adhéré, soit 7.010 fr., déduction faite de la somme de 1 franc pour la brochure, reste 5.506 francs.

**Luquet.** — Niel et Cleuet seraient mieux placés que moi pour donner satisfaction à cette demande, car, contrairement à ce que croit ce camarade, ce n'est pas le C. C. ni son trésorier qui peuvent donner un état des dépenses et des recettes des Congrès confédéraux, ce sont les Bourses du Travail qui les organisent, les Commissions d'organisation qui connaissent les dépenses et les recettes. Pourtant, je crois que le camarade se trompe sur le prix de la brochure à 1 franc, elle coûte un peu plus cher ; il faut faire un tirage quelque peu supérieur au nombre des mandats et il y a des dépenses accessoires, telles que l'envoi de circulaires, d'assez nombreux camarades pour l'administration générale, pour les services généraux du Congrès. La Commission d'organisation, pour cette année, a décidé, si je m'en réfère à ce qu'a dit tout à l'heure Ollivier, de communiquer les recettes et les dépenses occasionnées par ce Congrès ; par conséquent, vous aurez satisfaction.

**Richet.** — Pourquoi cela augmente-t-il tous les ans ?

**Luquet.** — Précédemment, les Bourses du Travail demandaient une subvention à leurs municipalités et même quelquefois à leurs conseils généraux ; d'autre part, les Commissions d'organisation n'envoyaient pas la brochure gratuite à toutes les organisations. Si vous enlevez les vingt et quelques sous que coûte la brochure, ce n'est plus 5 francs, mais 4 francs et même moins, pour le droit d'admission au Congrès. Il y a une Bourse

qui n'a pas demandé de subvention, celle de Bourges, et qui n'a fait payer que 3 francs ; mais lorsqu'elle a organisé le Congrès, elle a fait une tombola qui lui a donné des fonds en quantité suffisante pour assurer le débet qui résulterait du droit d'admission inférieur. Ici, il n'y avait ni tombola ni subvention, ce qui a obligé à porter le droit d'inscription à 5 francs, y compris la brochure.

**Cleuet.** — A Amiens, nous avons organisé le Congrès sans subvention et nous avons bouclé le budget à 40 ou 50 francs près. Nous avons eu un propriétaire de salle qui nous demandait 800 francs et parce qu'il nous l'a refusée nous avons été obligés de nous réfugier dans un préau d'école qui était gratuit ; sans cela, la Bourse devait 1.500 francs de plus. Et tous les camarades ont été payés directement par les syndicats ; nous avons pu nous arranger à ne pas avoir de perte. Mais à Amiens, ce qui nous a coûté cher, ce furent ces procès-verbaux qui vous étaient distribués tous les matins, c'était une affaire d'un millier de francs. Quand on a étudié son affaire, on peut boucler le budget.

(L'incident est clos).

**Le Président.** — Il y a une proposition sur les accidents du travail que j'ai oubliée. Ceux qui ont besoin de brochures sur la loi des accidents du travail en ont à leur disposition à l'Union des Syndicats de la Seine.

Il y a plusieurs délégués qui demandent Paris pour le lieu du prochain Congrès.

**Marty-Rolland.** — L'Union des Syndicats de Toulouse demande que le Congrès se tienne à Toulouse. Je suis assez embarrassé, parce que d'autres camarades demanderont pour leur ville. J'insiste malgré cela et je combats Paris, d'autant plus que les délégués de province ne comptent pas sur cette réunion pour faire des ballades. Le Congrès a eu lieu en 1902 à Bourges, ensuite à Amiens, puis à Marseille. Que doit-on considérer ? D'abord la situation au point de vue matériel pour l'organisation et la situation au point de vue économique. Marseille a été choisie parce qu'elle rayonne sur la Méditerranée ; Toulouse rayonne sur toute la région pyrénéenne. A Amiens, il fut déposé une motion en faveur de Grenoble, à cause de la région des Alpes. Les mêmes arguments peuvent être invoqués pour Toulouse où il se manifeste un réveil des idées syndicalistes dans tous les pays viticoles, surtout le Lauraguais. Je vous demande Toulouse, sans subvention. (*Cris de : tirage au sort !*)

**Sergent.** — Nous avons demandé Paris pour donner satisfaction à un des vœux du Congrès qui a décidé de prendre contact dans les relations internationales par un Congrès international. Je demanderai donc que le Congrès international précède notre Congrès confédéral, de façon que les délégués étrangers puissent assister à notre Congrès à Paris.

**Niel.** — La raison donnée pour Paris n'est pas suffisante. Si on était sûr d'avoir un Congrès international précédant celui de la Confédération française, ce serait peut-être un argument, mais c'est tout à fait incertain... (*Interruptions*). Quoique n'étant pas opposé à Paris, il y a un argument qui doit faire réfléchir, c'est la question de l'indemnité. En province, la vie est moins chère... (*Protestations*).

**Le Président.** — Puisque Toulouse prend la responsabilité de la réception, cela vaudrait mieux que de tirer les villes au sort.

*Quelques voix.* — Nancy.

*Un délégué.* — On parle de Nancy. Nancy ne se refuserait pas à organiser le Congrès, mais nous n'avons pas de mandat.

**Le Président.** — On dit aussi que Paris n'a pas de mandat. Y a-t-il une organisation qui ait un mandat.

*Un délégué.* — Oui, les Peintres de Paris.

**Le Président.** — Le délégué qui propose Toulouse est le secrétaire de la Bourse de Toulouse. Il est mieux qualifié qu'une chambre syndicale isolée. (*Approbation*).

Toulouse est adoptée.

**Le Président.** — En ma qualité de président de séance, je crois me faire l'interprète de tous nos camarades au Congrès en remerciant les camarades de Marseille pour leur organisation et les féliciter pour avoir su se procurer une salle dans laquelle nous avons pu nous soustraire au joug du gouvernement et de la municipalité. (*Applaudissements*).

Le Congrès ayant terminé ses travaux, la séance est levée.

---



# TABLEAUX DES VOTES PAR MANDATS

(Chiffres rectifiés après pointage)

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
----------	---------------	-----------------------	-------------------------	----------------------------	---------------------	--------------------------------	-----------------	----------------------------------

## FÉDÉRATION DES AGRICOLES DU MIDI (Délégué fédéral : Ader P.)

Camy L.	Syndicat de la Ferme d'Arles . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Escudier B.	— des Travailleurs Agricoles de Bexas . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ader P.	— de Beaufort . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lagarde L.	— de Bessan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Loubet J.	— de Canet (Aude). . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Escudier B.	— de Canet-s.-M. (P.-O.) . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— de Canohès . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ader P.	— de Capendu . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lagarde L.	— de Capetang . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Escudier B.	— de Clairà . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cheytion F.	— de Coursan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ader P.	— de Cuxac . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cheytion F.	— de Gruissan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Escudier B.	— de Iles-sur-Tet. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ader P.	— de Marcorignan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— de Marsillargues . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Camy L.	— de Montlaur . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Marty-Rolland.	— de Muret . . . . .		contre	pour	pour	pour	pour	pour
Castan S.	— de Narbonne . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Cheytion F.	— d'Ornaisons . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ader P.	— de Portel . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— de Puisserguier . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Escudier B.	— de Rivesaltes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cheytion F.	— de Saint - André - de- Roquelongue . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

Ader P.	Syndicat des Travailleurs Agricoles de Sérignan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Escudier B.	— de Tautavel . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lagarde L.	— de Thézan-les-Béziers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Camy L.	— de Trèves . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Escudier B.	— de Vendres . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Fabre A.	— de Vias . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
30 mandats									

### FÉDÉRATION DES AGRICOLES ET SIMILAIRES DU NORD

E. Faure.	Syndicat des Ouvriers Agricoles de Bohain . . . . .		pour		pour	contre	contre	contre
Bled.	— de Provins . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
2 mandats								

### FÉDÉRATION DE L'ALIMENTATION (Délégué fédéral : Savoie)

Glévy.	Syndicat de l'Alimentation de Troyes . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Savoie.	— des Ouvriers Boulangers d'Angoulême . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Tamisier.	— d'Arles . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Savoie.	— de Paris . . . . .							
Laculle.	— de Troyes . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Bonneau.	— d'Indre-et-Loire . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour
Monclard.	— de Marseille . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Savoie.	— de Melun . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour
Savoie.	— de Niort . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour
»	— d'Orléans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour
Teyssandier.	— de Périgueux . . . . .			pour	pour	pour	pour	pour
Teyssonnière.	— de Rochefort . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Savoie.	— de la Seine . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Morel G.	— de la Somme . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Vidal E.	— de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Villain.	Bouchers-Charcutiers d'Amiens . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Duplissy A.	— de Marseille . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
»	— de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Laval E.	des Employés de l'Épicerie de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Protat E.	des Confiseurs de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre
Laval E.	des Chocolatiers de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Protat E.	des Chocolatiers de Noisiel . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Laval E.	des Livreurs de Cafés de Saint-Étienne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sardin M.	des Pâtisseries de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Saint-Venant.	des Confiseurs Chocolatiers de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Franchet.	des Guisniers de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	blanc

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Franchet.	Syndicat des Cuisiniers de Bordeaux . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Jammes.	— des Cuisiniers de Carcassonne . . . . .	pour	blanc	pour	pour	pour	pour	blanc
Franchet.	— des Cuisiniers de Nantes . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	blanc
»	— des Garçons de cuisine de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
»	— des Cuisiniers de Toulouse . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Savoie.	— des Crémiers Laitiers de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Rousse. C.	— des Garçons Limonadiers d'Alais . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Danizan M.	— — — de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour			
Protat E.	— — — d'Orléans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre
»	— — — de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Morel.	— des Employés d'hôtels et restaurants de Nice. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Savoie.	— des Gens de Maison de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour
Pigatty.	— des Ouvriers Liquoristes de Marseille . . . . .	pour		pour	pour			
Fantini.	— des Ouvriers Meuniers et Rizeurs de Marseille . . . . .	pour		pour	pour			
Savoie.	— des Ouvriers Meuniers et Rizeurs de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour
»	— des Ouvriers Meuniers et Rizeurs de Seine-et-Oise . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour
42 mandats								

**FÉDÉRATION DES ALLUMETTIERS (Délégué fédéral : Martho)**

Jouhaux.	Syndicat des Allumettiers d'Aix . . . . .			pour	pour	pour	pour	
Martho.	— — — de Bègles . . . . .		contre	pour	pour	pour	pour	
Jouhaux.	— — — de Marseille . . . . .			pour	pour	pour	pour	
Martho.	— — — de Pantin-Aubervilliers . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	
»	— — — de Saintines . . . . .		contre	pour	pour	pour	pour	
Jouhaux.	— — — de Trélazé . . . . .			pour	pour	pour	pour	
6 mandats								

**FÉDÉRATION DE L'AMEUBLEMENT (Délégué fédéral : Thomsen)**

Villain.	Syndicat de l'Ameublement d'Amiens . . . . .	pour		pour	contre	contre	contre	contre
Thomsen.	— — — de Draguignan . . . . .	pour		pour	pour		pour	pour
Bouvet A.	— — — de Nantua . . . . .	pour	pour	pour	pour		contre	pour

Sellenet J.	Syndicat de l'Ameublement de Nancy . . . . .		pour		pour	pour	pour		pour
Jacquet A.	— — de Magnoncourt . . . . .				pour	pour			
Chevalier.	— — de Saint-Loup-sur-Semouse . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
Bonneau.	— — de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
Dreyer.	— — de Valence. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc	contre
Faure F.	Syndicat de l'Ameublement de Vaucluse . . . . .	pour		pour	pour	pour		pour	pour.
Thomsen.	— des Ebénistes de Bordeaux. . . . .	pour		pour	pour	pour		pour	pour
Goumilhaut.	— — de Limoges . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	contre
Giraud S.	— — de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
Thomsen.	— — du Mans . . . . .	pour		pour	pour			pour	blanc
Dreyer.	— — de Saint-Amand . . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	blanc	contre
Maurin F.	— — de Tours . . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	contre	pour
Bourgeois.	— des Tapisseries de Paris . . . . .	pour		pour	pour			pour	pour
Thomsen.	— des Sculpteurs de Limoges. . . . .	pour		pour	pour			pour	contre
Dreyer E.	— — de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	contre	contre
Thomsen.	— — de la Seine . . . . .	pour		pour	pour			pour	pour

19 mandats

### FÉDÉRATION DES ARDOISIERS (Délégué fédéral : Gemin)

Gemin P.	Syndicat des Ardoisiers de Bel-Air-Combrée . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Fellissier.	— des Mineurs de la Loire . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gemin P.	— des Ardoisiers de Misengrain . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— — de Renazé . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— — de Rimogne. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— — de Rochefort-sur-Terre. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Sévry E.	— — de Trélazé . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bahonneau.	— — de La Bellière. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Broutchoux.	Fédération Syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

9 mandats

### FÉDÉRATION DU BÂTIMENT (Délégué fédéral : Bruon)

Ebers.	Syndicat du Bâtiment d'Amiens . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mathieu.	— — d'Alençon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Victor.	— — d'Albi. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ebers.	— — d'Abbeville. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sohé L.	— — d'Alais . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	contre	contre
Lapierre.	— — d'Argenteuil. . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hervier P.	— — d'Aix-d'Angillon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lochet.	— — du Blanc . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	contre
Soligny.	— — de Charleville . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS		Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Lochet.	Syndicat du Bâtiment	de Châteauroux . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Duchêne.	—	de Chauvigny . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Laurens L.	—	de Cherbourg . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sellenet J.	—	de Commercy . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Giroud.	—	de Decazeville . . . . .	pour	—	pour	pour	pour	contre	pour
Testaud.	—	de Dinard . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bidament J.	—	de Dreux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Chamoy.	—	de Dunkerque . . . . .	pour	—	—	—	—	—	—
Richon J.	—	d'Epervay . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Testaud.	—	d'Evreux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Moussy.	—	de Firminy . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Soligny.	—	de Flers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Roueste.	—	de Gérardmer . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Soligny.	—	de Germigny-l'Exempt . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ebers.	—	de Lagny . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Constant.	—	de la Ferté-Saint-Aubin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Richer N.	—	de la Flèche . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Carbonne F.	—	de la Garde . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Andrieu.	—	du Laonnois . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Vignaud E.	—	de la Pallice . . . . .	pour	—	—	—	—	—	—
Thomas.	—	de la Rochelle . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Charbonnier.	—	de Livry . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Klemzynski.	—	de Lons-le-Saulnier . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Duchêne.	—	de Maisons-Laffitte . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Barthès L.	—	de Mazamet . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Victor.	—	de Melun . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ebers.	—	de Montereau . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Trévenec.	—	de Lorient et du Morbihan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sellenet dit Goudoux	—	de Nancy . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bouvet.	—	de Nantua . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour
Testaud.	—	de Narbonne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Moussy.	—	de Nemours . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Miller.	—	de Neuilly-sur-Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

Testaud.	Syndicat	du Bâtiment	de Nice . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lapierre.	—	—	d'Orsay . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	contre
Chamoy.	—	—	d'Oyonnax . . . . .	pour							
Testaud.	—	—	de Pamiers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Miller.	—	—	de Paris-Plage . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Constant.	—	—	de Pithiviers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre
Bruon.	—	—	de Provins . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Blanc P.	—	—	de Rive-de-Gier . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Beuchard.	—	—	de Romilly . . . . .	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Thomas.	—	—	de Romorantin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Klemczynski.	—	—	de Saint-Claude . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ebers.	—	—	de Saint-Cloud . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lapierre.	—	—	de Saint-Germain-en-Laye . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Victor.	—	—	de Sens . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lapierre.	—	—	de Sèvres . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Démaret.	—	—	de Saint-Quentin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Frédouët.	—	—	de Saint-Servan . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Bouchenoire.	—	—	de Trouville-Dauville . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Clévy E.	—	—	de Troyes . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre	contre
Fonclare.	—	—	de Tunis . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Testaud.	—	—	de Vallauris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lapierre.	—	—	de Villeneuve-le-Roi . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Barral E.	—	—	de Voiron . . . . .	pour							
Roueste M.	—	des	Briquetiers et Aides de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Costes J.	—	des	Ouvriers Carriers de Cassis . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Chamoy.	—	—	— d'Elinghen . . . . .	pour	pour	pour	pour				
Bruon.	—	—	— de Lurcy-Lévy . . . . .	pour	pour	pour					
Pernot C.	—	—	— de Saulxures-sur-Mouse- lotte . . . . .								
Roueste M.	—	—	— de Savonnières-en-Perthois . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lévy Al.	—	des	Terrassiers de Seine-et-Oise . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cavagnac E.	—	des	Charpentiers d'Albi . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Duchêne.	—	—	d'Angoulême . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hervier P.	—	—	de Bourges . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Pouzet O.	—	—	de Brives . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gérooms.	—	—	du Havre . . . . .	pour	pour	pour					
Noyer Vital.	—	—	de Lyon . . . . .	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Chamoy.	—	—	de Saint-Etienne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	—	de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Doria.	—	—	de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	contre
Roueste.	—	des	Chauffourniers de Bèffres . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lochet.	—	—	de l'Indre . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Bouchenoire.	Syndicat des Chauffourniers de Torteron . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Wetter M.	— des Cimentiers-Gâcheurs de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Thomas.	— — Mines d'Allas-Marnac . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Moussy J.	— — et Aides de Seine-et-Oise. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Trévenec.	Syndicat des Ouvriers Couvreur de Lorient . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Chéreau.	— — de Rennes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Charbonnier.	— — Plombiers de Rouen . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— — de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Morin F.	— — Couvreur-Zingueur de Tours . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour
Duchêne.	— — Doreurs sur Bois de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— — Encaustiqueurs de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Charbonnier.	— — Ferblantiers-Zingueur de Bordeaux	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gérooms.	Syndicat des ouvriers Plombiers Zingueur du Havre . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	blanc
Quillier.	— — Plombiers Zingueur de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Roques P.	— — Ferblantiers de Toulouse . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Soligny .	— — Fourniers de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lucain.	— — Fumistes tôliers de Lyon . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Charbonnier.	— — Fumistes de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Triouleyre.	— — Granitiers de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Thomas.	— — de Vire . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bruon.	— — de Nantes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bellanger.	— — de Bécon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mathieu.	— — Maçons d'Aix . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cavagnac.	— — d'Albi . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Trotébas.	— — d'Auxerre . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Klemczynski.	— — de Bourg . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hervier P.	— — de Bourges . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Pouzet O.	— — de Brives . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Richon J.	— — de Châlons-sur-Marne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Leclerc P.	— — de Clermont-Ferrand . . . . .	pour	pour	contre	blanc	contre	contre	pour
Victor.	— — de Commenhry . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Troya F.	— — de Draguignan . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Soligny .	— — d'Elbeuf . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

	Syndicat des	ouvriers	Maçons																
Gérooms.	—	—	—	du Havre . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Andrieu.	—	—	—	de la Courtine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Rougerie.	—	—	—	de Limoges . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Trévennec.	—	—	—	de Lorient . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Richer.	—	—	—	du Mans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Trotebas.	—	—	—	de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lapierre.	—	—	—	de Meudon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mathieu.	—	—	—	de Moulins . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bruon.	—	—	—	de Nantes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Constant.	—	—	—	d'Orléans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Teyssandier.	—	—	—	de Périgueux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Victor M.	—	—	—	de Reims . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Chéreau.	—	—	—	de Rennes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Andrieu.	—	—	—	de Rouen . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Salagnac.	—	—	—	de Saint-Chamond . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bouchenoire.	—	—	—	de Saint-Etienne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Thomas.	—	—	—	de Saint-Gilles-Croix-de-Vic	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Démaret.	—	—	—	de Saint-Quentin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Soligny A.	—	—	—	Maçons d'art de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Victor M.	—	—	—	Maçonnerie et de la Pierre de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Doria.	—	—	—	— de St-Raphaël . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mathieu.	—	—	—	— de Vernon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mario M.	—	—	—	Manœuv. aides-maçons de Marseille															
Blanchart J.	—	—	—	Maçons de Nantes . . . . .	pour							pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour
Carli.	—	—	—	Marbriers de Cousolre . . . . .		pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	—	—	— de Marseille . . . . .		pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	—	—	— de la Seine . . . . .		pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Roques.	—	—	—	— de Toulouse . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bahonneau.	—	—	—	Menuisiers d'Angers . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hayart.	—	—	—	— de Béziers . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Moussy.	—	—	—	— de Bordeaux . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Klemczynski.	—	—	—	— de Bourg . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Moussy.	—	—	—	— de Bourges . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Pouzet O.	—	—	—	— de Brives . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bruon.	—	—	—	en Meubles de Caen . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lochet.	—	—	—	Menuisiers de Châteauroux . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour
Prévost A.	—	—	—	— de Dijon . . . . .		pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Soligny.	—	—	—	— d'Elbeuf . . . . .		pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gérooms.	—	—	—	du Havre . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Guerry.	—	—	—	de Lyon . . . . .	pour	pour						contre	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Richer.	—	—	—	du Mans . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Isert C.	—	—	—	de Marseille . . . . .	pour	pour						pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour



DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS			Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Blanchart.	Syndicat des ouvriers Menuisiers	de Nantes	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	
Constant.	—	d'Orléans	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Hurteau.	—	de Reims	pour		contre	pour	contre	contre	contre	
Chéreau.	—	de Rennes.	pour		pour	pour	pour	pour	pour	
Bruon.	—	de Roanne.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
»	—	de Rochefort.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Démaret.	—	de Saint-Quentin	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Ebers.	—	de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Gazeneuve.	—	de Toulouse			pour		pour		pour	
Morin F.	—	de Tours	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	
Raynaud L.	—	de Vichy	pour	pour	pour	pour	blanc	pour	pour	
Andrieu C.	des Monteurs Levageurs	de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Miller L.	des Ornemanistes	de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Thomas.	des Parqueteurs	de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	
Bouchenoire.	des Paveurs et aides	de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Bahonneau.	des Peintres	d'Angers	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Hervier.	—	de Bourges.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Prévost.	—	de Dijon.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Decooninck.	—	de Dunkerque	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	
Testaud.	—	du Havre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Richer.	—	du Mans	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Constant J.-B.	—	d'Orléans	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	
Briot.	—	de Rouen	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	
Démaret.	—	de Saint-Quentin	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Duchêne.	—	d'enseignes de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
»	—	en bâtiment de la Seine.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
»	des Platriers	d'Angoulême	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Chamoy.	—	de Cette	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Chéreau.	—	de Rennes	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Durin.	des Ravaleurs	d'Angers	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Bouvet A.	des Scieurs	de Mòrez	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Briot.	des Scieurs	de pierres de Rouen	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	
Miller.	des Sculpteurs	Stafteurs du Havre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	

Miller.	Syndicat des Sculpteurs	Staffeurs de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Duchêne.	des Serruriers	d'Angoulême	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Rochet.	—	de Clermont-Ferrand.	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
Gérooms.	—	du Havre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Rouzoul J.	—	de Marseille	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Testaud.	—	de Rouen							
Chamoy.	—	de Saint-Etienne.	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Andrieu.	—	de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Charnay G.	—	de Vichy.	pour	pour	pour	pour	blanc	pour	pour
Bahonneau.	des Tailleurs de pierres	d'Angers.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hervier P.	—	de Bourges	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Triouleyre.	—	de Chassignelles.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Massangis.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Constant.	—	d'Orléans.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Triouleyre.	—	de Périgueux.			pour	pour	pour	pour	blanc
Bertrand.	—	de Perpignan.	pour		pour	pour	blanc	pour	contre
Cudet A.	des ouvriers Tailleurs de pierres	de Lyon	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bouchenoire.	—	de Rochefort-s/-Mer.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Briot.	—	de Rouen	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Thomas.	—	de St-Florent-s/-Cher	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Triouleyre.	—	de la Seine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Souppes.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Perrin L.	—	de Vichy	pour	pour	pour	pour	blanc	pour	pour
Mathieu.	des Terrassiers et Manœuvres	d'Albi	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Durin.	—	d'Angers	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Pouzet O.	—	de Brives.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gérooms.	—	et Tubistes du Havre.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Costes J.	—	et Mineurs de Marseille	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Richon J.	—	de Reims.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cudet A.	—	et Puisatiers du Rhône.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mathieu A.	—	Mineurs et Tubistes de la Seine.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Roque P.	—	de Toulouse	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gharnay.	—	de Vichy	pour	pour	pour	pour	blanc	pour	pour
Beuchard.	Syndicat des Terrassiers Mineurs et Tubistes	de Villenauxe-la-Grande	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre

225 mandats

### FEDERATION DE LA BIJOUTERIE-ORFÈVRERIE (Délégué fédéral : Lefèvre)

Cleuet.	Syndicat de la Bijouterie-Orfèvrerie	d'Amiens.	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Lefèvre.	des Diamantaires	de Nemours.	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
»	—	de Paris.	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtime	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
<b>Reffay L.</b>	Syndicat des Diamantaires de Saint-Claude. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Garnery.†</b>	— des Ouvriers lapidaires de l'Ain et Jura. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Lefèvre.</b>	— de la Bijouterie-Orfèvrerie de Lyon . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
<b>Garnery.</b>	— des ouvriers Orfèvres de Mouroux. . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>Lefèvre.</b>	— de la Bijouterie-Joallerie de Paris . . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
»	— de la Chapeloterie-Bijouterie de Saumur. . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>Garnery.</b>	— des Bijoutiers de Valence . . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
»	— des Potiers d'étain de la Seine . . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>Lefèvre.</b>	— des Décorateurs boîtes de montre de Besançon. .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>12 mandats</b>								

### FEDERATION DES BROSSIERS ET TABLETTIERS

<b>Leroux.</b>	Syndicat des Ouvriers tablettiers d'Audeville. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— — — de Méru. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Voirin.</b>	— Général de la Brosserie de la Seine. . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
»	— des Pipiers de Saint-Omer. . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
»	— des Scieries mécaniques d'Hermes . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
<b>Leroux.</b>	— de la Brosserie de Mouy. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— des Tablettiers de Lormaison . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Klemczynski.</b>	— — — de Saint-Claude. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	blanc	pour
<b>8 mandats</b>								

### FÉDÉRATION DES BUCHERONS (Délégué fédéral : **Bornet**)

<b>Bornet.</b>	Syndicat des Bûcherons de Blénau. . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
<b>Hervier.</b>	— — — de Brouillannou-Plou . . . . .							
<b>Cheyton.</b>	— — — de Cosne-sur-l'Œil . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— — — de Couleuvres. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Bornet.</b>	— — — de Cours-les-Barres. . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
»	— — — de Cuffy . . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
»	— — — de Farges-en-Septaine . . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
<b>Gamy.</b>	— — — de Feux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

Cheytion.	Syndicat des Bûcherons	de Germiny-l'Exempt.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bornet.	—	de la Guerche . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cheytion.	—	d'Isles et Bardais. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Camy.	—	de Jussy-le-Chaudrier . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bornet.	—	de la Chapelle-Hugon. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Faure E.	—	de Mennevret. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	contre
Lochet.	—	de Nihernes . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	contre
Camy.	—	de Samergues . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bornet.	—	de Seine-et-Oise. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Camy.	—	de Saint-Plaisir. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ardot.	—	de Villabon. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bornet.	—	de Villers-Cotterêts. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Uzay-le-Venont . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Torteron . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lochet.	—	des Ouvriers journaliers de Lourdoueix-St-Michel	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
23 mandats										

### FÉDÉRATION DE LA CÉRAMIQUE (Délégué fédéral : Tillet)

Coolen.	Syndicat	des Faïenciers de Fives Lille . . . . .	blanc	pour	contre	blanc	contre	contre	contre
Tillet.	—	des Peintres en porcelaine de Foëcy. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Rougerie.	—	des Mouffletiers de Limoges . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
»	—	des Mouffles crématoires de Limoges . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
»	—	des Journaliers porcelaine de Limoges . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
Parvy J.	—	de la Céramique de Limoges . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Tillet.	—	de la Céramique de Mehun-sur-Yèvres . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Parvy J.	—	des Faïenciers et similaires de Montfermeu . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Tillet.	—	des Céramistes d'Orléans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre
»	—	des Céramistes de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Parvy.	—	des Ouvriers Potiers de Vallauris . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Tillet.	—	des Peintres sur porcelaine de Vierzon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
»	—	des Journaliers de Vierzon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
»	—	de la Céramique de Vierzon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
14 mandats									

### FÉDÉRATION DE LA CHAPELLERIE FRANCAISE (Délégué fédéral : Roux)

Cavagnac E.	Chambre syndicale	des Chapeliers d'Albi . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Saint-Venant.	—	de Lille . . . . .	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Jammes.	—	de Quillan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Roux A.	—	de Paris. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
4 mandats									

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
----------	---------------	-----------------------	-------------------------	----------------------------	---------------------	--------------------------------	-----------------	----------------------------------

**FÉDÉRATION DES CHAUFFEURS CONDUCTEURS MÉCANIENS, etc.** (*Délégué fédéral : Gal*)

Gal, Démaret F. 2 mandats	Syndicat des Chauffeurs Mécaniciens de la Seine . . . . . — — — — — de Saint-Quentin. . . . .	pour pour	pour pour	pour pour	contre pour	pour pour	pour pour	pour pour
---------------------------------	--	--------------	--------------	--------------	----------------	--------------	--------------	--------------

**SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER** (*Délégués fédéraux : Coste, Guérard, Le Guennic*)

Guérard.	Groupe d'Ajaccio. . . . .	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Merrheim.	— d'Alger. . . . .	pour	blanc	blanc	blanc	pour	contre	blanc
Guérard.	— d'Amagne-Lucquy . . . . .	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Hébrard.	— d'Amberieux . . . . .	pour		pour	pour	contre	contre	contre
Villain J.	— d'Amiens. . . . .			contre	contre	contre	pour	contre
Le Guennic	— d'Argentan . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— d'Argenteuil. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Villain.	— d'Arras. . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Imbert.	— d'Aulnoye . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Cholet F.	— d'Avignon. . . . .		pour	blanc	pour	contre	pour	blanc
Guérard.	— de Bastia . . . . .	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Villain.	— de Béthune . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Faure.	— de Béziers. . . . .	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Guérard.	— de Bordeaux-Midi . . . . .	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Lucain.	— de Bourges . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Faure.	— du Bourget . . . . .	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Coste.	— de Caen . . . . .	blanc	contre			contre	contre	contre
Villain.	— de Cambrai . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Hébrard.	— de Caudry . . . . .	pour			pour	contre	contre	contre
»	— de Chablis. . . . .	pour			pour	contre	contre	contre
André M.	— de Chalons-sur-Marne. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Hébrard.	— de Clermont-Ferrand. . . . .	pour			pour	contre	contre	contre
Imbert.	— de Dôle. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
»	— de Douai. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
André M.	— d'Épernay. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre

Guérard.	Groupe	de Fécamp.	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Imbert.	—	de Folligny.	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Coste.	—	de Gisors.	blanc	contre	contre		contre	contre	contre
»	—	de Gray.	blanc	pour			contre	contre	contre
Le Guennic.	—	de Honfleur.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Coste.	—	de Langres.	blanc	pour			contre	contre	contre
»	—	de La Roche-sur-Yon.	blanc	pour			contre	contre	contre
Imbert.	—	de Lens.	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Cholet.	—	Le Vigan.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
»	—	de Mâcon.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Coste.	—	du Mans.	blanc	pour			contre	contre	contre
Le Guennic.	—	de Mantes.	pour	pour	pour		pour	pour	
Imbert.	—	de Marseille.	pour	pour	pour	pour	contre	contre	pour
André M.	—	de Meaux.	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Cholet.	—	de Montereau.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
»	—	de Nangis.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Coste.	—	de Nantes.	blanc	pour			contre	contre	contre
Cholet.	—	de Narbonne.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
»	—	de Nevers.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
»	—	de Nice.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Guérard.	—	de Nîmes.	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Cholet.	—	de Noisy-le-Sec.		pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Guérard.	—	d'Oran-Béchar.	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
E. Faure.	—	d'Oullins.	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
»	—	de Paris.	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Guérard.	—	de Paris-Ouest.	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Le Guennic.	—	de Paris-Ceinture.							
Hébrard.	—	de Pontarlier.	pour			pour	contre	contre	contre
Guérard.	—	de Reims.	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre
Hébrard.	—	de Roanne.	pour			pour	contre	contre	contre
Coste.	Groupe	de Rouen-Ouest.	blanc	pour			contre	contre	contre
Beuchard.	—	de Romilly-sur-Seine.	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Hébrard.	—	de Saint-Etienne.	pour			pour	contre	contre	contre
Faure.	—	de Saint-Etienne (P.-L.-M.).	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Hébrard.	—	de Saint-Germain-des-Fossés.	pour			pour	contre	contre	contre
Coste.	—	de Saint-Mariens.	blanc	pour			contre	contre	contre
Imbert.	—	de Saint-Pol-sur-Ternoise.	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Faure.	—	de Saint-Quentin.		pour	pour	pour	contre	contre	contre
Imbert.	—	de Somain.		pour	pour	pour	contre	contre	contre
Le Guennic.	—	de Sotteville-les-Rouen.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hébrard.	—	de Terre-Noire.	pour			pour	contre	contre	contre
Guérard.	—	de Toulouse.	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre	contre

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Hébrard.	— de Tournemire . . . . .	pour			pour	contre	contre	contre
Morin F.	— de Tours-Etat. . . . .	pour	pour		pour	pour	contre	contre
Faure.	— de Valenciennes . . . . .	blanc	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Le Guennic.	— de Vermont. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— de Versailles Ouest et Ceinture. . . . .	pour	pour		pour	pour	pour	pour
Coste.	— de Vesoul. . . . .	blanc	pour	pour		contre	contre	contre
73 mandats								

**FÉDÉRATION DES COIFFEURS** (Délégué fédéral : **Luquet**)

Hervier P.	Syndicat des Coiffeurs de Bourges . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Luquet.	— de Grenoble . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
»	— du Havre . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bodin.	— de Lyon . . . . .	pour		pour	blanc	pour	contre	pour
Gamblin A.	— de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Luquet.	— de Montpellier. . . . .	pour		pour	pour		pour	
Desplanques.	— de Nantes . . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	
Desplanques.	— de Nimes. . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
Luquet.	— de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Desplanques.	— de Rochefort . . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
Malot.	— de Saint-Etienne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Desplanques.	— de Toulon . . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
Bonneau.	— de Tours . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour
Laculle E.	— de Troyes . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Desplanques.	— de Versailles . . . . .	pour	pour	pour		pour	pour	pour
15 mandats								

**FÉDÉRATION DE LA CONFECTION MILITAIRE** (Délégué fédéral : **Hervier**)

Hervier P.	Syndicat de l'Habillement et Equipement de Bourges . . . . .				contre		contre	
Guerry.	— de Lyon . . . . .	pour	pour	contre		contre	contre	
Robert A.	— de Marseille. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	
Blanchart.	— de Nantes . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Hervier P.	— de Rennes. . . . .							
6 mandats	de la Chaussure militaire de Rennes . . . . .							

## FÉDÉRATION DES CUIRS ET PEAUX (Délégué fédéral : Voirin)

Morin.	Syndicat des Cuir et Peaux	d'Amboise . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Morel G.	—	d'Amiens . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Jacob A.	—	de Chaumont . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Leclerc P.	—	de Clermont-Ferrand. . . . .	pour	pour	contre	blanc	contre	contre	contre	contre
Calvignac.	—	de Dordogne et Périgueux. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
Richer.	—	de la Flèche. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Calvignac.	—	de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Richer.	—	du Mans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Jacob A.	—	de Montluçon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Leroux.	—	de Mouy . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Feuvrier.	—	de Quimper . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Rennes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Morel.	—	de Roanne-le-Côteau . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Jourdannet P.	—	de Romans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Jacob A.	—	de Saint-Junien . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Chateau E.	—	de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour
Bellanger.	de la Chaussure	d'Angers. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Voirin.	—	d'Avignon. . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bidament J.	—	de Dreux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Feuvrier.	—	de Fougères . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc	pour
Rougerie J.	—	de Limoges . . . . .	pour		pour	pour	contre	pour	contre	contre
Trévennec.	—	de Lorient. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Voirin.	—	de Lyon . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Nancy . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Morel.	—	de Rouen . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Blanc.	—	de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Metral H.	—	de Valence . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sohé L.	Syndicat des Cordonniers et parties similaires	d'Alais. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Jacob.	—	de Grenoble . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Leroux.	—	de Liancourt. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Morel L.	—	de Nice. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Calvignac.	Syndicat des Ouvriers Cordonniers	de Pontacq. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Jacquey A.	—	de St-Loup-s/-Semouse. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre
Hervier P.	des Tanneurs et Corroyeurs	d'Henrichemont. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Frédéric L.	—	de Mazamet . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Jourdannet P.	—	de Romans. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Letellier E.	des Caoutchoutiers	de Seine-et-Oise (Persan). . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Calvignac R.	Syndicat des Ouvriers Moutonniers	de Graulhet. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Voirin.	—	Maroquiniers de Paris. . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	Teinturiers en peaux de Milhau . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour

40 mandats



DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Inte-nationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
----------	---------------	-----------------------	--------------------------	----------------------------	---------------------	--------------------------------	-----------------	----------------------------------

### FÉDÉRATION DES DESSINATEURS (Délégué fédéral : Gaillot)

Gaillot H.	Syndicat des Dessinateurs de Nantes . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	blanc
»	— — de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
»	— — de Rouen . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	blanc
»	— — de Saint-Denis (Nord-Paris) . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
»	— — de Saint-Nazaire . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	blanc
5 mandats								

### FÉDÉRATION DE L'ÉCLAIRAGE

Bertholet.	Syndicat des Allumeurs de gaz de Paris . . . . .	pour		pour	pour	contre	contre	contre
»	Union des Employés du gaz de Paris . . . . .	pour		pour	pour	contre	contre	contre
Hurteau.	— — — de Reims . . . . .	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Bonneau.	— — — de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
4 mandats								

### FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS (Délégué fédéral : Cleuet)

Cleuet.	Syndicat des Employés d'Abbeville . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
»	— — d'Amiens . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Durin P.	— — d'Angers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Devilar G.	— — de Bergerac . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Barrière E.	— — de Béziers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hervier P.	— — de Bourges . . . . .							
Jammes B.	— — de Carcassonne . . . . .	pour	blanc	pour	pour	pour	pour	pour
Devilar.	— — de Cette . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Decoonnink.	— — de Dunkerque . . . . .	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour
Philip.	— — du Havre . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	— — de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Barrière.	— — de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Blanchart.	— — de Nantes . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Barrière.	— — de Narbonne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

Travaza.	Syndicat des Employés de Nice . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Leroux.	— de l'Oise . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cleuet.	— d'Orléans . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre	contre
Barrière E.	— de Perpignan. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Beuchard.	— de Romilly . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Klemczynski.	— du Jura (Saint-Claude) . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
Briot.	— de Rouen. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	contre
Cleuet.	— de Saint-Etienne . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre	contre
Gauthier H.	— de Saint-Nazaire . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cleuet.	— de Saint-Quentin. . . . .			contre	contre	contre	contre	contre	contre
Marty-Rolland.	— de Toulouse . . . . .		contre	pour	pour	pour	pour	contre	pour
"	des Employés aux Ecritures de Toulouse. . . . .		contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Devilar G.	des Employés de Troyes . . . . .								
Bravais G.	— de Valence . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Lapierre.	— de Versailles. . . . .	blanc		pour	pour	blanc	contre	contre	contre
Cleuet.	des Artistes Lyriques de Paris . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre	contre
"	des Choristes de Paris . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre	contre
Philip.	Syndicat des Clercs d'huissiers de la Seine . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
"	des Comptables de la Seine . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Doria.	— de Toulon. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	contre
Rodaro.	des Courtiers et Maisons d'abonnement de Paris. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Devilar G.	des Sténographes de Paris . . . . .	pour		pour		pour		pour	
Costes J.	des Voyageurs et Représentants de Paris. . . . .	pour	pour	pour	pour			pour	pour

37 mandats

**FÉDÉRATION DES FERBLANTIERS-BOITIERS** (Délégué fédéral : Ferré)

Ferré.	Syndicat des Ferblantiers de la Seine. . . . .	pour	contre	pour	pour	contre	pour	pour
--------	--	------	--------	------	------	--------	------	------

**FÉDÉRATION DE L'HABILLEMENT** (Délégué fédéral : Dumas)

Faure F.	Syndicat des Coupeurs chemisiers de Lyon . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
"	— de la Seine . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Marty-Rolland.	— de Toulouse. . . . .		contre	pour	pour	pour	contre	blanc
Cleuet.	— tailleurs d'Amiens. . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Dumas P.	— d'Angoulême. . . . .			pour	pour	pour	pour	pour
Courouble A.	Syndicat des Coupeurs Tailleurs de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	blanc	contre	contre	contre
Faure F.	— de la Seine . . . . .	pour		pour	pour	pour	contre	blanc
Hervier P.	de la Couture de Bourges. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Thuillier.	des Ouvrières fleuristes de Paris. . . . .		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Morel.	des Ouvrières de l'Habillement d'Amiens . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Leclerc.	— de Cl.-Ferrand. . . . .	pour	pour	contre	blanc	contre	contre	pour

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Dumas P.	Syndicat des Ouvriers de l'Habillement de Limoges . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Faure F.	— de Vacluse . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Dumas P.	— des Tailleurs d'habits de Lyon . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Faure F.	— de la Confection de Lyon . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Dumas P.	— des Tailleurs de Bayonne . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
"	— de Castres . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
"	— de Grenoble . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Niel L.	— de Montpellier . . . . .	pour		pour	contre	contre	pour	pour
Dumas P.	— de Nantes . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Bondoux.	— de Nevers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour
Lescalié.	— de Nîmes . . . . .	pour		contre	pour	contre	contre	contre
Richon J.	— de Reims . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Dumas P.	— de Saint-Etienne . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Perceau.	— de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mme Roustan.	— des Tailleuses-Lingères de Marseille . . . . .	pour		pour	blanc	pour	pour	pour

26 mandats

### FÉDÉRATION HORTICOLE

Bled.	Syndicat des ouvriers Champignonnistes de Carrières-s/-S.	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
"	— Cultivateurs de Paris-Est . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
"	— Jardiniers d'Orléans . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
"	— de Paris . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
"	— de la Terre de Vitry . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour

5 mandats

### FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DES SERVICES DE SANTÉ (Délégué fédéral : Duval)

Duval E.	Syndicat des Infirmiers et Infirmières de Bron . . . . .			pour	contre	contre	contre	
Guerry.	— et similaires de Lyon . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Griglionne P.	— de l'Asile de Pierrefeu . . . . .	pour		pour	contre	contre	pour	blanc
Duval E.	— non gradés de la Seine . . . . .			pour	contre	contre	contre	
Denoual.	— des Employés d'hospices de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre

5 mandats

## Fédération des Syndicats Ouvriers Huiliers, Pétroliers, Savonniers et de Produits chimiques

Decooninck G.	Syndicat des Tordeurs d'huile de Dunkerque . . . . .	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
Gérooms.	— des Pétroliers-Savonniers du Havre . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Costes J.	— des Huiliers de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
3 mandats									

### FÉDÉRATION DES INSCRITS MARITIMES (Délégué fédéral : Rivelli)

Vignols L.	Syndicat des Lamaneurs de Dunkerque . . . . .	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Rivelli.	Union des Pêcheurs et Marins de Dunkerque. . . . .	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour
"	— — de la Seyne . . . . .	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Vignols.	Syndicat des Inscrits Maritimes de Marseille. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Briot.	— — — de Rouen . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	pour
Rivelli.	— — — de Stes-Maries de la Mer. . . . .	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Gauthier H.	— des Marins et Pêcheurs de Saint-Nazaire . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
7 mandats									

### FÉDÉRATION LITHOGRAPHIQUE (Délégué fédéral : Gauthier)

Gauthier P.	Syndicat des Dessinateurs chromistes de la Seine . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
"	— — graveurs de la Seine . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Thil G.	— — — de Bordeaux. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Fredhouët.	— — — de Rennes . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Gauthier.	des Imprimeurs lithographes de la Seine . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Fredhouët.	des Lithographes d'Angers . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Thil G.	— — — d'Angoulême . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
"	— — — de Bordeaux. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Fredhouët.	— — — de Caen . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Rochet R.	— — — de Clermont-Ferrand. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre		contre	contre
Gauthier.	— — — de Dijon. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Klemczynski.	— — — de Dôle. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Thil.	— — — de Limoges. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Faure.	— — — de Lyon . . . . .	pour			pour	pour	pour	pour	pour
Perrin A.	— — — de Marseille. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
"	— — — de Montpellier. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Fredhouët.	— — — de Nantes . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Perrin A.	— — — de Nîmes. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Gauthier.	— — — du Nord. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	pour
Thil.	— — — d'Orléans . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	pour
Gauthier P.	— des Photgraveurs de Paris . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Thil.	— des Lithographes de Poitiers. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Hurteau.	Syndicat des Papetiers relieurs de Reims . . . . .	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Fredhouët.	— des Imprimeurs lithographes de Rennes . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— — — de Rouen. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Gauthier.	— — — de Saint-Etienne . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	des Reporteurs-Lithographes de la Seine. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Perrin.	— des Imprimeurs-Lithographes de Toulouse. . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Bonneau E.	— — — de Tours . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour

**FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU LIVRE** (*Délégué fédéral : Burgard*)

Liochon C.	Syndicat des Typographes d'Albi . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Reymond.	— — — d'Alençon. . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Estellé.	— — — d'Alger. . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Masson.	— — — d'Amiens. . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
»	— — — d'Arras . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Séguin.	— — — d'Auch . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Bourdon.	— — — de Bayonne . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Burgard.	— — — de Belfort . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Hayart A.	— — — de Béziers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Liochon C.	— — — de Blois . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Reymond.	— — — de Bordeaux . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Liochon.	— — — de Bourg . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Liochon.	— — — de Bourges . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Pouzet.	— — — de Brives . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Burgard.	— — — de Caen . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Marrou.	— — — de Chambéry . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Reymond.	— — — de Châteaudun . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Liochon.	— — — de Châteauroux. . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Laurens.	— — — de Cherbourg. . . . .	pour	blanc	pour	pour	pour	pour	pour
Bargeot J.	— — — de Clermont-Ferrand . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Burgard.	— — — de Constantine . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Jusserand.	— — — de Dôle . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre



DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâti- ment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
<b>Bravais.</b>	Syndicat des Typographes de Valence . . . . .	blanc		contre	contre	contre	contre	contre
<b>Masson.</b>	— de Valenciennes . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
<b>Lapierre.</b>	— de Versailles . . . . .	pour		pour	pour	pour	contre	contre
<b>Tillet.</b>	— des Conducteurs typographes de Limoges . . . . .		pour	pour	pour	contre	contre	
<b>Villeval.</b>	— des Correcteurs typographes de Paris . . . . .	pour	pour	contre		pour	contre	pour
<b>Reymond.</b>	— des Fondateurs typographes de la Seine . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
<b>Sergent.</b>	— des Conducteurs typographes de Paris . . . . .	pour	blanc	pour	pour	pour	contre	pour
<b>71 mandats</b>								

### FÉDÉRATION DES MAGASINS ADMINISTRATIFS DE LA GUERRE

<b>Bonneau.</b>	Syndicat des ouvriers et ouvrières des magasins adminis- tratif de la Guerre de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	blanc
<b>Niel.</b>	Syndicat des ouvriers et ouvrières d'Habillement et Campe- ment de Montpellier . . . . .	pour		pour	contre	contre	pour	contre
<b>Person.</b>	Syndicat des ouvriers et ouvrières des magasins adminis- tratif de la Guerre de Paris . . . . .	pour	blanc	blanc	contre	contre	contre	contre
<b>3 mandats</b>								

### FÉDÉRATION DE LA MARÉCHALERIE

<b>Jacquemin.</b>	Syndicat des Maréchaux de Bordeaux . . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>Saint-Venant.</b>	— de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	blanc	contre	contre	contre
<b>Jacquemin.</b>	— de Marseille . . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>Niel.</b>	— de Montpellier . . . . .	pour		pour	contre	contre	pour	contre
<b>Jacquemin.</b>	— de Saint-Etienne . . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>Faure E.</b>	— de Saint-Quentin . . . . .		pour		pour	contre	contre	contre
<b>Jacquemin.</b>	— de la Seine . . . . .	pour	contre	pour	blanc	pour	pour	pour
<b>7 mandats</b>								

### FÉDÉRATION DE LA MARINE DE L'ÉTAT (Délégué fédéral : Sivan)

<b>Laurens L.</b>	Syndicat des Travailleurs du port de Cherbourg. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	
<b>Sivan E.</b>	— des Forges de la Chaussade . . . . .	pour	pour	pour	pour			

**FÉDÉRATION DE LA MARINE DE L'ÉTAT (Délégué fédéral : Sivan)**

Trévenec.	Syndicat des Travailleurs	du port de Lorient . . . . .									
Sivan.	—	— d'Indret . . . . .									
»	—	— du Laboratoire de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	— de Rochefort. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	— de la Fonderie de Ruelle . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Berthon A.	—	— du port de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
8 mandats											

**FÉDÉRATION DES OUVRIERS MÉCANIENS (Délégué fédéral : Coupat)**

Legros O.	Syndicat des Mécaniciens	d'Aix. . . . .									
Villain.	—	— d'Albert. . . . .									
Labe.	—	— d'Angers . . . . .									
Bajat.	—	— de Bordeaux . . . . .	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Labe.	—	— de Caen. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	pour
Coupat.	—	— de Chartres. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	pour
Laurens.	—	— de Cherbourg. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	pour
Labe.	—	— de Corbeil . . . . .	pour	blanc	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	— de Flers. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Bajat.	—	— de Jeumont. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Philip.	—	— de Jeumont. . . . .	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Coupat.	—	— de Marseille . . . . .	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	— de Marpent. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	— de Meaux. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	— de Morlaix . . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Cassin.	—	— de Nantes. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Heckenmeyer.	Union des Mécaniciens	de la Seine. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Labe.	Syndicat des Tourneurs	en Optique de Paris. . . . .	pour	pour	contre	blanc	contre	contre	contre	contre	contre
Morez.	— des Robinettiers	de Paris . . . . .	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Coupat.	— des Mécaniciens	de Raon-l'Etape. . . . .	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	pour	contre
Hurteau.	—	— de Reims . . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Coupat.	Syndicat des Mécaniciens	de Saint-Dié. . . . .	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	— de Saint-Etienne . . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Bajat.	—	— de Saint-Nazaire . . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Démaret.	—	— de Saint-Quentin. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bajat.	—	— de Soissons. . . . .	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Bajat.	—	— de Tarbes . . . . .	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
André J.	—	— de Toulouse . . . . .	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Philip.	—	— de Toulouse . . . . .	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Clévy E.	—	— de Tourcoing. . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Bajat.	—	— de Troyes . . . . .		contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
30 mandats		— de Villefranche. . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre



DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
----------	---------------	-----------------------	-------------------------	----------------------------	---------------------	--------------------------------	-----------------	----------------------------------

FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE (*Délégués fédéraux*: Blanchard, Galantus, Latapie, Merrheim)

Merrheim.	Syndicat des Métallurgistes	d'Amiens . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Paradis.	—	d'Angoulême. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Latapie.	—	d'Annecy . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Blanchard.	—	d'Annonnay . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Merrheim.	—	d'Anzin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lapierre.	—	d'Argenteuil . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour
Paradis.	—	d'Auxerre. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Latapie.	—	de Badevel. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Gautier.	—	de Basse-Indre . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Galantus.	—	de Béziers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ardault.	—	de Bourges. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Fiers L.	—	de Cambrai. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Burglin.	—	de Charleville. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lochet.	—	de Châteauroux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sellenat dit Boudoux	—	de Chavigny. . . . .	pour	pour	pour	contre	pour	pour
Jaufret.	—	de Cette . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Lévy A.	—	de Corbeil . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gautier.	—	de Couëron. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Se lenet dit Boudoux	—	de Cousance aux Forges . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour
Giroud.	—	de Décazeville. . . . .	pour		pour	pour	contre	pour
Chevallier A.	—	de Deville-les-Rouen . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre
Blanchard.	—	de Dijon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Galantus.	—	de Dives-sur-Mer . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Klemczynski.	—	de Dôle. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Fiers.	—	de Douai. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Blanchard.	—	de Doulaincourt . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Fiers.	—	de Dunkerque . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Taffet.	—	de Flize. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Merrheim.	—	de Fourchambault . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Klemczynski.	—	de Fraisans . . . . .	pour	pour	pour	pour	blanc	pour
Morel G.	—	de Friville-Escarbotin . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour

Galantus.  
 Massoula.  
 Gigard.  
 Gautier H.  
 Sellenet dit Boudoux  
 Fiers L.  
 Blanchard.  
 Malot.  
 Latapie.  
 Saint-Venant.  
 Latapie.  
 Gérooms.  
 Chabert H.  
 Blanchard.  
 Baudoin.  
 Taffet.  
 Hervier P.  
 Merrheim.  
 Taffet.  
 Aupart.  
 Taffet.  
 Galantus.  
 Auguste J.  
 Sellenet dit Boudoux  
 Cassin E.  
 Sellenet dit Boudoux  
 Chabert.  
 Latapie.  
 Merrheim.  
 Galantus.  
 Taffet.  
 Blanc P.  
 Latapie.  
 Fiers.  
 Salagnac.  
 Reffet L.  
 Ardault.  
 Chevallier.  
 Fredhouët.  
 Gautier.  
 Bravais.  
 Taffarany.

Syndicat des Métallurgistes de Fromelennes

de Fumel.	pour	pour	pour	pour	pour	contre	contre
de Givors	pour	pour	contre	pour	contre	pour	contre
d'Hennebont	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
d'Hussigny.		pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Jeumont.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
de Le Chateau	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Le Chambon-Feugerolles.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Le Boucau	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
de Lille	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
de Limoges	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
du Havre.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Lyon	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Lure.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Marseille.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Maubert-Fontaines.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Mazières	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Melun.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Mohon	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Montluçon	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Monthermé	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Montpellier.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Moulins.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Nancy.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Nantes	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Nevers	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Paris	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Pauillac.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
de Provins.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Pontarlier.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Revin	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Rive-de-Gier	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Rochefort.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
de Roubaix.	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
de Saint-Chamond.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Saint-Claude	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Saint-Florent	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Saint-Juery.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Saint-Malo	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
de Saint-Nazaire	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
de Ste-Uze, St-Barthélemy.	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre
de Toulon	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Batiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Stabi quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Benech.	Syndicat des Métallurgistes de Toulouse . . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	contre
Gautier.	— de Trignac . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Merrheim.	— de Troyes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Smolinsky.	— de Vendôme . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre
Hervier P.	— de Vierzon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Burglin.	— de Viviers-au-Court . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Barral.	— de Voiron . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Pataud.	des Electriciens de Bayonne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Latapie.	des Ferblantiers de Bordeaux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Barnier.	des Cartouchiers d'Issy-les-Moulineaux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Saint-Venant	des Modeleurs Mécaniciens de Lille . . . . .	blanc		contre	pour	contre	contre	contre
Faure.	des Ferblantiers Lampistes de Lyon . . . . .	pour		pour	pour			pour
Gros.	du Bronze de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Joly.	des Polisseurs en métaux de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gros.	des ouvriers sur Cuivre de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Richer.	de la Construction mécanique du Mans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Mallet M.	des Chaudronniers sur fer de Marseille . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Ginouvs.	des Chaudronniers sur cuivre de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Burglin.	des Mouleurs de Desmazures . . . . .		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Reffey.	des Lunetiers Horlogers du Morez . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Pataud.	des Serruriers de Niort . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sellenot Nit Boudoux	des ouvriers en limes de Nancy . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Chevallier E.	Instruments de précisions de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Barnier V.	— de chirurgie de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	— de musique de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Guiraud.	de l'Industrie électrique de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Latapie.	des Graveurs et Ciseleurs de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Paradis.	des Estampeurs Outils de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Blanchard.	des ouvriers en limes de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	des Décolleteurs Tourneurs de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Merrheim.	des Coffres-forts de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Latapie.	Syndicat du Bronze imitation de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	blanc
Galantus.	des Tôliers de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

Chevallier E.	Syndicat des	Constructions navales du Petit-Quevilly . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Malot U.	—	des Armuriers de Saint-Etienne. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	des Tôliers Fumistes de Saint-Etienne . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Blanchard.	—	des Couteliers garçons de boutique de St-Rémy.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Galantus.	—	des Ferblantiers de Saumur . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Morin F.	—	des Mécaniciens serruriers de Tours . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
112 mandats									

**FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS** (Délégués fédéraux : **Merzet, Cordier, Bartuel**)

Roussel C.	Syndicat des	Mineurs d'Alais . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Cordier.	—	d'Albi . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
»	—	d'Anzin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Mazars V.	—	de l'Aveyron . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Merzet.	—	de Bezenet . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bartuel.	—	de Bert. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Cordier.	—	de Buxières-les-Mines. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
»	—	de Bessèges . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Merzet.	—	de Carmaux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Cordier.	—	de Commentry. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Bartuel.	—	de Côte-Chaude . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Merzet.	—	de Deneuille-les-Mines . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
»	—	de Dojet . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Marius André.	—	d'Epinac-les-Mines . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Bartuel.	—	de Ferrières . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Cordier.	—	de Firminy. . . . .							
Bartuel.	—	de La Mure. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Abgrall F.	—	de Lavareix-les-Mines . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Merzet.	—	de Montceau-les-Mines. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Cordier.	—	de Montvicq . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Cordier.	—	du Nord . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Merzet.	—	de Noyant . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
»	—	de La Ricamarie. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Cordier.	—	du Pas-de-Calais . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Bartuel.	—	de Roche-la-Molière . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Mayoud A.	—	de Saint-Bel . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Bartuel.	—	de Saint-Chamond . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		pour
Bonnet.	—	de Saint-Cierge-la-Cère . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Cordier.	—	de Saint-Eloy-les-Mines . . . . .							
Bexant.	—	de Sainte-Florine. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Bartuel.	—	de Sainte-Foy-l'Argentière. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Lagoutte.	—	de Saint-Gaviac. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		

DÉLÈGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Bartuel.	Syndicat des Mineurs de Saint-Genest-Lerpt . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Merzet.	— de Saint-Hilaire. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
»	— de Tucquegnieux. . . . .		pour	pour	pour	pour		
Bexant.	— de Valdonne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
Bartuel.	— de Villars . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour		
37 mandats								

**FÉDÉRATION DES MOULEURS EN MÉTAUX** (Délégué fédéral : **Bouyé**)

Puntis.	Syndicat des Mouleurs Noyauteurs d'Abbeville . . . . .	pour		pour	contre	pour	pour	pour
Villain.	— d'Amiens . . . . .			contre	contre	contre	contre	contre
Hoareau.	— de Caen . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Hoareau.	— de Charleville . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Martin Louis.	— de Chauny. . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Puntis.	— de Dijon . . . . .	pour		pour	contre	pour	pour	pour
Bidament.	— de Dreux . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hoareau.	— d'Essonnes. . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Bouyé.	— d'Etampes . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Puntis.	— de Flers . . . . .	pour		pour	contre	pour	pour	pour
»	— de Fourmies . . . . .	pour		pour	contre	pour	pour	pour
Martin L.	— d'Hirson . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Gérooms.	— du Havre . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Goolen R.	— de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	blanc	contre	contre	contre
Boisset.	— de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
Richer N.	— du Mans . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hoareau.	— de Marseille . . . . .	pour	contre	pour		pour	pour	pour
Genet.	des Manœuvres de fonderie de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
Cassin.	des Mouleurs de Nantes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Martin L.	— de Pont-Chardon . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
»	— de Roanne . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Hoareau.	— de Roubaix . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
Livet P.	— de Saint-Etienne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Démaret F.	— de Saint-Quentin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bouyé.	— de la Seine . . . . .	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour

nomm.  
Bouyé.  
27 mandats

Syndicat des Mouleurs de Tours . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de Valence . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	pour	contre	pour	pour

**FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX** (Délégué fédéral : **Grandsart**)

Laurens.  
Decooninck.  
Coolen R.  
Ghesquière.  
Grandsart.  
»  
»  
»  
Hurteau.  
Guernier.  
Roche,  
11 mandats

Syndicat des Travailleurs municipaux de Cherbourg . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Travailleurs municipaux de Dunkerque . . . . .	pour	pour	contre	blanc	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
des Jardiniers de Lille . . . . .	—	—	contre	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
des Travailleurs municipaux de Lille . . . . .	—	—	contre	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
du Service des eaux de Paris . . . . .	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
du Service des écoles de Paris . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
des ouvriers Egoutiers de Paris . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
des ouvriers Egoutiers de Marseille . . . . .	pour	blanc	contre	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc
des Travailleurs municipaux de Reims . . . . .	pour	pour	contre	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc
de Saint-Quentin . . . . .	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
de Paris . . . . .	pour	—	—	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre

**FÉDÉRATION DES ARTISTES MUSICIENS**

Duch L.  
Bonneau.  
2 mandats

Syndicat des Artistes musiciens de Marseille . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	pour	contre	pour	contre	contre

**FEDERATION DU PAPIER** (Délégué fédéral : **Cloizil**)

Cloisyl.  
»  
»  
»  
S. dit Boudoux  
Cloisyl.  
»  
»  
»  
Bailly.  
Cloisyl.  
11 mandats

Syndicat des Papetiers de Ballancourt . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de Blendecques . . . . .	pour	—	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
de Brignoud . . . . .	pour	—	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
Relieurs doreurs de Dijon . . . . .	pour	—	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
de Nancy . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
du Cartonnage de Paris . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
Syndicat de la Papeterie réglure de Paris . . . . .	pour	—	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
de la Dorure brochure de la Seine . . . . .	pour	—	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
des Papetiers de La Vallée de l'Aa . . . . .	pour	—	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
de Lille . . . . .	blanc	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
de Roubaix . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
----------	---------------	-----------------------	-------------------------	----------------------------	---------------------	--------------------------------	-----------------	----------------------------------

**FÉDÉRATION DE LA PEINTURE** (*Délégués fédéraux : Craissac, Robert*)

Robert L.	Syndicat des Peintres de Blois . . . . .	pour	contre	pour		pour	pour	
»	— de Bordeaux . . . . .	pour	contre	pour		pour	pour	
Zanetto,	— de Grenoble . . . . .	pour	contre	pour	pour	pour	pour	
Rougerie,	— de Limoges . . . . .	pour	contre	pour	pour	contre	pour	contre
Robert.	— de Périgueux . . . . .	pour	contre	pour		pour	pour	pour
»	— de Poitiers . . . . .	pour	contre	pour		pour	pour	
Gardery,	— de Toulouse . . . . .	pour	contre	pour		pour	pour	pour
Robert.	— de Vierzon . . . . .	pour	contre	pour		pour	pour	
8 mandats								

**FÉDÉRATION DU PERSONNEL CIVIL DE LA GUERRE** (*Délégué fédéral : Berlier*)

Lucain,	Syndicat du personnel civil des deux sexes d'Alger . . . . .		pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— de l'Artillerie de Bourges . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— militaire de Bourges . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Moirou,	— manuf. d'arm. de Châtellerault . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Laurens.	— de Cherbourg . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre
Lucain,	— artillerie de Clermont-Ferrand . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Berlier,	— section de Douai . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Moirou,	— artillerie de Grenoble . . . . .	pour		contre	pour	contre	contre	contre
»	— de La Rochelle . . . . .	pour		contre	pour	contre	contre	contre
»	— de Lille . . . . .	pour		contre	pour	contre	contre	contre
»	— de Lyon . . . . .	pour		contre	pour	contre	contre	contre
Berlier,	— Etabl. mil. de Marseille . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— de l'artillerie de Nantes . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Lucain,	— du génie de Paris . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Berlier,	— Construction de Rennes . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— de Saint-Etienne . . . . .				pour		contre	
»	— (M <sup>re</sup> d'armes). . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— de Tarbes . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— arsenal de terre de Toulon . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	contre
»	— cartoucherie de Toulouse . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre

Moirou.	Syndicat du personnel civil manufacture d'armes de Tulle.	pour		pour	pour	contre	contre	pour
Berlier.	— — — de Valence . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Moirou.	— — — arsenal de Vernon. . . . .	pour		contre	pour	contre	contre	contre
23 mandats								

### FÉDÉRATION DES PORTS ET DOCKS (Délégué fédéral : Sauvage)

Morel.	Syndicat des ouvriers du port d'Antibes . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Decooninck.	— des Arrimeurs et Manœuvres de Bordeaux . . . . .	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour
"	— des Arrimeurs bois merrains de Bordeaux . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	pour
Sauvage.	— ouvriers du port de Cette . . . . .	pour		pour	pour			pour
Fabre J.	— des ouvriers bois merrains de Cette. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
"	— Charretiers chargeurs de Cette . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Jannot G.	— ouvriers bois du Nord de Cette . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Fabre J.	— — Charbonniers de Cette . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sauvage.	Syndicat Ouvrier du port de Dieppe . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	pour
"	— du port de Dunkerque . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	pour
Vignaud.	— du port de la Pallice . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
"	— des usines de la Pallice . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Sauvage.	— des Manœuvres en régie de Rochefort . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	pour
"	— des quais et docks de Rochefort . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	pour
"	— des ouvriers du port de Rouen . . . . .	pour	pour	contre	pour	contre	pour	pour
Gautier H.	— des ouvriers du port de Saint-Nazaire . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Ollive J.	— des Chargeurs et Charbonniers de Toulon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
17 mandats								

### SYNDICAT NATIONAL DES OUVRIERS DES P. T. T. (Délégué fédéral : Murphy)

Fauron.	Syndicat des P. T. T. d'Auxerre . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
Lucain.	— — — de Bourges . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Bousch.	— — — de Chambéry . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
Murphy.	— — — de Chaumont . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
Fauron.	— — — de Grenoble . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
Saint-Venant.	— — — de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Fauron.	— — — de Mâcon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
"	— — — de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
"	— — — de Melun . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
Niel.	— — — de Montpellier . . . . .	pour	pour	pour	contre	contre	pour	contre
Bousch.	— — — de Nancy . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
Grime J.	— — — de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre
Bousch.	— — — de Rouen. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	blanc	contre



DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtiement	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Fauron. Clévy. Robert. 16 mandats	Syndicat des P. T. T. de la Seine . . . . . — de Troyes . . . . . Syndicat national des ouvriers de main d'œuvre des P. T. T.	pour blanc pour	pour pour pour	pour contre pour	pour pour pour	contre contre contre	blanc contre contre	contre contre pour

**FÉDÉRATION DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE (Délégué fédéral : Beuchard)**

Beuchard. 1 mandat	Syndicat des Préparateurs en pharmacie de Paris . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
-----------------------	---	-------	------	--------	--------	--------	--------	--------

**FÉDÉRATION DES PRESSES TYPOGRAPHIQUES (Délégué fédéral : Grauvogel)**

Faure F. Grauvogel. " " Bonneau. 4 mandats	Syndicat des Minervistes pointeurs et margeurs de Lyon . . . — des Conducteurs typographes de Lyon . . . . . — des Presses typographiques de la Seine . . . . . — des Presses typographiques de Tours . . . . .	pour pour pour pour	pour pour pour pour	pour pour pour pour	pour pour pour pour	pour pour pour pour	pour pour pour contre	pour blanc blanc pour
--	--	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

**FÉDÉRATION DES SABOTIERS ET GALOCHERS (Délégué fédéral : Rougerie)**

Pouzet O. Rougerie. " " 3 mandats	Syndicat des Galochiers de Brives . . . . . — de Limoges . . . . . — de Roanne . . . . .	pour pour pour	pour pour pour	pour pour pour	pour pour pour	pour contre contre	pour pour pour	pour contre contre
--	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	--------------------------

**FÉDÉRATION DE LA SELLERIE-BOURELLERIE (Délégué fédéral : Pilet)**

Pilet. " " 2 mandats	Syndicat des travailleurs de la peau de la Seine . . . . . — des Bourelliers selliers de la Seine . . . . .	pour pour	blanc blanc	pour pour	pour pour	pour pour	pour pour	pour pour
----------------------------	--	--------------	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

**FÉDÉRATION DES MANUFACTURES DE TABAC (Délégué fédéral : Malardé)**

Malardé. " "	Syndicat des Tabacs d'Aiguillon . . . . . — de Bordeaux . . . . .			pour pour	contre contre	contre contre	contre contre	contre contre
-----------------	--	--	--	--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Lochet.	Syndicat des Tabacs	de Châteauroux.	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre
Bélot.	—	de Dieppe	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Malardé.	—	d'Issy-les-Moulineaux.	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Bélot.	—	de Lille	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Limoges.	—	pour	contre	—	contre	contre	contre
»	—	du Mans	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Malardé.	—	de Marmande	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Bélot.	—	de Marseille	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Morlaix	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Nice	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Nantes	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Malardé.	—	d'Orléans.	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Paris-Reuilly.	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Riom	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Tonneins	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	—	de Toulouse	—	pour	contre	contre	contre	contre	contre

18 mandats

### FÉDÉRATION DE LA TEINTURE ET APPRÊTS

Sauge.	Syndicat des Teinturiers-Apprêteurs	de Lyon.	pour		pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Saint-Etienne.	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Devilar.	—	de Troyes	pour		pour				

3 mandats

### FÉDÉRATION DES TEINTURIERS DÉGRAISSEURS (Délégué fédéral : Montélimar)

Montélimard.	Syndicat des Teinturiers-Dégraisseurs	de Bordeaux.	blanc	contre			contre	contre	blanc
»	—	de Toulouse	blanc	contre			contre	contre	blanc
»	—	de la Seine.	blanc	contre		pour	contre	contre	blanc

3 mandats

### FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE (Délégué fédéral : Renard)

Clévy E.	Syndicat des Bonnetiers	de Gange	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Cleuet.	—	de Méharicourt			contre	contre	contre	contre	contre
Morel G.	—	de Moreuil	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Clévy.	—	de Troyes	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Villain.	—	de Villers-Bretonneux			contre	contre	contre	contre	contre
Renard.	Syndicat de l'Industrie Cotonnaire	de Flers-de-l'Orne	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
»	—	de Lillebonne	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
»	—	des Filuses en soie de St-Hippolyte-du-Fort	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Decock.	—	de Valleraugue.	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâtimeht	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Clévy.	Syndicat de la Tapisserie d'art d'Aubusson . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Cnudde.	— des Filassiers et Filassières d'Arques . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
»	— de la Filature de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Guernier.	— des Lainiers et Lainières de Lisieux . . . . .	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Mme Lacmbe.	— des Blanchisseuses de Lyon. . . . .	blanc	pour	contre	pour	contre	pour	contre
Clévy E.	— des Passementiers de Paris . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Démaret.	— des Pareurs de Saint-Quentin . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Pierpont.	— des Filatures de Tourcoing . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Thuillier.	— de l'Industrie florale de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Renard V.	— des ouvriers en drap de Romorantin. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Hurteau.	— des Tricurs de laines de Reims . . . . .	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Pierpont.	— — de Tourcoing . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Renard.	— de l'Impression sur étoffe de Puteaux . . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
»	— des Teinturiers-Apprêteurs d'Amiens. . . . .	blanc	pour	pour		contre	contre	contre
Bellanger.	— de l'Union textile d'Angers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Decock E.	— — de Boussière-Carnières. . . . .	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Sohier E.	— des Rubaniers de Commines. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
»	— du Textile de Dunkerque. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
»	— — d'Erquinghem. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
»	— — d'Evreux. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Decock E.	— — de Frévant . . . . .		pour	contre	pour	contre	contre	contre
Renard V.	— — de Fourmies . . . . .		pour	contre	contre	contre	contre	contre
Guernier.	— — de Gérardmer. . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Sohier.	— — d'Halluin. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Cnudde.	— — d'Hazebrouck. . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Sohier.	— — d'Houplines. . . . .	blanc	pour	contre		contre	contre	contre
Delsant.	— — de Lavelanet . . . . .		pour	pour	pour	pour	pour	pour
Cnudde.	— — de Lille . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Barthès.	— — de Mazamet. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Decook.	— — de Neuville. . . . .	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
»	— — de Nieppe. . . . .	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre
Cnudde.	— — de Poix-du-Nord . . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre
Guernier.	— de l'Industrie lainière de Reims . . . . .	blanc	contre		contre	contre	contre	contre

<b>Luquet.</b>	Syndicat de la Bonneterie de Romilly-sur-Loire.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Decock.</b>	— du Textile de Roubaix	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
<b>Cnudde.</b>	— de Roncq	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
<b>Gérooms.</b>	— de Rouen	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Renard.</b>	— de Sedan	blanc	pour	contre		contre	contre	contre	contre
<b>Morel G.</b>	— d'Amiens et de la Somme	pour			pour	pour	pour	pour	pour
<b>Pierpont.</b>	— de Tourcoing.	blanc	pour	contre		contre	contre	contre	contre
<b>Villain.</b>	des Tisseurs-Fileurs d'Amiens			contre	contre	contre	contre	contre	pour
<b>Guernier.</b>	— d'Avesnes-les-Aubert.	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
<b>Denis.</b>	— lyonnais de Lyon.	blanc	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
<b>Démaret.</b>	— de Saint-Quentin.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Pierpont.</b>	— de Tourcoing.	blanc	pour	contre		contre	contre	contre	contre

44 mandats

### FÉDÉRATION DU TONNEAU (Délégué fédéral : Bourderon)

<b>Bourderon.</b>	Syndicat de la Tonnellerie de Bordeaux.		blanc	pour	blanc	pour	contre	contre
<b>Jannot.</b>	— des Ouvriers soudeurs de Cette	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>»</b>	— de la Tonnellerie de Cette.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Bourderon.</b>	— des Cavistes-Tonneliers d'Épernay	pour	blanc	pour	blanc	pour	contre	pour
<b>»</b>	— des Bouchonniers de Lavardac et du Lot-et-Gar.	pour	blanc	pour	blanc	pour	contre	blanc
<b>Niel L.</b>	Syndicat des Tonneliers de Montpellier.	pour		pour	contre	contre	pour	contre
<b>Morel.</b>	— de Nice.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Constant J.</b>	— d'Orléans.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Bertrand.</b>	— de Perpignan	pour		pour	pour	blanc	pour	contre
<b>Bourderon.</b>	— de Reims.	pour	blanc	pour	blanc	pour	contre	contre
<b>»</b>	— de la Seine	pour	blanc	pour	blanc	pour	contre	pour
<b>Bravais P.</b>	— des Tonneliers-Cavistes-Liquoristes de Valence	pour	pour	contre	pour	contre	contre	contre

12 mandats

### FÉDÉRATION DES TRANSPORTS (Délégué fédéral : Tesche)

<b>Decooninck.</b>	Syndicat des Tramways de Dunkerque	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour
<b>Teste A.</b>	— de Limoges	pour		pour	contre	contre	contre	blanc
<b>Joblin A.</b>	— de Marseille.	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
<b>Morel.</b>	— de Nice	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
<b>Hurteau.</b>	— de Reims	pour	contre	contre	pour	contre	contre	contre
<b>Mazaud.</b>	— de Saint-Denis	pour		pour	pour	contre	pour	contre
<b>Malot.</b>	— de Saint-Etienne						pour	contre
<b>Tesche.</b>	— du Métropolitain de Paris		pour		pour	pour	pour	pour
<b>Mazaud.</b>	— de l'Est-Parisien	pour		pour	pour	contre	pour	contre
<b>Joblin.</b>	— de Paris-Nord.	pour		pour	contre	contre	contre	contre

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	Rapport Confédéral	Peinture et Bâiment	Rapports Internationaux	Unité des Métaux	Conférences Internationales	Statu quo R. P.	Ordre du jour antimilitariste
Mazaud.	Syndicat des Bateaux à Voyageurs de la Seine. . . . .	pour		pour	pour	contre	pour	pour
"	des Transports et Manutention de la Seine. . . . .	pour		pour	pour	contre	pour	contre
Joblin.	des Omnibus de la Seine . . . . .	pour	contre	pour	contre	contre	contre	contre
Mazaud.	des Cochers et Chauffeurs de la Seine. . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre
"	des Cochers-Postiers de Paris . . . . .	pour		pour	pour	contre	pour	contre
Bonneau.	des Tramways de Tours . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour
16 mandats								

**FÉDÉRATION DES TRANSPORTS ET MANUTENTIONS** (Délégué fédéral : **Tabard**)

Faure.	Syndicat des Charretiers de Bourges . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hervier P.	des Manœuvres de Lyon . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
Puyjalon.	des Camionneurs de Limoges. . . . .	pour	contre	pour	contre		contre	pour
Barthès.	des Charretiers de Mazamet. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Puyjalon.	des Manœuvriers de Neuville-sur-Saône . . . . .	pour	pour	pour	pour		blanc	pour
"	des Hommes de peine de Reims . . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	pour
"	des Caissiers et Scieurs de Saint-Omer. . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	pour
Bour.	des Garçons de Magasins, Livreurs de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	pour
Puyjalon.	des Déménageurs de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	pour
Tabard.	des Ouvriers Layetiers-Emballeurs de la Seine. . . . .	pour	pour	pour	pour		contre	pour
"	des Groupiers-Camionneurs de Toulouse. . . . .	pour	pour	pour	pour		pour	pour
Faure.	des Charretiers de Vaucluse . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour
12 mandats								

**FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE** (Délégué fédéral : **Hancart**)

Hancart.	Syndicat des Verriers d'Aniche. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Péquignot.	— de Blagny-sur-Bresle . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hancart.	— du Bouscat. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Péquignot.	— de Charleville . . . . .							
Hancart.	— de Dijon. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
"	— de Dorignies . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hancart.	— de Fresnes. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Péquignot.	— de Gouhenans . . . . .	pour		pour	pour	pour	pour	pour

Hancart.	Syndicat des Verriers	d'Hautois. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Péguignot.	—	de Lourches . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Marseille . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Martainville . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hancart.	—	de Masnières. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Mège-Coste . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
André M.	—	de Montluçon. . . . .	blanc	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Blanc P.	—	de Rive-de-Gier . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Péguignot.	—	de Romesnil . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Hancart.	—	de Saint-Etienne. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	du Tréport . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Péguignot.	—	de Tourouvre . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Vierzou. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
21 mandats											

### FÉDÉRATION DE LA VOITURE (Délégué fédéral : Grondin)

Grondin.	Syndicat de la Voiture	d'Amiens . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bahonneau .	—	d'Angers . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Grondin.	—	de Bourges . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Rougerie.	des Carossiers	de Limoges . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	contre	contre
Gajotto.	de la Voiture	de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Bondues.	des Carossiers	de Lille . . . . .	pour	pour	pour	contre	contre	contre	contre	contre	contre
Richer.	de la Voiture	du Mans. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Briot.	—	de Rouen . . . . .	pour	pour	pour	pour	contre	contre	pour	contre	contre
Grondin.	—	de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
»	—	de Saint-Amand . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Gajotto.	—	de Vienne . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Perrin L.	—	de Vichy . . . . .	pour	pour	pour	pour	blanc	pour	pour	pour	pour
12 mandats											

### SYNDICATS ISOLÉS

Decooninck C.	Syndicat des Voiliers	de Dunkerque . . . . .	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Durin.	des Scieurs à la Mécanique	d'Angers. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Faure.	—	de Lyon . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Quillent.	des Ouvriers en Cannes et Parapluies	de la Seine . . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	blanc	pour	pour	pour
Thomas.	des Scieurs-Découpeurs	de la Seine. . . . .	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
Person A.	des Monnaies et Médailles	de la Seine . . . . .	pour	blanc	blanc	contre	contre	contre	contre	contre	contre
6 mandats											

Total des mandats : 1.203

# RÉSULTATS DÉFINITIFS DES VOTES

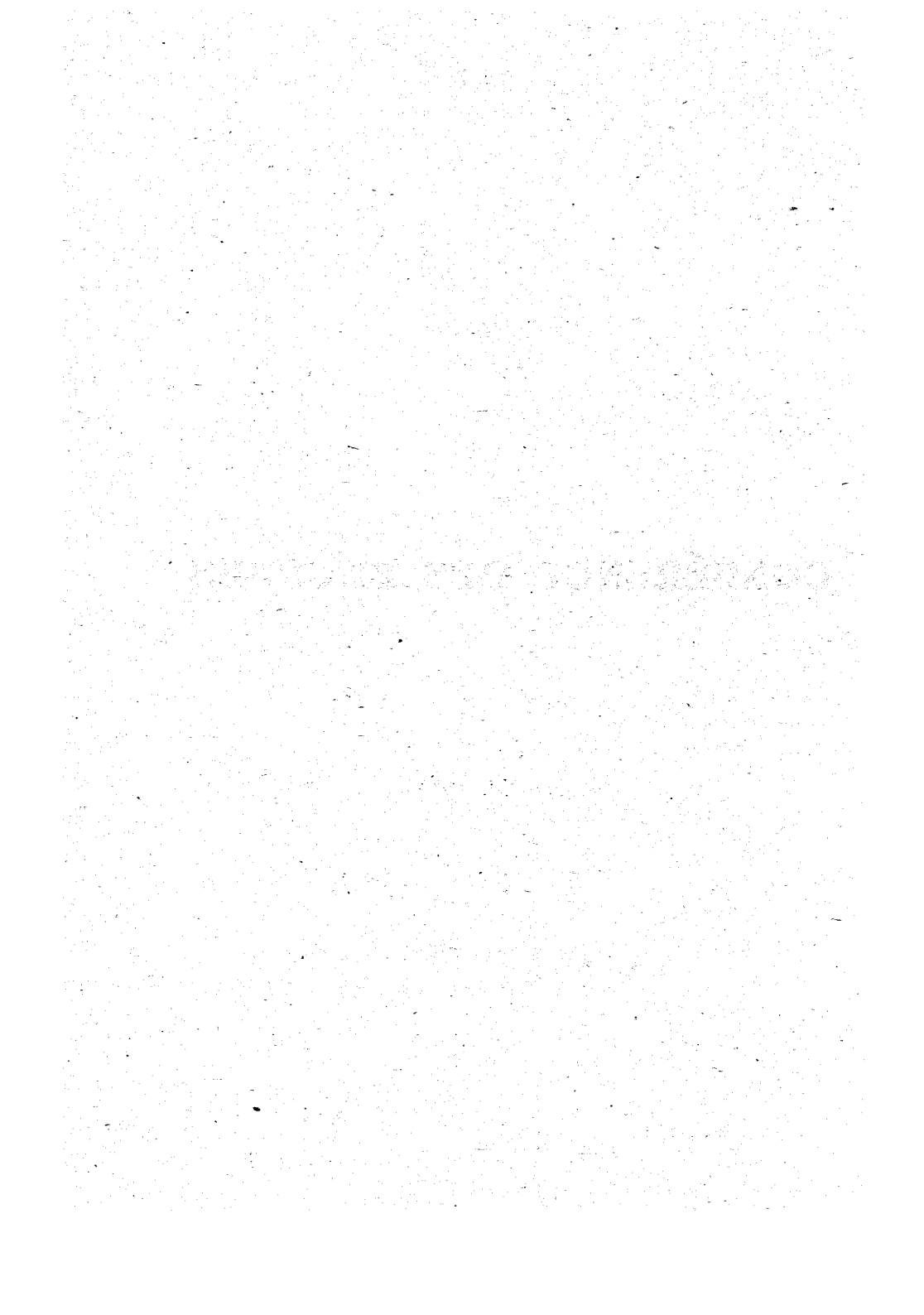
---

I. Rapport Confédéral, jusqu'à la page 18.....	pour 918		blancs 104	nuls 35	votants 1.057
II. Ordre du Jour Bâtiment, fusion de la Peinture.....	pour 838	contre 86	blancs 17	nuls 34	votants 975
III. Sur les Rapports Internationaux.....	pour 831	contre 278	blancs 21	nuls 37	votants 1.167
IV. Congrès unitaire des Fédérations des Métaux.....	pour 889	contre 178	blancs 32	nuls 33	votants 1.132
V. Sur la reprise conditionnelle des Conférences Internationales.	pour 693	contre 438	blancs 9	nuls 37	votants 1.177
VI. Sur le <i>statu quo</i> R. P.....	pour 716	contre 379	blancs 16	nuls 37	votants 1.148
VII. Sur l'Ordre du Jour Antimilitariste.....	pour 670	contre 406	blancs 40	nuls 31	votants 1.147

---

# **CONFÉRENCE DES BOURSES**





# TROISIÈME CONFÉRENCE

DES

## BOURSES DU TRAVAIL

### ou Unions de Syndicats

Conformément aux décisions prises au Congrès de Montpellier et formulées par l'article 35 des statuts confédéraux, la Section des Bourses, après avoir consulté les Unions adhérentes, organisa, d'après leur avis, une conférence des Bourses à l'issue du XVI<sup>e</sup> Congrès national corporatif tenu à Marseille, du 5 au 10 octobre 1908.

Cette troisième Conférence des Bourses ne dura qu'un seul jour et se tint le lundi 12 octobre 1908, en deux séances : l'une le matin, l'autre l'après-midi.

#### *PREMIÈRE SÉANCE (Matin)*

La première séance fut présidée par le camarade **Niel**, délégué de la Bourse du Travail de Montpellier.

Aussitôt la séance ouverte, le camarade **Garnery**, secrétaire intérimaire de la section des Bourses, fait l'appel des Bourses, Unions locales ou départementales représentées à la Conférence.

En voici la nomenclature avec leurs délégués :

*Au cours de la discussion, le compte rendu n'indique que le nom des délégués; les lecteurs doivent se reporter à ce tableau pour savoir quelles Bourses ou Unions ces délégués représentent.*

BOURSES OU UNIONS	DÉLÉGUÉS
Abbeville .....	CLEUET
Aix-en-Provence.....	PHILIBERT
Alais.....	SHOE
Albi.....	CAVAGNAC
Alençon.....	RICHER
Alger.....	ESTELLE
Alpes-Maritimes (Fédération des).....	FOLCO
Amiens.....	CLEUET
Angers.....	BAHONNEAU
Angoulême.....	MAZEAU
Ardennes (Union départementale des).....	TAFFET
Arles.....	POIZE
Auch.....	DESPLANQUES
Auxerre.....	VIGNAUX

BOURSES OU UNIONS	DÉLÉGUÉS
Bayonne.....	VIGNAUX
Belfort.....	NIEL
Besançon.....	LEFEVRE
Béziers.....	HAYARD
Bône.....	MACHIERALDO
Bouches-du-Rhône (Union des).....	COSTES et QUILLIER
Bourg.....	KLEMZYNSKI
Bourges.....	HERVIER
Brest.....	GARNERY
Brive-la-Gaillarde.....	POUZET
Caen.....	THIL
Cahors.....	MARTY et RAYMOND
Calais.....	BLANCHARD
Carcassonne.....	JAMMES
Castres.....	GARNERY
Cette.....	JANNOT
Châlon-sur-Saone.....	BARRIERE
Chartres.....	BIDAMANT
Châteauroux.....	LOCHET
Chaumont.....	Albert JACOB
Chauvigny.....	CHEREAU
Cholet.....	BAHONNEAU
Clermont-Ferrand.....	LECLERC et ROCHET
Constantine.....	ESTELLE
Dijon.....	PREVOST
Dole.....	KLEMZYNSKI
Dreux (Syndicats de l'arr. de).....	BIDAMANT
Dunkerque.....	DEKOONINCK
Epernay.....	DESPLANQUES
Fougères.....	FEUVRIER
Havre (Union des syndicats du).....	GEROOMS
Indre-et-Loire (Union des syndicats d').....	BONNEAU
Isère (Union des syndicats de l').....	SORREL
Issy-les-Moulineaux.....	JANVION
La Guerche.....	GARNERY
La Pallice.....	VIGNAUD
La Rochelle.....	JANVION
Lille.....	SAINT-VENANT
Limoges.....	ROUGERIE
Lons-le-Saulnier.....	KLEMZYNSKI
Lorient.....	TREVENNEC
Macon.....	BLANCHARD
Manche (Union des syndicats de la).....	LAURENS
Mans (Le).....	RICHER
Mazamet (Union des syndicats de).....	CAVAGNAC
Mehun-sur-Yèvre.....	HERVIER
Mèze.....	ADER
Montluçon.....	AUPACT
Montpellier.....	NIEL
Moullins (Union des syndicats de).....	JOSEPH-AUGUSTE-HENRI
Meurthe-et-Moselle (Union des syndicats de).....	SELLENET-BOUDOUX
Nantes.....	BLANCHART
Nièvre (Fédération de la).....	BONDoux
Nîmes.....	LESCALIE

BOURSES OU UNIONS	DÉLÉGUÉS
Niort.....	MARROU
Oise (Union départementale de l').....	LAPIERRE
Orléans.....	J.-B. CONSTANT
Oyonnax.....	REFFAY
Périgueux.....	TEYSSANDIER
Perpignan.....	BERTRAND
Poitiers.....	MARROU
Quimpér (Union des syndicats de).....	BLANCHART
Reims.....	GUERNIER
Rennes.....	CHEREAU
Rhône (Union des syndicats du).....	FAURE F.
Rive-de-Gier.....	BLANC P.
Roanne.....	COSTES et QUILLIER
Rochefort-sur-Mer.....	VIGNAUD
Romans.....	JOURDANET
Romilly-sur-Seine.....	BEUCHARD
Romorantin (Fédération de l'arr. de).....	GRANDJOUAN
Roubaix (Union des syndicats de).....	FIERS
Rouen et Région (Union des syndicats de).....	BRIOT
Saint-Amand.....	HERVIER
Saint-Claude.....	REFFAY
Saint-Etienne.....	LIVET et MALOT
Saint-Nazaire.....	GAUTIER
Saint-Quentin (Union des syndicats de).....	DEMARET
Saint-Quentin (Bourse).....	FAURE E.
Saint-Raphaël.....	DORIA
Seine (Union des syndicats de la).....	THUILIER
Seine-et-Oise (Union des syndicats de).....	LAPIERRE
Soissons (Union des syndicats de).....	JUSSERANT
Toulon.....	DORIA
Toulouse.....	MARTY et RAYMOND
Troyes et environs (Union des syndicats de).....	CLEVY
Tulle (Bourse indépendante).....	MAZEUN
Valence.....	BRAVAIS
Vaucluse (Fédération départementale de).....	TRANCHIMAND
Vichy.....	PERRIN
Vierzon.....	HERVIER
Voiron.....	BARRAL
Vosges (Fédération des syndicats des).....	BURGARD

Sur les 138 Unions de Syndicats ou Bourses régulièrement adhérentes à la Section des Bourses, 107 se sont fait représenter à la Conférence.

Avant toute discussion, la III<sup>e</sup> Conférence des Bourses tient à affirmer sa solidarité avec les camarades et les militants victimes de la répression gouvernementale. A l'unanimité sont votés l'engagement et l'ordre du jour suivants :

#### DECLARATION

*« Les Bourses et Unions réunies dans la Conférence tenue à l'issue du Congrès de Marseille, prennent l'engagement réciproque de préparer les esprits, chacune dans leur milieu, en vue d'un mouvement d'ensemble devenu nécessaire au cas où les militants de la Confédération seraient maintenus dans les prisons gouvernementales. »*

Signé : KLEMCZYNSKI, GARNERY, THUILIER, BOU-  
DOUX, LAURENS, PREVOST, POUZET.

## ORDRE DU JOUR

« Avant de commencer ses travaux, la Conférence des Bourses du Travail affirme sa chaleureuse sympathie pour Georges Yvetot, le vaillant secrétaire de la Section confédérale des Bourses ; pour Pouget, Griffuelhes et les autres emprisonnés de Corbeil, ainsi que pour tous ceux que notre gouvernement tsariste a fait arrêter préventivement, poursuivre et condamner pour délit d'opinion. »

Signé : Albert HAYART.

Le président donne lecture de l'ordre du jour de la Conférence : Les questions à traiter sont dans l'ordre suivant établi par le referendum :

1. Perfectionnement du Viaticum des Bourses ;
2. Ecoles syndicales et Adaptation de l'enseignement aux besoins de la classe ouvrière ;
3. Achat par les Bourses du Travail du matériel pour les Soupes communistes.

Les délégués sont invités à apporter la plus grande attention à chacune de ces questions sur lesquelles va s'ouvrir la discussion.

## Le Cas du Délégué de Narbonne

Mais avant cela, plusieurs délégués demandent que soit d'abord tranché le cas du délégué de la Bourse du Travail de Narbonne, qui appartient à un syndicat ne remplissant pas la double obligation.

**Bertrand.** — Les secrétaires des Bourses ne devraient pas être soumis aux règlements des Congrès. Les Bourses paient à leur section et ne doivent dépendre que de celle-ci.

**Klemczynski.** — Les Bourses se doivent de donner l'exemple pour suivre les indications des Congrès de la C. G. T. Voyez donc les conséquences que peut avoir ici même l'admission d'un délégué non confédéré, surtout si ce délégué est secrétaire d'une Bourse du Travail. N'est-il pas vraiment mal placé pour faire valoir aux syndicats de sa Bourse qu'ils doivent remplir la double obligation ? Devra-t-il dans ce cas s'abstenir de faire tous les efforts qui incombent à un secrétaire soucieux de son devoir pour réaliser, toujours mieux, l'unité ouvrière ? Vous ne pensez pas cela, sans doute... Alors ?

**Marty-Rolland.** — A Toulouse, nous n'avons pas voulu désigner Bousquet pour représenter ici la Bourse du Travail, parce que le syndicat auquel il est adhérent ne remplit pas la double obligation. Cependant, je demande que le camarade Daidé, délégué de Narbonne, soit admis en l'invitant à faire le nécessaire dans sa Bourse pour qu'aucun syndicat reste non confédéré. A l'avenir, je suis d'avis qu'on devra se montrer plus rigoureux.

**Thuillier.** — Appliquons-nous à ne pas être en contradiction avec les décisions du Congrès.

**Leclerc.** — A Clermont-Ferrand nous sommes d'accord pour penser que la double obligation doit être remplie, aussi bien par les délégués à la Conférence que par les délégués au Congrès ; mais, comme Toulouse, nous proposons qu'on passe encore sur le cas de Narbonne en indiquant formellement qu'à l'avenir il n'en sera plus ainsi.

**Garnery.** — On propose de passer encore sur le cas des délégués dont la situation n'est pas régulière. C'est la dernière fois, dit-on, mais cette dernière fois qui se présente cette année pour le délégué de Narbonne, s'est présentée antérieurement pour d'autres délégués et se représentera ultérieurement. A chaque congrès, un cas semblable surgira et, comme aujourd'hui,

d'hui, on remettra la sanction nécessaire à une autre fois. On oublie que c'est non pas une double, mais une triple obligation qu'ont à remplir les organisations confédérées. On a passé avec une très large tolérance sur la troisième obligation. C'est pourquoi l'organe de la C. G. T. engendre l'indifférence actuelle. Au lieu de porter remède et d'atténuer un peu notre coupable tolérance vis-à-vis de la troisième obligation, on propose maintenant de passer aussi l'éponge de la tolérance sur la seconde obligation. A quoi servent les statuts si les militants eux-mêmes ne s'en soucient pas ? Je tiens à déclarer que ce sont là des précédents dangereux pour l'organisation. La double obligation demandée n'est pas exagérée et les syndicats ont eu tout le temps nécessaire pour s'y conformer. C'est le devoir réciproque des Bourses et des Fédérations de faire tout ce qui est nécessaire en vue de n'avoir aucun syndicat adhérent à leur organisation qui ne soit également adhérent à l'autre organisation. Aussi est-il très difficile d'admettre qu'un secrétaire de Bourse ne soit lui-même confédéré et que sa Bourse, escomptant une habituelle tolérance, l'ait délégué ici. L'admettre c'est perpétuer un précédent qui doit enfin cesser. C'est pourquoi nous voterons contre l'admission.

**Niel.** — Jusqu'à ce jour, on s'est mépris sur la tenue des Conférences. Elles furent instituées dans le but unique d'y discuter des questions administratives où les secrétaires de Bourses sont particulièrement compétents...

Plusieurs délégués demandent la clôture de la discussion sur le cas du délégué de Narbonne.

**Folco** dépose alors la proposition suivante, adoptée à l'unanimité :

« A l'avenir, les délégués à la Conférence des Bourses du Travail devront appartenir à une organisation remplissant la double obligation vis-à-vis de la C. G. T. »

Cet incident vidé, on entre dans le vif de la discussion. Il s'agit du

### PERFECTIONNEMENT DU VIATICUM

Le délégué de Narbonne donne lecture d'un rapport sur la question, que les délégués à la Conférence écoutent avec attention. Le voici :

## PERFECTIONNEMENT DU VIATICUM

# RAPPORT

Présenté par la Bourse du Travail de Narbonne

Nul ne peut contester les services que rend à l'ouvrier qui est sur la route, le livret de viaticum.

Cependant, depuis qu'il a été mis en application, il a été possible à la Bourse du Travail de Narbonne de relever certaines imperfections que j'ai mandat de signaler ; en même temps, je soumettrai quelques idées de modifications ou de perfectionnement qui, je crois, recevront l'approbation de la Conférence.

Nous avons pu constater tout d'abord que certaines Bourses délivrent des livrets de viaticum sans remplir les formalités indiquées sur le livret.

C'est ainsi que certains de ces livrets ne portent pas le timbre du syndicat du titulaire et que d'autres ne sont pas revêtus du timbre de la Bourse qui l'a délivré. La Bourse de Nîmes a, du reste, fait mentionner cette lacune par la *Voix du Peuple*.

Nous demanderions donc que ces conditions fussent mieux observées, ne serait-ce que dans l'intérêt même des ouvriers de passage qui risquent de se voir refuser un secours.

L'ouvrier, me direz-vous, devrait veiller lui-même à ce que son livret soit en règle. Mais vous avouerez que beaucoup d'ouvriers, malheureusement trop, sont syndiqués passivement, si j'ose m'exprimer ainsi ; ils ont un livret, ils paient des cotisations, vont aux réunions, pas souvent, et là se borne leur syndicalisme et la connaissance de notre organisation. Je regrette avec vous, camarades, l'existence d'un tel état de choses, mais le fait est patent et incontestable.

Faut-il que ces ouvriers soient sacrifiés ? Doit-on leur faire supporter la conséquence de leur ignorance et ne vaudrait-il pas mieux que l'organisation délivrant le livret ne le remette à l'intéressé qu'une fois qu'il serait tout à fait en règle ?

Je crois que cela serait préférable.

Une autre prescription qui n'est pas bien respectée, c'est que des syndicats délivrent des livrets de viaticum. Nous insistons pour que seules les Bourses soient dépositaires du livret. L'ouvrier syndiqué rural, celui qui fait partie d'un syndicat isolé et qui voudrait partir sur la route se ferait délivrer un livret à la première Bourse qui se trouverait sur son passage. On le lui délivrerait sur le vu d'une lettre de demande émanant du secrétaire de son syndicat et une note spéciale inscrite sur le livret à la place du timbre du syndicat expliquerait l'absence de ce timbre — à moins qu'on préfère qu'un bulletin spécial collé à la couverture du livret ne donne cette explication.

Dans aucun cas, cependant, le livret de viaticum ne pourrait être accordé qu'aux camarades des syndicats adhérents à la C. G. T., c'est-à-dire fédérés, s'ils n'adhèrent pas à une Bourse. Vous excuserez cette précision qui peut paraître déplacée ici, mais elle a son importance pour éviter les supercheries. Elle me servira, en tout cas, pour demander au Comité Confédéral la confection d'un répertoire exact des organisations adhérentes aux Bourses et aux Fédérations et que les Fédérations et les Bourses auraient à cœur de tenir constamment à jour par le moyen de la *Voix du Peuple*.

Nous voudrions également que le livret de viaticum ne puisse être délivré à un camarade ayant moins de trois mois de présence dans son syndicat. A vous d'apprécier la valeur de cette proposition.

Un autre point qu'il s'agirait de régler, c'est la délivrance d'un deuxième ou d'un troisième livret lorsque le premier ou le deuxième est terminé.

Je regrette d'avoir à signaler que certains camarades abusent du viaticum. Ils sont ce qu'on a déjà appelé, en Congrès, les professionnels des secours. Il serait bon, en conséquence, de prendre des précautions contre ces abus qui portent préjudice aux camarades réellement intéressants et il suffirait, je crois, que celui qui est sur le point de terminer son livret s'occupe lui-même de s'en procurer un nouveau ayant la même origine que le premier. Son syndicat pourrait le lui refuser s'il n'est pas à jour, une Bourse ne peut pas faire cela.

On trouverait à cette combinaison une facilité pour la transformation du viaticum facultatif en viaticum obligatoire, chose à laquelle il conviendrait de parvenir avec le moins d'atermoiements possibles.

Je voudrais parler également des ouvriers étrangers qui rentrent en France. Il n'existe pour l'instant aucun moyen pratique de reconnaître l'ouvrier syndiqué étranger. Dans nos Bourses frontalières, le cas est assez important, et je vous prie de me permettre de citer un exemple propre à la Bourse de Narbonne.

Tous les ans, à l'approche des vendanges, des quantités d'Espagnols s'abattent sur notre région et tous, sans exception, sollicitent des secours de la Bourse du Travail. Evidemment, il ne nous est pas possible de faire face à une pareille dépense, notre caisse, qui est déjà bien malade, n'y tiendrait pas et, les vendanges terminées, il nous serait impossible de venir

en aide à nos camarades français. Nous sommes donc obligés de recourir à une mesure générale qui consiste à supprimer les secours aux étrangers pendant la durée des vendanges. Que faire autrement ?

Le Comité confédéral et la section des Bourses, plus particulièrement, devraient donc prendre des dispositions pour améliorer cette situation qui est préjudiciable à la réalisation de cette internationale ouvrière que nous rêvons. Il faudrait, je pense, qu'entre les pays qui usent de réciprocité envers nous un signe, un label international pour mieux dire, soit établi ; ce label serait en dépôt dans des organisations centrales, échelonnées le long des deux côtés de la frontière ou dans les ports. Le camarade, avant de franchir la frontière ou avant de s'embarquer, ferait apposer ce label sur son livret ou sur un bulletin spécial, et à son entrée en France il recevrait à la première Bourse qui se trouverait sur son passage et sur le vu de son livret syndical timbré du label international ou accompagné du bulletin spécial qui lui aurait été délivré, un livret de viaticum qui lui permettrait de bénéficier en France des mêmes avantages que nos syndiqués français.

Un répertoire international trouverait ici, également, une application dont l'utilité est incontestable.

Telles sont, camarades, les quelques modifications que je suis chargé de soumettre à votre appréciation et que je résume ainsi :

1<sup>o</sup> Stricte obligation pour les Bourses et les syndicats de respecter les formalités prescrites pour la délivrance des livrets de viaticum.

2<sup>o</sup> Indications à donner aux syndicats isolés, non adhérents à une Bourse du Travail, mais fédérés, pour l'obtention du livret de viaticum par leurs syndiqués. Confection d'un répertoire exact.

3<sup>o</sup> Exiger trois mois de présence pour avoir droit au viaticum.

4<sup>o</sup> Charge par le syndiqué de se procurer un deuxième ou un troisième livret.

5<sup>o</sup> Mesures à prendre pour le viaticum des étrangers. Création d'un label et d'un répertoire international.

*Pour la Bourse de Narbonne,*

V. DAIDÉ.

**Poize.** — Très peu de voyageurs sont munis d'un livret, ce qui rend difficile la distribution normale des secours.

**Doria.** — C'est un résultat de négligences qu'il faut que nous essayions de faire cesser.

**Folco.** — Mais beaucoup de syndicats éprouvent déjà de grandes difficultés pour arriver à payer leurs cotisations qui pourtant sont minimes. Si, avec cela, une Bourse du Travail se trouve située sur une route très fréquentée des voyageurs ou trimardeurs, il lui est impossible de fournir le *viaticum*, quelles que soient ses bonnes intentions. C'est pourquoi nous voudrions que les secours fussent centralisés puis répartis proportionnellement aux charges de chaque Bourse.

**Thuillier** donne lecture du rapport de l'Union des Syndicats de la Seine.

## RAPPORT SUR LE VIATICUM DES BOURSES

Présenté par l'Union des Syndicats de la Seine

**Thuillier.** —

Camarades,

Il serait puéril de vouloir démontrer l'utilité ou les services que rend le viaticum à la classe ouvrière.

L'épreuve en a été faite, elle est concluante aujourd'hui et nous pensons que tous les travailleurs devraient en profiter.

Le projet de viaticum que nous vous soumettons, va sembler à certains camarades représentant des syndicats ne se déplaçant jamais (cas très rare), une grande charge et objecteront à leur avis, que ça devrait être le syndicat auquel appartient le voyageur qui paie le viaticum.



A première vue, sans réflexion, cela semblerait logique, mais en examinant la question profondément, on se trouve en présence d'un fait très difficile à appliquer et surtout pas très équitable.

Exemple : 1<sup>o</sup> Un syndiqué en règle partant d'une ville quelconque, Paris si vous le voulez, la première ville où il s'arrête pour toucher son viaticum qui lui est délivré, c'est donc le syndicat de Paris qui sera tenu de le rembourser.

Mais lorsqu'il partira pour une autre ville et qu'il se sera écoulé plusieurs mois, il aura payé des cotisations à d'autres syndicats.

A quel syndicat faudra-t-il demander le viaticum ? A celui qu'il vient de quitter ou à celui qui aura fait son adhésion.

Voilà qui fera bien des discussions.

2<sup>o</sup> Lorsqu'un syndicat aura soutenu des travailleurs en lutte depuis plusieurs semaines, il est bien évident que sa caisse sera vide, et comme certainement il y aura des victimes qui seront obligées de s'expatrier, nous trouvons que ce syndicat sera dans l'impossibilité absolue de pouvoir payer les viaticum de ces camarades, que le capital rapace aura forcés de quitter.

Eh bien, il nous semble que depuis le temps que l'on parle de solidarité, le moment est venu de passer de la théorie à la pratique, et le seul moyen pour cela, c'est que tous les syndiqués y contribuent par une cotisation régulière.

C'est pour cela que nous vous proposons une caisse générale, où tous les syndicats, sans distinction de profession, verseraient une cotisation mensuelle de 0 fr. 01 par membre et par mois, à leur Bourse ou Union départementale.

Nous considérons, pour qu'il n'y ait pas d'à coup dans la marche du viaticum, qu'il ne devra être mis en vigueur que six mois après le vote définitif. Et que, pour y avoir droit, il faudra que le travailleur soit au pair de ses cotisations et que le syndicat dont il fait partie soit confédéré.

Pour la distribution du viaticum aux voyageurs, voici comment nous l'entendons :

Tout camarade voulant voyager aura droit pendant une année à une indemnité de 30 francs qui devra être touchée en dix villes différentes, à raison de 3 francs par ville. et pour éviter les abus qui pourraient se commettre, aucune ville ne devra délivrer la même année deux secours au même voyageur.

Ce chiffre de 30 francs va vous paraître excessif, mais il est très rare qu'un voyageur en touche le maximum, il s'en trouve beaucoup plus qui touchent deux ou trois viaticum que de ceux qui les dépassent, et partant le viaticum n'usant pas des cotisations versées, il se formera un fonds de caisse dont les secrétaires des Bourses ou Unions départementales rendront compte et feront parvenir, tous les *trois* ou *six mois*, à la Fédération des Bourses, des viaticum versés par eux, ainsi que les subsides qui pourraient leur rester.

Nous reconnaissons que les Bourses où il passe beaucoup de voyageurs, n'auront pas de subsides suffisants, mais il y en a d'autres où les subsides ne seront pas épuisés.

Pour ces motifs, nous trouvons que la Fédération des Bourses est toute trouvée pour faire la répartition du roulement des fonds que nécessitera le viaticum.

## Règlement de Viaticum ou Secours de Route

Article premier. — Il est institué par la Fédération des Bourses, une caisse de viaticum (secours de route) au moyen d'un prélèvement de cotisation de 0 fr. 01 par membre et par mois que les syndicats devront verser à leur Bourse ou Union départementale.

Art. 2. — Tout travailleur, pour avoir droit au viaticum, devra être syndiqué depuis six mois et au pair de ses cotisations.

Art. 3. — Ces secours ne pourront excéder 30 francs et seront versés en 10 fois, pour une période d'un an, à raison de 3 francs par camarade syndiqué de passage dans la localité où siège le bureau de la Bourse ou Union départementale : ce secours ne devra jamais être versé au départ d'une ville.

Art. 4. — A chaque versement fait par une Bourse, le secrétaire devra apposer sa signature, la date qu'il aura délivré le secours, ainsi que le cachet de la Bourse sur le timbre du *viaticum*, qu'il posera dans une case spéciale mise à cet effet.

Art. 5. — Le secrétaire de la Bourse qui délivrera un secours, devra mentionner sur le reçu qu'il fait signer par le camarade, à quelle organisation appartient celui à qui il est délivré. Ces reçus devront être envoyés tous les *trois* ou *six* mois au siège de la Fédération des Bourses, qui aura la charge de la répartition.

Art. 6. — Pour éviter les abus de certains camarades, la Bourse ou Union départementale qui aura délivré un *viaticum*, ne devra dans la même année le donner une deuxième fois au même camarade, et les camarades, sous aucun prétexte, ne devront jamais l'exiger.

Le Rapporteur : D. BLANC.

**Thuillier.** — Ainsi, explique le rapporteur, si minime que soit la cotisation elle constituera pour certaines Bourses une somme importante. Exemple : A l'Union des syndicats de la Seine il rentrerait environ 1.000 francs par mois. Cela permettrait de soulager les Bourses qui ne peuvent faire face aux besoins du *viaticum*.

**Jannot.** — A Cette, il passe beaucoup de camarades étrangers. Tous sont en règle et nous leur versons également comme à nos camarades français.

**Lescalié.** — Il faudrait établir un règlement affiché dans chaque Bourse du Travail, car certaines d'entre elles abusent du *viaticum* en délivrant les livrets à n'importe qui. En est-il de même pour les secours ? J'en doute.

A Nîmes, nous refusons rarement le *viaticum*, mais quand un voyageur n'a pas de livret, nous lui donnons seulement un secours en nature. Parfois les passagers n'ont que leur livret de syndiqué, pas toujours en règle ; ce qui n'empêche pas certains d'entre eux de se montrer très exigeants. L'affiche-règlement indiquant les droits et devoirs de chacun éviterait bien des contestations.

**Lapierre.** — La proposition de Paris peut donner satisfaction à toutes les Bourses. Pour cela, il n'y a qu'à prélever le centime proposé à l'aide du timbre confédéral.

**Boudoux.** — Certaines Bourses touchent des subventions, d'autres n'en touchent pas. C'est à considérer. D'autre part, s'il y a quelques abus insignifiants, il y a aussi quantité de bons camarades que l'on doit secourir. Les Bourses peu fréquentées et celles qui touchent des subventions ont un acte de solidarité à accomplir. C'est pourquoi au nom de l'Union de *Meurthe-et-Moselle*, j'appuie la proposition de l'Union des syndicats de la Seine.

**Sorrel.** — Au nom de l'Union de l'*Isère*, je fais de même.

**Bonneau.** — Tout cela ne prévoit pas les mesures à prendre contre les abus. De plus, la proposition de la Seine, étant donnée la somme fixée, peut paraître suffisante à certaines Bourses et insuffisantes à certaines autres.

*Comme mesure contre les abus, nous proposons que le livret de viaticum ne soit délivré qu'après avis du syndicat.*

**Le Président.** — Je remarque à mon tour qu'on remet en question le principe du *viaticum*. C'est ce qui se dégage des paroles de tous ceux des délégués qui ont pris part à la discussion sur le perfectionnement du *viaticum*. Dans ces conditions j'avise la conférence que je m'inscris comme orateur sur la question, car j'ai beaucoup à dire.

**Faure.** — Nous sommes, à Lyon, dans une situation particulière. Nous ne pouvons accepter la proposition de la Seine, parce que nous ne pourrions l'appliquer.

A Lyon, la Bourse du Travail municipale est largement subventionnée, tandis que l'Union des syndicats ne l'est pas. Si nous imposons la cotisation que prévoit Paris, ce serait rejeter les syndicats dans le subventionnisme.

**Guernier.** — On continue de discuter à côté. D'après le referendum relatif

à l'ordre du jour de cette conférence, c'est le perfectionnement du *viaticum* actuel dont il doit être question ici et non pas du *viaticum* obligatoire. A mon sens, le *viaticum* ne sera réellement établi que par les Fédérations nationales. Les Bourses feraient l'office de trésoriers.

**Marty-Rolland.** — Il est évident que nous sommes bien embarrassés pour nous prononcer, quant à présent, sur le *viaticum* obligatoire. Il ne peut être discuté sans être d'abord soumis aux Bourses. Pour sortir de cet embarras, je ne vois guère d'autre moyen que celui de soumettre aux Bourses les rapports dont on vient de nous donner connaissance. De cette façon seulement elles pourront être fixées et elles pourront alors donner de fermes mandats à leurs délégués pour la conférence décidée par le Congrès.

**Laurens.** — A Cherbourg, nous sommes dans une situation exceptionnelle qui ne peut être prolongée sans danger. L'obligation prévue dans le rapport de la Seine est une amélioration au *viaticum* actuel. Donc, rien ne nous empêche de nous prononcer sur cette proposition.

**Bertrand.** — Perpignan est Bourse frontière et toutes nos ressources sont absorbées par des camarades étrangers. Comme amélioration au système actuel, nous voudrions que des relations soient établies avec les organisations syndicales des pays voisins en vue de la réciprocité en fait de secours. Mais nous sommes contre l'obligation.

**J.-B. Constant.** — La proposition de la Seine ne peut être adoptée par la conférence. Il faudrait qu'elle fût renvoyée à la section des Bourses. Celle-ci aurait à rechercher combien il y a environ de voyageurs par an à secourir et le nombre de syndiqués payants. Si l'on tend à remplacer ce qui existe actuellement en fait de *viaticum*, c'est par là qu'il faut commencer ; autrement on n'aura rien fait de sérieux d'ici longtemps encore.

**Klemczynski.** — La question qui nous occupe a déjà été l'objet d'une étude sérieuse devant les conférences précédentes. Elle est de nouveau à l'ordre du jour et nous devons la solutionner par une décision.

Je suis aussi ardent partisan de « l'obligation » que Niel l'est du « facultatif ». La majorité des Bourses s'est jusqu'ici prononcée *contre* l'obligation ; c'est vrai. Mais je suis convaincu que beaucoup d'entre elles sont maintenant *pour*, car le facultatif n'a donné satisfaction à personne.

L'obligation est difficile à mettre en pratique, dit-on. C'est possible. Mais il convient néanmoins de se prononcer à nouveau sur ce point. La section des Bourses doit définitivement nous fixer sur la possibilité pour elle de faire fonctionner cette institution.

La proposition Guernier est intéressante, mais elle me paraît bien incomplète. A mon sens, les Bourses ne peuvent être tributaires des Fédérations.

La section des Bourses a peu fait jusqu'ici parce que son rôle a été méconnu par beaucoup. Quelques-uns envisagent même sa disparition comme possible !

On craint que le *viaticum* obligatoire entraîne à une augmentation des cotisations. Quand cela serait, je n'y vois aucun mal. Les Fédérations de métiers ou d'industrie augmentent bien les leurs. La propagande pour augmenter celles des Bourses serait aussi légitime.

Créons ce service de secours, d'accord avec les Fédérations nationales et internationales. Il y a des questions que nous ne pourrions solutionner ici. Mais il faut se prononcer sur le mode facultatif ou obligatoire.

Pour nous, la section des Bourses doit pouvoir centraliser les fonds nécessaires au service obligatoire. Et encore mieux si les Fédérations en assurent le remboursement.

**Pouzet.** — A Brive, nous sommes pour le *viaticum* obligatoire, mais avec contribution des Fédérations. Un secours minimum serait versé par chaque Bourse et le *viaticum* resterait leur œuvre sans entraîner la centralisation par la section des Bourses.

**Bahonneau.** — Il faudrait pourtant en finir de cette discussion. A Angers, nous avons un moyen particulier de faire rentrer des fonds pour les secours de route : c'est le produit de tombolas organisées à cet effet. Malgré cela, nous nous rallions à la proposition de la Seine.

**Marrou.** — En déposant le rapport ci-dessous sur la question, j'en développe les conclusions et demande le renvoi de la question devant la Conférence prévue par le Congrès :

## RAPPORT SOMMAIRE

SUR

### Le Perfectionnement du Viaticum

Présenté par la Bourse du Travail de Poitiers

Depuis longtemps ce service existe facultativement. Il fut une source d'abus, n'étant pas réglementé. Ce n'est qu'à la Conférence des Bourses, à Bourges, où il fut, pour la première fois, question de le réglementer. La lutte à ce sujet fut très vive. Une subvention de 10.000 francs était, à cette époque, attribuée par le gouvernement à la Fédération des Bourses du Travail pour ce service. Les délégués des Bourses à la Confédération voulaient un contrôle pour ce service et en même temps le rendre obligatoire. Mal renseignées, certaines Bourses qui ne se trouvaient pas sur le passage des voyageurs, voyaient là une atteinte à leur autonomie. D'un autre côté, certaines Bourses encore ne voulaient aucun contrôle, car selon elles, c'était un acte de défiance vis-à-vis du Comité fédéral. Malgré cette opposition, le principe d'une réglementation fut adoptée. Par contre, la subvention fut abandonnée, et depuis ce temps elle est répartie entre les Fédérations qui ont des caisses de chômage.

A la conférence d'Amiens, la question fut reprise et résolue, mais les dirigeants de la Section des Bourses, joints à l'apathie de certaines Bourses, firent que les résolutions d'Amiens ne furent réellement appliquées que le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cette réglementation a produit le meilleur effet ; notre ville, qui est l'une des plus passagères, en a ressenti la première le résultat. Le nombre de passagers prétendant avoir droit au viaticum, qui n'étaient que des estampeurs, a considérablement diminué, et les motifs de discussions qui avaient lieu à chaque instant ont complètement disparu. Des abus existent encore, mais nous espérons que la Conférence de Marseille prendra les mesures pour les faire complètement disparaître. La Bourse du Travail de Poitiers demande à la Conférence des Bourses à Marseille, que le livret-viaticum ne soit délivré qu'aux syndiqués ayant au moins trois mois de présence au syndicat, et qu'ils soient à jour de leurs cotisations. Pour les syndicats ayant le timbre fédéral, le contrôle est très facile. Aussi nous en demandons l'application. Le livret de viaticum devra également porter, comme cela se pratique dans la Fédération du Livre, le motif du départ du syndiqué d'une ville : « Parti faute de travail », « Parti volontairement », « Parti par suite de grèves, lock-out ». Dans certains cas, le secours serait plus effectif. Toujours ces renseignements devront être contresignés par le secrétaire du syndicat et le secrétaire de la Bourse du Travail ou Union de syndicats. Un talon devra être également joint au livret pour pouvoir être détaché et servir de contrôle pour que les Bourses puissent participer directement au remboursement par la caisse de chômage instituée au ministère du Travail.

**Prévest.** — Au nom de l'Union des syndicats de Dijon, je me rallie à la proposition de renvoi de la question du viaticum devant la Conférence prévue par le Congrès.

**Lescalié.** — A Nîmes, sur 1.200 confédérés, nous ne pouvons faire rentrer que 144 cotisations et nous versons 1 franc à chaque voyageur. Nous demandons également le renvoi, afin qu'à la prochaine Conférence on

puisse connaître le nombre des confédérés et la cotisation à exiger de chacun pour établir le *viaticum* obligatoire.

**Trévénec.** — A Lorient, nous ne pouvons accepter le *viaticum* obligatoire, cela nous imposerait des charges trop lourdes.

**Estellé.** — A Alger, notre situation spéciale nous oblige à des rapatriements. De plus, un voyageur peut traverser quantité de villes avant de trouver du travail et rien ne prouve que la cotisation prévue par l'Union des Syndicats de la Seine sera suffisante. C'est pourquoi nous sommes pour le *viaticum* facultatif.

**Thuillier.** — Au nom de l'Union des Syndicats de la Seine, j'accepte le renvoi proposé, tout en maintenant les conclusions de notre rapport. La cotisation obligatoire est le seul moyen de se dégager du subventionnisme si dangereux pour nos organisations.

En passant, je crois devoir signaler que quantité de camarades étrangers se présentent avec des livrets de partis politiques quelconques. Ne pouvant nous y reconnaître dans ces divers livrets, toujours parfaitement en règle, nous versons indûment des secours qui grèvent fortement nos organisations. La Conférence prévue par le Congrès agira sagement en prenant des mesures tendant à éviter ces erreurs.

**Niel.** — J'espère que nous en finirons sur cette question sans être obligés d'admettre la proposition de renvoi. Il est midi passé. Je vous propose de renvoyer la suite de la discussion à cette après-midi. — (Adopté).

La séance est levée.

---

## DEUXIÈME SÉANCE (Après-midi)

---

### Suite de la discussion sur le Perfectionnement du Viaticum

---

**Garnery.** — Le camarade désigné par vous pour présider cette seconde séance m'ayant avisé qu'il était obligé de s'en retourner immédiatement, je sou mets à votre approbation le nom du camarade **Hayart** qui m'est proposé. (Adopté). — Le délégué de Béziers (Hayart) préside cette seconde séance.

**Le Président.** — Je remercie les camarades qui viennent de se montrer unanimes pour que je sois le président de cette séance. Que la Conférence me permette tout d'abord de lui faire remarquer que la séance de ce matin fut presque entièrement employée à discuter si l'on doit ou non renvoyer la question du *viaticum* à une Conférence ultérieure. Si cela doit continuer, ceux que nous représentons ici seront en droit de nous demander ce que nous y sommes venus faire.

**Garnery.** — En effet, ce sont les Bourses elles-mêmes qui, consultées par referendum, ont porté à l'ordre du jour de cette Conférence la question : *Perfectionnement du viaticum*. A part les indications très utiles de certains délégués, toute la matinée on a discuté sur des rapports concluant à la suppression du *viaticum* et sur des propositions tendant au renvoi de la question à une Conférence ultérieure. Quant au perfectionnement on n'en a presque pas parlé. La question reste à l'ordre du jour. Nous devons donc la discuter à fond ou déclarer que nous passons outre malgré le referendum. Ou bien encore, nous devons déclarer que nous considérons l'établissement du *viaticum* obligatoire comme un perfectionnement. A mon sens, cette dernière solution équivaudrait au renvoi de la question devant la Conférence de Paris, car nous n'avons pas mandat pour décider la suppression du *viaticum* facultatif.

Au nom des Bourses que je représente, je maintiens que nous devons solutionner ici cette question et non pas la renvoyer à une autre Conférence à qui on a déjà tracé une tâche suffisamment lourde. Je prie la Conférence d'en tenir compte.

**Le Président.** — La parole est au camarade Niel.

Niel fait d'abord allusion aux paroles peu obligeantes d'un délégué, à son égard, qui a dit : Il ne faut pas nous laisser rouler par Niel ». Il dit que ce camarade aurait mieux fait de s'abstenir de venir que de tenir de tels propos. Il ajoute qu'il n'a pas fait montre de beaucoup d'esprit en cette occurrence, car s'il y a une question qui ne doit pas provoquer les passions des « courants » et des « tendances », c'est bien celle purement administrative et matérielle de l'organisation du viaticum.

Le camarade aborde ensuite la question du viaticum : il estime que le viaticum facultatif offre plus d'avantages, il cite comme exemple pour appuyer ses dires, qu'il y a quatre ans, au Congrès de Bourges, on réunit une commission pour délibérer sur la question du viaticum obligatoire, et la somme formant le montant du dit viaticum, fut fixée à 30 francs par trimardeur et par an. Or, par ce moyen, le travailleur ne peut toucher que 30 francs, et si cette somme est épuisée en quinze ou vingt jours, il ne peut rien lui être alloué de plus.

Le voilà donc pendant un an sans ressources, car si, ayant cherché du travail pendant un mois ou un mois et demi, et n'ayant rien trouvé, le camarade trimardeur veut se rendre à un autre centre, et qu'il demande pour cela un subside, on lui répond qu'il n'y a plus rien !

Tandis que par l'usage du viaticum facultatif, le camarade trimardeur pourra pendant toute la durée de son trimard s'adresser aux Bourses, et ne s'attirera pas, comme réponse, qu'il a épuisé trop tôt le viaticum. Il sera ainsi à l'abri de la misère et des gendarmes.

Le camarade Niel prie ensuite les camarades de bien réfléchir que le viaticum obligatoire ne peut être organisé que par la tête, c'est-à-dire que par la C. G. T. et que c'est ainsi introduire dans la C. G. T. un service bien compliqué et bien difficile. Ce qui est relativement facile pour une Fédération, qui n'a à servir le viaticum qu'aux membres d'une même profession ou d'une même industrie, devient beaucoup plus difficile pour la C. G. T. qui aurait à assurer le service régulier du viaticum à tous les travailleurs confédérés.

Il y a, en outre, un autre point à examiner : Les Bourses paient avec les fonds alloués par les municipalités. Vous demandez que ce soit avec les cotisations des syndiqués, à raison de 1 centime par membre et par mois ; je vais tout de suite vous désillusionner.

A Bourges, la Commission avait aussi proposé un projet dans lequel il était dit que chaque syndiqué apporterait une quotité mensuelle de un centime. Mais sentant très bien que ces sommes seraient versées en bloc par les Bourses, avec l'argent des subventions, la Commission disait : La caisse centrale du viaticum s'alimente sur cette base de cotisation, par des fonds dont les Bourses sont libres de chercher la provenance. Il est donc certain que la caisse centrale sera alimentée malgré tout par les subventions. Le centime mensuel de chaque syndiqué sera peut-être versé à la caisse centrale, mais il ne sortira pas de la poche même du syndiqué : il sortira de la caisse de la Bourse subventionnée parce que nous sommes loin encore d'avoir créé les mœurs d'après lesquelles les Bourses pourront vivre des cotisations seules de leurs syndiqués. Or, comme les subventions sont douteuses, qu'elles peuvent disparaître à la faveur du moindre événement, et comme, d'autre part, c'est sur elles que reposerait le viaticum obligatoire, je vous fais observer que c'est sur du sable, sur une base des plus fragiles que vous institueriez un service aussi sérieux que le viaticum obligatoire et permanent. Avant peu, tout cela pourrait crouler et, comme se serait un service confédéral qui s'effondrerait, c'est la Confédération tout entière qui en supporterait les graves conséquences morales.

Je suis d'avis qu'on apporte toutes les améliorations qu'on pourra au système actuellement en vigueur, sans toucher encore à son principe de viaticum facultatif. Ce système n'est pas si vieux que ça ! Comment pouvez-vous juger tous ses défauts ou toutes ses qualités, alors qu'il fonctionne depuis un an à peine — et du reste à la satisfaction de tous les trimardeurs confédérés ?

Le camarade Niel fait ensuite allusion à ce que disait le camarade Klemczynski au sujet du viaticum obligatoire. Il ajoute que certaines Bourses usent des subventions en payant le viaticum en nature, d'autres le servent en espèces ; il cite à propos la municipalité de Béziers qui donne des jetons de nourriture, et tous les trimardeurs s'accordent à louer ce système.

Comment fondez-vous ces divers systèmes de service du viaticum dans un seul et même modèle, alors que les conditions des subventions municipales ne sont pas les mêmes partout ?

Si demain vous décidez le paiement du viaticum en espèces, la municipalité de Béziers, par exemple, peut refuser de transformer en argent les jetons qu'elle donne à la Bourse.

*Interruption.*

Ne donnez donc pas à tous les confédérés un droit dont vous n'êtes pas sûrs de leur assurer l'exercice. Ne prenez pas des engagements que vous n'êtes pas sûrs de tenir. Le viaticum facultatif et libre obvie pour le moment à tous les inconvénients.

Enfin, je veux bien, comme Guernier, que les Bourses deviennent en quelque sorte les « fourriers » des viaticums des Fédérations, mais pour cela il faut d'abord que les Fédérations organisent elles-mêmes le viaticum, pour leurs professions ou industries respectives, et vous savez tous que très rares sont encore les Fédérations qui l'ont déjà fait.

Niel termine en se déclarant pour le *statu quo*.

Après l'exposé de Niel, souvent interrompu, le Président fait savoir que si l'on donne une somme, elle sera répartie au gré de chaque Bourse.

**Cleuet** donne lecture d'une notice émanant du Comité des Bourses, et dit : Toutes les Bourses ont reçu ce projet concernant le viaticum facultatif, peut-être toutes ne l'ont pas lu, je le regrette profondément, car après cette lecture on se rend bien compte de la difficulté.

Il importe d'attendre des résultats plus probants du système facultatif, avant d'en adopter un autre.

Les Bourses se sont prononcées ; elles ont décidé d'apporter un perfectionnement au principe déjà établi.

**Cleuet** ajoute qu'il est préférable de donner le secours en nature.

Chaque voyageur doit avoir un livret remis par la Bourse d'attache, lequel devra porter la mention : *1<sup>er</sup> Livret*. Ce livret rempli, on remettra au camarade voyageur un 2<sup>e</sup> livret ; cela indiquera que le premier existe, et ce sera une garantie suffisante ; chaque livret devra porter en première page un numéro d'ordre.

De cette façon, les syndiqués seront garantis des poursuites des gendarmes.

Voilà comment je comprends le fonctionnement du viaticum. Plus tard, nous verrons les améliorations qu'il y aurait lieu d'y apporter, dit en terminant le délégué d'Amiens et d'Abbeville.

La liste des orateurs étant épuisée, il est donné lecture des ordres du jour suivants :

Plusieurs délégués expriment le désir que la Conférence, avant de se prononcer sur les ordres du jour, se prononce d'abord sur le principe du renvoi.

Adopté.

Après discussion sur le mode de votation, le principe de renvoi à la conférence décidée par le Congrès est mis aux voix. Ce vote donne le résultat suivant :

*Pour le renvoi : 76. — Contre : 15. — Abstentions : 4. — Votants : 95.*

**DETAIL DES VOTES :** *Ont voté pour :* Abbeville, Albi, Alençon, Alpes-Maritimes, Amiens, Angers, Ardennes, Arles, Bayonne, Bésançon, Béziers, Bône, Bouches-du-Rhône, Bourg, Bourges, Brive, Caen, Cahors, Calais, Cette, Châteauroux, Chaumont, Cherbourg, Cholet, Clermont-Ferrand, Constantine, Dijon, Dôle, Dreux, Dunkerque, Fougères, Le Havre, Isère, Issy-les-Moulineaux, La Pallice, La Rochelle, Limoges, Lons-le-Saunier, Lorient, Mâcon, Le Mans, Mazamet, Melun, Moulins, Nancy, Nantes, Nimes, Niort, Oise, Orléans, Oyonnax, Poitiers, Quimper, Reims, Rennes, Rive-de-Gier, Rochefort, Romans, Romilly, Romorantin, Roubaix, Saint-Amand, Saint-Chamond, Saint-Claude, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Seine-et-Oise, Soissons, Toulouse, Tours, Troyes, Vaucluse, Vierzon. — Alger.

*Ont voté contre :* Alais, Brest, Carcassonne, Castres, La Guerche, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Rouen, Saint-Quentin (Union), Saint-Raphaël, Tulle, Valence, Toulon, Vichy.

*Se sont abstenues :* Belfort, Périgueux, Lyon, Vosges.

Aussitôt après la déclaration des résultats du vote **Marrou** déclare qu'il s'est abstenu dans l'intention de voir soumettre la question aux Bourses qui se prononceront.

**Garnery** réplique alors que les questions à l'ordre du jour ont été soumises aux Bourses qui ont eu le temps de les étudier et devraient n'être représentées ici que par des délégués ayant mandat de les solutionner.

**Le Président** confirme les paroles de **Garnery**. Il donne ensuite lecture des ordres du jour sur le viaticum. Enfin il invite la conférence à passer à la discussion de la suite de l'ordre du jour.

**Lescalié** demande que les ordres du jour présentés sur le viaticum soient publiés dans le compte rendu à titre d'indication pour la conférence prochaine.

Adopté.

Voici ces ordres du jour :

Le premier est présenté par l'Union de l'Isère :

« *L'Union des Syndicats ouvriers de l'Isère, considérant que toutes les Bourses du Travail n'ont pas les ressources nécessaires au viaticum,*  
« *émet le vœu que la Conférence des Bourses et des Fédérations, qui doit se tenir à Paris, discute la création d'une Caisse centrale des Bourses,*  
« *destinée à mettre les ressources nécessaires à la disposition de chacune ;*  
« *Demande à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour et émet*  
« *le vœu que cette Caisse soit constituée par une cotisation supplémentaire des syndicats, par syndiqué, que ladite Conférence aura à discuter.*

Signé : **SORREL**.

Le second par plusieurs délégués :

« *Afin de rendre possible l'application du viaticum, la Conférence des Bourses préconise la création d'une Caisse confédérale spéciale, prélevée sur le prix du timbre confédéral ;*  
« *Renvoie pour complément de renseignements cette question à l'étude des Bourses et des Fédérations d'industrie, afin qu'elle puisse être tranchée par la Conférence, décidée par le Congrès, pour l'établissement du timbre confédéral.*

Signé : **FAURE** (Lyon), **GEROOMS**, **REFFAY**, **FOLCO**, **LAURENS**, **PREVOST**, **LAPIERRE**, **THUILIER**, **POUZET**, **BIDAMANT**, **RICHER**, **FAURE** (Saint-Quentin), **LESCALIE**, **BOUDOUX**, **BARRAL**.



Le troisième par le délégué de Montpellier :

« La Conférence de Marseille invite les Bourses confédérées à signaler au Comité de la Section des Bourses, tous les vices que l'usage du viaticum pourrait mettre à découvert ;

« Le Comité des Bourses pourra ainsi apporter les perfectionnements possibles, avec l'aide des Bourses du Travail qui seront consultées quand ce sera nécessaire.

Signé : NIEL.

Le quatrième est présenté par les délégués de Reims, Cahors, Soissons, Toulouse, Poitiers, Niort :

« La Conférence des Bourses, réunie à Marseille, considérant que le service du viaticum n'atteindra le degré de perfectionnement réalisable que lorsqu'il sera assuré par la Section des Fédérations, au point de vue de la répartition, décide que la question sera renvoyée à l'étude des Sections des Fédérations et des Bourses, pour être solutionnée, si possible, à la Conférence décidée par le Congrès et qui doit se tenir à Paris, dans un délai de six mois.

Signé : GUERNIER, REYMOND, MARTY-ROLLAND.

La discussion est close sur le viaticum.

Avant de passer à la question des Écoles syndicales, un incident fut soulevé par le délégué de Lorient contre le secrétaire de la Bourse du Travail de Nantes. Il fut clos par l'adoption de l'ordre du jour suivant :

« Les délégués représentant les Bourses du Travail à la Conférence des Bourses, protestent contre certains secrétaires de Bourses qui acceptent de fraterniser avec des membres du gouvernement, notamment au lendemain de la tragédie de Draveil-Vigneux ; Considérant ces agissements comme une insulte directe aux victimes de la répression gouvernementale, pour leur action syndicale, invitent les secrétaires de Bourses ou Unions de syndicats à avoir désormais une conception plus juste de leur rôle de militants syndicalistes.

Signé : TREVENNEC.

---

On passe enfin à la seconde question à l'ordre du jour :

## LES ÉGOLES SYNDICALES

Adaptation de l'Enseignement aux besoins de la  
classe ouvrière

**Le Président.** — La parole est au camarade Trévenec.

**Trévenec.** — Je prie la Conférence de bien vouloir écouter la lecture d'un long rapport que je présente au nom de la Bourse du Travail de Lorient :

## LES ECOLES SYNDICALES

et l'Enseignement adapté aux besoins de la classe ouvrière

### RAPPORT

*présenté par la Bourse du Travail de Lorient à la Troisième  
Conférence des Bourses (Marseille-Octobre 1908)*

#### PREMIÈRE PARTIE

#### Il faut pour une société libre, des hommes libres

Jusqu'à présent, le syndicalisme s'est surtout attaché à grouper les exploités, à les organiser en syndicats, en Fédérations de métiers ou d'industries, en Unions locales de syndicats ou de Bourses du Travail et à réunir tous ces groupements en un organisme de concentration fédéraliste qui s'appelle la Confédération Générale du Travail. C'est déjà bien.

Sa propagande fut surtout de résistances aux exigences patronales, de lutte pour l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail.

Contrairement au Corporatisme, le syndicat ne limite pas son action à l'organisation pure et simple des travailleurs : Il a pour principe, actuellement, la suppression du Patronat et du Salarial. Son idéal est de leur subsister, aussitôt après la socialisation des moyens de production, l'Entente libre des producteurs entre eux, pour l'administration, la répartition ou l'échange et la consommation des produits de leur travail.

Peut-être qu'au sein de chaque corporation, de chaque Union locale de syndicats se trouveraient les hommes capables d'assurer la production nécessaire à la vitalité d'une société d'hommes affranchis. Au point de vue professionnel ou technique, les compétences ne manqueraient pas.

Mais si prompt et si énergique qu'aurait pu être le geste de suprême révolte collective qu'on suppose réalisé par la grève générale révolutionnaire, rien ne prouve que les hommes auxquels se devra ce geste seront capables de rendre viable la société nouvelle. Une organisation créée dans l'ardeur révolutionnaire, dans l'enthousiasme de l'action réformatrice n'est pas assurée d'être durable. On peut même prévoir qu'elle ne le sera pas si, en majorité, les individus qui sont appelés à contribuer à son fonctionnement ne sont eux-mêmes des conscients prêts à vivre en liberté.

Or, pour cela, il faudrait qu'ils aient reçu une éducation spéciale, comme nous la voudrions désormais pour nos enfants, nous qui savons quels germes tenaces a jetés dans nos cerveaux l'enseignement néfaste de l'école cléricale ou de l'école laïque. La classe ouvrière fut et continue d'être instruite contre elle-même. L'éducation syndicale est toute à faire.

Si nous voulons une transformation sociale telle qu'après elle la société

puisse fonctionner normalement en dehors de toute autorité, de toute exploitation, en donnant à chacun de ses membres une somme de bien-être et de liberté toujours croissante, il faut pour cela des hommes d'action qui aient aussi une mentalité d'hommes libres.

Quelle éducation la leur donnera ?

### **Cela doit être l'œuvre du syndicalisme ; en outre de sa mission d'organisation, il a celle d'éducation des travailleurs**

Etant bien établi que tout gouvernement est pour l'exploiteur contre l'exploité, il est inadmissible que celui-ci laisse plus longtemps l'éducation de ses enfants aux soins des fonctionnaires fidèles de l'Etat.

La classe au nom de laquelle on fait de nos enfants les ennemis de leurs familles, les bourreaux et les assassins de leur père, de leurs frères, de leurs amis n'est pas la nôtre. Elle ne peut avoir notre confiance. Il serait inconscient de notre part de lui confier encore l'éducation de nos enfants.

La classe des possédants, des jouisseurs, des profiteurs, des spoliateurs ainsi que de tous leurs stipendiés : gouvernants, journalistes, magistrats, policiers, fonctionnaires, haïssent profondément la classe des travailleurs, des exploités, des producteurs de la richesse sociale. Par un système merveilleux d'hypocrisie et de mensonge, de ruse et de force, une classe est maintenue par l'autre au moyen de membres arrachés par la classe des opprimés à la classe des opprimés. Cette chose affreuse dépend surtout de l'enseignement dont l'Etat veut conserver le monopole. Cet enseignement lui crée des défenseurs ; cet enseignement le maintient et le perpétue.

Nos enfants doivent être avec nous et pour nous en toutes circonstances. Il est odieux qu'on nous les arrache pour les dresser contre nous à l'aide d'un sophisme tel que celui de l'idée de patrie, dont on leur fait un sentiment de surface qui tue en eux tous les sentiments réels d'amour et d'humanité. L'idée de Patrie fanatise les ignorants, abrutit les inconscients, fait des soldats !

Toutes les fractions de la bourgeoisie, toutes les coteries des privilégiés et des parasites se fusionnent étroitement en vue de résister au prolétariat qui s'organise. Aussitôt que, par-ci, par là, l'esprit de révolte des exploités produit la moindre effervescence, on envoie contre les travailleurs la chair de leur chair, les soldats, et on leur ordonne de noyer dans le sang toute velléité de dignité humaine, tout recours à la justice sociale !

Cela se produit, cela est encore possible, parce que nous sommes assez stupides de laisser à nos ennemis le soin d'éduquer nos enfants. Nous recueillons, en sommes, les fruits amers de notre inconscience et de notre avachissement.

Le syndicalisme n'a pas de plus sérieuse et de plus pressante besogne que celle d'arracher à l'empoisonnement de l'Etat bourgeois le cerveau de l'enfant du prolétaire.

## **DEUXIEME PARTIE**

**Cette tâche, rude et belle, est possible dans un immeuble indépendant avec des éducateurs vraiment libres, absolument des nôtres.**

C'est donc dans les Bourses du Travail ou Maisons du Peuple, que se doivent créer les Ecoles syndicales.

Mais il est important que ces Bourses du Travail ou Maisons du Peuple ne soient sous la tutelle d'aucune municipalité, sous les auspices d'aucune coterie politique, sous le patronage d'aucune personnalité.

A cette condition seulement l'Ecole syndicale pourra fournir à nos enfants un enseignement libre, affranchi des dogmes, indépendant des programmes officiels.

En cette époque d'arbitraire républicain et de persécution contre les syndicats ouvriers, la nécessité d'un immeuble indépendant est devenue fatale aux Unions locales de syndicats. D'ici quelques années, toutes les Bourses du Travail ou Maisons du Peuple dignes de ce nom, vivront de leurs propres ressources. Et c'est justement ce qui nous fait espérer fermement à la réalisation de ces Ecoles syndicales qui seraient vraiment à leur placé dans ces édifices prolétariens.

On ne peut bien enseigner la liberté qu'en un lieu libre. Il est indispensable d'être chez soi pour parler selon son cœur, selon ses sentiments.

Egalement libres, matériellement et moralement, doivent être ceux qui enseigneront la vie à nos enfants. Il faut que ces éducateurs soient eux-mêmes débarrassés de tous préjugés, qu'ils aient donné quelques preuves de leur sincérité et de leur conviction. Il faut surtout, qu'en outre des qualités de patience indispensables à leur délicate mission, ces éducateurs aient l'amour véritable de l'enfance et la passion de cette culture aimable et difficile des jeunes intelligences que nous leur confierons.

En plus des quelques individus d'élite qui s'offriraient à nous parce qu'ils aiment et connaissent l'enfance, nous aurions les militants des syndicats d'instituteurs et d'institutrices que l'Etat aurait rejetés de son giron pour leurs idées et pour leur activité à les répandre. Nous aurions aussi les jeunes que blesse et opprime l'atrocité de la pédagogie officielle. Ils appliqueraient avec bonheur les méthodes de liberté que nous concevons parce qu'ils conçoivent eux-mêmes.

Ainsi, il ne manque rien pour réussir.

### Comment débiter ? -- Modestement

Ces temps derniers, a paru dans la *Voix du Peuple* un article intitulé : « Ecoles Syndicales ». Par cet article les lecteurs de l'organe confédéral eurent connaissance de la belle initiative des paysans suisses de Bagnes.

En sacrifiant ses petits avoirs dans la montagne, nous dit l'auteur de l'article, le camarade Michaud acheta une vieille maison dans la vallée, l'aménagea pour sa famille et pour son école. L'école compte actuellement trente-trois élèves qui viennent avec plaisir, parce qu'ils se sentent libres, écouter les leçons de Michaud, dont le programme, toujours expurgé des notions religieuses et patriotiques, s'appuie plus particulièrement sur l'histoire — qui n'est sans doute pas celle du P. Loriquet — et sur les sciences naturelles.

Avec une dépense mensuelle de 2 fr. 30 par élève, au bout de l'année une trentaine d'élèves ont été instruits sagement. Ils sortent de cette école mieux armés pour la vie que les élèves des classes officielles.

« En outre, et surtout, ils en sortent avec d'excellentes dispositions morales que chacun reconnaît : ils en sortent initiés aux vertus sociales d'activité, d'ordre, de solidarité, de tolérance. Bien plus, ceux qui ont quitté l'école jusqu'ici se montrent indépendants d'esprit, et les dogmes, les préjugés ne leur pèsent pas, car ils en sont vierges. Tout l'enseignement, ainsi que le déclare Michaud, n'a qu'un but : protéger l'enfant contre l'erreur et le mensonge, et le rendre par le fait même capable d'apprécier et de pratiquer la liberté, de voir et de comprendre les besoins et les souffrances de l'humanité. »

Après cet exemple, il ne nous semble pas téméraire d'affirmer la possibilité d'édifier une école libre, une école syndicale dans chaque ville, dans chaque campagne où se trouve déjà une Bourse du Travail ou une Union de syndicats.

### Ce que serait immédiatement l'école syndicale

Il n'y a pas de raison sérieuse qui rende impossible la réalisation immédiate des Ecoles Syndicales. Il suffit de vouloir.

En certaines Bourses du Travail, s'est déjà créée l'Ecole du jeudi pour les enfants des syndiqués. Il faut voir avec quel plaisir les enfants suivent les

cours. Ce qui leur serait un ennui à l'école leur est une joie dans la Bourse du Travail, sous la fraternelle direction d'un camarade qui les comprend.

A l'Union des Syndicats de la Seine existe un groupe charmant d'enfants des deux sexes qui, souvent accompagnés des parents, prennent des leçons de chant, de violon et répètent des pièces enfantines dans les salles libres de la Maison des Fédérations. Ce n'est là qu'un commencement.

D'autres Bourses du Travail savent aussi organiser de ces fêtes ravissantes où les petits en s'éduquant, en s'amusant déploient leurs facultés à plaire.

Mais tout cela, ce n'est pas encore ce que nous pouvons appeler l'Ecole Syndicale.

Voici ce que nous voudrions voir partout où il existe une Bourse du Travail :

Si modeste que soit cette Bourse du Travail, elle possède cependant un local susceptible de contenir vingt à quarante enfants.

Si ces locaux sont bien disposés, bien aérés, les enfants y peuvent venir tous les jours, le matin de 10 heures à midi et le soir de 2 à 5 heures, par exemple. De cette façon les locaux sont libres aux heures où ils peuvent être occupés par les ouvriers syndiqués. On aurait même eu le temps de les nettoyer, de les aérer, de les assainir aussi bien pour leur occupation par les ouvriers syndiqués que pour leur occupation par les enfants. En dehors de la présence de ceux-ci et de ceux-là, on ferait fréquemment les grands nettoyages qu'exige une excessive propreté, surtout après une période où les locaux auraient été plusieurs jours occupés du matin au soir par des grévistes ou par des congressistes.

Dans ces jours d'occupation des locaux, les éducateurs ne seraient pas condamnés au chômage pour cela. Il y a, au printemps, de belles promenades éducatives et hygiéniques à faire dans la campagne ou dans les bois, dans la montagne ou la prairie. Il y a, en toutes saisons, quelques fermes amies, aux alentours, quelques moulins ; les travaux agricoles sont toujours curieux, instructifs, réconfortants et les enfants ne se repaissent jamais de les voir ou d'y participer. Aux mauvais jours de pluie, de brouillard, de neige, il y a dans les villes les théâtres ou les cirques, les musées qui délassent un peu de la vie active des ateliers et des champs. Car il y aurait surtout pour nos enfants des visites fréquentes aux associations de producteurs, aux coopératives de consommation, aux colonies agricoles. Enfin, l'on s'ingénierait à toujours tenir en haleine la curiosité si franche, si originale des enfants et à lui donner aimablement satisfaction.

Quand une grève prendrait des formes de gravité et que les enfants auraient vu leurs salles d'études occupées pour longtemps par les comités de grève, de soupes communistes, de conférences ; quand ils auraient vu d'eux-mêmes, participé à la résistance ouvrière contre la tyrannie patronale ; quand ils auraient vécu quelques jours de cette fièvre de la lutte ouvrière, on songerait à l'organisation des exodes, comme cela se fit plusieurs fois déjà. Dans les milieux ouvriers divers où les enfants des grévistes, les élèves de l'Ecole Syndicale seraient dispersés, ils porteraient parmi les autres enfants, au sein de leurs familles nouvelles et provisoires, les fruits de leur éducation renouvelée. Puis, quand la grève finie et victorieuse rendrait à ces petits les locaux de leur Ecole Syndicale, ils y rapporteraient l'acquisition nouvelle de ce qu'ils auraient vu, entendu, senti, vécu. Quels souvenirs durables ils garderaient !

En outre des circonstances qui obligeraient aux exodes fraternellement compris, il y aurait chaque année des échanges de groupes d'enfants d'une province à une autre, d'un pays à l'autre suivant leur âge et les occasions propices.

Il est aisé de se rendre compte des beaux et bons effets qu'auraient ces voyages sur l'intelligence, la mentalité, le savoir et la santé de nos enfants. Quelle empreinte ineffaçable produirait sur leur esprit, sur leurs sentiments, cette solidarité effective ! Quels liens fraternels, affectueux et durables s'établiraient alors entre cette génération nouvelle de travailleurs ne subissant pas encore l'exploitation, mais s'armant si bien pour y résister ou s'en affranchir !

Si ceux-là devaient encore se laisser parquer dans les casernes, serait-il

possible aux chefs d'en faire des brutes ? Serait-il possible aux gouvernements d'en faire des assassins ? — Nous ne le croyons pas.

Pour eux, la propagande antimilitariste n'aurait pas lieu d'être : ils auraient une conscience ! La propagande antipatriotique serait inutile : ils auraient une raison ! Les conseils de douceur, de solidarité seraient superflus : ils auraient des sentiments humains !

Cet enseignement, si nous pouvons l'instituer dans toutes les Bourses du Travail, contribuera largement à la fin des guerres et des tueries.

L'armée s'effondrera d'elle-même, bourgeois et gouvernants n'oseront compter sur elle, si nous savons faire de nos enfants des hommes de conscience droite, de volonté ferme, d'esprit libre, sans préjugés, sans idées fausses.

C'est le but de l'Ecole Syndicale dont nous venons de dire la possibilité en nous plaçant au point de vue le plus modeste.

## TROISIEME PARTIE

### Ce que serait bientôt l'école syndicale

L'Ecole Syndicale peut et doit être cette pépinière d'hommes libres, décidés, entreprenants, capables de réaliser définitivement de belles et grandes choses pour leur émancipation intégrale.

Malgré tous les décrets, lois, ordonnances, les ouvriers ont le devoir de soustraire à l'empoisonnement de l'éducation de l'Etat, comme à celui de l'Eglise, le cerveau de leurs enfants.

C'est la grève générale de nos enfants à l'école communale, aussitôt que nos Bourses du Travail auront la place nécessaire, le personnel d'élite à opposer aux écoles communales et à leurs fidèles fonctionnaires pédagogiques.

Par le développement incessant du syndicalisme, par l'esprit d'indépendance de ses organismes, nous pressentons que, d'ici peu, chaque localité un peu importante, chaque centre ouvrier, auront leur Bourse du Travail autonome, leur Maison du Peuple, leur chez eux, toujours plus grandiose et plus confortable.

C'est alors que nos Ecoles Syndicales, marchant de pair, devront afficher fièrement leur programme d'enseignement rénové, en opposition à celui de l'Etat. En quelques années on s'apercevra des résultats.

### Ce que serait notre programme d'éducation s'adaptant aux intérêts de la classe ouvrière

Nous arrivons enfin à la partie la plus délicate de notre Rapport. Nous confessons bien humblement notre peu de compétence pour parler ici d'enseignement et pour nous permettre de tracer les grandes lignes d'un Programme. Nous connaissons naturellement mieux les besoins et les désirs de la classe ouvrière que l'enseignement qui peut s'adapter à ses intérêts. Nous avons l'instinct de ce qu'il faut apprendre à nos enfants, mais nous n'avons pas la compétence pour définir parfaitement ce que doit être l'enseignement scolaire conforme à nos idées et conforme à nos intérêts de classe.

On nous pardonnera d'en tenter l'essai, si notre prétention a pour résultat de soulever une discussion, de provoquer l'étude de projets, d'en hâter la résolution, la mise en pratique par les Unions de Syndicats.

Notre programme consiste en la science la plus simple et la plus utile, la plus naturelle : celle qui apprend à vivre de façon complète, celle qui donne la meilleure manière d'employer toutes nos facultés à notre plus grand bien et à celui d'autrui.

Différents genres d'activité ayant chacun leur importance constituent la vie humaine.

L'idéal de l'éducation serait d'obtenir une préparation complète dans toutes

les divisions de l'activité. Notre compétence, si nulle, fait nos ambitions plus modestes. C'est aux éducateurs qu'appartiendra d'exposer bien mieux que nous la pratique, l'application de leur enseignement. Pour qu'il s'adapte aux besoins de la classe ouvrière, il sera celui de nos écoles syndicales. Nous saurons bien reconnaître s'il est contraire à celui qui nous fut donné au nom de l'Etat.

D'emblée, l'éducation syndicale sera-t-elle parfaite ? — Hélas ! non. En tous cas, nos éducateurs des écoles syndicales sauront se dispenser de susciter, de provoquer la précocité chez nos enfants. Ils laisseront ce défaut aux pédagogues inexpérimentés, aux parents animés d'un inconscient orgueil. Défions-nous des jeunes prodiges.

Ceux qui enseigneront dans nos écoles syndicales, se pénétreront de cette vérité que la première condition de succès pour l'homme dans la vie, c'est d'être, comme le disait le philosophe américain Emerson, *un bon animal*.

Le cerveau doit être mis en œuvre par une force vitale et normale. Un proverbe très sage dit qu'en matière d'éducation, il faut savoir perdre du temps. C'est de la nature qu'on tirera toutes les démonstrations. En ne sacrifiant point l'esprit à la lettre, on s'appliquera à faire bien comprendre les mots plutôt qu'à les faire répéter correctement. L'enfant ne s'habitue pas à donner plus d'attention au signe qu'à la chose signifiée. Ainsi nos élèves n'auront pas l'apparence du savoir sans la réalité. Il faudra que leur esprit passe à la recherche avant d'arriver au produit net de cette recherche. D'eux-mêmes, l'on peut dire qu'ils feront la conquête des vérités générales. De cette façon, ils n'oublieront pas le lendemain ce qu'ils auront appris la veille, parce que leur savoir acquis l'aura été de leurs propres efforts, par leur volonté, sans contrainte et, par conséquent, sans dégoût et sans lassitude.

Ce n'est pas à l'école syndicale qu'on apprendra la grammaire à un enfant, avant de lui apprendre à parler. On ne mettra pas la charrue avant les bœufs pour le succès de l'école.

C'est par des *leçons de choses* qu'on répondra à l'activité spontanée d'observation et de curiosité de l'enfant. On aidera l'enfant dans ses recherches naturelles ; on l'encouragera dans ses observations ; on stimulera sa curiosité ; on répondra à son besoin de savoir. Avec des jouets, avec des fruits, tout jeune on lui inculquera la valeur et la logique des nombres ; à l'aide des instruments de mesure, de contenance, on lui fera comprendre la notation décimale. En un mot, on lui rendra l'étude des choses aussi agréable que possible. A bas les études abstraites !

Il faudra que nos enfants de l'Ecole Syndicale discernent intuitivement la valeur des mesures, par l'expérience qu'ils en feront en s'amusant. Ils comprendront le *pourquoi* et le *comment* des choses en les constatant.

En éducation, disions-nous plus haut, perdre du temps, c'est en gagner. C'est pourquoi les leçons, même les meilleures, ne seraient jamais prolongées, quoique toujours variées et amusantes. Elles finiraient toujours avant que l'enfant donne le moindre signe de lassitude. Entre chacune, il y aurait un temps largement mesuré pour la détente de leurs nerfs, leur besoin d'agir, de faire du bruit. Par le plaisir, la variété, les cerveaux enfantins s'assimileraient un enseignement utile, digèreraient, si l'on peut dire, des vérités naturelles et scientifiques dont ils profiteraient avantageusement toute leur vie.

Des leçons très courtes sur chaque sujet, avec des démonstrations et des expériences frappantes, donneraient les meilleurs résultats.

Par les belles soirées de printemps ou d'été, entre une leçon de musique, une répétition de chœurs ou une narration de conte, des observations du firmament, des descriptions de la voie lactée émerveilleraient ces jeunes intelligences ne soupçonnant pas les mystères cosmographiques. Quelles bonnes nuits de sommeil bien gagné après des journées aussi joyeusement remplies.

Et le lendemain, ce seraient encore des excursions nombreuses dans la campagne, parmi les fleurs ou les récoltes qui provoqueraient encore des questions de nos insatiables petits curieux. Avec eux, l'éducateur aurait plaisir à disséquer une fleur, une plante, un insecte. Avec eux, il contem-

plerait, en la leur expliquant, la vie des formules, des abeilles, des oiseaux. Il aurait un toujours nouveau bonheur à leur faire observer leur façon de vivre en société, de travailler, de se perpétuer, de se soutenir et d'accomplir si merveilleusement la destinée que leur a assignée la nature. Et ce n'est peut-être pas du professeur, mais de l'élève, que viendrait l'observation comparative de la vie des bêtes et de celle des hommes, peu flatteuse pour ces derniers.

Des jeux sains et instructifs, des sports d'une hygiène salubre, des marches, des jeux violents ou aimables entrecoupés de repos qui s'emploieraient à chanter, rire, à raisonner, développeraieent normalement le corps et l'esprit de nos enfants.

A tout cela, l'enseignement professionnel du métier pour lequel chaque enfant montrerait le plus de goût et d'aptitudes, serait donné par un ouvrier spécial, soit à la Bourse du Travail, soit à l'atelier, suivant les possibilités. Autant que possible, l'enseignement professionnel s'appliquerait aux métiers les plus indispensables, les plus utiles, dans le monde civilisé. De cette façon, si l'enfant, devenu homme, était dans l'obligation de passer d'un pays à un autre, il pourrait toujours vivre de son travail manuel.

Telle serait la vie des enfants à l'Ecole Syndicale.

Cette éducation, telle que la veulent déjà les partisans de l'Ecole rénovée, et telle que l'appliquent Ferrer, en Espagne, Sébastien Faure, en France, est conforme à la marche naturelle de l'évolution mentale. C'est sur elle que l'Ecole Syndicale escompte ses succès et ses résultats.

Est-il besoin d'ajouter que l'Ecole Syndicale serait mixte ? Non, car cela va de soi.

Enfin, et pour résumer, l'Ecole Syndicale aurait un enseignement s'adaptant effectivement aux besoins de la classe ouvrière. Notre camarade Emile Janvion, qui fut de l'enseignement avant d'être journaliste, fonctionnaire révoqué, puis correcteur, a très bien condensé tout ce que doit être cet enseignement dans un article de la *Voix du Peuple* (N° 418), tout récemment paru (du 27 au 4 octobre 1908).

Sous la tutelle affectueuse, avec les encouragements des grands frères et des grandes sœurs que seraient pour nos enfants les camarades instituteurs et institutrices évadés de la férule de l'Etat, nous verrions avec bonheur, grandir sous nos yeux une génération meilleure. Nous serions alors tressaillants et joyeux d'espérance en l'avenir.

L'éducation que nous voulons pour nos enfants exige un personnel enseignant autre que celui des écoles actuelles. Ce ne sont ni des maîtres, ni des maitresses d'école qu'il faut pour assumer cette tâche ; mais une élite de personnes ayant vraiment la vocation de l'enseignement, aimant et comprenant les enfants... Ce ne sont pas des professeurs, ce sont des philosophes, des psychologues imbus des idées nouvelles.

Eh ! bien, d'ores et déjà, les Ecoles Syndicales possèdent leur personnel parmi les esclaves révoltés de l'enseignement, parmi les parias de l'Université qui n'ont pas plus l'âme de fonctionnaires qu'ils n'ont la mentalité de politiciens, d'arrivistes.

Ceux-là suivent nos efforts, sont sympathiques à nos idées, les partagent, les répandent et sont prêts à venir à nous avec tout leur amour de l'enfance, tout leur dévouement et tout leur désintéressement à son enseignement.

Par nos Ecoles Syndicales, délivrons ces hommes de leur esclavage.

En revanche, selon les méthodes nouvelles d'enseignement faites de liberté pour apprendre à vivre en liberté, ces collaborateurs précieux de notre entreprise sauront faire de nos enfants des individus vigoureux dont on ne pourra faire des esclaves ! *A l'œuvre, syndicalistes ! Edifions nos Ecoles Syndicales !*



## CONCLUSION

Quoi qu'en dise le maître de prosodie, ce que l'on conçoit bien, s'énonce... parfois difficilement.

C'est peut-être ce qu'on pourrait penser de ce rapport sur un sujet si grave, si intéressant.

Néanmoins, l'on tiendra compte de notre bonne volonté suppléant notre manque de compétence.

D'ailleurs, c'est à des travailleurs comme nous que s'adresse ce rapport. C'est à des militants qui comprendront que nous ayons fait fi des intermédiaires pour traiter nous-mêmes ce qui nous intéresse particulièrement.

D'autres que nous préciseront les idées émises, les rendront plus claires, plus pratiques.

Mais si les travailleurs conscients, les militants syndicalistes sincères, après avoir eu connaissance de ce rapport, le commentent, le discutent, s'intéressent aux idées qu'il émet et décident la mise à l'étude immédiate, la mise en pratique au plus vite des Ecoles Syndicales, avec l'enseignement s'adaptant aux besoins de la classe ouvrière, alors nous serons heureux d'avoir été compris.

C'est ce que nous souhaitons pour l'avenir du Proletariat, par amour de nos enfants !

*Pour la Bourse du Travail de Lorient :*

Le Secrétaire : TREVENNEC

Le Rapporteur : Georges YVETOT.

Une discussion s'engage entre quelques délégués sur le programme qui conviendrait le mieux à un enseignement syndicaliste.

Le camarade Teyssandier donne alors lecture du rapport suivant :

## De l'Adaptation de l'Enseignement aux besoins de la classe ouvrière

### RAPPORT

*adressé par la Bourse du Travail de Périgueux à la Conférence des Bourses, qui se tiendra à Marseille en octobre 1908*

La Bourse du Travail de Périgueux, en soumettant cette question au *referendum*, aurait été heureuse de la voir discuter au Congrès. La Conférence des Bourses, en la portant à son ordre du jour, démontre qu'elle en a saisi l'importance pour l'avenir de la classe ouvrière.

Notre Bourse n'a jamais eu la prétention d'établir un projet de programme à elle tout trouvé. Elle a surtout voulu poser un principe, afin de permettre aux délégués des travailleurs, par l'amorçage d'un premier début, de dégager l'idée de l'obscurité où elle se trouve et où elle a été laissée jusqu'à ce jour par notre indifférence, de façon que par la discussion qui va s'ouvrir, par les résolutions qui seront prises, par les commentaires qui surgiront dans le pays, pendant et après le Congrès, cette question de l'Enseignement qui est liée étroitement à l'avenir du prolétariat puisse sortir de l'ombre où elle se trouve, s'imposer à l'attention des gouvernants et de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir.

Jusqu'à ce jour les travailleurs avaient laissé aux classes qui les exploitent, le soin d'établir les programmes de l'enseignement donné à leurs enfants.

Ces programmes, par leurs tendances, par leur esprit, par leur fin déterminée, reflètent l'idée de conservation sociale de ceux qui les ont composés ; ils tendent, naturellement, non d'adapter l'enseignement aux besoins du peuple, mais, aux fins de son exploitation.

La classe ouvrière doit enfin rompre le silence, elle doit dire qu'elle n'est plus dupe du rôle inférieur qu'on lui fait jouer, ou que, du moins, si elle n'est pas encore assez consciente pour imposer un enseignement plus rationnel, plus pratique, plus solidaire, plus humain, plus conforme aux réalités de la vie moderne, elle conçoit dès maintenant tous les défauts et les inconvénients de l'enseignement qu'elle subit.

Déjà, des divers points de l'horizon du pays monte un concert unanime de protestation contre les programmes imposés. La Fédération des Syndicats d'instituteurs ayant eu l'heureuse idée d'organiser un Congrès mixte, composé d'instituteurs et de délégués de Bourses du Travail, pères de famille, pour l'élaboration d'un programme pratique d'enseignement, congrès qui devait tenir ses assises à Lyon, il y a quelques mois, ne fut-il pas interdit par le ministre représentant les intérêts bourgeois, qui menaçait de révocation tout instituteur qui y participerait. C'est là une preuve indéniable, qui elle seule nous suffirait, si besoin était, pour justifier nos légitimes préoccupations en ce qui concerne l'enseignement donné à nos enfants.

L'injustice est à la base même de l'instruction. Une première inégalité, qui ne devrait pas être, préside, pour la destinée, dès le berceau.

Pour l'enfant du prolétaire, les bancs de l'école communale.

Pour le petit bourgeois, les bancs du collège ou du lycée.

Dès la naissance, à quelque exception près, on peut, suivant qu'on naît pauvre ou fortuné, prévoir à l'avance quelle place et quel rang on occupera dans la société.

Au fils du riche, non par le fait qu'il soit doué d'une intelligence supérieure, mais par les privilèges de la fortune, tous les moyens de s'instruire et par là d'arriver aux emplois supérieurs et à la direction de la société.

Au fils du pauvre, non qu'il soit moins doué ni moins intelligent, mais par le fait qu'il est né pauvre, sa place dans la société se confinerà dans les emplois subalternes en bas de l'échelle sociale.

Bien que pour nous toutes les fonctions utiles soient solidaires les unes des autres, parce qu'on ne peut en distraire une seule sans nuire à l'harmonie de toutes, nous demandons au prolétaire de dire s'il entend par son silence approuver l'injuste servage d'un enseignement dirigé contre lui vers des fins capitalistes ou, au contraire, s'il entend mettre en œuvre les trésors d'énergie et d'intelligence qui résident en lui, pour travailler courageusement à la réalisation d'un enseignement professionnel intégral basé sur la justice et sur le droit naturel.

C'est dans cette pensée que la Bourse du Travail de Périgueux a cru intéressant de soumettre cette question à votre examen. L'action économique des travailleurs doit se manifester directement sous toutes ses formes contre l'Etat, tant que ce dernier maintiendra lui-même des barrières privilégiées entre les diverses classes de la société.

Nous sommes persuadés — et c'est notre vœu le plus sincère — qu'il sortira de la discussion générale des conclusions pratiques qui serviront de guide et de soutien au Syndicalisme dans sa marche pénible et laborieuse vers son émancipation.

*La Bourse du Travail de Périgueux.*

(26 septembre. 1903.)

Au nom de la Bourse du Travail d'Angers, le camarade Bahonneau lit le rapport suivant :

## RAPPORT

### SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Adapté aux besoins de la classe ouvrière

Présenté par la Bourse du Travail d'Angers

L'enseignement primaire tel qu'il est conçu aujourd'hui est comparable à une vieille machine aux rouages usés et mal entretenus. Malgré cela, on demande chaque jour à cette machine une somme de travail plus grande. Fatalement la qualité de la besogne fournie est atteinte. La machine ne peut produire en qualité et en quantité. Elle n'est plus de son époque ; elle ne répond plus aux besoins de ceux qu'elle a la charge de nourrir.

Les ouvriers qu'elle occupe se dépensent en efforts inutiles. Enfermés dans des limites trop étroites, découragés presque, ils se sont décidés sinon à changer toute la machine, du moins à l'améliorer.

Pour transformer l'enseignement primaire il faut en connaître les défauts et tâcher d'y porter remède. Nous allons rechercher les points sur lesquels doivent porter nos efforts.

L'école d'aujourd'hui est à la merci des gouvernants. Le maître doit plier sous le joug des hommes du jour et faire de son enseignement une arme pour le parti au pouvoir. La preuve en est facile à trouver. Qu'a-t-on imposé à l'instituteur après 1870 ? Avec quel entrain a-t-on répété partout que c'était le maître d'école allemand qui nous avait vaincus ! Partant de ce principe, on a fait faire du chauvinisme à outrance. Tous les manuels de cette époque mis entre les mains des enfants sont empreints de l'idée chauvine. Ce vent de folie peu à peu s'est éteint, mais immédiatement un autre a soufflé qui a orienté l'enseignement dans un autre sens. Je veux parler de l'anticléricisme. C'est l'instituteur qui a préparé les esprits à la Séparation des Eglises et de l'Etat. — Ce n'est pas tout ; il y a quelques années, on nous a versé du mutualisme à pleins bords ; et maintenant on se propose en haut lieu de rétablir, sous une autre forme, les bataillons scolaires d'autrefois. Alors, l'instituteur, cet homme à tout faire, se doublera d'un sous-officier.

Pauvre girouette qu'il est ! Il tourne à tous les vents de la majorité ! Quand donc aura-t-il voix au chapitre et quand donc pourra-t-il faire de l'école une chose *vraiment une*, avec un *idéal moins incertain*, mieux défini et moins sujet aux fluctuations gouvernementales ?

*Programmes.* — Les programmes de l'Enseignement primaire manquent de souplesse ; ne se plient pas aux besoins d'une région.

Partout en France, à la même heure, on fait une leçon de morale, une leçon de géographie, et défense absolue de dépasser d'une seule minute l'heure consacrée à une leçon. C'est là de l'autoritarisme à outrance, c'est couper court à toute initiative et à toute bonne volonté. — La conséquence immédiate de ce manque d'adaptation aux différents milieux n'est pas *pratique*.

D'autre part, nos programmes sont surchargés. Nous apprenons aux enfants une foule de choses dont ils n'ont que faire. Nous effleurons tout, nous n'approfondissons rien. L'enfant n'a rien à gagner à cette manière de faire, au contraire. Notre but n'est pas de former des savants, des érudits, mais de former *l'esprit* et le *caractère* de l'enfant, de lui donner, en un mot, les moyens de soutenir efficacement la *lutte pour la vie*.

Actuellement, l'enfant sort de l'école avec un bagage d'idées toutes faites qui sont pour lui autant de dogmes. Les sujets d'élite seuls savent s'en débarrasser parce qu'ils pensent, qu'ils raisonnent et qu'ils jugent par eux-mêmes.

L'immense majorité reste telle que l'a façonnée le maître. Pourquoi ? Parce que la mémoire joue un trop grand rôle à l'École primaire. Evidemment il ne faut pas la bannir, mais il faut savoir s'en servir judicieusement et ne pas en faire un instrument de servitude. Dans les écoles, on fait plus facilement appel à la mémoire qu'au raisonnement et au jugement, et pourtant quelle différence entre ces facultés pour la culture générale de l'esprit !

Les formules toutes faites que l'enfant acquiert à l'école contribuent à tuer chez lui toute individualité. Un autre facteur vient s'ajouter à celui-là : C'est l'esprit de *soumission*.

Cet esprit de soumission est inculqué par les manuels avec les commentaires de leurs auteurs d'une part et, d'autre part, par la discipline sévère qui règne en classe.

Cette discipline imposée à l'enfant a deux causes principales contre lesquelles les maîtres sont impuissants à réagir :

1. Les classes sont trop chargées. Elles sont nombreuses celles qui comptent 50, 60 élèves et même davantage. Dans ces conditions, avec la meilleure volonté, on est obligé de sévir pour obtenir des résultats ;

2. Les programmes étant surchargés, les heures des leçons sont tellement précises qu'on n'a pas le temps nécessaire pour laisser parler librement l'enfant.

Comme nous le disions au début, notre but n'est pas de créer l'école idéale, mais d'apporter à nos programmes actuels des modifications de nature à parer aux inconvénients précités, et par conséquent de rendre l'école plus en rapport avec les aspirations de la classe ouvrière et les nécessités sociales. Où trouver ces aspirations ? Evidemment auprès des ouvriers conscients et organisés, c'est-à-dire dans les Bourses du Travail. La place de l'instituteur, éducateur du peuple, est toute marquée dans les Bourses ; c'est là qu'il apprendra à connaître les fins auxquelles il doit consacrer son enseignement.

Etant donné un être humain venu au monde, développer harmonieusement toutes ses facultés, de manière à porter au maximum son activité dans une direction utile à lui-même et à ses semblables : Voilà le principe de toute éducation rationnelle et scientifique.

L'enseignement tel que nous le comprenons part de ce principe sacré : *le droit de l'enfant*.

Il faut respecter dans l'enfant l'homme de demain, libre et indépendant. Connaissez-vous tyrannie plus grande que celle des parents envers leurs enfants. « C'est le droit du plus fort exercé dans tout son arbitraire et sans contrôle. On exige de l'enfant l'obéissance la plus passive. Quand un enfant pose des questions, la plupart du temps on lui impose silence d'une façon brutale. Ses pensées, ses paroles, ses actes doivent se modeler sur ceux de ses parents ».

Eh bien ! non, il faut que « *l'enfant soit l'enfant*. » A l'autorité des parents souvent tyrannique, nous ne devons pas substituer celle du maître d'école.

N'imposons donc rien à l'enfant, mais tâchons d'éveiller en lui le *sens critique*, le doute qui tend l'esprit vers la recherche d'une solution logique. En un mot, essayons de faire de lui un être raisonnable, libre et indépendant.

L'enfant ayant droit à la vie aura en sa possession, par cet enseignement libre, rationnel et pratique, les moyens de s'orienter dans la vie et de lutter efficacement pour sa liberté et son indépendance.

Examinons maintenant les diverses matières du programme et indiquons en quelques mots l'idée générale qui devra guider le maître.

**EDUCATION PHYSIQUE.** — L'éducation physique est la base de l'éducation en général. Un individu sain, robuste, sera toujours plus dispos, plus apte au travail qu'un être chétif, maladif. L'activité intellectuelle est en rapport direct avec l'activité physique. Pour cette raison, il faut donner à l'enfant une éducation physique raisonnée. Pas d'agressions, parce qu'ils brisent les muscles trop faibles de l'enfant et en font un petit acrobate. Ils exigent un effort physique trop violent. Employons une gymnastique lente, progressive, *rationnelle*, qui développe le muscle petit à petit, sans effort apparent. Ne supprimons pas pour cela les jeux un peu violents. Laissons à l'enfant toute la latitude d'exer-

cer, en dehors des leçons régulières, son activité physique à sa guise. Là encore, ne lui imposons rien.

**EDUCATION INTELLECTUELLE.** — En *arithmétique* et en *géométrie*, adopter l'enseignement au milieu et le rendre aussi concret et aussi *pratique* que possible.

**GÉOGRAPHIE.** — La mémoire ne devra pas être torturée. En géographie physique, l'essentiel, ce qui peut servir à la compréhension de la géographie économique. Cette dernière aura la large part. Elle seule a un intérêt vraiment pratique et seule elle peut contribuer à développer le jugement et le raisonnement. Des promenades scolaires remplaceront avantagement les exposés les plus savants.

**SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.** — L'enfant rejetant toute révélation divine, n'attendra que de la science l'explication de tout ce qui est encore inexpliqué en l'état actuel des connaissances humaines. Là encore, enseignement concret et adaptation aux milieux.

Promenades, visites d'usines, de chantiers à la ville. A la campagne, des promenades dans les champs remplaceront les plus belles leçons en classe.

**HISTOIRE.** — L'enfant ne doit pas emporter de l'école des idées toutes faites, des idées formulées par le maître ; il doit être lui-même. Sa raison seule doit le guider. Actuellement, avec les manuels que les enfants ont entre les mains et les procédés employés par le maître, il est bien rare que les élèves échappent à cette double tutelle. La personnalité de l'enfant disparaît complètement. L'inconvénient de cet enseignement est donc double : 1° il tue la personnalité de l'enfant ; 2° il supprime tout effort intellectuel. Le but du maître n'est pas d'opprimer les cerveaux, mais de les diriger, de leur donner les moyens de juger en toute connaissance de cause. C'est à qui nous arriverons en n'imposant aucune formule.

Le maître n'est pas la vérité incarnée. Il donnera ensuite son opinion pour ce qu'elle vaut sans en faire un acte de foi. Chacun jugera dans la classe avec son tempérament.

Au fur et à mesure des leçons d'histoire, le maître pourra parler des diverses religions. Par des comparaisons, des rapprochements, il amènera les enfants à avoir sur ce sujet des idées personnelles.

**EDUCATION MORALE.** — En ce moment, à l'école, les leçons de morale sont fastidieuses et souvent inutiles. Chaque jour le maître fait une leçon de morale sur un sujet fixé à l'avance ; un tel procédé manque de couleur locale : c'est un autre catéchisme, un catéchisme moral et d'une morale toute spéciale, que l'on a substitué à l'ancien. Nous ne disons pas que l'on ne doit pas faire appel aux bons sentiments de l'enfant, à sa pitié pour les faibles, à sa révolte contre l'injustice, mais nous voudrions voir supprimer ces leçons sur la liberté, la justice, etc., dans lesquelles le maître se pose comme un modèle de vertu et prône comme un curé dans sa chaire.

Il vaudrait cent fois mieux faire moins de leçons et les faire au moment opportun. A l'école même, que de faits pouvant servir de base à un *entretien moral*. L'exemple serait là, tangible, vécu à côté des enfants. Nous voudrions voir faire de la morale en action et par exemples.— Si les exemples manquent, ayons recours, sans scrupules, à la troisième page des journaux où nous trouverons une ample moisson de faits récents qui auront un intérêt bien plus grand et un résultat plus pratique que tous les beaux récits forgés de toutes pièces auprès d'un bon feu.

Nous terminerons en demandant la suppression de l'enseignement des devoirs envers Dieu.

**ENSEIGNEMENT CIVIQUE.** — Les instituteurs ne doivent pas être les serviteurs dociles des majorités trop changeantes. L'enseignement doit être libre. Donc, en instruction civique, on se bornera à faire un tableau de l'organisation de la société actuelle, sans commentaires politiques.

**PROCEDES D'ENSEIGNEMENT.** — La coéducation des sexes donne plus d'unité à l'enseignement. « En bas âge, les enfants restent confondus dans les mêmes jeux, mais sitôt que commence à s'éveiller l'âge de la raison, on les sépare, on les éduque à part, comme s'ils étaient d'espèces dissemblables, appelés à vivre d'une vie différente. »

« Les sexes restent un mystère pour les uns et pour les autres. Tout être est tendu vers cet inconnu, les facultés autres sont annihilées par cette hantise.

« Pourquoi les sexes ne s'habituerait-ils pas, dès le jeune âge, à se connaître, puisque cette connaissance leur sera indispensable pour savoir orienter leur vie. Apprenons à faire respecter notre personnalité, apprenons à respecter celle de tout être humain. Ce sera un grand pas vers l'affranchissement commun ».

### CONCLUSIONS :

*Les Syndicats de la Bourse du Travail d'Angers réunis en Assemblée générale le 11 avril 1908 :*

*Considérant,*

*1<sup>o</sup> Que l'enseignement primaire tel qu'il est conçu actuellement, ne répond plus aux besoins de la classe ouvrière ni aux nécessités sociales ;*

*2<sup>o</sup> Qu'il est trop souvent sujet aux fluctuations politiques et gouvernementales ;*

*3<sup>o</sup> Qu'il n'est pas assez PRATIQUE, qu'il n'est pas IMPARTIAL, qu'il impose à l'enfant des formules toutes faites qui tuent chez lui toute initiative et toute indépendance ;*

*4<sup>o</sup> Que certaines écoles de la ville d'Angers sont INSALUBRES ;*

*Emettent les vœux :*

*1<sup>o</sup> Que les programmes soient remaniés pour satisfaire aux desiderata, à la fois du personnel et de la classe ouvrière consciente et organisée ;*

*2<sup>o</sup> Que les écoles reconnues malsaines soient améliorées ou remises à neuf, afin de préserver les enfants et les maîtres de la terrible tuberculose.*

*Les Instituteurs syndiqués s'engagent à orienter leur enseignement dans le sens indiqué par le rapport.*

A ce moment, plusieurs délégués demandent la clôture.

**Le Président** met cette proposition aux voix. Mais à une forte majorité, cette proposition est repoussée et la discussion continue.

**Marty-Rolland** se prononce pour qu'on n'emploie pas les professeurs gouvernementaux, ralliés au syndicalisme pacifique. Ceux-là, dit-il, sont tenus à une certaine réserve, ils ne peuvent inculquer dans toute leur plénitude, les idées révolutionnaires aux fils des travailleurs. Il vaut mieux que ce rôle d'éducateurs soit dévolu à des camarades eux-mêmes, qui enseigneraient dans des locaux spéciaux appartenant aux Bourses du Travail.

Il est inutile de faire la critique de l'enseignement bourgeois, dit le camarade **Grandjouan**, la cause est entendue.

Qu'allons-nous faire ? 1. Pour l'école future ; 2. Dans l'école actuelle.

**POUR L'ECOLE FUTURE.** — Aucune résolution, ni d'ordre théorique, ni d'ordre pratique ne peut être prise par les délégués à la conférence. Mais en théorie la question est déjà à l'étude. Rappelons les travaux de Ferrer et la fondation en France de l'École renouée où se trouvent réunis tous les éducateurs du peuple qui sont pénétrés de notre tendance. *Individuellement*, (car nous ne pouvons engager les Bourses. Il s'agit seulement de notre éducation personnelle) allons avec eux étudier la question théorique et si leur tendance est trop faible ou trop forte, discutons-la. Ce que je propose ici n'est qu'un moyen pratique d'étudier la question et d'arriver à la prochaine conférence avec des idées précises. Entendons-nous bien ; ce n'est pas

Amiens, Paris, Montpellier ou Creil. C'est Cleuet, Thuillier, Niel ou Klemczynski qui vont se documenter sur la question en étudiant les cours normaux de l'Ecole rénovée.

Quant aux résolutions d'ordre pratique nous manquons d'éléments d'appréciation. Il faut des exemples nombreux avec devis pécuniaires à l'appui. Demandons à Faure, Madeleine Vernet et à nos camarades de l'étranger, les détails terre à terre de leur ébauche d'école future. La conférence des Bourses n'est pas armée actuellement pour décider quelque chose, mais le secrétaire de chaque Bourse ou Union doit rassembler des documents sur la question qui est une question d'espèce, car elle varie avec la localité et les circonstances plus ou moins chanceuses où s'est trouvé le secrétaire qui a tenté cette école future approchée.

**DANS L'ECOLE ACTUELLE.** — Que peut faire un instituteur de l'Etat acquis à nos idées comme éducation syndicale ?

Il a derrière lui un directeur et un inspecteur. Il est forcé de suivre le minutieux programme et les travaux sont consignés sur le cahier de la classe.

Il peut beaucoup cependant :

Sans tirer de conclusion, sans prononcer de mots qui seraient pour lui une cause de révocation, il peut susciter dans l'esprit de l'enfant la haine de classe, ou la haine féconde sans laquelle la Révolution est impossible. Ce ne sera d'abord dans l'esprit de l'enfance qu'un malaise, une contradiction entre le bon sens et le tableau de la société actuelle, mais le germe de la Révolte sera dans tous les cerveaux du peuple.

Le délégué de Romorantin cite trois exemples pris dans des leçons faites par des instituteurs primaires partageant notre conviction. Il offre d'apporter cinquante exemples concrets et de mettre ainsi les instituteurs sur la voie.

**RICHERS, PAUVRES.** — Riches, Pauvres, les gosses de l'école primaire doivent être pénétrés, dès l'âge de six ans, du sentiment des deux classes de la société actuelle.

Encore une fois l'instituteur n'a pas le droit de conclure sans être révoqué.

Révoqué ! Il n'y a pas assez d'argent dans l'organisation ouvrière pour le nourrir et nous nous refusons à faire des *Jean Coste syndicalistes*.

D'ailleurs, il est inutile pour l'instituteur de conclure. Et c'est aux organisations ouvrières de saisir l'enfant dès le certificat d'études et de lui dire tout de suite, au moment où il entre dans la société marâtre, quel est notre idéal et notre espoir.

Ce n'est plus le domaine de l'école.

En terminant, **Grandjouan** tient à indiquer que le professeur se heurtera forcément à un élément contraire aux idées syndicalistes, mais qu'on ne doit pas s'arrêter à des considérations aussi étroites.

Il demande à la Conférence de délibérer sur les moyens pouvant faciliter l'enseignement parallèle qui lui paraît le meilleur.

La discussion continue sur la question et **Hervier**, délégué et secrétaire de la Bourse du Travail de **Bourges**, souhaite pour chaque localité une Maison du Peuple; il indique qu'à Bourges, la Bourse dispose d'un local où elle commence à établir une école syndicale; mais, dit-il, il y a des difficultés. Et il entre dans les détails du fonctionnement de l'Ecole et termine en disant que la Conférence doit envisager la question financière qui lui semble, à lui, la principale.

Au nom des Bourses de **Vierzon**, **Saint-Amand** et **Bourges**, **Hervier** dépose un Rapport critiquant longuement l'enseignement primaire et exposant ensuite les projets d'avenir : 1. Ce que devra être l'enseignement (Méthode, discipline, programme); 2. Quels sont les résultats à obtenir; 3. Doit-on donner un enseignement de classe?; 4. Ce que peuvent les travailleurs organisés pour la réorganisation de l'enseignement; 5. L'Education des parents, les femmes surtout; 6. Surveillance de l'enseignement par les parents. Tels sont les points traités dans ce rapport.

Au nom des Bourses du Travail de La Rochelle et Issy-les-Moulineaux, le camarade **Janvion** a la parole pour développer son idée sur la question.

**Janvion.** — La critique de l'enseignement bourgeois à laquelle des camarades viennent de se livrer, est parfaitement inutile. L'encre et les paroles ont coulé à flots sur ce sujet. Ce qu'il faut résoudre c'est la question à l'ordre du jour : Comment opposer une éducation syndicaliste et révolutionnaire à celle des bourgeois ?

On nous parle d'écoles syndicales.

Elles sont impossibles. Vous pouvez en croire un ancien professeur qui a de plus une expérience, puisque j'ai été l'initiateur de la première école libertaire.

Pour créer des écoles il nous faut l'autorisation du gouvernement. La loi sur ce point est formelle et les bourgeois sont, au sujet de l'enseignement, formidablement armés. Le gouvernement ne laissera jamais s'instaurer au sein des Bourses du Travail des écoles destinées à saper l'enseignement gouvernemental. Pour ouvrir une école, il faut que le titulaire soit pourvu des diplômes et satisfasse aux exigences imposées par la loi. Si l'école est primaire ou primaire supérieure, le titulaire de l'école doit être pourvu du brevet élémentaire ou supérieur ; si l'école est secondaire, c'est-à-dire, si elle est susceptible de distribuer l'enseignement classique ou moderne, le titulaire doit être licencié ès-lettres ou ès-sciences, agrégé ou docteur et, dans les deux cas, les titulaires doivent avoir cinq années d'enseignement et être agréés par le Conseil d'Académie séant dans la ville où siègent les Facultés. Voyez-vous déjà les difficultés sérieuses pour avoir l'agrément officiel ?

Oh ! je sais. On me citera des cas d'écoles libres, imbues de nos idées et faisant plus de bruit que de besogne, existant déjà à l'ombre discrète de la loi. Ces écoles ne sont pas dangereuses, pour le gouvernement, comme celles que nous édifierons dans nos locaux des Bourses où la population scolaire affluerait. Elles bénéficient d'une bienveillance dédaigneuse ou occulte ; elles sont entreprises par des amateurs ou des exhibitionnistes de phénomènes et sans aucune valeur de lutte sérieuse. Voilà pourquoi on les tolère.

Il n'en serait pas de même des nôtres qui attireraient les foudres du pouvoir suffisamment armé pour que nous ne puissions même pas les ouvrir.

La création d'écoles syndicales est donc impossible. C'est une pure spéculation de rêveurs qui n'ont pas pensé que l'enseignement des enfants a été l'objet des principales préoccupations du législateur bourgeois. Songez à la loi Ferry ; souvenez-vous de cette effervescence lors de la question du syndicalisme d'instituteurs.

Et ces écoles seraient-elles possibles, que j'y serais opposé. Voici pourquoi : je n'admets pas qu'on puisse jeter l'enfant désarmé dans la lutte pour la vie. Et, désarmé, il serait si ignorant de l'enseignement bourgeois, si livré tout entier à l'idéal, au rêve des jours meilleurs, il méconnaissait le mensonge et l'ordure dont on lui aurait appris à s'écarter. Quelle désillusion et quel drame du cœur pour l'enfant qui croit à la bonté, à la justice, à la vérité et dont l'imagination naïve a été si rapidement séduite par ce verbalisme utopique, lorsque, face à face avec la vie, avec ses luttes, avec ses crimes, il tombera terrassé, parce que, sans méfiance, on lui aura montré une société telle qu'elle devrait être et non telle qu'elle est.

Notre enseignement — s'il pouvait exister — ne devrait être ni anarchiste, ni socialiste, ni même syndicaliste ; il devrait être fait du *pour* et du *contre*, capable d'éveiller l'esprit critique de l'enfant et de le mettre en tutelle pour redresser son jugement, faire le cœur chaud et la tête froide pour les colères nécessaires et l'éveil de la bonté.

Ce n'est donc pas de l'éducation proprement dite que nous pouvons faire, avec nos moyens et les lois en vigueur. Car il faut discuter terre à terre, ne pas nous payer de mots. Nous ne pouvons faire que de la contre-éducation, faire un enseignement parallèle à celui qui est donné dans les écoles. Et pour cela utiliser les cours du soir, les conférences, les achats de livres, le théâtre, organiser des causeries professionnelles et éducatives dans nos Bourses du Travail. Notre enseignement n'aurait pas à porter sur les sciences mathématiques, physiques ou naturelles, (deux et deux feront toujours qua-



tre ; la somme des angles d'un triangle égalera toujours deux droits ; le principe d'Archimède ne sera pas expliqué en anarchie différemment qu'en style bourgeois) mais bien sur l'enseignement dit civique, la morale fausse enseignée à l'école, l'histoire qui n'est qu'une série d'histoires de rois, racontées selon le programme et non l'histoire des peuples à la conquête de leur liberté. Nous devons chercher à instaurer la coéducation des sexes qui, en proscrivant les curiosités malsaines, donne aux mœurs de l'enfant une sérénité particulière ; en un mot, combattre parallèlement l'enseignement officiel, mais non pas en faire fi en isolant l'enfant de ses néfastes mais utiles leçons. Non pas éduquer en isolant l'enfant, mais contre-éduquer en l'armant.

Voilà pourquoi Klemczynski et moi déposons l'ordre du jour suivant :

« *La Conférence des Bourses et Unions, considérant l'utilité de lutter contre l'enseignement officiel de plus en plus adapté aux nécessités de la conservation capitaliste ;*  
« *Encourage les groupements locaux ou régionaux à exercer leur initiative par le théâtre, les promenades, les achats d'ouvrages, les cours du soir, afin de réagir contre les méthodes de classe de l'enseignement bourgeois ;*  
« *Elle les invite à fournir annuellement un rapport sur les méthodes employées et les résultats obtenus dans leur sphère ;*  
« *De sérieux éléments permettant à l'avenir une organisation rationnelle de cette propagande, de concert avec les instituteurs syndicalistes, pourraient ainsi être groupés et faire l'objet d'études pratiques ».*

Signé : KLEMCZYNSKI, JANVION.

**Niel.** — Au risque de compromettre le camarade Janvion, je me rallie complètement à ses déclarations.

Le délégué de la Bourse du Travail du Mans dit que, sous forme de patronage, sa Bourse du Travail réunit 150 enfants, les jeudis et les dimanches. Il narre le fonctionnement et les résultats de cette institution.

La discussion de cette question est close par la lecture de plusieurs ordres du jour, dont celui de Janvion et Klemczynski, cité plus haut, obtient la priorité et est adopté à une forte majorité.

A titre documentaire, voici les autres ordres du jour déposés à propos de la question :

*Au nom de Montpellier.* — « En raison des nombreuses difficultés soulevées par la création d'écoles syndicales, la Conférence laisse à chaque Bourse le soin de collaborer à l'amélioration de l'enseignement de la classe ouvrière par tous les moyens en son pouvoir. » — NIEL.

*Au nom de Nîmes.* — « La Conférence invite les Bourses ou Unions qui ont des cours, d'indiquer à leurs professeurs d'avoir à s'inspirer, dans leurs leçons, de l'esprit syndicaliste pour préparer des esprits disposés à concevoir la transformation de la société. » — LESCALIE.

*Au nom du Rhône.* — « Les délégués à la Conférence des Bourses, considérant que la classe bourgeoise est dans son rôle en donnant aux enfants une instruction consolidant son règne ; déclarent qu'il est du devoir des ouvriers syndiqués d'arracher leurs enfants aux instituteurs de l'Etat, pour leur donner une éducation rationnelle. Invitent les Bourses ou Unions de Syndicats à étudier très sérieusement cette question et à créer, dans la mesure du possible, des écoles où sera donnée une éducation intégrale et rationnelle. »

FAURE.

*Au nom de l'Isère.* — « L'Union des Syndicats ouvriers de l'Isère, en raison des difficultés pécuniaires pour la création d'écoles syndicales, préconise l'achat et la distribution d'ouvrages d'éducation intégrale, des cours scientifiques et d'éducation sociale et syndicale. S'inspirant des idées émises à cette conférence, préconise le théâtre social, les promenades instructives auxquelles prendraient part les militants ouvriers et les instituteurs. La conférence invite

les Bourses à organiser d'étroits rapports de solidarité et de sympathie avec les membres de l'enseignement, dans le but d'encourager ceux-ci à donner l'éducation morale et scientifique qui s'adapte aux besoins de la classe ouvrière en propageant la coéducation des sexes et l'enseignement professionnel. »

SORREL.

*Au nom de Périgueux.* — « Considérant que tous les citoyens d'un même pays devraient avoir, dès leur naissances, des droits égaux à l'enseignement complet ; attendu que dans la société bourgeoise et capitaliste actuelle, cette règle de justice est complètement violée ; qu'en outre les programmes d'enseignement du peuple établis jusqu'à ce jour reflètent trop l'idée de conservation sociale des bourgeois qui les ont composés ; de ce fait, ils tendent non d'adapter l'enseignement aux besoins du peuple mais aux fins de son exploitation.

« La conférence des Bourses dénonce cet état de choses qui, se perpétuant, aura toujours pour résultat de maintenir la classe ouvrière en état d'infériorité vis-à-vis de la classe bourgeoise. » — TEYSSANDIER.

**Le Président.** — L'ordre du jour appelle la troisième question :

### *Achat par les Bourses du Travail du matériel nécessaire pour les Soupes Communistes*

---

La parole est donnée au camarade **Boudoux** qui dit que dans sa localité, ils n'ont pas attendu la décision de la Conférence des Bourses pour se munir des ustensiles nécessaires aux soupes communistes. Au cours d'une grève, ils ont acheté des marmites en nombre suffisant ; il indique que chaque syndicat doit prendre cette initiative suivant les besoins.

**Malot**, délégué de Saint-Etienne, insiste ; il dit que la Conférence doit se prononcer, car cette organisation permet aux grévistes de se trouver en commun au repas.

**Boudoux** fait savoir à la Conférence qu'ils avaient 4.000 grévistes et qu'ils ont acheté 12 marmites, coûtant ensemble 90 francs ; ce qui leur permettait de nourrir tous ces camarades à raison de 0 fr. 40 par tête et par jour.

**Shoé** dit que la Bourse d'Alais voulait s'associer pour acheter tout le matériel nécessaire en cas de grève.

La discussion se termine faute d'orateurs inscrits sur la question. Le président met aux voix l'ordre du jour suivant qui est adopté :

« La Conférence des Bourses invite les Bourses à installer dans leur région le matériel nécessaire aux soupes communistes. Elles pourront s'entendre pour les achats, de façon à économiser les fonds des organisations ouvrières ».

« Signé : BOUDOUX, LAPIERRE, THUILIER. »

**Lescalié** se déclare très étonné de la façon expéditive avec laquelle on traite une question aussi intéressante. Etant donné son importance, elle aurait dû être traitée à fond, dit-il.

Plusieurs délégués déclarent que la plupart des questions étant renvoyées à la Conférence de Paris, il vaut mieux terminer la Conférence ce soir même.

## LES DIFFÉREND

Le camarade **Malot** (de Saint-Etienne), voudrait qu'avant de clore ses travaux la Conférence se prononce sur le cas des Ardoisiers. Ceux-ci, dit-il, refusent de fusionner avec un autre syndicat de Saint-Etienne.

**Boudoux**. — Les causes de ce différend ne nous étant pas exposées par les deux parties, nous ne pouvons nous prononcer. Je propose le renvoi à la prochaine Conférence.

**Blanchard** (Marius). — A la Bourse de Reims, il existe un cas identique à celui de Saint-Etienne. Je demande à Guernier de s'expliquer à ce sujet.

**Lescalié**. — A Nîmes nous avons eu aussi un cas semblable aux deux qui viennent de nous être soumis. Nous avons su les solutionner entre nous. Qu'à Saint-Etienne et à Reims on en fasse autant.

**Guernier**. — Nous avons en effet refusé à la Bourse du Travail de Reims un syndicat de métallurgistes. Nous estimons avoir eu des raisons pour cela. Mais la Conférence des Bourses a-t-elle qualité pour trancher ce différend qui ne fut pas soumis au Congrès ?

**Blanchard** (Marius). — Je vois que Guernier n'est pas décidé à entendre raison. Aussi, je propose le renvoi de ces questions devant la Conférence de Paris où Guernier voudra bien apporter ses documents sur cette affaire. La proposition Blanchard est adoptée.

**Le Président** se lève et déclare terminée la troisième conférence des Bourses.

*Le Secrétaire de la Conférence :*

**A. GARNERY,**

Secrétaire intérimaire de la Section des Bourses.

---

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Statuts de la C. G. T.....	III
Ordre du jour du Congrès.....	XI
Liste des organisations représentées.....	XIII
Liste des mandats refusés.....	XXXIX

## RAPPORTS

Rapport du Comité Confédéral.....	3
Rapports Internationaux.....	19
Rapport financier. — Grève Générale et 8 heures.....	23
» du Comité des Fédérations nationales.....	27
» financier, section des Fédérations.....	32
» moral de la section des Boursés.....	39
» financier » ».....	52
» de la <i>Voix du Peuple</i> .....	59
» financier du journal.....	64
» de la Commission de Contrôle.....	69
» pour l'application du Timbre Confédéral.....	71

## CONGRES

Séance d'ouverture du Congrès, 5 octobre (soir).....	1
Rapport de la Commission de vérification des mandats.....	5
2 <sup>e</sup> Séance, 6 octobre (matin). — Suite de la discussion du rapport de la Commission de vérification.....	24
3 <sup>e</sup> Séance, 6 octobre (soir).....	38
Discussion des Rapports Confédéraux.....	39
Rapport sur les conflits de St-Quentin et de Toulon.....	56
» de la Commission de vérification des comptes.....	58
Suite de la discussion des rapports Confédéraux. — Relations internationales.....	60
4 <sup>o</sup> Séance, 7 octobre (matin).....	68
Suite de la discussion sur les Rapports internationaux.....	69
Discussion du rapport du Comité des Fédérations (adhésion des Mineurs).....	79
» » » (Peinture et Bâtiment).....	92
5 <sup>e</sup> Séance, 7 octobre (soir). — Suite de la discussion sur les fédérations Peinture et Bâtiment.....	98
Discussion du rapport de la section des Bourses.....	102
» » de la <i>Voix du Peuple</i> .....	105
» sur les fédérations de métiers et d'industries.....	116
6 <sup>e</sup> Séance, 8 octobre (matin). — Suite de la discussion sur les fédérations de métiers et d'industries.....	119
Discussion sur la fusion des Fédérations des métaux.....	122

	Pages
7 <sup>e</sup> Séance, 8 octobre (soir). — Suite de la discussion sur la fusion des Fédérations des métaux.....	142
Suite de la discussion sur les fédérations de métiers et d'industries.....	148
Les Conférences internationales.....	153
8 <sup>e</sup> Séance, 9 octobre (matin). — Discussion sur la R. P.....	166
9 <sup>e</sup> Séance, 9 octobre (soir). — Attitude de la Classe ouvrière en cas de guerre. — L'Antimilitarisme.....	175
10 <sup>e</sup> Séance, 10 octobre (matin). — Suite de la discussion sur l'Antimilitarisme.....	212
Révision des Statuts.....	216
Augmentation des cotisations.....	221
Caisse Confédérale de grève.....	227
Journal quotidien.....	228
11 <sup>e</sup> Séance, 10 octobre (soir). — Diminution des heures de travail.....	230
Accidents du travail. — Assurancés par l'Etat.....	237
Les Lock-Outs. — Attitudes et moyens à employer.....	244
Tableaux des votes par mandats.....	255
Résultats définitifs des votes.....	292

## CONFÉRENCE DES BOURSES

1 <sup>re</sup> Séance, 12 octobre (matin). — Listes des Bourses ou Unions représentées... ..	295
Le Viaticum des Bourses.....	299
2 <sup>e</sup> Séance, 12 octobre (soir). — Suite de la discussion du Viaticum des Bourses.....	306
Les Ecoles syndicales. — L'Enseignement adapté aux besoins de la classe ouvrière.....	311
Les Soupes communistes.....	327
Les Différends.....	328

---

## ERRATA

---

Dans la liste des Organisations représentées, pages XIII et XIV, le Syndicat des Boulangers de Paris fait double emploi avec le Syndicat des Boulangers de la Seine.

Dans la même liste, page XVII, au lieu de « Syndicat des Maçons de Nantes, délégué Blanchart J. », il faut lire : « Syndicat des Manœuvres et Aides-Maçons ».

---